



MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON



4ème
série
*
TOME
3



LYON
2003



**MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE**

DE L'ACADÉMIE
DE L'ACADÉMIE
DE L'ACADÉMIE

ACADÉMIE DE L'ACADÉMIE
DE L'ACADÉMIE

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

Ce volume de Mémoires a été édité
avec l'aide de la Ville de Lyon
et du Conseil Général du Rhône

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon
ISSN 07678975

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

pour l'année 2003

4^{ème}

Série

*

TOME

3

Édition de l'Académie
2004

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

pour l'année 2003

TOME

*Envoyez toute correspondance concernant l'Académie au Président,
ou à l'un des Secrétaires généraux, à l'adresse suivante :*

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
4, Avenue Adophe-Max - 69005 LYON

tél : 04.78.38.26.54

fax : 04.72.77.90.56

mél : academie-sciences-lyon@libertysurf.fr

Édition de l'Académie

2003

1^{ère} partie

LA VIE DE L'ACADÉMIE

1970 Paris

LA VIE DE L'ACADÉMIE

I

LES ACADÉMICIENS

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS EN 2003

Membres titulaires émérites :

3 décembre 2002 : Jean-Eugène GERMAIN

24 mars 2003 : Maurice JACOB

30 juillet 2003 : Georges ROUX

31 juillet 2003 : Albert CHAVANNE

Membre titulaire :

15 juin 2003 : Myriam BROS

Membres Correspondants :

12 janvier 2003 : Jean MEYER

17 mars 2003 : Maurice DAMEZ

24 mai 2003 : Jean WERTHEIMER

Membre d'honneur associé :

5 juillet 2003 : Rutger RITTER

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 2003

PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE
M. LE MAIRE DE LYON

MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES ET TITULAIRES

I. CLASSE DES SCIENCES

a. *Membres titulaires émérites :*

- MM. Jean-François CIER (1973) (1990), *Acad. Médecine* (1979).
 Jack BOST (1973) (1996) A.P.
 Louis DAVID (1976) (1997) A.P.
 René WALDMANN (1977) (1997) A.P.
 Joseph FROGET (1978) (1998) *Corr. nat. Acad. Vét.* (1970)
 et *Acad. Nat. Agr.* (1972).
 Paul GUINET (1978) (1998), *Acad. Médecine* (1985).
 Guy MONNET (1978) (1998).
 André MARTIN (1980) (2000) A.P, T.
 Barthélémy DREVON (1982) (2000)
 Charles RUHLA (1983) (2003) S.G.
 Jacques BOIDIN (1982) (2003) A.P.

b. *Membres titulaires (24 sièges) :*

Première section

Mathématiques, Astronomie, Physique et Chimie, Sciences appliquées
(9 sièges)

- MM. Armand SARAZIN (1974-1979, puis 1990).
 Joseph JANIN (1988).
 Joseph REMILLIEUX (1992).
 Jacques RENAULT (1996).
 Michel ROBATEL (1997).
 Michel DÜRR (1998).
 François SIBILLE (2000)
 Gérard PAJONK (2001)

 (*) A.P : Ancien Président - P : Président - C : Chancelier - S.G : Secrétaire Général - T : trésorier -
 B : Bibliothécaire - A : Archiviste.

La date placée à la droite du nom est celle de l'admission.

Pour les membres titulaires émérites, une seconde date est celle du passage à l'éméritat.

Deuxième section
Sciences naturelles, biologiques, vétérinaires et agronomiques
(8 sièges)

M.M. René MOUTERDE (1988).
Pierre LAVIOLETTE (1992).
Noël MONGEREAU (1996) C.
Claude JEAN-BLAIN (1998).
Gérard CHAVANCY (1999).
Philippe LEBRETON (2001).
André REVOL (2001).

Troisième section
Sciences médicales (7 sièges)

MM. J.P Hanno NEIDHARDT (1990).
Alain BOUCHET (1991) A.P.
Jacques ROUGIER (1992).
Marc TRILLET (1993) A.P.
Jules TRAEGER (1997).
Maurice PONT (1998).
Claude LAPRAS (2002).

II. - CLASSE DES LETTRES ET ARTS

a. *Membres titulaires émérites :*

MM. Henri HOURS (1961) (1992) A.P.
Jean-Gabriel MORTAMET (1976) (1992).
François-Régis COTTIN (1976) (1996).
Pierre LOUIS (1962) (1996) A.P.
Gabriel PÉROUSE (1978) (1998) A.P.
René BRAGARD (1989) (1998).
René GAGÈS (1992) (2002)
Michel LAFERRÈRE (1983) (2003) A.P.
Louis CHAINE (1985) (2003)

b. *Membres Titulaires (28 sièges) :*

Première section
Littérature, Poésie, Philologie, Éloquence (7 sièges)

MM. Henri BUET (1985)
Robert FAVRE (1986) A.P.
Paul GRAVILLON (1992).

Jean-Pierre LANDRY (1997).
 Denis REYNAUD (1999).
 Michèle DEBIDOUR (2000).
 Jean-Marie AUZIAS (2001).

Deuxième section 2/

Histoire, Géographie, Archéologie (6 sièges)

MM. Bernard GRILLET (1990). 6
 Jean BURDY (1992), B. 3
 Jean-Pierre GUTTON (1997), A. 5
 Mme Marguerite YON (2000). 1
 Jean-Paul BRAVARD (2002). 4

Fluga 2

Troisième section

Philosophie, Morale, Sciences juridiques et économiques (9 sièges)

MM. Paul MALAPERT (1986) C, A.P. 3
 Félix ROLLET (1988). 2
 Denis-Clair LAMBERT (1992). 4
 Dominique BERTRAND (1996). 6
 Jacques FAYETTE (1996). 9
 Mme Yvonne LAMBERT-FAIVRE (2000). 8
 MM. François FALLETTI (2002). 5
 Jean-Marie CHANON (2003) 7

Neyret 2004 1

Quatrième section

Beaux-Arts, Musique, Urbanisme (6 sièges)

MM. Jacques FILLEUL (1986), S.G.
 Marcel CORNELOUP (1990).
 Henri-André MARTIN (1994).
 Bernard TÉTU (2002).
 Jean-François GRANGE-CHAVANIS (2003)

MEMBRES D'HONNEUR ASSOCIÉS

1977 MM. Marius-François GUYARD (Paris), *ancien Recteur de l'Université de Lyon.*
 1978 Mme Christiane DESROCHES-NOBLECOURT (Paris).
 Henri AMOUROUX (Paris), (*Ac. des Sciences morales et politiques*).
 1979 Baron Georges SION (BRUXELLES), (*Académie Royale de langue française*).
 1980 Michel JOUVET (Lyon), (*Ac. des Sciences*).
 Pierre DOUZOU (Paris), (*Ac. des Sciences*).
 1984 Alain MICHEL (Paris).
 Mme Arlette MICHEL (Paris).

- 1985 Mme Madeleine AMBRIÈRE (Paris).
- 1988 Henri GROUÈS (Abbé Pierre), (Paris).
Ange VLACHOS (Athènes).
- 1991 Jean LECLANT, (*Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres*).
Michel MERCIER, *Président du Conseil Général du Rhône*.
- 1993 Corrado ROSSO (*Université de Bologne*).
- 1996 Edmond REBOUL (Bandol).
- 1997 François REY-COQUAIS (Paris).
Richard COOPER (Oxford).
Gaston TUAILLON (Grenoble).
- 1998 Xavier ELLIE (Lyon).
Raymond HAMELIN (Paris).
Jean-Marie PELT (Paris).
René RÉMOND (Paris), (*Ac. Française*).
- 1999 Claude COHEN-TANNOUJJI (Paris), (*Ac. des Sciences, prix Nobel*).
Jean-Hervé DONNARD (Grenoble).
- 2000 Charles ANDRÉ (Lyon).
Eugene CIZEK (Bucarest).
François CLARKE (Lyon).
Jean DERCOURT (Paris), (*Ac. des Sciences*).
Jacques DUPAQUIER (Paris), (*Ac. des Sciences morales et politiques*).
Yvon GATTAZ (Paris), (*Ac. des Sciences morales et politiques*).
Paul GERMAIN (Paris), (*Ac. des Sciences*).
Pierre MESSMER (Paris), *Chancelier de l'Institut*.
René MORNEX (Lyon), (*Ac. de Médecine*).
Pierre PIGANIOL (Paris).
- 2001 Guy DARMET (Lyon), (*Maison de la Danse*).
Mme Natalie Zenon DAVIS (Canada).
Alain LAMOTTE (Lyon).
- 2002 Mme Florence DELAY (Paris) (*Ac. Française*).
Jean FUSARO (Lyon).
Roger FAUROUX (Paris).

MEMBRES CORRESPONDANTS

I. CLASSE DES SCIENCES

- 1974 MM. Michel FAURE (Annonay).
- 1977 Jacques PRENTKI (Genève).
Maurice JACOB (Genève), *Corr. Institut (Acad. Sciences)*.
Maurice DAMEZ (Valence).
- 1983 Georges MARINESCO (Bucarest).
- 1984 Henri ROMAGNESI (Paris).
- 1986 Valeriu PINTEA
- 1988 Fernand CHANRION (Paris).

- 1990 Guy MAZARD (Strasbourg).
Guy BLAUDIN de THÉ (Paris).
Hector MAZZELA (Uruguay).
Peter SCHOENWALDT (Bonn).
- 1992 Martial VILLEMIN (Delme).
Jean-Edouard ROCHAS (Lyon).
- 1993 Mme Christiane VIGNEAU (Lyon).
Frédéric CHARVET (Lyon).
Alain MORGON (Lyon).
Abel ROULLET (Lyon).
- 1995 Maurice BOUCHER (Lyon).
- 1996 Jean GAILLARD (Lyon).
- 1997 Jean NORMAND (Lyon).
- 1998 Daniel GERMAIN (Lyon).
Michel LACHAUSSÉE (Tokyo).
Jean-Pierre LIÈVRE (Lyon).
- 2000 Jean FAVRE-GILLY (Lyon).
Louis-Paul FISCHER (Lyon).
- 2001 Tibor Yusti von ARTH (Baden-Baden).
- Mme Clotilde de LOURDES BRANCO GERMINIANI (Brésil).
- 2002 Mme Suzanne ESTANOVE (Lyon).

II. - CLASSE DES LETTRES

- 1972 MM. Jean-Henri MARTIN (Paris).
- 1976 André LE GALL (Saint-Jean d'Ardières).
- 1978 Jean FAVIER (Paris).
- 1979 Emile MAGNIEN (Mâcon).
Jean VUAILLAT (Lyon).
- 1983 Jacques TOURNIER (Lyon).
- 1984 Alain GIRARD (Pont-Saint-Esprit).
- 1986 Manuel SITO ALBA (Espagne).
- 1990 Louis MURON (Lyon).
- Mme Anne-Marie VURPAS (Lyon).
- 1991 Joseph MONESTIER (Toulouse).
Pierre DARDUN (Lyon).
Léon LAPRA (Lyon).
- 1992 François MONTMANEIX (Lyon).
- 1993 Max BOBICHON (Lyon).
Régis NEYRET (Lyon).
- 1994 Bernhard BEUTLER (Bruxelles).
Christian LACOUR (Nîmes).
- 1995 Philippe GREFFET (Lyon).
Jean GUEYDAN (Lyon).

1996 Maurice VERNAY (Lyon).
1997 Jacques GADILLE (Lyon).
1998 Loïc MALLIÉ (Lyon).
1999 Mme Renée DENIER (La Tour du Pin).
Mme Hayat OMAR (Lyon).
2000 Mme Isabelle COLLON (Lyon).
Jean-Paul LUCET (Paris).
Philippe ROSSET (Lyon).
2001 Bernard JADOT (Lyon).
Robert HEATH (Lyon).
2002 Mme Myriam ANTAKI (Syrie).
2003 Jean-Luc FAVRE (Bourg Saint-Maurice)

**BUREAU DE L'ACADÉMIE
EN 2002**

Président : M. Marc TRILLET
Chancelier : M. Noël MONGEREAU
Vice-Président : M. Marcel CORNELOUP
Président 2001 : M. Robert FAVRE
Secrétaire général de la classe des Sciences : M. Charles RUHLA
Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences : M. Pierre LAVIOLETTE
Secrétaire général de la classe des Lettres : M. Henri BUET
Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres : M. Jacques FILLEUL
Trésorier : M. André MARTIN
Trésorier adjoint : M. Michel ROBATEL
Bibliothécaire : M. Jean BURDY
Bibliothécaire adjoint : M. Michel DÜRR
Archiviste : M. Jean-Pierre GUTTON
Archiviste adjoint : M. Michel DÜRR
Chargé des relations avec les autres Académies : M. Edmond REBOUL

**BUREAU DE L'ACADÉMIE
EN 2003**

Président : M. Marcel CORNELOUP
Chancelier : M. Noël MONGEREAU
Vice-Président : M. Joseph REMILLIEUX
Président 2002 : M. Marc TRILLET
Secrétaire général de la classe des Sciences : M. Charles RUHLA
Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences : M. Pierre LAVIOLETTE
Secrétaire général de la classe des Lettres : M. Henri BUET
Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres : M. Jacques FILLEUL
Trésorier : M. André MARTIN
Trésorier adjoint : M. Michel ROBATEL
Bibliothécaire : M. Jean BURDY
Bibliothécaire adjoint : M. Michel DÜRR
Archiviste : M. Jean-Pierre GUTTON
Archiviste adjoint : M. Michel DÜRR
Chargé des relations extérieures de l'académie : M. Paul MALAPERT
Chargé des relations avec les autres académies : M. Noël MONGEREAU

PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1945

Classe des Sciences

1945 Joseph LEPERCQ
 1947 Jean THIBAUD
 1949 Maurice PATEL
 1951 Louis JUNG
 1953 Marcel JOSSERAND
 1955 Richard TAGAND
 1957 Charles GARIN
 1959 Paul SANTY
 1961 Henri HERMANN
 1963 Armand TAPERNOUX
 1965 Paul BERTOYE
 1967 Pierre DELATTRE
 1969 Marcel CHAMARAUD
 1971 Maurice GUILLEMINET
 1973 Maurice JACOB
 1975 Louis REVOL
 1977 Pierre MOUNIER-KUHN
 1979 Jean COURBIER
 1981 René HUGONNIER
 1983 Jack BOST
 1985 Michel LATARJET
 1988 Jean-Eugène GERMAIN
 1990 Louis DAVID
 1992 René WALDMANN
 1994 Jacques BOIDIN
 1996 Alain BOUCHET
 1998 André MARTIN
 2000 Louis DAVID
 2002 Marc TRILLET
 2004 Joseph REMILLIEUX

Classe des Lettres

1946 Henri MOREL-JOURNEL
 1948 Mgr Fleury LAVALLE
 1950 Edouard HERRIOT
 1952 Cardinal Pierre-Marie GERLIER
 1954 André CHAGNY
 1956 Pierre ROLAND
 1958 Jean TRICOU
 1960 Roger GROS
 1962 Martin BASSE
 1964 Louis PIZE
 1966 Mgr Maurice MICHAUD
 1968 Georges COHENDY
 1970 Général Albert LAURENT
 1972 André LATREILLE
 1974 Robert PROTON DE LA CHAPELLE
 1976 Henri HOURS
 1978 Pierre-Antoine PERROD
 1980 Hugues MOREL-JOURNEL
 1982 Pierre LOUIS
 1984 Aimé CAMELIN
 1986 Claude MONDESERT
 1987 Jean LABASSE
 1989 Jean POUILLOUX
 1991 Edmond REBOUL
 1993 Gabriel PEROUSE
 1995 Albert CHAVANNE
 1997 Michel LAFERRERE
 1999 Paul MALAPERT
 2001 Robert FAVRE
 2003 Marcel CORNELOUP

DISTINCTION

Jules TRAEGER a été promu commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, distinction qui lui a été remise par M. François MATTEI, Ministre de la Santé, le 8 décembre 2003 dans le grand réfectoire de l'Hôtel Dieu.

PUBLICATIONS DES ACADÉMICIENS

Membres titulaires et titulaires émérites :

Alain BOUCHET - *Les Hospices Civiles de Lyon*, ELAH éd.

René BRAGARD - *Cyanures* - Ed. Les Traboules

Paul GRAVILLON - *Le secret de Rimbaud, poète jusqu'au bout*, Ed.

Louis DAVID et Chaon GRATTEPIERRE - *Le littré du Gourguillon*, ELAH éd.

Jean-Pierre LANDRY - Bossuet, sermons - *Le carême du Louvre*, Paris, Ed. Armand Colin

Jean-Pierre LANDRY - *La littérature française au XVIIème siècle*, réédition Armand Colin

Noël MONGEREAU - *Sols urbains*, ouvrage collectif, Ed. Lavoisier

Noël MONGEREAU - *Les eaux cachées*, Ed. ARPPAM

Jean-Pierre Ureno NEIDHART - *Conférences d'Histoire de la médecine, cycle 2001-2002*, Ed. Fondation Mérieux

Denis REYNAUD - *Le Régent entre fable et histoire* - co-direction, Ed. CNRS

Jules TRAEGER - *Hôpital, recherche et innovation thérapeutique : transplantation et dialyse* - Colloque Lyon 26-27 février 2002 - John Libbey Ed.

Membres correspondants :

Myriam ANTAKI - *Souviens-toi de Palmyre*, Ed. Grasset

Pierre DARDUN - *L'élément perturbateur*, Ed. Bellier

Membre d'honneur associé :

Charles ANDRÉ - *Effeuille une étoile, recueil de poèmes*, ELAH éd.

Edmond REBOUL - *Le désert, l'homme et la poésie*, Ed. Presses du Midi

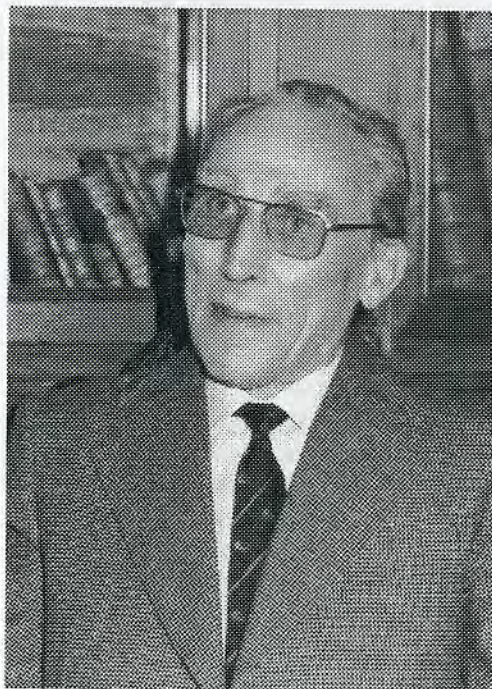
 N.B : Nous ne signalons pas les publications d'articles, qui sont vraiment trop nombreux dans toutes les disciplines représentées par les différentes sections de l'Académie.

ÉLOGES FUNÈBRES

Jean-Eugène GERMAIN

(1922-2002)

Membre titulaire émérite



Le Professeur J.E Germain (Professeur des Universités de Classe Exceptionnelle) a été élu à l'Académie le 7 décembre 1976 au fauteuil du Professeur Marcel Prettre dans la première section de la Classe des Sciences, il en était devenu Président en 1988 et membre émérite depuis 1996. Il nous a quittés le 3 décembre 2002 à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Il était né le 28 janvier 1922 à Boujan-sur-Libron, près de Béziers dans une famille aux ressources modestes et très tôt le petit Jean-Eugène se faisait remarquer par sa vive intelligence si bien que l'instituteur de son village le présente au concours des bourses et à l'âge de dix ans le voilà reçu au lycée de Béziers où il est interne et où il vit mal sa solitude, si bien que ses parents viennent s'établir eux aussi à Béziers dès l'année suivante.

C'est à ce moment qu'il découvre sa pas-

sion qui ne le quittera désormais plus jamais : la chimie et tout particulièrement la chimie expérimentale. Le grenier de la maison natale sert d'ailleurs de laboratoire d'où émanent de temps en temps des effluves nauséabondes. Il prépare Normale Sup à Montpellier et à Saint-Louis, réfractaire au STO, il intègre l'Ecole en 1943 sous la direction du regretté Georges Bruhat, mort en déportation au camp de Sachsenhausen. Il a d'ailleurs été témoin de son arrestation de nuit quelques semaines avant la libération. Il travaille dans le laboratoire du Professeur Dupont, devient Agrégé en 1947, reste encore une année à l'Ecole comme préparateur et démarre une thèse de Doctorat qu'il interrompt pour, en qualité de chargé de recherches du CNRS, accomplir deux années de stage aux Etats-Unis. C'est à Evanston à l'université Northwestern dans le laboratoire du physico-chimiste russe Vladimir Ipatieff, spécialiste mondialement reconnu en catalyse et en chimie sous hautes pressions. C'est à cette occasion que J.E. Germain décide de faire de la catalyse hétérogène en particulier, l'œuvre de sa vie. Travailleur accompli et acharné il trouvera toutefois le temps d'épouser une jeune américaine Dorothee dont il aura deux enfants : Elizabeth et Richard. C'est là qu'il commencera à développer à la fois une théorisation de la catalyse et une expérimentation des plus rigoureuses. Il obtient sa Thèse de Doctorat ès Sciences sur l'isomérisation catalytique du limonène, en 1952 sous la direction du Professeur Dupont au laboratoire de chimie de l'Ecole Normale Supérieure. Il est aussitôt remarqué

et devient tout de suite chargé de cours à la Faculté de Lille où il est promu Professeur titulaire dès 1954, il n'a alors que 32 ans ! En 1962 il est nommé Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Chimie de Lille, charge qu'il abandonnera en 1966 pour créer de toutes pièces ce qui va vite devenir " le " laboratoire de catalyse de Lille. Il y formera entre autres trois étudiants Michel Blanchard, Jean-Pierre Beaufilet et Raymond Maurel qui poursuivront et compléteront l'œuvre de celui qui est considéré comme un Maître de la science catalytique mondialement reconnu par ses pairs ! En 1962, il est lauréat de la Société Industrielle du Nord de la France. Au laboratoire la rigueur, l'honnêteté intellectuelle, la clarté, le sérieux et le travail acharné sont exigés de tous et le patron montre l'exemple. Il porte son célèbre " noeud pap " et examine en présence de leurs auteurs respectifs, l'état d'avancement des travaux tous les samedis matin. La séance est sans indulgence et les critiques qui sont également des conseils, adressés aux jeunes chercheurs sont acerbes mais toujours bien justifiés. Bref comme on le dit trivialement " il en impose " !

En 1966, il est simultanément appelé à prendre la direction de l'Ecole Supérieure de Chimie Industrielle de Lyon dont il démissionnera en 1978, et à devenir Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1 jusqu'en 1988, date à laquelle il partira à la retraite en qualité de Professeur Emérite. En 1968 il est promu Officier des Palmes Académiques. Entre temps il co-fondera avec le Laboratoire du Professeur SJ Teichner et le sien, le Laboratoire de Catalyse Appliquée et Cinétique Hétérogène en 1975, associé au CNRS. C'est à ce moment-là que le rédacteur de ce document a commencé à collaborer scientifiquement avec J.E Germain. J'ai ainsi pu apprécier le commerce de J.E Germain pendant plus de dix années et ses grandes qualités et compétences. J'ai le souvenir d'un homme courtois, certes un peu sec, peu disert en public, allant droit au but et bien entendu ces traits de caractère faisaient qu'il était à la fois craint et respecté par tous. Avec lui pas de surprise disaient ses étudiants du Diplôme d'Etudes Approfondies de Catalyse tandis que les élèves de thèse et aussi certaines fois les chercheurs eux-mêmes étaient fermement appelés à appliquer avant tout les principes élémentaires de la catalyse sans pour autant oublier le deuxième principe de la thermodynamique. Cela se traduisait souvent par une injonction de tracer le Taux de Transformation Utile en fonction du Taux de Transformation Globale pour déterminer les types de sélectivités réactionnelles et élucider les mécanismes réactionnels rencontrés au cours des travaux de recherche menés au laboratoire. Avec ses doctorants il reprenait souvent lui-même tous les calculs et donnait une sorte de cours en privé. Ses cours à l'Ecole de Chimie et à l'Université étaient très appréciés par ses étudiants de tous les niveaux. Deux souvenirs ne me quitteront sans doute jamais : J.E Germain dans son laboratoire privé situé à côté de son bureau à l'Ecole de Chimie et son fameux " schéma râteau " qu'il proposait pour l'étude des réseaux réactionnels lorsque les cinétiques devenaient complexes, notamment en catalyse d'oxydation ménagée.

En 1976, le 16 novembre il fait acte de candidature à l'Académie, au fauteuil laissé vacant par notre confrère Marcel Prettre et le 7 décembre il était brillamment élu. Il faut dire qu'il connaissait déjà notre Compagnie car dès 1969 il avait accepté de faire partie du jury du Prix de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est fondé par Lucien Chatin, lui-même membre d'honneur associé de l'Académie. Son discours de réception, prononcé le 18 octobre 1977 intitulé : " L'industrie chimique lyonnaise à la fin du XIX^e siècle et la genèse de l'Ecole de Chimie de Lyon ", le conduisit à une réflexion amère de l'état dans lequel la réglementation bureaucratique présidait dans les activités industrielles, puisqu'il écrivait alors : " ... Car, à vouloir séparer l'autorité de la responsabilité et le profit du risque, on

n'arrive qu'à compromettre la liberté de chacun et la prospérité de tous ". Il est élu Président de notre Compagnie pour l'année 1988. Son discours d'alors porte sur la science en tant que phénomène social et il remarquait que désormais " ... il n'y a plus de savants ni de tours d'ivoire, mais des scientifiques étroitement dépendants du pouvoir politique et économique, comme de l'opinion publique ". Dans ce discours, il critiquait vigoureusement la vulgarisation scientifique conçue par les media (les journalistes de tous poils présentés comme des experts) et aussi une institution comme le CNRS qui ne laissait pas à ses membres la liberté de prendre des risques dans leurs travaux, puisque la tutelle dictait quels devaient être le but et les résultats à obtenir par l'intermédiaire de ses programmes de soutien à la recherche. L'Académie lui décernait en 1989 le Prix de la Fondation de Lancey et de la Hanty.

J.E Germain appréciait beaucoup sa qualité d'académicien qui, pensait-il prudemment, faisait de sa personne l'ébauche d'un véritable lyonnais, car il faut reconnaître que l'accueil qui lui avait été réservé par ses collègues universitaires en 1966, n'avait pas été franchement chaleureux ! Son œuvre scientifique se traduit par la formation de plusieurs Docteurs ès Sciences, Docteurs-Ingénieurs et autres Diplômés de l'Enseignement Supérieur, environ deux cents publications et mémoires scientifiques dans des journaux internationaux de haut niveau, trois livres dont deux dédiés à la catalyse hétérogène, en particulier son " Catalytic conversion of hydrocarbons " publié en anglais par Academic Press en 1969 et traduit en japonais, ouvrage que l'on trouve dans toutes les bibliothèques des laboratoires de catalyse qui comptent. Il a été membre du CNU (ex CCU ou Comité Consultatif des Universités), du comité de l'Union Internationale de Chimie Pure et Appliquée, Président du Conseil de Direction de l'Institut de Recherches sur la Catalyse de Villeurbanne mais cette liste est loin d'être exhaustive.

J.E Germain était membre de nombreuses sociétés savantes comme l'American Chemical Society, la Société Française de Chimie, la Société de Chimie Industrielle, etc ...

Peu avant de nous quitter, il était en train de terminer un dernier ouvrage d'un millier de pages, dactylographiées par ses soins, et consacré à ses mémoires. J.E Germain laisse dans nos mémoires l'image d'un passionné de la science, sévère avec lui-même comme avec autrui, travailleur acharné jusque dans ses derniers instants, soucieux d'établir des ponts entre les universitaires et les industriels, préoccupé dans sa spécialité par la formation des futures élites scientifiques de notre pays, personnage très discret, trop discret sans doute puisqu'il en souffrait mais n'arrivait pas à modifier ce trait de caractère.

Permettez-moi de terminer cet éloge en vous disant à vous Madame Germain et à vos enfants, combien j'appréciais ses qualités marquées selon moi, par une volonté affichée de se comporter dans les domaines communs qui étaient les nôtres : l'enseignement, la recherche et même tout simplement la gestion journalière d'un laboratoire, de manière éthique car il manifestait un grand sens moral dans toutes les activités que je lui connaissais.

C'est pourquoi je ne doute pas que Jean-Eugène Germain laissera un souvenir à la fois émouvant et durable pour toutes celles et tous ceux qui l'ont connu, parmi lesquels j'ai eu et l'honneur et aussi le privilège de faire partie. Merci Monsieur Germain.

Gérard M. PAJONK

Maurice JACOB

(1909 - 2003)

Membre titulaire émérite



Maurice Jacob était incontestablement une personnalité lyonnaise, une personnalité dont le rayonnement se déployait en de multiples domaines et qui recueillait estime et considération dans tous les milieux qu'il fréquentait.

Fils d'un alsacien qui dans la province alors annexée avait opté pour la France, Maurice Jacob était né le 16 septembre 1909 à Izieux dans la Loire, où son père était ingénieur-chimiste à l'usine Gillet. Après des études secondaires au lycée de Saint-Etienne, il suivit les enseignements de l'Ecole centrale lyonnaise et de l'Ecole de Chimie Industrielle de Lyon, obtenant le diplôme que délivraient alors conjointement ces deux établissements. Préparateur temporaire à la Faculté des Sciences de Lyon dans un laboratoire de

chimie physique, il y obtint sa licence puis y prépara l'agrégation de Sciences physiques où il fut brillamment reçu second en 1935.

C'est sur les bancs de l'amphithéâtre Gouy de la Faculté des Sciences, quai Claude Bernard, que j'ai fait la connaissance de Maurice Jacob et nous avons préparé ensemble l'agrégation, nous astreignant à nous rencontrer chaque semaine pour résoudre tous les problèmes qui avaient été posés aux concours précédents. Les liens d'amitié qui se sont alors forgés entre nous ne se sont jamais distendus depuis lors, bien que nos activités aient pris, après le concours, des directions quelque peu différentes.

Tandis que j'entreprenais un travail de thèse, Maurice enseignait les sciences physiques au lycée de Saint-Etienne tout d'abord, puis au Lycée du Parc où, dès 1942, lui étaient confiées des classes préparatoires aux Grandes Ecoles et pendant plus de trente ans il a inculqué aux élèves de ces classes tout le savoir qui, en fin de Mathématiques Spéciales, leur permettrait d'avoir accès en le plus grand nombre possible à l'Ecole Normale Supérieure ou à Polytechnique.

Les succès étaient chaque année très nombreux et, de ce fait, le lycée du Parc était cité en exemple. Mais M. Jacob s'attachait aussi et peut-être avant tout, à donner aux jeunes qu'il éduquait le goût d'apprendre toujours davantage, et le désir de consacrer du temps à la science, cherchant à leur faire partager la passion pour la physique et la chimie qui l'animait. Il a ainsi formé des générations d'étudiants qui furent plus tard les cadres de l'industrie et de la recherche française et dont certains devinrent des savants réputés ou

des chefs de grandes entreprises industrielles du pays. Plusieurs d'entre eux ont tenu, dans la brochure que ses enfants ont fait paraître à l'occasion de son quatre-vingt dixième anniversaire, à lui témoigner leur reconnaissance pour tout ce qu'ils lui devaient et à exprimer leur déférence à celui qui avait été un professeur tant admiré, une déférence qui s'était muée au cours du temps en une véritable amitié.

Maurice Jacob a été également chargé de cours à l'Ecole Centrale de Lyon, à l'Ecole de Chimie Industrielle et à l'INSA, ainsi qu'à la Faculté des Sciences où il participa à la préparation à l'Agrégation des Sciences physiques et il fit partie du jury du Concours de 1969 à 1974.

Il a consacré pendant toute sa carrière et aussi durant sa retraite beaucoup de son temps à la formation continue de ses collègues de l'enseignement secondaire de la région au sein de l'Union des Physiciens dont il a présidé la section académique depuis sa création en 1949 jusqu'en 1974. Grâce à lui, ont été proposées aux professeurs des lycées et collèges des conférences de haut niveau sur des sujets pédagogiques ou sur les découvertes les plus récentes, des présentations d'expériences et des visites d'usines et de laboratoires, qui leur permettaient d'enrichir leurs connaissances et d'actualiser leur enseignement. L'amitié profonde teintée de respect que lui ont toujours vouée ses collègues était une marque de leur gratitude pour tout ce qu'il leur avait ainsi apporté.

Mais Maurice Jacob a eu beaucoup d'autres activités. Il a créé en 1942 un cercle musical universitaire qui fut à l'origine de la série de conférences et de concerts donnés de 1942 à 1945 à la Salle Rameau où se pressait une foule de lyonnais avides de culture et de musique en ces années de guerre. Délégué régional des Jeunesses Musicales de France, directeur artistique de la région radiophonique Rhône-Alpes de 1944 à 1947, puis producteur d'émissions musicales à la Radio et présentateur de concerts publics de l'orchestre radiophonique de Lyon jusqu'en 1964, il a ainsi fait connaître aux Lyonnais la vie et l'œuvre de nombreux compositeurs et interprètes. Un livre préfacé par le Président Corneloup, où sont rassemblés les textes des entretiens radiophoniques qu'il a réalisés entre 1949 et 1952, a été édité l'an dernier. Ajoutons enfin que pendant vingt ans Maurice Jacob a présidé la Société de Musique de Chambre de Lyon.

Membre du Rotary-Club Lyon-Nord, il a été gouverneur du district Rhône-Alpes de cette association en 1979-1980. Durant son mandat, il a tenu à rendre visite aux différents groupes Rotary du secteur et leur a présenté des conférences.

Elu membre titulaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon en 1966, il fut président de la Compagnie au cours de l'année 1973 et pendant vingt ans, il a été un trésorier actif, dévoué et scrupuleux de notre Académie, tenant méticuleusement ses comptes, présentant chaque année aux collectivités locales les demandes de subventions sans lesquelles elle ne pouvait vivre et s'assurant d'une rentrée régulière des cotisations.

Admis à l'honorariat en 1988, il me fit l'amitié de proposer ma candidature pour lui succéder au fauteuil qu'il avait occupé.

Maurice Jacob était une figure marquante de l'Académie de Lyon à laquelle il réservait

une grande part de son activité, une part qui lui tenait incontestablement beaucoup à cœur, assistant à presque toutes ses séances pendant plus de trente-cinq ans, y prononçant régulièrement des communications dont la qualité du style jointe à l'aisance de la parole donnait à la solidité du fond un charme supplémentaire qui captivait son auditoire. C'est à l'âge de quatre-vingt dix ans qu'il a présenté la dernière d'entre elles qui avait trait à un musicien lyonnais de la Renaissance. Maurice Jacob s'est ingénié aussi pendant de nombreuses années à trouver des conférenciers qui surent souvent ouvrir des horizons nouveaux aux auditeurs de nos séances. C'est ainsi qu'on lui doit la venue de grands industriels tels que les présidents directeurs-général d'Alcatel, de Lafarge et de la SAGEM qui nous ont parlé de la culture d'entreprise et du rôle de la recherche dans le développement de leur groupe.

Maurice Jacob fut aussi pendant longtemps responsable du volume des " Mémoires de l'Académie ". Il en rassemblait les textes, puis les ordonnait et se chargeait de relire les épreuves avant l'impression définitive des Mémoires.

Il a joué un rôle prépondérant dans l'un des domaines essentiels de la vie de notre Compagnie, la fondation de prix scientifiques et leur attribution. Ce fut tout d'abord la création du prix Thibaud destiné à distinguer et récompenser un travail de recherche de qualité en physique nucléaire et en physique des particules, aussi bien sur le plan théorique qu'expérimental. Ce prix qui a pour origine la fondation créée par le professeur Jean Thibaud quatre ans avant sa mort, a été décerné pour la première fois en 1963 et depuis lors attribué tous les deux ans à deux physiciens simultanément. Maurice Jacob a été la cheville ouvrière de sa mise en place et de son fonctionnement pendant des décennies. Il a fait appel à d'éminents spécialistes pour en constituer le jury dont il faisait d'ailleurs partie, ses collègues Armand Sarazin et Charles Ruhla qui lui a succédé, son fils Maurice, physicien au CERN, membre correspondant de l'Académie des Sciences, André Moussa, Magda Ericson, d'autres encore que je connais moins bien. Grâce à l'action de Maurice Jacob et à celle de son fils, la délivrance du prix Thibaud a été organisée dans les conditions les meilleures et l'Académie de Lyon peut tirer une juste fierté d'avoir à décerner un tel prix qui a permis de mettre en exergue des travaux de grande valeur, ainsi que leurs auteurs, un prix qui a aujourd'hui au plan national une importance unanimement reconnue et possède dès maintenant un avenir européen prometteur.

On doit aussi à Maurice Jacob la renaissance du prix Ampère qu'avait délivré autrefois notre Académie. La Société des Amis d'André Marie Ampère, qui souhaitait alors faire revivre un prix qu'elle avait fondé en 1936 mais avait disparu, s'est associée de suite à cette initiative. Aussi le prix Ampère rénové, créé en vue d'honorer la mémoire du grand savant lyonnais qui avait appartenu à notre Compagnie, il y a deux siècles, a-t-il été décerné sous le double sceau de l'Académie de Lyon et de la Société des Amis d'André Marie Ampère, son financement étant assuré alternativement par cette dernière et par des entreprises industrielles dont Maurice Jacob sollicitait l'aide au nom de l'Académie. Un premier et un deuxième prix étaient attribués à l'issue d'une épreuve de physique à des jeunes ayant entamé des études scientifiques supérieures dans l'agglomération lyonnaise. Le jury qui était initialement composé de Maurice Jacob, d'André Moussa et de moi-même avait rapidement bénéficié du concours de notre confrère Jacques Renault qui a proposé souvent le sujet de l'épreuve. Il s'agissait d'un problème que Maurice Jacob prenait soin de résoudre lui-même avant de recevoir la solution de l'auteur afin de le tester et d'en juger la dif-

ficulté, ce qui montre la vivacité d'esprit et l'ampleur de la mémoire qu'il avait conservées malgré les années. Le lendemain de l'épreuve, nous nous réunissions habituellement, pour corriger les vingt à quarante copies que nous avaient remises les candidats, dans la salle de séjour de l'appartement de Maurice Jacob, qui était d'ordinaire toute remplie de livres, d'écrits, de dossiers, sans parler de la multitude de rhinocéros qu'il collectionnait.

Créé en 1981, le prix Ampère a été remis vingt et une fois, mais il a à nouveau disparu l'an dernier en raison de problèmes financiers et faute d'avoir trouvé de jeunes membres du jury pour remplacer les anciens. Le prix Ampère a eu pour mérite d'encourager les jeunes dans l'orientation de leur formation vers l'étude des sciences et tout particulièrement de la physique et il a su distinguer les meilleurs, comme l'ont montré les brillants succès qu'ont obtenu dans leurs études ultérieures de nombreux lauréats du prix.

J'ajouterai que Maurice Jacob qui faisait partie depuis longtemps de la Société des Amis d'Ampère était membre de son Conseil d'Administration depuis 1983.

Il s'est beaucoup intéressé aussi au prix de la Fondation " de Lancey et de la Hanty " décerné chaque année à un académicien lyonnais ayant travaillé au rapprochement entre la France et la Grande-Bretagne, et il n'a pas hésité à se rendre en terre anglo-normande pour rencontrer le Président de la Fondation et l'inviter à Lyon.

S'il avait une véritable passion pour l'enseignement par la parole, Maurice Jacob aimait aussi écrire, aussi bien dans des publications à caractère scientifique comme le Bulletin de l'Union des Physiciens que dans des revues diffusant une plus large culture, aux pages réservées à la musique notamment et l'on retrouve dans les analyses d'oeuvres, biographies, articles d'histoire musicale et comptes rendus d'activité qu'il a écrits les qualités de clarté, de précision et la justesse du propos que l'on appréciait tant chez le professeur.

Il avait obtenu la Légion d'Honneur au titre de l'Education Nationale en 1962 et il avait été promu officier dans l'Ordre National du Mérite en 1970. Il avait reçu, en outre, une décoration iranienne en 1966.

Grand amateur de ski, de courses et de randonnées en montagne, Maurice Jacob avait fait construire un chalet à Saint-Chaffrey dans le Briançonnais, où il se rendait plusieurs fois par an. Il était heureux de s'y trouver en famille et d'y accueillir ses amis, parmi lesquels de nombreux physiciens enseignants et chercheurs, leur faisant gravir les pentes avec son ardeur habituelle.

La femme de Maurice Jacob, Marguerite Moulins, qu'il avait épousée en 1932, recevait toujours avec chaleur, délicatesse et simplicité les invités de son mari au Chalet des Trolles de Saint-Chaffrey, comme dans l'appartement du Point-du-Jour situé au-dessus de la pharmacie où elle officiait et je ne saurais oublier ces heures d'amitié et de joie que nous avons passées dans l'une ou l'autre de ces résidences, Maurice, André Moussa et moi, avec nos épouses, car les anciens camarades du temps du concours d'agrégation aimaient à se retrouver ensemble.

Deux cruelles épreuves ont assombri la vie de Maurice Jacob. Il eut la grande douleur de perdre sa femme encore jeune en 1968, puis celle de voir disparaître son second fils

Bertrand en 1988. Cependant l'affection de son fils aîné Maurice, dont la brillante carrière scientifique au CERN le comblait de joie, celle de sa fille Françoise qui enseignait comme lui les sciences physiques, mais en région parisienne, celle aussi de ses huit petits-enfants qu'il aimait, sans oublier l'attachement que lui montraient sa sœur Odette et son beau-frère Charles qui, habitant près de chez lui, le voyaient souvent, furent pour lui un réconfort pendant toutes les années où il est resté seul, et jusque dans ses derniers moments. Malade depuis six mois, il est décédé le 24 mars 2003, " heureux ", ainsi qu'il l'avait dit au pasteur qui était venu le voir quelques jours auparavant.

Après avoir parlé de ce qu'a fait Maurice Jacob, ou tout au moins d'une partie, tant a été grande son activité aux multiples facettes, je voudrais avant de terminer, dire en quelques mots ce qu'il était.

Lyonnais, non d'origine mais par profession, il a tenu à l'être pleinement, comme le montrèrent par exemple sa participation assidue à l'Académie du Merle Blanc où se rassemblent de nombreuses personnalités lyonnaises et la collaboration efficace et très appréciée qu'il a apportée à l'Association des Amis des Bibliothèques de Lyon qu'il a présidée pendant dix ans.

Chaleureux, recevant toujours l'arrivant avec un large geste d'accueil accompagné d'un sourire amical, d'une aisance naturelle dans le contact humain, Maurice Jacob avait véritablement le sens de la communication et exprimait le fruit de sa pensée en des termes choisis avec autant de fougue que de conviction. D'une intelligence exceptionnelle, il n'en tirait aucune vanité et il demeurait simple. Sa culture était extrêmement vaste et tout l'intéressait, même s'il manifestait pour la musique une préférence marquée. Enthousiaste, acharné au travail, il a beaucoup entrepris et il a su le plus souvent mener à bien les oeuvres dans lesquelles il s'était engagé. Généreux, il cherchait constamment à se rendre disponible malgré ses très nombreuses occupations, car il était très sollicité et il aimait rendre service, et il s'est montré un ami fidèle sur lequel on pouvait compter. Croyant, de confession protestante, il refusait tout sectarisme et savait se mettre à l'écoute de l'opinion des autres.

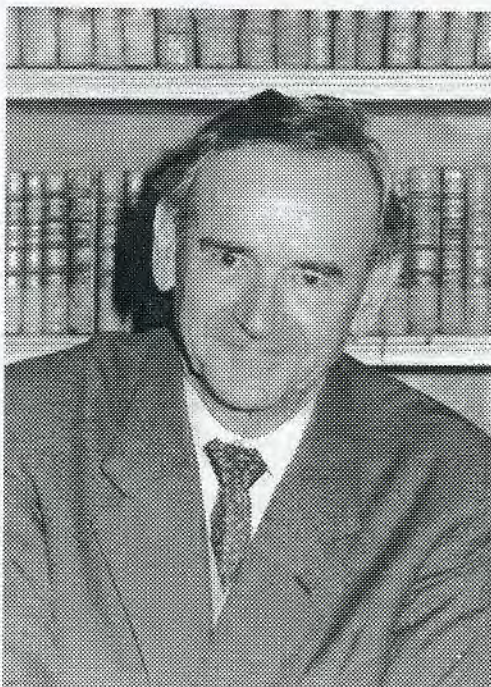
Aujourd'hui Maurice Jacob manque cruellement à sa famille, à laquelle nous présentons nos très sincères et bien vives condoléances et que je veux assurer de mon amicale sympathie en ces pénibles moments. Sa disparition constitue pour tous ceux qui le connaissaient et singulièrement pour l'Académie de Lyon une très grande perte douloureusement ressentie et chacun des membres de notre Compagnie pleure en lui un ami.

Joseph JANIN

Georges ROUX

(1919-2003)

Membre titulaire émérite



George Roux, helléniste et archéologue, nous a quittés il y a quelques mois, après une longue et pénible maladie. Il était né en 1919 à Sorgues (Vaucluse). Dans un monde lyonnais où il a choisi de passer la majeure partie de sa carrière, ses origines méridionales ont toujours été perceptibles ; elles lui ont donné, avec cette légère pointe d'accent inimitable, une familiarité étroite avec le monde méditerranéen qu'il avait choisi d'étudier : la Grèce antique et Chypre.

Il a fait des études supérieures à l'Université de Lyon, jusqu'à l'Agrégation des Lettres en 1944, où il fut reçu premier. Ce concours lui valut d'abord d'enseigner dans les lycées de Saint-Étienne et de Lyon, avant de partir vers ce qui a marqué une phase importante de sa carrière scientifique, l'École française d'Archéologie d'Athènes. Au cours d'un

long séjour, de 1948 à 1956, il a pu s'y consacrer à ce qui était sa vocation, l'étude de la civilisation grecque antique, sous tous ses aspects : littéraires, culturels, archéologiques, dans son cadre naturel et ses paysages. Du reste, à l'issue de ce séjour a paru en 1957, aux éditions Arthaud à Grenoble, un beau livre *La Grèce*, écrit avec son épouse Mme Jeanne Roux, elle aussi helléniste.

Son séjour à Athènes fit de lui un spécialiste reconnu de l'architecture grecque classique, qu'il étudia sur de grands sites comme Delphes, Thasos, Argos, Épidaure, Corinthe... En 1957, il a soutenu en Sorbonne une thèse qui a fait date sur l'Architecture de l'Argolide aux IV^e et III^e siècle avant J.-C.

A son retour en France, il a enseigné quelques temps à l'Université de Montpellier, avant de revenir à Lyon où il fut nommé professeur à l'Université en 1961. Il a alors enseigné la littérature grecque, ainsi que l'archéologie classique, pendant 25 ans, jusqu'à sa retraite en 1985.

C'est donc d'abord comme professeur de littérature grecque que je l'ai connu, ainsi que Mme Jeanne Roux, au temps où je préparais moi-même l'Agrégation. De nombreux anciens étudiants se souviennent de cours où l'on se trouvait transporté dans un monde antique qui devenait réel et palpable, où les spectateurs athéniens riaient aux plaisanteries d'Aristoplane, et où la poésie de Théocrite recréait comme une évidence une Grèce ensoleillée et colorée.

Il a aussi enseigné l'architecture grecque, lorsqu'à la Maison de l'Orient il a été responsable de la Bibliothèque Salomon-Reinach et directeur de l'Institut d'Archéologie classique. Mieux que personne, il savait faire comprendre à son auditoire, même de non-spécialistes, le plan du temple de Delphes, la signification des décorations architecturales du temple de Bassae, la subtilité des charpentes ou les artifices techniques des toitures des *tholos* rondes de Delphes ou d'Épidaure dont il s'était fait une spécialité... Dans cet institut d'archéologie classique, il a organisé et animé des séminaires de recherches pluridisciplinaires, tel celui qui portait sur les *Temples et sanctuaires*, de 1981 à 1983, où il dirigeait les discussions des divers spécialistes pour tenter de définir l'espace sacré, de mettre en évidence ce qu'avaient de commun ou d'inconciliable les temples babyloniens du 3^e millénaire, le temple de Jérusalem, les sanctuaires crétois, ceux de la Perse achéménide, les temples grecs ou les hauts-lieux de Syrie...

En même temps, ses activités scientifiques personnelles se poursuivaient sur le terrain pendant les vacances universitaires, notamment en Grèce sur ses sites familiers des fouilles françaises de Delphes, d'Argos ou de Thasos. Ses recherches sur les monuments ronds (les *tholos*) ont incité la mission américaine qui fouillait à Samothrace à lui demander de participer à la publication l'architecture en étudiant la *Rotonde d'Arsinoé* (le volume a paru en 1992).

A partir de 1965 il avait commencé ses travaux à Chypre. J'ai participé dès le début, comme débutante, à ce projet chypriote que Jean Pouilloux avait élaboré avec son ami Georges Roux. En créant cette Mission archéologique, qu'ils voyaient aussi comme une vaste entreprise d'école de fouille, ils souhaitaient explorer la ville antique de Salamine de Chypre, célèbre à l'époque classique comme « la plus grecque des cités de Chypre » au dire de l'athénien Isocrate. En réalité, faute d'avoir trouvé la ville du V^e siècle avant J.-C., avant l'interruption du programme en 1974 par l'invasion turque du nord de l'île, G. Roux a eu le mérite de dégager et d'étudier la *Campanopetra*, une de plus belles basiliques paléochrétiennes de Méditerranée orientale, construite au V^e siècle après J.-C., au temps où Salamine, devenue Constantia, était la Métropole chrétienne de l'île.

Membre de notre Académie, Georges Roux était membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de l'Institut de France, mais aussi de la Société Archéologique d'Athènes et de l'Institut Archéologique allemand.

Son impressionnante bibliographie comprend plus de 90 titres, dont un nombre important de livres et de très nombreux articles. Plusieurs volumes concernent Delphes dont il connaissait bien l'histoire et les « énigmes » : citons en 1963 le volume qui s'intitule précisément *Énigmes à Delphes* (qu'il a publié avec Jean Pouilloux) ; en 1979 *L'Amphictionie, Delphes et le temple d'Apollon au IV^e siècle* ; en 1987, la publication architecturale de *La terrasse d'Attale 1^{er}*, monument de l'urbanisme hellénistique...

L'Argolide et le Péloponnèse ont également été un des terrains favoris : sa thèse sur *l'Architecture de l'Argolide*, publié en 1961, est indispensable à qui veut étudier l'architecture classique ; car ses développements sur les ordres architecturaux et les plans de monuments ont une portée qui dépasse largement l'Argolide. Citons en 1958 son *Pausanias en Corinthe* où il traduit et commente la description faite par le voyageur antique, ou en 1976 un travail d'archives sur le *temple de Bassae* (d'après l'Allemand Haller von Hallerstein).

Enfin, le dernier ouvrage qu'il a publié en 1998, *La basilique de la Campanopetra* (volume XV de la série Salamine de Chypre), restera une référence pour toute étude de l'architecture proto-byzantine en Méditerranée orientale.

Il disait que « plus il enseignait le grec ancien, plus il se sentait archéologue », car pour lui l'archéologie était indissociable des textes qu'il connaissait si bien. Ces ouvrages et de très nombreux articles démontrent en effet qu'il a toujours eu le souci de mettre les textes des auteurs anciens ou les inscriptions grecques en rapport avec les monuments architecturaux, pour mieux retrouver ainsi la réalité antique, une des bases essentielles de notre civilisation d'aujourd'hui.

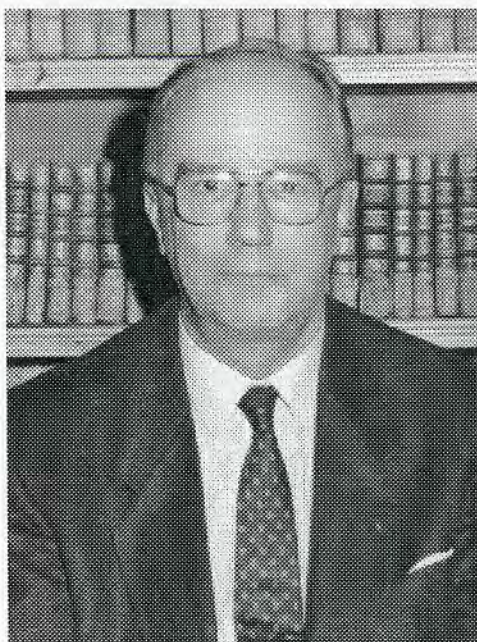
Ses qualités scientifiques et son enthousiasme communicatif, servis par une belle langue à la fois juste, précise et vivante, ont marqué plusieurs générations de lecteurs et d'étudiants, dont certains ont, grâce à lui, choisi de suivre des carrières d'archéologues ou de spécialistes de la littérature grecque. Et il a laissé une œuvre scientifique internationalement reconnue, dont ses confrères et l'Université lyonnaise ont le droit d'être fiers.

Marguerite YON

Albert CHAVANNE

(1922-2003)

Membre titulaire émérite



Nous présentons aujourd'hui le témoignage de notre affliction au nom de l'Académie à Madame Albert Chavanne, aux cinq filles d'Albert et à ses petits-enfants. Albert Chavanne est décédé à Collonges l'été dernier le 31 juillet 2003 à l'âge de 81 ans. L'Académie de Lyon a perdu l'un de ses confrères les plus fidèles ; il fut il y a quelques années président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, puis en 2000 devint membre émérite. Albert Chavanne est né à Lyon en 1922, son père était médecin et sa mère la fille d'un agrégé de droit, Barthélémy Terrai, doyen de la faculté catholique de Paris. Il fit ses études secondaires aux Chartreux, puis s'inscrivit à la faculté de droit de Lyon où il fit sa licence et son doctorat.

Il s'était marié en 1951 à Edith Flory, petite-fille du philosophe Maurice Blondel.

Les traditions du catholicisme se rejoignaient, du moins en partie, du fait des branches très nombreuses de la famille Bondel et Flory : chez les Bondel, il y avait des représentants quelque peu militants, dont un syndicaliste toujours en place qui exaspérait Albert Chavanne. Albert Chavanne eut cinq filles de ce mariage, elles ont aujourd'hui fondé leur famille. Malheureusement, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, il perdit sa première femme et vécut la même tragédie que son collègue Roger Nerson. Puis notre confrère s'est remarié et sa deuxième épouse lui apporta le réconfort d'une nouvelle vie de couple, mais progressivement il fit face à la maladie et à l'invalidité. Depuis quelques années, il marchait avec de grandes difficultés lorsqu'il devait gravir nos escaliers et nous percevions l'effort et la douleur éprouvée avec stoïcisme pour participer à nos réunions du mardi. Il fut progressivement confiné au fauteuil dans son appartement du quai de Serbie.

Albert Chavanne fit une thèse de droit civil sous la direction du doyen Roubier qui fut soutenue en 1947. Ce choix devait se répercuter sur son domaine de spécification, car le doyen Roubier était un civiliste éminent, mais également le défricheur du droit de la propriété industrielle et un comparatiste attentif aux mutations du droit international. Albert Chavanne, comme beaucoup de juristes de cette époque, présente l'originalité d'avoir beaucoup voyagé et poursuivi son activité de recherche et d'enseignement dans plusieurs directions, plus particulièrement le droit pénal et le droit de la propriété industrielle. Beaucoup de voyages : il fut probablement celui de mes maîtres et de mes collègues qui aura passé la plus longue partie de sa carrière outre-mer. D'abord deux ans de charge de cours en Lorraine à la Faculté de Nancy, peut-être une explication de son intérêt pour le

monde de l'entreprise et de l'industrie. Puis vint le concours d'agrégation en 1947 et deux périodes de sept ans, l'une à la faculté d'Alger, l'autre à la Faculté de Beyrouth. Deux contrées musulmanes où le droit français et le droit coranique s'interpénétraient, deux contrées où la présence et la culture française laissaient une profonde empreinte, deux contrées enfin qui seront promises aux horreurs de la guerre civile. Alger de 1949 à 1955 était encore un morceau de la France, mais il ne faut pas oublier que l'insurrection algérienne avait débuté et que bientôt allait commencer une guerre de sept ans. Albert Chavanne fut déchiré par la guerre d'Algérie et l'exode des Français d'Algérie.

En 1955 il partait d'Alger à Beyrouth. C'est alors que se situent mes premiers contacts avec mon collègue : j'étais alors étudiant à la Faculté de droit et Albert était doyen de la Faculté de droit de Beyrouth. A cette époque mon père Jacques Lambert s'impliquait fortement au Liban dans cette association pour le développement des échanges universitaires avec Beyrouth, qui avait été créée en 1913 par Paul Huvelin et Paul Roubier. Mon père en deviendra Président. Je me souviens d'une photographie de 1960 prise à Beyrouth, probablement lors d'une session d'examen, elle représente autour du provincial des jésuites, Albert le doyen de la Faculté, mon père, le doyen Jean Vincent et le recteur Louis. Presque chaque semaine, mon père réunissait place Bellecour les membres de l'association, plus particulièrement Chavanne, Vincent, Cadart et des Libanais.

La période libanaise s'achève en 1961, Albert Chavanne revint à Lyon, moi-même je partais en Algérie puis au Maroc. C'est en 1967 que j'ai retrouvé la faculté de Lyon, pour me préparer aux événements de 1968. La création de l'Université Lyon II, puis la scission de Lyon III en 1973, ne fut pas un bonheur pour notre vie universitaire. Et Albert que je retrouvais dans les innombrables conseils élus et au Comité consultatif n'était pas plus que moi-même amoureux de ces institutions. Albert Chavanne sera membre du jury d'agrégation de droit privé en 1973 et aura le plaisir d'intégrer plusieurs de ses élèves en particulier Jacques Azéma, qui prendra sa relève pour le droit de la propriété industrielle.

L'œuvre scientifique d'Albert Chavanne a été considérable dans ses trois spécialités : un précis de droit pénal et de procédure pénale, le traité de droit de la presse et surtout le précis Dalloz de droit de la propriété industrielle, ouvrages qui feront l'objet de nombreuses rééditions. Une tâche lourde, écrasante, fut par lui, assurée pendant une longue période, la direction et la rédaction du Jurisclasseur pénal. C'est lui qui a fondé en 1970 l'un des centres de recherche les plus prestigieux de notre faculté le " Centre Paul Roubier ", création de la Faculté et de la Chambre de commerce, dont Jacques Azéma prendra la succession. Membre de nombreuses associations scientifiques nationales et internationales, Albert Chavanne a reçu de très nombreuses décorations, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur du Mérite et de l'ordre du Cèdre du Liban et Chevalier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand.

Cet hommage à Albert Chavanne serait pur académisme s'il laissait dans l'ombre l'homme de cœur et de conviction qu'il fut dans la vie, nous évoquons ici les œuvres sociales bénévoles auxquelles il consacra une grande partie de son énergie. C'est lui, pénaliste sans concessions à l'égard de la criminalité, qui a présidé pendant de longues années l'œuvre de Saint Léonard, foyer de débilés profonds. Albert Chavanne était un chrétien convaincu et un juriste éminent et ces deux dimensions étaient inséparables.

Denis Clair Lambert

Myriam BROS

(1918-2003)

Membre titulaire



Myriam naquit à Lyon le 3 Juillet 1918. Dernière d'une famille nombreuse, née assez longtemps après ses deux frères et ses deux soeurs, elle fut certainement la plus gâtée et peut-être la plus aimée des cinq enfants.

Son grand-père maternel, Fraisse, était un homme cultivé et entreprenant; il avait fondé une fabrique de rubans dont il étendit les activités aux Etats Unis. La saga familiale raconte qu'il aurait fourni les longs rubans décorant la statue de la Liberté de Bartholdi lorsqu'elle fut installée dans la baie de New York.

Myriam eut vingt ans en 1938. Après avoir suivi le cours Belmont, elle exerçait les arts d'agrément. Avec son frère Henri et sa soeur Noëlle, elle peignait à

l'aquarelle, elle chantait; son frère Robert et sa soeur Anne étaient plutôt bons musiciens. La seconde guerre mondiale fut l'occasion pour cette jeune bourgeoise cultivée d'affronter les réalités et de montrer son énergie et sa force de caractère. Elle passa son diplôme d'infirmière, s'engagea dans la défense passive, où elle entraîna sa soeur aînée Noëlle. A la libération elle poursuivit ces activités. Infirmière-ambulancière, puis infirmière de l'air, elle découvrit Buchenwald et procura des soins aux déportés. Elle exerça comme instrumentiste dans un bloc opératoire de campagne puis à l'hôpital de Sainte Foy.

Après la guerre son orientation était encore incertaine, mais elle était tentée par les arts. Elle suivait les cours de piano d'Ennemond Trillat, chantait d'une belle voix de mezzo-soprano, et donna même quelques récitals; les témoins se souviennent de la "Mort de Socrate" d'Eric Satie. Mais intransigeante avec elle-même, sentant que sa vocation était ailleurs, elle renonça progressivement au chant et au piano. Elle se consacra à la peinture, réalisant des paysages traditionnels. Elle eut la chance de rencontrer et d'être appréciée de Marcel Michaud de la galerie Folklore qui la conseilla. Alain Vollerin a bien décrit le rôle de ce galeriste lyonnais, "personnalité ultrasensible, visionnaire de l'art d'avant-garde", promoteur du groupe Témoignage de Lyon. Mais la peinture, qui fut un exercice utile pour son oeuvre future, ne la satisfaisait pas totalement. Lorsque le critique d'art Jean-Jacques Lerrand lui conseilla d'utiliser une autre technique; elle était déjà prête à changer.

Dés le début des années 50 elle s'intéressa à la céramique, et exécuta ses premières cuissons dans un four de capacité modeste. Années d'apprentissage, de tâtonnements au cours desquelles elle mit au point sa technique de l'émail et essaya divers supports

comme la terre cuite ou le grès, jusqu'à ce qu'elle découvre la pierre de lave et possède enfin la maîtrise de cet art original où elle allait pouvoir exprimer ses talents et atteindre la notoriété.

"L'émail est un art fascinant (disait-elle), mystérieux comme le feu, comme la nature, comme la terre". "Avec l'émail, j'ai le rêve et le réel". Au cours d'une interview publiée par Alain Vollerin en 1988, elle a décrit les aléas et les surprises, les embarras de sa technique. Elle ajoutait "Quelques fois pour me reposer, je fais des gouaches. Mais je suis gênée de prendre du bleu pour le mettre sur ma feuille. Cela me perturbe par rapport à la difficulté dont j'ai l'habitude, où, pour avoir du bleu, je prends une poudre beige."

Bien qu'elle ait affirmé "ne pas chercher la difficulté pour la difficulté", nous pensons que l'obligation de surmonter toutes les contraintes de son art, constituait pour elle une occasion supplémentaire de muscler sa volonté, de dépenser son énergie pour réaliser une œuvre durable, en s'imposant en plus une véritable discipline.

Mais elle était fascinée aussi "par ce côté orfèvre, ce côté très précieux de l'émail...L'émail doit être comme un bijou, brillant, limpide, unique". Et l'ouverture du four "est un moment passionnant... On a l'impression d'un miracle". Au Moyen Âge, disait-elle, émailleur ou poète, tous deux désignaient des créateurs de rêve, d'une réalité transformée, sublimée.

Elle venait de trouver sa voie. Louis Thomas, peintre et architecte, conquis par son talent lui confia plusieurs chantiers. En 1958 elle fut agréée par le ministère des Beaux Arts pour la décoration des édifices publics et exécuta plusieurs commandes de grands panneaux tels ceux de la centrale hydroélectrique de Monteynard, l'aérogare de Bron, le monument Antoine Charrial, le centre Benjamin Delessert, la cité universitaire Saint-Irénée, la poste de Villeurbanne, l'immeuble EDF rue des Cuirassiers, l'Hôpital Debrousse, des groupes scolaires, des entrées d'immeubles, des bibliothèques publiques, des centres commerciaux. Elle participa au Groupe d'Art Monumental fondé par le peintre Camille Niogret.

A côté de ces œuvres de grandes dimensions qui contraignaient son inspiration, elle fit des panneaux émaillés, pièces uniques plus petites, appréciées des amateurs, où sa verve et son originalité purent s'exprimer plus librement. Après la galerie Marcel Michaud, elle exposa à la galerie Verrière, au Musée des Beaux Arts de Lyon, à la mairie du 8ème arrondissement de Lyon ainsi qu'à Paris et en Suisse. Dans les dernières décennies de sa vie elle ne fit plus que des œuvres intimistes aux expressions lyriques plus ou moins abstraites. Elle avait déclaré qu'elle cherchait un certain ésotérisme "car l'émail a des points communs avec l'alchimie... et possède la beauté de la matière précieuse comme l'orfèvrerie." Elle désirait aussi que son œuvre reste malgré tout proche de la nature. Elle fit des tableaux dont les formes suggèrent directement des créations naturelles tels des coléoptères, des tortues, des fleurs, des bouquets, des fruits, des bijoux, des cristaux précieux. D'autres tableaux sont plus abstraits, certains sont d'inspiration symboliste. De tous émanent une joie de vivre, une exultation, sans aucune touche pessimiste ou mélancolique; la manière noire n'était pas la sienne; sa caractéristique est un lyrisme équilibré, coloré, sans violence excessive, juste un bonheur suggéré.

Son renom se mesure aux honneurs et aux charges qui marquèrent sa carrière. Le prix Paris-Lyon en 1966; elle fut conseiller artistique des établissements Gerflex. Élu vice-présidente en 1978 puis présidente en 1985 du Salon de Sud-Est, elle sut maintenir la qualité et l'attrait de cette manifestation lyonnaise, la gardant "d'une excentricité trop mode". En 1987 elle fut élue membre titulaire de notre Académie, première femme membre de notre compagnie depuis 1700, année de sa fondation. Elle en fut très fière et très émue et appréciait cet honneur "avec un certain humour". Pour son discours de réception elle présenta une étude sur Odilon Redon. Evitant sans doute la première période des noirs, elle devait apprécier les oeuvres plus tardives, aux couleurs irisées, avec des ciels nocturnes lumineux ponctués d'éclats scintillants, traversés par des voies lactées fantastiques.

L'art de Myriam Bros a fait l'objet d'au moins deux ouvrages, l'un édité par Alain Vollerin dans *Mémoire des Arts*, l'autre de Yann le Pichon, étude poétique et recherchée. Plusieurs de ses oeuvres furent acquises par des musées, les Beaux-Arts de Lyon ou Saint Etienne et surtout celui de Faenza, consécration internationale pour les artistes travaillant la céramique, l'émail ou la faïence.

Je voudrais insister particulièrement sur deux de ses panneaux émaillés qui me sont proches. L'un est visible à l'Académie à laquelle elle l'offrit. Non figuratif, sa surface est animée d'arabesques colorées qui se croisent et se superposent comme pour un ballet ou une danse soulignée par un vol de rubans qui nous entraîne dans une fête de lumière (souvenir des oeuvres du grand père Fraisse?). Sur ce débordement de couleurs, elle a appliqué au cours d'une ultime cuisson, des bandes d'or fondues dans l'émail, renforçant le caractère rare de ce tableau, d'inspiration presque byzantine ou évoquant la reliure précieuse d'un livre très ancien ou la porte d'un Palais des Mille et une Nuits. Cette image rutilante est exceptionnelle dans la production de Myriam Bros. Voulait-elle signifier ainsi son bonheur de faire partie de notre compagnie, en illustrant un rêve oriental fantastique.

Elle a offert le deuxième tableau à la chapelle de l'Hôtel Dieu en 2001, probablement sa dernière production avant d'éteindre définitivement son four. Il représente une simple croix, ocre-orangé, d'un rouge de cadmium qui mêlé au plomb a un reflet brillant et éclaire le devant d'autel où elle est placée. Elle est parsemée de traces vert tendre, évoquant une crux florida ou une croix gemmée paléochrétienne; elle se projette sur un semis de taches polychromes vertes et rose pâle suggérant une verdure fleurie. Un large cadre bleu cobalt dessine comme une fenêtre ouverte sur le jardin d'éden. L'art de Myriam Bros combine, ici, ce qu'il faut de figuration pour guider l'oeil et d'abstraction pour laisser une large part au rêve.

Je n'ai connu Myriam qu'à la fin de sa vie. Au cours de plusieurs visites à Puymartin, elle m'enthousiasma par ses commentaires sur son art, décryptant les émaux de sa collection personnelle. Se confiant au médecin, souffrant de multiples handicaps, elle se désespérait de voir son corps si lourd, si maladroit; elle devait le supporter et le traîner alors que son esprit restait clair, lucide, agile. Elle rêvait de légèreté, d'apesanteur. L'une de ses dernières conférences avait eu pour thème les plumes dans l'art, les ailes des anges ou l'aile colorée de Dürer de l'Albertina de Vienne. Déjà entre 1947 et 1950 elle avait exécuté une série d'oiseaux en céramique, oiseaux romantiques ou perroquets que des amateurs conservent précieusement. Plusieurs de ses tableaux dessinent une forme pouvant évo-

quer une aile étendue, en plein vol, au pointes polychromes, rêve aérien sur une pierre massive. Une légende veut que lorsqu'on offre une plume d'oiseau à une personne, on s'en fait aimer. Myriam a réalisé plusieurs tableaux de plumages rutilants et nous aimons ce qu'elle fait. Elle est morte le 15 Juin 2003, paralysée après une chute, après un calvaire de quatre mois. Pesanteur et légèreté, elle a accueilli la mort comme une délivrance et peut-être une espérance. La messe de funérailles fut célébrée à l'église Saint Luc de Sainte Foy les Lyon devant l'autel qu'elle avait décoré d'un de ses émaux. Son œuvre lui survivra et, pour certains dont je suis, elle restera source de méditation sur les mystères de la création et de la beauté.

Claude Lapras

Jean MEYER

(1914 - 2002)

Membre correspondant

Jean Meyer est décédé le 12 janvier 2003.

Né le 11 juin 1914 à Paris, il entre au Conservatoire en 1934 où il est l'élève de Louis JOUVET. Second prix de comédie, Louis JOUVET le fait débiter à la Comédie Française en 1937 dans « La guerre de Troie n'aura pas lieu ».

Jean Meyer a mené de front une carrière d'acteur d'auteur, de metteur en scène et de Directeur de théâtre. Jean Meyer a joué à la Comédie Française 200 rôles parmi lesquels les grands emplois du répertoire (Arnolphe, Harpagon, Figaro, etc...).

Il a réalisé plus de 120 mises en scène, dont :

Le bourgeois gentilhomme, Les caves du Vatican, le Dindon, la Ville dont le Prince est un enfant, La Célestine, Histoire de Rire, Donogoo, Le mariage de Figaro, Don Juan, L'Ecole des femmes ...

Auteur de plusieurs comédies :

Mic - Mac (Palais Royal 1962) ;
L'âge idiot (Gymnase 1963) ;
Le vice dans la peau (Théâtre Michel 1965) ;
La courte paille (Potinière 1967).

Il a écrit 3 ouvrages :

un « Molière » (Librairie académique Perrin),
 un « Gilles Shakespeare » (Librairie académique Perrin),
 une édition des œuvres de Molière en 11 volumes reliés, (avec examen et analyse des personnages et des situations, très remarquable ouvrage illustré) (Gonon éditeur).

Jean Meyer était Officier de la Légion d'Honneur. Il a été élu membre titulaire de notre Académie en 1980 au fauteuil n°2 de la 4ème section de la Classe des Lettres, succédant à Robert Proton de la Chapelle. Lorsqu'il quitta Lyon en 1985 il devint membre correspondant.

Le 19 mars 1974 Jean Meyer avait prononcé en tant qu'invité une conférence intitulée « La Comédie Française ». Le 27 octobre 1981, son discours de réception « Lyon et le destin de Molière » passionna l'assemblée.

Nous présentons à sa famille notre sympathie très attristée.

Noël MONGEREAU

Maurice DAMEZ

(1910 - 2003)

Membre correspondant

Le docteur Maurice Damez, membre correspondant de l'Académie depuis 1977, nous a quitté le 13 mars 2003.

Né à Lyon le 1^{er} octobre 1910, notre confrère fit ses études dans notre ville. Interne des Hôpitaux en 1930 puis chef de clinique du Professeur Paviot, il s'installa ensuite à Valence où il fut nommé médecin de l'hôpital en 1953. Interniste et neuropsychiatre il développa préférentiellement cette dernière discipline. C'est ainsi qu'il créa, véritable précurseur en la matière, une unité de prise en charge des alcooliques.

D'esprit profondément humaniste, généreux et curieux, réservé mais plein d'humour, très lié avec le Professeur Paul Girard, le docteur Damez fut encore Président du Conseil de l'ordre de la Drôme (1960 - 1978), membre de l'Académie drômoise et Président du Rotary.

Notre Compagnie présente à ses enfants et à tous les siens l'expression de sa sympathie attristée.

Marc TRILLET

Jean WERTHEIMER

(1920 - 2003)

Membre correspondant

Le docteur Jean WERTHEIMER nous a quitté le 24 mai 2003.

Il était le fils du professeur Pierre WERTHEIMER, chef incontesté de l'Ecole de neuro-chirurgie de Lyon, ainsi que celle de chirurgie vasculaire (à la suite de René LERICHE).

Au cours de sa carrière médicale, il s'orienta particulièrement vers l'action sociale et humanitaire.

Né à Lyon le 21 février 1920, il fit ses études secondaires au Lycée Ampère et participa très vite aux mouvements de jeunesse, devenant en 1938 chef de district chez les Eclaireurs de France.

Mobilisé en 1940 dans l'Armée des Alpes, il fut intégré près de Rumilly dans les Chantiers de Jeunesse, puis, dès son retour à Lyon, en janvier 1941, s'engagea dans le mouvement de Résistance " le coq enchaîné " dirigé par le docteur FOUSSERET, où on lui confia la responsabilité du réseau dépendant de BUCKMASTER, pour les distributions d'armes, postes TSF et d'espèces monétaires.

En même temps, il commença ses études médicales, mais ne put avoir accès aux concours hospitaliers, interdits par les lois de Vichy. Apprenant qu'il avait été dénoncé à la Gestapo, il dut quitter Lyon rapidement, et, sur les ordres de Londres, s'évada à l'aide d'une filière transitant par l'Espagne (interné à Barcelone pendant deux mois). Avec 35 français, il put s'évader par la mer et parvint à Alger en mai 1943 où il fut reçu avec ses camarades le 18 juin par le Général de Gaulle.

Affecté à une unité d'artillerie légère comme médecin sous-lieutenant, il put continuer ses études et passa à Alger son examen de 4ème année de médecin.

Avec la France Libre, il fut intégré au corps expéditionnaire de libération en Corse, Italie et Provence en 1944, puis il participa en 1945 aux combats d'Alsace et d'Allemagne.

De retour à Lyon en février 1946, il fut nommé médecin-capitaine de réserve et décoré de trois médailles en témoignage de son action militaire: Médaille des évadés et de la résistance, ainsi que la Croix de Guerre avec palmes.

Il put alors terminer ses études de médecine, s'orientant, sur les conseils du Professeur PAUFIQUE, vers l'ophtalmologie. Après sa thèse de doctorat en médecine en 1949, il fut Chef de clinique ophtalmologique au pavillon C de l'Hôpital Edouard Herriot sous la direction de son maître PAUFIQUE, puis, s'orientant vers la neuro-ophtalmologie, assistant des hôpitaux à l'Hôpital Neurologique (créé par son père en 1962), dans le service du professeur Jacques ROUGIER, jusqu'en 1985, où il participa activement à la spécialité par ses interventions chirurgicales et ses nombreuses publications, tout en s'occupant de sa clientèle privée en cabinet.

Pendant cette période, il put acquérir les diplômes de Médecine du Travail et de Médecine Légale et il devint expert auprès de la Cour d'Appel de Lyon.

Conjointement à son activité médicale, Jean WERTHEIMER a développé un grand nombre d'actions sociales et humanitaires qui constituent la majeure partie de sa personnalité attachante et la manifestation de son altruisme.

D'abord au sein de la municipalité, comme conseiller municipal du maire Louis PRADEL, qui, lui aussi, fut un résistant, puis des maires successifs Francisque COLLOMB, Michel NOIR et Raymond BARRE, pendant les quatre législatures de 1971, 1977, 1983 et 1989. Il fut adjoint au maire de Lyon, ainsi qu'au maire du 6ème arrondissement, et, sous Raymond BARRE, conseiller technique de la Santé, auprès du docteur GIGNOUX, en ce qui concerne la toxicomanie, le sida, la prostitution et la psychiatrie infantile.

Dans ce cadre, il présida plusieurs associations : Centre de coordination médico-sociale, Conseil lyonnais de prévention de la délinquance et Association pour le maintien à domicile des personnes âgées du 6ème arrondissement.

A la demande du docteur GIGNOUX, il le représenta à plusieurs reprises au Conseil national des villes, aux forums français et européen de la Sécurité urbaine ainsi qu'au Dispensaire Général.

Son action prépondérante pendant l'occupation allemande fit naturellement de lui pendant dix ans le Président du Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation.

Jean WERTHEIMER se dévoua pendant de longues années à de multiples missions humanitaires. Sous l'influence de Bernard KOUCHNER, président de Médecins du Monde, il fonda la délégation lyonnaise de la Chaîne de l'Espoir, coordonnée par le docteur LERO-CHE et consistant à faire opérer dans les hôpitaux lyonnais les enfants du tiers monde atteints d'une cardiopathie congénitale ou d'une affection ne pouvant être traitée dans leur pays d'origine.

Cela pendant 3 ans, avec des missions fréquentes en Sierra-Léone, grâce au mécénat du docteur Charles MERIEUX.

Ayant arrêté son activité hospitalière à 65 ans, il poursuivit encore pendant quelques années ses consultations privées, et, presque jusqu'à sa mort, se dévoua sans relâche aux nombreuses tâches auxquelles il avait décidé de se consacrer.

Après cette vie tellement remplie, qui pourrait servir d'exemple à tous ceux qui se désintéressent de la cause publique, il eut la satisfaction, le 12 juin 2001, d'être élu membre correspondant de l'Académie de Lyon.

Pour son courage pendant la période si dangereuse de l'Occupation, il a été récompensé par les médailles que nous avons déjà citées, auxquelles se sont rajoutées les distinctions les plus prestigieuses : pour son action dans le cadre de la Santé, Commandeur de l'Ordre du Mérite et pour son rôle humanitaire très éminent, Commandeur de la Légion d'Honneur.

Telle fut la vie, brièvement résumée, du docteur Jean WERTHEIMER, qui se consacra lors de longues années à la défense et au soutien de ses contemporains, avec un inlassable dévouement dont seule la maladie put arrêter le cours à la fin d'une existence tellement remplie.

Alain BOUCHET

Rutger Pieter Hendrik RITTER

(1918 - 2003)

Membre d'honneur associé

Le 5 juillet 2003 mon père Rutger Ritter est décédé à Monte Carlo, Monaco qu'il avait choisi comme sa résidence principale dès sa retraite en 1983.

Rutger Ritter naquit à Utrecht aux Pays Bas en 1918.

Il commença ses études de droit à l'Université de cette ville en 1938 qui furent interrompues par la guerre et l'occupation des Pays Bas par les troupes allemandes. Son père, qui était le rédacteur en chef d'un grand journal local, fut arrêté et pris en otage et interné comme tel dans le camp de concentration Buchenwald jusqu'à la fin de la guerre. Rutger et son frère durent se réfugier et se cacher jusqu'à la libération. Il termina alors ses études de droit et se maria avec une co-étudiante Ymkje Kingma. Après la fin de ses études il devint fonctionnaire au Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères et fut chargé de la résolution des problèmes juridiques et financiers découlant de la guerre et de l'occupation. Pendant cette période il eût trois filles et commença à bien s'intégrer dans le milieu des fonctionnaires et diplomates à La Haye.

Ses occupations se développèrent et il devint le « speechwriter » de divers ministères et membre de diverses délégations ministérielles.

En 1956 il fut nommé membre du Collège de l'OTAN (NAVO) à Paris et en cette capacité il assura la formation de diplomates, officiers et fonctionnaires pour des fonctions au sein de l'OTAN. Il visita tout le territoire de l'OTAN de l'époque et de par sa fonction il acquit une grande expérience internationale et une grande connaissance de langues.

Il retourna aux Pays Bas en 1960 et fut affecté à la Direction Extrême Orient du Ministère et fut impliqué en le transfert de l'une de nos dernières colonies, la Nouvelle Guinée, à l'Indonésie.

En 1964 il fut nommé conseiller auprès de l'Ambassade des Pays Bas à Djakarta, Indonésie, où il contribua, grâce à son expérience internationale, au développement des relations commerciales et culturelles entre ce pays et son ancien colonisateur.

En poste à nouveau à La Haye entre 1969 et 1973, il fut affecté à la Direction Europe pendant une période fort intéressante où les relations d'animosité entre l'Est et l'Ouest, détériorées par la révolte Hongroise, la crise de Cuba et le printemps de Prague, commencèrent à s'améliorer quelque peu. L'Allemagne de l'Est fut reconnue et pour cette raison des contrats purent être conclus pour améliorer la position isolée du poste allemand de la démocratie de l'ouest en territoire communiste : Berlin Ouest.

En 1973 Rutger Ritter fut nommé à Berlin Ouest, ville à l'époque encore gouverné par les « Alliés » (Français, Anglais, Américains ; Berlin Est par les Russes). Comme Berlin Ouest était en fait le thermomètre de la détente (lorsque Moscou était mécontent de l'attitude ou d'une action de l'OTAN, on se vengeait sur Berlin Ouest en augmentant le

contrôle des douaniers sur le trafic de transit avec Berlin Ouest etc), Rutger Ritter était en bonne position pour suivre la politique internationale et ses reportages sur les développements à ce sujet étaient recherchés. Il garda de très bon souvenirs de sa collaboration avec les Berlinoises, élégants et pleins d'humour.

En 1978 il fut nommé Ambassadeur des Pays Bas à Bagdad, Iraq, pays alors encore tout à fait dominé par Saddam Hussein et son parti Bath.

Ce fut un poste difficile : le climat était assez pénible et les contacts avec la population étaient fortement découragés par les autorités. Comme aucun membre de l'ambassade ne parlait couramment l'arabe on dépendait pour ses informations du personnel à qui on ne pouvait pas toujours faire confiance. Néanmoins, à l'époque, le régime iraquien, riche en pétrole, réalisait de force des réformes d'infrastructure et techniques dont les entreprises hollandaises pouvaient profiter ; Rutger Ritter sut établir des contacts pour diverses sociétés néerlandaises dont certaines purent obtenir des contrats.

Il assista encore au début de la guerre entre Iran et Iraq, mais fut alors muté vers Hambourg, Allemagne où il fut nommé Consul Général. Il put contribuer au développement des relations commerciales entre Hambourg et la région nordique de l'Allemagne et Rotterdam et ses environs ; la mentalité des deux régions est comparable et les deux villes ont un port et sont orientées sur le commerce international et le transport.

En 1983 Rutger Ritter termina sa vie professionnelle et prit sa retraite et s'établit avec sa femme à Monaco. Malheureusement il perdit sa femme bientôt après sa retraite en 1986 et il eut beaucoup de peine à surmonter cette perte. Il n'était pas homme à s'adonner à une vie de loisirs : dès sa retraite il se consacra avec encore plus d'énergie qu'avant à ses activités de Président de la Fondation « de Lancey and de la Hanty » .En cette capacité il eut l'occasion à plusieurs reprises de se rendre à Lyon, à l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts, pour remettre en personne le prix de la Fondation aux lauréats et il prononça des discours à ces occasions qui portaient à réflexion .

Il devint président du Cercle Néerlandais à Monaco et contribua en plusieurs capacités à la gestion de l'Eglise Réformée de France à Menton et à Monaco.

Il resta actif jusqu'à quelques mois avant son décès.

Rutger Ritter était un polyglotte : il parlait couramment le néerlandais, le français, l'anglais et l'allemand. Il était aussi un homme de grande culture générale : littérature, histoire, musique, politique, philosophie, technique : tous ces sujets le passionnaient et il avait une grande connaissance en toutes ces matières .

Une grande intelligence et un esprit d'analyse joint à une mémoire vraiment exceptionnelle et à une grande expérience internationale en faisaient un homme érudit et sage, citoyen du monde, ouvert aux développements modernes, souvent consulté.

Il était un mari, un père et grand-père très attentif.

Il nous manquera énormément.

Charlotte Ritter

II

LES ACTIVITÉS

LES SÉANCES PRIVÉES

Séance privée du 13 mai 2003

Au cours de cette séance, outre la préparation des élections du 10 juin 2003, a été précisée la liste des prix décernés par l'Académie en 2003.

Séance privée du 10 juin 2003

Au cours de cette séance, ont été élus :

Membres titulaires :

Classe des Lettres :

3^e section : Philosophie, Morale, Sciences juridiques et économiques, fauteuil n°7 :
M. Jean-Marie CHANON

4^e section : Beaux-Arts, Musique, Urbanisme , fauteuil n°6 :
M. Jean-François GRANGE-CHAVANIS

Les prix remis au cours de la séance du 17 juin ont été sélectionnés lors de cette séance.

Séance privée du 18 novembre 2003

Au cours de cette séance, MM. Louis CHAINE et Charles RUHLA ont été élevés à l'éméritat.

Denis-Clair LAMBERT a été élu vice-président 2004.

Louis DAVID a présenté l'état de son travail concernant un index des membres titulaires de l'Académie, les fauteuils étant précisés à partir de 1848.

Séance privée du 16 décembre 2003

Au cours de cette séance, MM. Jacques BOIDIN et Michel LAFERRERE ont été élevés à l'éméritat.

M. Jean-Luc FAVRE a été élu membre correspondant dans la classe des Lettres.

M. Marcel CORNELOUP a présenté le compte rendu de la Conférence Nationale des Académies tenue à Paris les 27 et 28 novembre 2003, réunion au cours de laquelle il a remis à notre confrère Edmond REBOUL le prix d'honneur 2003 de l'Académie.

LES VISITES DE L'ACADÉMIE

12 JUIN 2003

Le site du Creusot et du canal du Centre

Nous étions 35, place Bellecour pour partir découvrir en car le site du Creusot et du canal du Centre. Ce site nous fut signalé par le monument du marteau pilon de Bourdon à l'entrée de la ville. Devant le château de la Verrerie nous attendait un homme du pays : notre Président Marcel Corneloup. Ce " château " fut aménagé par la famille Schneider sur le site de la cristallerie de la Reine Marie-Antoinette, cristallerie qui tirait profit de la présence dans le sol d'un excellent anthracite, de silice très pure et de minium de plomb. Il reste actuellement un musée qui permet d'apprécier l'évolution de la qualité technique et artistique des objets produits et les multiples facettes de l'art du verrier. Dans l'un des bâtiments coniques abritant les fours des verriers, la famille Schneider aménagea un théâtre intime, aux remarquables peintures en trompe l'œil, où furent invités hommes d'Etat et acteurs célèbres (Sarah Bernard notamment).

Dans un autre bâtiment, la Salle du Jeu de Paume abrite une exposition sur " le métal, la machine et les hommes " qui nous fut présentée par Jacques Charnay, fondateur de l'Académie François Bourdon. Cette exposition retrace 200 ans d'aventure industrielle au Creusot, avec de remarquables maquettes de machines élaborées par les élèves et étudiants de la région, et une revue des acteurs successifs de la famille Schneider. Nous étions en terrain commun après la remarquable conférence prononcée à l'Académie le 3 juin dernier par notre confrère Michel Laferrère.

Ce fut ensuite le Canal du Centre que nous découvrièmes à partir d'Ecuisses, tout près du bief partageant les eaux méditerranéennes des eaux océaniques. Un déjeuner au fil de l'eau nous permit de passer cinq écluses en direction de St. Brevain sur Dheunes, en compagnie de Paul Doreau, le Président du Comité de Développement du Canal du Centre. En fin de repas, et de croisière, Marcel Corneloup improvisa pour nous une passionnante histoire des chorales " A Cœur Joie ".

Au moment de faire la photo de groupe sur le chemin de halage, un violent orage nous força à nous réfugier dans le car qui nous avait rejoints.

Cette découverte du Creusot fut appréciée de tous grâce au travail préparatoire de nos confrères Marcel Corneloup et Michel Laferrère, et à la qualité de l'accueil local de Jacques Charnay et Paul Doreau.

Joseph REMILLIEUX

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

17 juin 2003

SÉANCE SOLENNELLE DE REMISE DES PRIX

La séance de remise des Prix 2003 de l'Académie a comporté les points suivants :

- **Prix d'Honneur de l'Académie (médaille)** : présentation Jacques FILLEUL.

Prix attribué à notre confrère Edmond REBOUL

- **Prix Littéraires dits de la Comtesse Mathilde** :

- **Prix du Récit (Eglantine d'Or)** : présentation Dominique BERTRAND.

1^{er} Prix remis à Isabelle PELLIER (1 500 euros)

Mention d'estime : Sylvie LAMARCHE (1 000 euros).

- **Prix de Poésie (Muguet d'Or)** : présentation Robert FAVRE.

1^{er} Prix remis à Rosemay NIVARD (1 500 euros).

- **Prix du fonds ROSA** : présentation Alain BOUCHET

- **Prix du mérite familial** :

Société Saint-Vincent de Paul

Fédération des familles du Rhône

- **Prix du mérite social** :

Association Entre-Temps

Association SOS Suicide

- **Prix de la Fondation de Lancey et de la Hanty** :

Le Prix 2003 a été attribué à Claude LAPRAS.

Le Prix lui sera remis en 2004 en raison de la disparition de M. Rutger RITTER, président de la Fondation.

* * * *

PRIX D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE
attribué à Edmond REBOUL

Mes chers Confrères,

Plusieurs d'entre nous s'unissent à moi pour vous proposer d'attribuer le Prix d'Honneur de l'Académie à l'un de ses anciens présidents, Edmond REBOUL.

Beaucoup d'entre nos jeunes confrères ne le connaissent pas. C'est parce que, après son année présidentielle en 1992, il a demandé l'accession anticipée à l'éméritat pour des raisons de santé et s'est retiré à Bandol dans le Midi de la France.

Mais pendant sa carrière active au sein de notre Académie, et même après, toujours attaché à icelle, que n'a-t-il pas réalisé !

Candidat en 1977, il fut admis nonobstant sa qualité de médecin militaire, dans la section " Littérature - Poésie - Eloquence ", ce qui révèle la richesse de sa personnalité. Son discours de réception, le 16 mai 1978, porta sur " Un destin de poète, Louis PIZE ". Pendant 9 ans, de 1982 à 1990, il assumait la charge de Secrétaire Général de la Classe des Lettres, ce qui, en une époque où la fonction de Chancelier n'existait pas encore, représenta une utile continuité au profit de l'Académie. Par exemple, en 1990, il réalisa cet " Index des Mémoires de l'Académie " où sont répertoriés tous les sujets traités en séance académique, de 1845 (!) à 1987.

Puis, en 1991, Edmond REBOUL devint Président. C'est alors qu'il mit en route plusieurs heureuses initiatives :

➤ **Premièrement**, il créa la fonction de Chancelier : fonction tellement utile du fait de sa continuité (le Chancelier est élu pour 4 ans), et, en outre, du fait qu'elle gère les deux Classes académiques, Sciences et Lettres, que, en fait, tout repose sur lui dans la vie de l'Académie. M. MALAPERT exerça le premier, avec efficacité, pendant 6 ans, cette essentielle fonction, avant de la céder à M. MONGEREAU, qui y excelle, nous le savons, depuis 1998.

➤ **Deuxièmement**, M. REBOUL créa dans le Bureau une " Commission de réflexion et de prospective " qui s'attacha, sous sa gouverne puis sous celle de M. MALAPERT, à la révision du Règlement Intérieur de l'Académie ; il en résulta en 1994 le texte qui nous régit actuellement.

➤ **Troisièmement**, M. REBOUL créa l'" Association des Amis de l'Académie ", amis qui la soutiennent de leurs cotisations, et qui accroissent sa notoriété dans l'agglomération lyonnaise.

➤ **Quatrièmement**, Mais surtout, Monsieur REBOUL s'investit totalement, pendant son année de présidence dans le grand projet de création de la " Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts " regroupant, sous la tutelle de l'Institut, toutes les Académies Provinciales créées antérieurement à la Révolution Française : soit 23

académies qui furent plus tard 26. Les plus anciens parmi nous n'ont pas oublié les grandioses réunions constitutives des 25 et 26 octobre 1991, réunions qui regroupèrent des délégués de l'Institut et des délégués de 23 Académies de province, tout d'abord à notre siège au Palais Saint Jean, puis dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville sur l'invitation du Maire, Monsieur Michel NOIR, puis à l'Hôtel du Département dans la Salle du Conseil Général.

Il résulta de ces deux brillantes journées la Fondation de la " Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts ", dont M. REBOUL, malgré son éloignement de Lyon, fut le régisseur pendant plusieurs années, et qui fait toujours paraître, plus ou moins régulièrement, la revue " Akademos ", dont voici un exemplaire.

C'est à M.REBOUL que nous devons ces importantes mises à jour et créations. Nous pensons tout à fait légitime de reconnaître ce que nous devons à ses idées, à son énergie, à son implication, en lui attribuant en 2003, après 20 ans d'activité créatrice et désintéressée, le Prix d'Honneur de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon.

Jacques FILLEUL

* * * *

PRIX LITTÉRAIRES " COMTESSE MATHILDE "
Rapports de Dominique BERTRAND et Robert FAVRE

PRIX dit « ÉGLANTINE d'OR » (Récit)

Monsieur le Président, chères consœurs, chers confrères, chers amis, Mesdames les lauréates du Muguet d'Or de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon,

Voici donc le moment de déclarer haut et fort le résultat des appréciations et réflexions personnelles et communes des membres du comité de lecture constitué pour honorer à nouveau, en 2003, la générosité littéraire de notre bonne fée, la Comtesse Mathilde, dont il faudra bien un jour passer un moment à louer les talents et les vertus. Deux prix dépendent, vous le savez, de cette munificence éclairée. Le Muguet d'Or est décerné à la poésie . Il convenait d'en parler d'abord. Notre confrère Robert Favre vient de nous exposer, avec la délicatesse que nous apprécions tant chez lui , le choix que lui-même avec nos confrères Jean-Marie Auzias et Paul Gravillon ont endossé. Mais la prose aussi, sous la forme de la nouvelle, requiert notre sollicitude. Nous avons à distinguer une œuvre de ce genre par une Eglantine d'Or. Ainsi, le métal désigne-t-il l'excellence, tandis que la flore, comme il se doit, indique les parterres spécialisés de nos jeux floraux.

Je tiens, tout d'abord, à remercier les six hommes de goût, pris dans notre compagnie, qui, avec moi, le septième, ont accepté de constituer la Pléiade de notre jugement : Jean-Marie Auzias, déjà nommé, Jack Bost, Alain Bouchet, Henri Buet, Bernard Grillet et Claude Lapras, avec l'assistance de Michel Dürr. Nous avons à assurer un assez rude travail de

lecture, puisque, le succès de nos jeux ne se démentant nullement, et croissant plutôt grâce sans doute à l'appui du réseau informatique, nous avions à départager trente œuvres. Bon nombre d'entre elles atteignaient et même dépassaient les cent pages du règlement. L'accord a été assez facile sur neuf propositions qui émergeaient, dans une production qui, dans l'ensemble, nous est apparue, cette année, d'une honnête venue. Il est tout de même encourageant, pour un professeur, et aussi pour un jury littéraire, de se trouver en face d'une bonne classe. Le second tri est toujours plus délicat. Des sensibilités différentes s'affirment à bon droit dans une pléiade d'hommes de goût. Deux récits se partageaient les suffrages quasi à égalité, alors que le règlement interdit de proclamer des vainqueurs ex aequo. Vous avez là en bref, la raison de ce premier prix flanqué d'une mention d'estime. Rude décision donc, passant par des explications vigoureusement contrastées, mais décision qui finalement multiplie les lauriers. Que la gloire en revienne à la vitalité des Belles Lettres en notre douce France.

Nos deux chefs-d'œuvre 2003 sont de qualités. Ils sont aussi différents qu'il est possible pour le thème, pour le ton, pour la morale. Le premier prix, qui a pour titre, *Mes premiers jours*, et qui est le journal, virtuel, bien entendu, d'un embryon depuis la première segmentation jusqu'au dégageement des enveloppes vitellines, nous dirons que c'est un hymne à la vie de couleur vert grenouille. La mention d'estime est allée à *La fille inachevée*, qui est un rouge et noir achevé, sang et encre s'exacerbant l'un l'autre : une descente dans les enfers de la psychopathologie du non-amour. La Pléiade a choisi les extrêmes, sur toute la ligne, mais des extrêmes qui se signalent par des qualités évidentes de composition, de style et de pensée. Curieusement, ces récits antithétiques sont l'un et l'autre une transposition techniquement fidèle de deux traités médicaux : le premier démarque le manuel d'embryologie, le second, de psychiatrie clinique. Tout l'art consistait à masquer cette obédience. Les deux auteurs y sont presque parfaitement parvenus. Les faiblesses ou les longueurs n'apparaissent que lorsque la documentation a transparu. Ce n'est pas fréquent. De la sorte, nos deux récits, qui sont de vrais récits, mais engagés techniquement dans de graves lieux d'humanité, la naissance de l'homme et la mort psychologique, en un sens impossible, de l'homme, se haussent à la taille de véritables contes philosophiques. Par leur facture, ils accrochent. Par leur densité, ils donnent à penser. Les hommes de goût ont été sensibles à cet enjeu de pensée. Divisés sur l'attribution des fleurs, ils ont été unanimes à désigner *Mes premiers jours* et *La fille inachevée* comme des ouvrages dont il faut souhaiter l'édition.

Je ne veux ni ne dois laisser votre patience. Restons-en aux devises cryptantes des deux récits. Elles ont été choisies avec un profond à-propos. Elles se rejoignent dans les implications complexes de la vie, de la mort et de l'amour. « *Vissi d'arte, vissi d'amore* » ! Ce prétérit qualifie-t-il les premiers mois du bébé comme un paradis définitivement perdu ? « *Chacun tue ce qu'il aime* » ! Ce présent assassin élève-t-il une stèle à l'amour qui gouverne tout de même l'inachèvement dramatique d'un être humain ? Nous avons été charmés, mais c'était pour nous laisser introduire parmi ces philosophes qu'aux grands siècles de notre littérature, on nommait moralistes.

Dominique. BERTRAND s.j

* * * *

PRIX dit « MUGUET d'OR » (Poésie)

L'ensemble des envois de cette année n'est pas d'une qualité qui restera fixée dans les mémoires des membres du jury, composé de MM. AUZIAS, FAVRE et GRAVILLON, sous l'autorité du R.P. BERTRAND. Si la langue est en général satisfaisante, presque toujours correcte, trop d'envois sont surchargés de prosaïsme, de platitude, et expriment une sentimentalité assez mièvre ou banale. L'année n'est pas aux audaces et aux provocations...

Certains envois sont gentillets, avec çà et là, une image originale ou un brin d'humour. Mais cela reste partiel, inachevé ou trop inégal. Je ne résiste pas, à cette occasion, de citer un proverbe arabe mentionné par l'écrivain algérien Mohammed DIB:

« Si ton chant n'est pas plus beau que le silence, alors tais-toi. »

Certains recueils ont attiré notre attention car ils sont plus riches en sensations, en émotions, parfois, mais très rarement cette année, en notations d'une sensualité discrète, ou encore par des essais de jeux sur les mots ; on trouve même dans l'envoi n°16 deux calligrammes. Cet envoi n°16 a aussi retenu notre attention par sa belle écriture et par quelques images. De même, l'envoi n°13 offre des qualités partielles grâce à des images à la fois solides et claires et des sensations ténues qui rendent la vie quotidienne surprenante, inquiétante.

Mais, après quelques hésitations, dues à l'écriture parfois peu souple, nous avons décidé d'attribuer le prix du Muguet d'Or 2003 à un envoi, le n°5, qui offre une cohérence remarquable et dont la devise : « *Pas à pas, je cherche des rimes et des entrelacs* », traduit une modestie sympathique qui rend certaines maladresses plus touchantes que choquantes.

Ce recueil de huit poèmes est assez varié mais ils sont unis par un même ton de confiance sans mièvrerie : on y pressent une personnalité riche mais sans complaisance. Le lecteur est entraîné dans des paysages savoureux, odorants où les sensations se présentent, mélangeant l'exotisme et notre quotidien banal, mais devenu rare comme

*« de douces odeurs suaves mélangées à
la fumée de la cuisine au feu de bois. »*

L'auteur, dans le poème « *La Terre où je suis née* » - ce féminin trahit au passage son genre -, mêle la vue, le toucher, l'odorat et les souvenirs, dans une nostalgie qui, soudain, devient créatrice de fantastique comme dans cette première strophe où,

*« loin de ma terre,
le soleil vit incognito
trompeur glacial parfois noir et lisse comme un vrai corbeau. »*

Retenons aussi l'évocation de « *Ma première vieille école* », « *En face d'un cimetière* »

ou de ce « *Petit oursin* », « *Force et faiblesse à la fois* », « *Qui me fascine et m'épouvante* ».

Ce " à la fois " n'est guère heureux, il fait partie de ces maladresses que nous regrettons et puis la musique n'est ici que très rarement présente - il faudra y remédier si ces essais doivent avoir une suite -. Mais, du moins, les sons y sont captés, jusqu'au bout extrême du silence, ainsi que doit savoir les capter le vrai poète. Entendez, dans « *Le petit oursin* » ces

« *Piquets fragiles qui crissent légèrement entre mes doigts* »,

Voici une poésie riche d'images au ras des sensations, et des sensations toutes vibrantes de souvenirs émus ; ce n'est pas une poésie sentimentale, et pourtant - nous ne croyons pas y être trompés - on pressent dans ces poèmes toute la douce douleur de qui vit loin de sa terre natale. Poésie de la profération, de la mémoire, dont les petites maladresses contribuent elles aussi au charme qui s'en dégage.

Robert FAVRE

* * * *

PRIX DU FONDS ROSA Rapport d'Alain BOUCHET

Comme chaque année, le prix de la Fondation Rosa est destiné à subvenir aux besoins des familles nécessiteuses de la région lyonnaise, conformément au testament d'Alexandre ROSA, décédé en 1942, attribuant un legs immobilier destiné à alimenter une donation. Le legs Rosa ne sera autorisé par décret que le 23 mars 1945 avec la signature de Charles de GAULLE et d'Adrien TIXIER, ministre de l'Intérieur.

La distribution du prix Rosa ne débuta qu'en 1949, et, progressivement, à partir des années 80, on eut l'habitude d'ajouter aux prix du " mérite familial " une autre catégorie de subventions destinées à des associations dont le but humanitaire se déploie dans notre région, ayant besoin d'un soutien financier pour telle ou telle action apparaissant prioritaire.

C'est ainsi qu'est né, en complément du prix " familial ", un prix du " mérite social ", assuré, plus largement encore, par les revenus de la Fondation Rosa.

1. MÉRITE FAMILIAL

Les prix d'aide pécuniaire sont distribués par l'intermédiaire des deux associations auxquelles nous faisons confiance depuis longtemps :

- **La Fédération des Familles du Rhône** (présidée par Mme PHILIS qui remplace Mlle DARET)

Quatre familles ont été choisies dans la région du Sud-Ouest du département dont trois de Larajasse (à proximité de Saint-Symphorien sur Coise :

- famille MURIGNEUX (trois enfants dont l'un atteint d'une maladie sanguine) - 1 000 euros,

- famille PHILYS (deux enfants) - 1 000 euros,
- famille BLANCHARD (un enfant et un bébé à naître fin juin) - 1 500 euros, ainsi qu'une famille de Saint-Martin en Haut :
- famille LHOPITAL (trois enfants dont l'un porteur d'une malformation cardiaque)
- 1 500 euros.

- La Société de Saint-Vincent de Paul (présidée par M. Bernard LIOGIER D'ARDHUY)

Six familles ont été choisies à Lyon

dont trois françaises, deux algériennes et une macédonienne :

- famille CHAILLOU (11 enfants et un enfant " accueilli " dans leur foyer depuis 1999) - 1 500 euros,
- famille JOURNET de Tassin (4 enfants) - 1 600 euros,
- famille CHAMPALLE (5 enfants et mère chef de famille) - 2 500 euros.

Les autres familles posent des problèmes plus délicats en raison des situations souvent désastreuses créées par l'immigration :

- famille MEKHAISSI venue d'Oran (5 enfants) - 2 500 euros,
- famille BOUDIAF en France depuis 10 ans - 2 300 euros,
- famille ABASI en France depuis juillet 2001 comme réfugié politique pour le père emprisonné et torturé en Macédoine (2 enfants) - 2 300 euros.

Au total, pour les prix du mérite familial : 17 700 euros.

2. MÉRITE SOCIAL

- L'Association Entre-Temps (présidée par Mme ANGRAND) :

Se considérant comme une sorte d'acteur de l'urgence sociale, elle a son siège 7 cours de Verdun (2^e) et se consacre très largement à l'accueil des personnes en difficulté dans la ville de Lyon, toutes plongées dans la misère pécuniaire ou le désarroi psychologique (souvent associés), créateurs de situations dramatiques auxquelles il convient de faire face parfois de façon urgente.

Dans ce but, " Entre-Temps " a dû mettre sur pied six points d'accueil, tous dirigés par de nombreux collaborateurs, et tous à la recherche d'aides financières pour compléter les subventions de fonctionnement accordées par la Ville :

*** L'Auvent :**

Localisé au siège de l'association et destiné à l'hébergement d'urgence des femmes seules avec enfants de moins de 12 ans pour les garçons et en rupture familiale, conjugale ou sociale.

Ce point d'accueil est en cours de restauration pour le logement de façon à passer de deux dortoirs (20 lits au total) à 8 chambres familiales pour une plus grande intimité.

Durée du séjour de 1 à 21 jours selon les besoins.

*** Le Point Nuit :**

Installé rue de Cuire (4^e), centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les femmes seules désocialisées, sans enfant et sans domicile.

L'hébergement (au total 20 lits) est fait dans des chambres de 1 à 3 lits avec repas pour le soir et le petit déjeuner.

Durée du séjour de 1 à 15 jours (éventuellement renouvelable).

Ce centre, pris en charge par la DDASS et un peu par la Ville, est en déficit annuel de 18 300 euros.

*** Le Mail :**

Au centre d'échange de Perrache, prend en compte les urgences sociales et vient en aide à toutes les personnes en difficulté.

Là aussi, 20 lits pour l'hébergement dans 3 dortoirs, une chambre et une salle de repos ainsi qu'une cuisine et une salle à manger.

*** La Veille Sociale :**

Sur l'esplanade Ouest de la gare de Perrache, est destinée aux personnes sans domicile et en situation de détresse sociale, incapables de demander de l'aide à autrui. Pour elles, se pose le problème de l'hébergement (en collaboration avec Notre-Dame des Sans abri) et celui de leur insertion sociale.

*** Montrochet :**

Localisé rue Montrochet (2^e), est en quelque sorte le prolongement de la Veille Sociale pour l'hébergement des jeunes en errance dans les lieux publics, accompagnés ou non par un animal, ceux qu'on appelle habituellement les SDF.

Pour une durée variable selon la nécessité, ils sont logés dans des bungalows de 3 à 4 lits (au total 20 lits) et nourris le soir et le matin dans une cuisine avec salle à manger collective.

*** SOS voyageurs :**

Siège dans le hall central de la gare de la Part-Dieu, il est destiné aux personnes en difficulté dans la gare, et, grâce à des équipes d'accueillants bénévoles (sous la direction d'un coordinateur salarié), il vient en aide aux voyageurs pour les écouter, les renseigner, les orienter, les dépanner, etc... et, si nécessaire, les accompagner dans leur wagon. Mais il vient aussi en aide aux non - voyageurs dans certains cas.

En résumé, l'association " Entre - Temps " a des objectifs multiples, tous unis pour venir au secours des déshérités, ceux qui constituent le niveau le plus pitoyable de cette France " d'en bas " dont on nous parle souvent à l'heure actuelle.

Une subvention de 10 000 euros lui est accordée par la Fondation Rosa.

- SOS Suicide :

est une autre association, qui a pour but le secours aux suicidés, et, dans les cas les plus favorables, la prévention des autodestructions, malheureusement si fréquentes à l'heure actuelle.

Elle porte également le nom de Phénix, en rappel à cet oiseau de la mythologie qui se brûlait lui-même sur un bûcher et renaissait à plusieurs reprises de ces cendres.

Localisée 3 cours Lafayette (6^e), elle doit prochainement être transférée plus près du centre ville 9 quai Jean Moulin.

Son directeur est M. Georges TRANCHARD, enseignant au lycée Saint-Thomas d'Aquin à Oullins et qui en est le fondateur depuis déjà 20 ans. En effet, c'est en 1983 qu'il eut l'idée de créer une association destinée à accueillir et soutenir les pauvres malheureux acculés au suicide.

L'association qu'il organisa fut la première en France, suivie par la suite d'une dizaine d'associations du même type réparties dans l'hexagone (dont deux à Paris).

Alors qu'il était conseiller d'éducation dans son lycée, Monsieur TRANCHARD avait été témoin du suicide d'un de ses élèves adolescents et il avait été bouleversé par l'image de cette dépouille qu'il aurait tant voulu préserver.

Le suicide est très fréquent dans notre pays chez les jeunes de 15 à 30 ans et chez les personnes âgées de 65 à 75 ans, avec également un pic de 30 à 34 ans souvent pour une déception amoureuse.

Le suicide a pris désormais une dimension nationale avec 12 000 cas par an (dont 1 000 à Lyon) et 160 000 tentatives de suicide (une toutes les 3 minutes).

C'est dire l'importance de cette association qui possède un lieu d'accueil ouvert à tous où une trentaine d'accueillants reçoivent et conseillent les personnes en difficulté, leur permettant de passer un cap délicat avec l'aide éventuelle d'un psychologue et, la plupart du temps, le soutien d'une équipe, d'un entourage, voire d'une amitié, sans parler des cas reçus en urgence par l'intermédiaire du téléphone dont on connaît le rôle primordial dans la prévention du suicide.

L'association dont nous parlons a des revenus modestes, des locaux sans hébergement, des frais de fonctionnement onéreux et la Fondation Rosa lui accorde pour l'aménagement de son nouveau centre une subvention de 7 500 euros.

Tel est donc le résultat des Prix de mérite social accordés à deux associations particulièrement méritantes et dignes d'être aidées financièrement pour une somme globale de 17 500 euros.

Avec un total pour cette année 2003 de 35 200 euros (soit 230 896 francs).

CR DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE en 2003 Compte rendu 2003

Séance de rentrée du 6 janvier 2004

Il y a un an je me glissais du siège où, cher confrère vous êtes maintenant - et dans un moment vous ferez de même - au fauteuil présidentiel qui était celui de mon prédécesseur le professeur Marc Trillet. Je devenais le président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Art de Lyon pour l'année 2003. Un an donc passé depuis avec son riche rituel des communicatives hebdomadaires de notre Compagnie suivies par un auditoire toujours nombreux et fidèle que je salue et des événements propres aux académiciens dans les travaux des commissions en particulier. Les rappeler dans un bref bilan est un honneur pour le président qui les a vécu intensément en découvrant mieux les fortes personnalités des académiciens et l'éminente place de notre Académie dans la vie culturelle de la ville de Lyon.

26 communications en cette année 2003 marquées par la diversité des thèmes abordés et un bon équilibre entre les diverses disciplines : trois communications scientifiques, cinq sur la médecine, quatre communications littéraires, deux sur la spiritualité, cinq sur l'espace politique et l'actualité dont deux sur le monde de la justice, trois communications relevant de l'histoire et cinq communications musicales dont une relevant de l'histoire de l'art. D'autre part l'Académie a effectué sa sortie de printemps par une visite sur le site industriel du Creusot comprenant la descente des écluses du canal du Centre à bord de la péniche déjeuner. La séance de remise des Prix de l'Académie a eu lieu en juin, Prix littéraire et de la Fondation Rosa. Deux des communications furent consacrées aux discours de réception nos confrères Claude Lapras et Bernard Tétu que nous avons accueillis dans notre Compagnie respectivement dans la classe des Sciences et la classe des Lettres. Enfin, j'ai représenté notre Académie à la conférence inter-académie qui s'est tenue à l'Institut de France à Paris les 27-28 octobre.

Quatre de nos membres sont passés à l'éméritat, nos confrères Chaîne, Ruhla, Boidin et Laferrère.

Dans les hommages qui leur ont été rendu ou qui leur seront rendus l'Académie sait leur exprimer sa reconnaissance.

Qu'il me soit permis de présenter maintenant mes vœux à mes consœurs et confrères, à nos amis de l'Académie et plus particulièrement à notre président 2004 Joseph Remillieux, professeur à l'université Claude Bernard où se déroule sa carrière dans le domaine de l'enseignement et la recherche. Docteur en Physique nucléaire ses travaux portent sur des programmes auprès d'accélérateurs de particules à Lyon mais aussi dans les grands écrits nucléaires de France et de l'étranger (Genève, Chicago, New York, Darmstadt).

Depuis le début de ce XXI^e siècle Joseph Remillieux est le directeur scientifique du projet ETOILE (Espace de Traitement Oncologique par ions légers dans le cadre Européen). Ses travaux, ses talents sont reconnus : en 1985 il a été lauréat du Prix Thibaud de notre

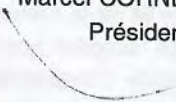
Académie, c'est dire si vous êtes parfaitement chez vous ici.

En 1988 vous avez été lauréat du Prix Ricard (Grand Prix de la Société Française de Physique). Vous êtes officier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

La communication de votre président 2004 s'intitule « La nature a-t-elle horreur du vide ? ». Votre réflexion nous apportera une réponse à défaut peut être de la réponse. Dans le domaine que vous aborderez, je ne sais pas. Par contre je sais que notre civilisation, dans le domaine artistique - et c'est le dernier clin d'œil à ma présidence - a peur du vide. Elle n'a cessé et ne cesse d'engendrer la création et de produire les chefs d'œuvre, les œuvres d'art qui comble cette immensité de la soif artistique de chaque être dont la voûte céleste est le reflet.

Merveilleuse civilisation judéo-chrétienne aux racines grecques dite occidentales, source de richesses dont notre Académie, dans ses domaines de Sciences, des Lettres et des Arts est le symbole. La musique y a une part immense : quand je dis polyphonie je dis civilisation, notre civilisation. Quand je dis Bach, je dis Dieu le créateur aussi justement de ce vide, s'il existe, dont vous allez nous entretenir. Et en vous accueillant, monsieur le président, je veux remercier tous nos confrères qui par leur amitié m'ont aidé à vivre cette présidence et seront à vos côtés maintenant et exprimer plus particulièrement ma reconnaissance à notre chancelier qui, lui, demeure et sait apporter un soutien sans faille à ses présidents. A vous Joseph Remillieux, cher président.

Marcel CORNELOUP
Président 2003



2^{ème} partie

**COMMUNICATIONS et
CONFÉRENCES**

Paris

COMMUNICATIONS et
CONFÉRENCES

7 JANVIER 2003

MUSI -

Communication du nouveau président Marcel CORNELOUP
LES POUVOIRS DE LA POLYPHONIE

La polyphonie est l'art de chanter, de jouer, d'entendre plusieurs mélodies en même temps. C'est ce qui se passe dans cette très belle œuvre du XIX^e siècle du compositeur russe Alexandre Borodine : *Dans les steppes d'Asie centrale*. Nous sommes effectivement dans l'Asie centrale, symbolisée par de longues notes tenues : ce sera le premier thème. Des soldats gardent cette immensité, le chant qui les représente sera le deuxième thème. Ils sont là pour veiller au passage des caravanes. L'une d'elles s'approche. On entend le pas des chameaux : ce sera le troisième thème. Enfin, le quatrième thème, le chant de la caravane. Chaque thème a son caractère ce qui permet de les identifier et de les distinguer, et pour cela Borodine les fait entendre séparément, les deux principaux étant le thème des soldats russes et celui de la caravane. Parce que la polyphonie permet des expressions extrêmement diverses, le compositeur fera entendre ces thèmes à des hauteurs différentes, dans des couleurs différentes, grâce aux timbres des instruments. Puis, lorsque la caravane passe devant les soldats, ces deux thèmes - soldats et caravanes - sont entendus simultanément, l'un à l'aigu, l'autre dans le grave, puis inversement. L'oreille entend alors verticalement et non plus seulement horizontalement. C'est ce que nos oreilles vont faire en entendant ce poème symphonique - c'est le nom que l'on donne aux œuvres qui commentent un événement, un texte, un tableau - qui ne livrerait pas tout le bonheur musical qu'il contient si nous ne l'entendions pas avec une oreille polyphonique.

Dans les steppes d'Asie centrale

Les moines qui, au IX^e siècle, prennent conscience qu'à un chant donné - à cette époque le grégorien - on peut adjoindre un autre chant créent ainsi la polyphonie, n'imaginent pas qu'ils engendrent un monde musical totalement nouveau, aux pouvoirs considérables qui bouleverse la conception musicale alors basée sur la mélodie dont on peut imaginer ce qu'elle était si on se réfère aux musiques des civilisations qui n'ont pas été marquées par la polyphonie, art qui ne se contente plus d'inventer des chants, mais qui va construire des édifices sonores, des cathédrales du son. N'oublions pas d'ailleurs que les cathédrales façonnent leurs voûtes et élancent leurs flèches au moment même où la polyphonie se cherche et se trouve. Les voûtes sonores seront faites pour épouser les voûtes de pierres romanes, puis gothiques.

Le phénomène prend sa source dans cette faculté qu'offre la nature de voix qui peuvent chanter plus haut ou plus grave que d'autres, qu'il y a donc des voix aiguës et des voix graves qui peuvent musicalement s'exprimer de manière différente. Aristote avait pris conscience que lorsque des hommes et des femmes chantent ensemble, ils ne chantent pas à l'unisson, mais à l'octave puisque la voix de l'homme sonne huit notes plus bas (une octave) que la voix de la femme ou de l'enfant qui n'a pas mué. Mais il n'était pas allé au-delà de cette prise de conscience. Les moines du IX^e siècle vont en tirer une science avec ses lois et créer un langage tout à fait nouveau.

Jusqu'ici un chant était une mélodie qui ne s'enrichissait que par le texte (couplets différents). La polyphonie va enrichir la musique elle-même : elle permet subitement de prendre une même phrase pour l'exprimer à des hauteurs différentes, la répéter en la faisant apparaître comme toujours nouvelle. Elle devient un thème source d'une structure qui, en distinguant ces voix hautes (soprano, alto, contralto) et ces voix graves (ténors, barytons, basses), va permettre des méditations comme des explosions sur une même pensée. L'expression du texte va être multipliée comme le sera très vite l'expression d'un thème purement vocal ou instrumental. Plus encore, on prendra un mot et de ce mot on fera un chef d'œuvre littéraire et musical qui ne peut exister sans la polyphonie. C'est le Magnificat de Bach, le maître qui, huit siècles après sa création, portera la polyphonie vers les sommets : l'œuvre s'ouvre sur le mot magnificat, le mot essentiel de cette louange à Dieu par celle qui sera la mère du Fils de Dieu. Toutes les voix vont dire ce mot, par répétitions, par superpositions, à des hauteurs diverses, des élans renouvelés et dans une rythmique que le chant simple - le **Magnificat** en grégorien en témoigne - ne peut porter. Après une introduction de l'orchestre annonçant la jubilation par les trompettes, le chant du Magnificat s'élance.

**Magnificat, Jean-Sébastien Bach,
Chœur n°1**

Ce pouvoir de la polyphonie de multiplier l'expression permettra de caractériser les voix et d'identifier les personnages à des voix. Pour l'oratorio et l'opéra, ce sera une richesse incomparable et les voix solistes se développeront afin d'être musicalement accordées aux personnages qu'elles incarnent. En même temps, puisque la polyphonie le permet, les personnages pourront s'exprimer simultanément et, bien entendu, successivement : ce seront les duos, les trios, les quatuors... où les voix soit ensemble donneront plus de force à un même sentiment, une même situation, soit dans l'étagement sonore du grave à l'aigu, offriront au compositeur la possibilité de l'expression dramatique la plus intense. Dans **Rigoletto**, l'opéra de Verdi d'après **Le Roi s'amuse** de Victor Hugo, on entend quatre personnages exprimer en même temps des émotions différentes. C'est le célèbre quatuor de Rigoletto : le duc de Mantoue, un ténor, demeure galant et pressant (**Bella Figlia**, Belle fille de l'amour) auprès de Maddalena (contralto) qui lui résiste en riant (je me méfie, gentil séducteur). En même temps Gilda (soprano), fille de Rigoletto, voyant la trahison de celui qu'elle aime, le duc, est au comble de désespoir avec ce déchirant "**Ah ! de la même façon il m'a parlé d'amour**", tandis que Rigoletto (baryton) murmure des paroles de vengeance. Quel drame en quatre voix avant le dénouement tragique. Victor Hugo, qui n'aimait pas beaucoup que l'on mette de la musique sur ses vers, après avoir entendu Rigoletto, ne put que dire : "**avec mes simples mots, je ne peux réaliser une telle situation**". C'est un des pouvoirs de la polyphonie.

**Quatuor de Rigoletto,
Acte III n° 12**

Ce pouvoir est un grand pouvoir car il a créé la composition musicale et donc le compositeur. Avec elle apparaît le concept de **composition**.

La monodie relève beaucoup de l'inspiration, c'est sa richesse. Elle demande à être maîtrisée, mais on l'imagine fort bien évoluant sans cesse, donnant l'impression d'une invention perpétuelle. Elle est le domaine même de l'improvisation où l'esprit nomade de l'homme se donne libre cours. Elle est par essence difficile à saisir et à fixer. On retrouve d'ailleurs cet esprit dans la musique classique née de la polyphonie : c'est le propre des cadences des concertos où l'orchestre s'arrête, retient son souffle pour entendre l'improvisation du soliste. C'est le jeu des musiciens de jazz qui se relaient, se répondent en inventant des phrases dont certaines se graveront dans la mémoire. C'est encore l'impression que laisse Wagner lorsque le cor anglais dans une longue mélodie semble être la plainte infinie de Tristan guettant et attendant le retour d'Yseult. La monodie d'une certaine manière est en tout être. Il faut peu pour la faire naître. Le chamelier chante, le batelier chante, le berger chante. Qui dira ce qu'ils lancent aux cieux et aux montagnes ? Eux-mêmes ne l'ont pas retenu. Parfois la mémoire collective s'en empare. C'est ce qui constitue le trésor de la chanson populaire.

C'est peut-être pour cela que, dans les civilisations anciennes, la notation a peu progressé ou a même été inexistante. On n'éprouvait pas le besoin de fixer ce qui était toujours en mouvement et laissé à la liberté du chanter, créateur perpétuel.

Avec la polyphonie, là encore, tout va changer. Un chant va naître d'un autre chant par la volonté de l'homme de manière consciente. Un chant va engendrer un autre chant. Deux chants pourront s'entendre en même temps. Le second chant ne pouvant être n'importe quoi, l'homme est conduit à en maîtriser tous les éléments. Alors que dans la monodie la mélodie est sa propre fin, dans la polyphonie, à partir du chant donné, la musique n'en finira pas de se multiplier, de l'organum au motet, au madrigal, au choral, à l'oratorio, l'opéra, la sonate, le concerto, la symphonie, la rhapsodie... tout cela buvant à la même source. Quelle évolution ! Quel enrichissement ! Mais quelle intelligence créatrice ! En découvrant le jeu des mélodies qui se superposent et des accords qui s'installent et s'enchaînent, l'homme extirpe de la nature, les règles, les lois de ce jeu qui aboutiront aux sciences de l'harmonie, du contrepoint et de la composition. Il découvre que la résonance naturelle commande tout et que l'on ne peut pas tout superposer. Il apprendra alors à maîtriser ce monde des lignes mélodiques faites pour vivre ensemble. C'est tout l'art de la composition.

Cet art aujourd'hui est à portée de tous. Or sa conquête demanda des siècles. On imagine l'émerveillement des chantres, qui, les premiers, à partir d'une mélodie donnée par l'un des leurs, engendraient un second chant qui sonnait bien avec le premier. Jamais l'homme depuis des millénaires n'avait entendu cela. Et savez-vous qu'il fallut plus d'un siècle, plus de cent ans, pour maîtriser cet art de la seconde voix, d'un second chant qu'on appelait alors le déchant. Celui qui l'inventait, on disait de lui qu'il "déchantait". Nous sommes loin du sens que l'on donne aujourd'hui à ce verbe, qui était création. On se hasarda alors à la troisième voix : un autre siècle ! Maintenant dans nos chorales en quelques minutes, on met en place quatre voix, cinq voix ou plus. Quel acquis pour notre civilisation de la polyphonie.

Mais ce concept de composition devait aller beaucoup plus loin. En même temps que se développait l'invention sur le livre (le déchant), la notation faisait de grands pas, soutenait et confortait le travail des chantres en se confortant elle-même. On précisa sur le papier ce que l'on inventait et entendait. L'œil lisait ce que la voix chantait et ce que l'oreille

entendait. En voyant les graphismes, les notes, l'œil apprit à entendre les sons, les voix différentes, puis plus tard les accords. C'est le début de l'audition intérieure qui fait que le musicien - pas tous hélas - n'a pas besoin d'une source sonore - une voix, un instrument - pour entendre ce qu'il voit, ce qu'il lit, pour entendre donc la partition. La partition est là devant ses yeux. Il l'entend. C'est une richesse étonnante apportée par la polyphonie qui a façonné l'oreille par rapport à l'œil et inversement. Paradoxalement, on peut dire que l'œil entend et l'oreille lit. Toute la pédagogie musicale tend à la formation de l'oreille et de l'œil polyphoniques qui entendent et lisent plusieurs voix en même temps.

Le chantre peut alors quitter le pupitre sur lequel il déchantait pour se mettre à la table avec devant lui la feuille de papier. C'est la tentation d'écrire sur le papier, avant de chanter et d'entendre, car il sait comment sonnera ce qu'il écrit, ce qu'il compose. D'autre part, les lois qu'il découvre sur la réglementation des sons guident sa main et ne lui font pas mettre n'importe quelle note sur cette feuille blanche qui devient le support de l'inspiration maîtrisée. Le compositeur naît. Il est comme l'architecte. Il bâtit. Il est l'architecte des sons qu'il érige sur le papier en cathédrale sonore. Quand la partition est prête, composée, il la donne alors aux chantres qui la font vivre, l'interprètent dirait-on aujourd'hui - et la notion d'interprète va également apparaître. Sans instrument l'œuvre se crée à la table du compositeur, et plus la science polyphonique se compliquera, plus la table sera indispensable. Le métier de compositeur s'affirme : tout est dans l'intelligence musicale. A la limite, l'oreille peut ne plus exister. Neuf siècles plus tard, c'est Beethoven. Il n'entend plus mais son intelligence entend. A la table, la *9^{ème} symphonie* s'ébauche. Il pleure sur ce qu'il ne peut plus entendre. Mais le monde entier entendra et entend l'hymne à la joie, triomphe de l'intelligence créatrice par l'audition intérieure.

Le compositeur : la polyphonie a créé la fonction car elle a appris à entendre intérieurement en transformant et en transcendant l'homme. Les premiers compositeurs du monde sont les premiers polyphonistes. Et les premiers noms sont français. Qui dira que le Français n'est pas musicien, et quelles responsabilités ne portons-nous pas dans l'héritage ? Ils ont noms : LEONIN (XII^e siècle), PÉROTIN (XII^e et XIII^e siècles). Pérotin est si grand, ce qu'il fait est si étonnant qu'on le nomme " le Grand ". Tous deux composaient à l'église de la Bienheureuse Vierge Marie, la future Notre-Dame, au chapitre. On les a bien oubliés. L'histoire ne les a pas retenus. Aucune rue autour de Notre-Dame pour rappeler non seulement à la France, mais au Monde, ceux qui furent les premiers compositeurs de ce monde. Quand les vivants interrogent les morts pour connaître leur chemin en levant la tête, ils ne peuvent pas savoir que là, autour de Notre-Dame, on ouvrait les voies de la composition, on préparait Bach, Beethoven, Debussy, Stravinsky. J'espère que le maire de Paris réparera ce mal fait à la civilisation de la polyphonie.

Le monde de la monodie n'a ni ce concept de composition, ni cette fonction de compositeur. Il a des musiciens instrumentistes, chanteurs, souvent confondus qui jouent, chantent le plus souvent à partir de textes - l'œuvre instrumentale pure étant plus rare - comme le faisaient chez nous le troubadour ou le trouvère qui, le nom l'indique -, trouvaient les mots et les sons. Ce sont des poètes de la mélodie. Le nom de compositeur dans notre acception ne convient pas. On peut d'ailleurs remarquer que les troubadours sont classés parmi les poètes. Le seul qui trouva des chants à plusieurs voix - ses fameux rondeaux à trois voix - fait partie des compositeurs : Adam de la Halle, l'auteur du *Jeu de Robin et Marion*. Dans ce concept de composition, la polyphonie crée la forme sans laquelle il n'est

pas d'art. Tout l'art du compositeur sera de la maîtriser à partir de l'inspiration qui la lui fait pressentir et que la lutte avec la matière sonore va lui faire conquérir. C'est réellement un métier - on ne le dira jamais assez - qui ne délivre ses joies qu'avec un travail acharné et une science éprouvée. On connaît à ce propos la boutade - profonde - du compositeur Tony Aubin que l'on louait pour l'inspiration qui lui tombait du ciel. : " *la composition vous savez ; c'est 1% d'inspiration et 99 % de transpiration* ".

La polyphonie a créé un art musical nouveau qui répond parfaitement à la définition que les Romains donnaient de l'art : " L'art, c'est la nature plus l'homme. " La polyphonie, c'est bien cela : la mélodie, c'est-à-dire la nature, avec tout ce que l'homme lui ajoute.

La polyphonie a engendré l'**accord**, des sons différents entendus simultanément , l'accord provoquant lui-même un langage qui va découvrir ses propres lois dans une science qu'on appellera l'**harmonie** - l'art d'enchaîner des accords - et que tous les apprentis-compositeurs apprennent dans une pédagogie difficile et ardue, car on ne peut faire entendre n'importe quelles notes ensemble, ni enchaîner les accords n'importe comment, la logique de ce langage étant comparable à la logique du langage littéraire. S'il y a verbe, sujet, complément dans le langage littéraire, il y a également verbe, sujet, complément dans le langage musical, mais sous d'autres formes. L'accord n'a cessé d'évoluer dans le temps : l'accord de notre temps n'est pas celui du XVI^e siècle, même si la base en est la même.

L'accord est né de la polyphonie qui superpose des mélodies, des chants différents alors que lui-même superpose des sons. Dans la liberté de ses chants différents, il arrivait à la polyphonie d'avoir des arrêts - ne serait-ce que la conclusion- des demi-repos comme des respirations. Dans ces moments la polyphonie faisait entendre des sons simultanément que l'oreille dégustait un court laps de temps, suffisant pour que naisse une perception d'équilibre sonore provoqué par des sons entendus ensemble , en se rendant compte que certains sons s'accordaient et d'autres non. Très vite, les lois acoustiques qui avaient mis en évidence les harmoniques d'un son - lois grecques - confortaient une oreille attentive : les sons qui pouvaient être entendus avec un autre étaient ses harmoniques. On prit conscience dès lors, non dans la théorie mais dans la pratique, ce qu'était un accord de la nature et que cet accord, chanté par des voix qui le concrétisaient, donnait un bonheur nouveau à ceux qui le mettaient en place, le chantaient comme à ceux qui l'écoutaient. Un autre bonheur musical s'offrait à l'homme, la polyphonie lui avait donné naissance. Les conséquences de cette nouvelle naissance furent considérables : l'accord allait bouleverser la musique, comme la polyphonie l'avait fait six siècles plus tôt.

La conséquence la plus marquante est cet enrichissement avec la puissance d'un dialogue entre le langage polyphonique et le langage harmonique, entre la voix ou les voix qui déroulent la ou les mélodies et l'accord qui installe des moments de plénitude harmonique. Quel bel exemple, deux siècles plus tard, dans la maturité et l'épanouissement de ces langages, que le début du **5^{ème} concerto** pour piano de Beethoven : 3 fois l'accord à l'orchestre dit cette puissance - alors qu'entre ces accords le piano déroule ses guirlandes de notes annonciatrices du thème qui va surgir. Voici le mariage beethovénien entre le chant et l'accord.

5^{ème} concerto de Beethoven

Les poètes vont saisir ce que l'harmonie - la science de l'accord - pouvait leur apporter. Au XV^e et XVI^e siècle, les musiciens mettaient en musique les poèmes, en les traitant dans un langage le plus souvent polyphonique qui, en superposant les textes décalés dans les différentes voix, rendait difficile la compréhension et altérait donc le poème. L'Académie de Poésie et de Musique d'Antoine de Baïf à la fin du XVI^e siècle fera tout pour que les musiciens inventent des mélodies conçues comme des successions d'accords avec, en plus, une rythmique qui respecte l'accent tonique : ce sont les musiques mesurées à l'antique. C'est à la même époque, un peu plus tard, que la réforme luthérienne en Allemagne va pressentir la conviction inscrite dans le langage harmonique qui, dans un syllabisme porté par des accords successifs, va permettre le chant de tous, alors que la mélodie délicate du grégorien ne pouvait être qu'à l'autel et la polyphonie à la schola. C'est le **choral**. En engendrant l'accord, la polyphonie engendre le choral. Un siècle plus tard, dans ses Passions, Bach en fera la méditation des fidèles qui, après chaque épisode du récit évangélique, exprimera la foi, la confiance, la glorification de l'Assemblée. Le choral final de la Passion selon saint Jean est sans doute l'exemple le plus émouvant. Alors que tout est consommé, le choral enchaîne ses accords, après que le chœur se fût exprimé en langage polyphonique sur le texte : " repose en paix ". Le choral dit :

*Ah ! Seigneur qu'à la dernière heure
Ton ange bien aimé porte mon âme
Dans le sein d'Abraham..
Que mon corps repose jusqu'au Jugement Dernier.
Alors réveille-moi de la mort
Et que mes yeux, de te voir,
Se réjouissent, O Fils de Dieu...
Seigneur Jésus entends-moi
Je te louerai éternellement.*

Passion selon saint Jean, Bach, Choral final

Le dernier accord que nous avons entendu sur le mot allemand *ewiglich* - éternellement - est un accord parfait, qui plus est un accord parfait majeur. L'accord a peut-être - et l'accord parfait plus que d'autres - un sens spirituel. Il y a deux sortes d'accords : l'accord consonant qui donne une impression d'équilibre et l'accord dissonant qui traduit une tension. Au XVI^e siècle, le premier véritable siècle de l'accord, l'accord consonant habite toute musique. Aux siècles suivants, la musique classique et la musique romantique jouent sur le phénomène tension-détente que provoque l'enchaînement d'un accord dissonant et d'un accord consonant. La tension - de l'accord dissonant - se résout, se détend dans l'équilibre de l'accord consonant. Notre siècle enchaîne les accords dissonants. Il y a là toute une philosophie de la vie. Or parmi les accords consonants, il y a l'accord parfait, composé de trois sons : un son de base, dit fondamental, et deux harmoniques, car un son ne vit pas seul. Il est comme les constellations, il a autour de lui ses étoiles sonores. Les deux premières étoiles d'un accord sont en rapport de quinte et de tierce avec lui : exemple l'ensemble Do-Mi-sol. Ils constituent ensemble un accord qui est la plénitude même.

Entendre un accord parfait, c'est être dans un état de grâce. Or aucun de ces sons n'a de sens (dans l'accord) sans les deux autres. C'est comme une trinité, la Trinité si j'ose dire : il y a le son fondamental sur lequel tout se repose, le **créateur** (do dans notre exemple), il y a le premier harmonique celui que l'on perçoit en premier quand on émet un son, c'est le cinquième **engendré** directement par le premier. L'un et l'autre ne peuvent changer, ils sont ensemble l'épine dorsale de l'édifice. Il y a une 3^{ème} étoile, le 3^{ème} son entre le 1^{er} et le 2^{ème}, ici Mi. Or ce son peut avoir deux positions différentes : plus ou moins éloigné du premier et donc aussi du deuxième. S'il est éloigné du son fondamental l'accord parfait est majeur, s'il en est rapproché l'accord parfait est mineur. Les deux accords sont parfaits, mais l'un l'est dans la clarté (l'accord majeur), l'autre l'est de manière plus sombre (l'accord mineur). C'est lui, ce troisième son, qui donne à l'accord la couleur, donc l'**esprit**, par extension, à la musique. Je ne peux m'empêcher de faire le lien entre l'accord et le sens spirituel que je perçois en lui. La civilisation chrétienne a l'accord parfait et la Trinité : l'accord parfait permet de mieux comprendre celle-ci. Or c'est le christianisme qui a engendré la polyphonie, donc l'accord.

Enfin la polyphonie peut produire des miracles, c'est-à-dire d'un rien musical faire un bijou musical. Notre époque est proluxe en chansons que la radio propage généreusement, qui ont leurs vedettes, que l'on oublie, chaque chant l'emportant sur le précédent et que le temps engloutit souvent à jamais. Certains toutefois demeurent un peu dans les mémoires. C'est un de ces chants que je vais faire entendre pour montrer le pouvoir étonnant de la polyphonie. Ce chant a même eu une connotation politique, vous le reconnaîtrez. Ce dont je suis sûr, c'est qu'il a pu passer inaperçu, mais que la polyphonie qui le porte et l'auréole donne un immense plaisir à ceux qui l'écoutent. Un polyphoniste philippin a traité ce chant dans une version anglaise pour les couplets, le refrain gardant le texte original en français. Qu'importe alors que l'on comprenne ou non les couplets. Le texte n'a plus de rôle à jouer : les réponses des voix, la rigueur de l'accompagnement, l'instrument qui badine obéissant aux lois de la polyphonie font naître une poésie tout à fait inattendue.

L'important c'est la rose

J'ai déjà rappelé l'expression romaine : " l'art, c'est la nature plus l'homme ". La fleur des champs est la nature. La polyphonie créée par l'homme en fait l'œuvre d'art, polyphonie dont Lord Byron disait que si un nouveau déluge devait submerger la terre et que, sur une nouvelle arche de Noé, il faille sauver une seule chose par civilisation, et après avoir fait le tour des peuples et des cultures, arrivant à la nôtre : de l'occident, de la civilisation chrétienne, je prendrais la polyphonie, ce que cette civilisation a créé de plus original et qui n'est nulle part ailleurs. Ce qui me conduit à penser à l'Europe, berceau de la polyphonie.

Au moment où l'Europe s'interroge sur la spiritualité avec une référence possible à Dieu dans sa constitution (Valéry Giscard d'Estaing chez Jean-Paul II le 8 octobre 2003), pourquoi ne pas affirmer, plus qu'on ne le fait, la référence culturelle. Paul Valéry n'a-t-il pas répondu à la question : mais qui donc est européen ? (déjà en son temps). Tous les peuples qui ont subi au cours de l'histoire les trois influences suivantes : celle de Rome, celle du christianisme et celle de la Grèce. Or dans le contexte culturel européen chrétien, la polyphonie joue un rôle considérable. Je vous surprendrais si je vous disais que je peux

dessiner les frontières de l'Europe avec celles de la polyphonie. C'est pourtant une réalité. De même que Charlemagne s'est appuyé sur le chant grégorien pour façonner l'âme de son empire, de même la polyphonie a contribué à façonner une civilisation qui s'identifierait à la civilisation européenne. Et ceci n'est pas sans importance dans le contexte politique d'hier et d'aujourd'hui. L'actualité européenne immédiate pose le problème concret de l'entrée ou non de la Turquie dans l'Europe. Je ne sais pas si la Turquie est européenne, si elle peut, si elle doit socialement, politiquement entrer dans l'Europe en construction. Ce que je sais, par contre, c'est que la Turquie n'est pas une terre de la polyphonie et cela peut et doit être aussi un élément de réflexion. C'est là aussi un pouvoir de la polyphonie que de s'inviter à la table politique.

14 JANVIER 2003

POLI - ADM - EUR

Résumé de la conférence de Jean-Louis QUERMONNE

Professeur émérite, Instituts d'Etudes Politiques de Grenoble et Paris

R LA RÉFORME DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La difficile mutation de l'Union Européenne de l'économie vers la politique et son élargissement aux dimensions du continent posent à celle-ci le problème de la refondation de ses institutions. Aussi, les obstacles rencontrés par les conférences intergouvernementales d'Amsterdam et de Nice ont-ils conduit en décembre 2001 le Conseil européen de Laeken à confier la préparation des prochaines échéances à une convention.

Inspirée du succès remporté par celle qui a élaboré la charte des droits fondamentaux, cette procédure ne saurait être assimilée à celle qui a élaboré en 1787 à Philadelphie la Constitution des Etats-Unis d'Amérique. Mais en association aux représentants des gouvernements et de la Commission des parlementaires européens et nationaux émanant des Pays-membres et des Etats candidats, elle constitue une expérience digne d'intérêt. Et son mode de fonctionnement mérite d'être analysé (1^{ère} partie).

L'ampleur des questions inscrites à son ordre du jour déborde l'objet de la simple « gouvernance » qui a permis la création puis la régulation de 1957 à 1992 du marché commun, devenu marché unique. Elle soulève, en fait, la question juridique de l'Union et de la simplification des traités à la répartition des compétences et au respect de la subsidiarité ainsi que du décloisonnement des « piliers » à l'institution d'une présidence de l'Union. Le tout étant appelé à déboucher éventuellement sur une constitution. (2^{ème} partie).

Mais à supposer que la convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing parvienne à dégager un consensus, il restera à la conférence intergouvernementale prévue à l'automne 2003 de l'adopter ou de le modifier. Et il appartiendra aux Etats membres, anciens et nouveaux, de signer le Traité puis de le ratifier par voie parlementaire ou référendaire à l'unanimité. D'où le problème posé par leur diversité et le recours éventuel aux " coopérations renforcées ", voire à terme à un mode de révision qui fasse appel au vote à la majorité qualifiée au sein d'un congrès. (3^{ème} partie).

Quelle pourrait être alors la nature de ce nouvel ensemble politique ? Et que recouvre l'idée de « Fédération d'Etats nations » avancée dès 1993 par Jacques Delors ? Existe-t-il une troisième voie entre la confédération d'Etats et l'Etat fédéral ?

POLI. ADM. EUR

14 JANVIER 1993

R LA RÉFORME DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES
Résumé de la conférence de Jean-Louis OUBRIOMONS
Professeur à l'Institut d'Études Politiques de France à Paris

La réforme institutionnelle de l'Union européenne est l'élément central de son développement. Elle implique une restructuration profonde des institutions de l'Union et une clarification des rôles des différents acteurs. Les négociations en cours ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme.

Le processus de réforme institutionnelle est en cours. Les négociations ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme. Les négociations ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme.

Le processus de réforme institutionnelle est en cours. Les négociations ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme. Les négociations ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme.

Le processus de réforme institutionnelle est en cours. Les négociations ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme. Les négociations ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme.

Le processus de réforme institutionnelle est en cours. Les négociations ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme. Les négociations ont permis de définir des principes généraux qui serviront de base à la réforme.

21 JANVIER 2003

MED - ETHI -

DR Discours de réception notre confrère Claude LAPRAS
ÉTHIQUE ET ESTHÉTIQUE EN NEUROCHIRURGIE

Depuis que j'ai lu Wittgenstein et Hans Jonas, je sais que l'éthique est distincte de la morale. La différence est comparable à celle qui existe entre la stratégie et la tactique dans l'art militaire. L'éthique est définie comme l'art d'adapter les règles morales générales aux cas particuliers. C'est un art appliqué alors que la morale est une donnée abstraite, une construction philosophique ou politique basée sur des prémisses religieuses ou sociologiques. Les lois qui nous gouvernent sont de qualité diverse puisqu'on tend actuellement à distinguer les lois sociales, qui ne sont pas obligatoirement morales, et les lois judiciaires qui ont pour résultat de neutraliser la morale au bénéfice du légal. Plutôt que de nous lancer dans des arguties spécieuses, voyons quelques exemples. Depuis que j'ai lu Wittgenstein et Hans Jonas, je sais que mes décisions passées étaient plus éthiques que morales.

UNE RÈGLE OU LOI MORALE

Une règle très générale le démontre très bien. Dès le début des études médicales on apprend cette loi universelle qui doit diriger nos choix thérapeutiques et qui paraît si simple : *Primum non nocere*. Cette notion restrictive était justifiée à une époque où les thérapeutiques étaient limitées et peu efficaces. Elle vise aujourd'hui à promouvoir des actions bénéfiques sans effets secondaires, sans « Dommages collatéraux ». Or, chacun d'entre nous pourrait facilement citer des cas montrant la distance entre cette règle et son application, permettant de mesurer ses limites.

Prenons l'exemple d'une tumeur bénigne située dans une zone cérébrale dangereuse. Doit-on l'enlever au prix d'un déficit neurologique définitif, ou la laisser évoluer tant que la vie du patient est confortable ; doit-on réaliser une exérèse incomplète au prix d'une récidive ultérieure? Tous les choix envisagés : abstention, exérèse totale, opération après délai, opération partielle, comportent un risque de nuire, immédiat ou tardif, pour avoir fait trop ou pas assez, trop tôt ou trop tard. Des complications imprévues peuvent et doivent être envisagées. Parler d'une chirurgie bénigne m'a toujours paru aussi crédible et rassurant que le slogan d'une guerre propre!

L'éthique ne fournit pas une réponse immédiate, claire et unique. Elle indique des lignes de conduite qui permettent d'avancer vers une décision. Outre les données médicales pures, elle fait intervenir la personne du malade, la société et la qualité du chirurgien. Le neurochirurgien a en plus cette préoccupation lancinante d'intervenir sur ce qui fait la personne humaine, le cerveau. Il craint et doit éviter à tout prix les atteintes neuropsychologiques qui modifieraient la personnalité de son patient.

La Société intervient dans la décision médicale par l'importance du soutien qu'elle apporte au malade. Mais tous ne sont pas aidés de la même manière.

Considérez le cas d'un enfant du tiers monde, venu dans mon service pour être opéré d'une dangereuse lésion hypophysaire. Quand on sait que le suivi post-opératoire sera aléatoire et que les parents ne pourront pas se procurer les médicaments nécessaires pour compenser un déficit hormonal, il n'y a pas d'autre choix raisonnable que de proposer une intervention palliative responsable d'un minimum d'insuffisance endocrinienne, mais avec peu de chance de guérison définitive. A moins de se laisser tenter par une gloire passagère et futile et de réaliser une très longue et difficile intervention, qui ferait l'admiration d'un congrès international, sans se préoccuper du retour de l'enfant dans son pays où il pourra mourir malgré l'amour de ses parents désespérés de ne pas trouver les médicaments indispensables.

La culture du malade, une langue maternelle différente du français, rendent aléatoire l'obligation légale d'une information exacte, complète et compréhensible avant toute décision. L'exactitude impose des termes techniques compliqués ou conduit à des développements secondaires qui brouillent le message essentiel. (ce brouillard verbal peut d'ailleurs être utile pour camoufler des vérités agressives !) Le désir de compréhension et de simplicité peut nous égarer dans des approximations ou comparaisons qui frisent l'inexactitude. A l'opposé la surinformation est-elle encore de l'information? Sur tout ce dialogue entre le médecin, le malade et sa famille plane l'ombre des complications publiées par les médias, comme le sang contaminé. Le médecin est descendu de son piedestal, toute affirmation péremptoire sera mise en doute.

Hans Jonas dans « **le Principe responsabilité** » parlait du pari éthique. Alors qu'il ne peut y avoir de pari moral, toute praxis est une sorte de poker. Toute décision a une part spéculative incertaine; il y aura toujours une ambivalence éthique.

La personnalité du chirurgien joue pleinement par son expérience, son tempérament, son autorité, sa force de conviction, sa manière de parler, son contact humain. Or rien n'est moins précis qu'une personnalité; facteur essentiel d'une décision qui devrait théoriquement avoir pour seules bases des données scientifiques, constitutives d'un arbre décisionnel. Comble de l'ambiguïté, cet arbre décisionnel est actuellement proche d'être imposé par des règlements administratifs, alors qu'on demande en même temps à la médecine de s'humaniser! Cette contradiction est renforcée par des jugements récents.

Qu'y a-t'il de plus moral : présenter une indication ou une contre-indication opératoire en s'impliquant pleinement, en agissant en sympathie avec le patient, quitte à paraître lui forcer la main en l'influençant fortement ou à l'inverse présenter les arguments pour et contre avec détachement, froidement, comme s'il s'agissait du choix entre deux vêtements. On pourrait dire que la décision du malade se fait alors en toute indépendance mais aussi en toute solitude. L'éthique médicale conduit souvent le médecin à s'engager, par sollicitude et compassion, alors que la loi judiciaire pourra plus tard justement le lui reprocher.

Chez l'enfant les mêmes problèmes sont compliqués du fait que la décision n'est pas prise par le patient mais par ses parents, acteurs obligés, réagissant selon leur philosophie et surtout leur projet parental. L'enfant sera informé avec discernement après que le choix aura été discuté et établi en dehors de lui. Mais il faudra ensuite savoir le faire participer à la décision et l'impliquer dans le traitement.

Mon expérience m'a appris qu'il est souvent difficile d'adopter une attitude équilibrée entre le trop plein d'émotion, confinant à la sensiblerie, qui serait préjudiciable, et le risque de considérer l'enfant uniquement à travers les parents. Par exemple une demande constante est qu'il ne souffre pas. Prescrivez des sédatifs, demandent-ils. Je ne veux pas m'étendre sur le problème de la douleur de l'enfant qui est l'objet de vastes débats. Seulement dire que l'attitude actuelle de prescription généreuse de morphino-mimétiques, comporte des inconnues sur le devenir ultérieur. Nul ne sait si les synapses en cours de maturation ne seront pas modifiées durablement, ni comment un système nerveux en voie d'organisation, accoutumé à ces drogues réagira plus tard lorsque la vie créera l'occasion de les essayer de nouveau pour le plaisir ou par imitation du groupe. Les quelques cas traités dans les années soixante par une déconnexion prolongée avec neuroleptiques et morphino-mimétiques pour un traumatisme crânien ne font pas bien augurer des problèmes futurs.

Traiter la douleur peut cacher une euthanasie déguisée. Celle-ci est interdite par la loi, mais la frontière est bien floue entre euthanasie passive acceptée ou active. Prescrire des sédatifs pour une lésion congénitale de la moelle épinière équivalent d'une plaie ouverte, est licite. Prolonger les doses, les augmenter, associer les différents sédatifs, atteindre parfois une dose toxique est un choix qui se fait en dehors ou plutôt à côté de la loi morale qu'il transcende. C'est une décision intime, d'ordre éthique, prise progressivement dans un dialogue permanent entre médecins, infirmières et parents. Mais ce ne sont pas les parents qui prescrivent les doses toxiques. On prend leur avis, on écoute leur plainte, on essaie de jauger leur aptitude à assumer ce drame. En dernier lieu, ce sont les soignants, réanimateurs et neurochirurgiens, qui doivent prendre la totale responsabilité des médicaments utilisés. Il serait injuste de se défausser sur une famille déjà écrasée par ce drame.

Mes décisions passées me laissent dans le doute. Même avec le recul du temps je ne peux conclure et encore moins être satisfait. Deux exemples montreront l'impossibilité de régenter et l'absurdité qu'il y aurait pour les politiques à légiférer.

Il y a bien longtemps au début de ma carrière j'étais interventionniste. J'eus à traiter un nouveau né avec méningocèle lombaire, déficit neurologique très partiel, déficit sphinctérien total, troisième enfant d'un couple de paysans. Les parents demandent qu'on "tue" le nourrisson comme on l'aurait fait en cas de diagnostic anténatal et comme ils l'auraient fait pour un animal de la ferme. Après bien des tergiversations, la décision opératoire justifiée pour limiter l'atteinte neurologique au niveau observé à la naissance est acceptée. Un mois plus tard une hydrocéphalie secondaire apparaît. Refus total des parents pour toute nouvelle intervention, même aussi simple qu'une dérivation pour traiter l'hydrocéphalie. Ils savent que non opéré l'enfant va peut-être mourir après une longue agonie ou plus probablement survivre encéphalopathe. Refus absolu. Leur argument : comme il est définitivement incontinent et partiellement paralysé ce sera mieux pour lui d'être en plus idiot ; il en souffrira moins. Tout le monde attend, l'hydrocéphalie s'aggrave lentement. On ne peut jamais se mettre à la place de l'autre, mais la position morale de ces parents est mal comprise par l'ensemble des soignants. Subissant les pressions de l'équipe infirmière scandalisée par cet attentisme, ils décident d'abandonner leur enfant. L'administration, devenue tutrice responsable, autorise l'intervention. L'enfant, attachant et sensible, est pris en charge par une puéricultrice qui l'adoptera plus tard. Après quelques années nous rencontrons

les parents pour un conseil et une orientation génétique, car ils désirent un autre enfant et connaissent les progrès de la prévention du *spina bifida*. Ils sont définitivement blessés. Ils restent convaincus que la société est mal administrée, que le nouveau-né devait être euthanasié. Ils ne pouvaient et ne peuvent toujours pas imaginer assumer un enfant handicapé. Je ne sais ce qui se passera lorsque l'un ou l'autre deviendra invalide.

Le deuxième cas est plus récent et plus simple apparemment. Un nouveau-né de quelques heures est hospitalisé dans mon service, deuxième enfant d'un couple un peu âgé. Il a une malformation médullaire complexe, avec déficits multiples. Je n'étais plus aussi interventionniste. Nous décidons avec les parents de ne pas opérer et de calmer le nourrisson avec des morphino-mimétiques et sédatifs. Il meurt au bout de six jours. Je revois les parents quelques années plus tard, victimes d'un accident de la route, ils sont à peine blessés ; leur premier fils, qui était un bon élève, a été tué dans l'accident. Ce sont des gens désespérés, peut-être aussi doublement culpabilisés d'avoir perdu ainsi leurs deux enfants. En passant devant le secteur pédiatrique, ils regardent à travers les vitres des enfants handicapés et me déclarent qu'ils aimeraient consacrer leur vie à un de ces enfants comme ils auraient pu le faire avec le leur si on ne l'avait pas laissé mourir. Ils sont maintenant convaincus que la grandeur de l'humanité, sa marque essentielle, est de prendre soins des faibles, des malformés.

Je songe en même temps que le diagnostic anté-natal des malformations et l'avortement "thérapeutique" ont évité bien des drames humains. Dispute sans fin entre le bonheur et la justice, le bien et le droit, entre ceux qui jugent la vie humaine absurde et ceux qui la pourvoient d'un sens. La décision éthique, comparée au début de cette étude à la tactique, s'adapte comme elle peut à chaque situation. Elle n'est pas définie par des règles générales. Elle est fondamentalement liberté et humanisme. Elle prend en compte l'individu face à la Société. Les choix éthiques comme leurs solutions restent toujours imparfaits; ils ne pourront jamais avoir la pureté de cristal glacé de la loi morale.

Les mêmes commentaires pourraient être faits pour le choix de la radiothérapie sur le cerveau pour traiter les tumeurs malignes de l'enfant. Est-il moral d'irradier un cerveau immature pour augmenter nettement les probabilités de guérison au prix certain d'une lésion cérébrale définitive. Le retard mental ou la mort. La réponse actuelle est généralement sans ambiguïté : plutôt le risque d'évolution tumorale que la guérison en brûlant le cerveau. Il n'en a pas toujours été ainsi. Le conseil a bien varié pendant la durée de mon exercice professionnel; il s'est même complètement inversé. Au début de ma carrière, il était plutôt fondé sur la recherche de la survie à tout prix. Maintenant il est dominé par la qualité de la vie. C'est une conséquence heureuse des progrès de la technique.

LA QUESTION RELIGIEUSE

Théoriquement, la religion du chirurgien ou ses convictions philosophiques, ne doivent pas intervenir dans son exercice professionnel. Ce credo moral, généralement admis, a cependant quelques exceptions comme la loi française qui autorise la clause de conscience et permet à un médecin de refuser de pratiquer des avortements. Sans réaliser lui-même l'échographie ou l'interruption de grossesse, le neurochirurgien pédiatrique peut être amené à intervenir dans la décision par son conseil au cours du diagnostic anténatal. Devant des anomalies morphologiques cérébrales ou médullaires peu susceptibles de pro-

duire un handicap neurologique grave, mais sans garantie absolue, que conseiller? L'éthique personnelle (n'est-elle pas toujours personnelle?) intervient dans la réponse, même inconsciemment. Avortement s'il y a le moindre risque, ou poursuite de la grossesse s'il y a des probabilités raisonnables de développement psycho-moteur presque normal, j'ai plus souvent choisi la première alternative dans mes conseils, considérant avant tout la réalité du risque par rapport à l'option favorable très hypothétique.

Une anecdote apportera un peu de fantaisie à cette conférence et montrera que les patients font parfois intervenir la religion du chirurgien lui-même. J'avais opéré d'une tumeur cérébrale, une petite indienne âgée de 6 ans, venue de Bombay avec ses parents. La localisation de la lésion faisait prévoir après son exérèse un coma paisible d'une dizaine de jours, suivi d'un réveil rapide en 24 heures, sans séquelles graves ; ce que nous avions appelé le syndrome de la « Belle au Bois Dormant ». Ce phénomène se produisit normalement. Les parents, bien que dûment avertis, étaient dans une inquiétude angoissée. Ils avaient placé une image de leur dieu Ganesh à la tête du lit. Ils demandèrent si la basilique de Fourvière correspondait à ma religion. Après confirmation, ils allèrent tous les matins prier mon Dieu et la Vierge pour leur enfant. Ils furent exaucés; la puissance du Dieu chrétien fut renforcée par son association au panthéon hindouiste. Si je leur avais dit que j'étais agnostique, leur désir de participer à la guérison en eut été frustré et le résultat eut peut-être été moins favorable.

Je ne veux pas m'étendre sur les cas presque insolubles posés par les témoins de Jehovah. Pour les enfants la solution était parfois trouvée avec le Juge des enfants en enlevant temporairement la puissance parentale aux parents, le temps d'une intervention nécessaire et dangereuse. On essayait de ne pas faire de transfusion pour ne pas violer les convictions des parents, mais si elle devenait impérative, on pouvait la réaliser en accord avec la loi. Pour les adultes, le problème est bien différent. Il est rendu encore plus compliqué depuis la décision récente de justice condamnant des chirurgiens pour avoir utilisé la transfusion pour sauver une patiente dont la vie était menacée par une hémorragie de grossesse extra-utérine. Devoir d'assistance contre liberté individuelle. Éthique médicale face à plusieurs lois contradictoires. Je dois dire que, comme beaucoup de confrères, je suis du côté des chirurgiens condamnés et que j'aurai fait comme eux.

LE POURQUOI ET LE COMMENT

Ces deux questions résument les interrogations du malade et de sa famille. La plus simple est le comment. Sans tout expliquer, on dispose pour un discours un peu stéréotypé sur chaque pathologie, d'images, de mécanismes, qui montrent par exemple pour une tumeur comment une population de cellules se multiplie, grossit, forme une masse qui comprime ou essaime. On détaille le geste chirurgical proposé, ses risques, les traitements complémentaires, radiothérapie ou chimiothérapie. Comment tout cela se développe, se complique, est traité; comment nous allons procéder; comment le malade peut sortir de la maladie. Nous restons dans un exposé assez simple, réaliste, factuel, avec des références, des données scientifiques.

Mais le pourquoi ! Pourquoi moi, pourquoi mon enfant. Seuls les musulmans pratiquants ne posent pas la question. Dieu est tout puissant ; on ne doit pas chercher à l'expliquer ; on se soumet à sa volonté. Le livre de Job s'en rapproche, mais il n'aide pas à

supporter l'angoisse. C'est une référence cléricale qui n'a pas de place dans notre dialogue. Je serais d'ailleurs plutôt près de la femme de Job. Les écrits des Pères de l'Eglise comme Jean Chrysostome ou ceux des philosophes contemporains comme Canguilhem ou Foucault sont inconnus de la majorité des patients; ils ne font d'ailleurs que suggérer l'impuissance et la soumission, que renforcer la notion des limites humaines face à Dieu ou face au destin et au hasard. Ces nouvelles Parques, le destin, le hasard, les gènes, ne peuvent être conjurées et combattues que par l'entraide des hommes.

Pour le médecin il n'y a pas de réponse au pourquoi, et chacun le sait, mais le chagrin, le désespoir, font que la question est tout de même posée. Heureusement qu'il est loin le temps, où beaucoup de pathologies étaient mises sur le compte des parents ou des ancêtres depuis l'hérédo-syphilis jusqu'aux excès d'une psychanalyse de pacotille, les grossesses non désirées, les "fautes" éducatives étant responsables des pathologies. Quelle facilité procurait l'ignorance! Pourquoi cette maladie? Mais simplement parce que les parents ou les grands-parents ont fauté ! On en était encore à la malédiction biblique qui retombe sur les enfants.

Lorsque le pourquoi a une explication génétique, soit accident du génome du malade, soit transmission héréditaire d'une anomalie, il faut bien préciser d'emblée que la notion de faute est exclue, que la biologie obéit à des lois tellement différentes des nôtres, qui sont celles de la transmission de la vie et des caractères humains. A la fois merveille et horreur. L'explication génétique reste cependant partielle; elle renvoie de nouveau au pourquoi fondamental.

Alors si on ne peut pas proposer de responsabilité divine ou génétique ou de culpabilité parentale, que reste-t-il, que pouvons nous répondre? Rien; rien si ce n'est offrir notre temps, notre présence, notre chaleur humaine, notre compréhension. Rien d'autre ne peut aider des parents qui regardent agoniser un être cher et dont la pensée est submergée par ce seul mot qu'il a bien fallu leur dire: il va mourir. Revenir à Ludwig Wittgenstein qui dans le *Tractatus logico-philosophicus* disait: « *Ce dont on ne peut parler, il faut le taire* ». Magnifique tautologie.

ÉTHIQUE ET DEVOIR CIVIQUE

Le devoir d'aide confraternelle est mis à rude épreuve lorsqu'on a à connaître d'une erreur d'un collègue. Habituellement si je n'étais pas mandaté comme expert, j'avais tendance à refuser de commenter les échecs ou les fautes commises par un autre. J'ai parfois, face à l'inquisition des familles, proposé des explications « abracadabrantesques ». Dans un désir fanatique de ne pas juger les autres, j'ai presque toujours refusé d'assumer des expertises médico-légales. Ce n'est pas ce que j'ai fait de mieux.

J'ai moi-même été poursuivi deux fois pour des complications postopératoires. Je vous épargne les détails des histoires cliniques de ces malades qui n'entrent pas dans mon propos. Je voudrais commenter seulement les conséquences morales pour celui qui est poursuivi. Comme beaucoup je pensais que la menace d'un procès était néfaste, incitant à pratiquer une médecine défensive, dispendieuse par la multiplication des investigations, perdant son efficacité par les choix techniques les moins aléatoires, parfois les moins efficaces. Ces risques, souvent évoqués dans l'évolution moderne de la chirurgie, sont

véritables ; comme est vraie aussi la remise en question à laquelle on est confronté. Angoissante, frustrante, dévalorisante, elle peut être éventuellement enrichissante. Au plus profond de nous-mêmes, même convaincus de notre bon droit, on ressent comme un dédoublement, une nécessité de s'analyser, imposant de revoir toutes nos attitudes, certaines pouvant être trop tranchées. Avec le recul du temps, je suis convaincu que ces poursuites judiciaires m'ont été profitables ; mais quel traumatisme sur le moment ! Quelle blessure narcissique !

Les recommandations de collègues et amis neurochirurgiens américains me semblent néfastes. Ils me conseillaient l'indifférence, le détachement total. Pour eux, les poursuites contre les médecins sont un fait de société qui se répète, contre lequel il serait absurde de se révolter. Elles ne doivent pas toucher ; c'est une affaire qui concerne seulement les experts, les avocats et les assureurs ; les primes sont très augmentées par les risques ; leur charge est transférée sur le montant des honoraires. Toutes les tentatives pour limiter le taux des indemnisations ont échoué. Le souhaitable ainsi est d'avoir le moins de poursuite possible, non pas pour le bien du malade, mais pour diminuer les primes d'assurance, en choisissant éventuellement un traitement peu efficace mais sûr. En caricaturant on pourrait dire qu'il ne s'agit plus d'une médecine curative mais d'une médecine palliative et très chère. Guérir avec des risques ou freiner seulement le processus, le dilemme n'a pas de solution morale évidente. L'actualité démontre pleinement l'opposition entre les attentes du public pour une médecine efficace et sûre, sa révolte devant des complications qu'on supposait réservées au passé et les charges d'assurance qui deviennent, pour les médecins, incompatibles avec des tarifs d'honoraires fixés par l'état. Nous sommes donc loin de la politique américaine.

Le devoir de réserve des membres de la fonction publique s'applique aux médecins des hôpitaux; son principe est parfois difficile à maintenir. Comment réagir par exemple lorsqu'on observe une série de complications infectieuses, conséquences d'une contamination de la ventilation du bloc opératoire. Dans ces drames, j'ai eu la chance que administration et médecins réagissent ensemble et vite sans chercher d'abord un bouc émissaire. Au cours de 45 ans de carrière j'ai du faire face à plusieurs épisodes d'infections nosocomiales. C'est un fait malheureusement inéluctable pour tout médecin hospitalier puisque, en 1996, une enquête a montré que 8% des personnes hospitalisées en France sont victimes d'une infection liée aux soins, soit environ 800 000 patients par an dont 8 000 décèdent. Le Ministre de la Santé a imposé par décret en 2001 une déclaration au Clin (Centre de Lutte contre les Infections Nosocomiales). Lorsque je présidais la Commission médicale de l'hôpital Neurologique, j'avais depuis longtemps établi, avec le directeur de l'hôpital, le service de bactériologie et le Clin un système de surveillance de toutes les infections, avec un bilan mensuel permettant de donner l'alerte dès le début d'une contamination.

Infections nosocomiales, enquêtes bactériologiques et épidémiologiques, recherche des causes matérielles, des imperfections humaines, des meilleurs moyens de traiter et prévenir, informations et directives pour tous les acteurs des soins, dans tout cela la place du malade paraît bien modeste. Victime des soins, de la promiscuité hospitalière, de germes baladeurs ou toxiques souvent difficiles à exclure, victime ignorant la cause et l'origine exacte de son mal, lui-même ou sa famille ont peu de recours face à l'hôpital public en dehors du procès à l'issue incertaine. Comme beaucoup de médecins je souhaiterais que

les malades soient indemnisés lorsqu'ils sont victimes d'une infection nosocomiale, mais pas au prix d'une action en justice qui pénalise et suscite des oppositions passionnelles. La loi établissant un mécanisme de compensation et un fond d'indemnisation est attendue par beaucoup; elle sera un progrès éthique important permettant enfin d'assumer de manière équilibrée toutes les conséquences des traitements. Elle est complémentaire de l'information obligatoire du patient qui risquerait sans cela d'être seulement une arme contre les médecins.

Mes rapports avec l'administration me donnent l'occasion de mettre une note cocasse dans ce texte. Nommés par le ministre nous lui sommes soumis, mais jusqu'à un certain point. Je dus contrevenir à cette règle administrative en 1994 lorsque je fus confronté aux risques de transmission de la maladie de Creutzfeldt Jakob par les instruments chirurgicaux. Un adolescent, débutant une maladie de Creutzfeldt-Jakob due à un traitement par l'hormone de croissance extractive contaminée, venait d'être opéré deux fois de suite dans mon service. Le diagnostic n'avait pas été fait car le traitement par l'hormone contaminée datait d'une dizaine d'années auparavant. Je connaissais mal la biologie des prions, mais en m'informant j'appris que nos protocoles de stérilisation des instruments chirurgicaux ne donnaient aucune sécurité vis à vis de cet agent pathogène encore mal connu. J'alertai la Direction des Hôpitaux de Lyon puis la Direction Régionale de la Santé, puis le Conseil National de l'Ordre des Médecins; tous me renvoyèrent au donneur d'ordre : le Ministère. A la suite de nombreux fax et appels téléphoniques, je tombai sur un conseiller du Ministre, qui me suggéra de me mêler de ce qui me regarde, puis de lire un grand journal du soir quotidien qui me fournirait toutes les informations (!), enfin de m'adresser aux responsables locaux qui venaient justement de me diriger vers lui. La boucle était bouclée. J'ai dû prendre l'initiative. Avec les biologistes de l'hôpital et les hygiénistes nous modifiâmes immédiatement nos protocoles de stérilisation pour avoir le maximum de chance de prévenir une diffusion de la maladie à d'autres patients par nos instruments. J'avertis aussi par lettre personnelle tous les neurochirurgiens français, puis européens (j'étais alors président de la Société européenne), et leur conseillai de suivre le nouveau protocole. Les journaux s'emparèrent de l'information.

La ruche ou la fourmilière ou le marécage ministériel où dormaient les grenouilles, selon l'image que vous préférez, fut éveillé par les médias. Par bonheur une directive vint rapidement rendre réglementaire la modification de la stérilisation que j'avais proposée. Les malades pouvaient dorénavant se faire opérer sans risquer une contamination par les prions. L'interdiction de la dure-mère lyophilisée, qui me paraissait aussi nécessaire, devait suivre de peu. L'expérience fut légèrement oppressante sur le moment et plus tard elle m'a laissé un souvenir assez marqué.

Je viens de citer la maladie de Creutzfeldt-Jakob due à l'hormone de croissance extractive humaine contaminée. Environ 900 à 1000 enfants ont subi ces injections pendant les années 1984-1985. Quatre vingt treize d'entre eux sont aujourd'hui morts de la maladie provoquée par ce traitement. Les autres, tous les autres, vivent dans l'incertitude car l'incubation peut durer plusieurs dizaines d'années. Certains de mes anciens patients sont dans ce cas. Je partage donc le poids des questions subies par mes collègues pédiatres. On n'apprend pas en faculté de Médecine à assumer les complications, les échecs, les erreurs. Seule l'expérience peut indiquer la valeur éthique essentielle pour Wittgenstein : le Bien. La reconnaissance de la victime aide moralement la famille ; je pense particulière-

ment à la maman d'un de mes malades, le petit Eric dont viennent de parler les journaux. Elle s'est battue dans ce sens pendant des années et a enfin, je l'espère, trouvé la paix pour faire son deuil.

ESTHÉTIQUE MÉDICALE

Un beau malade, une belle opération, un beau résultat, tous ces mots accolés ont un écho scandaleux parce qu'ils s'appliquent à la souffrance humaine. Est-il même licite de présenter un concept d'esthétique médicale. Est-il possible d'avoir une vision de beauté malgré l'horreur, quelque chose comme de nouvelles Fleurs du Mal. Je vais tenter de le faire, tout en sachant bien que pour le patient la maladie est toujours une catastrophe.

Le beau malade est dérivé de l'histoire des concours médicaux. Depuis plus de deux siècles, on était nommé par un cénacle de maîtres qui choisissaient un malade dans leur service et le soumettaient aux candidats pour tester leurs connaissances. On l'interrogeait, l'examinait, on analysait ses examens, pour conclure sur un diagnostic, une proposition thérapeutique et un pronostic. Le malade de concours devait présenter une pathologie rare ou compliquée, avoir des signes trompeurs, un diagnostic ou une indication thérapeutique difficile mais une conclusion définie. Le beau malade était celui qui permettait de mieux départager les candidats. Par extension un beau malade est devenu tout patient qui pose un problème difficile pour lequel il existe une solution. Un beau malade est un challenge avec une issue favorable éventuelle. Il est plutôt bon et parfois souhaitable d'être un beau malade dans la mesure où on aura la chance de tomber sur le médecin qui saura trouver la solution.

Une anecdote illustre bien mon propos. Un jour je vis en consultation un homme marié qui présentait une volumineuse tumeur de la glande pinéale. La lésion, mal placée, au centre du cerveau, bénigne, ne pouvait être traitée que par la chirurgie. Je connaissais bien ce type de tumeur que j'étudiais depuis plusieurs années, j'avais publié sur ce thème et édité un livre aux États Unis; c'est pourquoi ce malade venait de loin pour avis. Tout se passait bien quand soudain au milieu de la consultation quelque chose advint; le dialogue entre le patient, sa femme et moi se ferma. Je leur expliquai l'opération, les risques, les chances ; ils partirent sans conclusion. Impossible de savoir ce qui avait motivé ce barrage brutal entre nous. Deux mois plus tard ils établirent de nouveau le contact; j'opérai le malade; il guérit sans complications. Au cours d'une consultation postopératoire tardive, alors qu'il avait repris une vie normale et que nous avions instauré des rapports confiants, j'osais demander ce qui s'était passé au cours de la première consultation qui avait motivé une espèce de fuite. La réponse fut simple : mon sourire, le sourire admiratif et gourmand que j'eus en regardant les images de la résonance magnétique, en découvrant l'horreur de cette tumeur. Cette sorte de délectation alors qu'il vivait un drame, l'avait profondément choqué. Je lui expliquai le goût du challenge, l'anticipation d'un combat difficile avec les heures de lutte pendant l'opération, le regard dans le microscope qui se lasse, l'effort incessant, la tension extrême, les suites à surveiller de près, les visites nocturnes dans le service de soins intensifs, tout cela, toutes ces images et l'espoir et la possibilité d'une guérison. Il comprit et cet ancien malade devenu un ami fut très fier ensuite de déclarer partout qu'il avait été un très beau malade ! Il est parfois bon d'être fasciné par un beau malade. Cet attrait est motivé par l'amour du métier, par le désir de se surpasser, d'offrir le maximum de chances à un homme affligé d'une lésion grave, d'exercer pleinement le

talent qu'on a acquis après de longues années de formation. Le danger serait de transformer ce désir en tentation, de dépasser les limites, de faire une opération impossible ou de réaliser des gestes qui ne se justifieraient pas. Le danger serait de tomber dans un autre Bovarysme, médical celui-là, comme Charles Bovary qui se laissa persuader par Monsieur Homais d'opérer Hippolyte de son pied-bot, ce qui aboutit à une catastrophe. Mais inversement ne faut-il pas parfois sortir des sentiers battus, prendre des décisions risquées. Les développements ultérieurs des greffes du rein ou du cœur attestent et légitiment pleinement ces attitudes non conventionnelles. C'est bien ce que j'ai tenté pour mettre au point la chirurgie des tumeurs pinéales, de la lame tectale ou des craniopharyngiomes.

Si tous les malades ne peuvent pas être des cas exceptionnels, tous cependant peuvent bénéficier d'une belle opération, quelle que soit la banalité de leur pathologie.

Une belle opération ne dépend pas de son caractère acrobatique ou de la nature rare de la lésion à laquelle elle s'adresse. Elle dépend seulement de son exécution. Cette notion procède d'une pratique aujourd'hui disparue: la médecine opératoire. Pendant mes années d'internat, le futur chirurgien s'exerçait sur des cadavres au laboratoire d'anatomie à pratiquer des abords d'artères, des désarticulations et des amputations. En plus des bases anatomiques, il fallait apprendre à se tenir, droit, les coudes au corps, le sujet à bonne hauteur, maîtriser, contrôler ses gestes, en être économe, se placer correctement, se déplacer le moins possible (on connaissait tous le pas de côté de la jambe droite pour le coup de Liston de la désarticulation du métacarpien du médus), être rapide sans léser d'autres organes que ceux qui étaient visés. La maîtrise opératoire pouvait se juger dès l'incision de la peau, à sa place exacte, selon une longueur adaptée, d'un seul mouvement lentement poursuivi mais complet. Lorsqu'on voyait un collègue hésiter, avancer le bistouri par petits coups, dessinant une ligne irrégulière, penché en avant, cassé sur la plaie, les coudes écartés, on pouvait craindre que toute la suite des gestes ne soit pas belle. On pourrait comparer cette école aux années de formation des peintres qui, à force de travail, arrivent d'un crayon ferme à dessiner directement des lignes parfaites faisant surgir un visage sur le papier. Oui, je sais, les dessins de Giacometti sont aussi admirables, spécialement les autoportraits, alors qu'ils sont faits de multiples retouches, de traits superposés, croisés, qui finissent par représenter une forme. La médecine opératoire avait des excès. Actuellement le jeune neurochirurgien s'exerce en suturant sous le microscope des artères de rats ou en plantant des électrodes dans des cervelles de chat, ou même en exécutant ses premiers gestes directement sur le malade, ce qui n'est pas mieux, même sous le contrôle d'un aîné.

Les qualités demandées aujourd'hui à un neurochirurgien ne sont qu'en partie différentes. La notion de rapidité a été complètement rejetée, elle n'a plus aucune raison d'être. Par contre la précision, la maîtrise, la clarté dans les gestes, la minutie dans l'hémostase, la prudence dans l'abord sont toujours nécessaires, avec en plus l'exercice du travail sous microscope, les connaissances approfondies en neuroanatomie et neurophysiologie et l'aptitude à employer le matériel stéréotaxique.

Une opération simple comme l'exérèse d'une hernie discale peut être belle si elle est parfaitement exécutée. J'aimais juger mes résidents de cette façon après leur avoir confié les fermetures de plaies opératoires puis l'ouverture. Le traitement de l'hydrocéphalie par ventriculo-cisternostomie endoscopique est un beau geste. Simple, direct, économe, effi-

ce, il a tous les attributs de la beauté opératoire. En plus il procure des vues inoubliables sur l'intérieur du cerveau.

Opérer à plusieurs n'est pas chose facile, c'est pourtant un des éléments nécessaires à la formation des neurochirurgiens et notre devoir de professeur. J'en ai vu un très bel exemple au cours de ma visite au Japon dans le service de mon ami le professeur Sugita. Il opérait à quatre mains avec son adjoint le docteur Kobayashi, avec un microscope spécial à oculaires multiples. Sur l'écran répétiteur je pouvais suivre l'action merveilleuse de quatre instruments travaillant en même temps dans le champ opératoire, sans se gêner, dans une parfaite harmonie ; une danse, un ballet, qui procurait une réelle émotion esthétique. Cet exemple montre bien à quel point peuvent s'allier esthétique et efficacité.

Un beau résultat est le but ultime de tout traitement, de toute opération. Cette belle qualité, apparemment simple à définir par la satisfaction du malade, est dans les faits bien contingente. Le malade apprécie le résultat par comparaison avec ce qu'il voit autour de lui, avec ce qu'il pourrait endurer. Il n'y a pas d'absolu, pas d'échelle de valeur qui serve à mesurer exactement ce qu'on est devenu par rapport à ce qu'on était. Le beau résultat est purement subjectif. Quelques exemples permettent d'illustrer notre propos.

Au cours de ma carrière j'ai vu se modifier totalement la qualité des résultats pour certaines pathologies et la manière de les estimer. Le neurinome de l'acoustique est un bon modèle. Au tout début de ma formation, dans le service de mes maîtres, on était très heureux lorsque tout simplement le malade survivait. C'était déjà une belle victoire quelles que soient les séquelles. Plus tard, et dans mon propre service, le taux de survie postopératoire atteignit 90%; le point de qualité était donné par le retour à une vie normale et la préservation du nerf facial évitant une paralysie faciale très disgracieuse. Pour mes successeurs le succès était en plus de conserver une audition de l'oreille atteinte. Actuellement la plus belle solution est de traiter sans opérer, sans ouvrir la tête par irradiation de radiochirurgie stéréotaxique ou par "gamma-knife". Solution élégante, atraumatique, économique, sans séquelles, parfaite en théorie, mais comportant malheureusement encore des limites et des risques. Dans ce cas l'élégance est allée jusqu'à renier ce qui faisait ou qu'on croyait l'essence de la chirurgie: le geste chirurgical. Quelle évolution !

Une observation ancienne éclaire la différence d'analyse entre le médecin et le patient sur la qualité du résultat. J'avais opéré un prêtre, curé d'environ cinq villages dans les monts du lyonnais, souffrant d'une tumeur bénigne, un méningiome, dans la région préfrontale gauche. Je le revis quelques mois après une opération sans histoire. Je pensais avoir obtenu un résultat parfait: exérèse totale de la tumeur, sans lésion vasculaire ou nerveuse, plus d'épilepsie, cicatrice invisible, aucun déficit apparent. Il était d'une tristesse infinie, sa vie était bouleversée, le résultat était catastrophique... Il avait perdu la foi. Au contraire de ce que pourraient conclure certains localisationnistes outranciers, ce n'était pas une démonstration de l'existence d'un centre de la foi religieuse, mais une indication que la foi chez cet homme était moins dépendante des émotions plutôt localisées dans les régions temporales profondes que de son affectivité, sa sensibilité, son sens de la transcendance, dépendant du lobe préfrontal. Il avait conservé toute la rigueur de son raisonnement; il avait perdu le sens absolu du sacré. J'ai appris depuis qu'il poursuivait son sacerdoce, que ses ouailles le considéraient toujours comme un excellent prêtre. Malgré la perte de la foi, il restait fidèle à son vœu; peut-être même était-il devenu plus proche du

commun de ses paroissiens, quêtant une lumière.

Harvey Cushing dans son livre *Meningiomas* rapporte l'histoire d'une malade opérée dix sept fois de suite pour une tumeur multirécidivante. Il la décrit, hémiparétique et presque aveugle, quelques mois avant de mourir d'une ultime récurrence, jouant de l'harmonium pour sa communauté et heureuse de pouvoir encore chanter les louanges du Seigneur. Mais Cushing ne dit pas si elle était satisfaite de son chirurgien! Un tel exemple de force d'âme n'est pas réservé aux patients américains. Je désire terminer ces considérations par l'histoire d'une femme admirable de courage.

C'est une jeune femme, droitère, souffrant d'une volumineuse malformation artériovéineuse, un angiome pariétal gauche, s'étendant en profondeur jusqu'au ventricule latéral. Elle avait présenté sur trois ou quatre ans plusieurs épisodes d'hémorragies cérébro-méningées, les dernières suivies de coma durant plusieurs jours, et ayant laissé une hémiparésie droite. Elle avait subi avec un résultat anatomique des plus modestes deux embolisations par voie endovasculaire. Elle accepta les risques évidents d'un abord direct aléatoire, car elle ne pouvait plus supporter sa vie avec l'angoisse d'une nouvelle hémorragie et céphalées permanentes. Les suites opératoires furent chaotiques, mais elle finit par guérir, avec disparition de toute malformation sur les angiographies de contrôle. Elle se réveilla avec une aphasie partielle et une hémiparésie droite. Aujourd'hui elle a récupéré sa parole, marche seule sans béquille, est gênée de sa main droite, mais elle écrit. Elle peint et, avec son mari, paraît très heureuse de la vie, qu'elle apprécie avec un véritable sens poétique comme je peux en juger par les lettres très affectueuses qu'elle m'adresse régulièrement. Handicap séquellaire sur le plan neurologique, amour de la vie compensant tout, comment juger de la qualité réelle du résultat ?

LA BEAUTÉ DES MÉCANISMES DU CORPS HUMAIN

Découvrir de la beauté dans les mécanismes du corps humain et surtout celui du cerveau est un des éléments qui ont motivé mon choix d'une carrière médicale. La neurochirurgie m'a procuré des aperçus fascinants sur le fonctionnement du système nerveux. Avec Michel Jouvét dans le service du Pr. Wertheimer, nous avons pu explorer cet état intermédiaire entre la vie et la mort qu'il a appelé le coma dépassé, définissant la mort de la personne par celle du cerveau alors que le reste du corps peut survivre quelques jours grâce à la réanimation et être utilisé pour le don d'organes.

J'ai eu la chance d'être parmi les premiers en Europe à la suite de Bogen et Gazanigga aux USA, à pratiquer la section du corps calleux pour traiter l'épilepsie. La callosotomie complète, entre les deux hémisphères cérébraux, a permis dans quelques cas de mieux comprendre la dualité spécifique de nos deux cerveaux. Je me souviens d'une patiente confiée par le Pr. Paul Girard pour une épilepsie rebelle associée à des troubles caractéristiques entraînant une hospitalisation au Vinatier. Après séparation des deux hémisphères, l'épilepsie fut bien contrôlée avec l'aide des médicaments anti convulsivants. Cette jeune femme put quitter l'Hôpital du Vinatier, avoir une vie normale et même se marier. Le professeur Girard fut le parrain de son premier enfant. Seuls des tests neuropsychologiques élaborés montrèrent quelques déficits fonctionnels entraînés par mon opération, tels que la main gauche anomique, incapable de connaître les objets qu'elle touche sans l'aide de la vue. Mais je fus frappé, au cours d'une visite, de son curieux manège alors qu'elle s'oc-

cupait à tricoter. De temps à autre sa main gauche, d'un geste brusque, venait défaire son tricot; elle lui donnait une tape légère de la droite puis reprenait son ouvrage. Magnifique et unique exemple, d'un dédoublement du geste, reflet des différentes spécialisations des hémisphères, une main gauche taquine opposée à une main droite laborieuse. Un très bel exemple.

La chirurgie de la maladie de Parkinson et les enregistrements par microélectrodes intracérébrales réalisés avec le docteur Paul Gerin nous ont permis d'explorer le fonctionnement de quelques amas de neurones au niveau des noyaux gris centraux. Nous fûmes fascinés le jour où nous avons observé l'activation d'un petit groupe de neurones au niveau du thalamus pendant la préparation d'un mouvement ordonné mais avant qu'il ne soit effectué. L'idée du mouvement était née dans le cortex comme l'ont montré plus tard les explorations par PETscan, transmise au thalamus où nous l'avons enregistrée, puis projetée sur les aires motrices corticales pour que le mouvement volontaire apparaisse enfin. Ces études électrophysiologiques étaient utiles au repérage de la zone à détruire. Cette chirurgie a heureusement fait place à une méthode moins agressive consistant à implanter une électrode de stimulation dans la même région. On peut espérer que le clonage, au moins thérapeutique, sera autorisé et qu'il permettra un jour d'implanter des cellules embryonnaires à destinée neuronale dans cette même région. On pratiquerait enfin une véritable neurochirurgie réparatrice, mais il s'agit encore d'une utopie. Le modèle de la maladie de Parkinson est un bel exemple où se mêlent les données éthiques et esthétiques.

Réparer le système nerveux est toujours un rêve. Contentons-nous de réparer le corps. J'aimerais vous faire partager ou comprendre le bonheur du chirurgien après une opération bien conduite malgré des conditions détestables. Une nuit de garde, un blessé au crâne fracassé par accident de la route. Le sang qui coule, le cerveau qui fait hernie par la brèche, des éclats d'os, du gravier, des traces de goudron. Après des heures de travail, le cerveau est détergé, libéré des corps étrangers, l'hémostase contrôlée, la dure-mère fermée, l'os remis en place et réparé, la peau minutieusement suturée. Au petit matin, allant se reposer, le chirurgien traverse les couloirs déserts de l'hôpital dans l'aube froide et grise, fatigué, vidé, mais heureux, modestement, comme tout artisan après un ouvrage bien fait.

Beauté du corps humain et de son fonctionnement, bonheur, je peux dire que j'ai exercé un magnifique métier. Grâce aussi aux amis, aux collègues, aux collaborateurs, aux élèves qui ont eu une très large part dans ce bonheur. Je n'oublie pas les malades, mais ils appartiennent à l'indicible, leur souvenir m'accompagne encore tous les jours, ils font un peu partie de moi-même.

CONCLUSION

Bien que Gustave Flaubert ait écrit à Maxime Du Camp « *l'erreur c'est de conclure* », il faut bien achever ces considérations. Recherche de l'adéquation avec la morale par l'éthique, de l'efficacité optimale avec l'esthétique, se combinent dans une neurochirurgie moderne qui allie la puissance par le développement des techniques avec l'exigence justifiée des patients et de la société. Ces grands principes, ces mots, ne doivent pas cacher la souffrance, les non-dits, les imperfections, les limites humaines.

La formation et l'expérience sont des processus continus. Ils se poursuivent pendant toute notre vie professionnelle; il n'y a donc jamais de conclusion achevant le sujet de l'éthique et de l'esthétique, jamais de conseil définitif. Tout de même si, quelque chose d'in-définissable, qui devrait se glisser dans toutes nos actions, la lucidité.

28 JANVIER 2003

LITT. BIOG. FR

Communication de notre confrère Henri BUET
VERLAINE ET RIMBAUD OU « LA VIE INIMITABLE »

« Venez chère grande âme, on vous appelle on vous attend » écrit Paul Verlaine à la fin du mois d'août 1871 à un jeune correspondant inconnu de Charleville, Arthur Rimbaud, en réponse à deux lettres de pressantes supplications accompagnées de quelques poèmes. Le destin est en marche qui va permettre au collégien-poète de quitter la ville « aux mesquines pelouses » qu'il exècre, pour gagner la capitale et y fréquenter des gens de lettres. Fatal engrenage qui entraînera la liaison des deux poètes et ouvrira la voie à « la vie inimitable » ou « le roman de vivre à deux hommes ».

Arthur Rimbaud malgré ses dix-sept ans a déjà parcouru une longue route. Lauréat du concours académique de vers latins, notre actuel concours général, brillant élève, il passe pour un adolescent docile. Mais déjà son esprit s'évade vers d'autres horizons. Il nous en a fait confidence :

*Il rêvait la prairie amoureuse, où des houles
 Lumineuses, parfums sains, pubescences d'or
 Font leur remuement calme et prennent leur essor.*

Mme Rimbaud, image même du devoir, ne soupçonne pas que ses commentaires sur la Bible - ouvrage à la tranche vert-choux - sont dispensés sur un terrain impropre à accueillir la parole du Très-Haut :

*Et la mère, fermant le livre du devoir
 S'en allait satisfaite et très fière, sans voir,
 Dans les yeux bleus et sous le front plein d'éminences,
 L'âme de son enfant livrée aux répugnances.*

Admirateur de Victor Hugo, il rêve d'un destin semblable et exprime avec naïveté et talent ses premières ardeurs amoureuses :

*Vous êtes amoureux. Loué jusqu'au mois d'Août
 Vous êtes amoureux. Vos sonnets la font rire
 Tous vos amis s'en vont vous êtes mauvais goût
 Puis l'adorée, un soir, a daigné vous écrire ... !*

Profondément traumatisé par la guerre qui éclate au beau milieu de l'été 1870, le jeune poète écrit dans « **Le dormeur du Val** », teinté d'antimilitarisme :

*Les parfums ne font pas frissonner sa narine
 Il dort dans le soleil, la main sur la poitrine,
 Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit.*

A la faveur du désordre engendré par le conflit, il se livre à de nombreuses fugues ; il nous raconte l'une d'elles dans « **Au Cabaret Vert** » :

*Depuis huit jours, j'avais déchiré mes bottines
Aux cailloux des chemins. J'entrai à Charleroi,
Au Cabaret Vert : je demandai des tartines
De beurre et du jambon qui fut à moitié froid.*

Mais voici que la révolte du jeune Arthur s'exprime brutalement : il invective prêtres et notables, écrit « **Mort à Dieu** » sur les bancs publics et s'enivre dans les guinguettes au bord de la Meuse. Le bon élève ne sera pas un banal voyou, il va donner une dimension surprenante à son dévoiement et précise sa pensée dans une lettre adressée à son ami Paul Demeny : « *Le poète doit se faire voyant par un long, immense et raisonné dérèglement de tous les sens ...* ».

Il entame ainsi la plus étrange des expériences littéraires : s'enfoncer volontairement dans le vice, pratiquer une ascèse à rebours pour explorer l'inconnu et l'exprimer dans un langage nouveau !

De dix ans son aîné, Paul Verlaine, également Ardennais, a dans sa prime jeunesse vécu dans les différentes villes de garnison de son père, le capitaine Verlaine, pour aboutir finalement à Paris. Sa mère, née Stéphanie Déhée et sa cousine orpheline Elisa Moncomble de six ans son aînée - l'amour impossible - en prévenant ses moindres désirs, ont accentué son penchant naturel pour la colère et ... la paresse. Mauvais élève au lycée Bonaparte (aujourd'hui lycée Condorcet) il commence à écrire des vers (obscènes !) et à boire avec application jusqu'à l'ivresse totale, bière et absinthe (la verte à 3 sous). Ayant appris quelques notions de droit, il devient un bureaucrate peu zélé et sans ambitions. Cependant il acquiert une certaine notoriété littéraire : il se lie d'amitié avec Catulle Mendès, François Coppée, Sully Prudhomme, Anatole France. Il écrit dans la revue *L'Art*. Le jeune Rimbaud, admiratif, sait tout cela et sans doute a-t-il lu dans les **Poèmes Saturniens** :

*Les sanglots longs
Des violons
De l'Automne
Blessent mon cœur
D'une langueur
Monotone ...*

et récité avec délectation, emprunté aux **Fêtes Galantes** :

*Dans le vieux parc solitaire et glacé
Deux formes ont tout à l'heure passé
Leurs yeux sont morts et leurs lèvres sont molles
Et l'on entend à peine leurs paroles.*

Avant son départ pour Paris, Arthur est à la fois inquiet de ses manières gauches de provincial et parfaitement conscient d'avoir avec **Le Bateau Ivre** écrit un chef d'œuvre

propre à étonner les poètes chevronnés.

Les fleuves m'ont laissé descendre où je voulais ...

Effectivement la « chère grande âme » débarque dans la capitale en septembre 1871 et s'installe provisoirement chez les beaux-parents de Verlaine rue Nicolet à Montmartre, les Mauté, qui hébergent déjà le poète et Mathilde sa jeune femme enceinte.

Confronté à une situation « bourgeoise » et en tout cas prosaïque, Arthur traduit sa déception par une attitude extrêmement grossière. Quant à Paul, au moment où précisément il aurait pu s'amender et trouver un équilibre dans son ménage, il est captivé par le charme de « son Rimbe », et tous deux commencent une liaison qui s'affiche sans retenue notamment dans les cabarets. Verlaine s'obstine à imposer son protégé dans les milieux littéraires. Ceux-ci, admiratifs, mais inquiets de l'éclosion d'un prodigieux talent, prennent prétexte de sa mufferie et de son orgueil pour l'éloigner. Il regagne Charleville en mars 1872. De retour à Paris deux mois plus tard, le temps pour Verlaine de se réconcilier avec Mathilde, il loge bientôt à l'hôtel de Cluny près de la Sorbonne. Sans renoncer aux nuits de débauche avec son ami, il cultive oisiveté et nostalgie, et c'est d'une plume désabusée qu'il compose un de ses meilleurs poèmes où l'on peut discerner quelques regrets inspirés par sa fatale liaison :

*Oisive jeunesse
A tout asservie
Par délicatesse
J'ai perdu ma vie
Ah ! que le temps vienne
Où les cœurs s'éprennent.*

Alors commence réellement en juillet 1872 la « vie inimitable » qui durera un peu plus d'une année. Tous deux s'enfuient à Bruxelles, puis à Londres, grâce à l'argent donné par Mme Verlaine. Ce sont deux « dandys » qui se promènent dans les quartiers de Londres et parmi les docks du port en quête de pittoresque. Arthur compose parmi ses derniers vers :

*Ô saisons, Ô châteaux
Quelle âme est sans défaut ?
Ô saisons, Ô châteaux
J'ai fait la magique étude
Du bonheur, que nul n'élude ...*

et, en pleine possession de son pouvoir de transcender le réel, il commence **Les Illuminations** :

*J'ai embrassé l'aube d'été.
Rien ne bougeait encore au front des palais. L'eau était morte.
Les camps d'ombres ne quittaient pas la route du bois. J'ai marché, réveillant
les haleines vives et tièdes, et les pierreries regardèrent, et les ailes se levèrent
sans bruit.*

Paul se consacre aux *Croquis londoniens* et termine *Romances sans paroles*. Mais les ressources s'épuisent. Les joyeux visiteurs deviennent des vagabonds en haillons, coiffés de grotesques chapeaux qui déambulent la pipe au bec, la démarche lasse et ... l'estomac dans les talons.

En janvier 1873 en l'absence de Rimbaud rentré à Roches, près des siens, Verlaine est seul et triste dans la grande ville où règne un lugubre hiver. Il écrit alors :

*Il pleure dans mon cœur
Comme il pleut sur la ville :
Quelle est cette langueur
Qui pénètre mon cœur ?*

Malade, il est réconforté par la visite de son ami ; mais celui-ci repart aussitôt et s'installe de nouveau à Roches, près de Vouzier, dans la propriété familiale. Muet, morne, amaigri, pessimiste, dans la vieille maison lépreuse il commence à écrire dans la fièvre *Une Saison en Enfer*.

Bientôt, Verlaine après avoir quitté Londres, est là tout près, dans les Ardennes belges ; ils se rencontrent à nouveau en mai 1873 dans l'ambiance d'un magnifique été qui s'annonce dans la riante vallée de la Semois (notamment à Sugny et à Bouillon) ... et le 25 mai, ils s'embarquent tous deux de nouveau pour l'Angleterre. Expérience désastreuse marquée par d'incessantes querelles. Arthur sans cesse raille Paul qui, accablé de sarcasmes, s'enfuit en secret à Bruxelles d'où il espère, une fois de plus, pouvoir renouer avec son épouse. Rimbaud sans argent réussit à la rejoindre le 8 juillet et c'est le drame. Verlaine, ivre, blesse son ami d'un coup de revolver au poignet et manifeste aussitôt un profond regret. Il est emprisonné à Mons, où il purgera une peine de deux ans de prison et fera un retour sur lui-même teinté de mysticisme religieux empreint de sérénité :

*Le ciel est, par dessus le toit,
Si bleu, si calme !
Un arbre par dessus le toit
berce sa palme.*

Arthur, légèrement blessé, rentre à Roches le 20 juillet 1873 ; il s'enferme aussitôt dans la chambre à grains en proie au plus grand dérèglement psychologique. Il achève *Une Saison en Enfer* où il décrit ses visions :

« Je m'habituais à l'hallucination simple ; je voyais très franchement une mosquée à la place d'une usine, une école de tambours faite par les anges, des calèches sur les routes du ciel, un salon au fond d'un lac [...]. Je finis par trouver sacré le désordre de mon esprit ...».

La publication est un douloureux échec : n'a-t-il pas écrit lui-même à la fin de son œuvre :

« Je suis rendu au sol, avec un devoir à chercher, et la réalité rugueuse à étreindre ! »

Désormais si l'on excepte une problématique rencontre à Rethel, les routes suivies par

les deux poètes vont diverger radicalement.

Rimbaud termine à Londres en 1874 en compagnie du poète Germain Nouveau les *Illuminations* et après avoir rompu définitivement avec la littérature donne libre cours, six années durant, à une véritable folie ambulatoire ; puis de 1880 à 1891 parfois à Aden et le plus souvent au Harrar en Ethiopie, il vit sa terrible aventure africaine au terme de laquelle il meurt à Marseille d'un ostéosarcome du genou droit.

Quant à Verlaine, après avoir été professeur à Notre Dame de Reims, il devient fermier à Juniville (dans le Rethelois) avec son élève Lucien Létinois, puis après la mort de ce dernier, à Coulommès en compagnie de sa mère qui décède en 1886. La fin de sa vie, ce sont dix années d'une irrémédiable décadence, un long calvaire marqué par de constants soucis d'argent et par les ravages de l'alcool.

Cette esquisse de la vie d'Arthur Rimbaud et de Paul Verlaine n'a d'autre but que de placer dans son contexte « la vie inimitable » ou « le roman de vivre à deux hommes » : vagabondages, amour insensé, querelles, ruptures et retrouvailles, douze mois de ciel et d'enfer, qui du moins ont vu s'épanouir deux génies de la littérature française.



Verlaine et Rimbaud à Londres en 1872

Dessin de F. REGAMEY

de deux pages vers l'arrière.

Il faut noter à l'occasion de l'usage de cette machine à coudre, le placement de cette aiguille dans le logement prévu à cet effet, au-dessus de la bobine, à l'endroit où se trouve le bouton de commande de la machine.

Quant à l'usage, cette machine à coudre est très simple à utiliser. Elle est munie d'un bouton de commande qui permet de régler la longueur de la couture, ainsi que de la largeur de la couture.

Cette machine à coudre est très robuste et de plus, elle est munie d'un bouton de commande qui permet de régler la longueur de la couture, ainsi que de la largeur de la couture.



Figure 1. Machine à coudre.

Figure 2. Machine à coudre.

4 FÉVRIER 2003

LOIS - TOUR . FR

Conférence de M. Louis CHABERT
 Professeur émérite à l'université Lumière-Lyon 2
**DE LA STATION VILLAGE À L'USINE À SKI
 L'EXEMPLE DE LA SAVOIE**

DES ORIGINES À 1930 : LE SKI SANS LES STATIONS. DÉFINITION DE LA STATION

Si j'affirme d'entrée de jeu que l'histoire des stations de ski commence au début des années 1930, je me dois de ne pas poser cette affirmation comme un postulat mais de la justifier. Vous pourriez m'objecter, en effet, que la pratique du ski est nettement plus ancienne et me rappeler que Henri Duhamel a fondé le premier « Ski club » à Grenoble dès 1896 ; que le ministre de la Guerre a créé la première école de ski à Briançon en 1900. Tout cela est parfaitement exact mais afin de mieux cerner le sujet dont je vous entretiens aujourd'hui je vous propose de partir d'une banale interrogation. Qu'est-ce qu'une station de ski ou, si vous préférez, de sports d'hiver ? Il y a, à mon avis, deux éléments constitutifs essentiels.

Le premier est l'hébergement : il faut avoir l'idée (et la possibilité !) de séjourner pendant une période de temps significativement longue près des champs de neige donc pendant la saison hivernale dans de bonnes conditions de confort. Le problème ne se posait pas pour Duhamel et ses émules qui gagnaient le col de Porte ou Chamrousse le matin et rentraient à la maison chaque soir. Quant aux militaires, ils n'avaient besoin de s'éloigner beaucoup de leur caserne de Briançon ! Sur ce point, c'est peut-être la baronne de Rothschild qui a lancé la mode du séjour hivernal dans un village savoyard en s'installant à Megève en 1917 mais les hébergements restaient rares et la pratique du ski alpin était encore peu répandue. Je dois vous rappeler qu'aux Jeux Olympiques de Chamonix de 1924 (les premiers J.O. d'hiver) il n'y avait que des disciplines nordiques comme le saut, le ski de fond et le patinage ! Pour observer un premier investissement hôtelier massif, il faut aller chercher un exemple en Italie où Fiat lance Sestrières en 1930 !

La deuxième condition est l'existence de remontées mécaniques, même sommairement aménagées. Or les premiers skieurs pratiquaient, comme on dit, la peau de phoque, en randonneurs. Ce ne sont pas ces pionniers plus ou moins héroïques, comme le Lyonnais Coutagne, directeur d'usine en Tarentaise, qui font la clientèle d'une station. De ce point de vue, là encore, si je recherche le fait le plus significatif, je prendrai la mise en service du téléphérique de Rochebrune à Megève en 1933. Il est plus caractéristique que l'installation du premier « tire-fesse » par un certain Pomagalski au col de Porte en 1930.

LA PREMIÈRE GÉNÉRATION

Aujourd'hui, avec le recul dont nous disposons, on parle de la première génération de stations pour désigner ces stations-villages d'avant la Deuxième Guerre mondiale. On dit « stations-villages » parce qu'elles font corps avec un village, avec une vieille cellule rurale traditionnelle, peuplée de paysans depuis des siècles ! Il en découle qu'elles sont

situées généralement à basse altitude : Megève n'est à qu'à 1100 mètres ! Elles sont déjà, bien souvent, fréquentées pendant l'été parce qu'on va y rechercher le bon air, s'y refaire une santé (on parle parfois de climatisme) : c'est le cas pour La Clusaz, le Grand-Bornand. Ce peut être aussi une station thermale comme Saint-Gervais ou même Aix-les-Bains qui fonctionne avec Le Revard. A Chamonix, c'est évidemment l'alpinisme qui a attiré les premiers clients... Dans ces derniers cas, on n'a même pas besoin de construire les hôtels comme on va le faire à Val-d'Isère dès la saison 1932-33 : il y a déjà de grands palaces jumelés à l'établissement de bains ou près du bureau des guides. Donc les gros investissements spécifiques sont exceptionnels et ils sont à la portée de l'initiative individuelle, familiale, pour ne pas dire locale. A La Clusaz, par exemple, c'est le curé qui est le conseiller des familles et se fait même agent immobilier pour interdire la prise de pouvoir par des étrangers au pays. Cela relève non pas du capitalisme mais plutôt de l'artisanat, pour ne pas dire du bricolage ! Le moteur du télésiège, c'est parfois le bourricot du propriétaire du champ !

COURCHEVEL OU LA DEUXIÈME GÉNÉRATION

Cette évocation des origines a quelque chose de sympathique, de vénérable mais aussi de suranné. Selon nos normes actuelles, c'était de l'aménagement « à la petite semaine ». Dans ce contexte, la création de Courchevel est un fait révolutionnaire. Etant donnée son importance, je crois qu'il n'est pas mauvais de s'attarder un peu sur les conditions de cette naissance. Ils sont nombreux à pouvoir se dire les parrains de la station. Les plus inattendus sont peut-être deux officiers, prisonniers dans un oflag quelque part en Allemagne, Maurice Michaud, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, et Laurent Chappis, architecte, l'un et l'autre passionnés de montagne et de ski. Ils rêvent ensemble à la station idéale et en ébauchent le portrait. Dans le même temps, à Vichy, un Commissariat à la jeunesse et aux sports se voit confier la mission de rechercher le site le plus propice à une pratique sportive du ski et mène son enquête au cœur de la Tarentaise dans ce qu'on n'appelle pas encore les Trois Vallées : celles de Saint-Bon à l'est, des Allues au centre et de Saint-Martin de Belleville à l'ouest, aux portes du massif de la Vanoise. Il sélectionne pour commencer cette vallée des Belleville. A la Libération, ces projets ne restent pas dans les cartons. Ils sont pris très au sérieux par les élus du Conseil général de la Savoie dont le sénateur de la Gontrie et le professeur et ancien ministre Pierre Cot. Au plan national, l'expérience est jugée positive et s'inscrit parmi les grands projets emblématiques du redressement national et susceptibles à terme de piéger le dollar puisqu'on ne peut pas exporter des marchandises en ces temps de pénurie. Finalement, les travaux commencent sur la vallée de Saint-Bon, parce que le maire Francis Mugnier et son équipe municipale se laissent convaincre de favoriser l'opération en mettant à disposition les alpages communaux de Courchevel, à plus de 1800 mètres d'altitude dans des conditions avantageuses.

Le choix de ce site est, par lui-même, fondateur d'une nouvelle politique d'aménagement. On a popularisé la forme de création ex nihilo. Cela veut dire qu'on s'installe à l'écart des hameaux les plus élevés, entre la limite supérieure de la forêt et la crête de la Saulire vers 2700 mètres. Ce sont des alpages aux pentes modérées et exposées vers le nord qui bénéficient d'un enneigement assuré et de qualité. Il y a unité de lieu mais aussi unité d'action, comme dans le théâtre classique ! C'est le Conseil général lui-même qui dirige l'opération et la finance. Il faut ouvrir les dix-huit kilomètres de la route d'accès. A son débouché on réserve un vaste périmètre pour une urbanisation qui répond bien avant

l'heure à la rationalité de nos POS : il y a une place pour les hôtels, une autre pour les chalets particuliers, une autre encore pour les services publics. Le domaine skiable lui-même sera travaillé de manière à ce que la clientèle se voie proposer des pistes pour un ski commercial, sans trop de trous ni de bosses. Le fils du boulanger de Megève, le champion mondial Emile Allais apporte ici son expérience. Il ne reste plus qu'à attendre sans trop d'inquiétude les candidats aux investissements immobiliers qui sont abandonnés à l'initiative privée. On peut déjà parler d'usine à ski mais avec cette réserve fondamentale que l'amortissement de tels investissements suppose la fréquentation par une clientèle qui a des moyens et toute velléité de tourisme social doit être vite écartée.

LES STATIONS INTÉGRÉES DE LA TROISIÈME GÉNÉRATION

A Courchevel, les collectivités publiques ont ouvert la voie. Les années passent, ce style d'aménagement n'est plus transposable tel quel. Un principe de base reste intangible : la nouvelle génération de stations, la troisième donc, si vous voulez bien admettre que Courchevel vaut à elle seule, ou presque, toute une génération, s'installe toujours dans des sites de haute altitude à enneigement long et garanti. Ce sont toujours des créations ex nihilo. Les hébergements sont construits dans la tranche d'altitude entre 1800 mètres, rarement moins, et 2300 mètres à Val Thorens. Le domaine skiable peut se développer jusqu'à 3500 mètres au-dessus de Tignes sur le glacier de la Grande-Motte. Ce qui a changé, c'est le contexte économique général. Le passage de la quatrième à la cinquième République importe peu. Ce qui importe, c'est qu'on est sorti des temps héroïques de la Reconstruction, des nationalisations, du plan Monnet. L'Etat et les collectivités n'ont plus à jouer le même rôle d'entraînement. Appelons cela le libéralisme ! Aujourd'hui on parlerait aussi de subsidiarité. L'Etat n'a pas à s'occuper de ce que l'initiative privée peut réaliser et sait mieux faire. C'est l'époque où l'Etat se dégage de la construction des autoroutes pour la confier à des groupes bancaires concessionnaires comme l'AREA. En matière touristique est créé à Chambéry le SEATM (Service d'Etude pour l'Aménagement Touristique de la Montagne) à la tête duquel on retrouve Michaud, le Napoléon des neiges (certains disent le dictateur). Il propose et dispose. Il rabat sur les sites les investisseurs et leur prodigue ses conseils de technicien. Les autorités départementales créeront la route d'accès, elles favoriseront si nécessaire les négociations avec les municipalités pour le contrôle du foncier, souvent communal. Leur rôle s'arrêtera là.

Je vais maintenant prononcer un mot d'importance capitale : celui de stations intégrées. L'adjectif est équivoque. Intégré à quoi ? Au milieu naturel ? Ce serait faire référence à l'environnement. Au milieu humain, pour éviter un comportement de type colonial ? C'est justement sur ces deux aspects, environnemental et humain que, plus tard, vont porter les critiques, souvent virulentes. Alors quoi ? L'expression signifie que le promoteur se charge intégralement de l'aménagement, de A à Z comme l'a dit Brémont en jouant sur le nom, préalablement truqué, de la station d'Avoriaz. Cela peut aller très loin. Je prends le cas des Arcs sur la commune de Bourg-Saint-Maurice dont le promoteur est Roger Godino, à la tête d'une sorte de montage coopératif. Comme tous les promoteurs, au cœur de sa stratégie il y a une opération immobilière : construire des lits touristiques. C'est là la différence fondamentale avec Courchevel ! Il lui faut premièrement s'assurer la maîtrise foncière par accord avec les municipalités bientôt fusionnées des deux communes de Bourg-Saint-Maurice et Hauteville-Gondon. Deux grands ensembles sortent de terre aux Arcs 1600 et 1800. Bien entendu, il se fait assurer la concession des remontées

mécaniques. C'est le minimum pour attirer la clientèle. Aller plus loin, c'est se réserver une part de l'immobilier au lieu de le proposer à la vente : la SMA (Société des Montagnes des Arcs) devient hôtelier. C'est aussi contrôler le secteur commercial : des ski shops sont ouverts par Godino et la pratique du ski évolutif fait que l'on change de pointure de ski au fur et à mesure de la maîtrise de ses planches. Le client est conduit à une fréquentation renouvelée du ski shop. Lorsque j'ai visité cette station avec mes étudiants, voilà quinze ans peut-être, notre interlocuteur rentrait de Chine. Il était responsable d'une société de services, filiale de la SMA, et chargée de l'invention de nouveaux domaines skiables de par le monde. Bref, je me suis dit : M. Godino c'est le marquis de Carabas ! Je tiens à votre disposition, en annexe à ma conférence, la liste des promoteurs pour quelques stations intégrées avec la qualification de chacun d'eux. J'ai un peu élargi la réflexion puisque je cite également, hors des Savoie, Super-Dévoluy et Isola 2000. Certains managers comme Schnebelen, élève de Harvard, ont œuvré plus ou moins en divers lieux : La Clusaz, Super-Tignes, Arrondaz au-dessus de Modane.

BILAN DES STATIONS INTÉGRÉES

Essayons un bilan critique de cette nouvelle vague, de loin la plus importante de toutes celles qui se sont succédé jusqu'à aujourd'hui. Les stations intégrées sont éminemment fonctionnelles. Les immeubles se concentrent au bas des pistes et affectent la forme d'un fer à cheval autour de ce qu'on appelle plaisamment la grenouillère. Les skieurs, qui sortent des immeubles presque ski aux pieds, s'y concentrent le matin avant de prendre l'ascenseur, c'est-à-dire une remontée mécanique à gros débit comme le téléphérique de la Grande Rochette à la Plagne. A partir de la station supérieure, ils ont à leur disposition une large gamme de remontées plus légères qui leur permettent de s'égayer pour la journée, s'ils le désirent, dans un immense domaine skiable jusqu'au glacier de Bellecôte. Le problème de la queue au bas du domaine skiable est ainsi résolu ! Cette fois, l'idéal de l'usine à ski est vraiment porté à la perfection. Sur l'autre plateau de la balance, tant qu'on s'en tient à contester le style d'urbanisme en le comparant à celui des ZUP contemporaines dans nos banlieues, on risque le reproche d'être des idéalistes passésistes, doux rêveurs adeptes du chalet tyrolien, ignorant des contraintes du tourisme de masse. On est déjà plus crédible quand on s'inquiète sur la rupture de certains équilibres naturels et qu'on met l'accent sur les problèmes de sécurité.

Les années 69 et 70 sont précisément marquées par de graves événements qui font qu'on va s'interroger sur le modèle de croissance des stations. Je veux, bien sûr, parler des tragiques avalanches et glissements de terrains, en particulier au chalet de l'UCPA à Val-d'Isère avec ses trente-huit morts en février 70 et au préventorium de Passy, encore plus meurtrier en avril suivant. Il y a eu aussi ce qu'on a appelé " l'affaire de la Vanoise " qui faisait craindre l'amputation du Parc national, âgé de seulement sept ans, au profit de la station de Val Thorens. Les problèmes environnementaux passent alors au premier plan des préoccupations et c'est précisément à l'occasion de ces événements qu'est créée la puissante Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature, la FRAPNA, avec laquelle vont devoir compter désormais élus et promoteurs. Au cœur du débat se situe la question des relations entre le maintien d'une activité agropastorale et le développement d'un tourisme trop agressif. Pour ne prendre que l'exemple le plus fréquemment cité, est-ce que la désertion des pâturages par les troupeaux et le retour à la friche des prairies de fauche n'est pas responsable du déclenchement des avalanches ?

DE LA TROISIÈME À LA QUATRIÈME GÉNÉRATION

A ce point de mon exposé, une digression me paraît indispensable en direction de la politique agricole. Celle dont Edgar Pisani avait posé les bases par les lois de 1960 et 1962 avait pour but de favoriser l'évolution des structures dans le sens d'une adaptation de l'exploitation familiale traditionnelle au contexte du Marché commun. A l'époque, c'était valable pour les fermes de la plaine comme celle de Michel Debatisse, inspirateur de Pisani, dans sa Limagne près de Clermont-Ferrand. Mais, pour le milieu montagnard aux contraintes terriblement rigoureuses, c'était inopérant et la progression des friches et de la forêt allaient de paire avec l'exode rural.

Deux personnalités se sont attelées à ce problème mais avec deux approches différentes et complémentaires : le ministre Jacques Duhamel vers 1972 puis le président de la République Giscard d'Estaing en 1977. Pour Jacques Duhamel, il faut renforcer les chances de survie de l'activité agropastorale. Il agit du côté des structures en créant les AFP (Associations Foncières Pastorales) et les Groupements pastoraux. Il soutient les revenus en inventant ce qu'on a appelé plaisamment la prime à la vache tondeuse c'est-à-dire, plus sérieusement, l'Indemnité Spéciale Montagne ou ISM qui est un versement annuel forfaitaire en fonction du nombre de têtes de bétail entretenu dans les communes classées en zone de montagne.

Avec Giscard d'Estaing, on sort de la politique agricole proprement dite. L'objectif est de limiter les ambitions des promoteurs par des contraintes spécifiques aux milieux touristiques de manière à les obliger à une cohabitation respectueuse du milieu rural. Le président de la République était un habitué des stations de ski de la Tarentaise mais c'est dans les Hautes-Alpes, à Vallouise, c'est-à-dire à l'entrée du Parc National des Ecrins qui vient d'être créé, qu'il va exposer sa philosophie dans son discours du 23 août 1977, discours dit « de Vallouise ». Je me permets de vous en citer un court passage qui résume assez bien l'esprit de l'ensemble : « *Affirmons clairement l'utilité du tourisme, mais pas de n'importe quel tourisme. Trop de résidences secondaires s'éparpillent au gré des ventes de terres agricoles. Trop de stations de ski furent implantées sans tenir suffisamment compte des besoins des populations locales et des contraintes de l'environnement. L'effort de l'Etat portera de plus en plus dorénavant vers un tourisme intégré aux autres activités ; un tourisme bénéficiant au maximum à la population locale ; un tourisme accessible au plus grand nombre ; un tourisme respectueux des sites et paysage* ». Vous voyez comme moi qu'on peut mettre l'adjectif intégré à toutes les sauces. Pour ma part, c'est bien la recette giscardienne que je préfère : celle qui se soucie d'une intégration au milieu naturel et humain. Cette volonté présidentielle s'est concrétisée dès la fin de cette année 1977 par des décrets fixant une procédure très contraignante en ce qui concerne le développement des stations. Dans le langage barbare des technocrates, cela s'appelle la procédure UTN-PPDT (il faut comprendre Unités Touristiques Nouvelles - Plan Pluriannuel de Développement Touristique).

De cette recette, Giscard d'Estaing a peut-être trouvé l'inspiration en visitant la petite station de Montchavin, en Tarentaise : c'est, en réalité, un des satellites de la Plagne. L'architecte Bezançon a voulu faire la preuve qu'il savait concilier les exigences du tourisme de masse et l'intégration dans le milieu d'une architecture de qualité. De ce nouveau modèle, que certains ont appelé la quatrième génération, l'exemple le plus typique était en train de sortir de terre dans la station tarine de Valmorel. Je vous en présente les caractéristiques.

téristiques à partir de quelques diapositives. Le gabarit des immeubles est limité à quatre niveaux, la base de la construction en opus incertum, l'habillage bois des étages et la couverture de lauze sont, à mon avis, du plus bel effet. Voilà de l'intégration paysagère ! Pour l'intégration agricole, il faudrait parler des aides prévues pour le maintien de la vie pastorale par le biais d'une SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) avec entretien des chalets d'alpage et des pistes d'accès. Quant à l'intégration humaine, le cahier des charges oblige le promoteur à faire appel prioritairement à la main-d'œuvre locale qui est informée un an à l'avance des emplois à créer au fur et à mesure de la croissance de la station. Je pourrais même parler d'intégration culturelle puisqu'on a cherché à pasticher le style baroque qui est le type le plus répandu dans les églises de montagne de la Savoie et qu'on a inventé à Valmorel le festival de musique baroque qui subsiste toujours chaque été. Si Valmorel reste une station ex nihilo, l'altitude est modérée ce qui rend fort agréable la saison d'été et favorise donc la rentabilisation de l'immobilier sur deux saisons.

LES PROBLÈMES ACTUELS

Je pourrais arrêter ici mon exposé. Je crois que j'ai dit l'essentiel pour rendre lisible l'histoire des stations de ski de la Savoie mais aussi de beaucoup d'autres dans les Alpes françaises en général. Il s'est passé pourtant pas mal d'événements dans les deux dernières décennies du vingtième siècle. Il y a eu, en positif, en décembre 1984 le vote de la loi montagne à laquelle reste attaché le nom du ministre chambérien Louis Besson ; il y a eu les Jeux Olympiques d'Albertville en 1992. En négatif, les aléas climatiques, la concurrence des vacances hivernales sous les latitudes chaudes : on a pu craindre, de ce fait, pour la survie de la mode du ski du moins pour les stations de basse altitude. Je me bornerai pour finir à attirer votre attention sur quelques unes des préoccupations actuelles des acteurs politiques et économiques. J'en citerai trois qui me paraissent essentielles.

La première concerne l'animation des stations. Il y a longtemps déjà qu'on sait créer des événements qui attirent l'attention sur telle ou telle d'entre elles comme les festivals cinématographiques spécialisés, les concours de montgolfières. Du côté sportif, on voit se multiplier les " nouvelles glisses " comme les bosses, le snow board, le hors-piste et cette évolution s'accompagne parallèlement d'un renouvellement du matériel comme le mono-ski. Il y a aussi le développement du parapente, plus maniable que le deltaplane. Il y a les courses de chiens de traîneaux, les descentes aux flambeaux. Faut-il encore que la clientèle suive. On touche là à un deuxième problème qui m'amène à parler du patrimoine immobilier.

Actuellement, on peut estimer que le parc immobilier est à même de répondre aux besoins de la clientèle. Qualitativement, les quelques stations de la génération de Valmorel ont été construites selon les nouveaux goûts architecturaux et des normes plus généreuses pour en finir avec les studios mouchoirs de poche de 13 m² ! Le secrétaire de la station des Menuires me contait plaisamment la réaction d'un touriste étranger découvrant sa location : « *C'est bien pour le placard ! Maintenant, voyons le studio !* ». Je pourrais prendre comme exemples positifs la Tania, satellite de Courchevel ou les satellites de la Plagne comme les Coches. Il y a mieux : les stations bétonnées des générations antérieures ont fait de gros efforts pour se donner ce nouveau look qui plaît à la clientèle, qui fait, en quelque sorte tyrolien. On n'évite cependant pas les effets du vieillissement des bâtiments, beaucoup plus rapide qu'en plaine vu la rudesse des conditions climatiques. Dans des cas

limites, comme à Super-Tignes, le Conseil général de la Savoie s'est inquiété du mauvais entretien de certains ensembles et M. Barnier, alors son président, a dû imaginer des montages qui s'inspirent de formules urbaines comme des OPAH (Opérations programmées de l'habitat).

Je voudrais, pour finir, évoquer la question des pouvoirs financiers. Du temps de la troisième génération et même encore à Valmorel, la création et le fonctionnement d'une station dépendait presque d'un unique promoteur. Cette formule, semble-t-il, a vécu. Mais le fonctionnement d'un grand domaine skiable est affaire de spécialistes et les communes n'ont pas compétence pour prendre le relais quand, par exemple, le bail qui leur concédait l'aménagement du domaine skiable est venu à échéance, au bout de dix-neuf ans, selon la loi montagne. On assiste donc à un phénomène que je comparerais à celui de la concentration horizontale à l'instar de ce que l'on constate depuis longtemps dans le domaine industrie. Cela aboutit à la formation de puissances spécialisées dans un secteur et présentes dans de nombreuses stations.

Le cas le plus remarquable est celui des remontées mécaniques précisément où on a vu monter, depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes, la seule actuellement cotée en bourse dans ce secteur d'activité. Rien qu'en Savoie, elle contrôle les remontées mécaniques de Tignes, les Arcs, Peisey-Vallandry, la Plagne, Méribel, les Menuires et est présente en Haute-Savoie à Flaine et à Chamonix. Il faudrait ajouter à cette liste Courmayeur, en Val d'Aoste et Verbier, dans le canton suisse du Valais. Avec un chiffre d'affaires consolidé de deux cent trente six millions d'euros pour l'exercice 2000-2001, elle domine de la tête et des épaules ses concurrentes : la SOFIVAL, numéro deux du secteur, annonce pour la même période soixante-dix millions d'euros soit à peine trente pour cent du chiffre de la CDA. Pour le contrôle de l'immobilier, on pourrait prendre l'exemple de Pierre et Vacances qui gère, outre son propre patrimoine, un parc immobilier de plus en plus important mieux à même que des particuliers ou de petites centrales de réservation d'honorer le gros contrat de location qui lui viennent de tours opérateurs internationaux. Mais, comme toujours, l'intérêt des groupes ainsi constitués peut un jour ne plus coïncider avec ceux de la montagne ce qui suscite, là encore, l'inquiétude des élus les plus lucides. C'est ainsi que la Compagnie des Alpes s'implante dans ce qu'elle appelle des « sites de divertissement familial » en France comme dans le parc Astérix, le musée Grévin, le Grand aquarium de Saint-Malo, mais aussi à l'étranger. Je lis dans *La lettre de la CDA* de novembre 2002 l'information suivante sous le chapeau « Un nouveau nom pour la CDA », du fait, est-il précisé, du positionnement stratégique dans de nouveaux secteurs de loisirs. Je cite, donc, cet extrait de *La lettre* : « *La CDA a voulu marquer le coup en modifiant dès à présent la signature qui figure en dessous du logo. Skiez en bonne compagnie a fait place à Le loisir en bonne compagnie, qui reflète plus les nouvelles activités du groupe* ». Pour l'instant, ce n'est encore qu'une petite brise, mais c'est par de petites brises que commence parfois un grand vent : celui de la mondialisation, et il lui arrive de souffler en tempête. A moi, informé par d'autres expériences, ça me donne un petit frisson.

Bibliographie

- Ballu Yves, *L'épopée du ski*, éd. Arthaud, 1981, 149 p.
- Chabert Louis, *L'évolution des rapports de force dans l'aménagement de la montagne pour le ski, l'exemple rhônalpin*, Revue de géographie de Lyon, 1988, p.206-211.

- Chabert Louis et Lucien Chavoutier, *Les stations savoyardes de ski alpin, collection « L'histoire en Savoie »*, SSHA (Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie), Chambéry, 1981, 36 p.
- Chabert Louis, *Un exemple d'intégration administrative et fiscale, le district du bassin d'Aigueblanche*, Cahiers du CIERA, n° 3, 1985, Université Lyon 2, p.24-46.
- Chabert Louis et Lucien Chavoutier, *D'Aigueblanche à Valmorel, 2000 ans d'aventure alpine*, collection Trésors de la Savoie, 1979, 197 p.
- Chabert Louis, Champ Jacques, Préau Pierre, *Cent ans d'économie en Savoie 1900-2000*, éd. La Fontaine de Siloë, 2001, p. 87-91 et 125-129.
- Knafou Rémy, *Les stations intégrées de sports d'hiver des Alpes françaises*, éd. Masson, 1978, 319 p.
- Mouriquand Jacques, *L'or blanc, le système des sports d'hiver*, éd. Lieu commun, 1988, 240 p.
- Leguay (sous la direction de), *La Savoie terre de défis et de conquêtes, des alpages aux stations d'altitude*, éd. Ouest-France, 1992, 436 p.
- Pallière Johannès, *Les premiers jeux d'hiver de 1924, la grande bataille de Chamonix*, collection «L'histoire en Savoie», SSHA, 1991, 80 p..
- Préau Pierre et Sorrel Christian, *La Savoie*, éd. La fontaine de Siloë, p. 215-250 sur le tourisme, 2000.

Note annexe sur quelques promoteurs de stations de sports d'hiver

HAUTE-SAVOIE

- Avoriaz : Cofinindus (Banque de Bruxelles) + le groupe de promotion immobilière Lafont et Cie présidé par Robert Brémont (Intermédiaire J. Vuarnet, champion olympique).
- Flaine : Eric Boissonas, banque protestante, longue expérience américaine.

SAVOIE

- Les Arcs : Roger Godino, PDG d'une société d'études et cofondateur de l'Institut européen d'administration des affaires à Fontainebleau (Intermédiaire : Robert Blanc).
- Super-Tignes : Pierre Schnebelen, a débuté dans la promotion immobilière après études à Harvard . Est appuyé par le groupe bancaire de Suez.
- Le Corbier : Christain Guérin, fils d'un agent immobilier parisien, ancien de l'orchestre de jazz de Claude Luter.(Intermédiaire Maurice Michaud).
- Les Karellis : Pierre Lainé, directeur de l'association de tourisme social Renouveau. Sa famille : dynastie de la Banque de France. Appui de la Caisse des dépôts et consignations.
- La Plagne : Robert Legoux, financier parisien, rôle de la banque Rothschild. Bezançon architecte (intermédiaire Maurice Michaud).

HORS SAVOIE :

- Isola 2000 (Alpes Maritimes) : banque londonienne Bernard Sunley Investment Trust Limited. (intermédiaire : P. Boumphrey)
- Super-Dévoluy : Grands Travaux de Marseille (intermédiaire J. Grandmont, homme d'affaires parisien et homme politique (parachuté dans les Hautes-Alpes, conseiller général)

Informations recueillies dans le livre de R. Knafou, voir bibliographie)

11 MARS 2003

VILLE-MONU-LY

Conférence de M. Mathieu MÉRAS
 Conservateur en chef des Archives de la région Rhône-Alpes (ER)

HISTOIRE DU PALAIS SAINT-JEAN

Comme tous les monuments, le palais Saint-Jean de Lyon pose un certain nombre de questions. Je m'efforcerai d'y répondre.

QUEL SAINT-JEAN ?

La première de ces questions ? Le palais ^S Saint Jean ? Quel ^S Saint Jean ? Nombreux sont en effet les Saints qui portent ce nom. saint Jean Baptiste, saint Jean l'Évangéliste sont les plus connus. J'omettrai saint Jean Chrysostome et saint Jean Népomucène ! Cette précision n'est pas inutile pour éviter de tomber dans l'erreur de certains de nos édiles lyonnais, soucieux, à juste titre, de rendre hommage à la nation portugaise dont le saint patron est saint Antoine dit de Padoue, bien que portugais de naissance. Une fête fut organisée, naguère, en l'honneur de ce dernier sur le quai qui porte, en fait, le nom de son homonyme saint Antoine ermite, bien connu du Père Bertrand qui lui a consacré une belle étude dans ses *Sources Chrétiennes*.

Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de saint Jean Baptiste, patron de l'église de Lyon, avec saint Étienne. Dans la primatiale, deux marbres du XVIII^e siècle rappellent, à l'entrée du chœur, les deux saints, et joutant la « grande église », on peut voir encore les vestiges de cette église primitive dans le jardin archéologique.

De nos jours, l'ancien archevêché porte le nom de palais Saint-Jean, effaçant et rapelant à la fois sa destination première.

LE PALAIS CAROLINGIEN

Comme on le sait, le palais archiépiscopal de Lyon remonte à l'époque carolingienne. Fort bien étudié par le professeur J.F. Reynaud, il peut être daté autour de 800 et J.F. Reynaud a émis l'hypothèse d'une maison à étages destinée à accueillir l'empereur. La datation a pu être obtenue grâce au magnétisme thermo rémanent. On distingue fort bien les arcs aux claveaux composés de briques et de pierres alternées, sur la place Commette.

LA « DOMUS ECCLESIE »

Au début du XII^e siècle, commencent des travaux importants qu'on peut encore remarquer sur la façade de l'ancienne manécanterie, place Saint Jean. « *Décor sculpté dont l'iconographie demeure énigmatique* ». En 1187-1193, l'archevêque Jean Bellesmains crée ou restaure des cuisines ! Mais au début du XIII^e siècle, les archevêques commencent à habiter le château de Pierre Scize qui deviendra le siège de leur pouvoir féodal.

LE PALAIS DE CHARLES DE BOURBON

Avec l'archevêque Charles de Bourbon, l'auteur de la chapelle funéraire des Bourbons à la primatiale, la demeure médiévale se transforma en palais. On parle parfois d'un palais « Renaissance ». En fait, d'après les images que nous en avons et les vestiges qui subsistent, il s'agit d'une demeure encore gothique, comme le palais de Jacques Cœur à Bourges ou de nombreuses demeures du quartier Saint-Jean, édifiées vers la fin du XV^e siècle, où aucune influence de la Renaissance architecturale ne se reflète. C'est le maître d'œuvre, Vozy de Saint Martin, qui exécute les travaux du fastueux cardinal. Deux belles miniatures donnent une idée assez exacte, semble-t-il, des façades sur la Saône qui donnent directement sur la rivière, car, on le sait, les quais ne remontent qu'au XIX^e siècle.

Désormais, jusqu'au XVII^e siècle, le palais va garder sa physionomie.

AU GRAND SIÈCLE

Comme on le sait c'est le frère du cardinal Armand Duplessis de Richelieu, Alphonse, qui devint archevêque de Lyon et cardinal comme son frère. De 1635 à 1654, il entreprend la prolongation de la couverture de la rue des Estres, construisant deux voûtes, « l'une en berceau, l'autre à arcs ». Pour accueillir les réunions de son clergé, Alphonse de Richelieu édifie une nouvelle salle synodale : l'essentiel des murs et des fondations de la bibliothèque actuelle.

Son successeur, Camille de Neuville de Villeroy, va achever ce programme à partir de 1664. La cour de l'archevêché fut fermée et l'entrée ornée du blason sculpté de l'archevêque Jean de Talaru provenant d'une porte démolie. Il ajoute une galerie au bord de la Saône à la suite de la façade du palais gothique de Charles de Bourbon.

L'archevêque Claude de Saint Georges, en 1696, élève une terrasse-jardin qui s'étend au bord de la Saône.

AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Mais c'est au Siècle des Lumières, au XVIII^e siècle, que le palais archiépiscopal va prendre sa forme, sinon définitive, tout au moins essentielle, grâce à Soufflot et à son successeur Loyer.

* * *

Inconsolable de n'avoir pas été nommé premier ministre par Louis XV, le cardinal Pierre Guérin de Tencin (1679-1758), dans son quasi exil lyonnais, se plut à moderniser son archevêché à partir de 1751, après des échanges de terrains avec le chapitre Saint-Jean.

C'est à Soufflot qu'on peut attribuer l'aménagement de la cour avec ses deux portiques, le corps de logis central, qui donnent une certaine dignité à un édifice somme toute modeste pour la « *prima sedes Galliarum* ».

Mais c'est à Toussaint Loyer, collaborateur de Soufflot, qu'on doit la fin des aménagements du palais, sous l'archiépiscopat de monseigneur Malvin de Montazet. En 1762, com-

mencent les travaux de l'actuel grand salon orné de stucs : allégories de la Charité, de la Force, de la Justice, de la Religion et de la Tempérance. L'Architecture, l'Astronomie, la Médecine ou la Chimie, la Musique et la Poésie étaient figurées par des bambins joufflus jouant avec les attributs de ces sciences et de ces arts.

Ce décor est contemporain comme le rappelle G. Gardes, d'un discours prononcé par Loyer, devant l'Académie de Lyon, sur « la manière de décorer les appartements ».

Certains projets de Soufflot ne furent pas réalisés d'ailleurs, notamment une entrée monumentale flanquée de deux pavillons. En son lieu fut édifiée par Morand une grille monumentale disparue à la fin du XVIII^e siècle et dont on possède un beau dessin.

C'est alors que la cour du palais prend sa forme définitive avec la construction de la nouvelle manécanterie qui n'appartient pas à l'archevêché mais au chapitre.

C'est l'œuvre de Marin Decrenice qui rappelle un projet de J.H Mansart pour les façades de Bellecour (G.Gardes).

* * *

La Révolution se déroula sans trop de dommages pour notre édifice qui passe aux mains du district.

LE CARDINAL FESCH

En 1802, le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, devenu archevêque de Lyon, s'installe dans le palais qui reprend sa destination primitive. Installation faite à peu de frais : pour la bibliothèque cardinalice, on récupère les boiseries de la bibliothèque des Carmes déchaussés, au chemin de Montauban. C'est l'actuelle bibliothèque de l'Académie de Lyon. Un mobilier Empire simple et sévère garnit le palais qui, en 1812, est acheté par la municipalité lyonnaise. En 1814, Fesch quitte Lyon mais en demeure archevêque jusqu'à son décès en 1839.

En 1827, le grand salon s'orne d'un nouveau décor peint : trois tableaux qui évoquent les origines de l'église de Lyon, ses fondateurs, saint Pothin, saint Polycarpe et saint Irénée, œuvres néoclassiques dues à François Biard (1798-1887), Michel Philibert Genod (1793-1826) et Claude Soulary (1792-1870).

En 1830, la cour s'orne d'une grille de Flacheron qui subsistera jusqu'aux récents travaux au cours desquels elle disparaîtra ...

LES GRANDS TRAVAUX DE T. DESJARDINS

Les travaux à l'archevêché vont reprendre après la nomination d'un grand prélat, le cardinal de Bonald, qui succède à Fesch, exilé à Rome. Son architecte sera Tony Desjardins qui transforme le palais en bâtiment néoclassique assaisonné d'une pointe de néogothique pour les parties les plus anciennes. Les fenêtres, sur la Saône et sur l'avenue, seront ornées de frontons triangulaires sur la Saône et de larmiers sur les côtés, fenêtres supportées par des consoles.

Hommage au cardinal de Bourbon, T. Desjardins accentue le caractère gothique de la tourelle d'escalier qu'il coiffe d'un toit en poivrière, où tourne une girouette. Mais il abaisse de deux étages la puissante tour carrée. Toutefois, il respecte les décors intérieurs.

DE L'ARCHEVÊCHÉ A LA BIBLIOTHÈQUE

Conséquence de la séparation des Eglises et de l'État, en 1906, le cardinal Coullié abandonne le palais archiépiscopal. Édouard Herriot, alors maire de Lyon, va transformer le palais en bibliothèque municipale. Celle-ci était logée jusque là dans deux bâtiments, au lycée Ampère et au palais Saint-Pierre.

En 1909, le projet de l'architecte T. Desjardins et du conservateur Cantinelle est approuvé par la ville. Ce projet respecte le gros œuvre du bâtiment, notamment les voûtes du rez-de-chaussée.

Sans entrer dans les détails de la nouvelle installation dont subsistent encore les rayonnages métalliques, notons que le projet prévoyait l'attribution d'un local à l'Académie de Lyon qui devait *in cauda venenum* l'aménager à ses frais. De même, le calorifère qui chauffe ce corps de logis placé au sous-sol « *pourrait être laissé à la jouissance de l'Académie, sous réserve de son entretien* ».

Les rayonnages métalliques, innovation pour l'époque, étaient placés dans la cour intérieure et surmontés d'une grande verrière, ce qui n'était pas sans danger d'inondation. La même solution sera adoptée en 1907, au couvent des Carmes déchaussés qui accueillit les archives départementales. La nouvelle bibliothèque était équipée de deux « monte charges à manœuvre universelle » qualifiés alors de dernier cri de la technique.

En 1973, la bibliothèque, face au développement de la lecture publique, abandonnait le palais pour le vaste cube noir de la Part Dieu.

C'est alors que les Archives municipales, logées fort à l'étroit dans l'Hôtel de ville, furent transférées dans l'ex-bibliothèque qui offrait les anciens rayonnages de la ci-devant bibliothèque. Solution élégante ... et économique (1974-1975).

M. Henri Hours mena à bien cette opération. C'est alors (1975) que l'Académie de Lyon fut installée au palais dans ses locaux actuels.

La bibliothèque d'arrondissement fut accueillie en 1975, ainsi que le Préinventaire qui, depuis, a émigré aux Archives départementales. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement y trouva asile en 1980.

L'AVENIR

Après avoir retracé le passé du Palais Saint-Jean, peut-être ne jugera-t-on pas inopportun d'en évoquer l'avenir.

De nombreuses villes ont consacré à l'accueil de leurs sociétés appelées jadis « savantes », des bâtiments illustres. Citons Toulouse où, depuis le XIX^e siècle, grâce au legs d'Ozenne,

les sociétés savantes sont accueillies à l'hôtel d'Assezat, joyau de la Renaissance méridionale. A Montauban, le majestueux collège des Jésuites, restauré, est consacré à la culture.

Ne pourrait-on pas à Lyon accueillir, au Palais Saint-Jean, un secrétariat général des associations culturelles ?

Certes, nos archives, bibliothèques, musées, accueillent volontiers à Lyon les activités de ce genre. Mais ces sociétés « savantes » ne mériteraient-elles pas d'avoir une demeure qui leur soit propre ?

be...
...
...

...
...
...

...
...
...

18 MARS 2003

ASTR.

Communication de notre confrère François SIBILLE LE TÉLESCOPE SPATIAL HUBBLE

POURQUOI UN TÉLESCOPE DANS L'ESPACE ?

En passant de l'œil nu à la lunette de Galilée, l'instrumentation astronomique avait fait un pas gigantesque : l'observateur pouvait voir des astres 100 fois plus faibles ! Parmi les étapes majeures de la course aux grands instruments qui a suivi, on pourrait citer les télescopes géants de Herschel dans les années 1830, bien qu'encore fort mal commodes, le télescope du mont Palomar en 1949, puis les télescopes modernes comme le VLT ou les Keck à Hawaï.

Si un grand diamètre apporte la possibilité de collecter plus de lumière, et donc de voir plus loin, il apporte aussi, en théorie au moins, la possibilité de voir de plus petits détails, ce qui est tout aussi important. Avec la théorie de la diffraction de la lumière, Huygens, Fresnel et Kirchhoff nous ont montré que l'angle qui sépare deux détails que l'on peut séparer est caractérisé par le rapport de la longueur d'onde λ au diamètre D du miroir.

Dans la réalité les choses sont moins faciles. Avant d'entrer dans le télescope, les rayons lumineux traversent l'atmosphère de la Terre, dans laquelle, poussées par les vents, des bulles d'air plus ou moins chaud agissent comme une multitude de petits prismes aléatoires qui brouillent les images. On se trouve donc dans la situation scandaleuse où, si l'on ne fait rien pour éliminer ces effets néfastes de la turbulence atmosphérique, le pouvoir séparateur des géants ne sera pas supérieur à celui d'un modeste télescope d'amateur ! L'angle limite de séparation est alors typiquement de 1 seconde d'arc, celui sous lequel on voit une tige de 1 m à 200 km de distance.

LE PROJET DU HUBBLE SPACE TELESCOPE (HST)

Et c'est bien là que se trouvait, dans les années 1970, l'origine du projet de réaliser un télescope spatial. Même si les moyens de lancement disponibles ne permettaient d'avoir qu'un instrument de 2,40 m, modeste en comparaison des télescopes de 4 m et plus déjà courants au sol, le progrès attendu valait l'effort coûteux d'un engin dans l'espace : avec ce télescope en orbite on aurait le pouvoir séparateur de 0.01 seconde d'arc prévu par la diffraction (1 cm à 200 km), un pas de géant par rapport aux moyens d'observation au sol.

Seule la navette spatiale était capable de mettre en orbite à 600 km de la Terre les 11 tonnes de ce volumineux instrument. Si sa configuration optique Cassegrain était au demeurant assez classique, les performances attendues introduisaient des exigences peu usuelles sur la taille des miroirs d'une précision meilleure que 0,02 micron. De même, une précision de pointage compatible avec la résolution de 0,01 seconde d'arc était une prouesse de contrôle d'attitude pour un satellite.

MALADIES DE JEUNESSE ET RENOUVEAU

Après un lancement parfait le 24 avril 1990, dès les premiers essais en orbite de l'engin astronomique le plus coûteux qui ait jamais existé, on s'est aperçu avec horreur que les images présentaient un défaut inacceptable. L'optique étant une science assez exacte, en analysant les images, on a vite pu identifier la cause du problème : une erreur de plan.

On notera qu'il s'agit là d'un déboire typique sur les engins spatiaux. Ceux-ci, avant leur lancement, sont soumis à de nombreux essais au sol afin de détecter les défauts possibles. Mais, le coût de ces essais peut être prohibitif et il faut parfois faire l'impasse. C'est exactement ce qui est arrivé au HST.

Fort heureusement, un tel programme était prévu pour une mission de longue durée et on avait prévu de pouvoir visiter le télescope avec la navette afin de réparer des défaillances ou de renouveler les instruments de mesure. C'est ainsi que, dès la première visite en décembre 1993, un correcteur optique a pu être installé entre le télescope et les instruments, lui rendant toutes ses capacités attendues. L'alerte avait été chaude !

Depuis, au cours de plusieurs autres visites, les spectrographes et caméras d'origine ont été renouvelés, avec des performances améliorées. On a même introduit une petite caméra pour le proche infrarouge, étendant ainsi le domaine spectral des observations, initialement restreintes au visible et à l'ultraviolet.

DÉCOUVERTES

Avec un instrument aussi puissant, les astronomes ont naturellement abordé des domaines très divers de l'astrophysique, qu'il serait fastidieux d'énumérer ici en détail. Nous ne relèverons donc que quelques points saillants.

Planétologie : certes, pour l'exploration de notre système solaire, le HST ne peut concurrencer les sondes qui approchent de près des planètes. Mais avec l'observation très fine du système planétaire en formation de l'étoile β Pictoris, il prend sa revanche, car même les étoiles les plus proches sont encore complètement hors de la portée de nos fusées.

Petites étoiles et masse manquante : depuis longtemps, la rotation des galaxies sur elles-mêmes laissait envisager qu'il existe de la matière pesante, mais que nous ne voyons pas : d'où son nom, la masse manquante. Depuis longtemps aussi, on soupçonne l'existence d'étoiles de très petite masse, comme 1% de la masse du Soleil, ou quelques masses de Jupiter, très peu lumineuses, et donc difficiles à détecter. On pouvait légitimement se demander si, au cas où elles auraient été très abondantes, ces petites étoiles, les « naines brunes », n'auraient pas pu rendre compte de cette masse ignorée. Particulièrement bien placé pour les trouver, le HST a permis d'établir de façon certaine que les naines brunes sont en nombre bien trop faible pour rendre compte de cette masse ignorée. Il faut trouver autre chose, c'est ce qu'on fait depuis.

Super Novae : par chance, le HST a commencé sa carrière peu après l'explosion de la super nova SN 1987, assez proche de nous, juste à temps pour pouvoir observer pour

la première fois en direct l'énorme éjecta expulsé par l'explosion de l'étoile, formant un nuage que l'on voit grossir d'année en année.

Échelle des distances cosmiques : la mesure des distances dans l'Univers repose sur toute une échelle d'étalons de plus en plus grands : le pilier est la distance Terre-Soleil, 8 minutes lumière, il permet de déterminer la distances des étoiles proches, quelques années lumière, mais pour aller plus loin, c'est plus compliqué, en particulier pour les galaxies voisines. Par chance, il existe une catégorie bien identifiée d'étoiles variables, les « céphéides », dont on a bien établi que la luminosité intrinsèque est reliée à la période de variation. Celle-ci est facile à mesurer, la comparaison avec leur luminosité apparente donne alors leur distance. Grâce au HST, dont la résolution permet de distinguer les céphéides dans des galaxies voisines, comme Andromède, on a pu établir sa distance avec une précision inégalée. C'est là une brique essentielle dans la détermination des distances jusqu'aux confins de notre Univers avec la loi de Hubble.

Des galaxies de toutes sortes : « le relevé profond ». Notre galaxie est encombrée de nuages de matière interstellaire qui obscurcissent notre vision de l'Univers profond. On a cependant profité d'un trou, parmi tous ces nuages, pour faire avec le HST une observation très profonde, donc très longue, afin de faire dans cette région un relevé du contenu de l'Univers à très grande distance, donc aussi dans un passé reculé de son évolution. La diversité du résultat est étonnante. Certes, la grande question du scénario de la formation des toutes premières galaxies n'est pas encore résolue, mais il y a des pistes. On trouve, par exemple, des groupes de petites galaxies, rassemblées dans un petit volume, qui pourraient bien être des précurseurs qui fusionneront pour donner les grandes galaxies que nous observons aujourd'hui. La rencontre de deux galaxies est un événement peu probable mais on en trouve : le spectacle est prodigieux. Affaire à suivre.

TOUJOURS PLUS

Le successeur du HST est à l'étude. D'abord baptisé du nom un peu malheureux de « *Next Generation Space Telescope* » - comment appellera-t-on son successeur ?. Il vient d'être rebaptisé « *James Webb* » du nom de l'administrateur de la NASA à l'époque des programmes Apollo. Il aura un miroir beaucoup plus grand, fait de plusieurs morceaux qui se déploieront dans l'espace, et sera dédié à l'infrarouge.

Mais pendant ce temps les projets de télescopes géants au sol vont leur train : 30 m de diamètre en Californie 100 m de diamètre dans le projet « *Owl* » (la chouette) des européens de l'ESO, avec, à la clef, un objectif prioritaire beaucoup plus proche que ceux du HST : la découverte des planètes exo-solaires, éventuellement susceptibles de porter des formes de vie.

le premier pas de cette réforme est de définir les objectifs de la réforme.

Il faut donc définir les objectifs de la réforme. Les objectifs de la réforme sont de trois ordres : économique, social et politique. Les objectifs économiques sont de trois ordres : la croissance, l'emploi et la stabilité financière. Les objectifs sociaux sont de trois ordres : la justice sociale, la participation et la solidarité. Les objectifs politiques sont de trois ordres : la démocratie, la transparence et la responsabilité.

Il faut donc définir les objectifs de la réforme. Les objectifs de la réforme sont de trois ordres : économique, social et politique. Les objectifs économiques sont de trois ordres : la croissance, l'emploi et la stabilité financière. Les objectifs sociaux sont de trois ordres : la justice sociale, la participation et la solidarité. Les objectifs politiques sont de trois ordres : la démocratie, la transparence et la responsabilité.

TROISIEME PARTIE

La troisième partie de ce livre est consacrée à l'étude des différents aspects de la réforme.

Il faut donc définir les objectifs de la réforme. Les objectifs de la réforme sont de trois ordres : économique, social et politique. Les objectifs économiques sont de trois ordres : la croissance, l'emploi et la stabilité financière. Les objectifs sociaux sont de trois ordres : la justice sociale, la participation et la solidarité. Les objectifs politiques sont de trois ordres : la démocratie, la transparence et la responsabilité.

25 MARS 2003

HIST. RELI. EUR

Communication de Robert HEATH

Membre Correspondant

ill

LA RÉVOLUTION DES PAPES DU ONZIÈME SIÈCLE

Monsieur le président, monsieur le Chancelier, chers confrères et consœurs, monsieur le Consul américain, chers amis...

D'abord permettez-moi de vous reconnaître le grand honneur et privilège que j'éprouve à être un confrère de l'Académie des Sciences de Lyon et de pouvoir prendre la parole devant vous. Aujourd'hui marque certainement un événement dans ma vie car, étant un enfant de la deuxième guerre mondiale, je ne cesse d'être surpris et heureux de me trouver aujourd'hui l'un des vôtres dans cette belle ville historique. Et quand on réfléchit au fait que cette Assemblée a compté parmi ses membres un André Marie Ampère « *toujours ardent dans ses doutes et dans ses croyances* » dont « *l'esprit immense était le plus souvent comme une mer agitée* », disait Sainte-Beuve, comment ne pas se sentir tout petit tout en essayant d'être digne d'un tel héritage en vous introduisant dans une nouvelle science, celle des révolutions ?

Il mérite d'être dit que les académies d'Europe, dont l'origine remonte à quatre siècles, ont traditionnellement ajouté au noyau de leurs membres titulaires des membres correspondants. Ces derniers sont souvent des étrangers ou des érudits du même niveau vivant à l'étranger, en principe des personnes qui ont des connaissances ou une formation qui leur permettent de présenter soit de nouvelles découvertes, soit des connaissances spéciales, soit des perspectives nouvelles. Étant dans cette catégorie j'ai choisi un sujet dont, à ma connaissance, il n'existe aucune étude historique en langue française : la première véritable Révolution, celle faite par les papes romains au XI^e siècle, sur laquelle même des médiévistes connus et célèbres n'ont rien publié.

Je voudrais d'abord rendre hommage au maître qui m'a formé sur ce sujet spécialisé : l'Allemand-Américain, Eugen Rosenstock-Huussy (1888-1973). Je m'occupe aussi actuellement des œuvres sur le même sujet de son prédécesseur au dix-neuvième siècle, un Italien qui a vécu et publié en France, Joseph Ferrari (1811-1876). Ce dernier, grâce à sa compréhension des mouvements révolutionnaires, avait prévu dès 1867 que les plus grands dangers auxquels l'Europe ferait face en l'an 2000 seraient l'Amérique et la Russie... Mais une conférence spéciale centrée sur ces deux génies serait nécessaire pour nous orienter au milieu de la révolution mondiale qui se déroule actuellement! Dans la présente conférence je m'occuperai seulement des origines du processus de révolution qui a créé une Europe qui nous est chère et dont, dans toute sa complexité, nous ne devons pas oublier l'histoire. Sans cela nous tomberions dans une fausse modernité sans repères...

* * *

Évidemment dans le pays où l'adjectif "révolutionnaire" fut inventé, il va falloir tout de suite aborder deux questions fondamentales.

La première question qui se pose naturellement peut être formulée d'une manière catégorique : y eut-il au XI^e siècle une révolution dans le plein sens du terme ? Pas seulement une réforme des institutions, mais une rupture radicale qui, lancée par les papes il y a dix siècles, transforma le monde, un changement total et complet de la société et dont les effets, toujours présents, se firent sentir dans tous les domaines : dans le domaine politique et social, dans les arts, dans la manière de penser, dans les systèmes de droit et dans les institutions. Sans oublier que cette révolution mit au monde sur la scène de l'histoire de nouveaux types d'hommes. Bref, un tournant historique dans la manière de voir, de concevoir et d'agir qui mérite le sens donné à ce mot en 1789. Pour rassurer mes amis français sur l'orthodoxie de mon interprétation des événements, je vais reprendre quelques unes des questions posées par Tocqueville à propos de la Révolution française et les appliquer à un autre contexte historique où « *l'Ancien Régime* » est représenté par l'empereur Romain, et « *la Révolution* » par le plus grand pape de l'Église romaine. Tocqueville se demandait en effet, à propos de l'événement extraordinaire, inouï, profond et rénovateur de 1789 : quel est son véritable sens, quel en a été le véritable caractère, quels en sont les effets, qu'a-t-il détruit précisément et qu'a-t-il créé ?

La deuxième question fondamentale qui s'impose ensuite est la suivante : est-ce que la papauté romaine elle-même fut animée d'un esprit révolutionnaire ? Qui en a été le principal acteur et quels ont été ses successeurs ? Quels sont les écrits, les actes principaux et les noms de ces papes ? Est-ce qu'il y eut des effets durables de toutes leurs actions ?

Pour pouvoir arriver à mon but je vais diviser mon exposé en trois parties, en trois périodes historiques :

- celle d'avant la révolution
- celle qui marque le grand changement
- celle d'après la révolution, surtout par rapport à ses conséquences permanentes.

AVANT LA RÉVOLUTION

Pour entrer dans le vif du sujet je commencerai précisément par une citation de Tocqueville qui mérite d'être retenue : « *Les grandes révolutions qui réussissent, faisant disparaître les causes qui les avaient produites, deviennent ainsi incompréhensibles par leurs succès même* ». Cette observation géniale peut nous aider à comprendre qu'au début du XI^e siècle les distinctions que nous faisons actuellement entre le spirituel et le temporel, le religieux et le séculier, l'ecclésiastique et le laïque n'existaient pas. En l'an mille aucune histoire religieuse ou aucune histoire de l'Église, n'était séparée de celle de l'Empire romain. Les deux pouvoirs, celui de l'Église (dont le premier siège, *prima sedes*, était à Rome), et celui de l'Empire romain (dont le chef était le roi d'une tribu allemande vivant dans le nord de l'Europe) étaient intimement associés. Je le précise rapidement.

L'Empire romain du XI^e siècle avait un caractère particulier, très éloigné de notre sens moderne du terme. Tout d'abord il faut savoir qu'il était surtout une *Maison*, la Maison du roi, du roi toujours en voyage et accompagné par son armée (le mot *imperium* veut dire commandement militaire) et par tous les membres de cette Maison, y compris les ecclésiastiques. Le clergé en effet, n'ayant pas de famille ni d'habitation permanente, était la branche administrative d'un royaume tout à fait singulier. L'Empire n'avait pas de

capitale, ce qui reste vrai jusqu'à sa disparition en 1806, pas d'impôts, pas de fonctionnaires, pas de monnaie commune, pas de gouvernement central. Bref, tous les membres de cet Empire vivaient et voyageaient ensemble.

L'empereur romain avait cependant une fonction particulière qui consistait bien entendu à maintenir l'ordre dans ses domaines, mais surtout à conquérir d'autres nations, à les unifier et à les convertir par la force au nom d'un christianisme militant. (ne voit-on pas encore de nos jours ce qu'on appelle la démocratie et les droits de l'homme s'imposer de la même manière par la force des armes à ceux qui ne sont pas encore convertis!). Par contraste, cependant, l'empereur romain, unique et universel dans son rôle, vivait de la terre. Sa source de revenus principale venait des produits et services rendus par un certain nombre de ses *palatia*, de ses manoirs-palais, ce qui n'était pas en accord avec le rôle politique unique qu'il jouait. Pourquoi unique, et même exceptionnel? A cause de l'association - qui remontait à des siècles, il faut y insister - de Rome et l'Église. Je m'explique : d'autres rois dans d'autres pays, la France et l'Angleterre par exemple, eurent une Maison ayant des caractéristiques semblables et il y avait un empereur en Espagne. Mais l'empereur romain, élu et nommé par les tribus germaniques, était le seul dignitaire de son époque qui, **grâce à sa fonction ecclésiastique**, était réellement responsable de la vie intérieure de l'Église. Ce n'était pas un laïc ni quelqu'un qui intervenait du dehors dans les questions religieuses. Mais conformément à la tradition qui remontait à Charlemagne, couronné en l'an 800 et successeur des empereurs chrétiens depuis Constantin, c'est comme *rex* et *sacerdos*, roi et prêtre, que Charlemagne s'occupait de la réforme de la liturgie romaine, de la doctrine et du droit romains, du baptême romain, des prières romaines, des usages romains, bref comme quelqu'un qui a la responsabilité de protéger et de rénover à la fois la papauté et l'Église elle-même.

A part les érudits qui ont fait des recherches sur l'histoire de la liturgie, on ne trouvera pas un catholique sur mille qui sache qu'à l'origine de la liturgie romaine actuelle on ne trouve pas un pape, mais un empereur! Les empereurs du XI^e siècle étaient en ligne directe avec cette longue tradition. Et ce fut l'un d'eux, Henri II, qui introduisit le célèbre *Filioque* dans la messe romaine au moment de son couronnement en 1014 (ce qui amena le schisme avec l'Église Orthodoxe une génération plus tard, en 1054). Il prit ensuite comme modèle pour la conduite de sa vie personnelle la voie monastique. Bien que marié, il resta vierge et devint un saint de l'Église romaine. Cela est significatif.

Dans le même contexte, à cause d'énormes scandales qui se manifestent à l'intérieur de la papauté tout au long du X^e siècle - les historiens allemands appellent cette période de l'histoire de la papauté la pornocratie, le gouvernement des cochons -, le Saxon, Otto III, nomma le premier pape allemand, Grégoire V. Il faut se souvenir qu'à cette époque les papes n'étaient pas élus par les cardinaux! Il nomma aussi le premier pape français, son ami Gerbert d'Aurillac, le plus grand savant de l'an mille, qui devint Sylvestre II et dont on se souvient encore en France la veille du jour de l'an. Ces papes étrangers à Rome furent nommés dans le but de réformer l'Église.

Des cérémonies et des rites spéciaux servaient à singulariser ce personnage unique de l'empereur. Par exemple, il était servi à table seulement par les ducs et les hauts dignitaires du royaume ; seul le pape, ou un archevêque, avait le droit de partager ses repas. Son manteau était couvert des étoiles du ciel indiquant sa mission supra-terrestre. Il était

couronné, ainsi que la reine, par le Christ seul, auquel il était présenté par les apôtres Pierre et Paul, ainsi que le montre notre peinture du tout début du XI^e siècle (fig. 1). C'est pourquoi l'empereur Henri II (1002-1024) fut appelé apostolique.



Fig. 1 - Majesté apostolique : présentés par Pierre et Paul, couronnés par le Christ, l'empereur et l'impératrice sont dits « apostoliques ».

Pendant ses campagnes militaires en Italie, en Pologne, en France, en Bourgogne, en Hongrie, l'empereur, en tant que personnage christique, protégeait les veuves, les orphelins, les pauvres et les faibles contre les pouvoirs politiques régionaux et locaux. La majesté de son épée lui permettait de juger les malfaiteurs et les petits tyrans. C'est lui et son armée, toujours en route, qui furent la seule puissance universelle et unificatrice dans toutes les régions de son domaine, auparavant sous la coupe d'innombrables clans engagés dans leurs querelles et leurs vendettas. Lui seul pouvait rétablir la paix et la sécurité au nom du Christianisme. Ainsi prenait-il comme modèle de ses actions le passé de l'Église romaine. Comme son allié, la confraternité clunisienne, il voulait créer sur la terre une image de la Jérusalem céleste.

L'empereur Otto III, mort en 1002, agissait dans ses démarches comme le successeur de Saint Paul, *servus Jesu Christi*, le serviteur de Jésus Christ, apportant le message de l'Évangile partout où il voyageait. Bref, il fallait que cet empereur, bien qu'allemand, se conduise aussi comme un romain responsable du passé, du présent et de l'avenir de l'Église romaine. On a du mal à comprendre et à "digérer" la vérité évidente trouvée dans les sources, que le passé de l'Europe et de l'Occident a deux composantes : romaine d'une part, chrétienne de l'autre. La raison de ce manque de compréhension provient du fait qu'on lit dans des textes innombrables depuis le XVIII^e siècle que la date de 476, qui marque la mort de Romulus Augustulus, le dernier empereur de l'Empire romain antique, est le début du Moyen Âge. Il n'en est rien car on vivait à cette époque sans être conscient qu'un « Moyen Âge » était en train de commencer. Ce terme qui contribue toujours à nous égarer, ne sera inventé qu'au XVI^e siècle par les luthériens, soucieux de se débarrasser de tout le passé de l'Église romaine. (En effet, il est difficile d'écrire ou de lire des livres sur

cette période de l'histoire sans le faire en fonction de ses propres schémas et de ses préjugés, romantiques ou scientifiques, et de ne pas parler du Moyen Âge comme d'un fait historique. Cela nuit plutôt à la véritable tradition dont l'Europe a tellement besoin).

On est en position, maintenant, d'apprécier à sa juste valeur la signification et l'importance de l'événement clef de l'année 1046. La papauté était en état de crise véritable, trois papes prétendant en même temps être le légitime successeur de Saint Pierre. Deux d'entre eux étaient appuyés par différentes factions de l'aristocratie de la ville de Rome, le troisième qui prit le nom de Grégoire VI, ayant une volonté de réforme, avait payé une somme d'argent aux deux autres, qu'ils acceptèrent tout d'abord, puis se récusèrent ensuite. C'est pour faire face à cette situation inadmissible que l'empereur Henri III (1039-1056), exerçant sa capacité reconnue de *caput ecclesiae*, chef de l'Église, descendit du Nord pour y porter remède. C'est en tant que tel qu'il convoqua un concile à Sutri, à côté de Rome où, avec la pleine approbation de l'abbé de Cluny et de ses moines, il déposa les trois papes en question et nomma le premier de ceux qu'on appelle les papes réformateurs, qui fut un évêque allemand, membre de l'administration impériale, et prit le nom de Clément II. Clément II fut le premier pape selon certains registres papaux anciens à succéder à Saint Pierre... Le choix de ce nom indique à quel point le désir de réformer l'institution de la papauté fut sincère et profond! L'empereur étant scrupuleux avait refusé la candidature bien intentionnée de Grégoire VI, parce que ce dernier, ayant eu le tort impardonnable de verser de l'argent pour obtenir une fonction ecclésiastique, avait commis le péché de simonie. L'empereur nommera encore trois papes, dont le plus célèbre sera le pape alsacien, Léon IX. Tous furent membres de son administration et de son réseau impérial, tous allemands, tous dévoués à œuvrer à une réforme permanente de l'institution de la papauté. Grâce à quoi, la papauté ne retomba plus jamais au bas niveau où elle se trouvait pendant le siècle et demi qui précéda Sutri.

Il serait fastidieux de ma part d'entrer dans les détails des réformes fondamentales mises en œuvre entre 1046 et 1073 par plusieurs papes remarquables alors que le mouvement de réforme battait son plein... Il doit nous suffire de mentionner que les papes ont proclamé eux-mêmes des décrets contre la simonie, contre la promiscuité et le mariage des prêtres. Et ils se posaient des questions fondamentales, car tout le monde ecclésiastique ne voyait pas la décision prise par Henri III d'un bon œil. Est-ce que la papauté serait devenue seulement une partie de la Maison impériale? Si oui, comment l'Église pourrait-elle prétendre être libre? On exprime sa détresse en demandant la liberté, la *libertas ecclesiae*, la liberté de l'Église. Dans ce contexte on décida d'exclure la noblesse de la Ville de l'élection du pape, aussi bien que les laïques. Seul le clergé devrait avoir le droit d'élection et cette responsabilité fut donnée aux cardinaux en 1059, ce qui est toujours le cas, malgré quelques raffinements ultérieurs de cette loi canonique. Et en acceptant, en 1060, l'hommage féodal des Normands qui avaient conquis la Sicile et le sud de l'Italie, la papauté fonda sa propre cour, une cour civile, la Curie Romaine (*Curia Romana*).

LE GRAND CHANGEMENT

Pendant toute cette période qui dura une génération on voit l'émergence sur la scène politique du moine Hildebrand. C'était un ancien prieur du monastère de San Paolo qui avait fait beaucoup de voyages en Allemagne et ailleurs, comme émissaire ou ambassadeur. C'est lui qui, en 1073, après un long apprentissage, monta sur le trône pontifical aux

acclamations de la foule de Rome, un moine-pape! Henri III était mort en 1056, laissant comme héritier un garçon âgé de six ans qui devint l'empereur Henri IV. Il n'avait donc que vingt-trois ans quand Hildebrand, de trente ans son aîné, devint pape sous le nom de Grégoire VII.

C'est lui qui va fonder réellement l'Église Romaine, c'est lui qui va bouleverser l'ordre établi, lancer la première révolution de l'Occident, inventer la doctrines des "deux pouvoirs" qui sera la source de toutes les libertés proclamées par la suite en Europe. La liberté de l'Église, en se détachant de ce que le pape désigne être un pouvoir laïc et séculier, est suivie par la liberté des villes d'Italie et ensuite par les différentes libertés créées par les révolutions qui ont lieu dans les grandes nations de l'Europe, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Angleterre, la France et la Russie. C'est une liberté que l'Église Orthodoxe n'a jamais trouvée, ayant dû subir le "Césaropapisme", la mainmise sur l'Église par les César. Grâce à Grégoire VII et à ses successeurs fut évité le réel danger d'un "califat", c'est-à-dire la réunion dans la même main du pouvoir politique et le pouvoir religieux.

Écoutons maintenant ce grand pape, dont le pontificat durera de 1073 à 1085, qui écrivit pour son usage personnel le premier document révolutionnaire de l'histoire... Vous verrez tout de suite, je pense, qu'il ne s'agit moins d'une réforme de l'Église - qui est la terminologie toujours utilisée dans les textes, même savants - que d'un changement total de la structure religieuse et politique de la société telle qu'elle existait avant la rupture ainsi provoquée. Au tout début de son règne Grégoire VII écrit donc le *Dictatus Papae*, le « Diktat » du pape, qui consiste en vingt-sept affirmations courtes et précises qui l'ont guidé dans ses relations avec son adversaire l'empereur, qui fut complètement pris à l'improviste par les conséquences politiques qui en résultaient.

Voici les plus importantes de ces affirmations (fig. 2). Elles méritent votre attention en tant qu'elles émanent de celui qui s'appellera plus tard le "*verus Imperator*" :

- 1 - L'Église romaine est fondée par Dieu seul.
- 2 - Le pontife romain, seul, prend légitimement le titre d'Universel.
- 3 - Seul, il peut déposer les évêques ou les réconcilier avec l'Église.
- 6 - On ne doit communiquer en rien avec les personnes excommuniées par le pape, ni demeurer dans la même maison qu'elles.
- 7 - Au pape seul il est permis d'établir de nouvelles lois selon la nécessité du temps...
- 8 - Seul, il peut porter les insignes impériaux.
- 9 - Au pape seul tous les princes de la terre doivent baiser les pieds.
- 10 - Son nom seul doit être récité dans les prières de l'Église.
- 11 - Il n'y a dans le monde qu'un nom unique, celui du pape.
- 12 - Il a le droit de déposer les empereurs.
- 16 - Nul concile, sans l'ordre du pape, ne doit être appelé "général".
- 17 - Nul livre ne peut être admis pour canonique sans son autorisation.
- 18 - Personne ne peut changer ses jugements. Lui seul peut s'opposer aux jugements d'autrui.

- 19 - Il ne doit être jugé par personne.
- 20 - Que personne n'ait l'audace de condamner celui qui fait appel au siège apostolique.
- 21 - Que toute question majeure, soulevée dans n'importe quelle église, lui soit soumise.
- 22 - L'Église romaine ne s'est jamais trompée et ne peut se tromper jamais, comme l'atteste l'Écriture.
- 23 - Un pontife romain, s'il est ordonné selon les canons, devient aussitôt, par les mérites de Saint-Pierre, indubitablement saint.
- 25 - Le pape peut juger les évêques sans recours à un synode.
- 26 - Quiconque n'est pas d'accord avec l'Église romaine ne doit pas être tenu pour catholique.
- 27 - Le pape peut libérer les sujets du serment de fidélité.

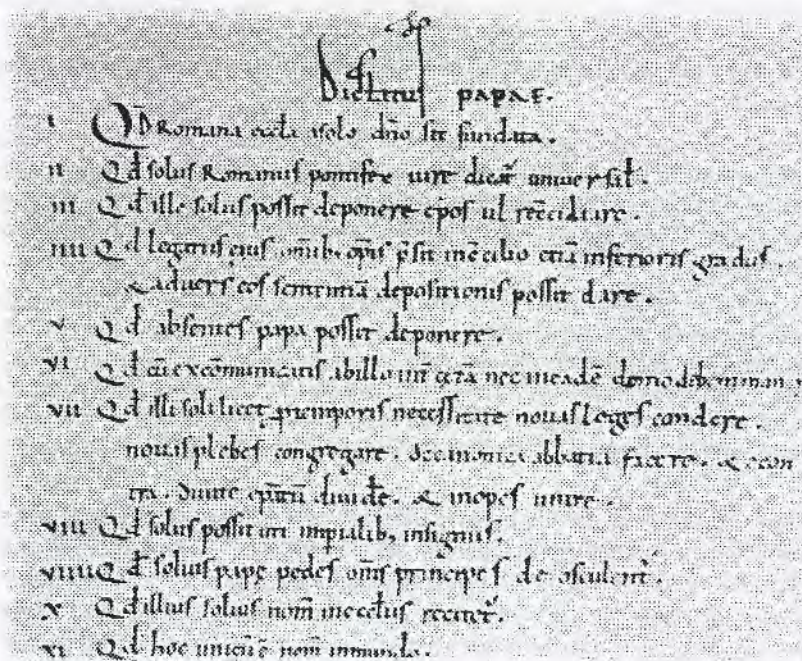


Fig. 2 - The first eleven assertions of the *dictatus papae* of Gregory VII.

On peut comprendre en lisant ce document, qui rejetait tout compromis avec le système impérial, pourquoi un des amis d'Hildebrand l'appelait *Sanctus Satanas*, Saint Satan. Ce nom, disons-le en passant, s'applique de fait à tous les grands révolutionnaires, qu'ils s'appellent Lénine, Robespierre, Luther ou Cromwell. Tous en effet sont caractérisés par la conjonction d'une part d'une foi révolutionnaire brûlante, animée d'un sens de la justice sans compromis, et de l'autre par une volonté implacable de détruire tout ce qui s'y oppose.

Ce document contient à lui seul toute la révolution. Son inspiration est née " *in petto del papa* ", dans la poitrine, le cœur, du pape, inspiré par le Saint-Esprit. C'est là que se

trouve son programme. Il est révolutionnaire en ceci que chaque phrase s'oppose à la tradition et contrecarre le rôle de l'empereur romain à l'égard de l'Église romaine. Il ne peut d'ailleurs être compris que s'il est lu d'une manière dialectique.

Le premier « diktat » : « *L'Église romaine est fondée par Dieu seul.* » peut être pris comme une affirmation banale, si on ne voit pas qu'elle est dialectiquement en opposition avec le passé. Ce que veut dire Grégoire VII c'est que l'Église romaine ne dépend pas de l'ordre du monde, du siècle, de l'ordre séculier. Aucune église ne dépend plus désormais ou de ses propriétaires (car les fondateurs des églises étaient leurs propriétaires à cette époque), ou de l'intervention d'une épée maniée par la puissance impériale. Le nom de Dieu, dans cette partie de la phrase « fondée par Dieu seul » signifie l'indépendance de toute autorité du monde. L'autorité de l'Église romaine repose sur Dieu seul, qui la délègue uniquement au clergé romain et non au monde laïc, qui en est exclu. Et c'est le pape qui devient par sa propre décision, sous l'inspiration du Saint Esprit, le véritable empereur. Le caractère apostolique de l'empereur romain est nié. Il n'est qu'un roi parmi d'autres.

Il en est de même pour les autres affirmations du pape. Je ne prendrai brièvement que deux exemples :

- 1 - « Le pontife romain, seul, prend légitimement le titre d'Universel ». Pourquoi? Parce que l'empereur romain, héritier de la tradition œcuménique de la Rome antique, seul avait le droit d'être désigné ainsi. Pendant mille ans les papes ne furent jamais appelés « universels ». A la suite de Grégoire VII ils s'adressent dorénavant *urbi et orbi* au monde entier !
- 2 - « Son nom seul doit être récité dans les prières dans les églises ». Antérieurement il n'y avait de prières pendant la messe que pour l'empereur. Grégoire avait même réprimandé l'abbé du plus grand mouvement monastique de son temps, Hugues de Cluny, parce qu'il continuait à prier pour l'empereur pendant sa lutte avec le pape (...Hugues, craignant le courroux du pape, trichait en disant qu'il ne pensait pas spécialement à l'empereur romain, Henri IV !) Désormais, il n'y en aura plus que pour le pape.

La lutte entre ces deux grands personnages fut particulièrement marquée par ce que les livres d'histoire appellent : « La Querelle des Investitures ». L'investiture d'un évêque ou d'un abbé dépendait d'un ordre royal. Les papes s'y opposèrent, disant que la fonction religieuse du clergé ne permettait pas à un laïc d'intervenir dans leur nomination. L'empereur, lui, ne comprenait évidemment pas comment il pourrait gouverner son empire en perdant une grande partie de ses terres et administrateurs. Mais le pape ne transigea pas et s'ouvrit une période de guerre civile, de sang versé, pendant laquelle une double excommunication de Henri IV fut prononcée par le pape. L'affaire se termina en tragédie pour les deux hommes. Grégoire VII, exilé de Rome, mourut à Salerne, ayant été obligé de chercher du secours chez les aventuriers normands qui, plus tard, sous les ordres de leur chef Robert Guiscard, saccageront la ville de Rome. Henri IV mourut ayant subi l'humiliation d'être trahi par son propre fils, le futur Henri V, qui prit parti pour le pape. Le conflit ne fut résolu qu'en 1122 au Concordat de Worms, quand on arriva à distinguer entre le religieux et le séculier pour définir les droits et les devoirs des parties. Il fallut une cinquantaine d'années pleines de violence pour arriver à réconcilier les demandes du pape et les droits de l'empereur.

Entre temps, un ancien moine clunisien était devenu pape, prenant le nom d'Urbain II.

Il fut un vrai successeur de Grégoire VII. Ce dernier avait déjà pensé à organiser une croisade pour Jérusalem qui permettrait de réconcilier les différents éléments d'une société en pleine guerre civile. L'occasion de lancer cette grande entreprise ne se présenta pas pendant son pontificat. Mais sous Urbain II, un appel à l'aide de l'empereur byzantin Alexis Comnène contre les Seljuk Turcs changea la donne d'une manière qui allait transformer le monde pour toujours. Et à Clermont-Ferrand, la France, sur le point de naître, entendit le cri retentissant de "*Deus le volt*" qui lança la première croisade en 1095. La libération de la ville de Jérusalem s'identifia alors à la liberté de l'Église. Aucun roi ou empereur ne participa à cette expression formelle de la révolution des papes qui étaient en train de renverser l'ordre du monde.

L'empereur, dit unique et universel, ne put pas résister aux nouvelles doctrines des papes. Ce souverain royal ne pouvait pas être partout tout le temps et il manquait d'une organisation stable et permanente. Ses ordres et ses décrets n'avaient pas d'effet dans les royaumes des Anglo-Saxons ni dans la France occidentale. Les rois de ces pays ne niaient pas sa fonction, mais ne lui obéissaient pas. Le programme impérial se montra particulièrement vulnérable quand les vieilles provinces de la Méditerranée renouèrent leurs liens avec le Saint-Siège et la Curie, devenue indépendante et souveraine. D'ailleurs la Sicile et l'Italie du Sud, les Pouilles et la Calabre n'avaient jamais été sous le contrôle des Francs et restèrent byzantines jusqu'à leur conquête par les Normands qui les ramena à l'Église de l'Occident. Vingt ans après l'acte d'hommage de Robert Guiscard, une princesse donna même la Toscane à la papauté et c'est dans son château, à Canossa, qu'eut lieu la rencontre justement célèbre entre Grégoire VII et Henri IV, où le roi vint demander le pardon du pontife pour ses actes, reconnaissant le droit de ce dernier à l'excommunier. Le contraste avec la situation à Sutri trente ans auparavant fut brutal. Les croisades changèrent alors la carte de l'Europe et du monde occidental. Au lieu d'un Empire romain dominant un continent, mais sans accès à la mer, l'idée d'un monde sous l'autorité de la mère de toutes les églises commence à émerger. La mère de toutes les églises devint en effet la Mère Église. Les papes devenaient les vicaires du Christ pour chaque catholique. Aujourd'hui encore n'importe quel membre de l'Église peut faire appel, pour des questions de mariage par exemple, à Rome, qui exerçait un pouvoir toujours centralisé et centralisateur en application du nouveau principe inventé antérieurement par les moines de Cluny.

Il ne faut pas oublier non plus que l'organisation dont l'auteur des *Dictatus Papae* avait besoin n'existait pas au moment où il composa ce document, dont les principes étaient destinées à entrer dans les faits. Il ne fallut pas seulement créer cette organisation de toutes pièces mais aussi édicter une doctrine publique qui permettrait à de nouveaux types d'hommes de se former et d'être reconnus comme des disciples de ce moine-pape. Il était exigé de chaque membre du nouveau parti politique qui émergeait qu'il accepte le célibat, c'est-à-dire de vivre dans le monde comme un moine. Un prêtre marié n'était plus un prêtre, il n'avait pas le droit d'entrer dans les églises. Ceux qui suivent ce commandement papal composent un nouveau parti politique, les *Spirituales*, des hommes détachés des soucis et liens créés par le mariage, les "Spirituels". On transforme les prêtres en clergé spirituel, c'est-à-dire émancipé, comme des moines, du monde charnel, de ses passions, de ses intérêts et des effets des changements physiques de son corps. La devise du parti révolutionnaire devenait - Grégoire n'avait pas d'autre solution pour libérer l'Église - "*spirituelle*", compris dans le sens du célibat, en opposition directe avec l'église impériale. Il fallut une cinquantaine d'années pour établir cette nouvelle classe politique et créer l'Église

romaine. Le clergé lui-même fut obligé de se convertir de nouveau en obéissant au pape et en participant par cette décision personnelle à sa campagne contre l'empereur.

En contraste avec les évêques de l'Empire, ces nouveaux types de papes défendaient - comme Grégoire VII lui-même - la guerre sainte. Renverser l'ordre du système au pouvoir n'était pas possible autrement. L'Église romaine, comme toutes les grandes nations de l'Europe, a été fondée dans le sang et la violence. On peut l'admettre, car il fallait des actions vigoureuses pour changer le destin de l'humanité. Mais en même temps il faut apprécier leur profonde nécessité et les fruits qu'elles apportent à toute l'espèce humaine. C'est l'Église romaine, en se libérant des contrôles séculier et royal, qui est à la source de toutes les libertés européennes qui apparurent par la suite. En effet la liberté politique existe seulement là où on a le choix entre deux pouvoirs, que cela soit entre l'Église et l'Empire, l'Église et l'État, le choix de rester dans un pays ou d'émigrer, le choix de faire la volonté de son père ou de suivre son propre chemin, par exemple. Le pape, en devenant le fidéicomis de toute la chrétienté contre l'impérialisme, a lancé un processus qui a porté ses fruits pendant mille ans. Et par exemple, ce qu'on appelle, du point de vue catholique, la révolte de Luther, est aussi une révolution, qui vise à contredire la nouvelle Église romaine lancée au XI^e siècle, mais cette fois-ci en prêchant la liberté de conscience de chaque chrétien.

Pour terminer le rapide exposé de cette explosion politique, il faut signaler le nouveau symbolisme qui apparaît dans l'iconographie des apôtres Saint Pierre et Saint Paul. Au lieu d'un empereur couronné par le Christ, on voit arriver une nouvelle vision de l'avenir : Saint Pierre qui couronne l'Église, et Saint Paul, qui porte pour la première fois les deux glaives du temporel et du spirituel et les transmet aux mains du pape.

LES CONSÉQUENCES

Quelques conséquences, dans d'autres domaines, de ce bouleversement de l'ordre du monde et de la société sont à mettre en lumière maintenant.

Pendant cette période, très turbulente, où de nos jours l'on continue naïvement à croire que rien de vraiment important s'est passé, commence aussi à naître un autre nouveau monde, intellectuel cette fois-ci, traversé par des doutes sur les questions fondamentales de l'existence. On est en effet obligé de mettre en question les valeurs établies.

On voit apparaître en particulier des discussions passionnées sur les *universalia*, les "universaux" c'est-à-dire les termes généraux utilisés pour désigner les choses et les réalités... Il faut insister tout de suite sur le fait que les profondes questions, soulevées par les penseurs audacieux d'il y a mille ans, ne sont pas faciles à résoudre, ni à comprendre, car elles nous obligent à nous interroger nous-mêmes sur le sens et la signification de notre propre usage des mots. Pour prendre l'exemple de... deux chaises. Ce qu'il y a d'universel entre elles, c'est qu'il y a deux sièges pour s'asseoir. Alors la question qui se pose est la suivante : le mot "siège" est-il simplement un nom arbitraire inventé par nos cerveaux pour désigner ces deux choses distinctes? ou est-ce qu'il existe en elles une qualité propre, inhérente, qui nous oblige, si l'on veut dire la vérité, à appeler ces deux choses des "sièges" ? Autrement dit, est-ce que les noms que nous utilisons ne sont que des termes arbitraires que tout un chacun peut définir comme il veut (comme on le fait régulièrement

dans certains "cafés-philo") ou au contraire les mots font-ils référence à certaines vérités éternelles auxquelles nous ne pouvons échapper.

Cette question fut soulevée par *Rocellinus*, Roscelin, né à Compiègne en 1050, le fondateur de ce qu'on appelle le "nominalisme". Pour Roscelin, et en ceci il est le grand frère de la pensée moderne, tous les mots ne sont plus que du *flatus vocis*, le souffle de la voix, rien que des sons auxquels nous donnons un sens et une signification par convention grâce à un accord commun. Ainsi tout est relatif, toute pensée n'est qu'un point de vue. Si on analyse n'importe quel nom qu'on prononce, on peut en effet le réduire à un sifflement d'air qui sort de la bouche, un simple son de la voix. Cette façon de penser fut fermement dénoncée par ceux qu'on appelle les tenants du "réalisme", qui voyaient que si Roscelin avait raison cela serait "la fin du monde", c'est-à-dire la fin de l'Église sur terre. Car il mettrait en question ce qu'il y a derrière le nom de Dieu et enlèverait toute possibilité de salut. Si la fraternité et l'unité éventuelle entre les hommes ne sont pas des réalités, l'espèce humaine n'a plus d'avenir!

Deux grands hommes vont se pencher difficilement sur ces questions : Anselme de Cantorbéry (1033-1109) et Pierre Abélard (1079-1142). Ils sont les fondateurs de la première science du monde, la théologie... Mais d'abord il faut indiquer la profondeur du problème essentiel des universalias qui est toujours le nôtre. Quand sommes-nous obligés à avoir recours à certaines généralisations et quand ne le sommes-nous pas est une question importante, qui concerne la société entière. Je me limiterai à quelques exemples pour le moment (tout en vous demandant de vous reporter à la bibliographie où sont citées les œuvres de Rosenstock-Huessy, qui seul éclaircit cette question épineuse dans toute son étendue).

Premier exemple : si pendant une manifestation publique on chante *la Marseillaise* avec le plein respect qu'elle mérite, on est "réaliste", c'est à dire que l'on considère qu'il y a une réalité supérieure derrière *la Marseillaise* et une tradition sacrée s'impose à ce moment-là.. Si l'on s'en moque, comme on l'a fait récemment au Stade de France, en présence du président de la République, on est "nominaliste", c'est à dire que l'on considère que la Marseillaise n'est qu'une suite de "*flatus vocis*" sans importance. Deuxième exemple : si on dit "à chacun sa vérité" ou "Dieu sort de l'imagination des hommes", "les noms qu'on donne aux choses ne sont que des étiquettes qu'on peut définir comme on veut", on est "nominaliste"... La bataille intellectuelle entre ces deux manières de voir fut brûlante et je vous invite à apprécier à quel point notre propre destin s'y jouait.

Précisons le centre du débat en commençant avec la formulation classique qui dit que les "universaux" peut être considérée sous trois aspects, à trois niveaux différents du langage, comme existant: *ante rem*, ou *in re*, ou *post rem*.... c'est-à-dire que l'universel existe avant nous, en même temps que nous, après nous. En commençant avec le troisième, *post rem*, des choses qui ne parlent pas, des objets inanimés peuvent être nommés arbitrairement si tous les hommes sont d'accord sur la terminologie. Les hommes des sciences naturelles nomment les choses après les avoir découvertes et classifiées. Ils inventent des choses constamment et leur donnent un nom, "automobile" par exemple. *In re* est la position d'Aristote qui dit que chaque chose est unique comme l'est par exemple, un morceau de bois, comme l'est chaque Français, chaque Américain, mais en même temps il y a des ressemblances avec d'autres morceaux de bois, d'autres Français, d'autres

Américains. Si on commence une phrase avec "l'américain", "la femme française", comme c'est un cas très courant, on enlève leurs qualités uniques. On en parle *post rem*. Sur le plan humain in re veut dire que nos mots, nos expressions d'amitié, de haine, de collégialité, appellent une réponse... Si on vous appelle par votre prénom, vous pouvez répondre en utilisant un prénom! Tout ceci mériterait un exposé bien plus long évidemment, mais je voudrais qu'on ne perde pas de vue l'essentiel. Dans la crise du XI^e siècle, ce qui préoccupait les penseurs majeurs fut la réponse réaliste, *ante rem* (l'universel existe avant nous), opposée au défi nominaliste lancé par Roscelin, dont les disciples prennent la position qui réduit le nom de Dieu et son existence à une simple question de définition et de terminologie personnelles... Il faut voir d'abord que, plus élevé est le niveau du sujet dont on parle, plus crucial sera le problème des universaux. Quand il s'agit de Dieu, de la vérité, de la liberté, de la justice, il est essentiel qu'on n'en parle pas d'une manière arbitraire, autrement l'humanité perd ses repères. Et si la vérité existe, il faut que quelqu'un la dise.

Les grands hommes de cette période furent profondément conscients de ce problème, tout en sachant qu'une pensée complètement nouvelle était possible, à condition d'accepter la certitude préexistante. C'est Anselme de Cantorbéry qui fonda le contenu de cette nouvelle pensée, la science de la théologie et Pierre Abélard qui inventa son nom et sa méthode. On a oublié, probablement parce qu'elle est devenue si éloignée des souffrances actuelles, à quel point la théologie, née dans le doute et l'absence de Dieu, fut hardie et courageuse en faisant face à une situation cruciale. Une science de Dieu, car c'est de cela qu'il s'agissait en introduisant ce nouveau sens du mot théologie! Comment avoir une science de l'Inconnaissable?

Anselme commence un de ses grands livres ainsi : « *Où es-tu, Dieu? Je ne peux pas te trouver. Qu'est-ce qu'elle devrait faire, cette âme en exil, si loin de toi? Veux-tu bien me dire comment te trouver, comment te parler? Je n'ai pas les moyens de savoir que je peux te rencontrer* ». Rappelez-vous que ce sont des mots venant d'un abbé, d'un moine, d'un archevêque et confesseur! C'est lui qui, pour pouvoir résoudre ses propres doutes, et surtout aider ceux qui étaient dans un état de désespoir, ceux qui croyaient leurs actes scandaleux et ignobles - et le siècle en était plein - trouva une solution en inventant la première preuve de l'existence de Dieu. Il a agi et pensé en réagissant à une situation existentielle, non pas comme les intellectuels et sophistes dont les réflexions sur le monde commencent et se terminent avec eux-mêmes. Sa réponse s'appelle « la preuve ontologique de l'existence de Dieu ». Il dit, en somme : « *Mon cher imbécile, vous ne comprenez pas votre péché et vous ne connaissez pas Dieu. Votre péché est très petit, et Dieu est très grand.*»

On voit tout de suite que la théologie ne s'occupe que des gens qui sont découragés par le mauvais état de leur cœur et le manque de direction de leur existence qu'est le péché (pécher c'est manquer le but auquel Dieu nous destine!). Ceux qui disent : « *Je me fiche de tout et Dieu n'est rien* » ne peuvent pas être aidés, car la première condition de la théologie est évidemment une expérience religieuse qui exige qu'on prenne son existence au sérieux. Dès qu'on dit que son existence n'est pas sérieuse, ou sans importance, ou absurde, on peut se lancer dans des réflexions philosophiques, peut-être, mais pas dans la science. On ne peut pas avoir une science des choses sans importance, que ce soit la théologie, la néphrologie, la sociologie ou l'histoire!

Ainsi la théologie fut inventée, puis développée, par les prêtres responsables de leurs fidèles qui avaient des difficultés et des doutes par rapport à leur foi. Toutes les sciences ne sont possibles que dans les mains de gens responsables, qui s'occupent des choses importantes. Le salut des âmes qui essayent de sortir des ténèbres de leur passé est une chose importante. Ainsi faudrait-il comprendre la preuve présentée par Saint Anselme aux gens qui se croyaient incapables d'être pardonnés. Il a écrit précisément : « *Dieu est plus grand que tout ce que vous pouvez concevoir.* » C'est sublime! Autrement dit, Dieu ne peut pas être réduit à un concept parce que exister en réalité est plus grand que n'importe quelle idée de Lui que vous ayez dans votre entendement. Et puisque c'est plus grand d'exister en réalité qu'uniquement dans l'entendement, Dieu existe en réalité. Toute l'histoire de la théologie part de cette définition qui vise à dépasser toute fausse idée ou concept qu'on a de Dieu.

Bref, on peut douter à trois niveaux, irréductibles l'un à l'autre : Dieu, l'homme, la matière. Et de ces doutes sont nées, ou sur le point de naître, trois sciences : la théologie, la science de l'homme dans ses rapports avec la société, les sciences naturelles. Tout dépend de notre relation au langage et à la façon de l'utiliser. En disant ceci je ne voudrais que vous montrer l'ampleur des questions soulevées par les universaux. Mais revenons à la théologie seule.

La théologie est une science qui se développe progressivement pendant toute la période révolutionnaire initiée par les papes (quatre siècles!), dépassant continuellement les connaissances et les expériences que l'on a de Dieu. Il faut se rappeler qu'elle est inventée par des personnes qui sont des prêtres, assistant tous les jours à la messe, des gens qui prient Dieu, qui sont engagés dans la vie religieuse. Mais ils font face à un blocage dans leur compréhension de Dieu. Pour pouvoir renforcer et restaurer leur foi assaillie par des doutes et le sentiment très réel d'être perdus, ils traitent Dieu comme un objet (ce qui est unimaginable pendant les siècles antérieurs) pour le rebâtir avec l'aide du raisonnement (*fides quaerens intellectum* : la foi qui cherche à comprendre). Ainsi pour ce qui nous est supérieur, ce qui a existé avant nous, *ante rem*, Dieu, la vérité, l'ère chrétienne, l'unité de l'espèce humaine, la devise proposée par Saint Anselme s'applique : *Credo ut intelligam*, "je crois pour pouvoir comprendre". Cette devise s'applique à tout nom de ce qui nous fait agir parce qu'on a mal et nous oblige à faire appel à un pouvoir qui nous a précédé. Si on a mal au corps, on va chez le médecin parce qu'il s'appelle médecin, on va chez l'avocat parce qu'il est avocat, on va chez le dentiste parce qu'il porte ce nom de dentiste; tous ces noms sont dans le domaine du *Credo ut intelligam*, c'est-à-dire ce sont des autorités qui existent pour répondre et soulager nos peines et nos douleurs. Aujourd'hui les psychanalystes ont remplacé les prêtres et essaient de mettre leurs visiteurs souffrant à l'aise, c'est-à-dire d'enlever leurs craintes en écoutant les choses affreuses qui les écrasent... Un historien très réputé est allé voir Sigmund Freud pour lui dire : « *Docteur, je viens d'assassiner mon frère. Et je voudrais tuer mon père. J'ai couché avec ma mère. J'aimerais violer ma sœur.* » Freud répondit : « *C'est merveilleux ! Vous êtes le spécimen humain le plus normal que j'ai jamais rencontré.* » C'est exactement cela que n'importe quel pêcheur voudrait entendre, découvrant que quelqu'un est moins impressionné par ses actes terribles qu'il ne l'est lui-même.

Bref, au début de notre histoire occidentale, qui trouve ses origines au X^e et XI^e siècles, les évêques, les archevêques, les abbés et les prêtres étaient responsables pour des

milliers de gens, et il fallait leur dire quelque chose de rationnel, différent pour chaque personne. Pour y arriver ils avaient besoin d'avoir recours à une source transcendant toute notion conceptuelle qu'on pourrait avancer. Ainsi la théologie du Moyen Âge est un réservoir de réponses données à toute constatation conceptuelle inacceptable de Dieu. Elle répond au découragement de tous les croyants. Mais il fallait d'abord que ceux-ci admettent leur découragement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On préfère nier l'existence de Dieu et rendre visite aux psychanalystes et psychiatres.

Avant de parler de Pierre Abélard, je dois citer une dernière phrase d'Anselme de Cantorbéry qui l'unissait à ce dernier et à tous les théologiens antérieurs. Il a dit : « *Je voudrais prouver toute la vérité sur Dieu par les raisons logiques, sauf la Trinité* ». Car on ne peut pas prouver la nécessité de la naissance du Christ, ou que nous sommes ses frères. Le christianisme proclame que, avant que l'homme soit devenu divin, il ne pouvait pas connaître les qualités de Dieu. Sans l'incarnation de Dieu sur terre, toutes nos abstractions et tous nos raisonnements sur Dieu sont futiles. Si on n'a pas un point de départ on est réduit aux conjectures sans fin. Si on n'a pas comme point de départ certain l'existence réelle de Dieu, de son fils et d'un seul Esprit qui unit les générations, on va construire quelque chose d'imaginaire dans son propre esprit, comme on l'a fait, la plupart du temps, pour les dieux de l'Antiquité. Pour l'archevêque de Cantorbéry, théologien sans pareil, l'idée d'un point de départ fixe n'a pas seulement fécondé la pensée à venir, mais a dirigé l'Occident vers de nouveaux horizons qui sont devenus notre patrimoine.

Le deuxième acteur, un des plus extraordinaires génies de tous les temps, fut l'incontournable penseur - et quel penseur ! - Pierre Abélard (1079- 1142), le Paracelse, ou même le Descartes du Moyen Âge. C'est lui le premier véritable français, philosophe, homme d'esprit, amant, poète et véritable chevalier de la pensée, dont la vie fut fascinante et aventureuse. Quant à sa pensée, elle fut tellement révolutionnaire qu'il fut excommunié et mourut exilé dans ce qui était devenu un asile de paix, le monastère de Cluny. Là, son dernier grand abbé, Pierre le Vénérable, le protégea jusqu'à sa mort, reconnaissant son indéniable grandeur. C'est lui qui, mutilé et émasculé, fonda la première chapelle dédiée à l'Esprit Saint, le Paraclet. Mais c'est lui surtout qui, dans le bouleversement initié par les papes, rompit le tabou que, hors de la connaissance de la Bible et hors de la tradition de l'Église, il n'était pas possible de connaître Dieu. C'est lui qui imposa le nouveau sens du mot théologie (on l'utilisait auparavant pour parler des dieux en général) et qui changea le destin du monde en lui fournissant la méthode de la nouvelle science.

Il disait que par la logique et la raison seules on pouvait prendre connaissance des qualités de Dieu. L'Église romaine ne lui a jamais pardonné sa hardiesse, mais c'est son savant disciple, Thomas d'Aquin, qui deviendra au XIII^e siècle le premier saint docteur universitaire. Certains autres de ses étudiants devinrent des évêques (plus de soixante), des cardinaux (dix-neuf) sans parler des papes Alexandre III et Célestin II. Abélard ne fut pas "universitaire", mais c'est lui qui a fondé l'université médiévale. Son enseignement était tellement brillant et novateur que les étudiants venaient à Paris de tous les coins de l'Europe - on dit jusqu'à quinze mille - pour l'entendre. Une école de l'évêque de Paris existait déjà sur la rive droite de la Seine. Abélard s'installa "en freelance" sur le Mont Sainte-Geneviève, de l'autre côté du fleuve, sur la rive gauche devenue le Quartier Latin. Il entra ainsi en contradiction avec l'enseignement officiel de l'évêque sur l'autre rive.

Ainsi la pensée chrétienne puisait sa vigueur dans un conflit entre deux forces : le pape et l'empereur, le oui et le non de toute question théologique, le pour et le contre de toute question de droit, les deux traditions en conflit dans la médecine. C'est Abélard lui-même qui disait : « *La première clef de la sagesse est une interrogation perpétuelle ; c'est en doutant que nous procédons à la recherche de la vérité* ». Ce doute méthodique est l'essence même de son livre génial : ***Oui et Non***, (*Sic et Non*) dans lequel il opposait, sur les questions fondamentales du christianisme, cent cinquante-huit affirmations tirées de la tradition chrétienne, à leurs exactes contradictions. La thèse sur un côté de la page, la contradiction sur l'autre ! C'est lui encore le fondateur de la méthode dialectique où la même chose peut être vraie et non vraie, c'est-à-dire paradoxale et contradictoire. C'est cette capacité de penser la contradiction qui est à la base des universités médiévales et de toute la pensée occidentale jusqu'à nos jours.

Qu'est-ce qu'une université médiévale, pourquoi est-elle une institution d'études supérieures ? Une université est une institution d'enseignement où sur le même lieu, dans le même temps, sont enseignées deux doctrines contradictoires. A l'Université de Paris on enseignait la théologie selon la méthode d'Abélard et la ville de Paris devint le centre intellectuel de la chrétienté... A noter cependant que la pensée française demeure cependant dans la plupart des cas, dualiste : droite-gauche, pour-contre, etc. Cependant que les vraies contradictions dans la pensée ont malheureusement disparu pour être remplacées par des "points de vue", des "informations" désorganisées et multiples... Une véritable université n'existe nulle part dans le monde actuel. Triomphe partout le nominalisme, occupé à mettre "objectivement" des étiquettes sur toute chose et tout événement d'un passé considéré comme mort.

A l'université de Bologne, en Italie, l'œuvre de Gratien, la ***Concordantia Discordantium Canonum***, la ***Concordance des Lois Canoniques Discordantes***, qui allait dans le même sens qu'Abélard, inspira l'enseignement du droit, qui était présenté à la fois selon les deux principes, royal et papal. Ainsi un "docteur" était : *Doctor juris utriusque*, docteur dans les deux lois. De même à Salerne le futur médecin était instruit dans les deux médecines, celle venant de Grèce et de Rome et celle venant du monde arabe.

Grâce à Abélard et à ses successeurs les universités devinrent partie intégrante de la tradition occidentale et il s'imposa partout dans le monde l'existence de cette nouvelle institution ayant son caractère propre, ses propres règles, ses maîtres et ses docteurs. Un nouveau statut s'imposa dans la société, celui de docteur. Jusqu'à nos jours on ne peut devenir docteur sans être désigné comme tel par d'autres docteurs et maîtres. Et tout vrai docteur a toujours un maître qui laisse la médecine, le droit, la biologie, l'égyptologie et l'histoire parler à travers lui. Il n'est qu'un instrument de la science qu'il a choisie.

Avant de terminer, je me dois de vous signaler aussi que la première révolution de l'ère chrétienne fut totale grâce à des innovations prodigieuses dans les arts et la technique.

Il y a mille ans les peuples ne possédaient aucunement une culture chrétienne unifiée, comme l'imaginent les esprits romantiques. Il a fallu qu'elle soit créée d'abord par la campagne militaire que furent les croisades, qui détachèrent les vassaux de leurs liens à l'empereur et à sa Maison en les transformant en libres chevaliers. Ce qu'on appelle la scolastique fit de même sur le front intérieur en créant le Doctorat, dont les diplômés eurent

pour mission d'unifier et de christianiser les peuples. La croisade des docteurs voulait restaurer le christianisme dans un monde qui était sur le point de redevenir païen, comme c'est le cas aujourd'hui. Cette croisade des scolastiques qui avait pour but d'unifier la Chrétienté, répandit une doctrine distincte et supérieure à toute la philosophie grecque classique, laquelle réfléchit sur le monde et le cosmos de l'extérieur de la "Polis". Le génial historien suisse, Jacob Burckhardt, ami de Nietzsche, qui prédisait dès le XIX^e siècle l'arrivée d'un caporal battant le tambour à la tête du gouvernement allemand, insistait toujours sur le fait que toute la philosophie grecque n'arriva pas à fermer une seule des portes des temples où on célébrait le culte des dieux.

Cette nouvelle vision de solidarité s'exprima dans la première architecture universelle, le style ogival des cathédrales. Les nervures diagonales de la voûte furent nommées des ogives (*augivi*) parce qu'elles augmentaient sa force, ajoutant à sa capacité à devenir une voûte. "Ogive" et "voûte" furent aussi de nouveaux mots à cette époque. Ce mot voûte est lui-même original car il rompt avec la tradition acceptée selon laquelle un toit est un refuge obéissant aux lois de la gravité.... La révolution des papes et les croisades vont précisément contre les lois de la gravité! Les cathédrales, qui furent en vérité la création des nouveaux hommes de cette époque, les cathédrales donc - pensez à Amiens et Beauvais qui se moquent de la gravité! - sont les monuments qui expriment le nouveau sens de la création. La voûte d'une cathédrale gothique n'est pas une maison immobile dans l'espace, mais un navire, (nef vient de *navis*), une œuvre d'art majestueuse représentant un pèlerinage dans le temps.

Le dualisme des deux glaives, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, n'indique pas ici une division géographique. Il signifie la liberté de chaque homme de quitter son pays et ses amitiés comme pèlerin, quittant le roi pour suivre le pape. Cette vision papale démocratique subsiste dans la forme architecturale comme souvenir et devenir de cette liberté. C'est dans ces endroits sacrés que la polyphonie musicale prend son vrai départ. La voix d'accompagnement s'émancipe de la diaphonie utilitaire du IX^e siècle, les nouveaux termes de "teneur" et "déchant" apparaissent et leurs règles, se précisant progressivement, vont permettre l'éclosion d'œuvres de plus en plus complexes

Je termine mon exposé en vous montrant une image de la plus grande invention du Moyen Âge, le nouveau harnais qui permettait au cheval de tirer des poids très lourds parce qu'il le rendait capable d'utiliser ses épaules au lieu de le condamner à s'étrangler à cause de l'attache serrée autour de son cou. Cette nouvelle découverte augmenta de six fois la puissance des chevaux (fig. 3). Ni cette idée, ni cette force, n'existaient dans le monde antique. C'est grâce à cette nouvelle technologie que, dans ce monde effervescent, furent construits, en France et ailleurs, les magnifiques édifices en pierre que nous apprécions tellement : les cathédrales bien entendu, mais aussi les châteaux, les ponts, les murs, les tours et les donjons. Et l'Europe connut un véritable essor économique.

* * * * *

Un mot simple de conclusion : la révolution des papes du XI^e siècle fut la plus grande de toutes les révolutions parce qu'elle détruisit le seul ordre social et politique qui existait alors, et en même temps lança le processus, à la fois destructeur et rénovateur, qui est à l'origine de l'histoire de Europe. Une Europe qu'il ne faut pas oublier aujourd'hui. La tâche de continuer et de refonder l'ère chrétienne, qui est notre héritage, pose un problème à

notre nouveau siècle. Il nous a été dit : il sera religieux ou il ne sera pas. Je ne suis pas d'accord. Il sera mais il ne sera pas religieux, il verra le conflit prolongé entre les empires qui sont l'inévitable conséquence de la révolution mondiale centrée sur la mondialisation de l'économie et la conquête de l'espace, d'une part, et d'autre part ce qu'on appelle le temps des tribus, de nouveaux groupes d'hommes et de femmes, de races, d'origines et d'horizons différents, qui chercheront à s'orienter dans le temps. Le nouveau temps exigera que nous ne soyons pas seulement des produits de l'espace mais que nous développiions plutôt une sensibilité qui nous donne accès à tous les temps, vivant dans un présent qui unit l'avenir et le passé dans toutes leurs diversités.

BIBLIOGRAPHIE

- Michael Bargolte - *Europa entdeckt seine vielfalt, 1050-1250*. Handbach der Geschichte Europas, Band 3, Verlag Eugen Ullmer, Stuttgart, 2002.
- Joseph Ferrari - Histoire de la Raison d'Etat, Lévy, Paris, 1860. Editions Kimé, Paris, 1992.
- *Histoire des Révolutions d'Italie ou Guelfes et Gibelins*, par Didier et Cie, 4 vols., Paris, 1858.
 - *La Chine et l'Europe, leur histoire et leurs traditions comparées*, Didier et Cie, Paris, 1867.
- Robert G. Heath - *Crux Imperatorum Philosophia : Imperial Horizons of the Clunia Confraternitas, 964-1109*, The Pickwick Press, Pittsburgh, Pennsylvania, 1976.
- " The Western Scism of the Franks and the " Filoque ", *The Journal of Ecclesiastical History*, Vol. XXIII, N°2, April 1972, Cambridge University Press, London.
- Friedrich Heer - *Aufgang Europas*, Europa Verlag, Wien-Zurich, 1949.
- *Europa, Mutter der Revolutionen*, W. Kohlhammer Verlag, Stuttgart, 1964.
- Carl Mirbt / Kurt Aland - *Quellen zur Geschichte des Papsttums und des Römischen Katholizismus*, Band I, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), Tuebingen, 1967.
- Eugen Rosenstock-Huessy - *Das Alter der Kirche*, 3 Bände, Verlag Lambert Schneider, und und Joseph Wittig Berlin, 1927.

1^{er} AVRIL 2003

MED - ETHI - MON

Communication de Jean WERTHEIMER

Membre correspondant

RÉFLEXIONS À PROPOS DE LA MÉDECINE HUMANITAIRE

Il semblerait qu'il y ait un certain paradoxe dans ce titre car toute médecine se doit d'être humanitaire. Tel est l'engagement de ceux qui la pratiquent journallement. Toutefois, les événements relativement récents dans l'histoire de l'humanité semblent dénoncer un certain vide, et après réflexion l'obligation de revoir nombre de nos attitudes.

Bernard Kouchner a écrit « *la neutralité mal-employée peut être aussi ambiguë que le pacifisme* ».

Rony Brauman fait remarquer que « *le refus de choisir entre bonnes et mauvaises victimes est le fondement de l'humanitaire moderne* ».

Peut-être y a-t-il lieu de procéder à un rappel historique.

D'abord le secours aux victimes militaires s'est imposé lors de la guerre de Crimée ainsi que la création de la Croix-Rouge Internationale par le Suisse Dunant.

Toutefois, les soins aux blessés aux guerres étaient dans un lointain passé la vocation des ordres hospitaliers tels l'ordre de Malte ou de bien d'autres confréries religieuses. Se posait aussi le problème des prisonniers et de leur maintien dans des lieux où le sanitaire et le médical étaient sommaires pour ne pas dire plus. Cette attitude des états ou des royaumes ne varia guère au cours du siècle qui vit le jour le 1^{er} janvier 1901. S'ajoutèrent les excès des guerres coloniales sensées améliorer le bien-être sanitaire des populations mais qui aboutirent trop souvent à des difficultés que connaissaient les médecins militaires des diverses armées en présence. Ils avaient donc du mal à « assumer ».

Une réflexion s'impose : *peut-on humaniser la guerre ?* Comme si l'humain et la guerre pouvaient cohabiter.

Sur le plan de l'histoire, il est certain que la seconde guerre mondiale et les soubresauts qui en découlèrent interpellèrent vivement l'opinion publique : les documents filmés et photographiques montraient la déportation ethnique, les pogroms ayant été le prélude, les convois de la mort, le Goulag, l'extermination scientifique, ainsi que l'expérimentation pratiquée, hélas, par des médecins.

On sait maintenant que l'action de la Croix-Rouge Internationale fut insuffisante malgré des hommes courageux tels le comte Bernadotte ou certains diplomates suédois, tels Wallenberg dont le mystère demeure quant à sa disparition. Par exemple, la Croix-Rouge visita le camp de Theresienstadt sans se rendre compte d'une mise en scène éhontée avec jeux pour les enfants, théâtre, musique, nourriture convenable, etc. J'ai visité ce site,

il y a quelques années, non loin de Prague et c'est une ville de garnison à l'architecture strictement militaire faisant face aux marches de l'Empire austro-hongrois. Tout est encore en place, tout est entretenu avec soin, apportant le témoignage de ce qui fut un camp sur le chemin d'autres lieux de mort probable.

C'est la raison pour laquelle on corrigea certaines lacunes du droit international. En 1977, fut signé un protocole qui ajouta aux quatre conventions antérieurement élaborées.

Que se passe-t-il en France au regard de ces considérations ?

Mai 1968 avait mobilisé des universitaires, des étudiants, des jeunes médecins, pour la plupart issus de la gauche, déjà engagés politiquement et doués de fortes personnalités, donc capables d'une indignation généreuse. Face aux carences des gouvernements et à l'inertie des structures existantes, ils décidèrent de se mobiliser et de se regrouper de manière informelle dans certains hôpitaux parisiens tels Tenon ou Saint-Antoine. Leurs patrons et non des moindres les encouragèrent. L'urgence s'imposa au Biafra du fait d'une guerre civile sanglante. MSF fut créé par Bernard Kouchner et Récamier, rejoints par d'autres amis avec quelques maigres soutiens financiers privés et un label CICR. Il faut lire les récits de cette période héroïque et dangereuse car certains furent blessés ou tués, mais hélas « *il n'y a pas de bons ou de mauvais blessés, il faut aller à l'urgence* ». Ce fut un combat difficile où le savoir-faire s'allia à des improvisations multiples et variées mais permit le sauvetage de nombre de blessés.

Survint le scandale des « *boat people* » en mer de Chine, rançonnés, violés ou noyés, avec l'aventure du fameux « *Ville de lumière* » qui conduisit à l'éclatement de MSF. Bernard Kouchner mis en minorité décida de créer Médecins du Monde dont il devint le premier président. L'aventure humanitaire continua au Cambodge, en Somalie, en Angola, au Kurdistan, en Afghanistan ou au Moyen Orient et dans les Balkans par la suite.

Je voudrais apporter un témoignage personnel : ayant été responsable d'une mission en Sierra Leone de Médecins du Monde, il y a quelques années, il n'y avait pas la guerre civile mais déjà les « *check point* » existaient contrôlant et monnayant notre passage. Notre équipe s'ingénia pendant trois ans avec une rotation d'expatriés et des concours locaux à restaurer un hôpital provincial et à utiliser un dispensaire flottant pour accéder aux villages ne pouvant être desservis par la route. Notre vedette, offerte par les établissements Jeanneau, remplit pleinement son rôle (matériel, médicaments, personnel). Hélas, tout cet effort tant hospitalier que de santé publique ne fut pas relayé par les autorités de Sierra Leone après notre départ, d'où une déception très profonde devant ce gâchis.

Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, mais petit à petit cette entreprise sera reprise par d'autres ONG pour peu que la Sierra Leone retrouve la paix civile.

On peut dire que les *théâtres d'opération extérieurs étaient prioritaires*. Mais, la médecine humanitaire n'oublie pas l'Europe, en particulier la France, d'où une mission particulière commune à MDM et MSF : soigner les plus pauvres, les réfugiés politiques, les toxicomanes, les mal logés. L'abbé Pierre ayant été au premier rang de cette lutte pour le respect des Droits de l'Homme. Autrement dit « *ce qui est intolérable dans le Tiers Monde l'est encore plus dans les pays riches* ». Toutes ces entreprises nécessiteront un soutien

politique des gouvernements, une aide matérielle et souvent une action diplomatique efficace.

Notre réflexion nous conduit inévitablement au droit d'assistance ou, je préfère, au droit d'ingérence humanitaire. Les *French doctors*, puisqu'on les appelle ainsi, peuvent soigner, nourrir, équiper des dispensaires, mais on continue, hélas, à tuer, à épurer, ce qu'on nomme pudiquement les *dommages collatéraux*.

L'ambiguïté est donc la règle d'autant que certains états prétendent « faire de l'humanitaire » par des actions militaires censées masquer d'autres actions, hélas, plus contestables.

Là, comme dans d'autres domaines, il est raisonnable de revenir à l'action internationale, c'est-à-dire l'ONU, normalement maître d'œuvre avec le HCR et les autres ONG qualifiées. La vocation de l'ONU serait de maintenir la paix (c'est un vœu) et de mettre à l'abri les populations civiles. Pour ce faire, la pression politique et médiatique des ONG est essentielle. Lyon donne l'exemple puisqu'on a évoqué le terme de « capitale humanitaire », c'est peut-être un peu présomptueux. A ce propos, il faut rendre hommage à Charles Mérieux qui, avec la création de Bioforce et le dynamisme qui lui était propre a beaucoup aidé à développer ce type de médecine auquel il croyait.

Quels ont été les catalyseurs ?

En premier, Bernard Kouchner et Récamier, sans oublier Brauman, Emmanuelli, Lebas, Brucker, Chesson, Deloche, on ne peut tous les citer. Je dois dire de Bernard Kouchner, le connaissant bien, qu'il peut parfois agacer, qu'il dérange, qu'il ébranle le conformisme, mais il n'est pas seulement un séducteur : il agit. Il n'est jamais à court d'idée. C'est un grand communicant.

Le prix Nobel de la Paix a récompensé Handicap International pour sa lutte contre les mines anti-personnel. Rappelons que le siège social est à Lyon.

Nous vivons à une époque où l'information va aussi vite que l'événement, la médiation est essentielle pour les ONG. Il ne doit pas y avoir de silence coupable. Qu'en aurait-il été du nazisme ou du stalinisme si on avait su, au moins partiellement ?

Il faut rendre hommage à ces jeunes « *cet abécédaire du malheur des temps, cette litanie des souffrances des hommes doit être le livre de chevet contre l'oubli et l'indifférence, de tous ceux qui veulent adoucir la brutalité des temps et empêcher qu'on assassine les minorités dans le silence indifférent des neutralités* ».

Saluons les généreux donateurs qui font confiance et souvent s'engagent dans la gestion des ONG. Le respect des convictions de chacun ayant toujours été la règle.

En conclusion, on peut dire que la médecine humanitaire ne peut que se développer et se doit d'agir ici ou ailleurs. En regard de la situation du monde, mais on peut réfléchir sur d'autres actions déjà en cours telles la chaîne de l'espoir, l'aide aux enfants dans les Balkans, l'adoption non commerciale, le recrutement de familles d'accueil ou s'engageant

dans le soutien scolaire. *Malades sans frontières* est une idée neuve, car cette initiative permettrait de soigner chez eux nombre de malades, avec formation des médecins autochtones, permettant d'avoir progressivement les cadres nécessaires et compétents.

Je voudrais citer un extrait du livre de Jacob Kellenberger « *le véritable défi pour le droit international humanitaire aujourd'hui et à l'avenir réside dans la capacité et bien souvent encore dans la volonté politique des états et des groupes d'opposition armée d'appliquer ces règles. Selon les traités de droit humanitaires, les parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter leurs dispositions en toutes circonstances* ».

Ceci me paraît être le programme pour les années à venir et le souhait d'une réussite qui ne soit pas seulement juridique ni un vœu pieux.

TECH. HIST.

8 AVRIL 2003

**Conférence de M. Nicolas MILLET
ESSAI SUR LES ORIGINES DU TONNEAU**

Il est tout aussi difficile que passionnant de mener une recherche sur l'origine d'un objet tel que le tonneau ; difficile parce que les traces archéologiques sont rares, voire absentes, et les témoignages historiques ténus et souvent imprécis ; passionnant parce qu'il faut déduire l'apparition soudaine d'un objet aussi élaboré et ses usages, par l'analyse de faits multiples qui laisse certaines hypothèses d'emblée au bord du chemin et d'autres en revanche susceptibles de jeter quelques lumières sur le sujet.

L'enquête doit mêler l'approche de la linguistique, de l'histoire sociale, des échanges et celle de la technique du pelletier, du potier, du charron et du piroguier.

Il faut aller chercher la présence du tonneau tant dans l'étude des outils protohistoriques de certains artisans du bois que dans les « creux de l'amphore », là où on ne l'utilise pas ou plus, là où elle est disposée dans les tombes, réemployée comme canalisation ou jetée au rebut.

Sans doute, l'amphore et le tonneau occupent-ils à l'origine deux niches économiques, sociales et symboliques nettement différenciées. L'amphore est issue du monde méditerranéen dans lequel se structurent, dès le début du 1^{er} millénaire avant notre ère, des collectivités qui, placées sous l'autorité des chefs de guerre ou de cités, sont capables comme en Égypte ou en Grèce de produire du surplus et de développer des échanges commerciaux sur de longues distances et par voie maritime. Ces sociétés recherchent des produits de plus en plus rares et luxueux qui nécessitent l'emploi de récipients spécialisés.

En Gaule, les migrations celtiques ont contribué à l'organisation de communautés qui ont constitué les noyaux urbains, les oppidums où le commerce terrestre a pris naissance depuis le VII^e siècle avant J.-C.

Dans ce cadre historique, la céramique et la poterie représentent des technologies maîtrisées très tôt par les artisans et qui ont globalement peu évolué au cours des siècles dès lors que les savoir-faire relatifs au tour et à la cuisson étaient acquis. Les corporations devaient être assez bien structurées et soumises à une autorité reconnue comme en témoignent les quartiers de potiers facilement identifiables dans les vestiges des premières unités urbaines (Sallèles d'Aude ou Gueugnon en Bourgogne (1) et que l'on retrouve sur les principaux axes commerciaux et dans les ports.

De son côté, le travail du bois conjugue plusieurs savoir-faire et bénéficie de « transferts technologiques » permanents entre les différents corps de métiers. Les outils et les gestes sont polyfonctionnels et variables chez le charron, le charpentier ou le piroguier ; cette technique est également perfectible, évolutive et parfois très différenciée d'une région à l'autre. En revanche, chaque céramique, et plus précisément chaque amphore, se spécialise dans le transport ou le stockage d'un type de produit : vins, huiles ou sauces

à poisson se vendent dans des récipients clairement identifiés.

Même si les traces archéologiques sont beaucoup plus rares, les récipients en bois, et a fortiori le tonneau, semblent utilisés pour transporter plusieurs « matières », des plus liquides (bière, eau, vin...) aux plus solides (sel, chaux, minerais, fer, or, cuivre...).

LE TRAVAIL DES PEAUX CHEZ LES CHASSEURS DES FORÊTS : APPARITION DE L'OUTRE

Travail des peaux, travail des os, travail du bois ont sans doute plus que des affinités durant toute la préhistoire.

Dès que les premiers chasseurs ne se contentent plus de prélever la viande des bêtes qu'ils abattent, le corps de l'animal est regardé différemment et « exploré » pour y prélever la peau et quelques os, et y extraire des objets tels que l'aiguille qui remonte sans doute à une période chronologique antérieure à -20 000 ans avant J.-C et qui verra son « épanouissement » au Solutréen vers - 17 000 et - 15 000 (2).

Les poinçons, les grattoirs et les écharnoirs - ancêtres du rabot - vont se combiner avec d'autres outils pour écorcer et broyer les écorces à tanin et permettre une préparation efficace des peaux. Les dents de cette époque ne présentent pas de caries mais des usures très fortes dues à leur utilisation pour mâcher des peaux ou tirer des fils comme le font encore les esquimaux. Ces peaux dont on fera des vêtements et déjà autour de - 15 000 avant J.-C, des outres à partir de celles fournies par les animaux « cohabitant » avec l'homme, voire ses commensaux comme la chèvre, le renne, le sanglier ou l'auroch. Durant plusieurs millénaires, ces animaux se partagent les tâches de le nourrir et de le vêtir.

Dès qu'il aura trouvé le moyen, grâce à l'aiguille, de ligaturer les orifices, l'homme sera en mesure d'enfermer les liquides dans les peaux des animaux ou dans leur vessie. Les préhistoriens ont découvert des bouchons d'outres datant du paléolithique supérieur et qui sont identiques à ceux des gourdes en peau en usage encore aujourd'hui dans le pays basque. Les Assyriens devaient avoir une certaine maîtrise de cette technique puisqu'ils confectionnaient des radeaux soutenus par des outres gonflées d'air comme en témoigne un bas relief trouvé lors des fouilles de l'ancienne Ninive sur le Tigre (- 3 000, - 612 av. J.-C.).

A la suite des soldats assyriens, les légionnaires romains portaient également une outre vide dans leur paquetage (Suétone, Dir. Jul. Caesar - LVII) pour passer les cours d'eau larges et impétueux. Les grecs rendaient imperméables leurs outres en les imprégnant d'huile, de graisse ou de gomme-résine. Dans *Les Limiers*, Sophocle raconte comment Ulysse entra dans la caverne du cyclope Polyphème avec une peau de chèvre pleine de vin afin de l'enivrer.

En 32 av. J.-C. et selon Athénée, une outre faite avec des peaux de panthère et contenant 3 000 « amphores », soit environ 77 000 litres, avait été posée sur un char et promenée lors de la fête votive de Ptolémée-Philadelphie (3).

On emploie encore aujourd'hui les outres dans quelques régions de la Grèce, de l'Italie,

de la Russie méridionale et de l'Espagne pour transporter les vins et pour conserver ceux destinés à être bus rapidement.

En Espagne on voue une adoration sans faille à la « *bota* » qui est une véritable peau de porc retournée et soigneusement enduite de poix pour l'empêcher de fuir. Cette peau tannée et cousue préserve la forme de l'animal et donne un goût particulier au vin où se mêlent la résine et le cuir et que l'on nomme « *borracha* »(4).

Le terme *bota* mérite d'être rapproché de celui désignant une autre peau cousue pour y faire séjourner l'air provisoirement : la cornemuse de gascogne s'appelle la " boha ". Il peut également être apparenté à un autre lexème voisin « *bachoule* » dont une des significations correspond à un sac de toile en Savoie, renvoyant au vocabulaire courant « *bâche* ».

La carte géosémantique de ces trois mots et de leurs dérivés (tableau) laisse apparaître plusieurs points communs : tous les termes évoquent des récipients liés souvent au vin et faisant apparaître le sac en toile ou en peau comme une des définitions communes du « spectre sémantique ». Or on constate que les différenciations sémantiques apparaissent fortement au centre de l'aire alors qu'aux extrémités (Savoie, Gascogne, Espagne) l'acceptation « sac » (outre, cornemuse, toile) est retenue et semble la plus ancienne, ce qui s'accorde avec l'histoire générale des récipients de peau (5).

En effet, les invasions successives des Romains et des Francs d'une part et, d'autre part, les inventions ont vidé de leur sens primitif les mots celtés et gaulois. Du reste, les étymologistes ont toujours renvoyé leur persistance dans la langue française à une origine incertaine.

Depuis de nombreuses années, les études (6) ont montré que ces peuples connaissaient la même tripartition sociale reflétant l'idéologie indo-européenne bien connue, avec les classes privilégiées des druides et des chevaliers et la classe opprimée du peuple composée principalement des paysans, d'abord éleveurs avant de devenir sédentaires et agriculteurs. Parmi eux, les " *bo airig* ", hommes plus libres (*airig*) étaient propriétaires de leur cheptel (vaches = *bo*)

Ce statut a permis au plus grand nombre de multiplier les offrandes carnées et les dépôts votifs pratiqués encore aujourd'hui par certains nomades de Sibérie (7), mais également de développer l'artisanat pour le travail des peaux, du bois et du fer.

Dès le VII^e, VI^e siècle avant J.-C., et alors qu'apparaissent les premiers « princes celtés », ces peuples sont capables de fabriquer des objets combinant plusieurs matériaux, roues de char (bois-fer), fourreaux d'épée ou de poignard (peau-bois). C'est peut-être vers cette époque que l'utilisation de la peau comme principal matériau composant les objets et les vêtements de la vie domestique commence à décliner au profit quasi exclusif du bois et du métal.

Les sacoches de cuir et les " mocassins " retrouvés au fond des mines de Hallstatt témoignent de la prédominance de l'usage des peaux dont les Venettes, admirés par César, faisaient encore des voiles pour leur flotte.

Tableau géosémantique du radical

<i>sa-bot</i> : soulier de peau à l'origine ? (Hallstatt)	<i>bo</i> : vache, bœuf	<i>bo aitrig</i> : éleveur, homme libre - Irlande
<i>boha</i> : cornemuse de Gascogne	<i>bota</i> : outre de peau de porc pour le transport du vin - Espagne	<i>bachole</i> : cuve à oreille pour le transport du lait - Auvergne
<i>bouhy</i> : hotte, Gargantua gros panier	<i>basse</i> : tonneau à vendange, cave - Jura)	<i>bachoule</i> : hotte à cou pour remonter la terre - Mâconnais
<i>bouille</i> : hotte - Jura	<i>buttis</i> : tonneau en latin	<i>bachole</i> : récipient de vendange - Vendômois, Vexin, Yonne, Allier
<i>bouillot</i> : panier d'osier - Morvan	<i>bout</i> : outre, ancien français	<i>bachot</i> : panier - Lyonnais Forez
<i>baillot</i> : panier en bois - Gironde	<i>bouteille</i>	<i>bachut</i> (vivier à poissons sur les barques - Saône
<i>bouille</i> - panier d'écorce de noisetier pour porter le repas aux vendangeurs - Champagne	<i>barras</i> : baril porté sur les flancs des mulets - Savoie, Dauphiné <i>barelot</i> : petit baril de bois monoxyle pour la boisson dans les vignes	<i>hâche</i> : toile de couverture <i>bachut</i> : cabane couverte en peau? - Vosges saônoises <i>bachasse</i> : récipient en pierre monolithe pour récupérer l'eau de pluie - Brionnais ; auge - Mâconnais <i>bachat</i> : auge à cochon - Mâconnais <i>bachot</i> : bateau contenant un bachot - Mâconnais) <i>bachoule</i> : sac en toile pour transporter le fumier - Savoie

Mais la préparation des peaux demande un soin méticuleux et une technique lente nécessitant beaucoup de manipulations : il faut écharner, voire épiler avec un raclor, conserver et resserrer par les procédés du tannage, enfin assouplir en soumettant les peaux à des battages et froissements et la traiter avec des substances animales, végétales ou minérales. Les préparations sont d'autant plus nécessaires que la peau est soumise à des chocs thermiques et peut souffrir des chaleurs d'été comme de l'humidité hivernale.

La multiplication et l'efficacité croissante des outils en fer montre que l'intérêt des hommes s'est porté peu à peu du travail de la peau au travail du bois, apte à fournir des objets plus " fiables ", plus résistants et d'un coût moindre.

En trois ou quatre siècles, l'artisanat domestique s'est consacré presque exclusivement au travail du bois et a laissé à quelques artisans spécialisés le travail des peaux. Mais la dette de l'un envers l'autre est grande et il convient d'essayer de la restituer au delà de notre première approche linguistique.

Les outils comme le rabot, la plane ou le ban à racler sont d'abord utilisés dans le travail des peaux et la similitude des objets s'observe de manière frappante dans les planches consacrées au pelletier et au tonnelier dans l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert. De même les fers pour marquer les tonneaux semblent directement empruntés aux fers pour marquer les bêtes. On retrouve cette transposition de l'outil d'un milieu technique à

un autre avec la hache qui, selon un modèle commun, sert pour découper les rigoles d'assainissement dans les prés, pour découper le gâteau de marc sur le pressoir ou pour façonner le bois. De même, le patron, qui fixe le fendage des douilles sur la bille de bois chez le tonnelier, est très proche de celui que dessine le fourreur pour effectuer une coupe de manchons. Les techniques de séchage, voire de portage (porter un tonneau, porter une bête chassée) semblent également converger.

Les objets façonnés couvrent la même fonctionnalité et la même niche domestique : tonneau/outre, sabot/mocassin, flûte/cornemuse, canoë/pirogue monoxyle, le toit en peau ou en bardeau.

La symbolique de l'outre et du tonneau renvoie à la fécondité.

Au début du XX^e, les seaux en tôle et en fer-blanc battu ont peu à peu remplacé les récipients de tonnellerie pour transporter le lait, la vendange, etc. La batterie de cuisine s'est " minéralisée " en prenant la suite des fourneaux métalliques qui ont fait leur entrée dans les foyers vers 1850. Ce fut bientôt le tour des auges à cochon, des étuis pour pierre à faux (ils étaient en bois monoxyle), des entonnoirs (idem), des arrosoirs, des bassines à linge, des épis de faîtage (ils étaient en céramique ou en terre cuite).

Dès 1950-1960, le fer a dû à son tour laisser la place au plastique dont les différents dérivés (PET, PVC, PEHD, PEBD...) ont fini par investir l'ensemble des récipients par le biais d'un processus analogue.

L'AMPHORE, RÉCIPIENT DU COMMERÇANT ET DU CONQUÉRANT

Durant le premier millénaire avant notre ère, le vin produit sur le pourtour de la Méditerranée (d'abord la Syrie, la Palestine et l'Égypte, puis la Grèce et l'Italie, enfin la Gaule cisalpine) connaissait un commerce florissant et pratiquement sans entrave. Les amphores d'alors servaient autant à recevoir et à évaluer la production et les ventes, qu'à percevoir les différents droits de douane. En se fondant sur un rendement moyen de 33 hl/ha, Caton donne les indications suivantes : « *Pour un vignoble de 100 jugères (environ 25 ha) on aura [...] des récipients capables de recevoir le produit de 5 vendanges et de contenir 800 culei (4 160 hl)* » (8).

Dès le VI^e siècle avant J.-C., la création de Marseille va ouvrir le couloir rhodanien au commerce et faire pénétrer le vin en masse dans le centre de la Gaule par les vallées de la Saône, de la Seine, du Rhin et de la Moselle.

La vente, la manutention et le transport des denrées alimentaires et surtout du vin ont contribué à la création de richissimes corporations de bateliers qui exerçaient le long de ces cours d'eau et qui touchaient des dividendes d'autant plus confortables que certains Gaulois, comme le rapporte Strabon, échangeaient du vin contre du métal et des esclaves.

Ainsi, au I^{er} siècle avant J.-C. ce sont plus de 600 000 amphores qui sont importées en Gaule, dont la plus grande partie vient d'Italie. Mais si les villes fluviales sont massivement et rapidement desservies, il n'en va pas de même des " oppidums " gaulois situés en altitudes (Gergovie) et parfois à plus de 50 km des principales rivières (Bibracte, Alésia, etc ...).

Les amphores italiennes type Dressel 1 sont robustes mais ne transportent que 20 l de vin pour un poids à vide de 20 kg. La distribution de ces amphores dans le Nord de la Gaule montre clairement qu'on les achemine difficilement loin des fleuves.

En - 200 avant J.-C., elles sont nombreuses à Lyon et à Besançon, plus rares à Luxembourg où elles devaient arriver à grands frais.

Examinons les entrepôts et le port de Lyon à cette époque. Véritable « plate-forme multimodale » où transitent les denrées en provenance du Sud et où l'on transvase les différents contenus. Des Alpes par le Rhône et des pays du Nord (Flandres, Rhénanie, etc.) par la Saône, descendent des liquides, différents métaux (site de Sous-Moussière à Bragny/Saône (- 500 avant J.-C.) : métallurgie et dépôt d'amphores, du sel et des objets de toutes sortes transportés dans des outres, des tonneaux ou des sacs de toile et empruntant des chemins cahoteux avant d'être embarqués sur l'un des fleuves. Des pays de la Méditerranée et par bateaux de mer qui peuvent emprunter le Rhône jusqu'à Lyon, arrivent du vin, des olives, des sauces à poisson, véhiculés dans des amphores ou de volumineuses dolia - 30 hl -.

Dans ce contexte marchand, il n'est pas surprenant que la production locale d'amphores apparaisse dès la fin du 1^{er} siècle avant J.-C.. Et A. Desbat a raison d'affirmer que celles-ci « ont servi pour leur plus grande partie, sinon en totalité, à transvaser des produits alimentaires arrivés à Lyon dans d'autres contenants [...] » et notamment « à redistribuer des vins d'Espagne, en particulier de Tarraconaise ». (9).

A partir de l'analyse de ces différents flux de marchandises, on observera que le bénéfice des échanges commerciaux est largement favorable aux pays de la Méditerranée : les lieux de production sont plus nombreux et mieux organisés, les besoins sont très importants et les denrées arrivent plus vite sur les marchés locaux.

Mais le transport des biens se heurte à deux obstacles majeurs : le faible rapport contenant/contenu (1 pour 1) et les difficultés de l'acheminement terrestre. C'est la raison pour laquelle le 1^{er} siècle de notre ère verra apparaître quatre phénomènes convergents :

- la création, puis la multiplication d'ateliers d'amphores à vin gauloises (10) ;
- l'amélioration du rapport contenant/contenu (1 pour 3) qui permet de transporter 30 l de vin pour une tare de 10 kg (type gauloise 4), avec la création d'un paillage autour de la panse afin de pallier sa fragilité ;
- la création progressive de vignobles locaux (Gaillac, Vienne, l'Hermitage, ...) (11) ;
- l'extension de l'usage du tonneau, d'abord réservé à des produits solides, pour le transport du vin parce que le rapport poids/volume (1 pour 15 !) lui donne un avantage décisif au plan économique et pratique (12).

Ces phénomènes nous ont laissé des traces inégales qui toutes masquent l'importance du tonneau sans doute avant la naissance du Christ. Les vestiges ligneux sont beaucoup plus rares que les tessons de céramiques. De plus, il existe un décalage important entre l'utilisation massive du tonneau et son développement dans l'iconographie. Les artistes venus de Rome sont des sculpteurs et des peintres qui considèrent l'amphore comme le symbole unique du vin.

Longtemps le tonneau ne sert qu'au transport de matériaux solides, de bière ou de vin de médiocre qualité. Et même lorsque la production des vignobles locaux sera en mesure de supplanter les vins de la péninsule italienne au cours des II^e et III^e siècles (en 92 Domitien ordonne l'arrachage des vignes en Gaule : en 280 Probus redonne l'autorisation de la culture de la vigne en Aquitaine et dans le Nord de la Gaule), le vin de commerce est transporté et vendu dans les amphores comme l'atteste la présence de nombreuses amphores de type gaulois 4 à Besançon (22% en 165) et à Lyon (45% en 197) (13).

Durant 3 ou 4 siècles (- 100 à + 200 après J.-C..) le tonneau demeura dans l'ombre des amphores pour ce qui concerne le transport du vin. De production indigène, il ne pouvait rivaliser avec " l'emballage " préféré des conquérants. Il faudra attendre l'inversion des échanges et la montée en puissance du vin gaulois pour que le tonneau prenne place dans les cales des bateaux, sur les décorations picturales et dans les esprits. On lui reconnaîtra sa très supérieure efficacité technique et sa capacité à évoquer les richesses et l'abondance. Sa forme et son efficacité frapperont les imaginations et le feront entrer de plain-pied dans l'univers symbolique des peuples qui succédèrent aux celtes, notamment aux abords des Alpes.

LE TONNEAU, VERS LA MAÎTRISE DU BOIS D'ŒUVRE POUR LE COMMERCE GAULOIS

Nous avons indiqué plus haut que la technique du travail du bois, et notamment celle du tonnelier, avait dû s'inspirer pour une large part de la technique du travail des peaux. Il nous semble également intéressant de faire passer l'idée du tonneau par les hommes qui ont façonné les pirogues les plus évoluées.

Les embarcations creusées dans un tronc d'arbre sont attestées dans toute l'Europe dès le Néolithique (14). Les troncs, très allongés, sont en usage autant sur des cours d'eau peu profonds que sur des grands fleuves ou des lacs. La tenue de la pirogue est assurée par un balancier en mer. Mais la stabilité des pirogues fluviales, sans balancier, est précaire dans la mesure où leur centre de gravité se trouve au-dessus de la surface de l'eau d'une part et où, d'autre part elles servent en premier lieu au transport du fret pour la vie domestique (livraison de pierres pour les maisons) et aux premiers échanges commerciaux.

Dans les temps les plus reculés, la pirogue est creusée sans un seul outil : le " feu dirigé " permet de l'évider et même de ployer les extrémités pour les relever. Plus tard, elle sera façonnée à la hache de pierre puis, dès l'âge du Bronze au moyen d'outils métalliques, haches et herminettes, outils de tonnelier (15).

La centaine de pirogues préhistoriques découvertes à ce jour par les archéologues présente une grande variété de taille : 6 à 7 m en Irlande, 8 m au lac de Neuchâtel, 12 m en Saône, 12,50 m au pont de Cordon sur le Rhône (Ain), 15 m sur 1, 05 de large au lac de Biemme, etc ... Cette pirogue helvétique était (trop !) chargée de pierres pour consolider les pieux portant les maisons d'un village lacustre voisin de son lieu d'échouage.

A cette époque, on comprend que transporter plus de charge, c'était obligatoirement allonger la taille de la pirogue et la rendre plus instable. Les outils utilisés à l'âge du Bronze

et même à l'âge du Fer ne permettaient pas un travail élaboré sur le bois très dur (le chêne) et on se contentait d'un dégrossissage par le feu, terminé à la hache ou à l'herminette. Toutefois, certaines pirogues datant de la période de Hallstatt (800 - 500 avant J.-C.) ou de la Tène (500 - 50 avant J.-C.) présentent des renforts et des chevilles à l'intérieur de la coque. D'autres, découvertes en Saône par Louis Bonnamour possèdent des plats-bords afin, semble-t-il, d'accroître leur jauge.

Mais la volonté constante de favoriser l'assise du bateau et de lui donner plus de fret pousse les piroguiers à franchir un palier décisif sans doute facilité par le commerce avec le monde méditerranéen et ses outils plus précis : le tronc vidé est coupé par le milieu et ré-assemblé avec une planche centrale jointe et calfatée à la mousse et à la terre. Le premier assemblage latéral jointoyé (16) était inventé ! Des pirogues similaires étaient encore utilisées à la fin du XIX^e siècle sur la Nive (Pyrénées atlantiques) en pays basque afin d'approvisionner les moulins entre Bayonne et Ustaritz (cité par J. Merrien - La grande histoire des bateaux - Denoël 1957 p. 47).

Il fallait désormais passer du « vaisseau d'eau » au « vaisseau de terre », du principe qui empêche le liquide d'entrer dans la coque à celui qui l'en empêche de sortir. On utilisa d'abord la méthode du monoxyle.

Dès le Néolithique, la connaissance de la qualité du bois est affirmée. Le choix des essences prenait en compte la durabilité et la résistance mécanique du bois : le chêne pour les pirogues, le frêne pour les manches, le hêtre pour le pieux des maisons. Les excroissances des troncs, attaquées par un chancre, étaient transformées en récipients creux, les fourches supportant la toiture des maisons étaient prélevées directement sur l'arbre à partir d'une double ramification avec un tronc et deux branches (17).

Ainsi, certains bois pouvaient être façonnés dans la masse et donner des ex-votos (cf sources de la Seine) ou des récipients monoxyles qui servaient autant à recevoir de la nourriture qu'à transporter tel ou tel matériau. En revanche, de nombreux spécimens étaient encore utilisés au début du siècle en Europe et en France et ils nous donnent une idée de la variété des usages retenus : boîtes à sel dans les Alpes, sabots, moules à beurre et étui de pierre à faux un peu partout en France, petits barils pour emmener la boisson dans les champs ou dans les vignes (surtout utilisés en pays de vignoble, la contenance variant de 1 à 3 litres), saloir dans les Hautes Pyrénées, entonnoir pour le transvasement du vin dans le Bugey.

L'histoire de ces objets reste souvent à faire mais elle traduit l'emprise croissante de l'homme sur le bois. Ceux-ci ont perduré durant des siècles, surtout dans les pays montagnards, pendant que se développait le savoir, puis la maîtrise de l'assemblage à froid. D'abord les cuveaux tronconiques pour le transport du sel, comme à Hall dans le Tyrol, présentent la plus large section à l'ouverture. Puis pour des usages plus complexes, comme les saloirs du Perche, de Bresse ou du Jura (Frasne, Berne) qui offrent une section plus large à leur base. Ces récipients sont montés avec des douelles fendues à partir d'une bille, rabotées et ajustées ; elles sont ensuite assemblées à partir d'un cercle-gabarit et emboîtées sur un fond, puis maintenues solidement par des cercles de bois tendre (châtaignier, noisetier, jonc, bouleau ou osier). Le fendage et la mise en forme des cercles étaient réalisés en forêts ; ces perches fendues pouvaient servir autant à cercler les réci-

pients qu'à servir de clôture pour piéger les animaux sauvages ou parquer les animaux domestiques. Ce travail de menuiserie très élaboré ne réalise ces objets qu'à partir de pièces de bois droites. Ce sont les charrons celtes qui les premiers façonneront des pièces courbées, voire cintrées, pour leurs princes. Leurs traces se retrouvent dans la répartition des tombes à char des phases hallstattiennes ancienne et moyenne (VII^e - V^e siècles avant J.-C.). A ce titre, la tombe princière de Vix et son char montre combien la Bourgogne a été, à l'ouest du foyer alpin, une région d'échanges économiques et de synthèse culturelle.

La spécialisation de ces artisans et leur maîtrise de l'art du fer et du feu appliqués au travail du bois, ont provoqué une véritable révolution dans la technologie du bois (assemblage à chaud) qui a admirablement accompagné l'accroissement des échanges commerciaux, notamment avec le monde méditerranéen.

Cercler les roues des chars ou des premiers seaux en bois ?

Après avoir étudié les propriétés mécaniques des différentes essences, il suffisait d'observer leurs réactions à la chaleur et à la morsure du fer rouge tant sur le moyeu que sur le bandage. Le transfert semble presque trop facile tellement le chemin est tracé.

Ainsi la technologie du tonneau est largement acquise lorsque les romains arrivent en Gaule. C'est pourquoi les auteurs latins, César (de *Bello-gallico* - VII - 42.1), Pline, Strabon (V. 2. 12) et Vitruve ont tous attesté l'usage du tonneau en Gaule au 1^{er} siècle (18). Ces preuves écrites corroborées par de nombreuses figurations du tonneau sur des bas-reliefs funéraires ou des découvertes de douelles (19), ne traduisent que très imparfaitement l'histoire de l'invention du tonneau qui s'est scellée, comme nous avons tenté de le démontrer, sans doute 3 ou 4 siècles auparavant (20). En effet, tous ces témoignages sont pour le moins approximatifs tant cet objet semble attirant mais lointain pour ces observateurs conquérants (F.L p.149). Pline ou Varon utilisent des termes empruntés à d'autres corps de métier comme les forgerons - "*laminae*" pour douves cintrées - ou de vannier - "*scirpare*" pour assembler par le moyen de cercles -. De plus, les romains nommaient les tonneaux "*cupae*", terme qui signifie également sarcophage et parfois d'une manière plus vague "*vasa lignea*", "*vasa*", provenant directement de la poterie.

En 51 avant J.-C., César assiège la ville d'Uxellodunum (Vayrac en Quercy) et note que les cadurques assiégés font rouler vers l'armée romaine des tonneaux enflammés remplis de poix. Pline et Vitruve témoigneront de l'usage du tonneau dans les Alpes. Mais il semble que ces observations ne fassent état que des limites méridionales de l'utilisation et de la diffusion du tonneau (Lot, Saône, Alpes, Danube) et recourent uniquement à la géographie des conquêtes romaines. L'Allobrogie occupe une place centrale sur cette carte mais qu'en est-il des axes et des bornes d'extension du tonneau au nord de l'Europe, au delà des "*limes*" romains ? (21).

Les cartes établies par Armand Desbat (21), à partir des découvertes de douelles d'une part et des fers à marquer d'autre part, nous apportent des éclaircissements importants et nous montrent un usage certain le long du Rhône et du Rhin et au bord de la Baltique.

Par ailleurs, les croyances et les représentations divines qui associent le tonneau à un dieu ou à une pratique nous permettent de détailler encore cette première approche.

Le dieu gaulois Sucellus dont la présence n'est attestée qu'en Gaule où des statuettes ou des stèles ont été retrouvées en Lozère, Auvergne, Bourgogne (les plus nombreuses), dans la région de Trèves et en Sarre, se présente comme un homme d'âge mûr et barbu, vêtu d'une tunique courte à ceinture ; il tient un maillet et un vase pansu auquel s'ajoutent souvent un ou deux tonnelets gaulois, voire une amphore vinaire. Ces symboles nourriciers l'ont toujours identifié à un dieu dispensateur d'aliments, garant des ressources et bienfaits de la terre, une sorte d'équivalent celtique de la corne d'abondance (22). Cette protection, voire cette garantie sur les ressources délivrées par l'attribut du tonneau se prolongera à travers les siècles et trouvera son expression dans les saints protecteurs de la vigne et du vin flanqués d'un tonnelet : saint Othmar et même parfois saint Vincent ou saint Vernier.

Le culte de Quirinus à Rome rapproche également le symbole de la force (le glaive) et celui de la fécondité (la corne d'abondance) (23). Or, de très anciennes croyances populaires, et selon un schéma commun des Alpes au Caucase et de la Roumanie aux pays baltes, placent le tonneau au centre de la symbolique de l'abondance, voire de l'abondance perpétuelle. Le passage de la chasse et de la cueillette à l'agriculture et à l'élevage s'est accompagné - voire a été déterminé par - d'une volonté, d'un désir de transporter, transvaser et stocker les aliments et les autres biens précieux, gages de sécurité et de puissance. En quittant son statut de chasseur, l'homme voyait s'éloigner la précarité, et sans doute la famine due à certains résultats aléatoires et commençait à rêver à une abondance où la récolte n'est jamais totalement épuisée. En plus de Quirinus, de nombreuses autres divinités positives patronnent cette abondance de biens - Penates, Lares, Teutates - (24) que d'autres, malfaisantes, essaient de dérober par tous les moyens.

Ainsi, M. Eliade évoque les méfaits des " sorciers " roumains (les *strigoï*) sur les récoltes comme sur les hommes : « *Ils provoquent des épidémies chez les hommes et le bétail, « subjuguent » et défigurent les gens [...], tirent le lait des vaches et surtout jettent le mauvais sort. Ils peuvent se transformer en chiens, chats, loups, chevaux, porcs, crapauds et autres bêtes, [...]. Les strigoï s'assemblent loin des villages. Quittant leur corps, leur âme enfourche chevaux, balais ou tonneaux »* (25).

Des histoires semblables sont rapportées en Savoie et en Valais : « *La Gogue était une société secrète de gens qui se réunissaient par les nuits sombres dans des endroits déserts. On prétendait que lorsqu'ils connaissaient la position des tonneaux d'une cave, ils pouvaient, à partir de leur lieu de réunion, en tirer du vin ou du cidre. [...]. Les bénandanti se contentent de boire, avec leur musette à cheval sur ces barriques »* (26).

Le chevauchement du tonneau n'est qu'une des formes symboliques du voyage extatique dans le temps et dans l'espace opéré par les puissances des ténèbres. Il est l'équivalent de la chevauchée onirique ou démoniaque qui mène les divinités sur le cheval solaire (Pégase) ou les damnés sur la truie lunaire (cf. *La Mélancolie* de Cranach au musée d'Unterlinden à Colmar) dans un voyage qui dépasse les possibilités humaines. Les " flancs " du tonneau rappelle les " flancs " de l'animal et la parenté symbolique s'exprime dans la continuité de la parenté technique évoquée plus haut entre l'outre en peau et le récipient de bois. Mais si la forme du tonneau participe de sa fonction symbolique, c'est aussi le contenu que viennent dérober les sorciers. A une époque et dans des zones (montagnes) où la récolte est plus qu'incertaine - la vigne est une culture « à hauts risques »

- les populations rêvent d'une abondance permanente où les réserves ne viennent jamais à désemplir, le tonneau, plus que d'autres " récipients " de stockage, participe de cette conception dans la mesure où il est un " coffre-fort " mieux protégé de la dent des animaux (le silo et les rongeurs) et d'autres menaces (le grenier et les incendies).

Cette richesse inépuisable, tant convoitée, exprime également le désir inextinguible de l'homme sur la nature et ses bienfaits. Lorsque cette recherche d'abondance se réalise dans des conditions légitimes, le tonneau peut évoquer la richesse et la joie. Mais la morale grecque condamne une quête illégitime de biens en la considérant comme un acte stérile et démesuré. Cette idée est illustrée par la légende du tonneau des Danaïdes ou du mythe de Sisyphe. La Bible rapporte que Jésus-Christ utilise le terme " Mammon " pour désigner les richesses injustement acquises. Il s'agirait du dieu Mammon, figuré par un cochon et honoré par les Araméens qui peuplaient la Palestine avant l'arrivée des hébreux. De là viendrait l'une des interprétations de l'image symbolique du cochon évoquant la gourmandise et la goinfrerie - se nourrir démesurément - et l'avarice (cf. *La peseuse d'or*, musée des Beaux-Arts de Lyon) qui n'est pas sans rapport avec la tirelire en forme de cochon ... voire de tonneau.

LE TONNEAU, DE L'EMBALLAGE DE TRANSPORT À LA PRODUCTION D'ARÔMES

Au terme de ce premier essai qui mériterait sans doute bien des développements et qui devra se nourrir des différentes recherches en cours et à venir, il nous faut à la fois souligner la permanence de la fabrication et la forme du tonneau d'une part et, d'autre part, la mondialisation de son utilisation.

Il est non seulement devenu l'unité internationale de volume pour le jaugeage des navires (2, 83 m³), mais encore a largement supplanté depuis le Moyen Âge ses principaux concurrents pour le transport de la viande et du poisson salé, les peaux, du sel, voire de l'or et d'autres minerais ; Buffon l'utilisera pour récupérer les oiseaux empaillés venant des colonies afin de réaliser son histoire naturelle. Il est actuellement utilisé pour préparer et affiner plusieurs liquides comme le whisky, le cognac, le tabasco ... et naturellement le vin. C'est essentiellement grâce à lui que s'élaborent des vins aussi délicats et excellemment parfumés que le Tokaji Aszu de Hongrie dans les fûts " *gönci* ", le Château-Chalon dans les " bosses " du Jurt et le xerès dans les vieux fûts " *solera* ".

Indépendamment de ces crus exceptionnels, il est incontestable que l'invention du tonneau a permis de remarquables progrès dans la vinification des vins rouges (27) ; l'outre par son odeur trop puissante et l'amphore enduite le plus souvent de poix (imperméabilisation) transmettaient généralement un mauvais goût au vin qu'elles contenaient. En revanche, les fûts de chêne et surtout lorsqu'ils sont neufs délivrent au vin un arôme de fond comme la vanille puisque l'éthylvanilline est l'un des arômes du bois de chêne ; on pourra retrouver ce bouquet particulier en gouttant un Rully rouge ou un Saint Estèphe par exemple. La tendance plus récente de systématiser l'usage des fûts neufs dans la vinification risque de pousser à une homogénéisation de vins aussi différents qu'un Côte de Beaune, un Côte du Roussillon ou un rouge de Californie. Le vin doit se nourrir autant des arômes du bois que celui de son terroir et des vendanges précédentes comme on sait si bien le faire à Xerès.

Il a fallu sans doute plus d'imagination que de raison pour inventer le tonneau, si éloigné de toute forme naturelle. Désormais choyé et respecté au fond de la cave, il livre chaque jour dans une mystérieuse communion le bouquet subtil qui signe le vin, son cru et son vigneron.

Remerciements : L. BONNAMOUR (Châlon-sur-Saône). A. POIROT (Dijon). R. DUBOEUF (Romanèche-Thorens). A. GEISTDOERFER (Paris).

Bibliographie :

- R. Brunet : *Nouveau du tonnelier et du jaugeage*. (Nouvelle édition) - Ed. Paulon Desormeaux - Paris - 1896 in 12^e Manuel Roret.
- P. Mouillefort : *Les mérais et la fabrication des tonneaux* - Paris - 1897 in 8^e Revue de Viticulture, p.32.
- J. Taransaud : *Le livre de la tonnellerie* - Paris - 1976 - La Roue à livre - Le tonnelier Collectif - Folklore de Champagne n°60 - Avril 1978 - 28 p SAFAC.
- P. Boujut : *Célébration de la barrique* - Edition du Lérot - Tussou - Charente - 1983 - 57 p.

* * * * *

1. F.Laubenheimer : *Le temps des amphores en Gaule*, Paris. 1990, p.96,98,99.
2. L.R Nougier : *Naissance de la civilisation*, p.94.
3. A. Julien : *Topographie de tous les vignobles connus* - Paris 1932, p.36.
4. Hugh Johnson : *Une histoire mondiale du vin*, p.425.
5. C. Parain : *Outils, ethnies et développement historique*. Ed. Sociales 1979, p.265.
6. G. Dumezil : *L'idéologie des Indo-Européens. Mircéa Eliade : Histoire des croyances et des idées religieuses*. Tome II, p.140.
7. P. Menel in Dr J.G. Rozoy : *Les Celtes en Champagne*. 1988, volume 1, p.361.
8. Caton R.R XI cité par R. Billard : *La vigne dans l'Antiquité*, Lyon 1913, p.465.
9. A. Desbat : *Gallia* n°48, 1991, p.323.
10. F. Laubenheimer : 1990, p. 99 et 101.
11. M. Lachiver : *Vins, vignes et vigneron*, Paris 1988, p.50.
12. A. Desbat : 1991, p.332.
13. F. Laubenheimer : *Emballages perdus, objets trouvés : les amphores. In 20 000 ans d'histoire, les fouilles du parking de la mairie de Besançon*, musée des Beaux-Arts de Besançon, 1992, p.188, 212. F. Villedieu : Lyon Saint-Jean. *Les fouilles de l'avenue A. Max*, DARA, Lyon 1990, p.146. Bompiani, Milan 1991, p.547.
21. A. Desbat : 1992 *op. cit.* p. 325, 327.
22. P.M. Duval : *Les dieux de la Gaule*, Paris, Payot - p. 62, 64.
23. G. Durand : *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod, 1992 (12^{ème} édition), p.180, 304.
24. G. Durand : p.329.
25. M. Eliade : *Traité d'histoire des religions*, Paris, p.244.
26. Ch. Abry - A. Joisten : *Tonneaux d'abondance in Le Monde alpin et rhodanien* n°14, 1992 - Êtres fantastiques dans les Alpes, pp.205, 208, 209.
27. J. Lenoir : *Le nez du vin*, Paris, 1981.

15 AVRIL 2003

SOC-ECO-FR

Résumé de la communication
de notre confrère Denis-Clair LAMBERT

R

LE GASPILLAGE

Le gaspillage dans les pays latins a le plus souvent une connotation éthique, il qualifie l'excès de la dépense de ceux qui jettent l'argent par les fenêtres, dans les pays anglo-saxons la connotation est économique : " *wastemaking* ", création de déchets et de surplus inutiles et dysfonctionnement de la sphère productive. Dans le premier cas la surconsommation est mise en cause, dans le second la surproduction.

Nous nous proposerons de montrer que le gaspillage dans nos sociétés n'est pas une perte en ligne négligeable, portant sur 5 à 10% de nos dépenses et de notre production, mais une fuite majeure qui explique pour une grande part le marasme de nos économies.

Nous évoquerons cinq dimensions principales du gaspillage : les surplus inutiles, les besoins futiles, les besoins déviants, l'incitation à l'oisiveté et le train de vie excessif de l'État.

LES SURPLUS INUTILES

L'exemple qui vient d'abord à l'esprit est celui de **l'agriculture**. Depuis 1970 la production alimentaire dans le monde a augmenté deux fois plus vite que la population. La surproduction est évidente et elle ne peut que s'aggraver. Or les subventions de l'Europe et de tous les grands producteurs agricoles alimentent ce grand gaspillage qui conduit à détruire ou brader des surplus sans débouchés. Un deuxième exemple moins souvent perçu par l'opinion est celui de **l'aménagement du territoire** et de l'enlaidissement de nos lieux de résidence, qui sont devenus des ghettos criminogènes. Le troisième exemple est celui de l'organisation de nos **systèmes de santé** qui a abouti à une suractivité médicale, nous portant à recourir aux soins plus qu'il n'est nécessaire. Enfin le dernier exemple est celui de **l'enseignement**, encore un cas de surproduction : trop de cours, trop de professeurs, trop de fausses spécialités.

LES BESOINS FUTILES

Cette fois il faut se tourner vers l'entreprise, car l'État n'est pas le seul initiateur du gaspillage. Un cas exemplaire est celui du vieillissement accéléré de nos équipements, par exemple le traitement de l'information et les usages de **l'ordinateur**. On nous avait promis une nouvelle économie mille fois plus performante qui devait nous relier aussitôt à toutes les banques de données. Ce n'était qu'un alibi, cachant des objectifs ludiques et futiles, la cible était de nous faire jouer et téléphoner. **La finance** a connu les mêmes dérives : l'afflux d'argent sur les marchés financiers au lieu de nourrir l'investissement productif s'est dirigé vers la spéculation et a nourri le blanchiment de l'argent du crime. Quel gaspillage, la Bourse est devenue un casino ! Pire, la **culture** qui aurait du être la colonne vertébrale de notre civilisation, comme elle le fut dans les siècles passés, est devenue sous la tutelle du

pouvoir politique une sous-culture au rabais. Sous prétexte de favoriser la création, les fonctionnaires ont fait de la bande dessinée et des graffitis l'expression de notre originalité ! Dernière illustration, la **mode** qui jadis faisait de Paris la capitale de l'élégance s'est pervertie et mise au service de la laideur. Or tous ces besoins artificiels sont parfaitement futiles.

LES BESOINS DÉVIANTS

L'être humain n'est pas parfait et souvent il cède à des comportements déviants. On pourrait s'attendre à ce que nos dirigeants soient vigilants à nous remettre sur le droit chemin, c'est tout le contraire. **La vente d'armements** et la guerre sont bien évidemment le gaspillage le plus lourd, puisque le résultat de l'usage des armes est de tuer des hommes et de porter au maximum les destructions matérielles. La prolifération des jeux de hasard et des casinos alimente des besoins déviants qui détournent les individus des voies de l'intégrité. L'incitation au **pseudo-mariage** et au divorce accompagne le laxisme des mœurs et nourrit les déviances sociales. Enfin l'économie souterraine, que l'on croyait propre aux pays les plus pauvres, finit par soustraire au circuit économique officiel 15 à 20% des richesses. On disait jadis que l'État était gérant du " bien commun ", il devient l'initiateur des besoins déviants.

L'INCITATION À L'OISIVETÉ

Le gaspillage le plus évident des pays latins a été depuis 20 ans la manne financière déversée sur l'assistance au chômage, sans parvenir à le résorber. La diversité des incitations à l'oisiveté contraste avec le coût exorbitant des faux emplois imaginés par l'administration. Aux uns on promet **un revenu à vie sans travailler**, aux autres on interdit de travailler plus de 35 heures par semaine. Puis à force de multiplier le nombre des oisifs, on se résigne à la mendicité organisée et aux activités clandestines. Devant l'évidence de l'échec, les pouvoirs publics persévèrent : ils proposent la semaine de 30 heures, la semaine des 4 jeudis, la retraite à 50 ans ! Et pourtant le chômage est deux fois plus faible dans les populations qui travaillent le plus longtemps possible.

LE TRAIN DE VIE EXCESSIF DE L'ÉTAT

Malgré les intentions louables du gouvernement actuel on est très loin du compte. Faut-il entretenir des ambassades dans chaque micro-État ? Avons-nous besoin de 6 millions d'emplois dans le secteur public ? Supprimer 2000 postes ne résout pas le problème. Il faudrait ramener les dépenses publiques et le nombre des fonctionnaires à un niveau plus proche de celui des États-Unis ! Quelques exemples. Pour un État plus modeste, il nous suffirait **d'un seul exécutif** et non de deux, de **10 Ministères** et non d'une quarantaine, de trois échelons territoriaux : 8 à 10 régions, des districts urbains et ruraux remplaçant les départements et 5 à 6000 communes. Il faudrait préparer rapidement l'indépendance de nos dernières colonies, espacer nos campagnes électorales permanentes et **réduire le nombre de nos élus**. Utopie ! Non, la France détient deux records : la densité par habitant du nombre des élus et celle du nombre des policiers, mais hélas la corruption du personnel politique et l'essor de la criminalité ont progressé.

6 MAI 2003

LITT. MYTHE - EUR

Communication de Pierre DARDUN

Membre correspondant

CONAN DOYLE ET LE MYTHE DE SHERLOCK HOLMES

Entre 1966 et 1972, les Éditions RENCONTRE de Lausanne ont eu l'excellente idée de faire paraître dans une traduction française l'œuvre romanesque complète de Conan Doyle. Furent seulement exclus de celle-ci les nombreux volumes que cet auteur consacra au spiritisme, pseudo-science qui le passionna vers la fin de sa vie et en fit la dupe de plusieurs filous ainsi que ses écrits politiques.

Excellamment traduite par le critique Gilbert Sigaux et quelques autres, cette abondante œuvre romanesque tient à peine à l'aise dans vingt forts volumes. Parmi ceux-ci, le Cycle Sherlock Holmes en occupe six, composés de quatre romans et de 56 nouvelles.

Les quatorze autres tomes sont loin d'être négligeables et sont même souvent d'un puissant intérêt. Mais s'ils sont encore appréciés de quelques lecteurs anglo-saxons, ils sont à présent ignorés des lecteurs non anglophones, et particulièrement des lecteurs français.

Par contre, posons à peu près à n'importe qui la question suivante : « Qu'évoque pour vous le nom de Conan-Doyle », la réponse fuse immédiatement : « Mais Sherlock Holmes, parbleu ! ».

Or, de son vivant déjà, Doyle n'avait pas manqué de souffrir, d'être vexé, d'enrager même, de la place abusive et préférentielle que son détective occupait dans l'esprit de ses lecteurs et de l'ombre fâcheuse qu'il jetait sur la partie de ses ouvrages qu'il considérait comme la plus sérieuse et pour laquelle il avait le plus d'estime.

Et pourtant c'est bien lui, son inoubliable Holmes, qui lui a valu très tôt une gloire littéraire, une fortune et une notoriété mondiale qui n'ont jamais faibli.

Curieuse destinée qui mérite d'être commentée.

* * *

Quelques repères biographiques d'abord :

Le nom de Doyle vient de Douilly, village de l'Orne, lointain berceau de la famille, ainsi que l'attestent des armoiries qui se peuvent encore voir dans une chapelle de la localité. Puis cette famille émigra en Angleterre et en Ecosse et Douilly s'anglicisa en devenant Doyle.

C'est à Édimbourg que naquit, au sein d'une famille bourgeoise, le 22 mai 1859, le jeune Arthur Doyle. Son parrain fut le réputé critique d'art Michaël Conan, ce qui explique le patronyme ou pseudonyme que le futur écrivain adopta plus tard : celui de Conan Doyle.

Adolescent, Arthur fit d'honorables études secondaires à l'Ecole publique catholique de Stonyhurst, alors dirigée par des jésuites.

A 18 ans, il y est dépeint comme ayant un caractère indépendant, déterminé, énergique sans agressivité, comme un sportif émérite, doté d'une grande force et d'une taille d'1,88 m.

Ni le sport, ni les études ne l'empêchent de lire beaucoup. Ses auteurs français sont Mayne Reid, plaisant fabricant de nombreux romans d'aventure, mais aussi Walter Scott, Jules Verne et Macaulay, dont il connaissait par cœur la monumentale Histoire d'Angleterre. Puis il découvre Edgar Poë et fut influencé par le conteur américain.

A 17 ans il entame des études de médecine.

A 20 ans, il publie son premier essai littéraire, une nouvelle, pas maladroite : ***Le mystère de Sassassa Valley***.

A 21 ans, l'aventure maritime le tente : le voici pendant sept mois vaguement médecin à bord d'un baleinier. Il vit en mer une expérience quasi mystique, qui le conduit curieusement au désaveu de la religion catholique.

L'année suivante, revenu à Édimbourg, il y conquiert ses diplômes de médecin et de chirurgien. Les études médicales étaient alors plus succinctes que de nos jours... Parmi ses professeurs, il porte une admiration particulière au docteur Joseph Bell, dont il reconnaîtra plus tard qu'il fut en partie le modèle intellectuel de Sherlock Holmes.

A ce moment-là, il se brouille quelque peu avec ses nombreux frères et soeurs qui lui reprochent d'avoir perdu la foi.

Du coup, à 23 ans, il va s'installer comme médecin à Southsea. Il y résidera huit ans et s'y mariera.

En guise de délasserment, il écrit plusieurs nouvelles, publiées dans diverses publications de faible renommée. A 26 ans il publie aussi son premier roman : ***Gilderstone et Cie***.

Et c'est en 1887 (il a 28 ans) qu'apparaît date quasiment historique pour les Anglais ! Sherlock Holmes dans sa première aventure : ***Une étude en rouge***.

D'abord publié aux Etats-Unis, ce récit pourtant habile, dans lequel apparaît aussi le supposé biographe d'Holmes, le docteur Watson, n'attire pas spécialement l'attention de la critique et du public.

Conan Doyle se tourne alors vers le roman historique. En février 1889 paraît ***Micah Clarke***, qui lui vaut une presse chaleureuse et un début de notoriété. Ce livre sera suivi l'année suivante par ***La Compagnie Blanche***, autre roman historique, qui sera également bien reçu. Sherlock Holmes est-il oublié de son auteur ? Non pas. Le destin veillait. Presque par hasard, Doyle rencontre à Londres, en compagnie du jeune Oscar Wilde, un certain Mr. Stoddard, agent londonien de l'éditeur new-yorkais Lippincott. Cet éditeur avisé

avait apprécié à sa sortie *Une étude en rouge*. De son côté, Stoddard ne manque pas de flair. Il sent que Doyle et Wilde ont quelque chose dans le ventre. Il obtient d'eux les droits des deux romans : *Le signe des quatre* et *Le portrait de Dorian Gray*. Superbe doublé ! Ils paraîtront dans la revue mensuelle de Lippincott, très appréciée des lecteurs anglo-saxons.

C'est là un de ces tournants imprévus de la fortune. Il suffira à déterminer Doyle à abandonner la médecine (qui ne l'a pas enrichi) pour se consacrer à l'écriture. Il a 32 ans.

A Londres, le fameux *Strand Magazine* commence aussi à paraître avec succès. Doyle pressent-il que les aventures de Sherlock Holmes se prêtent davantage à la nouvelle qu'au roman ? Quoiqu'il en soit, il en propose une au *Strand*. En juillet 91, *Un scandale en Bohême* est au sommaire du magazine. Dans cette première nouvelle, Doyle a définitivement fixé son personnage de détective, son physique, ses méthodes de travail, ses manies, son amitié avec Watson. Il ne variera guère par la suite, car c'est ainsi que l'aiment ses lecteurs, de plus en plus nombreux et enthousiastes.

Voici Conan Doyle installé à demeure à Londres. En très peu de temps - quelques mois à peine - il devient célèbre dans les pays de langue anglaise et voit sa situation financière, jusque là des plus modestes, s'améliorer dans de notables proportions. Les premières nouvelles du Cycle Holmes se succèdent rapidement dans divers périodiques, avant d'être réunies en volumes. Ces éditions sont à présent recherchées à prix d'or par les bibliophiles anglais et américains.

Avec l'accroissement stupéfiant du nombre des lecteurs, le mythe Holmes venait de naître et ne cessera de prospérer au fil des années, tant du vivant de l'auteur qu'après son décès et, comme nous le verrons, il se maintient gaillardement jusqu'à notre début du XXI^e siècle.

Mais quelles sont les raisons d'un triomphe aussi immédiat, aussi général et durable ? Vaste question, souvent agitée, étudiée par de multiples personnalités - sans recevoir, semble-t-il, de réponses véritablement convaincantes.

Au crédit de Conan Doyle, on peut mettre à coup sûr l'intérêt de ses récits, l'ingéniosité de leurs intrigues, sa science du " coup de théâtre ", la qualité de son écriture, jamais vulgaire, l'originalité du personnage d'Holmes - et aussi la chaleur humaine qui se dégage de l'amitié Holmes/Watson et la familiarité à laquelle est invité le lecteur. Il y a aussi la justesse des descriptions de Londres et de ses environs, reconnue comme parfaite par les spécialistes. En cela, Doyle peut être comparé à Dickens, qui connaissait les moindres venelles de sa ville et en composait d'inégalables décors.

Le lecteur du Cycle Holmes devient très vite familier non seulement des deux principaux protagonistes, mais aussi de leur sympathique et patiente logeuse, du frère d'Holmes, Mycroft, de l'inspecteur Lestrade et de ses collègues de Scotland Yard, qui font si souvent appel aux lumières du limier amateur, et même du redoutable professeur Moriarty (l'incarnation du mal absolu !), et jusqu'à la troupe déguenillée des gamins des rues qu'Holmes utilise fréquemment dans ses enquêtes. Tous participent à ce qu'un critique a appelé avec justesse " une contrée romanesque inoubliable ".

En quelque sorte, par le biais du retour de ces personnages d'une nouvelle à l'autre, on peut hasarder que Doyle a aussi - toutes proportions gardées - une lointaine parenté avec notre Balzac ! C'est là en tout cas un des éléments indissociables que, consciemment ou non, Doyle insuffle à la trame de ses ingénieux récits.

Certes, entre le début et l'achèvement du Cycle Holmes, qui couvre plusieurs décades, Conan Doyle n'a pas, et de loin, voué tout son talent et consacré tout son temps à son mythique héros. Il a aussi créé, avec la remarquable puissance de son talent et de son inspiration de vastes pans de son œuvre considérable.

En fait, le triomphe que connurent les exploits de Sherlock Holmes ne fut pas toujours goûté de son créateur. Bien sûr, il appréciait les avantages que lui valait son détective : fortune et grande notoriété. Mais il lui semblait - et peut-être à juste titre - que ce personnage envahissant occultait bien trop ses autres ouvrages, considérés par lui comme plus sérieux, et notamment ses récits historiques, ses romans et ses nombreux autres recueils de nouvelles diverses. Il n'allait pas jusqu'à désavouer son héros, non, mais celui-ci l'agaçait quelque peu, et il traînait les pieds lorsque la pression énorme des éditeurs et du public le forçait, littéralement, à le remettre en scène. Il alla un jour jusqu'à déclarer à un groupe d'amis : « *Je tuerai Holmes, ou c'est lui qui me tuera* » - ce qui n'était pas une simple boutade !

C'est cet agacement qui lui dicta la fâcheuse résolution de faire périr Holmes dans sa lutte épique avec le professeur Moriarty. Combat de géants qui les précipita tous deux au fond des fameuses chutes de Reichenbach. Nous en reparlerons plus loin.

* * *

Les méthodes de Sherlock Holmes ont-elles eu des précédents littéraires ? On peut évoquer le Chevalier Dupin d'Edgar Poë, auteur qu'admirait le jeune Doyle. Il connaissait ***Double assassinat dans la rue Morguë, Le mystère de Mary Roget et La lettre volée***. Avant Poë, il y avait eu aussi Émile Gaboriau et son policier Lecoq. Ces deux auteurs utilisaient, certes, des méthodes déductives originales et purent être considérés comme les pères du roman policier. Mais les méthodes d'Holmes étaient infiniment plus subtiles et n'en sont que lointainement inspirées. Conan Doyle en était bien l'inventeur. En fait, Holmes est l'un des tout premiers et le plus plausible exemple de « détective scientifique ». Doyle sut utiliser les progrès de la science de son temps à des fins déductives. Ce qui a conduit de grands hommes de police tels que Pinkerton, Edgar Hoover (longtemps chef du F. B. I) et bien d'autres à rendre hommage à notre auteur et à perpétuer les méthodes d'Holmes.

Dans un livre paru chez Payot en 1924, le criminalogiste lyonnais Edmond Locard a très finement analysé ces méthodes, en les comparant, entre autres et précisément à celles de Dupin et Lecoq. Je le cite « *Holmes sait bien mieux son métier qu'eux. Il emploie d'emblée et à coup sûr la méthode qui convient, parce qu'il s'est assez longtemps préparé à n'être jamais surpris... Son cerveau contient, à une époque où nul spécialiste n'avait encore écrit de traité d'investigation, la première synthèse de la technique policière* ». Plus loin, Locard parle de « *l'intuition, de l'imagination et du choix heureux de l'hypothèse* » d'Holmes. On ne saurait mieux dire, et c'est en l'occurrence un orfèvre qui écrit !

* * *

Mais revenons au « mythe Holmes », pour en passer en revue les multiformes et sur-

prenants effets.

Cela commença avec le théâtre. Le dramaturge et comédien américain William Gillette écrivit à Doyle pour lui demander l'autorisation d'utiliser ses intrigues et ses personnages afin d'en tirer une pièce en cinq actes. A ce moment-là, Doyle commence à être un peu fatigué de son héros. Il donne donc carte blanche à Gillette pour adapter librement ses aventures. Le comédien crée son **Sherlock Holmes** à New-York en 1899. La pièce et son interprète remportent un très grand succès. Ces cinq actes auront plus de trois cents représentations dans plusieurs grandes villes des Etats-Unis. Puis la pièce traverse l'Atlantique et Gillette la présente à Londres en septembre 1901, où elle est pareillement appréciée. C'est à Londres que l'acteur ajoute à l'apparence du personnage sa pipe recourbée et sa robe de chambre. Edouard VII et toute la gentry britannique vinrent l'applaudir, sans savoir que le petit groom de quatorze ans qui faisait partie de la distribution serait bientôt une gloire de l'Angleterre sous le nom de Charlie Chaplin.

Ces « retombées médiatiques » finissent tout de même par intéresser Doyle, qui écrit - seul - trois actes tirés de sa nouvelle **La bande mouchetée**. Encore un succès, qui sera joué longtemps au théâtre Adelphi de Londres à dater d'octobre 1906.

Flairant la bonne affaire, le dramaturge et feuilletoniste français Pierre Decourcelle traduit la pièce de Gillette. A Paris et en français, elle fait à nouveau un triomphe. Il est vrai qu'elle bénéficie du jeu d'acteurs célèbres tels que Firmin Gémier, Harry Baur et Yvonne de Bray. Qu'à cela ne tienne, **La bande mouchetée** sera aussi traduite et créée en français et fera les beaux jours du théâtre de la Porte Saint-Martin en 1927.

* * *

Quant au cinéma, pouvait-il n'être pas attiré par un héros aussi universellement populaire ?

Cela débuta du temps du muet, avec des moyens métrages tirés de plusieurs des 56 nouvelles. Se succédèrent jusqu'à l'avènement du parlant quelque soixante films, plus ou moins longs, américains, anglais, français, italiens ...

Le cinéma parlant facilita évidemment les adaptations. Dès 1931, elles se suivront à jet continu. On a pu en dénombrer en vingt ans plus de 80 longs métrages, parmi lesquels pas moins de neuf versions du **Chien de Baskerville**, deux du **Signe des Quatre**, deux d'**Étude en rouge**. Dans le rôle d'Holmes, de grands acteurs se sont illustrés, tels Clive Brooks et celui qui reste le meilleur d'entre eux : Basil Rathbone.

Le très sérieux ouvrage de référence des cinéphiles : le *Guinness Book of Movies*, répertoriait en 1990, 204 adaptations cinématographiques et 72 interprètes différents de Sherlock Holmes, ce qui en fait de très loin le personnage de fiction le plus souvent porté à l'écran - sans excepter les personnages historiques. Dans ce domaine, il n'est guère talonné que par Napoléon qui, battu et sans doute pas content, n'apparaît, le pauvre homme, que dans 194 films ! Depuis 1990, ces deux chiffres ont encore été dépassés !

Le troisième roman que Doyle consacra à son détective fut **Le chien des Baskerville**. Le quatrième et dernier - nouvelles mises à part - fut **La Vallée de la peur**, composé entre

avril et septembre 1914. Le *Strand Magazine* en publia le début en septembre 1914 et la suite y parut en septembre 1915, juste avant la parution simultanée en volumes à Londres et New-York. Même le début meurtrier de la Grande-Guerre ne parvint pas à freiner le succès.

Il faudra tout de même laisser passer les années 1915-1918, au cours desquelles Conan Doyle travailla comme journaliste et correspondant de guerre sur le Continent, avant que ne soient composées de nouvelles aventures de Sherlock Holmes. Il y en eut 24, échelonnées entre 1920 et 1927. Elles forment les volumes intitulés *Son dernier coup d'archet* et *Les archives de Sherlock Holmes*. La dernière d'entre elles précède de trois ans le décès subit de Sir Arthur (anobli depuis 1901 pour services rendus à l'Angleterre pendant la guerre des Boërs). L'écrivain disparaît en 1930, après avoir rédigé ses souvenirs.

A la fin de sa vie, Sir Arthur semblait avoir fait la paix avec Sherlock Holmes. Dans ses *Mémoires*, parus en 1931, il admet que celui-ci fut, je cite : « *un bon ami, à bien des égards* ». Curieuse formulation, pouvant presque donner à penser que, comme tant d'autres, l'écrivain avait fini par se convaincre de l'existence réelle de son héros !

* * *

Mais voyons où en est la « Holmesmania » après la deuxième Guerre Mondiale.

Eh bien, elle se porte le mieux du monde et ses manifestations n'ont cessé de se multiplier, de même que se renouvellent constamment les rééditions en volumes du Cycle Holmes.

De nouveaux Clubs se créent et comptent d'innombrables membres, parmi lesquels figurent de hautes personnalités mondiales. La première Association Holmésienne des Etats-Unis remonte à 1934 et compte environ deux cents filiales à travers l'Union. C'est également en 1934 que naît la *Sherlock Holmes Society* de Londres. Des dizaines d'autres Clubs ont surgi un peu partout. En France, la *Société Sherlock Holmes* est toujours en activité. Ses statuts précisent, je cite : « *Pour être admis, chaque candidat devra se déclarer convaincu de l'existence réelle de Sherlock Holmes et de la véracité des faits mentionnés dans l'ensemble de ses aventures* ». L'actuel Président de cette Société, Thierry Saint-Jeannis, a procédé en 1996 au « jumelage » de Baker Street et de la Rue des Boulangers, dans le V^e arrondissement de Paris. Une plaque en fait foi !

Mais que l'on se rassure : si quelques excentriques croient dur comme fer que leur héros a bien existé, voire qu'il est toujours en vie, l'immense majorité de ses " fans " feint seulement d'y croire. Pourquoi ? Précisément pour respecter le Jeu. Les règles en sont simples. Puisque les aventures de Holmes sont bien réelles, il faut considérer comme une base historique l'ensemble des quatre romans et des 56 nouvelles. Watson, tout aussi réel que son ami, est considéré comme l'auteur de cette Bible, et le malheureux Conan Doyle est relégué au rang d'« Agent littéraire ».

Savez-vous qu'en pleine Guerre Mondiale, Franklin Delano Roosevelt, qui s'est fait un nom en qualité de président des Etats-Unis, ne ratait pas une réunion du Club Holmes de Washington auquel il appartenait. Et le successeur de Roosevelt, le sévère Harry Truman, fut également membre de la secte. Il leur fallait bien à tous deux se distraire parfois des

énormes soucis liés à leur fonction. Roosevelt a même soutenu une thèse suivant laquelle Holmes aurait été d'origine américaine ! De respectables lords anglais et écossais, certains ministres des gouvernements de Sa Gracieuse Majesté, appartinrent aussi à des Associations Holmésiennes anglaises.

Plus troublant encore : en 1946, l'Armée russe déménagea tout le mobilier du bunker berlinois dans lequel Hitler se suicida. Et que trouve-t-on dans l'inventaire de ce mobilier ? des traductions allemandes des aventures du détective ! Étonnant, n'est-il pas, mon cher Watson ?

Mais la liste des fanatiques holmésiens est proprement interminable, et il serait aisé d'en trouver d'autres presque aussi surprenants que le sinistre Adolf.

En voici un seul pour conclure ce chapitre : le vénérable évêque monseigneur Ronald Scott, qui fut longtemps l'aumônier-général catholique de l'université d'Oxford, a consacré de nombreuses et savantes études à Sir Arthur et surtout au personnage et aux méthodes de Sherlock Holmes ! *God gracious* !

* * *

Il était évidemment tentant de consacrer des musées à Sherlock Holmes. Cela ne manqua pas. Le plus connu d'entre eux se trouve, bien entendu, au supposé 221 Baker Street, à Londres. Lequel numéro, disons-le en passant, n'a jamais existé ! En effet, du vivant de Conan Doyle, Baker Street existait déjà mais s'arrêtait au numéro 85, et la voie se poursuivait sous d'autres noms. Avant guerre, la Municipalité de Londres prit l'initiative de réunir celles-ci. Mais sur l'emplacement où aurait pu alors se trouver le 221 était un pâté de maisons vétustes, qui fut rasé en 1935. Sur l'emplacement ainsi dégagé fut édifié un immeuble de bureaux qui porta le numéro groupé officiel 215/229. Les propriétaires de cet ensemble n'en décidèrent pas moins de poser la plaque numéro 221 sur une des issues du vaste immeuble. C'est ainsi que l'on écrit l'histoire. C'est donc là, au premier étage, qu'a été aménagé avec un soin maniaque guidé par les nombreuses descriptions qui émaillent les récits du docteur Watson, le supposé appartement que louait aux deux célibataires sa non moins supposée propriétaire, l'excellente Madame Hudson.

Lors d'un récent séjour à Londres, ma femme et moi avons eu la lubie de visiter ce Musée. Nous ne l'avons certes pas regretté !

Sur le trottoir, un figurant revêtu de l'uniforme des agents de police anglais de la Belle Époque vous accueille et vous indique le guichet où l'on vous déleste des cinq livres du prix du billet, ce qui n'est pas donné. On monte alors l'escalier et l'on pénètre dans l'appartement du premier étage où vous reçoit une accorte soubrette également 1900.

Et dès lors la magie opère ! Les lecteurs du Dr Watson reconnaissent d'emblée le spacieux salon où furent étudiées et résolues tant de mystérieuses affaires criminelles.

Entourés de quelques touristes aussi amusés qu'eux, Mme et M. Dardun ont pu contempler à loisir le mobilier victorien, la cheminée sur laquelle sont posées, à côté de la pendule, les loupes de Sherlock, la seringue avec laquelle il s'injectait parfois dans les veines une faible solution de cocaïne à 7% afin d'émousser sa matière grise. Voici la table

où repose le service à thé, près du tabac favori du limier, l'Arcadia, et de son râtelier à pipes recourbées dûment culottées. Pendus au mur, le violon du Maître et son archet mais il ne s'agit plus d'un Stradivarius ! Dans un angle son petit laboratoire de chimie. Au portemanteau sont accrochées la célèbre cape de tweed de Sherlock et sa casquette à double visière, ainsi que la redingote noire de Watson. La bibliothèque contient de nombreuses et rares éditions du début du siècle. Deux fauteuils se font face, dans lesquels les deux amis devisaient et réfléchissaient, une bouteille de whisky et une autre de vieux porto à portée de la main. Et cent autres détails criants de vérité ! L'illusion est si parfaite que l'on ne serait pas surpris de voir surgir la bonne Mrs Hudson annonçant le dîner - ou un visiteur anxieux. On peut aussi visiter les chambres d'Holmes et du brave docteur, et même leur salle de bains commune, également garantie d'époque.

Lorsqu'on s'est bien pénétré de cette étonnante ambiance, on redescend à regret et l'on peut se rafraîchir dans le café du rez-de-chaussée, ou fouiner dans la boutique où se peuvent acquérir quantité de « souvenirs » du Maître. Ce sont des articles de bazar, certes, mais ils contribuent à prolonger l'envoûtement et le plaisir.

Il est aussi loisible de rendre visite à l'active secrétaire de Sherlock, rémunérée par les gérants de l'immeuble et chargée de recueillir et classer les quelques trois mille lettres annuelles expédiées du monde entier au 221 Baker Street. Cette aimable personne s'appelle Sue Brown. Elle adresse à la plupart de ces correspondants farfelus, qui vont de l'écolier japonais au clerk de notaire danois et au shériff du *Middle West* américain confronté à une énigme qui le dépasse, un petit mot gentil. Miss Brown dispose pour cela d'une série de réponses toutes prêtes, qui s'adaptent à peu près aux questions posées, ou expliquent que Monsieur Holmes vit à présent retiré à la campagne, dans le Sussex, et ne peut répondre pour l'instant. Que tous ces gens ne réfléchissent pas que si Holmes avait réellement vécu et bénéficié d'une longue vie, il aurait aujourd'hui environ cent cinquante ans - voilà qui paraît aberrant et puéril, et pourtant les preuves sont là, soigneusement conservées - et les lettres continuent à s'entasser. Quel sujet d'études épatant pour un congrès de psychiatrie !

L'appartement de Baker Street n'est certes pas le seul musée Holmes. Il y en a un en Suisse, un autre au Japon, sans compter de multiples musées particuliers, eux aussi très minutieusement reconstitués par de riches amateurs. Quant aux archives personnelles de Sir Arthur, son fils les a pieusement transférées dans un château acquis à cet effet à Lucé, en Suisse, dans le canton de Vaud. Château qui se pouvait encore visiter il y a quelques années, et où des milliers de curieux se sont recueillis. J'ai appris qu'il était d'ailleurs questions de le rouvrir au public.

Il existe plusieurs statues grandeur nature de Sherlock : une à Édimbourg depuis 1991, une au Japon, érigée en 1988, une autre à Méringen, en Suisse, cité proche des chutes de Reichenbach, dans l'Oberland Bernois.

De même que se visitent toujours fréquemment les hauts lieux holmésiens, tels que les landes de Dartmoor, cadre sinistre du *Chien de Baskerville*, ou, mieux encore, les fameuses chutes de Reichenbach. Ils sont devenus des sortes de pèlerinages touristiques ou sentimentaux très courus !

* * *

Il nous reste à évoquer les innombrables pastiches littéraires inspirés par notre détective, sous forme de romans et de nouvelles. Ils se comptent par milliers !

Pour n'en citer que quelques-uns, notre cher Maurice Leblanc fut probablement le premier en France à pasticher Doyle avec talent dans **Arsène Lupin contre Herlock Sholmes**, ainsi que Paul Reboux dans ses spirituels **A la manière de...** Quant à ceux d'entre nous qui ont conservé dans leurs greniers de vieux numéros de *L'illustration*, ils y trouveront des dessins satiriques de Cami, vénérable et talentueux ancêtre de nos bandes dessinées, qui a commis *Les aventures de Loufock Holmes*, qui faisaient sourire nos grands-parents.

Plus récemment, on trouve dans les oeuvres de Boileau et Narcejac un **Mystère de Nightingale Mansion** admirablement troussé. Quant à Jean Dutour, il a fait paraître en 1980 les excellents **Mémoires de Mary Watson**. Celle qui fut la charmante héroïne du **Signe des Quatre** avant d'épouser le bon docteur nous y donne son point de vue sur l'affaire. C'est là une lecture des plus agréables.

Mais plus encore que les français, les anglais et les américains se sont évidemment surpassés dans ces plaisants exercices de style. A commencer par le propre fils de Sir Arthur, qui, associé à John Dickson Carr, auteur réputé de plus de 70 romans policiers (et grand spécialiste des problèmes de "chambres closes"). Adrian Doyle, après le décès de son père, avait déniché dans les archives de ce dernier plusieurs idées de nouvelles inutilisées. Les deux hommes en ont tiré douze récits qui sont de parfaites imitations et figurent désormais en appendice dans les éditions du Cycle Holmes.

D'autres auteurs réputés ont relevé le défi, par exemple les époux Harwicke dans **La vie privée de Sherlock Holmes** ; Ellery Queen dans **Sherlock Holmes contre Jack l'éventreur** ; Nicolas Meyer dans **La solution à 7%**, où Sherlock rencontre le docteur Freud ! Il y eut aussi **Sherlock Holmes et le prisonnier de l'île du Diable**, où Holmes résoud à lui tout seul l'Affaire Dreyfus ! **Sherlock Holmes et Dracula**, **Holmes et le diabolique Dr Fu-Manchu**, etc.

Mais ce n'est là qu'un faible aperçu des milliers d'écrits inspirés, avec sans doute plus ou moins de bonheur par le grand homme !

* * *

Ajoutons en vrac quelques anecdotes authentiques pour enrichir notre propos :

- En 1997, le Louvre des Antiquaires à Paris a organisé une exposition : « L'Univers de Sherlock Holmes », qui a vu défiler de très nombreux visiteurs.
- Les Holmésiens de l'état du Nouveau-Mexique ayant sur leur territoire une petite ville appelée Moriarty s'y réunissent chaque année pour souhaiter, je traduis mot à mot : «un malheureux anniversaire, à toi, salaud de Moriarty». Le clou de la réunion consiste à rehausser le monument consacré à l'odieux criminel, qui est ... une pyramide de fumier !
- Un téléfilm américain de long métrage de 1987 intitulé *Le retour de Sherlock Holmes*, imagine que le détective, congelé à sa mort, est ramené à la vie de nos jours par l'arrière-petite-fille du docteur Watson !

- La philatélie n'a pas manqué de sacrifier au mythe. On compte de nombreuses émissions à travers le monde, à l'effigie de Sherlock. Je vous ai apporté l'une des plus réussies, la série anglaise de 1993, illustrant quelques épisodes des enquêtes d'Holmes.
- Lorsque, vers la fin du Cycle, Conan Doyle mentionne dans une nouvelle que Sherlock se retire à la campagne pour y élever des abeilles, les candidatures au poste de gouvernante affluèrent au 221 Baker Street.
- Pendant la guerre 1914-1918, un général français demanda très sérieusement à Doyle dans quel régiment britannique servait Sherlock Holmes.
- Dans le même temps, à Istanbul, le gouvernement ottoman, favorable aux Allemands, s'inquiéta de la présence d'Holmes en Turquie, infiltré comme espion de Sa Gracieuse Majesté !

* * *

Mais enfin, direz-vous à juste raison, la très prolifique littérature policière internationale n'a-t-elle pas donné naissance à bien d'autres détectives célèbres, qui l'ont brillamment illustrée ?

Bien sûr que si, voyons !

Tenez, sans nous étendre, sans dresser de listes exhaustives, voulez-vous que nous évoquions seulement deux exemples frappants ?

Commençons par Hercule Poirot. Lady Agatha Christie, depuis longtemps couronnée du titre justifié de « Reine du crime », a consacré une cinquantaine de ses romans aux enquêtes d'Hercule Poirot. Ces livres ont été traduits dans toutes les langues et se sont vendus à plusieurs dizaines de millions d'exemplaires. Ils continuent de plus belle à être régulièrement réédités.

Comme Sherlock Holmes, le petit détective privé belge a connu la sacralisation par l'image à travers de nombreuses adaptations cinématographiques et de multiples feuilletons télévisés. Nul ne peut ignorer sa silhouette menue, sa coquetterie désuète, ses manières précieuses parfois ridicules, ses goûts et ses manies, la haute idée qu'il a de sa personne et de ses talents, son amusante auto-satisfaction.

Hercule Poirot a plus contribué à la popularité de la Belgique que le Mannequin Piss lui-même, les gouleyants vins de Meuse et la gueuselambic. Eh bien, a-t-on pour autant ouvert à Bruxelles un musée en son honneur, dans le genre du 221 Baker Street ? Pas du tout. O ingrate Belgique !

Mais du moins y en a-t-il un en Angleterre, en Angleterre où se sont déroulées la plupart de ses enquêtes ? Pas davantage. Existe-t-il des Associations et des Clubs Poirot qui étudient gravement les cheminements ingénieux de ses petites cellules grises et son remarquable esprit de déduction ? Nullement. Vend-on dans les bazars des statuettes à son effigie ou de fausses moustaches cirées relevées en croc ? Il n'en est pas question. Et existe-t-il au monde une seule personne persuadée qu'Hercule est toujours vivant, et qui lui écrit en le priant de bien vouloir s'occuper de son problème ? Pas un seul farfelu !

Autre exemple, familier à tous :

Le grand Georges Simenon, universellement reconnu à présent comme l'un des meilleurs écrivains modernes de langue française et qui, mêlé à une œuvre immense, a consacré lui aussi une bonne cinquantaine de volumes aux enquêtes du commissaire Maigret.

Simenon a également été traduit dans toutes les langues. Le très populaire commissaire est connu d'un nombre fantastique de lecteurs. Sa massive silhouette, ses pipes, sa bonne figure de français moyen, ses manières bourruées et ses silences méditatifs, ses intuitions, les sandwiches et les demis qui lui sont apportés du bistrot du coin lorsqu'il n'a pas eu le temps d'aller déguster chez lui les succulentes daubes que lui mitonne affectueusement l'excellente madame Maigret, n'ont de secret pour personne - d'autant que, lui aussi, le cinéma et la télévision ne l'ont pas raté et ont largement contribué à sa renommée.

Maigret est-il devenu pour autant un personnage mythique ? Est-il jamais venu à l'esprit d'un directeur de la Police Judiciaire l'idée de recréer, dans un coin de l'immense P.J, la copie conforme du bureau poussiéreux où Maigret interrogeait témoins et suspects, et où, entouré de ses fidèles inspecteurs, il tissait avec eux les mailles subtiles des filets où iraient inmanquablement se prendre les malfrats et les assassins qu'il traquait ? Non, personne n'y a songé et nous n'avons pas de musée Maigret à Paris !

* * *

Il faut nous faire une raison, Mesdames et Messieurs : le phénomène Sherlock Holmes reste, à travers le monde, un cas unique d'envoûtement littéraire collectif, un authentique mythe, d'une incroyable vitalité.

Je ne saurais proposer, après tant d'autres éminents chercheurs, érudits, savants et coupeurs de cheveux en quatre, une explication à ce mystère. Mais si quelqu'un dans cette salle, était susceptible de m'éclairer à ce sujet, je lui vouerais une reconnaissance infinie. Je suis à votre entière disposition.

La Gran Geografía General, desarrollada dentro de un marco de
nuestro sistema de trabajo, se ha convertido en un instrumento
de trabajo de gran importancia para el estudio de la geografía
física.

El presente trabajo se ha desarrollado dentro de un marco de
nuestro sistema de trabajo, se ha convertido en un instrumento
de trabajo de gran importancia para el estudio de la geografía
física.

El presente trabajo se ha desarrollado dentro de un marco de
nuestro sistema de trabajo, se ha convertido en un instrumento
de trabajo de gran importancia para el estudio de la geografía
física.

El presente trabajo se ha desarrollado dentro de un marco de
nuestro sistema de trabajo, se ha convertido en un instrumento
de trabajo de gran importancia para el estudio de la geografía
física.

El presente trabajo se ha desarrollado dentro de un marco de
nuestro sistema de trabajo, se ha convertido en un instrumento
de trabajo de gran importancia para el estudio de la geografía
física.

20 MAI 2003

JUST-DROIT-EUR

Communication de notre confrère Jacques FAYETTE
MANI PULITE MAINS PROPRES

Le vendredi 16 février 1992, un petit entrepreneur de Monza, Luca Magni dont la société effectuait l'entretien de l'établissement Pio Albergo Trivuzio comprenant une maison de retraite " La Baggina " et un orphelinat, celui des " Martinitt ", en eut assez de payer des enveloppes à un adjoint socialiste de la ville, l'ingénieur Mario Chiesa, président de l'ensemble. A la veille de devoir effectuer un nouveau versement, il se rendit chez les carabinieri pour y exposer le racket auquel il était soumis et porter plainte. A l'issue de sa déposition, on le conduisit chez le juge de permanence un certain Antonion Di Pietro. Pris en flagrant délit le lundi suivant avec des billets dont les numéros avaient été relevés pas le juge, un sur dix étant en outre signé par Di Pietro, Mario Chiesa passa une première nuit dans une prison dont il ne sortit qu'en août 2000.

Le juge Di Pietro avait pour code le nom de *Papa* sur la radio de la police judiciaire, le capitaine Zuliani des carabinieri avait lui pour code *Mike, Mike-Papa, M - P*, devenus *Mani Pulite*.

Ainsi démarra l'opération Mains propres, tout à fait par hasard et non comme résultat d'un grand plan ourdi par des juges rouges. Quelques mois plus tard, le juge Falcone puis le juge Borsellino étaient éliminés en Sicile dans des attentats spectaculaires ainsi que des membres de leur famille et leur escorte policière. C'est la conjonction de ces événements qui déclencha une faveur populaire incroyable en faveur des juges. Quelques semaines après les premières arrestations à Milan, les murs des grandes villes étaient couverts de graffiti " *Di Pietro for president* ". Car Mario Chiesa, lâché par ses amis, se mit à parler et les uns après les autres, les suspects défilaient dans le bureau de Di Pietro, d'autres dans l'espoir d'une clémence ultérieure, venaient déposer spontanément. Il fallut constituer le fameux " pool milanais " ne comprenant pas moins de 38 magistrats et officiers de police judiciaire. Les grands partis au pouvoir particulièrement la Démocratie chrétienne et le Parti socialiste étaient rayés de la carte.

Dix années après, on peut faire un bilan sommaire : au cours de la procédure 25 400 personnes ont été mises en examen, 1 069 parlementaires ont été inquiétés, 4 525 accusés ont été incarcérés ! Au total un peu plus de 3 200 accusés a été envoyé devant une juridiction correctionnelle, 14 à 15% ont été relaxés, 30% ont bénéficié des dispositions sur la prescription. Dans les résultats positifs on peut noter une baisse spectaculaire du prix de revient de certains chantiers de travaux publics : d'après une étude réalisée par un cabinet d'audit international, un kilomètre de la voie ferrée pénétrante dans Milan avait coûté 80 milliards de lire avant *Mani Pulite*, le même kilomètre coûtait 44 milliards après l'opération. Gherardo Colombo qui cite cet exemple, estime que l'Italie n'aurait pas pu se qualifier pour l'euro si des commissions occultes en cascade grevaient les dépenses d'investissement avaient continuées à être prélevées. Mais le mouvement a fini par s'essouffler du fait de son succès même et la propension des juges à occuper les écrans des télévisions ; certains, comme Di Pietro, se sont lancés sans grand succès dans la politique. Un

nouveau parti est né fin 1993 sur les décombres des anciens, *Forza Italia*, lancé par Silvio Berlusconi lequel peut cependant être considéré comme un des grands bénéficiaires du système qui prévalait alors et que, pour certains, il perpétue et amplifie. Silvio Berlusconi était très proche de Bettino Craxi qui a dirigé un des gouvernements les plus actifs des années 80 et a joué un rôle international incontesté en tant que secrétaire général de l'Internationale socialiste. C'est en cette qualité qu'il était intervenu auprès de François Mitterrand pour faire attribuer à Silvio Berlusconi une chaîne de télévision, l'éphémère 5. Pour échapper à la justice, Bettino Craxi se réfugia en Tunisie où il décéda début 2001.

Lors du dixième anniversaire de l'événement déclencheur, au mois de février 2002, de grandes manifestations ont eu lieu à Rome et surtout à Milan (Palavobis le 23), manifestations dont l'ampleur a frappé les observateurs. Ces manifestations demandent que justice soit faite, tous les citoyens ne sont pas, en apparence, désabusés.

Qui a été concerné par l'opération " Mains Propres " ?

On peut procéder à une classification des poursuivis et des condamnés des hommes politiques : pour eux il y avait d'une part le financement des partis (« *Tout le monde sait, tout le monde se tait, qui peut jeter la première pierre ?* » demandait Bettino Craxi à la Chambre des députés le 3 juillet 1992) et d'autre part l'enrichissement personnel. A titre d'illustration, la totalité des conseillers régionaux des Abruzzes ont été incarcérés à un certain moment ;

- des dirigeants d'entreprises (propriétaires ou cadres supérieurs) ;
- des membres des professions libérales, notamment des avocats ;
- des fonctionnaires de plusieurs administrations, spécialement des responsables des services fiscaux bienveillants envers des contribuables généreux ;
- des magistrats. Plusieurs magistrats avaient été révoqués au moment de la loge P2, organisme dont les objectifs démasqués constituaient une véritable menace pour la démocratie et non reconnue par ailleurs par aucune obédience maçonnique ;
- des intermédiaires et intervenants divers.

Plusieurs des hommes mis en cause ont préféré mettre fin à leurs jours, parmi les onze recensés, on retiendra :

- Sergio Moroni : député socialiste du Piémont, le 2 septembre 1992 après avoir écrit une lettre émouvante au président de la Chambre Giorgio Napolitano, lettre dans laquelle il refuse d'être jugé par la rue ou la télévision.
- Gabriele Cagliari : président de l'ENI, impliqué dans les affaires touchant à Montedison, le 20 juillet 1993 après avoir envoyé à son épouse, à ses enfants, petits-enfants, frères et sœurs une lettre tragique mettant gravement en cause les pratiques des magistrats ... ce qui n'a pas empêché la foule de huer son convoi funèbre.
- Raul Gardini : trois jours après Gabriele Cagliari, Raul Gardini se tira une balle dans la tête. Il pensait qu'il allait faire l'objet d'un mandat d'arrêt dans les affaires Montedison. Le jour même son beau-frère Carlo Sama (mari d'Alessandra Ferruzzi) et le financier socialiste Sergio Cusani étaient arrêtés. Le procès de ce dernier devait constituer un grand événement médiatique.

« Nous voici ici à nous remémorer les dix années de Mani Pulite, dans un climat de révisionnisme, avec une classe dirigeante qui veut tirer un trait sur cette période et qui décrit l'offensive des juges contre la corruption comme une opération partisane. Le révisionnisme sert non seulement à réécrire l'histoire mais à légitimer une politique : en Italie le système de la règle de droit est en pleine régression, même la Suisse nous donne des leçons d'éthique. Cependant une telle parenthèse autocratique ne peut durer éternellement, les contradictions avec l'Europe deviendront tôt ou tard explosives ».

C'est ainsi que commence un article de *La Repubblica* sous la plume de Federico Rampini, le 16 février 2002.

LE DROIT PÉNAL

Pour comprendre ce qui s'est passé et ce qui se passe encore, il est indispensable d'avoir présents à l'esprit quelques éléments de **droit pénal italien**. Parmi les particularités du droit pénal italien, il y a un élément qui a fait il y a quelques années l'objet d'une modification constitutionnelle : le caractère obligatoire de l'action pénale. Toutes les procédures de " classement sans suite " que nous connaissons en France, n'ont pas cours en Italie d'où des embouteillages dans la machine judiciaire et des procédures qui traînent en longueur (au civil également) avec la particularité de la prescription qui sera décrite plus loin.

A) La procédure d'instruction

La police judiciaire

Elle est chargée d'assister le ministère public dans ses investigations. Elle doit donc signaler, sans délai et par écrit, au ministère public l'existence de toute infraction dont elle a eu connaissance. Elle peut cependant accomplir des actes spécifiques de sa propre initiative afin de rechercher l'infraction ou de réunir des éléments utiles à l'enquête.

La police judiciaire est organisée en sections, attachées à chaque bureau du ministère public. Elles sont composées d'officiers et agents des trois principaux corps de police :

- la police d'Etat, placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur ;
- les carabinieri, rattachés au ministère de la Défense ;
- la garde des finances, qui dépend du ministère des Finances. Les membres de la GdF portent un uniforme spécial et leur insigne est une flamme jaune d'où leur appellation courante " *Fiamme Gialle* ".

Le lien de subordination entre ces corps et l'exécutif est fonctionnel, et l'autorité judiciaire dispose directement du personnel de police.

Le ministère public

Le ministère public est chargé de l'enquête préliminaire et de l'engagement des poursuites dont il a le monopole. Lors de l'enquête préliminaire, le ministère public bénéficie de prérogatives étendues : il peut requérir la police judiciaire pour l'accomplissement d'activités d'enquête et d'actes spécifiques (perquisitions, saisies ...). Bien que les actes d'enquête soient couverts par le secret, il peut décider de lever ce secret, dans l'intérêt de l'en-

quête. Le ministère public doit mettre fin à l'enquête préliminaire dans un délai de six mois à compter de l'enregistrement de l'infraction. Toutefois, il est courant que des prorogations de délai lui soient accordées (dans la limite de 18 mois ou 2 ans pour les infractions graves) par le juge de l'enquête préliminaire.

Le ministère public a l'obligation d'exercer l'action pénale, et quand une plainte, une requête ou une autorisation n'est pas nécessaire à l'engagement des poursuites, l'action pénale est exercée d'office.

A la fin de l'enquête préliminaire, le ministère public doit présenter une requête d'abandon des poursuites ou de renvoi en jugement au juge de l'enquête préliminaire. Deux types de juges interviennent :

- le **gip** (juge de l'enquête préliminaire). Il est chargé du contrôle de la légalité des investigations et des décisions restreignant les droits fondamentaux (garde à vue, écoutes téléphoniques, prolongation de la durée de l'enquête préliminaire ...). C'est également le juge de l'enquête préliminaire qui mène l'audience des " incidents probatoires ", procédure qui permet au suspect ou au ministère public d'obtenir des éléments de preuve décisifs qui ne peuvent être recueillis par la voie normale, mais dont le contenu doit être fixé avec solennité (par exemple, recueillir le témoignage direct d'une personne infirme, menacée ou d'un complice repent).
- le **gup** (juge de l'audience préliminaire). Il est chargé, lors de l'audience préliminaire qui clôt l'enquête préliminaire, d'apprécier les décisions d'abandon des poursuites ou de renvoi en jugement prises par le ministère public.

En outre, lorsque l'affaire suit une procédure spéciale, jugement abrégé, application de la peine sur requête des parties (*patteggiamento*), le gup procède lui-même au jugement.

B) Prescription

Afin de ne pas retarder indéfiniment les procédures, le système judiciaire italien prévoit, en résumé, qu'une procédure ne peut pas dépasser de 1,5 fois la durée de la peine prévue pour l'infraction. Ainsi dans une affaire pour laquelle une peine de 5 ans est prévue, le délai entre la mise en examen et le jugement définitif ne peut pas dépasser 7 ans et demi sinon l'accusé bénéficie de la prescription. Toute la créativité des avocats est déployée pour différer des procès : maladie, empêchement, contestation d'actes, récusation de magistrats ... pour bénéficier de cette disposition.

C) Les juges et leur indépendance contestée

Les Nations Unies, dans un " *Rapport de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats en Italie* " dont l'auteur est Dato's Param Kumaraswamy (2002), jugent avec sévérité le manque d'indépendance des juges et les interventions permanentes des politiques dans le système judiciaire. Le rapport prend pour exemple les procès en cours devant les tribunaux milanais pour lesquels tous les stratagèmes ont été utilisés pour empêcher le déroulement des procédures. Au mois de juillet 2003, le gouvernement a annoncé de nouveaux textes pour limiter le pouvoir des juges, on a même parlé de l'élection des membres du parquet.

A titre d'illustration, Silvio Berlusconi a déclaré qu'il n'avait pas à être jugé par des gens qui ne s'étaient donné la peine que de réussir à un concours de recrutement alors que lui, avait été élu par le peuple italien.

LA CORRUPTION DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Un des mystères qui a touché la vie judiciaire au cours des années de " *Mani pulite* " et qui fait l'objet depuis trois ans de procès retentissants, procès impliquant dans plusieurs cas l'actuel chef du Gouvernement, est celui de la corruption des juges. En d'autres termes, il est établi notamment à Rome, que des décisions de justice surprenantes ont été acquises tant devant la cour d'appel de Rome qu'en cour de cassation, moyennant le versement d'enveloppes substantielles à des magistrats disposant de comptes dans des banques helvétiques.

Trois affaires ont marqué cette corruption : l'affaire IMI/SIR, l'affaire Mondadori et l'affaire SME actuellement en cours devant le tribunal de Milan. Ces affaires sont étroitement imbriquées dans la mesure où les personnages impliqués sont à peu près les mêmes, les calendriers se chevauchent et c'est le parquet de Milan qui poursuit. De ce parquet émergent deux figures éminentes : Gherardo Colombo, intellectuel qui a fait partie du " *pool* " dès sa création et Ilda Boccasini, rendue célèbre par sa chevelure rousse mais surtout par une carrière commencée en Sicile (elle était une amie très proche des juges assassinés par la mafia) et la volonté inébranlable de faire condamner les corrompus et les corrupteurs qui ont déshonoré la magistrature.

Dans la première affaire, le nom de Silvio Berlusconi n'apparaît pas, dans les deux dernières son nom est systématiquement cité même si l'actuel chef du gouvernement n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive ... condamnation impossible tant qu'il sera président du Conseil, en vertu d'une loi *ad hoc* de juin 2003.

Un autre nom revient par contre dans tous les procès et accapare l'attention des media, celui de Cesare Previti. Né à Reggio de Calabre le 21 octobre 1934, Cesare Previti a fait des études de droit à Rome en obtenant en 1956 son diplôme avec la mention la plus élevée. Il s'inscrit au barreau en 1958 et sa spécialisation de civiliste lui fait connaître Silvio Berlusconi.

En 1970 un fait divers le rend célèbre. Le marquis Camillo Casati Stampa assassine son épouse et l'amant de celle-ci puis se donne la mort. L'unique héritière Annamaria, a 19 ans. Previti est son avocat et organise la cession à Berlusconi de la villa du XVIII^e siècle de 3.500 m² que la famille possède à Arcore, pour la somme de 500 millions de lire.

Dans les années 1980 son étude devient célèbre et traite des dossiers importants. Il suit le développement de la Fininvest dès son origine et se voit confier par Silvio Berlusconi la charge de coordinateur des " clubs bleus " de *Forza Italia*.

Le 27 mars 1994, il est élu sénateur à Rome et est élu président du Groupe Forza Italia au Sénat. Il tente de devenir ministre de la Justice du premier gouvernement Berlusconi mais la rumeur publique veut que le président de la République de l'époque (Oscar Luigi Scalfaro) y ait opposé son veto. Il est nommé ministre de la Défense. En 1996, il est élu à

la chambre des députés et réélu en 2001. Il passe pour être un des " durs " de la majorité.

Une loi porte son nom pour la presse. Cette loi votée fin 2001 voulait rendre sans effet les commissions rogatoires avec la Suisse qui constituaient les principales sources des preuves relatives à la corruption des juges. En définitive, les magistrats ont trouvé la parade et les documents transmis par les magistrats helvétiques ont constitué la base de l'accusation dans plusieurs affaires exposées ci-après.

L'AFFAIRE IMI/SIR

Au début des années 1980, la société Sir, géant de la chimie et du pétrole propriété de la famille Rovelli, se trouve en situation difficile avec un endettement de l'ordre de 3 000 milliards de lire (près de 2 milliards d'euros en tenant compte des dévaluations ultérieures). La banque IMI (*Istituto Mobiliare Italiano*), groupe public, décide de mettre fin à ses engagements dans ce qui semble un gouffre sans fond.

Rovelli attaque alors l'IMI devant le tribunal de Rome pour rupture des engagements et la juridiction présidée par Filippo Verde condamne en 1986, l'IMI en renvoyant à une décision ultérieure la détermination des dommages et intérêts. La formation qui doit établir le montant en question voit sa composition modifiée au dernier moment, sur l'initiative du juge Filippo Verde devenu chef de cabinet du Garde des Sceaux. Le tribunal estime à 650 milliards de lire le montant des dommages et intérêts.

L'IMI fait appel mais la cour d'appel confirme le jugement et y ajoute près de 350 milliards d'intérêts. La cour d'appel est présidée par un certain Vittorio Meta qui avait rendu la décision dans l'affaire dite du Lodo Mondadori, examinée plus loin. Il quitte peu après la magistrature pour rentrer dans le cabinet d'avocat Previti, avec sa fille Sabrina.

L'IMI fait un recours en cassation mais des éléments du dossier sont mystérieusement altérés et rendent ce dernier non recevable. Le 14 juillet 1993, la cour de cassation rend définitive la décision condamnant l'IMI à payer à la Sir, la somme de mille milliards de lire (516 millions d'euros).

La décision surprend beaucoup d'observateurs et reste un mystère jusqu'à l'intervention d'une femme alors peu connue des media : Stefania Ariosto.

En février 1995, Stefania Ariosto, antiquaire milanaise habituée du tapis vert, est convoquée par les services fiscaux (*Guardia di Finanza*) pour vérification des déclarations de son compagnon Vittorio Dotti (président du groupe *Forza Italia* à la Chambre) au sujet d'une note d'honoraires relative à son activité d'avocat gérant les dossiers civils milanais de la Fininvest. Cette note d'honoraires avait été payée par des chèques au porteur émis par Berlusconi et finalement remis à elle par son compagnon. Elle répond d'une manière qui ne convainc pas les enquêteurs et petit à petit elle exprime son dégoût pour ce qu'elle voit autour d'elle et commence à parler. Elle expose notamment aux magistrats des faits de corruption de juges romains de la part de personnes travaillant pour Silvio Berlusconi et son groupe.

Par la suite les faits qu'elle avait rapportés ont été recoupés par d'autres témoignages mais devant les juges ses déclarations ont manqué de précision et parfois de cohérence

et elle a été mise à mal par la défense des accusés.

En janvier 1996, la serveuse du bar romain Tombini fréquenté par le juge Squillante trouve un micro-espion. On en trouve un autre dans le bar Madara en mars. Le juge Renato Squillante et l'avocat Attilio Pacifico se sentent surveillés et sont d'ailleurs arrêtés peu après (le 12 mars). Tout ceci est mené par les juges de Milan sans avoir informé leurs collègues de Rome dans lesquels ils n'ont guère confiance. L'avocat Cesare Previti fait l'objet d'une enquête. Au mois de mai, l'avocat Renato Acampora est arrêté et un mandat d'arrêt est lancé contre l'avocat Attilio Pacifico.

L'année suivante, le fils de Nino Rovelli (décédé), Felice Rovelli, est arrêté aux Etats-Unis. Le *pool* de Milan envoie au Parlement la demande autorisant l'arrestation du Previti. C'est à cette époque que commencent les enquêtes sur le lodo Mondadori.

Le 20 janvier 1998, à l'issue d'un plaidoyer brillant et pathétique, la chambre des députés déclare qu'est fondé le *fumus persecutionis* du député Previti contre les magistrats du *pool* de Milan et la chambre refuse son arrestation. Ce vote sera utilisé à de nombreuses reprises par les amis de Previti pour démontrer l'acharnement des juges à son égard.

A l'automne 2002, après des années d'âpres batailles procédurales, le procès IMI/SIR est joint à une autre affaire : le **LODO MONDADORI**.

Mondadori est le plus grand éditeur italien, il a été porté à ce niveau par le fondateur Arnaldo Mondadori lequel avait fait bâtir à Segrate, dans la banlieue de Milan, un somptueux siège social dû à l'architecte Niemeyer.

Après son décès, c'est son gendre Mario Formenton qui prend les rênes mais la société a des difficultés, et en 1984, Carlo De Benedetti est invité à investir dans la société Mondadori qui avait de graves difficultés financières suite à sa décision de se lancer dans la télévision avec le *Retequattro*. Cette opération plombait les résultats du groupe et il fallait absolument le recapitaliser pour éviter le dépôt de bilan. Carlo De Benedetti accepta à condition que le groupe se défasse de *Retequattro* qui fut cédé à la Fininvest de Berlusconi, par l'intermédiaire du célèbre banquier Enrico Cuccia. Peu de temps auparavant, Berlusconi avait acquis la chaîne *Italia 1*, donc son groupe Mediaset possédait trois chaînes, la première étant la 5 ; la société holding qui détient Mediaset est la Fininvest (sarl) qui dépend directement de la famille Berlusconi.

Dans l'accord réalisé, Carlo De Benedetti avait obtenu un droit de préemption sur le paquet d'actions de Formenton au cas où il déciderait de s'en défaire.

En 1987 Mario Formenton décéda à Paris et voici comment Carlo De Benedetti raconte la suite. Du point de vue familial, Mario laissait une situation difficile. Sa femme Cristina s'est montrée inconsistante et en conflit rampant avec son fils aîné, Luca, une personne compliquée. L'autre branche de la famille, celle de Mimma (veuve d'Arnaldo), n'affichait qu'un seul objectif : la présidence de la société pour le fils, Leonardo. Berlusconi incité par Leonardo, a persuadé Cristina de revenir sur les accords signés avec De Benedetti et de s'allier avec lui.

Ainsi en violation avec les accords signés, les actions de la famille Mondadori partent à la Fininvest. Un tribunal arbitral donne tort à Fininvest et demande l'exécution du contrat. Coup de tonnerre le 14 janvier 1991, la cour d'appel de Rome annule la sentence arbitrale et rétablit la scission de la gestion ce qui rend l'entreprise ingouvernable. En effet du fait de la répartition des actions ordinaires et des actions privilégiées, la Fininvest est majoritaire dans les assemblées ordinaires et Carlo De Benedetti (la CIR) l'est dans les assemblées extraordinaires, ce qui rend l'ensemble ingérable. Ceci a été l'objet d'une bataille que la presse a dénommée " bataille de Segrate ".

Finalement la solution est prise par Giuliano Andreotti, président du Conseil à l'époque. Il y a une partition de l'ensemble. Carlo De Benedetti garde principalement l'hebdomadaire *L'Espresso* et le quotidien *La Repubblica*. Berlusconi a obtenu l'ancienne Mondadori amputée des cinquante pour cent qui appartenaient à *Repubblica*, il n'a eu que les livres, la typographie de Verone, qui était un poids mort, et quelques bonnes revues à commencer par l'hebdomadaire *Panorama*, leader national des " news magazines ".

Six ans et demi plus tard ...

Le 2 octobre 1997, le pool " Mains propres " met en examen Berlusconi, Cesare Previti, Attilio Pacifico et Renato Squillante : ils sont soupçonnés d'avoir acheté l'arrêt de la cour d'appel dans l'affaire Mondadori.

Le 26 juin 2001, la cour d'appel de Milan en appliquant les circonstances atténuantes génériques qui réduisent la peine prévue et donc le délai de prescription, fait bénéficier Silvio Berlusconi de cette dernière au vu de la corruption et des trafics d'influence dominant l'univers judiciaire romain. Restent poursuivis Cesare Previti ainsi que les avocats Giovanni Acampora et Attilio Pacifico, et bien entendu le juge Vittorio Metta de la Cour d'Appel de Rome, un des principaux bénéficiaires de l'enveloppe de 400 millions de lires versée à l'époque. Cependant si les termes de l'arrêt de la cour d'appel reconnaissent la prescription, ils le font de manière à quasi confirmer la culpabilité d'où la volonté de Silvio Berlusconi d'interjeter appel en Cassation.

Le 19 octobre 2002, Ilda Boccassini commence ses réquisitions dans les affaires Imi/Sir et Mondadori qui ont été jointes par le tribunal. *Pour elle les preuves pèsent des tonnes " d'un côté il y a des gens qui ont corrompu et d'un autre des magistrats qui se sont laissés corrompre [...] Le contrôle de la juridiction suprême relevait d'une opération de type militaire. Des Rovelli est arrivé un paquet d'argent pour un ensemble de personnes occupées à corrompre l'ordre judiciaire. L'analyse des agendas, les écoutes téléphoniques ... démontrent que les explications des accusés sont invraisemblables. Les résultats des commissions rogatoires envoyées en Suisse constituent une mine d'or sur les comptes bancaires à l'étranger des magistrats Renato Squillante, Vittorio Metta, Filippo Verde, Paolo Zucchini et Antonino Vinci ".*

Commence alors une véritable course de vitesse entre le Gouvernement qui fait voter plusieurs lois pour bloquer le procès et les juridictions concernées.

Voilà comment s'exprimait Cesare Previti à la veille de la décision du tribunal de Milan " *Le système doit intervenir contre les infamies des juges, avant que ma condamnation soit*

prononcée [...] il faut punir ces juges [...] je suis le bouc émissaire, c'est le résultat d'un complot communiste. On m'a jugé comme dans les procès tenus dans les stades de la Chine communiste et l'on a voulu me clouer au pilori médiatique pour ma manière d'être, pour ce que je représente pour ce à quoi je crois, plutôt que pour ce que j'aurais commis [...] les juges milanais se sont autoproclamés arbitrairement mes juges personnels ".

Le 29 avril 2003 à 23 heures " *In nome del popolo italiano* " sont condamnés les avocats : Cesare Previti 11 ans de prison, interdiction à vie d'exercer une fonction officielle, 5 ans d'interdiction d'exercer la fonction d'avocat. Attilio Pacifico, 8 ans et 6 mois, Giovanni Acampora, 5 ans et 6 mois et également radiation du barreau pour 5 ans. Sont condamnés les juges Vittorio Metta 13 ans pour avoir rédigé, en 1991, la décision annulant la sentence arbitrale attribuant la société Mondadori à De Benedetti et donc la faisant venir dans le giron de la Fininvest. Renato Squillante, 8 ans et 6 mois pour diverses décisions payées pas Cesare Previti. Ils sont par ailleurs interdits d'exercer une fonction officielle. Seul Filippo Verde est relaxé. Quant à la famille Rovelli, Felice Rovelli écope de 5 ans et 6 mois, Primarosa Battistella (veuve de Nino Rovelli) de 4 ans et 6 mois.

Les accusés sont condamnés à payer in solidum 516 millions d'euros à l'Imi-San Paolo et 380 millions à la Cir, 1 million 290 mille euros à la Présidence du Conseil et au Ministère de la Justice. Dès le soir même, Silvio Berlusconi affirme sa solidarité personnelle à Previti et fait observer que la politisation d'une certaine magistrature voulant soumettre la vie politique à ses désirs, constituait un problème qui devrait être résolu pour le bien du pays, de ses institutions et des citoyens italiens.

" *Les ennemis de toujours veulent renverser un gouvernement démocratiquement élu comme ils le firent avec Craxi* ". Dans une lettre au quotidien *Il Foglio*, où il qualifie le 29 avril comme une journée noire pour l'histoire italienne, Berlusconi précise qu'il est nécessaire de bloquer le nouveau justicialisme et d'empêcher qu'ait lieu pour la troisième fois, un détournement de souveraineté. Il est nécessaire de rétablir les immunités violées et de se battre pour la liberté et la décence.

Quant à Antonio Di Pietro, il soulevait la question de savoir si la décision d'envoyer des dizaines de millions de dollars de la Fininvest à des avocats puis à des juges avait été prise par un employé de cette société ou par quelqu'un d'autre.

L'AFFAIRE SME

En décembre 1997, le *pool* Mains Propres envoie à Silvio Berlusconi une citation à comparaître devant le tribunal de Milan, dans le cadre de l'ensemble des affaires relatives aux décisions de justice manipulées, affaires connues sous le nom de " *toges sales* ". A la page 4 de cette citation, on découvre que l'affaire SME est officiellement mentionnée parmi les éléments d'accusation contre Berlusconi. Il s'agit du procès au civil dans lequel Berlusconi, Pietro Barilla et la Ferrero ont bloqué la privatisation du holding alimentaire public cédé par l'IRI à la Buitoni de Carlo De Benedetti. Onze ans après, donc, le parquet de Milan rouvre le dossier qui s'était clos pour Carlo De Benedetti sur un échec : l'acquisition manquée de la SME. Ainsi commence le chapitre 5 de l'ouvrage **Carlo De Benedetti l'Européen**, paru en France fin 2000 chez Balland.

En février 1985, De Benedetti acquiert la société familiale Buitoni. En avril 1985, Carlo De Benedetti se lance dans une autre opération d'envergure, l'acquisition de la SME, holding alimentaire du groupe IRI. Dans cette société adjointe à une autre, la Sidalm (avec les marques Motta et Alemagna) on trouve les marques alimentaires Surgela, Cirio, Star, Mellin, De Rica, Bertolli.

Le compromis de vente est signé avec Romano Prodi alors président de l'IRI le 29 avril. Bettino Craxi, grand protecteur de Silvio Berlusconi est opposé à cette cession, d'une part il déteste De Benedetti accusé d'être proche des communistes et d'autre part il estime le prix proposé (497 milliards de lire) trop faible. Romano Prodi justifie le prix proposé par une expertise réalisée par le professeur Luigi Guatri recteur de l'université Luigi Bocconi. Cette expertise conforte une estimation patrimoniale réalisée antérieurement par le professeur Roberto Poli, de la Cattolica de Milan, qui fut par la suite membre des conseils d'administration de la Fininvest et de Mondadori, président de Rizzoli puis de Publitalia (Groupe Fininvest) et choisi par le gouvernement actuel pour la présidence de l'Eni.

Craxi fait monter un groupement *ad hoc* IAR (Ferrero, Barilla, Berlusconi) pour faire une offre alternative, cette opération étonne Romano Prodi car chacun des partenaires contactés par lui auparavant, avait décliné l'offre.

Buitoni demande en justice l'exécution du contrat signé. Le 13 mars 1986, la cour constitutionnelle établit que la première section civile du tribunal de Rome, présidée par Filippo Verde, décidera si l'accord Prodi - De Benedetti est effectivement une vente. Le jugement est prononcé le 19 juillet 1986 : l'action intentée par Buitoni est rejetée, l'accord d'avril 1985 pour la cession de la SME n'est pas valide. Buitoni fait recours, mais perdra à la fois l'appel (mars 1987) et le recours en cassation (mars 1988). Il semblerait que plusieurs juges, dont le juge Filippo Verde, rédacteur du jugement relatif à l'affaire SME, aient été soudoyés par les avocats de Berlusconi. Cette affaire explique sur le plan économique l'absence de grand groupe national en matière agro-alimentaire, Carlo De Benedetti a finalement revendu Buitoni à Nestlé et le groupe Danone était devenu le principal acteur du secteur dans la péninsule.

L'évaluation de la société : le prix qui avait été établi entre De Benedetti et Romano Prodi était de 497 milliards de lire alors que la vente " par appartement " de la SME produira 2 400 milliards quelques années plus tard. Cette différence a alimenté bien des controverses y compris les accusations visant une connivence entre Carlo De Benedetti et Romano Prodi.

On peut ainsi lire sous la plume du correspondant romain du quotidien *Le Figaro* (2 mai 2003) : pour la somme dérisoire de 247 millions d'euros, Romano Prodi, alors président du holding public IRI, lui avait cédé cette société qui vaudra 1,2 milliards d'euros six ans plus tard. Des industriels de l'alimentation avaient dénoncé le contrat devant le tribunal de Rome, qui leur donna raison en juin 1986. D'après le parquet de Milan, qui s'est emparé de l'affaire, le juge Filippo Verde aurait empoché 103 000 euros de Cesare Previti, avec la connivence de Silvio Berlusconi. Cette affirmation appelle plusieurs observations.

Les valeurs en euros sont calculées à partir du taux de conversion de la lire en euro soit 1936, 27 liras pour un euro en 1999. Si l'on utilise les coefficients de dévaluation de la

lire publiés par le ministère du Trésor en les ramenant à l'année de base de 1999, les chiffres passent à 473 millions et 1 545 millions d'euros respectivement. Il n'y a pas eu dénonciation du premier contrat mais on a invoqué la non signature du contrat par le ministre des Participations d'Etat pour provoquer un appel d'offre après avoir introduit une offre dilatoire d'un repreneur inconnu.

La contre offre faite par le gouvernement constitué par Silvio Berlusconi avec Barilla et Ferrero, se montait à 571 millions d'euros. Comme le note d'ailleurs Carlo De Benedetti, cette contre offre avait probablement été montée à la demande de Bettino Craxi car Silvio Berlusconi n'avait pas objectivement intérêt à devenir concurrent de ses propres annonceurs. (ceci sera confirmé par Silvio Berlusconi lui-même le 5 mai). Entre le moment de l'offre et les ventes par appartement qui ont lieu des années plus tard, un certain nombre de mesures d'assainissement, notamment en matière de sureffectifs, avaient été prises par les dirigeants. Or le coût de ces mesures à entreprendre avait pesé négativement dans l'évaluation du holding.

Dans tous les pays du monde, la valorisation boursière des sociétés du secteur alimentaire avait fortement augmenté suite à des opérations de fusions-acquisitions dont les stratégies de Danone et de Nestlé sont les exemples les plus connus en Europe. L'étroitesse de la Bourse de Milan face à une épargne absorbée par les emprunts d'Etat n'étant pas significative en la matière.

Le procès : le procès a commencé à se dérouler en décembre 2001 avec l'audition de deux témoins de poids : Giulio Amato, sous-secrétaire à la présidence du Conseil (Bettino Craxi) et Romano Prodi, alors président de l'IRI. Leurs deux dépositions (29 12.2001) confirment ce qu'a déclaré Carlo De Benedetti dans l'ouvrage précité. On notera que les avocats de Cesare Previti ont quitté l'audience alors que ceux de Silvio Berlusconi sont restés dans la salle du tribunal. Le ministère public étant occupé par Ilda Boccassini. On notera également qu'un des avocats de Previti préside la commission des Affaires constitutionnelles à la Chambre et un avocat de Berlusconi, la commission des Lois.

Le vendredi 18 avril 2003, Silvio Berlusconi fait une brève apparition au tribunal de Milan après les multiples incidents procéduraux qui marquent cette affaire. Il y déclare qu'il mériterait une médaille d'or pour avoir évité à l'Etat de perdre autant d'argent dans l'affaire SME mais l'audience n'a pu avoir lieu du fait de l'absence des avocats des deux accusés. A la sortie, le chef du Gouvernement déclare que Cesare Previti était l'objet de persécutions judiciaires et que ceci avait été constaté par le Parlement italien.

Le 2 mai, au lendemain des remous provoqués par sa lettre à *Il Foglio* (voir affaire Imi-Sir), Silvio Berlusconi fait savoir qu'il se présentera devant le tribunal de Milan. Comme convenu, Silvio Berlusconi vient déposer le 5 mai à Milan et procède à un exposé de l'affaire, confirmant détails à l'appui, que c'était Bettino Craxi qui lui avait demandé d'intervenir dans cette affaire. Il en profite pour mettre en cause Carlo De Benedetti, Amato et Prodi sans toutefois demander l'audition de ce dernier qu'il veut ménager à la veille de la présidence italienne de l'Union européenne. Le groupe Cir fait observer qu'après avoir affirmé le contraire jusqu'à ce jour, Silvio Berlusconi revendique maintenant la responsabilité et le mérite d'avoir empêché la réussite de la transaction entre Buitoni et l'IRI.

Dans *Il Sole 24 Ore* daté du 5 mai, Romano Prodi fait le point sur la situation et détaille avec minutie les circonstances de l'affaire, il est vrai qu'il en a assuré lui-même la privatisation ultérieure car il était revenu à la présidence de l'IRI, sous le gouvernement Ciampi.

Au cours de la semaine du 5 au 10 mai, Silvio Berlusconi multiplie les déclarations contre les magistrats : « *il faut libérer le pays du cancer de la justice combattante* ». Nous avons particulièrement noté son interview au *New York Times* et sa longue intervention à l'émission *Excalibur* de la Rai 2. Cette dernière a eu pour effet de provoquer une réplique indignée de Romano Prodi : « *Le chef du gouvernement a utilisé la télévision publique à des fins personnelles d'une manière qui est sans précédent dans l'histoire [...] les Italiens devraient réfléchir* ». Il a ajouté néanmoins qu'il continuera à oeuvrer pour que le semestre de présidence italienne soit un succès. A la demande des autres membres de la commission de l'Union européenne, le dossier SME a été publié sur le site de la commission, sur la page relative au président et dans les principales langues de l'UE, donc en français.

La disjonction : le 16 mai, le tribunal de Milan disjoint le cas de Silvio Berlusconi de celui des autres accusés. Considérant que les empêchements compréhensibles du président du Conseil étaient un obstacle au bon déroulement du procès, son cas est séparé. Ainsi le procès pourra continuer et le 23 mai, Ilda Boccassini allait commencer son réquisitoire. Cette solution a provoqué une violente colère de la part de l'intéressé et la promesse de faire des accusations " gravissimes ", dont il donne un avant-goût en abordant les conditions d'acquisition de *Telekom Serbia* au gouvernement de Milosevic. Le jeudi 29 mai, la cour d'appel de Milan repousse une nouvelle demande de récusation de Cesare Previti visant les juges.

Les réquisitions : s'abstenant de toute polémique politique, la représentante du Ministère Public s'est limitée aux faits. Les faits fondés sur des documents bancaires démontrent le passage de 500 millions de liras (environ 320 000 euros en pouvoir d'achat actuel) de deux comptes codés " *Polifemo* " et " *Ferrido* ", appartenant selon l'accusation à Giuseppino Scabini, manager du groupe Fininvest, au compte suisse " *Mercier* " de Previti et à celui dénommé " *Rowena* " du juge Renato Squillante.

« *Les accusés n'ont pas pu contester ces passages d'argent enregistrés par les banques* » a déclaré Ilda Boccassini, réfutant les déclarations des accusés selon lesquelles il s'agissait d'une procédure destinée à faire revenir en Italie des sommes à partir de comptes étrangers. Le réquisitoire reprend le vendredi 30 mai. Concernant Renato Squillante, le ministère public expose qu'il avait ouvert un compte en Suisse en 1984 à une époque où la violation du contrôle des changes était punie plus sévèrement que la corruption. Sachant qu'il faisait l'objet d'une enquête en 1995, ses fils et son épouse (également poursuivis) ont transféré une somme de 10 milliards de lire (environ 6 millions d'euros en pouvoir d'achat 2003) de Suisse au Lichtenstein pour brouiller les pistes. Se sachant sous surveillance, Squillante a multiplié les appels téléphoniques à Cesare Previti en utilisant une ligne spéciale et un pseudonyme comme les font les " *trafiquants de drogue et les parrains de la mafia* ".

Concernant Cesare Previti, entre 1986 et 1991 ce sont 17 milliards de liras (environ 10 millions d'euros actuels) qui ont été déposés en liquide sur ses comptes par petits paquets inférieurs à 20 millions de liras pour éviter la loi sur le recyclage. Ces sommes en liquide

non justifiées par des revenus corroborent, selon le ministère public, les déclarations de Stefania Ariosto. En ce qui concerne Filippo Verde qui était ressorti blanchi (seul cas) du procès IMI/SIR Mondadori, c'est lui qui a rendu la décision sur la vente de la SME en 1988. Pendant la procédure, des versements ont été effectués sur son compte étranger en provenance de Cesare Previti et aussi de Pietro Barilla ce qu'a reconnu le fils de ce dernier après son décès. Par ailleurs, le fait qu'il ait été à la fois rapporteur de l'affaire et président du tribunal ayant rendu la sentence, constitue une forte anomalie.

Les demandes du ministère public sont : 11 ans de réclusion pour Cesare Previti et Attilio Pacifico, 11 ans et 4 mois pour l'ex-juge Renato Squillante, 6 ans pour le juge Francesco Misiani, 4 ans et 8 mois pour l'ex-juge Filippo Verde, 1 an et 10 mois pour Mariano Squillante, 1 an et 6 mois pour Fabio Squillante et 1 an pour son épouse Olga Savtchenko. Ces réquisitions ont été qualifiées de démesurées et de grotesques par Silvio Berlusconi au cours de son séjour à Saint-Pétersbourg, propos qui ont entraîné une vive réaction de l'opposition.

Les parties civiles sont intervenues à leur tour. Giuliano Pisapia, avocat de la Cir de Carlo De Benedetti, a valorisé à 4,5 milliards d'euros le dommage subi par son client dans cette affaire et a donc demandé au tribunal de déclarer Previti, Pacifico, Squillante et Verde, redevables *in solidum* de cette somme.

Dans le même temps, le Gouvernement italien a dû concrétiser la demande de dommages et intérêts formulée par un précédent gouvernement (D'Alema). C'est un million d'euros qu'a demandé le gouvernement aux quatre accusés.

On se trouve dans cette affaire face à deux positions. Pour Silvio Berlusconi et ses amis, les magistrats massivement classés à gauche essaient d'inverser par la justice le choix des électeurs italiens, il s'agit donc d'un détournement de souveraineté. Les adversaires font observer que les poursuites ont commencé avant l'entrée de l'intéressé en politique et estiment qu'il y est entré pour échapper aux juges. Silvio Berlusconi a même reconnu devant le Parlement européen que trois lois (trois sur trois cent cinquante dirait-il, une brouille) visaient à le protéger lui et ses amis.

Quel sera le sort final de cette lutte ? Difficile à dire. Quant aux citoyens italiens, ils sont las de toutes ces querelles et comme beaucoup d'autres Européens, ils doivent penser à la crise économique, au chômage, aux retraites mises en cause. Ils ont jugé sévèrement les écarts de langage du chef du gouvernement à Strasbourg et craignent pour l'image de leur pays, ils voudraient que tout cela s'arrête. Le modèle de Mains propres, ce n'est plus Di Pietro, c'est Ponce Pilate.

The following are the various documents which are available to the Government of Ontario in connection with the proposed project. It is noted that the Ontario Ministry of the Environment has received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent.

The Ontario Ministry of the Environment has received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent.

The Ontario Ministry of the Environment has received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent.

The Ontario Ministry of the Environment has received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent.

The Ontario Ministry of the Environment has received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent.

The Ontario Ministry of the Environment has received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent. The Ontario Ministry of the Environment has also received a copy of the project description and the environmental assessment report from the proponent.

27 MAI 2003

LITT. 200. FR

Conférence de M. Maurice FEDIDA
**LE BESTIAIRE DES FABLES DE LA FONTAINE
 REVU PAR UN VÉTÉRINAIRE**

Vouloir traiter des fables de La Fontaine est une gageure, car tout semble avoir été dit sur cet auteur qui appartient à notre patrimoine littéraire national. Qui n'a appris à l'école **La cigale et la fourmi** ou **Le corbeau et le renard** ou **Le loup et le chien** ou encore **La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf** pour ne citer que quelques-unes des 220-230 fables que La Fontaine a écrites ? Et l'on peut se poser la question de savoir pourquoi il y a tant d'animaux dans lesdites fables. La Fontaine était-il un bon observateur des animaux ou bien, au contraire, doit-on ne voir dans celles-ci qu'une manifestation d'anthropomorphisme ? Ces questions et bien d'autres encore ne pouvaient donc qu'inciter un vétérinaire à jeter un regard un peu amusé mais jamais iconoclaste sur les fables. C'est l'objet de ce présent propos.

BIOGRAPHIE SUCCINCTE DE LA FONTAINE

On ne peut revisiter les fables sans rappeler quelques éléments marquants de la vie de notre grand fabuliste, ne serait-ce que pour montrer qu'il était parfaitement intégré dans son siècle et les seuls éléments mentionnés seront ceux qui ont eu une incidence sur son œuvre et ceux en relation avec l'histoire.

1. Quelques éléments de sa vie

Jean de La Fontaine naquit le 8 juillet 1621 à Château-Thierry, aux confins de la Champagne. Son père est maître des Eaux et Forêts et c'est vraisemblablement à son contact qu'il trouvera des décors pour ses fables. Il a appris le latin mais non le grec, de ce fait il n'a connu Ésope qu'au travers d'une traduction latine. La lecture fut une de ses passions et c'est ainsi qu'il connut Virgile, Horace, Térence, Phèdre, Boccace, Rabelais ou Marot. En 1647, il épousa Marie Héricart, âgée seulement de 14 ans et demi, bien dotée mais frivole, ce qui explique, en partie, qu'il alla chercher ailleurs ce qu'il ne trouvait pas chez lui. En 1652, il reprit la charge de Maître des Eaux et Forêts à laquelle il ajouta celle de Capitaine des Chasses, ce qui se retrouvera dans ses fables émaillées de termes de chasse.

Mais La Fontaine fut surtout un poète qui dut se trouver un protecteur : ce fut, en l'occurrence, le surintendant des Finances de Louis XIV, Fouquet chez qui il rencontra Scarron, Molière, Corneille et Melle de Scudéry. C'est dans cet environnement littéraire qu'il publia ses chefs d'œuvre, **les Fables**, dont le premier recueil parut en 1668 et c'est alors qu'il se définira lui-même en ces termes :

« *J'oppose [...] le vice à la vertu, la sottise au bon sens,
 Les agneaux aux loups ravissants
 La mouche à la fourmi* » (**Le bûcheron et Mercure**).

Au cours de cette période faste, il se fait de nombreux amis, dont la duchesse de Bouillon, Mme de Sévigné et Mme de la Sablière. Six ans plus tôt, il avait publié ses premiers **Contes**, jugés par trop lestes. La décennie 1670 fut, pour lui, une période de silence et de misère. En 1679, il publia un nouveau recueil de **Fables** qui eut l'heur de plaire au roi qui ne lui accorda, néanmoins, aucune pension et lui barra la route lorsqu'il se présenta, en 1680, à l'Académie Française en lui opposant, d'abord, Colbert, son ministre, puis Boileau, son protégé. De ce fait, il ne fut élu qu'en 1683 et dans son discours d'introduction, il glissa, en fin politique, son *mea culpa* pour ses " erreurs " passées.

Les dernières années de sa vie furent marquées par la maladie dont il ressentit les premières atteintes en janvier 1693. Le curé de Saint-Roch, dont il était le paroissien, entreprit la conversion de ce pécheur illustre. Un an plus tard, il fit une rechute et mourut le 14 avril 1695 : il avait alors 74 ans. Quand on l'ensevelit, on découvrit qu'il portait sur lui un cilice.

2. Les événements de l'histoire

Faut-il rappeler que le XVII^e siècle fut, certes, le siècle de Louis XIII (1601-1643), mais surtout celui de Louis XIV (1638-1715) et que de nombreux événements se produisirent alors : la Ligue (1580-1590), la Fronde (1649-1652) qui marqua le triomphe de l'absolutisme, la disgrâce, en 1661, de Fouquet que La Fontaine n'abandonna pas pour autant, la guerre de Dévolution (1667-1668) au sujet de l'héritage espagnol, la guerre de Hollande qui se termina par la paix de Nimègue en 1678 et, enfin, la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697). De ce fait, La Fontaine fut mêlé, de près ou de loin, à tous ces événements, ce qui permet d'écrire qu'il fut, à la fois « politiquement correct » et « politiquement incorrect ».

QU'EST-CE QU'UNE FABLE ?

Selon la définition trouvée dans **Le Petit Robert**, « *La fable est un récit à base d'imagination, en vers ou en prose destiné à illustrer un précepte* », cependant que La Fontaine disait déjà : « *La fable est un tableau où chacun de nous se trouve dépeint* ». Elle a donc une valeur éducative accompagnée d'une courte morale. Pour faire passer ce message, il utilise abondamment les **animaux** : « *Je me sers des animaux pour instruire les hommes* » (**Discours à Monseigneur le Dauphin**), c'est alors un transfert de la société humaine dans le domaine animal.

DES RACINES (et des ailes)

La fable a pris son origine vraisemblablement en Inde, berceau de la métempsycose mais La Fontaine a eu connaissance des fables de Phèdre (1^{er} siècle de notre ère), du **Roman de Renard**, du " sage indien " Pilpay, de l'œuvre de Rabelais, mais celui qu'il imita le plus fut, de loin, **Ésope**, cet esclave affranchi qui vivait au VI^e siècle av. J.-C. à la cour du roi de Phrygie.

LES ANIMAUX PRÉSENTS DANS LES FABLES

Le « Français moyen » connaît le nom de quelques centaines d'espèces animales, ceux qui sont un peu portés vers les sciences de la nature peuvent dresser la liste d'un millier de celles-ci, alors que, dans la langue française, il est relativement aisé d'inventorier

plus de 12 000 mots, expressions, locutions, proverbes, dictons ou adages, sans compter les anthroponymes, les toponymes, les noms vernaculaires de plantes et d'animaux ou les titres de livres ou de films dans lesquels figure le nom d'un ou de plusieurs animaux. Cette omniprésence animale dans tous les domaines de l'activité humaine relève d'un anthropomorphisme manifeste. Il est alors parfaitement logique de retrouver ces animaux dans les fables. Il est des espèces que La Fontaine a certainement connues, telles les animaux domestiques auxquels il faut ajouter les abeilles, les rats et les souris, mais aussi les animaux sauvages des forêts de Château-Thierry : cerfs, daims, loups, ours, aigles, hiboux. Reste le cas du singe qui, au XVII^e siècle, était un objet de curiosité dans les salons et dans les foires. En revanche, certains animaux n'ont été connus de La Fontaine qu'au travers des livres : il en va ainsi du lion, du chameau ou du léopard. A côté de ces espèces existant réellement, La Fontaine a introduit dans ses fables quelques animaux légendaires, tels le phénix, le dragon, l'hydre, la licorne et Cerbère, cependant qu'il fait quelques allusions à la mythologie : l'oiseau de Jupiter c'est l'aigle, l'oiseau de Junon le paon et l'oiseau de Minerve la chouette.

Quant à la **signification** qu'il faut donner à la présence des animaux dans les fables elle varie selon que l'on s'adresse à La Fontaine lui-même ou à un commentateur un peu acide. Si, pour le fabuliste « *Les fables ne sont pas seulement morales, elles donnent encore d'autres connaissances. Les propriétés des animaux et leurs divers caractères y sont exprimés* », alors que le jugement de Paul Guth est sévère : « *La Fontaine n'a pas vu les animaux dans les bois de Château-Thierry. C'est trop fatigant d'observer dans la chaleur ou dans le froid un modèle qui se déplace. Il les a vus dans un livre* ». Cela expliquera les nombreuses erreurs que l'on trouve dans les fables.

Au travers des fables, on peut se livrer à un peu de « *pratique de l'art suprême du mensonge* », autrement dit à un peu de **statistique**. La Fontaine a écrit quelques 220 fables dans lesquelles on trouve environ 125 espèces animales. Si 2/3 des fables renferment un animal dans leur titre, le pourcentage de fables dans lesquelles est présent un animal dans le titre ou le texte est supérieur à 80%. Globalement, les animaux sont mentionnés plus de 450 fois. Si l'on recherche quelles sont les espèces les plus souvent citées, on note que le chien apparaît plus de 30 fois, suivi de près par le rat, la souris, le renard, le lion, le mouton et l'âne ; le chat, le coq et le singe ne figurent qu'une quinzaine de fois ; en fin de la liste des 16 animaux le plus souvent cités, on trouve le cheval, l'ours, la mouche et la chèvre.

Sur la même lancée de la pratique de l'art suprême du mensonge, il a été tenté une **estimation actuelle**, très « pifométrique », du pourcentage de Français connaissant un nombre déterminé de fables et voici les valeurs auxquelles on arrive : 100% des Français de plus de 50 ans connaissent 1 à 5 fables ; 50% d'entre eux ont entendu parler de 40 à 50 fables ; moins de 10%, une centaine et il n'est pas certain qu'un Français sur 100 ait lu la totalité des 220 fables. Si cette estimation était faite aujourd'hui, avec les enfants des écoles primaires, les pourcentages seraient encore beaucoup plus faibles, l'érosion de notre patrimoine littéraire étant dramatique, La Fontaine n'ayant pas l'attrait des bandes dessinées ou des jeux vidéo.

LA FONTAINE A-T-IL ÉTÉ UN BON OBSERVATEUR DES ANIMAUX ?

A cette question, on est tenté de faire deux réponses :

- oui : ce sont les **vérités** contenues dans les fables ;
- non : on entre, alors, dans ce que l'on peut appeler le « **jeu de massacre** ».

1. Les vérités

Les caricatures.

Quand bien même Paul Guth a écrit que La Fontaine n'a vu les animaux que dans les livres, il n'en reste pas moins que notre fabuliste a parcouru les forêts et les champs de la région où il était maître des Eaux et Forêts et les détails bien observés, qu'il fait figurer dans ses fables sont à comparer à ces caricatures qui, d'un trait de crayon, donnent une vue stylisée d'un personnage ou d'un animal. En voici quelques exemples :

- *Un loup n'avait que la peau sur les os (Le loup et le chien) ;*
- *Le héron au long bec emmanché d'un long cou (Le héron) ;*
- *Capitaine Renard [...] /avec son ami bouc des plus hauts encornés (Le renard et le bouc) ;*
- *Dame belette au long corsage (Le chat et le rat).*

La chasse.

Il est bon de rappeler ici que, d'une part, la chasse était, sous l'Ancien Régime, un privilège réservé à la noblesse et que, d'autre part, La Fontaine cumulait la charge de maître des Eaux et Forêts et celle de capitaine des Chasses. De ce fait, il n'est pas étonnant de trouver dans les fables, de très nombreux termes de chasse se rapportant aux trois domaines suivants : la fauconnerie, la chasse à courre et les pièges :

- * *la fauconnerie* : parlant du faucon, La Fontaine lui applique le terme sous lequel il est connu dans cette branche particulière de la chasse, à savoir c'est un « oiseau de haute volée ». Il est curieux de constater qu'alors que la fauconnerie a quasiment disparu, en France du moins, l'expression est restée en usage pour désigner une personne hors du commun ; de même, pour La Fontaine, le faucon n'a pas des pieds, mais des « mains », le terme étant on ne peut plus juste ; à l'inverse, l'autour et l'épervier ne sont que des « oiseaux de basse volée » ;
- * *la chasse à courre* : il apparaît, dans une fable, l'expression « rompre les chiens », autrement dit, leur faire quitter la voie qu'ils suivent en les rappelant ; or celle-ci est propre à ce type de chasse ;
- * *les pièges* : les lacs, appeaux, miroir aux alouettes, rets et réseaux figurent en de nombreuses fables et ces termes sont employés fort à propos ; cela tend à prouver que La Fontaine en connaissait bien le sens exact.

2. Les erreurs ou le jeu de massacre

La Fontaine voyait les animaux avec les yeux d'un homme du XVII^e siècle pour qui les connaissances des animaux étaient encore souvent inexactes. Qui plus est, La Fontaine ne fut jamais un véritable naturaliste, quand bien même il ait écrit que les fables « *donnent encore d'autres connaissances [que la morale]* ». De ce fait, c'est se livrer à un petit jeu

méchant que d'épingler les **erreurs** au travers des fables, d'où l'expression de « **jeu de massacre** » à laquelle on a eu recours. Il est à noter que, dans un autre monument historique, religieux et littéraire, à savoir **la Bible**, on peut, également, relever de très nombreuses erreurs zoologiques, d'autant que les diverses traductions ne s'appuient pas sur les mêmes textes. Le postulat du fait que La Fontaine n'était pas un naturaliste doit-il conduire à ne pas aborder la question des « erreurs » ou bien peut-on jeter un regard amusé, mais jamais iconoclaste sur toutes les « inexactitudes » dont sont truffées les fables ? Pour notre part, nous avons opté pour la seconde éventualité, en montrant, au passage, que des erreurs semblables à celles relevées dans les fables sont encore proférées aujourd'hui. Et, dans cet inventaire des erreurs, il y a toujours un zoologiste doublé d'un anatomiste - comportementaliste qui sommeille.

Les « erreurs » relèvent des domaines suivants : classification zoologique, morphologie et anatomie, modes alimentaires, habitat et aire géographique et, enfin, comportement.

Les erreurs de classification

Pour ces erreurs - comme pour les autres - il serait tentant de citer la, ou les, fable(s) où a été détectée l'erreur mais cela alourdirait inutilement le présent texte :

- * le *frelon ne ressemble pas à l'abeille* : il s'apparente plutôt à la guêpe ;
- * le *moucheron ne pique pas*, c'est plutôt un autre diptère, le moustique qui a la mauvaise habitude de piquer ; qui plus est le *moucheron n'est pas une petite mouche*, c'est une autre espèce ; enfin, la *mouche du coche* est, vraisemblablement, un taon ;
- * le *rat est confondu avec la souris* dans au moins trois fables ;
- * le *canard n'est pas un oison* ;
- * le *serpent n'est pas un insecte* ;
- * la *couleuvre n'est pas venimeuse* : dans nos pays, du moins, seules les vipères le sont ; faut-il voir, derrière cette erreur, une allusion « politiquement incorrecte » à l'inimitié (c'est un euphémisme !) qui existait entre Colbert (qui portait dans ses armes une couleuvre, *colubra* en latin) et La Fontaine, inimitié qui remontait à la disgrâce, voulue par Colbert, de Fouquet, le protecteur de La Fontaine ?
- * le *hibou n'est pas le mari de la chouette* ;
- * le *chameau est confondu avec le dromadaire* : alors que celui-là a deux bosses, le poil long et vit uniquement en Asie Centrale (c'est le chameau de Bactriane des zoologistes), celui-ci se contente d'une bosse et vit en Afrique et au Proche et Moyen-Orient ; faire une critique à La Fontaine serait parfaitement injustifié : en effet, il semble bien que le terme générique de chameau soit d'un usage plus fréquent que celui de dromadaire (de construction plus savante avec la racine grecque *dromos*, la course) ; dans l'*Évangile*, ne trouve-t-on pas cette phrase : « *Il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le Royaume de Dieu* » ?

À vrai dire, ces erreurs zoologiques se rencontrent encore aujourd'hui. A une personne dont le patronyme était Dauphin, ne lui a-t-il pas été demandé « *Dauphin, ça s'écrit comme le poisson ?* ». Il est vrai que, pour nombre de gens, tout ce qui vit dans la mer est un poisson. Autre erreur zoologique, celle que l'on signale dans un vieux proverbe : « *Toute grenouille arrive bien à trouver son crapaud* », or le croisement de l'une et l'autre espèce

ne donne même pas naissance à un hybride stérile ! Il n'est pas inutile de rappeler ici que La Fontaine vivait au XVII^e siècle, à une époque où la taxinomie était encore balbutiante et il fallut attendre un bon siècle pour que la classification des animaux et des plantes prenne une tournure scientifique, rationnelle avec le Suédois Linné.

Les erreurs morphologiques et anatomiques

Des erreurs de ce type se retrouvent dans différentes fables et nous nous permettons d'en mentionner quelques-unes :

- * le *singe n'a pas quatre pieds*, il serait plutôt quadrumane ;
- * la *tortue n'a pas de dents*, ses mâchoires sont garnies de formations cornées ;
- * le *corbeau n'a pas de serres*, seul l'aigle en est pourvu ;
- * le *héron n'a pas de pieds*, mais des pattes ;
- * le *plumage du geai n'est pas noir*, l'oiseau a, en réalité un plumage variable, sa livrée est brun rosé et ses ailes sont noires, marron et blanches ; en fait il y a une confusion, due à une erreur de traduction, entre deux Corvidés, le choucas, *Corvus monedula*, et le geai, *Garrulus glandarius*, au sens strict ; la fable de Phèdre, dont La Fontaine s'est vraisemblablement inspiré, porte pour titre **Le choucas fier de sa parure de paon** ; qui plus est, n'y a-t-il pas une autre confusion entre le geai et la pierre appelée jais, de couleur noire ?
- * des *erreurs de taille relative* entre les protagonistes ont été repérées dans certaines fables :
 - la *cigale* et la *fourmi* ;
 - l'*aigle* et l'*escarbot*, un coléoptère de la taille d'un bousier ;
 - la *grenouille* et le *bœuf*.

Les erreurs de modes alimentaires

La Fontaine avait des vues assez fantaisistes sur les modes alimentaires des animaux. En voici quelques exemples :

- * la *cigale n'est pas insectivore* : elle suce la sève des arbres ;
- * le *corbeau et le renard* ne mangent pas de fromage ;
- * le *renard et la cigogne* n'ont pas la même nourriture ;
- * la *grenouille ne mange pas les rats* ;
- * le *renard ne mange pas les raisins* ; en revanche, le chat recherche les herbes purgatives : deux plantes ne portent-elles pas le vernaculaire l'« herbe-aux-chats », la valériane officinale et la népéta cataire ;
- * dans la fable **La génisse, la chèvre et la brebis en compagnie avec le lion**, La Fontaine laisse entendre que les trois premiers animaux susnommés se partagent, avec un lion, la dépouille d'un cerf, ce qui tendrait à montrer que ces ruminants sont devenus carnivores ; il y a encore quelques années, il aurait eu raison puisque l'on a obligé les vaches à manger des farines animales !
- * que penser des tueries systématiques des moutons par les loups ? « *Les loups* [...] *les*

croquèrent tous » ? En fait, les loups prennent uniquement le nombre de proies qui leur sont nécessaires et les carnages de troupeaux sont plutôt imputables à des chiens errants.

Les erreurs d'habitat et d'aire géographique

La Fontaine a donné à certains animaux un habitat ou une aire géographique fantaisiste. C'est ainsi que le *lièvre n'a pas de tanière*, mais un gîte et que *l'aigle ne niche pas dans les arbres*, mais dans les rochers. Pour ce qui est de l'aire géographique, il a fait une erreur « hénaurme » : il n'y a *pas de lion en Europe*, mais à l'époque où ont été écrites les Fables, la France est dirigée par un roi dont le lion est l'animal emblématique : c'est le seigneur des animaux, donc des hommes. Il a commis encore d'autres erreurs, telles celles de faire vivre en France des animaux typiquement africains, comme le chameau, la gazelle ou l'éléphant. Reste enfin, le cas du *castor*, « animal du Nord » pour La Fontaine, or cet animal était connu depuis longtemps sur notre sol sous son nom tiré tout droit du latin, à savoir « bièvre », du latin *biber* : une rivière porte, d'ailleurs, ce nom ainsi qu'une rue à Paris dans laquelle a habité un certain président de la République.

Les erreurs de comportement

Les qualités et les défauts que La Fontaine prête aux animaux sont purement gratuits et il a fallu attendre Buffon au XVIII^e siècle et Conrad Lorenz au XX^e siècle pour que soient entreprises des études sérieuses sur le comportement des animaux. A titre d'exemples, le renard est moins rusé que le loup ou le chien, le lion est paresseux, seule la lionne chasse pour nourrir ses petits, enfin l'âne n'est pas aussi bête qu'on le croit. Et le philosophe Bachelard pouvait, à la fin du XIX^e siècle, écrire ces mots quelque peu sévères : « *Dans les Fables de La Fontaine, pas un seul trait de physiologie animale n'est correct, aucun indice de psychologie animale même superficielle, aucun sens de l'animalisation : rien qu'une ménagerie en bois peint et sculpté* ». Notre bon La Fontaine ne méritait pas une telle critique.

LE SYMBOLISME DANS LES FABLES

Par le truchement du symbolisme, La Fontaine tend des miroirs à ses lecteurs. Ce point sera abordé au travers de huit animaux les plus caractéristiques : le **lion**, c'est le roi, il a une allure majestueuse, qu'il marche, rugisse ou se repose ; le **loup**, c'est le marginal épris de liberté ; le **renard**, le courtisan intelligent et rusé ; le **chien de garde**, le valet de ferme de bas étage, cependant que le chien de chasse est tout empreint de noblesse ; le **chat** est hypocrite, fourbe et narquois ; le **rat**, c'est le bourgeois du XVII^e siècle : jeune, il est sot, adulte il devient tracassier et vieux, il est satisfait de lui-même ; l'âne est stupide, entêté, miséreux ; reste le cas du singe : il présente une certaine ressemblance avec l'homme et « *La diversité [...], moi je l'ai dans l'esprit* » ; est-il, pour autant, intelligent ? dans la fable **Le singe et le dauphin**, La Fontaine met dans la bouche de ce dernier qui a sauvé un singe de la noyade ces mots sans appel : « *Je n'ai tiré [de l'eau] qu'une bête* ».

MÉDECINE, CHIRURGIE ET ÉLEVAGE DES ANIMAUX

Ces domaines apparaissent au détour de l'une ou l'autre des fables de La Fontaine et le vétérinaire ne pouvait faire autrement que d'apporter, sur ces considérations médicales, un regard critique et amusé qui n'a rien à voir avec une entreprise de démolition stupide

et aveugle. Il sera ainsi abordé les problèmes de pathologie infectieuse et parasitaire, de gériatrie, de médicaments, de chirurgie et d'élevage.

1. La pathologie infectieuse et parasitaire

Les notions de La Fontaine en matière de maladies sont celles que tout un chacun possédait alors. Autant dire que cela n'allait pas très loin et vouloir mettre une étiquette exacte sur des mots figurant dans telle ou telle fable est un exercice hasardeux.

De ce fait, les assimilations ou les suppositions qui sont présentées ici pourront, fort bien, n'être considérées que comme des élucubrations gratuites de l'auteur. A vrai dire, dans les fables, on ne trouve quasiment aucune mention certaine de maladie animale, hormis la gale et il s'agit plutôt d'entités morbides humaines transposées à l'animal :

- * le premier terme qui vient à l'esprit est celui de **peste** (*Les animaux malades de la peste*) : certes, à l'époque de La Fontaine, on vivait encore dans la crainte de cette maladie qui, quelques siècles plus tôt, avait décimé l'Europe ; le transfert de l'homme vers l'animal ne pouvait qu'inciter le fabuliste à transposer cette maladie au monde animal ; pour l'auteur de cet exposé, il est vraisemblable qu'il ne s'est pas agi alors de peste mais plutôt du **charbon**, rebaptisé *anthrax* par les journalistes en 1991, lors des menaces de bioterrorisme ; l'hypothèse que nous avançons ici s'appuie sur des données d'histoire des maladies animales infectieuses : la description de la sixième plaie d'Égypte, dans la Bible, évoque les lésions rencontrées dans le charbon et il en va de même, dans *l'Iliade* qui fait allusion à une maladie qui touche simultanément les hommes, les chevaux et les chiens ; qui plus est et sans vouloir tomber dans un purisme microbiologique excessif, on sait, aujourd'hui, que, d'une part, chaque espèce animale a sa propre peste, due à un virus particulier (alors qu'à l'origine de la peste humaine, il y a une bactérie) et que, d'autre part, il n'y a pas de transmission croisée entre l'homme et les animaux et *vice versa* ; soyons juste envers La Fontaine qui vécut plus de trois siècles avant Pasteur et ignorait toutes ces subtilités microbiologiques.
- * dans la fable *Le loup et le berger*, le loup s'excuse auprès du berger d'avoir jeté son dévolu sur " *un mouton pourri* " : qu'était-ce donc cette « pourriture » dont souffrait le mouton ? Était-ce une de ces trois maladies, la clavelée, le charbon ou le piétin ou encore une autre maladie ? Vouloir porter un diagnostic rétrospectif au travers de ce simple mot relèverait de la divination de mauvais aloi, ce à quoi nous nous refusons catégoriquement.
- * en revanche, dans deux fables, il est fait allusion à une maladie parasitaire bien typée, à savoir la **gale** : dans *Les animaux malades de la peste*, l'âne est décrit ainsi : « *ce maudit animal, ce pelé, ce galeux* » alors que dans *Le loup et le berger*, il est dit : « *pour un âne rogneux* » la rogne étant l'ancien nom de la gale dont un des symptômes essentiels est représenté par des dépilations ; si aujourd'hui, cette parasitose des Équidés, due à un acarien *Sarcoptes scabiei*, a pratiquement disparu (il n'y a plus de grands effectifs équins, en particulier dans l'Armée), elle causa encore de grands ravages au cours de la première guerre mondiale.

2. La gériatrie

Certes, le terme n'existait pas encore du temps de La Fontaine. Il n'empêche, il y est fait allusion dans deux fables *Le lion devenu vieux* : « *Le malheureux lion languissant [...] / Peut à peine rugir, par l'âge estropié.* » et *Le lion, le loup et le renard* : « *Un malheureux lion, décrépi, goutteux [...] / Voulut qu'on trouva remède à la vieillesse* ». Nous verrons un peu plus loin quel remède lui fut proposé.

3. Les médicaments

Il y a plus de trois siècles, la pharmacopée était fort réduite et il en fut ainsi pendant encore longtemps. Il n'est donc pas étonnant de trouver, dans les Fables, ce qu'aujourd'hui, des esprits forts, ou se considérant comme tels, désigneraient, avec quelque mépris, sous le terme de « médicaments de bonne femme ». C'est ainsi que nous en avons relevé trois, dont deux proviennent du règne végétal et le troisième du règne animal :

- * le plus connu est l'**ellébore** : dans **Le lièvre et la tortue**, le lièvre dit à celle-ci : « *Ma commère, il vous faut purger / Avec quatre grains d'ellébore.* » ; il faut savoir que, d'une part, cette plante était fort utilisée dans les cas de folie et que, d'autre part, la dose proposée à la tortue était le double de celle qui était prescrite chez l'homme, le « grain » étant une mesure de poids correspondant environ à cinq centigrammes ;
- * dans la fable **Le cheval et le loup**, sur laquelle nous reviendrons bientôt, le loup se vante de connaître « *les simples de ces prés* », les plantes médicinales représentèrent, pendant longtemps, la base des médicaments utilisés chez l'homme et aussi chez l'animal ;
- * le troisième remède est tiré du règne animal : dans la fable **Le lion, le loup et le renard** citée plus haut, le renard qui a un vieux compte à régler avec le loup propose au vieux lion le remède suivant : « *D'un loup écorché vif, appliquez-vous la peau, / Toute chaude et toute fumante* » ; il est à signaler qu'il y a encore 50 ans, on voyait, à la vitrine de la Grande Pharmacie Lyonnaise, des peaux de chat censées protéger contre le froid et les affections pulmonaires les personnes qui les portaient ; ce que la petite histoire ne dit pas, c'est que ces peaux venaient tout droit de la salle d'autopsie de l'École vétérinaire située alors à Vaise.

4. La chirurgie

Dans les Fables, il est fait allusion à certaines interventions chirurgicales que l'on peut diviser en deux groupes, les opérations d'urgence et les opérations de nécessité :

Les opérations d'urgence

Au moins deux sont mentionnées :

- * dans **Le cheval et le loup**, ce dernier qui voit dans un pré un cheval dont il ferait bien son repas, se vante, auprès de lui, d'avoir des dons de chirurgien ; le cheval qui subodore un stratagème se plaint d'avoir mal au pied : « *J'ai, dit la bête chevaline, / Une apostume sous le pied* » ; de quoi s'agit-il ? Il est vraisemblable que ce terme n'est autre que l'« apostème » que l'on trouvait dans les vieux traités de médecine, c'est-à-dire un abcès profond ; or les vétérinaires qui exerçaient encore dans les années 1950 et qui, donc, étaient appelés à soigner des chevaux connaissaient bien ce que l'on appelait le « clou de rue », une blessure de la face inférieure du sabot, la sole, du cheval, causée par un clou perdu d'un fer à cheval ; cette région étant très peu vascularisée, il s'en suivait un abcès profond difficilement curable : c'est l'apostume de La Fontaine, le cheval se débarrasse ainsi d'un charlatan en lui décochant « *une ruade / Qui vous lui met en marmelade / Les mandibules et les dents* » ;
- * dans **Le loup et la cigogne**, le loup vient trouver la cigogne au motif suivant : « *Un os lui demeura bien avant au gosier* » et c'est la cigogne qui, se servant de son long bec comme d'une pince, enlève l'os dans la gorge du loup et demande son salaire... qu'elle attend encore ; il n'est pas rare, en pratique des petits animaux d'être sollicité pour un animal « qui a un os dans la gorge » ; l'examen de l'animal montre qu'il ne s'agit souvent que d'une angine ;

La chirurgie de nécessité

Il est fait allusion à au moins deux opérations relevant de ce type de chirurgie dans les **Fables**, l'otectomie et la caudectomie :

- * l'*otectomie* qui n'est autre que la section des pavillons auriculaires : depuis la nuit des temps, l'homme a toujours coupé les oreilles des chiens utilisés comme animaux de combat et appartenant le plus souvent aux races molossoïdes ; dans la fable **Le chien à qui on a coupé les oreilles**, celui-ci ne comprenant la finalité de cette mutilation s'écrie : « *Qu'ai-je fait pour me voir ainsi / Mutilé par mon propre maître ?* » ; si cette pratique a perduré pendant des siècles pour les races telles que les Boxers ou les Dobermans, aujourd'hui elle est en voie de disparaître sous la pression des ligues de protection animale.
- * la *caudectomie* ou ablation de la queue : cette opération avait le même but que la précédente, à savoir donner aux chiens de combat le moins de prise possible aux adversaires ; dans la fable de La Fontaine, **Le renard ayant la queue coupée**, ce n'est pas un chien qui a subi cette opération, ou plutôt cette mutilation, mais un renard pris dans un piège.

5. L'élevage et la reproduction

Dans ce domaine, La Fontaine n'émet pas d'idées bien neuves et, là encore, ce n'est pas toujours un très bon observateur de la nature :

- * dans la fable **L'alouette et ses petits avec le maître d'un champ**, la femelle semble être la seule à jouer un rôle, en l'absence de tout mâle : « *elle se résolut [...] / D'être mère encore. / Elle bâtit un nid, pond et fait éclore, / A la hâte* » ;
- * faisant preuve d'un anthropomorphisme évident, le hibou, dans la fable **L'aigle et le hibou**, décrit ainsi ses petits à l'aigle : « *Mes petits sont mignons, / Beaux, bien faits, et jolis sur tous leurs compagnons.* » de telle sorte que l'aigle qui, un jour de chasse, « *aperçut, d'aventure, / De petits monstres fort hideux, / Rechignés, un air triste* » les croqua, censé ne pas penser qu'ils fussent les petits du hibou ;
- * dans **La lice et sa compagne** (la « lice » désigne aujourd'hui uniquement la chienne de race, reproductrice), la chienne montre une agressivité manifeste après sa mise-bas : le détail est bien vu ;
- * on peut accorder une certaine indulgence à La Fontaine qui, n'ayant certainement jamais disséqué un appareil génital de chat mâle, reprend à son compte une vieille croyance liée aux ébats bruyants des chats en période d'activité sexuelle : « *Or, un jour qu'au haut et au loin / Le galant alla chercher femme / Pendant tout le sabbat qu'il fit avec sa dame* » : le terme de sabbat, qui contient déjà une intention malveillante des chrétiens à l'encontre des juifs, désignait autrefois « *un grand bruit, une crierie, telle qu'on imagine qu'on en fait en sabbat* » ; aujourd'hui on parlerait plutôt de « ram-dame », à rapprocher de Ramadam : ce ne serait qu'une autre forme de racisme ; mais pourquoi la chatte crie-t-elle lors du rapport sexuel ? Tout simplement parce que le pénis du chat est hérissé de papilles cornées dirigées vers l'arrière, cela facilite l'intro-mission mais c'est très douloureux pour la chatte lorsque le matou se retire ;
- * dans **Les deux taureaux et une grenouille**, on assiste au combat entre deux mâles pour la conquête d'une génisse, mais que se passe-t-il souvent dans la nature, en particulier chez les animaux sauvages ? Ce n'est pas toujours le mâle le plus fort qui l'emporte mais un troisième larron gringalet qui profite de la lutte des deux premiers pour saillir et féconder la femelle.

LES CLINS D'ŒIL CODÉS ou LE JEU DES PORTRAITS

La Fontaine a vécu dans son temps et certaines de Fables se rapportent à l'actualité du moment ou traduisent un certain engagement politique, pour ou contre le roi. Certaines fables se rapportent à la petite histoire, comme celle intitulée **Les deux chèvres** dans laquelle il fustige le caractère intransigeant de deux dames de la haute noblesse, Mme de Behringen et Mme de Brissac, qui, dans leur carrosse respectif, s'étant engagées, en même temps, dans une rue étroite de Paris, prétendaient chacune avoir la préséance sur l'autre, comme ces deux chèvres qui, s'étant aventurées sur un pont étroit : « *Vers le milieu du pont ne se voulurent pas / L'une à l'autre céder* ».

Quant à d'autres fables, à rattacher à la grande histoire, elles nous montrent un La Fontaine, tantôt « politiquement correct », tantôt « politiquement incorrect ». Dans le premier cas, il met sa plume au service du roi : c'est ainsi que dans la fable **L'écrevisse et sa fille**, il fait l'éloge de l'habileté stratégique de Louis XIV qui, lors du siège de Gand en 1678, sut « *se retirer sur des positions préparées à l'avance* » pour reprendre un propos fort entendu en 1940 : « *Les sages, quelquefois, ainsi que l'écrevisse / Marchent à reculons, tournant le dos au port.* ». Dans la fable **Le lion s'en allant en guerre**, on trouve ces vers : « *Le monarque, prudent et sage / De ses moindres sujets sait tirer quelque usage / Et connaît les talents. / Il n'est rien d'inutile aux personnes de sens.* » : La Fontaine loue ainsi Louis XIV qui eut tendance à nommer, dans les hauts emplois de l'armée, des officiers de mérite mais d'origine roturière. À côté de son habileté à adresser des louanges au roi, le fabuliste sut égratigner le monarque : c'est ainsi que, dans la fable **Le renard et le buste**, on trouve ce vers : « *Les renards [...] masques de théâtre* », il reproche au roi de réduire les Grands à l'état de masques. Enfin, La Fontaine a gardé un certain côté anarchiste conservateur, comme cela apparaît dans la fable **Le loup et le chien** : « *de tous vos repas / Je ne veux en aucune sorte / Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor. / Cela dit Maître loup s'enfuit et court encor.* »

(Des racines) ET DES AILES

Certes, La Fontaine a su puiser ses sources dans des auteurs qui l'ont précédé, mais, à son tour, il a été un remarquable précurseur : il a ouvert la voie à Florian qui, un siècle plus tard, s'essaya dans la fable mais qui souffrit de l'ombre immense que notre fabuliste lui fit ; sans le vouloir, La Fontaine ouvrit la voie à de nombreux auteurs de livres qui renvoient à la symbolique animale, ce que l'on retrouvera, au XX^e siècle dans beaucoup de films (plus de 800 d'entre eux comportent le nom d'un animal dans leur titre) et, en particulier, dans les admirables dessins animés de Walt Disney. Enfin La Fontaine a été, à son insu, le fondateur de l'éthologie, ce terme n'apparaissant qu'au milieu du XIX^e siècle chez Stuart Mill, pour qui c'était la *science des caractères* et chez Geoffroy Saint-Hilaire qui la définit comme la *science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel*, discipline dont le grand vulgarisateur fut Conrad Lorenz au XX^e siècle.

SOUVENT IMITÉ, JAMAIS ÉGALÉ

Alfred de Musset a dit de lui : « *La Fontaine, sachez-le bien, / En prenant tout, n'imita rien* », cependant qu'André Gide eut ces propos élogieux : « *Pas un mot de trop, pas un trait, pas un dialogue qui ne soit révélateur. C'est un objet parfait.* ». Néanmoins, il a eu

des imitateurs, dont Pierre Perret : sans son aimable autorisation, nous lui avons « emprunté » deux passages, exprimés quelque peu crûment et très légèrement modifiés, l'un extrait de la fable **Le loup Pélagneau** (du temps où il était de bon ton de faire des liaisons, même « mal-t-à propos ») et l'autre se rapportant à la fable **Les deux chèvres**, devenues, pour la circonstance, **Les deux vieilles biques**. Voici le premier : « *Un agnelet nature qui tétait l'onde claire / Se gourait pas un poil éclusant la lancequine / Qu'un loup l' cherchait partout / Pour en faire un' tajine. Moralité : Tuer un petit agneau sans défense ? C'est bien laid / Mais c'est pas dégueulasse avec des flageolets* ». Quant à la seconde, en voici le début : « *Une brouteuse, un peu tête de lard / Qui avait un p'tit creux dans l'bidon / Voulait brouter des épinards / D'l'autre côté d'un p'tit pont. / Une deuxième escaladeuse : Radinant du bord opposé / L'air tout aussi enquiquineuse / Se mit dans le chou de traverser. Moralité : J'dis qu'à force de céder sa place, / La vie devient bien dégueulasse* ».

CONCLUSION

Vouloir traiter du Bestiaire des Fables de La Fontaine, revu par un vétérinaire, relève de la gageure et, seules, quelques pistes ont été lancées et à peine ébauchées, cela tenant à l'extraordinaire richesse desdites Fables : il en a été ainsi de la fable et de ses origines, des animaux présents, des vérités et des erreurs, du symbolisme animal, de la pathologie et de l'élevage, des clin d'œil codés, de La Fontaine précurseur. En un mot : « *La fable, c'est La Fontaine* ».

3 JUIN 2003

INDU-HIST-FR

Communication de notre confrère Michel LAFERRERE
LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE : LE CREUSOT

On entend par Révolution industrielle des événements survenus au XVIII^e siècle en Angleterre, à la suite d'innovations techniques qui ont bouleversé l'ancienne production manufacturière pour donner naissance à la grande industrie moderne. Il s'agit principalement de nouvelles machines textiles, de hauts-fourneaux produisant de la fonte au coke, et surtout de la machine à vapeur mise en route par James Watt en 1775. Cette invention représente un moment capital dans l'histoire de l'humanité : pour la première fois en effet, de l'énergie thermique était transformée en énergie mécanique, d'utilisation aisée, disponible en tout lieu, à tout moment, en quantité illimitée. L'énergie motrice de la vapeur, en démultipliant les possibilités des machines industrielles, assurait la suprématie de l'usine sur la manufacture. Ces innovations se sont répandues rapidement dans les pays voisins de l'Angleterre : France, Belgique, Allemagne, puis dans la plus grande partie de l'Europe, aux Etats-Unis, au Japon.

Le terme de Révolution industrielle fut créé sans doute par analogie avec la Révolution française de 1789. En tous cas, les théoriciens du socialisme furent parmi les premiers à l'utiliser pour expliquer les transformations économiques et sociales qu'ils observaient à leur époque. Ainsi, Friedrich Engels écrivait en 1845 : « *L'histoire de la classe ouvrière en Angleterre commence dans la seconde moitié du siècle passé, avec l'invention de la machine à vapeur et des machines destinées au travail du coton. On sait que ces inventions déclenchèrent une révolution industrielle...* ».

L'expression fut reprise plus tard par les économistes, puis par les historiens anglais et français, à la suite d'Arnold Toynbee et de Paul Mantoux, qui soutint en 1906, une thèse sur **La Révolution industrielle au XVIII^e siècle**. La dernière édition de cet ouvrage magistral date de 1959.

Sans négliger les aspects sociaux ni les mécanismes économiques, Paul Mantoux privilégie la technique dans son analyse. Pour lui, la grande industrie moderne est mue par une force intérieure, celle du machinisme. Elle fait surgir des innovations qui interfèrent ensuite. Il écrit dès les premières pages de son livre : « *Le développement des mines est inséparable de celui des forges et les deux expliquent l'apparition de la machine à vapeur.* » Et plus loin il précise que ce n'est pas la grande industrie moderne qui a créé de toutes pièces le prolétariat ouvrier et l'organisation antérieures. En définitive, la Révolution industrielle est d'abord une révolution technique.

Par la suite, d'autres auteurs ont vu là un mouvement continu qui s'entretient de lui-même sur des périodes plus ou moins longues selon les lieux.

Ainsi, devant l'accroissement des consommations d'énergie, et les effets rapides et considérables des innovations dans ce secteur, certains ont proposé de retenir les trois étapes suivantes : à la première révolution industrielle, celle de la vapeur et du charbon ,

a succédé à la fin du XIX^e siècle, une seconde révolution avec l'électricité, le pétrole et le moteur à explosion. Le nucléaire et les courants faibles en préfigurent peut-être une troisième durant le dernier quart du XX^e siècle.

Cette chronologie est acceptable dans la mesure où l'on fait intervenir deux autres grands secteurs d'activité, métamorphosés eux aussi par les innovations industrielles : les matériaux en métallurgie et en chimie, les transports. Il est vrai qu'alors les choses deviennent plus floues, compte tenu de l'effervescence croissante du monde des techniques.

Le concept de Révolution industrielle reste pertinent dans le cas du Creusot, une ville créée *ex nihilo* pour le travail de la fonte, du fer, de l'acier, en vue de fabriquer des armes et des machines adaptées aux différentes formes d'énergie apparues au cours des XIX^e et XX^e siècles.

L'origine de la ville est, on ne peut plus significative : une fonderie de canons installée en 1782, à proximité d'un gisement de charbon à coke et non loin de petites mines de fer. Et son développement jusqu'en 1982, ne l'est pas moins puisqu'il était exclusivement fondé sur l'association de la métallurgie et de la mécanique. Enfin, de 1836 à 1960, ce développement fut conduit par une dynastie de maîtres de forge d'une particulière longévité, la famille Schneider.

Telles sont les données historiques qui permettent de mieux comprendre la situation actuelle du Creusot : une ville de 30 000 habitants, traumatisée par l'effondrement d'un groupe jadis célèbre dans le monde entier, courageusement engagée dans le parcours difficile d'une reconversion, soucieuse de sauvegarder son patrimoine industriel prestigieux.

1. La fonderie royale du Creusot

Tout a commencé durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, dans un petit hameau de la commune de Montcenis, juché sur une butte dominant le vallon de la Charbonnière d'où l'on tirait depuis longtemps de la houille dans des carrières à ciel ouvert. En 1769, le seigneur des lieux, François de la Chaize, obtient la concession des mines pour cinquante ans. Il a eu connaissance d'une expertise effectuée en Angleterre sur la transformation du charbon en coke pour les hauts-fourneaux. Mais il ne donne pas suite à son projet faute de moyens financiers.

Cependant, peu de temps après, la qualité du charbon du Creusot est reconnue par l'Académie des Sciences, par l'Académie de Dijon et par les Arsenaux de l'Est. Et plusieurs missions se succèdent qui signalent l'existence de forges sur des mines de fer des environs. Pourquoi cette attention des pouvoirs publics à ce coin perdu de la campagne bourguignonne ?

Après la Guerre de Sept Ans et celle de l'Indépendance américaine, il faut reconstituer la Marine Royale. Celle-ci dépend pour ses canons de la fonte anglaise importée par la Fonderie d'Indret. Or l'on ne peut développer davantage la production nationale de fonte au charbon de bois, qui mettrait en danger les forêts. Ce patrimoine, indispensable à l'approvisionnement des chantiers navals en bois de charpente et à celui des villes en com-

bustible, est déjà menacé depuis des années, par les verriers que l'on presse de s'installer sur les gisements de charbon de terre, comme les francs-comtois l'ont fait les premiers à Givors en 1749. Les autorités s'intéressent donc de plus en plus aux techniques anglaises de la fonte au coke.

En 1781, les Arsenaux de la Marine établissent un plan général de la vallée de la Charbonnière et y inscrivent l'établissement de deux hauts fourneaux, de forges, d'ateliers et de logements. L'année suivante on décide de créer une Fonderie royale et une mission est envoyée sur place : elle est composée d'un architecte, d'un maître de forge lorrain, Ignace de Wendel, d'un ingénieur anglais, William Wilkinson, apparenté à Abraham Darby, le fils de l'inventeur de la fonte au coke.

En cette même année 1782 l'ingénieur Emiland Gauthey ouvre le chantier du canal du Charolais financé par les Etats de Bourgogne. Les historiens ont bien noté que les débuts de la Révolution industrielle furent l'âge des rivières et des canaux, supplantés peu à peu après 1830 par les chemins de fer.

Le 11 décembre 1785, au Creusot, on réussit pour la première fois en France une coulée de fonte au coke.

En 1787, la Fonderie de canons est en ordre de marche. Elle comporte une mine de charbon avec six puits d'extraction dont les eaux d'infiltration sont épuisées par une « pompe à feu », quatre hauts-fourneaux, une fonderie équipée de six fours à réverbère, un four d'affinage, trois machines soufflantes, deux "machines à feu" actionnant les martinets, un atelier de forage des canons, une chaudronnerie, un atelier d'usinage. Les charrois intérieurs s'effectuent sur des rails en fonte.

L'expérience intéresse les plus hautes autorités scientifiques de l'époque : Lavoisier, Monge, l'Académie des Sciences. Mais très vite des difficultés financières surgissent. Les investissements ont été considérables et les frais de transport sont très élevés : le canal de la Saône à la Loire ne sera achevé qu'en 1793.

En 1787, le Conseil du Roi décide d'associer plus étroitement la fonderie de Montcenis à celle d'Indret, et de transférer la Cristallerie de la Reine, créée en 1784 à Sèvres, sur le site du Creusot. La nouvelle société prend le nom de Fonderies d'Indret et de Montcenis et Manufacture des cristaux de la Reine.

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, la Fonderie est réquisitionnée pour la fabrication de canons, réalisée en partie par refusion de la fonte au charbon de bois du Jura, le procédé de la fonte au coke n'étant pas parfaitement au point.

En 1826, deux ingénieurs anglais, Charles Manby et Daniel Wilson, constructeur de machines à vapeur à Charenton, rachètent la Fonderie sous la raison sociale : Compagnie des Mines, Forges et Fonderies du Creusot et de Charenton. Ils installent une forge à l'anglaise, c'est-à-dire un four à puddler pour l'affinage de la fonte et sa transformation en fer. Mais l'entreprise fait faillite en 1833. Les syndicats la maintiennent en activité de manière remarquable ; mais trois ans plus tard, c'est une histoire différente qui commence, celle des Schneider.

Les débuts difficiles de la Fonderie royale du Creusot sont instructifs. Fille de la Révolution industrielle, elle a été réalisée sur le modèle anglais, en rupture complète avec le passé métallurgique français. Installée sur une mine de charbon et non sur une rivière, source traditionnelle de force motrice pour les martinets, elle utilise le coke de préférence au charbon de bois, et tire son énergie des machines à vapeur.

Jusqu'à la fin les usines du Creusot resteront fidèles à ce site charbonnier, malgré ses inconvénients : les dénivellations d'un vallon, l'éloignement de la voie d'eau. Le gisement était intéressant : un charbon gras à longues flammes, cokéifiable, en veines épaisses de pendage vertical. L'exploitation a compté jusqu'à 49 puits, l'un d'eux creusé à moins de 420 mètres en 1860. Elle a été interrompue après les bombardements de 1944.

Autre particularité de cette fonderie : les dirigeants s'engagent dès le début dans deux métiers différents, le travail du fer et la construction des machines. Cette association de la métallurgie et de la mécanique sera l'une des caractéristiques durables des usines du Creusot.

2. La dynastie Schneider

De 1836 à 1960, cinq représentants masculins de la famille Schneider ont présidé aux destinées des usines du Creusot.

Les deux frères Adolphe et Eugène gouvernent ensemble jusqu'au décès accidentel du premier en 1845. Eugène reste alors seul jusqu'en 1875.

Les successions interviennent ensuite régulièrement de père en fils : Henri jusqu'en 1898, Eugène II jusqu'en 1942, Charles jusqu'en 1960.

La brillante carrière industrielle et politique d'Eugène Schneider ne doit pas faire oublier le rôle déterminant de son frère aîné François Antoine, dit Adolphe, dans la renaissance de la Fonderie du Creusot et l'essor extraordinaire de l'entreprise Schneider Frères et Cie dès les premières années suivant sa création.

C'est Adolphe, fondé de pouvoir de la banque Seillière de Paris, spécialisée dans le financement des affaires industrielles, qui s'aperçoit que la rentabilité de la Fonderie du Creusot s'est beaucoup améliorée sous l'administration des syndicats de Mauby et Wilson, à un moment où la demande en fer augmente sur les marchés. C'est lui qui rassemble les capitaux pour le rachat des installations du Creusot lors de l'adjudication de 1836. C'est encore lui qui prend en charge les aspects commerciaux de l'entreprise, tandis qu'Eugène assure la direction technique, tout en restant à la tête des Forges de Bazeille, près de Sedan.

Les deux frères s'engagent alors dans un ambitieux projet industriel, inspiré par l'essor des chemins de fer et de la navigation à vapeur : transformer la fonte et le fer en tôles, rails, locomotives, coques métalliques pour la batellerie fluviale et maritime.

Mais l'entreprise souffre d'une grave lacune technique : Eugène a suivi les cours du soir des Arts et Métiers et il a fait ses preuves comme maître de forge, mais il ne connaît

guère la construction mécanique. Aussi dès 1837, fait-il venir de Paris le mécanicien britannique Edwards pour lancer la fabrication des locomotives. Il nomme ingénieur en chef, un ancien chef d'atelier du Creusot, François Bourdon, originaire de Seurre, en Côte d'Or, passionné de mathématiques et de génie mécanique, qui a séjourné en Angleterre et aux Etats-Unis.

Les résultats sont rapides. En 1838, la Gironde, première locomotive de conception entièrement française, sort des ateliers du Creusot. L'année suivante, le chantier naval organisé à Chalon-sur-Saône et surnommé le Petit Creusot, livre le premier bateau à vapeur à coque en fer. En 1840, c'est l'invention du marteau-pilon à vapeur par François Bourdon : la précision et la rapidité du forgeage permettent de substituer l'acier à la fonte dans la fabrication des essieux de locomotive. En 1865, la compagnie anglaise Great Eastern Railway achète quinze locomotives Schneider. C'est un grand succès pour Eugène Schneider qui adapte les équipements métallurgiques du Creusot à cet essor de la construction des locomotives et des bateaux à vapeur. L'édification de la Grande Forge en 1867 sur douze hectares, fournit à l'entreprise l'occasion d'une nouvelle activité, la charpente métallique.

En 1873, à la demande du Gouvernement, débutent les recherches sur l'acier à canons. Par sa politique d'équipement des usines du Creusot dans les deux secteurs de la métallurgie et de la mécanique, Eugène Schneider peut être considéré comme un grand patron de la première Révolution industrielle dans sa seconde phase, celle des chemins de fer et de la navigation à vapeur. Sous son règne, assombri par une grève sanglante, la population du Creusot était passée de 2 780 habitants en 1836 à 23 872 en 1866.

Son fils Henri développe la fabrication des armements et prospecte le marché mondial de l'artillerie et des blindages, des locomotives, des constructions métalliques, ce qui entraîne de nouveaux équipements métallurgiques : cornues Bessemer et Thomas, fours Martin, marteau-pilon de 100 tonnes. Il crée un laboratoire de recherche industrielle. Les effectifs des usines s'accroissent : 10 000 salariés en 1875, 14 000 en 1898. Aucune grève ne se produit pendant cette période, ce qui résulte en partie d'importants équipements sociaux.

Eugène II inaugure en 1898 ce qui devrait être le plus long règne de la dynastie : 44 ans. Il fut l'homme de la déconcentration des usines et de la diversification des activités en direction des nouvelles technologies de la deuxième révolution industrielle.

Ainsi, entreprend-t-il la fabrication de nouvelles machines génératrices d'énergie (diesel, moteurs à gaz, turbines à vapeur et hydrauliques) et celle du gros appareillage électrique. L'usine de construction électrique créée à Champagne-sur-Seine en 1902, reste le symbole de cette politique : surnommée le Nouveau Creusot, elle remporte de beaux succès dans la fabrication des turbo-alternateurs et des dynamos. Mais par la suite, elle ne put progresser que par l'achat de licences auprès de la société américaine Westinghouse, avec laquelle Schneider constituera en 1929, une filiale commune sous le sigle SW.

D'autres usines sont construites au Havre, à Bordeaux, à Cette, en Lorraine. Le groupe acquiert ainsi une dimension nationale : en 1913, il compte 25 000 salariés dont 15 000 travaillent au Creusot.

Le déploiement géographique et la diversification des activités s'amplifient en 1914-1918, sur les fabrications de munitions et de matériel de guerre : le fameux canon de 75, mais aussi des pièces de gros calibre qui ont tellement manqué au début de la guerre de tranchées. On intègre même la fabrication des appareils d'optique pour les pointages d'artillerie. Les anciennes usines tournent à plein et l'on en construit de nouvelles : l'aciérie du Breuil en 1916, une fonderie d'acier à Montchanin en 1918.

Entre les deux guerres, le Groupe reprend une politique d'implantation internationale, sur des bases plus solides qu'au début du siècle, notamment en Europe Centrale pour compenser la perte des positions acquises en Russie lors de la Révolution bolchevique. Il acquiert les usines Skoda de Pilsen en Tchécoslovaquie, et les établissements Huta Bankova de Teschen en Silésie polonaise, qui connaissent une belle expansion pendant les années vingt et au début des années trente. Après les accords de Munich, ce magnifique édifice industriel s'effondre. En 1942, Eugène II meurt peu après le premier bombardement du Creusot. Il avait donné à la société une forte impulsion dans ses trois métiers essentiels : la métallurgie et la mécanique lourde, les chantiers navals, le génie civil. Il avait aussi maintenu au Creusot le siège social du groupe, le laboratoire de recherche industrielle, les bureaux d'études et de puissants équipements de fabrication. Mais il n'avait pu éviter de graves dissensions familiales.

Son fils Charles fut le dernier des maîtres de forges du Creusot. Il eut la lourde tâche de reconstruire les usines, presque totalement détruites par les bombardements et les sabotages de l'armée allemande en août 1944. Il entreprit la rénovation complète des équipements en métallurgie et en mécanique, tira un trait sur les fabrications militaires pour se tourner vers les moteurs, les turbines, les locomotives et les ponts métalliques. Enfin, il fit entrer une bonne partie du groupe dans l'ère nucléaire. En 1954, il rassemble la Société des Forges et Ateliers du Creusot (SFAC), une structure interne qui gère les usines du Creusot, de Chalon, de Saint-Étienne, de Bordeaux, la branche Génie civil et les filiales : Imphy, Société d'Optique, SW. L'objectif est de construire les trois premiers réacteurs expérimentaux de Marcoule. Les bons rapports entre Schneider et Westinghouse, permettent ensuite d'accéder à un meilleur procédé, le réacteur à eau pressurisée dit PWR. En 1959, est créée une Société franco-américaine de constructions atomiques (Framatome), dont le capital est détenu à 60% par Schneider.

Dans les usines du Creusot et du Breuil, l'électricité prend une place de plus en plus importante aussi bien en métallurgie qu'en mécanique. Une puissante aciérie électrique remplace les cornues Bessemer et les fours Martin ; la tôlerie forte est entièrement électrifiée avec une forge de 3 500 tonnes. Ces nouveaux équipements font disparaître du paysage creusotain un grand nombre de cheminées. La dernière locomotive à vapeur sort des ateliers en 1951, laissant la place aux motrices diesel et électriques : une locomotive électrique du Creusot pulvérise le record du monde de vitesse en 1955.

Cependant, les résultats financiers ne sont pas à la hauteur des investissements. Ils font apparaître que le groupe est trop dispersé et que l'on a trop négligé la recherche industrielle. Les usines les plus importantes font très peu de séries et se trouvent souvent en position de sous-traitance.

La mort inattendue de Charles Schneider en août 1960, ouvre une longue période d'in-

certitude, aggravée par des clivages familiaux entre les détenteurs du capital de l'entreprise reste en commandite. En 1972, le groupe Schneider est absorbé par le groupe du baron Empain, et prend le nom de Jeumont- Schneider. Cependant, compte tenu des structures très décentralisées mises en place en 1949, les entreprises et les usines vivent leur existence propre, ce qui maintient l'outil de travail, mais sans stratégie d'avenir. Sans doute, les pouvoirs publics français poussent-ils activement la SFAC à se rapprocher de la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire, créée en 1958, pour constituer un groupe qui prend le nom de Creusot-Loire en 1970. Mais cet ensemble disparate, avec un bel outil industriel d'un côté, les usines du Creusot et du Breuil et de l'autre une collection d'usines vétustes, n'a pas pu résister aux aléas d'une conjoncture favorable tantôt à la métallurgie, tantôt à la mécanique. Le 29 juin 1984, la société est mise en règlement judiciaire, converti en liquidation de biens le 21 décembre.

Cette mesure frappe directement le groupe Schneider, sa filiale ayant été déchu de sa qualité d'associé dans la société en nom collectif Framatome, dont les finances sont en très bon état depuis plusieurs années. Elle frappe aussi très durement Le Creusot, les derniers investissements dans la filière des composants lourds du nucléaire ayant été effectués à Chalon-sur-Saône, sous l'égide de Framatome, à cause des problèmes de transport des cuves et des générateurs de vapeur.

Sur les 9 520 salariés de Creusot-Loire qui travaillaient au Creusot et au Breuil, 7 510 furent transférés ailleurs par les repreneurs des activités du groupe.

Lors de la liquidation définitive, six entreprises devinrent les héritières des équipements de métallurgie et de mécanique créés par Schneider sur son site d'origine.

Creusot-Loire-Industrie, une filiale d'Usinor a repris les plus importants outils de production, pilotés par de puissants moyens informatiques, c'est-à-dire une aciérie, une forge, une tôlerie d'acier. La capacité est de 130 000 tonnes d'acier spéciaux. Les emplois sont au nombre d'environ 1 500.

Alstom-Creusot-Rail conçoit et fabrique des bougies de locomotives de TGV, de métropolitains, de tramways, ainsi que des amortisseurs de suspensions ferroviaires. Il a recueilli les équipements d'informatique de l'ex-bureau d'études. L'effectif est d'environ 600 personnes.

Thermodyn conçoit, étudie et fabrique des compresseurs centrifuges, des turbines à vapeur de propulsion et d'auxiliaires pour la Marine Nationale, des centrales électriques d'entraînements de compresseurs. L'effectif est de 500 personnes.

Neyrpic-Framatome-Mécanique installé sur le site du Breuil, emploie aussi 500 personnes dans la mécanique lourde de précision : tunneliers, avec le concours de la firme allemande Würtz ; nacelles télescopiques conçues par Haulotte, une filiale de Pinguely ; systèmes de manutention de haute technicité et systèmes automatisés pour l'armement, l'espace, la recherche ; grosses pièces en sous-traitance (arbres, viroles, turbines et équipements nucléaires).

Howmet SA fabrique des pièces de fonderie à cire perdue en alliages à hautes caractéristiques.

téristiques pour l'armement, l'aéronautique, le matériel médical, l'industrie nucléaire, avec 400 personnes.

La SNECMA s'est installée dans la plaine des Riaux pour fabriquer des disques de turbine basse pression, une pièce de mécanique de précision, vitale dans les moteurs de l'aviation civile. Elle emploie 150 personnes.

Au total 3 650 emplois industriels avaient donc été reconstitués en 1997 sur les sites des anciennes usines.

Le nom de Schneider a disparu du Creusot. Il subsiste au Gotha de l'industrie française avec Schneider Electric héritier de SW, Merlin-Gerin. La Télémécanique de Square D. La firme est leader mondial dans la distribution électrique basse et moyenne tension.

Les très riches archives techniques et sociales de Schneider ont été confiées à l'Académie François Bourdon créée sous l'égide de la Fondation des Arts et Métiers. Suite aux démarches de Georges Charnet, l'Académie est installée dans les dépendances du château de la Verrerie, l'ancienne résidence de la famille Schneider, où elle a créé une exposition permanente : *Le Métal, la Machine et les Hommes*. Dans le bâtiment principal, a pris place l'Ecomusée qui entretient le souvenir de la Cristallerie de la Reine Marie-Antoinette et de la vie ouvrière au Creusot et à Montceau-les-Mines.

En conclusion de cette passionnante histoire d'une ville et de ses environs, profondément marqués par la Révolution industrielle, il semble que la carte des compétences dans les métiers difficiles pourrait ouvrir des voies d'avenir. Pour y contribuer, l'université de Dijon a installé sur place un Premier cycle scientifique et un IUT qui offre quatre départements d'études : Génie électrique et Informatique industrielle, Génie mécanique et Productique, Mesures physiques, Techniques et Commercialisation. En deuxième année, une licence spécialisée permet aux étudiants de participer aux activités d'un pôle de Mécatronique créée par la Communauté urbaine Creusot-Montceau.

Bibliographie

ACADEMIE FRANÇOIS BOURDON - *Le Métal, la Machine et les Hommes, deux cents ans d'industrie au Creusot*, 1997, 142 p.

GILLE Bertrand - *Histoire des Techniques*, Paris, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, 1978, 1652 p.

JACOMY Bruno - *Une histoire des techniques*, Paris, le Seuil, 1990, 384 p.

LABROISE Tristan de & Félix TORRES - *Schneider, l'Histoire en force*, Paris, de Monza, 1996, 492 p.

MANTOUX Paul - *La Révolution industrielle au XVIIIème siècle*, Paris, Genin, 1959, 578 p.

RIOUX Jean-Paul - *La Révolution industrielle 1780-1880*, Paris, le Seuil, 1971, 256 p.

23 septembre 2003

JUST. DROIT. FR

Discours de réception de notre confrère François FALLETTI
DR LE PROCUREUR, LA JUSTICE ET LA SOCIÉTÉ

Je vous remercie monsieur le président pour ces mots d'accueil si chaleureux et sympathiques. C'est pour moi un honneur que de pouvoir m'exprimer aujourd'hui, dans le cadre de cette communication effectuée à l'occasion de ma réception à l'Académie de Lyon.

Je le fais évidemment avec une grande émotion. Vous avez bien fait de rappeler, monsieur le Président, que j'étais convaincu que cette Académie, ancrée dans la tradition lyonnaise, est un lieu qui doit continuer de servir au rayonnement de la ville de Lyon, dont la richesse historique et culturelle la distinguent parmi les plus grandes métropoles européennes.

C'est également pour moi l'occasion de remercier tous les membres de l'Académie que je ne connais pas encore tous bien - le temps y pourvoiera - pour avoir ainsi émis un avis favorable à ma candidature afin que je puisse rejoindre cette Institution.

Je remercierai naturellement tout particulièrement Madame LAMBERT-FAIVRE qui m'a parrainé dans cette démarche et a accompagné mes premiers pas au sein de l'Académie. C'est aussi pour moi bien sûr un grand privilège dont je remercie également monsieur le maire de Lyon, et en sa personne, monsieur DACLIN, que de pouvoir prononcer ce discours de réception dans les locaux prestigieux et magnifiques de l'hôtel de ville.

La séance d'aujourd'hui représente en outre pour moi une occasion privilégiée d'évoquer des thèmes de caractère juridique, judiciaire, liés à mon expérience et à ma pratique professionnelle. Il est vrai que, depuis un an que je suis en contact avec l'Académie en assistant à certains de ses travaux, j'ai pu mesurer combien ceux-ci portaient sur les sujets les plus divers et à quel point ils étaient passionnants. On ne sera pas surpris de ce que je présente aujourd'hui une communication orientée vers ma pratique professionnelle. Je crois que cela fait également partie de ma mission, compte tenu de la connaissance souvent très imparfaite de la société française en général, à l'égard d'une Institution qui est de plus en plus sur le devant de la scène.

Au préalable, il me revient d'évoquer en quelques mots, l'éminent académicien auquel je succède : Albert CHAVANNE était un membre de cette académie, depuis de nombreuses années ; il est malheureusement disparu le 31 juillet 2003. C'est évidemment une perte lourde et un vide important pour cette institution et plus généralement pour la communauté scientifique et juridique lyonnaise. Albert CHAVANNE était en effet un grand universitaire, un érudit et un homme de cœur.

Ce grand universitaire, né à Lyon en 1922, a effectué une bonne partie de ses études à Lyon. Il a ensuite exercé son métier de professeur de droit, après avoir obtenu l'agrégation à Alger, Beyrouth puis pendant de nombreuses années à Lyon. Ses élèves ont été

nombreux et appréciaient la vigilante attention avec laquelle il les exerçait à la rigueur dans l'analyse juridique avec un esprit toujours empreint de bienveillance et de courtoisie. C'était aussi un érudit spécialiste du droit pénal, de la procédure pénale et de la propriété intellectuelle, prolongeant la mémoire du doyen ROUBIER, un autre grand nom de notre ville. Il a vraiment marqué au-delà de ses étudiants les praticiens qui aiment à se référer à ses nombreux articles et chroniques.

Albert CHAVANNES était aussi un homme de cœur, père de cinq enfants, toujours actif au sein de nombreuses associations tournées vers l'insertion ou la réinsertion des publics en difficulté. Toutes ses qualités, sa vie, seront évoquées de façon plus approfondie lors de l'hommage qui lui sera rendu dans quelques temps par monsieur le professeur Denis LAMBERT. Je ne pourrai manquer cependant, dès aujourd'hui, de dire ces quelques mots, en soulignant l'émotion qui est la mienne ; j'ai en effet moi-même été l'un des étudiants du professeur Albert CHAVANNES. C'est dire qu'aujourd'hui je me trouve confronté à une double exigence, vis-à-vis de lui, de celui qui m'a formé au droit pénal et à la procédure pénale qui constituent ma pratique quotidienne ainsi que, en ma qualité de successeur ici, au sein de cette Académie. Sur ces deux plans, c'est d'abord le sentiment d'une forte responsabilité qui m'anime pour la poursuite de cette chaîne de savoir et de comportement que nous nous devons tous de perpétuer, à travers le temps.

J'en arrive à présent au texte même de la communication que je suis amené à effectuer cet après-midi. Le thème retenu, « le procureur, la Justice et la société », est à dire vrai un thème particulièrement large. Je demande par avance que l'on m'excuse si je ne puis tout aborder, sauf à déborder largement le temps qui m'est imparti au mépris des bons usages de cette Académie.

Je serai heureux si cette communication favorise une meilleure connaissance de l'Institution judiciaire dont la représentation est bien souvent inexacte, galvaudée ou simplifiée. Certes, nous-mêmes, juristes, nous ne facilitons pas toujours la tâche. Nous sommes attachés aux traditions de nos institutions, qu'elles soient particulièrement fondées ou au contraire quelque peu désuètes. Il en va ainsi notamment de certaines terminologies. Ainsi, lorsque l'on parle de procureurs dans la province de Québec, l'on se réfère au sens de ce terme dans l'ancien droit français : le procureur est d'abord le conseil des parties, la mission d'accusation étant mise à la charge du poursuivant. A l'inverse, nous-mêmes en France, confions à un avocat général, agissant au nom du procureur général, le soin de requérir dans les emblématiques procès d'assises. Or, cet avocat général n'est évidemment pas un avocat de la défense, mais un procureur.

Je ne voudrais pas décourager au début de cette communication ; en définitive, tous ces termes, ministère public, magistrature debout, procureur de la République, procureur général, parquet, sont autant de termes ou d'expressions ayant chacun leur sens propre, tout en recouvrant une réalité commune. Le ministère public est d'abord une institution qui a en charge, au nom de la société, la défense de l'intérêt général. Il s'agit d'une noble mission, mise en œuvre par le procureur de la République, au niveau local et le procureur général dans le cadre de la cour d'appel avec l'ensemble des magistrats du ministère public. On parle de magistrats debout car ils requièrent debouts, face aux magistrats du siège qui, en tant que juges, demeurent assis.

Plus délicat est le terme de parquet. Il est fréquent qu'une confusion s'opère, sur l'ori-

gine du mot. Cette dernière est sans lien avec le sol de la salle d'audience, pour des raisons très simples : le parquet existait déjà, sous le haut Moyen Âge et devait intervenir aussi bien à l'intérieur des salles de justice que dans le cadre de la Justice foraine. Que l'on se réfère à l'image d'Epinal de Saint Louis sous son chêne, même si le roi ne statuait vraisemblablement pas en présence d'un ministère public très élaboré. En réalité, le parquet désigne cette enceinte, réservée aux gens de justice, marquée par une séparation par rapport à l'auditoire. Diminutif du mot parque, le thème parquet est ainsi présenté dans l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert où l'on évoque des enceintes de justice désignées comme parquets, à l'intérieur desquels exercent les magistrats du ministère public.

Cette présentation est d'autant plus convaincante que les magistrats du parquet, à la fin de l'ancien régime, siégeaient plutôt sur des gradins à fleur de lys, et non pas sur du parquet, auprès des autres conseillers des chambres. Il n'y a donc pas lieu de revoir la structure de nos salles d'audience modernes aujourd'hui souvent constituées d'un sol en béton ou couvert de moquette, afin de les revêtir d'un parquet de bois.

L'origine du ministère public est assez récente, dans la mesure où il n'apparaissait pas présent sous une forme très élaborée à l'époque romaine. C'est plutôt à l'époque du très haut moyen âge que se dégage progressivement cette responsabilité particulière de représentation de l'intérêt général devant les cours et tribunaux, sénéchaussée, bailliage des cours. Deux origines sont généralement évoquées.

Il en est une première dans l'institution des avocats du roi. La pratique s'est en effet développée à partir du douzième siècle de désigner des avocats de pratique privée pour défendre les intérêts du roi, quelle que soit leur nature, civile, domaniale ou autre. Ces avocats étaient choisis sur les listes ainsi que l'illustrent certaines lettres de désignation conservées aux archives nationales, à propos d'avocats de renom tels que Gérard MONTAIGU ou Robert LECOCQ au XIII^e siècle. On a ainsi retrouvé des documents remontant à 1342, 1347, rédigés tantôt en latin ou en français.

Ces lettres conféraient certaines missions de défense des intérêts du roi à ces avocats. Cette responsabilité s'est consolidée avec le temps au point que par arrêt de règlement des parlements, puis par ordonnance royale à partir du seizième siècle, on en est venu à poser en principe que ceux-ci, titulaires d'office, ne devaient plus plaider contre le roi, tout en gardant une clientèle privée. Progressivement, ces avocats du roi ont intégré les parlements au sein desquels ils se sont fondus, tout en conservant jusqu'à la fin de l'ancien régime leur qualité de conseil ou de défenseur, siégeant notamment au sein des organisations représentatives du barreau.

Il est une seconde origine, parfois évoquée à propos du ministère public : elle se situe à l'intérieur des tribunaux de bailliage institués dès le XIII^e siècle afin de faire régner la justice sur les propriétés personnelles du roi. L'on a ici observé une intéressante évolution comparable à celle qui s'est faite jour à propos des conseils de préfecture : je rappellerai que les conseils de préfecture, présidés par le préfet, étaient dotés au XIX^e siècle d'un rapporteur en la personne du secrétaire général de préfecture pour statuer sur les litiges intéressant l'ordre administratif.

Ces structures se sont progressivement détachées de l'administration exécutive pour être érigées en tribunaux administratifs indépendants dotés notamment d'un président et

d'un commissaire du gouvernement. C'est une évolution du même type qui se serait produite au sein des bailliages, quelques siècles plus tôt. L'on a vu ainsi se développer, en leur sein, une judicature autonome qui s'est séparée progressivement des responsabilités administratives sans cependant rompre totalement avec elles. Sont alors apparus des procureurs pour représenter les intérêts du roi, tout en s'assurant du respect des règles en vigueur sur les dépendances royales. Il en existe des témoignages nombreux que l'on retrouve par exemple dans certains documents du chancelier de l'hospital au XVI^e siècle, ainsi que dans des textes plus anciens. On évoque ainsi une ordonnance royale de 1302 fixant le serment prêté par ces procureurs du roi. Ce serment est au demeurant intéressant, car l'on y discerne déjà la vocation particulière de ce procureur du roi, au service de l'intérêt général. Il devait défendre les intérêts des grands mais aussi des petits, des étrangers et des citoyens, tout en demeurant attentif à préserver les droits du roi, sans préjudice des droits d'autrui, tout en devant poursuivre les jureurs et autres personnes de mauvaise vie, avec le souci de veiller à la bonne application des us et des coutumes.

Ce procureur s'est lui aussi fondu progressivement dans la magistrature de l'ancien régime au sein des parlements, jouant par exemple un rôle très important pour la prise des arrêts de règlement et de réunion rendus en Flandres, en Alsace, en Franche-Comté, afin de consolider la présence de la couronne aux marches de la France. Dans ce contexte, est apparue progressivement cette magistrature, composée de juges et de procureurs attachés de par leur vocation même à la défense de l'intérêt général. Tout cela est cependant demeuré assez chaotique jusqu'à la fin de l'ancien régime et l'on sait l'importance des critiques adressées à l'Institution judiciaire dans les cahiers de doléance.

A la révolution, la loi des 16-24 août 1790 a posé le principe de la séparation des pouvoirs, définissant un cadre juridique très différent. Cependant, on y a retrouvé beaucoup de références traditionnelles en ce qui concerne la magistrature. Certes, les premiers textes évoquent-ils deux types de responsabilité pour le ministère public, l'une confiée à un commissaire du gouvernement inamovible, placé dans un cadre très hiérarchisé et un accusateur élu par le peuple, pour représenter les intérêts du citoyen devant les tribunaux et notamment devant les jurys. Ces textes illustrent bien la spécificité que l'on percevait encore de la vocation particulière du ministère public. Certes, peu après, la révolution a réduit la mission du parquet à celle d'un commissaire politique, avec tout le cortège d'horreur de la période de la terreur. Napoléon, comme dans bien d'autres domaines, a posé les fondements du ministère public et de l'Institution judiciaire en général, pour deux siècles, spécialement avec le code d'instructions criminelles de 1808.

Tout en étant placé dans un cadre hiérarchique strict, ayant à sa tête le ministre de la Justice, le parquet a vu sa place confortée au sein du corps de la magistrature et un certain nombre de garanties traditionnelles lui ont été préservées telles que le principe en vertu duquel « si la plume est servie, la parole est libre à l'audience ». A partir des années 1990, un certain nombre de réflexions et d'évolutions institutionnelles se sont faites jour. J'y reviendrai plus tard.

Je vais, à présent, dans le bref temps qui m'est imparti, souligner certains des aspects qui illustrent tout particulièrement le rôle et la place de notre ministère public à la française par comparaison avec ce qui se passe dans d'autres pays. Je le ferai par référence au rôle du ministère public dans la société, au sein de l'Institution judiciaire et en tenant

compte de l'impact considérable de l'ouverture internationale que l'on observe en ce début du XXI^e siècle.

Évoquer la place du ministère public dans la société, c'est s'interroger d'abord sur ses missions, puis sur sa légitimité à représenter l'intérêt général. Or, ces missions sont très différentes selon les pays. J'ai eu la chance, il y a quelques années, de participer à un comité d'experts du Conseil de l'Europe consacré à la détermination de droits et de devoirs communs susceptibles de s'appliquer à l'ensemble des ministères publics d'Europe. Il y avait là des pays issus de toutes les traditions juridiques, qu'il s'agisse du droit continental, de la common law, de la *prokuratura* de l'époque soviétique, ou encore dans des évolutions particulières, par exemple dans certains pays nordiques. Il a été possible, malgré ces différences, d'élaborer ce corps commun de règles qui entrainait dans notre mission, et qui a donné lieu à une recommandation adoptée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe le 6 octobre 2000.

Il a bien fallu évidemment admettre que le ministère public n'est pas monolithique, et qu'une certaine diversité doit être admise. Pourtant, s'agissant des missions, l'on a pu dégager un noyau dur qui constitue en quelque sorte le cœur du métier de parquetier : ce dernier intervient chaque fois qu'il s'agit d'engager la poursuite, de mener l'accusation devant les juridictions pénales, de représenter l'intérêt général devant ces dernières, et d'exercer, le cas échéant, les voies de recours. Ce noyau dur est assez restreint, mais on le retrouve partout.

En un deuxième cercle, un autre ensemble de prérogatives apparaît alors dans certains pays, pour la conduite des procédures pénales et la lutte contre la délinquance. Au delà de sa seule présence devant les juridictions, le ministère public s'intéresse alors à la recherche de la preuve dans le cadre des investigations conduites en amont, notamment en assurant la direction et le contrôle de la police judiciaire. La situation française est ici bien différente de celle des pays de common law qui, au moins dans la tradition la plus pure, laissent à la police le soin de conduire les investigations, à charge pour elle d'apporter le dossier au procureur dont la responsabilité est alors d'apprécier l'intérêt de le soumettre à un tribunal.

Les deux systèmes sont évidemment très différents, même si, avec le temps, les traits caractéristiques de chacun peuvent s'estomper çà et là. Or, l'impact de ces choix procéduriers est considérable, et l'on ne peut faire fi de traditions anciennes dont le bouleversement peut avoir des conséquences désastreuses sur certains équilibres démocratiques. Cet impact se mesure spécialement lorsque l'on entend coopérer avec des états voisins qui n'ont pas nécessairement les mêmes références juridiques ; au surplus, ces débats ont une importance particulière dans la construction de l'espace européen de justice, de liberté et de sécurité voulu par le traité d'Amsterdam : quel type de relation doit-on ainsi envisager entre Europol, l'organe de police de l'union européenne et Eurojust, collège de procureurs en charge de la coordination des poursuites à l'échelle européenne ? Doit-on s'appuyer sur la tradition britannique de séparation entre l'enquête et la poursuite ou plutôt sur le système français de direction de la police judiciaire ? La réponse à ces questions n'a rien d'indifférent.

Le parquet en France peut, au demeurant, développer son action en amont même des

investigations sur un terrain qui revient en premier lieu à l'autorité administrative : il s'agit de toutes les politiques de prévention de la délinquance auxquelles il est très étroitement associé. Il est vrai que l'observation quotidienne des phénomènes de délinquance ne peut manquer de conduire à s'interroger sur les moyens d'éviter certaines dérives : il en va ainsi s'agissant de la protection des mineurs qui passe d'abord par des actions de caractère social à l'égard des familles. Cela est également vrai pour les manifestations de délinquance urbaine qui peuvent impliquer des initiatives en matière d'urbanisme ou d'environnement. Le ministère public peut ainsi jouer un rôle de conseil ou d'éclairage pour les administrations ou services auxquels il revient au premier chef d'intervenir, dans le cadre de la politique de la ville ou de programme à caractère social.

Agissant ainsi en amont de la saisine des tribunaux, dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la direction des investigations, le parquet à la française a également de lourdes responsabilités pour l'exécution des peines. Là encore, il s'agit d'une différence importante par rapport à d'autres systèmes qui confient ces responsabilités à des services administratifs. On le mesure, le deuxième cercle d'interventions du ministère public au delà du noyau dur est considérable, mais comporte des différences d'approche importantes, selon les pays. La chaîne pénale n'est pas partout considérée comme entrant dans le champ de ses compétences, même si, en France, nous avons une approche particulièrement large.

Un troisième cercle apparaît au delà des seules attributions de caractère pénal lorsque certaines compétences sont confiées au parquet en matière civile, commerciale ou sociale. Le ministère public pourra en effet veiller dans ses hypothèses à la protection de l'ordre public en ayant recours à des procédures autres que pénales. La défense de l'intérêt général peut en effet passer également par la présence du parquet, devant des juridictions commerciales, sociales ou civiles, par exemple, en matière d'assistance éducative ou d'adoption. Tel est le cas en France. J'ai pu en donner une illustration particulière avec les directives adressées cette année par le ministre de la Justice aux parquets généraux, afin de favoriser la détection précoce des situations de défaillance d'entreprises. Il est ainsi demandé au ministère public de se montrer particulièrement attentif aux risques de dérive de gestion qui peuvent conduire à l'apparition de préjudices sociaux et économiques considérables. Mieux vaut alors mettre en place des signaux d'alerte très en amont afin de prendre les mesures qui s'imposent, avant que les situations ne deviennent inextricables.

Les missions du ministère public figurant dans un quatrième cercle sont non moins importantes, mais elles se retrouvent beaucoup plus rarement. On se réfère ici à une certaine responsabilité de la *prokuratura* à l'époque soviétique dont il demeure une influence importante dans les pays de l'est européen. Il s'agit pour le ministère public d'intervenir sur des terrains qui, chez nous, seraient considérés comme entrant dans la compétence des autorités administratives afin de veiller en général aux équilibres de la société. Certains de mes collègues issus de cette tradition d'Europe de l'Est m'ont ainsi donné quelques exemples de procureurs à qui il incombait notamment de veiller au respect des objectifs du Plan en matière de production industrielle et agricole. De même, la *prokuratura* pouvait être concernée s'agissant de l'implantation d'industries susceptibles d'avoir des conséquences environnementales. Dieu merci, le parquet à la française n'a pas de telles responsabilités qui, en vertu de la séparation des pouvoirs, incombent à l'autorité administrative. Les administrations spécialisées assurent ces missions avec compétence, sans qu'il soit néces-

saire pour le parquet d'intervenir sauf, à engager des actions judiciaires, lorsqu'elles peuvent apparaître nécessaires.

Quoiqu'il en soit, on peut mesurer à quel point les missions du ministère public sont potentiellement étendues, et à quel point la situation peut s'avérer différente en fonction des états. Mais les différences ne s'arrêtent pas là et concernent également la perception que peut avoir la société de la légitimité de l'intervention du ministère public. Lorsque l'on entend défendre l'intérêt général au nom de la société, il importe de pouvoir le faire en fonction d'assises solides et bien comprises. Dans certains pays, il est recouru à cet effet au système de l'élection. Encore faut-il bien distinguer : l'élection peut être effectuée par le parlement sur la proposition du parti dominant comme c'était le cas des anciennes *prokuratura* à l'époque soviétique. Encore aujourd'hui, certains états prévoient que le procureur général de la nation doit voir sa nomination entérinée par le corps législatif. Ces procédures ne concernent cependant que les responsables supérieurs du ministère public. Dans certains pays, comme les Etats Unis, il est en revanche tout à fait fréquent que les *district attorney* soient élus par la population. Ce scrutin leur donne évidemment une légitimité particulière, mais ne peut manquer de peser également fortement sur la conduite de leur mandat. D'ailleurs, au niveau fédéral, les Etats Unis ont recours à un mécanisme plus classique. Cette pratique de l'élection ne doit pas apparaître exotique puisque tout près d'ici, à Genève, le procureur général du canton est élu par la population.

Notre tradition juridique ne nous prépare guère à ce type de recrutement. Le plus souvent, au demeurant, les membres du ministère public sont désignés par le chef de l'Etat ou par le ministre de la Justice, dans des conditions offrant des garanties plus ou moins étendues. On sait qu'en Italie, les procureurs sont choisis par le conseil supérieur de la magistrature et disposent d'un statut assez voisin des juges. Dans d'autres pays, comme en Suède, la nomination est soumise à l'existence de certaines conditions de formation. En France, nous avons mis en place un dispositif qui s'efforce de faire apparaître la double vocation du parquet : ce dernier est bien sûr un organe judiciaire ayant vocation à intervenir devant les juridictions ; il est aussi une institution qui doit veiller au respect des politiques publiques.

Afin de concilier ces deux impératifs, notre constitution a été modifiée en 1993 afin de prévoir que, si le ministre de la Justice assure la proposition de nomination des procureurs, il doit préalablement à toute nomination par le chef de l'Etat, recueillir l'avis du conseil supérieur de la magistrature. Même si cet avis ne lie pas le ministre, pour les magistrats du parquet, à la différence de ce qui est prévu pour les juges, il s'agit là évidemment d'une protection importante dans le processus de la nomination. Au demeurant, le plus souvent, l'avis rendu par le conseil supérieur de la magistrature est suivi par le ministre de la Justice, même si ce dernier peut toujours ne pas s'y conformer, pour des raisons qui lui appartiennent.

En revanche, l'exception importante concerne la nomination des procureurs généraux qui intervient en conseil des ministres.

Cette légitimité, dont doit bénéficier le procureur, vis-à-vis de la société, se justifie évidemment par le fait qu'il est un acteur essentiel de l'Institution judiciaire : rassembler des preuves nécessaires à une procédure, décider de poursuivre ou de classer sans suite un

dossier, requérir une peine devant un tribunal, veiller à l'exécution de la sanction, sont autant de responsabilités lourdes qui, ajoutées à la vocation d'interface du ministère public vis-à-vis des partenaires de l'Institution judiciaire, justifient pleinement l'appartenance du magistrat du parquet à l'autorité judiciaire ainsi que le prévoit la constitution de 1958. Au demeurant, le conseil constitutionnel rappelle fréquemment qu'en dépit des particularités de son statut, le ministère public joue un rôle essentiel pour garantir le respect des libertés fondamentales.

Acteur de la Justice, le parquet concourt au même titre que le juge, l'avocat, la police judiciaire, les experts, au bon fonctionnement de celle-ci. Le parquet est en particulier en contact constant avec les juges. Ces derniers ont naturellement la vocation première de trancher les litiges et de dire le droit. C'est la raison pour laquelle ceux-ci sont nommés sur avis conforme ou sur proposition d'un organe indépendant, le conseil supérieur de la magistrature. Pour le ministère public, bien sûr, les missions sont plus complexes, et certains s'interrogent parfois sur l'opportunité de maintenir l'unité du corps de la magistrature qui rassemble aujourd'hui juges et procureurs. Pour autant, la majorité des magistrats demeure attachée à cette unité du corps. En effet, le ministère public est en charge de responsabilités essentielles pour la bonne qualité de la Justice. Il doit, à ce titre, bénéficier d'une autonomie suffisante dans ses décisions, afin de ne pas encourir de l'extérieur le reproche d'une action empreinte de partialité ou soumise à des influences illégitimes. Ceci est vrai à tous les stades de l'intervention des parquets, qu'il s'agisse de la conduite des investigations, de la présence à l'audience ou pour l'application de la peine. Il s'agit là de responsabilités de magistrats dont les conséquences sont lourdes puisqu'en dépend la saisine ou l'absence de saisine du juge, au demeurant sur la base de dossiers plus ou moins solides. Au surplus, dans sa responsabilité de direction de la police judiciaire, le parquet joue un rôle particulier pour la protection des droits individuels, par exemple, en étant informé à toute heure des placements en garde à vue. De l'action du parquet, dépend ainsi une bonne partie de la qualité du fonctionnement de l'Institution judiciaire.

C'est la raison pour laquelle il est fondamental, au-delà des débats qui se font jour çà et là, que le ministère public conserve un statut qui, au demeurant ancré dans l'histoire, lui permette de mener ses missions en toute responsabilité.

Le parquet, au sein de l'Institution judiciaire, est également en contact permanent avec les avocats de la défense et de la partie civile ; je salue ici certains d'entre eux qui nous font le plaisir d'assister à cette communication. Il est certain que la Justice ne peut bien fonctionner que par l'intervention de ces trois acteurs principaux que sont le juge, le procureur et l'avocat, dans le cadre d'un débat loyal et respectueux des prérogatives dont chacun dispose, non pas pour lui-même, mais pour une bonne application des droits dans les différents cas d'espèces.

C'est dire que l'on doit se satisfaire de l'évolution qui s'est faite jour depuis un certain nombre d'années afin de garantir, conformément à la convention européenne des droits de l'Homme et à la jurisprudence de la cour de Strasbourg, le respect de l'égalité des armes entre les parties au procès. Il faut simplement toujours se souvenir de l'adage « trop de droit tue le droit » et se rappeler que figure au nombre des principes fondamentaux celui du respect du délai raisonnable.

Le parquet est également en charge de responsabilités particulières vis-à-vis de la police judiciaire. Cela implique pour lui la détermination de moyens propres à assurer l'élaboration de dossiers bien construits devant la juridiction. Progressivement d'ailleurs, les systèmes de common law ont tendance à évoluer pour garantir une certaine présence du ministère public, dans la direction des enquêtes de police en évitant que le rôle du parquet ne se limite à se prononcer tardivement sur des dossiers élaborés pendant de longs mois sans qu'il ait pu peser sur les orientations retenues. A cet égard, l'on ne peut que relever certains rapprochements au-delà des traditions procédurales. Le parquet est aussi, au-delà de ses missions à l'intérieur de l'Institution judiciaire, un interface privilégié vis-à-vis des partenaires de celle-ci. Il s'agit de s'assurer que la Justice répond bien aux attentes de la Société. C'est d'abord naturellement la responsabilité du ministre de la Justice, membre du gouvernement, que de veiller à ce que le ministère public s'acquitte, dans de bonnes conditions, de son devoir de faire appliquer la loi. On le mesure par exemple dans la conduite des politiques intéressant la lutte contre la délinquance urbaine, le terrorisme, ou plus ponctuellement les incendies de forêts ou certaines manifestations de criminalité plus conjoncturelles. Il s'agit de s'assurer que la cohérence des réponses judiciaires est bien garantie à l'initiative du parquet, spécialement afin d'éviter une inégalité de traitement des justiciables difficile à expliquer : comment, par exemple, justifier que selon les juridictions, les mêmes infractions routières aient des conséquences très différentes, notamment à l'égard du permis de conduire ? C'est l'un des rôles du ministère public que de s'efforcer d'assurer cette cohérence, le cas échéant en faisant appel des décisions. Le ministère public agit alors en se référant à la loi, mais peut toujours s'appuyer sur des directives générales qui lui sont adressées par le ministre de la Justice qui siège lui-même dans un gouvernement dont la responsabilité est, en application de l'article 20 de la constitution, de conduire la politique de la nation.

Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une démarche à sens unique : le parquet peut également prendre des initiatives sur le terrain. Il est à cet égard particulièrement intéressant de rappeler que bon nombre d'innovations ont été initiées ici, à Lyon, par exemple au cours des années 1990, à propos des premières maisons de Justice et du droit ou de certaines pratiques procédurales de traitement direct. Ces démarches innovantes ont été souvent reprises et systématisées au niveau national dans le cadre de politiques publiques d'ensemble.

Le point le plus sensible cependant dans les relations entre le ministère public et l'exécutif concerne la conduite des affaires individuelles. Depuis 1993, le dispositif légal est clair : il revient au procureur de la République de conduire l'action publique dans son ressort, en prenant les décisions qui lui paraissent opportunes, dans les dossiers portés à sa connaissance ; cependant, le ministre de la Justice et le procureur général peuvent lui adresser en outre des instructions de poursuite. Celles-ci sont alors versées au dossier de la procédure. Il s'agit ainsi d'assurer une transparence véritable dans la gestion des affaires individuelles. Par le mécanisme des instructions écrites et versées au dossier, chacun saura, lors de l'examen de l'affaire par le tribunal, que la poursuite a été engagée à l'initiative du Garde des Sceaux ou du procureur général, et non pas à la seule diligence du procureur de la République. Le débat pourra ainsi se nouer en toute connaissance de cause. C'est la raison pour laquelle le ministre ou le procureur général ne pourrait adresser au procureur une instruction tendant au classement d'un dossier, dans la mesure où une telle décision aurait pour effet l'archivage de la procédure en l'absence de tout débat contradictoire.

Je n'évoquerai ici, que pour mémoire, les nombreuses relations qu'entretient également le ministère public avec les autres partenaires de l'Institution judiciaire, collectivités territoriales, élus, responsables administratifs, etc ... Ce contact est parfois direct lorsque les justiciables se manifestent auprès du parquet pour obtenir des informations sur le déroulement d'une procédure, et il lui appartient d'y répondre. S'agissant des victimes d'infractions, les initiatives sont nombreuses : lorsqu'une personne se plaint d'un comportement délictueux, elle peut en effet toujours en saisir le procureur de la République. Si cette plainte apparaît assez plausible, elle donnera lieu à une enquête et, le cas échéant, à une poursuite. Un recours hiérarchique est, au surplus, organisé auprès du procureur général pour garantir un deuxième examen du traitement d'un dossier porté à sa connaissance par un justiciable mécontent. Il faut cependant bien admettre que la Justice est souvent considérée comme l'ultime recours pour des citoyens quelque peu désemparés par la complexité de notre société alors qu'elle n'est pas toujours en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes, dans des situations qui relèvent davantage de la compétence d'autres institutions ou administrations.

Acteur essentiel au bon fonctionnement de l'Institution judiciaire, interface de cette dernière vis-à-vis de la Société, le ministère public connaît depuis quelques années des évolutions importantes, spécialement afin de s'adapter à l'internationalisation omniprésente des relations économiques et sociales. Cette observation vaut naturellement aussi bien dans le contexte européen qu'à l'échelle universelle.

A cet égard, nous ne sommes qu'au début d'une évolution qui s'affirme fortement depuis une décennie. Nous savons bien en effet que lorsqu'on entend lutter contre les diverses formes de criminalité organisée, il faut aller au-delà des frontières : les réseaux, qui se livrent au trafic d'êtres humains, acheminent ainsi d'Afrique ou de l'Est européen des prostituées qui transitent ensuite sur tout l'espace européen. Cette observation vaut également pour les trafics de drogues ou de véhicules volés. Il en va de même du recyclage de l'argent sale ou des diverses manifestations du cyber crime, par exemple à propos de la pédophilie. De nombreuses réflexions tendent alors à mettre sur pied une autorité centrale de poursuite à l'échelle européenne en la personne d'un procureur européen. Le sommet de Nice, en 2000, et les propositions de la convention pour l'avenir de l'Europe, présidée par le président GISCARD D'ESTAING, ne vont pas aussi loin : l'on s'achemine en revanche progressivement vers le renforcement d'une structure dénommée Eurojust qui constitue un collège de procureurs issus de chacun des états membres de l'Union. Celle-ci a vocation à favoriser une meilleure coordination des enquêtes à l'intérieur de l'espace européen. L'attente est forte à cet égard : institué en février 2002, Eurojust a traité 200 affaires au cours de sa première année d'existence, ce qui constitue un premier pas encourageant. Nous ne sommes évidemment qu'au début d'une démarche prometteuse pour la lutte contre la criminalité transfrontalière à l'échelle européenne.

A l'échelle universelle, les choses évoluent également. La Cour Pénale Internationale s'est mise en place, il y a quelques mois. Le procureur général de cette cour vient d'être nommé en la personne d'un haut magistrat argentin. Il est en train de constituer son bureau. La vocation de cette Cour Pénale Internationale est en l'état limitée aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre, sans aller jusqu'à d'autres manifestations de criminalité internationale. Pour autant, il s'agit d'une innovation d'importance, attendue par beaucoup, tout au long du XX^e siècle. Elle avait été précédée par l'institution, au cours des

années 90 de deux tribunaux *ad hoc* afin de juger les crimes commis dans l'ex Yougoslavie et au Rwanda. Rappelons-nous l'action très médiatisée du procureur auprès de la première de ces juridictions, Madame Louise ARBOUR, engageant une accusation contre le président MILOSEVIC, en pleine guerre du Kosovo. Le parquet auprès de ces juridictions, comme déjà lors du procès de Nuremberg et de Tokyo après la deuxième guerre mondiale, dispose d'une très large autonomie dans ses décisions de poursuite et pour la conduite du procès.

Le statut de Rome, adopté en juillet 1998 pour la Cour Pénale Internationale Permanente, encadre davantage les prérogatives du parquet. A la différence de ce qui a été prévu pour les tribunaux de La Haye et d'Arusha, le procureur doit, à un certain stade, recueillir l'autorisation d'une chambre préliminaire composée de juges avant d'engager certaines investigations. Cette formule est quelque peu étonnante dans la mesure où elle comporte un certain mélange des genres entre l'acte de poursuite et les visions du juge. En outre, le conseil de sécurité des Nations Unies peut décider de suspendre, pour une période d'une année renouvelable, les actions engagées devant la Cour Pénale Internationale, limitant ainsi d'autant les initiatives éventuelles du procureur. L'on comprend bien à travers ces dispositions que les fondateurs de la Cour Pénale Internationale ont dû s'accorder sur certains compromis pour que voit enfin le jour une juridiction permanente, attendue depuis plusieurs décennies. Ce compromis est passé évidemment par une certaine restriction des pouvoirs juridictionnels du parquet, en évitant que des actions judiciaires viennent entraver, le cas échéant, certains efforts diplomatiques. Ici encore se pose la question de la place reconnue à la Justice pénale dans le nouvel ordre international qui s'est défini sous nos yeux au début du XXI^e siècle.

En tout cas, les conditions sont désormais réunies pour que se développent de plus en plus les échanges de caractère juridique entre les différents systèmes de droit, spécialement s'agissant du ministère public. Peut-être verra-t-on progressivement se détacher un système dominant. Peut-être, au contraire, naîtra une sorte de nouveau droit commun fait de différents emprunts aux traditions juridiques les plus diverses. Il s'agit là d'une situation qui ne s'est jamais rencontrée depuis les débuts de l'humanité.

Nous verrons bien. En tout cas, j'espère vous avoir bien convaincus de la tâche passionnante qui est dévolue au ministère public. Son pouvoir est important tant à l'intérieur de l'Institution judiciaire qu'à l'égard des partenaires de cette dernière. Comme tout pouvoir dans une démocratie, il est confronté à des contre-pouvoirs en une dialectique de contradictions propices à une bonne application de la Loi. Ce mécanisme régulateur est bien huilé dans le cadre des procédures. Mais la première régulation vient du procureur lui-même en ce qu'il doit toujours conserver, chevillées au corps, des références éthiques professionnelles particulièrement exigeantes. Ce n'est pas nécessairement ainsi que l'on se fait des amis, comme l'illustrent un certain nombre d'exemples que je pourrais prendre, ces dernières années, dans différents pays du monde. Il y a quelques années, un article était publié dans un grand quotidien, intitulé « il faut supprimer le parquet », exposant que l'on pouvait en définitive très bien se passer du ministère public et reconvertir ses membres dans le métier de juge, ce qui permettrait d'accélérer le cours de la Justice. Les développements qui précèdent me dispensent de détailler le caractère sommaire d'une telle analyse. Pour autant, j'en retire le sentiment qu'il y a encore beaucoup à faire pour une meilleure connaissance de l'Institution à laquelle j'appartiens. Au fond, la meilleure

réponse à tous les détracteurs se trouve déjà, comme souvent, chez Montesquieu : ce grand architecte de la démocratie écrivait, dès 1748 dans *l'Esprit des Loix* « nous avons aujourd'hui dans le royaume une institution admirable : c'est celle qui veut que le prince prédispose dans chaque juridiction un officier pour porter l'accusation en son nom, en sorte que la fonction de délateur nous est inconnue ». Montesquieu avait bien compris, dès cette époque, que le ministère public, c'est le premier rempart contre l'arbitraire.

30 septembre 2003

MUSI. BIOG. EUR

Communication de Maurice BOUCHER

Membre correspondant

VIE ET PERSONNALITÉ DE FRANZ LISZT

Il y a deux ans, j'ai fait une communication à l'institut universitaire d'Histoire de la Médecine sur Richard Wagner dont je suis un grand admirateur, mais dont la personnalité a souvent été l'objet de discussions animées. Aujourd'hui, je vais vous parler de Franz Liszt dont la personnalité a toujours, à l'opposé, été considérée comme normale et même séduisante. Il m'a paru plus judicieux de faire cette présentation à l'Académie.

Franz Liszt est né le 28/10/1811 en Hongrie, à Raiding, village situé près de la frontière autrichienne. Dans l'enfance son état de santé était fragile. Sa scolarité fut assez pauvre. Comme beaucoup de Hongrois à cette époque, s'il parlait couramment l'Allemand, il connaissait mal la langue de son pays. Son père, Adam, intendant chez le Prince Esterazy, fut toute sa vie intéressé par la musique. Sa mère Anna s'occupait de la maison et de l'éducation de son fils.

Très tôt le jeune Franz va montrer un goût très prononcé pour la musique, mais aussi pour les questions religieuses, ce qui constituera les deux éléments les plus caractéristiques de sa personnalité. En 1819 son père songe à développer les capacités musicales de son fils ; mais peu fortuné, il demande l'aide du prince Esterazy, qui avait entendu Franz jouer du piano, et avait été fortement impressionné. Adam voudrait avoir le temps et les moyens d'emmener son fils à Vienne pour lui faire donner des leçons par un grand maître de l'époque (par exemple Czerny) qui acceptera de donner des leçons gratuitement, comme Salieri qui lui donnera des leçons de composition musicale.

Mais tout ceci prenait beaucoup de temps et Adam ne pourra bientôt plus assurer son travail chez Esterazy. Anna observe inquiète cette situation, consciente des dons de son fils, qu'il serait dommage de ne pas voir se développer. En effet, à 11 ans Franz aura l'honneur de jouer la sonate pathétique devant Beethoven. Le maître estime que c'est un pianiste « *inné qui joue avec beaucoup de sentiment, mais il doit améliorer sa technique et corriger certaines erreurs d'exécution avant de se lancer dans l'interprétation des grandes œuvres.* »

En 1823, Listz père et fils quittent Vienne pour Paris où ils assisteront à un concert donné par le célèbre pianiste Moscheles. Stimulé, Franz n'hésitera pas à 14 ans à tenter sa chance. Il va donner un concert avec les variations en mi-bémol majeur de Ries, qu'il jouera avec beaucoup de talent devant un public enthousiaste.

Mais les problèmes financiers sont toujours présents, Adam n'est plus intendant et malgré tout, les cachets de Franz sont légers. Tous deux partent à Pest où Franz revoit le père franciscain Capistran Wagner qu'il avait déjà rencontré quelques années auparavant, et qui lui avait fait une forte impression par la qualité, la finesse de son jugement et par sa foi religieuse.

Cette même année, Franz veut rencontrer le directeur du conservatoire de Paris, Chérubini, qui lui explique que le règlement lui interdit de prendre des élèves étrangers... commentaire un peu étrange, de la part d'une personne au fort accent italien. Franz déçu va alors travailler le contrepoint avec Paer qui a composé la marche nuptiale du mariage de Napoléon avec Marie-Louise.

Entre 1823 et 1824, Franz donnera 38 concerts en France notamment à Paris où il devient l'idole de la capitale. Cette atmosphère d'adulation ne gâtera cependant pas la personnalité du musicien qui part en Angleterre donner des concerts avec souvent des improvisations, qui enthousiasment les spectateurs. Il jouera au château de Windsor, invité par le roi.

En 1825, l'opéra comique de Paris va donner « Sanche » ou « le Château d'amour » pour 4 représentations. Cette œuvre de Liszt sera jugée avec une indulgence un peu comparable à celle dont avait bénéficié Mozart pour l'interprétation de « Bastien et Bastienne » dans la propriété du très, et même trop célèbre magicien Massmer. Liszt sera ensuite invité en France à Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon et il commencera à composer une étude de 12 exercices qu'il aura l'occasion de revoir dans les années suivantes (il a 14 ans).

En 1827, il retourne en Angleterre interpréter un concerto de Hummel, il composera un scherzo que Busoni découvrira et interprétera des années plus tard.

Cette même année meurt le père de Liszt peut être de la fièvre typhoïde. Il sera enterré à Boulogne-sur-mer, loin de sa famille et de sa patrie. Sa tombe a aujourd'hui disparu. A 16 ans Franz retourne avec sa mère à Paris où il donne des leçons de piano avec beaucoup de succès.

C'est aussi le temps de son premier amour Caroline Saint Cricq est une de ses élèves ; un soir le père de la jeune fille surprend le musicien en visite, auprès de la jeune fille, à une heure tardive et lui donne congé.

Trois ans plus tard, la Révolution de 1830 fait vibrer le cœur de Liszt qui compose une symphonie révolutionnaire comportant un passage de la Marseillaise. Il commence à fréquenter les milieux artistiques parisiens. Il rencontrera Sainte Beuve, Balzac qui lui dédicacera plus tard son livre sur la duchesse de Langeais et qui le décrira sous les traits du prince de Conti dans son livre Beatrix. Il rencontrera également Georges Sand, Heinrich Heine et beaucoup d'autres écrivains. Il fera la connaissance de la comtesse de la Pinarède, avec qui il aurait eu une liaison pendant quelques mois. Il est vrai que nombre d'élégantes jeunes femmes lui font volontiers comprendre qu'elles estiment et admirent non seulement son talent, mais aussi son charme et sa courtoisie légendaire.

Il est toujours attiré par les problèmes religieux auxquels s'ajoutera maintenant la lecture des théories de Saint Simon et leurs propositions sur la nécessité de réformes sociales. Parmi les disciples de Simon se trouve l'abbé Laménais qui deviendra un ami et confident du musicien qui publiera une communication sur le rôle de l'art et de la musique dans la compréhension et l'amélioration des problèmes sociaux.

En ces temps, Paris devient le centre du monde artistique. Les constructeurs de pianos Erard, Pleyel, apportent des améliorations importantes pour la sonorité des instruments et pour faciliter la vélocité des interprètes. C'est là un élément qui interviendra pour la qualité de la musique pianistique de l'époque. Par ailleurs s'établissent entre le public et l'opéra des liens solides qui expliquent que certains compositeurs (dont Liszt) vont s'intéresser à la création de paraphrases composées à partir d'œuvres d'opéra de Rossini, Donizetti, Beethoven ou Wagner. C'est aussi l'époque des grands virtuoses, Paganini triomphe au violon : quand il casse une corde, il continue à jouer avec brio et le public s'enthousiasme. Soupçonné de sorcellerie on dit que c'est un véritable diable, que le public attend avec impatience et découvre avec ravissement. Certains auditeurs, partitions en mains, affirment que les programmes proposés par Paganini sont injouables ! Il les jouera quand même, car rien n'est impossible pour lui. C'est bien un mage qui surmonte toutes les difficultés. Liszt brille par ses interprétations des sonates de Beethoven, des œuvres de Berlioz dont la notoriété est grandissante. Dans ces mêmes années, des réfugiés arrivent à Paris venant des pays de l'Est, parmi eux Chopin qui par ses polonaises, ses valses, ses études et beaucoup d'autres œuvres va séduire Liszt.

En 1833, entre en scène Marie d'Agoult, 28 ans, née de Flavigny (en 1805), mariée à un militaire. La première rencontre entre Liszt et Marie a lieu rue du Bac à Paris dans l'appartement d'une nièce de celle-ci, élève de Liszt. Marie donnera la description de cette rencontre : « *une apparition étrange s'offre à mes yeux. Je dis bien apparition faute d'autre mot pour rendre la sensation extraordinaire que me cause la personne la plus extraordinaire que je n'ai jamais vue, taille haute, mince à l'excès, visage pâle, grands yeux verts où brillent des éclairs semblables à la vague quand elle semble s'enflammer, une physiologie souffrante, une démarche indécise qui semble glisser plutôt que se poser sur le sol, inquiet comme un fantôme pour qui va sonner l'heure de rentrer dans les ténèbres* ». Que pouvait-il bien se passer après de telles constatations ? Laissons parler le nouveau Marie d'Agoult. Quelques jours plus tard Marie invite Liszt, dont les visites deviennent très fréquentes, mais « *aucune coquetterie ni galanterie ne se mêle à ces rencontres. Il existait entre nous dit-elle, quelque chose de très jeune, très grave, très profond, très naïf* ».

Qui était Marie d'Agoult ? Riche avec des goûts et un talent reconnu pour la littérature. Elle avait perdu un frère quand elle avait 13 ans et en a beaucoup souffert. Sa demi-sœur Augusta fit des tentatives de suicide et finalement se noyâta. Marie présentera souvent des alternances de dépression et d'exaltation. De son mariage avec le comte d'Agoult elle eut deux enfants, Louise née en 1828 et Claire en 1830. Louise mourut à 6 ans sous les yeux de sa mère. La liaison entre Marie et Franz deviendra bientôt évidente, émaillée de désordre caractériels, car Marie est jalouse des succès du passé et parfois du présent de Liszt. Malgré tout, les amants quitteront la France pour la Suisse, pour s'isoler. Ils arrivent à Genève où Marie deviendra la muse de Liszt, qui n'est plus seulement un virtuose mais devient un compositeur de classe internationale.

En 1836, c'est la naissance de Blandine, premier enfant du couple. Liszt enthousiasmé va composer *Les cloches de Genève*, commence *Les années de pèlerinage* qui reflètent son état d'âme devant la beauté des paysages qu'il observe autour de lui. Les amants font des excursions dans la région de Chamonix et de Voreppe où Marie possède le château de Beauplan qui n'a pas le prestige du château de Cressy près de Paris. C'est notre ami Alain Bouchet qui me l'a fait connaître et je l'en remercie.

Cette même année, les amants renouent à Paris avec leurs relations antérieures auxquelles s'ajoute la présence de Georges Sand. Liszt un jour pour s'amuser fait un programme de concert qu'il appelle « à l'envers » c'est-à-dire en intervertissant les noms des auteurs, et ainsi le public applaudit chaudement une œuvre médiocre d'un dénommé Pixn et applaudit faiblement l'œuvre de Beethoven croyant que c'était celle de Pixn... « Des dieux » de la musique apparaissent dans le ciel de Paris, dont Sigismund Thalbert, pianiste de grand talent. Intrigué, Liszt acceptera un concours Liszt /Thalbert qui aura lieu devant un aréopage de mélomanes en mars 1837. Thalbert jouera la fantaisie sur le Moïse de Pacini et Liszt jouera un « concertstuck » de Weber. L'organisatrice de la rencontre la princesse Belgiojo dira élégamment que Thalberg est le premier pianiste du monde mais que Liszt est le seul.

Dans un concert d'adieu à Genève, Franz jouera des études de Chopin, puis avec Marie il part à Nohant où habite Georges Sand. Il passera à Lyon où il constatera la vie misérable des ouvriers de la soie qui sont en grève. Il réunira quelques milliers de francs pour les aider. Puis il se rend à Monceau voir Lamartine et peut-être à Pierreclos où il aurait composé après la lecture par Lamartine des Harmonies poétiques et religieuses, la superbe *Bénédiction de Dieu dans la solitude*. Puis il rejoint Marie en Italie au bord du lac Majeur. Elle est enceinte de Cosima. Elle lit à Liszt la Divine Comédie de Dante d'où le musicien créera *Après une lecture de Dante*. Cosima naîtra le 24 août 1838.

En Italie le virtuose donne des concerts peu appréciés, les italiens préférant l'opéra et le bel canto. Toujours en 1838 Liszt apprend les graves inondations de Hongrie qui le bouleversent. Il se rendra dans son pays, Marie reste à Vienne. Puis le musicien part à Vienne, jouer devant un parterre de personnalités 40 pièces dont la *Sonate au clair de lune*, certains morceaux de Scarlatti et de Chopin. Il écrit pour le piano quelques mélodies de Schubert dont *Erkönig* (le roi des aulnes), malgré les difficultés de l'accompagnement de la main gauche et de l'utilisation de la pédale dans cette transcription pour le piano !

Marie à Venise s'inquiète. Elle demande à Franz de revenir auprès d'elle. Il lui répond qu'il a des obligations et qu'il serait préférable qu'elle le rejoigne à Vienne ! Un certain malaise apparaît dans la vie du couple malgré la naissance en 1839 de Daniel (3^{ème} enfant). Au cours d'une colère, Marie traite Liszt de « Don Juan parvenu », ce qui lui déplaît fortement. Les liens de distendent entre les amants et la rupture paraît inévitable. Mais par contre Liszt est devenu un immense artiste international. Mais comment cela s'est-il produit et développé ?

D'abord Franz était parfaitement doué physiologiquement pour le piano. Il était doté de grandes mains avait, paraît-il une palmure interdigitale très réduite, qui lui procurait une indépendance et une force à chaque doigt notamment le 4^{ème} habituellement le plus faible. Il a une excellente mémoire musicale. Quand il joue une partition, il peut lire sans erreur 4 mesures d'avance. Il utilise la pédale, plus et mieux que beaucoup de pianistes. Il n'est pas esclave de la mesure sans évidemment la négliger. C'est souvent l'interprétation qui lui donne le tempo le plus approprié.

Il travaille beaucoup (10 à 12h par jour dont 3 à 4h d'exercices). Il répète autant qu'il le faut les passages délicats. Il utilise le croisement des mains dont certains disaient qu'il était encore peu pratiqué à cette époque, oubliant les variations Goldberg de Bach et beaucoup d'autres œuvres.

Il soigne les doigtés. Dans une œuvre d'après Paganini (la 6^{ème} étude) sa main gauche forme une sorte de fourchette à deux dents avec lesquelles il remonte le clavier. Dans une rhapsodie hongroise il déroule une double gamme chromatique en tierce avec les mains alternées ! Il en résulte parfois une véritable intrication des mains l'une dans l'autre.

A Weimar il jouera en concerto de Beethoven avec seulement 4 doigts car il s'est blessé à la main. Le public sera enthousiasmé par son accompagnement de Paganini au violon dans un concerto de Mendelssohn. Il fait sans erreur, des sauts de mains d'un bout à l'autre du piano, qui seraient bien hasardeux pour beaucoup de pianistes, mais pas pour lui. Tout ceci laisse à penser au public que Liszt doit avoir plusieurs mains et que sa personnalité semble être en quelque sorte en continuité avec son instrument. Dans les trilles et trémolos, qu'il travaille beaucoup, il profite des perfectionnements apportés par Erard notamment le " double échappement " qui améliore la qualité du son et augmente la vélocité de l'interprète spécialement dans les notes répétitives.

En 1824 (à 12 ans) il avait composé les premières études d'exécution transcendantes qu'il va reprendre en 1829 et 1859, car Liszt n'en a jamais fini d'améliorer ses compositions. C'est un perfectionniste, qui veut en même temps améliorer le jeu de ses élèves, auxquels il explique qu'il ne faut pas trop exiger de l'instrument, mais beaucoup du pianiste, qui doit en fin de compte pouvoir donner une impression de facilité ! Mais allez-vous me dire : tout ceci dénote un immense talent mais ne fait pas un génie. Que faut-il faire pour le devenir ? Je ne le sais pas. Est-ce un don de la nature ? Je n'ose le dire et qui le sait ? Ce que je sais c'est que chez un pianiste de haut niveau c'est ce qui se passe dans sa tête qui compte autant, sinon plus, que ce qui se passe au niveau de ses mains. Alors serait-ce un privilège de l'hémisphère droit comme on l'a prétendu ? En partie, puisque cet hémisphère jouerait un rôle reconnu dans la vie artistique.

Pourrait-on dire que dans ses compositions et ses interprétations, le génie chez Liszt serait la résultante de sa personnalité raffinée, de son élégance de pensée, de son esprit d'observation, de son incessante persévérance dans l'effort, de sa sensibilité de grande qualité et d'une foi religieuse qui ne se démentira jamais ? Peut-être le génie est tout cela. C'est un ensemble de qualités intellectuelles, associées à une volonté tenace et à un goût raffiné. Un génie, est le plus souvent un créateur, donc en musique un compositeur, fruit d'une époque et d'une civilisation, ce qui était le cas de Liszt, interprète et créateur de toute musique, spécialement mais pas exclusivement, de la musique romantique.

Arrivé au sommet de sa gloire il va partir à la conquête du monde. La lisztomanie est une maladie qui se répand dans toute l'Europe grâce aux innombrables admiratrices au comportement parfois hystérique qui le poursuivent partout. Mais Liszt va rester lui-même « modeste » malgré les ovations. Seules comptent pour lui la musique et la pensée religieuse qui ne l'a jamais quitté et qui lui apporte une générosité reconnue de tous. L'ensemble créera une personnalité noble, toujours soucieuse de venir en aide non seulement aux élèves, mais à tous ceux qui l'entourent. C'est ainsi qu'il retournera en Hongrie pour défendre la musique tzigane. Il composera les rhapsodies dont la 15^{ème}, **La marche de Rackodzy** mais ne sera pas toujours apprécié par certains milieux hongrois pour qui la musique tzigane est une musique populaire de qualité moyenne. Liszt n'est pas d'accord, il l'écrira dans sa publication **Les bohémiens et leur musique**. Pour lui toute musique est un art lié à la vie. C'est un moyen d'exprimer les émotions, les sentiments et les rhapso-

dies en sont un bon exemple. Pour cela, on va lui offrir d'innombrables cadeaux.

Ses triomphes musicaux vont se poursuivre à Prague, Dresde, il rencontrera Schumann à Leipzig, il verra Mendelssohn qui dirige le *Gewandhaus*. Il a été nommé *kapellmeister* à Weimar en 1840. De passage à Paris il revoit ses enfants. Leur mère Marie d'Agoult écrit sous le nom de Danielle Stern. Elle est très occupée par la vie mondaine, ses publications, ses livres sur Marie Stuart, Jeanne d'Arc, Nélida dans lequel elle cherchera à atteindre Liszt, qu'elle présente comme « un ingrat séducteur ». Les différentes aventures qu'elle lui attribue ne sont pas toujours très graves. L'anecdote sur Lola Montès ne correspond pas très bien à la mentalité élégante de Liszt, et finalement Nélida fut certes un roman à succès mais peut-être pas un récit historique.

Naturellement des discussions vont apparaître entre les parents à propos de la garde des enfants, et il y aura un échange de lettres acides entre les anciens amants. Malgré ces conflits, Liszt poursuit sa vie faite de concerts au Portugal, en Espagne où il composera *Über spanische weisen* et *Le forgeron*.

De retour en France, il donnera un concert à Mâcon en présence de Lamartine dont il a visité le château où l'écrivain abritait sa jeune nièce Valentine de Cessiat qui ne le quittait pas même pendant ses voyages. Liszt lui donne des cours de piano et la demande brusquement en mariage, mais étant donné le comportement très attaché de Valentine à Lamartine, il est rapidement éconduit. C'est à cette époque qu'approche la date de l'inauguration du monument consacré à Beethoven en 1845. L'organisation de l'événement avait pris du retard. Liszt toujours généreux, propose de payer la construction d'une salle de concert ; magnifique aubaine pensent les organisateurs ! mais il faudra travailler beaucoup et vite, pour combler le retard et ne pas faire d'erreurs, ni de confusion fâcheuse dans les invitations, modifier la statue de Beethoven que le public ne doit plus voir de biais mais bien de face ! Mais surtout la musique va sauver la manifestation quand Liszt jouera le concerto L'empereur.

Notre éternel voyageur repart à Vienne, Prague, en Transylvanie, en Turquie, en Russie où il fera la connaissance de la princesse Caroline Sayn Wittgenstein. C'est un tournant très important dans sa vie.

Caroline est née le 8 février 1819 en Pologne, fille d'un propriétaire terrien extrêmement riche, Peter Von Iwanowsky. Le domaine des parents en Ukraine était d'environ 20 000 ha avec 30 000 serfs. Les parents s'étaient séparés quand Caroline avait 11 ans. Elle fut élevée par son père au château de Woronince dont elle aurait dû hériter un jour. Son père lui a donné le sens du devoir et des responsabilités. D'après certains auteurs, alors que sa mère était très jolie, Caroline n'avait pas cette qualité, contrairement à la peinture de Winterhalter du musée Getty à Los Angeles.

A l'âge de 17 ans, Caroline très catholique sera demandée à deux reprises en mariage. Elle n'acceptera qu'à la troisième du prince Nicolas Sayn Wittgenstein, calviniste, qui n'a pas de rapport avec le philosophe, ni avec Wittgenstein du concerto pour la main gauche de Maurice Ravel : Nicolas est un descendant du maréchal Ludwig Peter Sayn Wittgenstein qui avait été nommé prince par Frédéric de Prusse après ses succès militaires pendant la guerre franco-russe.

Anecdote curieuse mais bien réelle, le jour de son mariage, Caroline se fera gifler par son père comme le voulait la coutume polonaise, ce qui signifiait que le mariage pouvait avoir été « forcé ». Ainsi, la gifle pourrait être un argument pour Caroline, dans le cas où il y aurait désunion entre les époux.

En janvier 1847, à l'occasion d'un concert à Kiev, Liszt rencontre la princesse. Elle l'invite dans son château où il fera la connaissance de Marie, fille de Caroline et de Nicolas. Il aura l'occasion de retourner à Woronince où il composera *Les glanes de Woronince*. Il terminera les harmonies poétiques et religieuses, funérailles des cantiques, etc.

Au fil des mois, l'attachement de Caroline à Liszt va devenir total. Elle décide de partir le rejoindre à Weimar en abandonnant sa patrie, son domaine. Elle espère que la sœur du tsar, qui habite Weimar, sera une alliée pour plaider sa cause auprès du tsar, chef de l'église russe qui a le pouvoir de dissoudre les mariages. A Weimar Liszt est installé dans un vieux quartier tandis que Caroline s'installera avec sa fille dans une grande maison « Altenburg ».

Mais les habitants évitent ce couple irrégulier, d'autant que les démarches de dissolution du mariage de Caroline sont refusées par le tsar. Liszt dépité décide de cohabiter ouvertement avec Caroline à Altenburg où il découvrira le tableau de saint François de Paul marchant sur les flots, signé par Steinlé. Liszt en tirera une magnifique composition musicale. Il créera La légende de saint François d'Assise dans *Sa prédication aux oiseaux*. Les amants mènent une vie apparemment paisible cependant ils se heurtent à l'hostilité de la population. Refusant de retourner en Russie malgré un ordre du tsar, Caroline est bannie de son pays, ce qui n'arrange pas sa position.

Dans le domaine musical, Liszt qui en 1844 avait assisté avec beaucoup de plaisir au *Rienzi* de Wagner, il va en 1849 assister avec autant de plaisir à une représentation de *Tannhäuser*. Il est définitivement conquis par le génie wagnérien. Il recevra la visite de Wagner recherché par la police pour ses activités politiques et ses relations avec l'anarchiste Bakounine. Liszt conseille à Wagner d'aller se réfugier à l'étranger et Richard part à Zurich. Pendant ce temps, le généreux Franz va plaider les qualités artistiques indiscutables et merveilleuses de son ami Richard dont il fera jouer les opéras dans les différents théâtres allemands et étrangers. Mais Liszt va se trouver devant de nouvelles difficultés.

Malgré le retard pris dans l'organisation d'une commémoration à la mémoire de Goethe, celle-ci sera un succès grâce à la magnifique direction orchestrale par Liszt, de la 9^{ème} symphonie de Beethoven.

Autre incident : un incendie au cours de la générale de *Lohengrin* de Wagner avait mis à mal les préparatifs onéreux et cet opéra. Le jour de la « première » sera un succès qui récompensera les efforts de tous.

En pendant ce temps, que deviennent les élèves et les disciples de Weimar ?

Un des tout premier est von Bulow qui n'a pas de parenté avec von Bulow futur chancelier. Par contre, Hans Von Bulow deviendra le premier chef d'orchestre de la philharmonique de Berlin. D'autres élèves trouveront des postes prestigieux en Allemagne. Liszt les aide, il travaille énormément. Il perfectionne certaines œuvres, *Feu follet*, *Mazeppa* et

d'autres chefs d'œuvres dont la merveilleuse sonate en si mineur, le *Liebestraum*, *Il sospiro* etc. Dans les années de pèlerinage il exprimera la beauté de la nature, par exemple dans le lac de Vallenstadt, la vallée d'Obermann, chefs d'œuvre au caractère poétique qui étaient « partis d'images qui dans mon âme apportaient des émotions profondes » écrit-il. On n'oubliera pas la composition de 60 mélodies superbes sur des poèmes de Victor Hugo, Heine, magnifiquement interprétés par Dietrich Fischer Dieskau.

Bien sûr il s'intéressera à la musique religieuse, ce qu'il avait commencé dès 1830. Il continuera avec la *Légende de Sainte Elisabeth*, *de Sainte Cécile*, la *Messe de Gran*, etc. Il enthousiasmera les foules avec *Via cruccis*, Les cloches de la cathédrale de Strasbourg... toute cette partie religieuse sera l'œuvre du compositeur mais aussi du catholique qui exprime en musique sa foi profonde qui lui apporte tant de qualité dans le comportement quotidien et les rapports sociaux.

Citons aussi quelques œuvres de la musique symphonique dont le concerto pour piano en mi bémol, un autre en la bémol, les *Préludes*, la *Bataille des Huns*... Il fera connaître le *Samson et Dalila* de Saint Saens, les œuvres de Berlioz dont la *Symphonie fantastique*, *Harold en Italie*, des œuvres de Verdi. Il reverra la cantatrice Paola Viardot qu'il avait connue dans sa jeunesse. Je soulignerai qu'après avoir entendu le prélude de *Tristan et Isolde*, Richard Pohl, un disciple de Weimar fait paraître un article dans lequel il attribue à Franz Liszt un rôle important dans la composition harmonique du prélude de Tristan. Intervention peu appréciée par Richard Wagner dont les relations avec Liszt étaient variables, même s'il existait une admiration musicale réciproque.

En 1853 Liszt était parti reconforter le moral chancelant de Wagner qui compte sur l'aide de son ami pour obtenir l'annulation d'un arrêté d'expulsion du Grand Duc de Saxe. Richard en profite pour demander un peu d'argent à son ami, en ayant reçu, il en redemande jusqu'à ce que Franz lui explique qu'il a, lui aussi, des problèmes financiers.

Mais que deviennent les enfants du compositeur ? A Paris, ils sont élevés par Anna la mère de Liszt.

Liszt est allé les revoir en 1855. Lorsque Cosima voit son père, elle est fascinée par sa prestance. Mais Liszt doit repartir à Weimar pour accueillir une nouvelle élève, Agnès Street Klindworth à laquelle il porte peut être un peu trop d'attention. Ayant remarqué que Marie d'Agoult a un peu trop d'influence sur les enfants, Liszt décide de les emmener en Allemagne et de les placer sous la garde de la mère de von Bulow, Mme Francesca von Bulow qui veillera à leur instruction. Hans pourra surveiller leur développement musical. Il ne fera pas d'ailleurs que surveiller l'instruction de Cosima qui lorsqu'elle devient une jeune fille, épousera son professeur. La seconde fille de Liszt (Blandine) épousera Ollivier premier ministre de Napoléon III. Daniel décèdera à 20 ans de tuberculose.

Du côté de Caroline, Marie devenue belle jeune fille, parfaitement éduquée, fera la connaissance du prince Constantin Hohenlohe Schullingsfurst, apparenté de loin aux Wittgenstein. Caroline craint qu'un tel mariage n'attise les envies des deux familles, qui ne rêvent que de s'appropriier l'héritage Iwanovska. Quand en 1861, Liszt part à Rome, Caroline le rejoindra après une séparation de 17 mois, long intervalle qui s'explique par l'insistance (des Wittengstein et des Hohenlohe) de tout faire, pour empêcher l'annulation du

mariage Nicolas-Caroline, alors que celle-ci ne pense qu'à se remarier religieusement avec Liszt.

Mais le temps des épreuves approche pour le musicien qui va apprendre la mort de Blandine à Saint-Tropez en 1862, d'une infection post-puerpérale. Il va composer des variations sur un thème de Jean-Sébastien Bach, *Weinen, klagen, sorgen* (se plaindre, gémir, se tourmenter). Second coup du sort, il va apprendre que von Bulow a quitté Berlin et qu'il habite la Bavière appelé par Louis II, sans doute sous la pression de Wagner. Cosima suit naturellement son mari, et elle avouera à son père qu'elle a une liaison avec Richard et qu'elle est enceinte d'un enfant, Isolde, qui naîtra le 18 avril 1865. A Munich, les journaux satyriques caricaturent l'affaire en représentant Wagner et Cosima marchant tendrement enlacés, tandis qu'à distance très respectueuse, le mari von Bulow les suit en tenant délicatement et très précautionneusement sous son bras la partition de Tristan et Iseuld qu'il dirigera d'une façon merveilleuse.

Liszt se rend à Tribshen au bord du lac de Lucerne pour sermonner sa fille Cosima qui habite avec Wagner et pour avoir une discussion qui doit être une « mise au point » avec Richard. Mais celui-ci a plus d'un tour dans son sac, il s'arrange pour dévier peu à peu la conversation sur la musique et faire écouter sa dernière composition, le superbe opéra *Parcifal* à Liszt. La mise au point devient un échange de compliments sur la beauté incomparable de cette œuvre.

Les rapports vont se distendre entre les deux musiciens pendant les années suivantes.

Du côté de Marie, fille de Caroline et Nicolas, Liszt avait été plutôt favorable au mariage avec un Hohenlohe, peut être, parce que Wigenstein et Hohenlohe espèrent que Liszt sera un jour responsable de la musique du Vatican, ce qui serait un grand honneur. Mais il serait bon qu'il reste célibataire et même qu'il entre dans les ordres. C'est au milieu de cette situation compliquée qu'arrive un certain Okraszscenski pour rencontrer Caroline de la part, dit-il, de l'évêque de Vilnius qui pourrait faciliter l'annulation du mariage avec Nicolas, moyennant 70 000 roubles qui ne seraient versés que si l'annulation était obtenue, propos alléchants mais très suspects. En fait, Caroline ne dispose pas de l'héritage Iwanovsky qui appartient maintenant à Marie depuis son mariage. Marie accepte de donner une partie de cette somme, mais son mari refuse de donner un seul centime.

Six mois plus tard, Okrazneski toujours content de lui, souriant, mais toujours suspect, apporte le décret d'annulation du mariage de Caroline. Victoire pense celle-ci d'autant que Nicolas est décédé entre temps. Les choses paraissent donc maintenant très simples.

Malheureusement, si le décret a bien été signé par les plus hautes autorités russes, il manque la signature de l'évêque catholique de Fulda, farouchement opposé à l'annulation du mariage de Caroline, car d'après des témoignages de l'époque, le mariage n'a pas été « forcé », contrairement de l'avis de Caroline, qui effondrée décide d'aller voir le pape. Celui-ci à la lecture de tous les documents donne d'abord son assentiment pour l'annulation, mais la veille du mariage, un émissaire du Vatican apporte une lettre demandant un nouveau report de la décision du Saint-Père. Cette fois Caroline se décourage complètement et Liszt aussi.

Elle règlera (on se demande pourquoi) une partie des 70 000 roubles avec la participation de Liszt, et finalement elle se retrouvera pratiquement ruinée, n'ayant plus le droit de retourner dans sa patrie, elle n'épousera jamais Liszt qui à la " madone del Rosario " décidera d'entrer en religion. Il sera nommé chanoine d'Albano par le cardinal Gustav Hohenlohe, frère de Constantin, l'époux de Marie, et frère de Chloawig (Clovis) chancelier d'Allemagne en 1894. Liszt va prendre les ordres mineurs qui lui donnent le droit de porter la soutane, mais pas de dire la messe ni de confesser.

De retour à Weimar, Liszt composera *Christus* magnifique oratorio qui va subjugué Cosima. Il retournera en Italie, Liszt habitera la villa d'Este composera les *Jets d'eau de la villa d'Este*. Il a 65 ans.

En 1867, l'empereur François Joseph est couronné roi de Hongrie au château de Buda. Liszt n'est pas convié bien qu'il ait composé la *Messe du couronnement* mais il sera reconnu par la foule et ovationné.

En 1875 à Budapest il créera l'Académie royale de musique que fréquenteront Bartok, Kodaly, Busoni, Rachmaninov et combien d'autres célébrités.

La santé de Liszt va décliner avec des œdèmes des membres inférieurs qu'il soignera très mal. Il présentera des troubles de la vue et consultera en Suisse le célèbre docteur de Graef qui lui propose une opération de la cataracte qu'il refusera. Il poursuivra ses voyages à Bayreuth, Venise à l'invitation de Wagner qui décèdera le 13 mars 1883. Il composera *Am grabe* (au tombeau) et dirigera l'*Enchantement du vendredi saint*, en hommage à son ami disparu.

Liszt décèdera le 30 juillet 1886. Il sera enterré au cimetière de Bayreuth. Sa tombe sera bombardée en 1944 et reconstruite par le gouvernement allemand.

Liszt a laissé une œuvre musicale immense. Génie du piano et de la musique, il a senti la musique du futur, celle de Schönberg, Debussy et d'autres...

Il a créé l'atonalité qu'il a présenté dans la Czardas macabre, dans Bagatelle sans tonalité, dans les derniers accords de Mephisto Valse et il écrira un livre " esquisse pour une musique du futur ".

Liszt n'était pas un ingrat séducteur comme l'a écrit Marie d'Agoult (décédée en 1876 et enterrée au Père Lachaise). Peut-être a-t-il séduit quelques femmes, mais il n'a jamais été ingrat. Par contre, les femmes le recherchaient. On lui a imputé 26 liaisons. Cela me paraît beaucoup. Caroline a tout perdu pour Liszt, sa fortune, sa patrie, mais ce n'est pas la faute de l'Église catholique si sa vie fut un échec : elle voulait se marier à Fulda où se tenait la hiérarchie catholique la plus opposée qui soit à l'annulation de son mariage. C'était une démarche excessive et maladroite.

Elle mourra quelques mois après Liszt et sera enterrée à Rome au cimetière allemand.

Remerciements : je remercie de leurs conseils tous ceux qui ont bien voulu m'aider : le Père Bertrand, Alain Bouchet, les professeurs J.-P. Neidhardt, G. Pérouse, G. Aimard, G. Fischer et Madame Perret.

14 OCTOBRE 2003

LITT. - FR

Communication de Daniel GERMAIN

Membre correspondant

L'UNIVERS FÉMININ DE GEORGES SIMENON

L'année 2003 célèbre le centenaire de la naissance de Georges Simenon. A cette occasion, de nombreux ouvrages sont venus compléter l'étude de la vie et de l'œuvre de ce romancier exceptionnel par sa fécondité et par le nombre de ses lecteurs : 193 romans dont 76 Maigret et 155 nouvelles, signés de son nom, auxquels il faut ajouter, écrits de 1925 à 1934 sous 18 pseudonymes, plus de 200 romans « populaires », des centaines de contes et nouvelles. On estime à plus de 600 millions le nombre d'ouvrages vendus en français ou traduits dans plusieurs dizaines de langues. En mai 2003, deux volumes de la Pléiade sont venus consacrer la valeur littéraire de l'œuvre de Simenon que reconnaissait déjà Gide, Miller et tant d'autres.

L'univers féminin personnel du romancier a été largement et complaisamment décrit dans une abondante production autobiographique ; de 1941 à 1981, elle comprend entre autres, *Je me souviens*, *Pedigree*, vingt et un volumes de *Dictées*, *Mémoires intimes*. Simenon s'est en outre prêté à d'innombrables entretiens qui lui ont donné l'occasion de répéter à satiété ce qu'il veut que l'on pense être sa vérité ! Nous disposons ainsi des informations les plus précises, les plus intimes sur sa mère Henriette, ses deux épouses Régine puis Denyse, sa dernière compagne Teresa, sa fille Marie-Jo, ses maîtresses, ses partenaires occasionnelles ou professionnelles. La sexualité de Simenon mérite d'être analysée à la lumière de ses confidences. Quant aux personnages féminins de l'œuvre romanesque, ils ont des liens évidents avec les personnes réelles qu'a connues le romancier. *La femme est au centre de la recherche humaine à laquelle s'est livré Simenon, tout comme elle occupe une position primordiale dans sa vie et dans son univers.* (M. Lemoine)

La *mère, Henriette Brüll*, est d'origine hollandaise et allemande, la dernière de treize enfants, orpheline de père à 5 ans. Elle est restée plus ou moins une étrangère dans la ville francophone de Liège. Ses beaux-parents ne l'acceptèrent jamais totalement.

« *Ma mère venait d'une famille qui connut son heure de gloire [...] Mon grand-père maternel était marchand de bois en gros [...] Il avait cinq péniches tirées à l'époque par des chevaux. Il buvait. Il a été ruiné à cause de traites qu'il avait avalisées, en état d'ivresse, pour un ami. Ma mère s'est retrouvée seule à six ans avec sa mère sans un centime...* ».

Henriette connut ainsi la misère pendant son enfance et son adolescence. Elle sera toute sa vie une insatisfaite, une angoissée, obsédée par la peur de déchoir, de « rester sans argent » ; elle ne manque jamais une occasion de rendre son mari, Désiré, responsable de leurs privations par son manque d'ambition, son refus de souscrire une assurance sur la vie. En réalité, c'est l'état médical de Désiré qui ne lui permettait pas de contracter une telle assurance, mais il ne l'a jamais dit à sa femme.

Pour augmenter les revenus familiaux, elle décide de s'installer dans une maison plus

grande afin de louer des chambres à des étudiants étrangers. Georges souffre de voir son père qu'il admire, gêné sans se plaindre, par des pensionnaires de plus en plus nombreux qui troublent la sérénité familiale. L'enfant ressent profondément ce déséquilibre, et il focalise ses révoltes juvéniles sur sa mère mesquine, cupide et larmoyante, se plaignant de tout. Très dévote, Henriette élève son fils dans la piété ; plusieurs membres de la famille entretiennent des liens étroits avec l'Église. Georges est enfant de chœur ; il sert la messe de six heures du matin à la chapelle de l'hôpital de Bavière. C'est un enfant pieux, avec des bouffées de mysticisme ; sa mère l'a consacré à la Vierge Marie et l'habille en bleu et blanc. Elle souhaiterait qu'il devienne prêtre. Il entre comme boursier au collège privé Saint-Louis puis au collège Saint-Servais.

Cette « bondieuserie » du monde de son enfance, il en rejette l'esprit avec violence dès qu'il aborde l'adolescence. A 15 ans, il quitte volontairement le collège, arrêtant ses études à un mois de l'examen final. Il vient d'apprendre que la vie de son père, atteint d'une angine de poitrine, est menacée à brève échéance. L'adolescent doit gagner sa vie ; il refuse d'être boulanger puis libraire et devient, à moins de 16 ans, journaliste à la Gazette de Liège. Les rapports avec sa mère deviennent de plus en plus conflictuels ; les disputes fréquentes s'accompagnent parfois de violences physiques. Georges a perdu la foi ; la révélation précoce de la sexualité, à treize ans et demi, est en partie responsable de ce retournement : « *Je voulais baiser et l'Eglise me racontait que j'allais me damner. Alors j'ai tout bazzardé* ». Il déclarera à Henri Guillemin : « *A l'origine, à la base, un NON catégorique opposé à la prétendue morale sexuelle du catholicisme* ».

Echappant au contrôle maternel, il se met à boire et se lance dans des aventures assez dangereuses en fréquentant la « Caque », un groupe de poètes et de rapins libertaires et libertins. L'alcool et la drogue accompagnent les soirées de la bande jusqu'à ce qu'un des membres se suicide en se pendant à la porte de l'église Saint-Pholien. Simenon se sent « *prêt à tous les excès, attiré par tout ce qui est trouble* ». Les filles sont devenues un besoin quasi permanent.

« *A l'époque de la Gazette de Liège, écrit-il, donc de seize ans et demi à dix-neuf ans, j'avais deux femmes à ma disposition chaque jour, et pourtant, presque chaque jour, il m'arrivait à un moment ou l'autre d'être comme un chien de chasse.* »

Henriette fuit son malaise intérieur dans une activité débordante et fébrile. Névrosée, elle s'abandonne à des rages folles pour des motifs futiles, par exemple lorsqu'elle n'arrive pas à faire tenir son chignon. Le désir obsessionnel d'Henriette d'assurer la sécurité financière de ses vieux jours est probablement la raison de son remariage, peu après le décès de Désiré, avec André, un chef de train à la retraite. Rapidement le couple ne se parlera plus, communiquant par billets griffonnés et préparant séparément leurs repas dans la même cuisine. L'un et l'autre avaient peur d'être empoisonnés. Le père André accusait sa femme d'avoir hâte qu'il meure pour toucher, seule, sa pension. Le couple devient alors l'addition de deux haines attisées par la promiscuité. C'est exactement le thème du roman de Simenon **Le chat**.

Henriette ne veut rien devoir à personne et surtout pas à son fils : âgée de plus de quatre-vingts ans, lors d'une visite dans l'immense demeure suisse d'Epalinges, elle donne à son fils une enveloppe contenant tout l'argent qu'il lui a envoyé, mois après mois, pendant près de cinquante ans. Ce geste blesse profondément Simenon. C'est la réponse d'Henriette au *Chat*.

En 1974, dans sa *Lettre à ma mère*, Simenon détaille l'histoire de ses relations avec Henriette, décédée trois ans auparavant à Liège, dans une chambre de l'hôpital de Bavière. « *Nous sommes, dans ta chambre d'hôpital, comme deux étrangers qui ne parlent pas la même langue et qui se méfient l'un de l'autre* »...

« *Pourquoi es-tu venu, Georges ? Ce bout de phrase m'est resté sur le cœur, m'a peut-être expliqué un peu de toi-même* »...

« *Nous ne nous sommes jamais aimés de ton vivant, tu le sais bien. Tous les deux nous avons fait semblant* ».

Il reproche à sa mère ce manque d'amour : « *tu ne m'as jamais pris sur tes genoux* » se rappelle-t-il ; elle préférerait son fils cadet, Christian, né en 1906, déclarant à son mari : « *Georges, c'est ton fils, Christian, c'est le mien* ». Christian sera tué en Indochine, dans la Légion étrangère : « *Comme c'est dommage, Georges, que c'est Christian qui soit mort* », dira-t-elle à son fils aîné. Ce sentiment d'avoir été rejeté par sa mère au bénéfice de son frère Christian poursuivra Simenon toute sa vie. Cet inquiet, cet angoissé se sent toujours un peu étranger là où il est, d'où les dizaines de demeures qu'il va quitter aussi brusquement qu'il s'y est installé.

« *La méfiance inspirée par sa mère, le refus de la domination qu'elle essayait d'exercer, la volonté d'échapper à ses manœuvres captatrices et castratrices expliquent certaines réticences de Simenon... Cette créature morose fut sans doute la plus grande déception de sa vie, sa blessure la plus profonde et l'une de ses frustrations les plus évidentes.* » (Anne Richter) Cette souffrance de l'enfant à qui on a volé l'amour maternel reviendra en leitmotiv dans les *Dictées*, les interviews ainsi que dans de nombreux romans.

« *On prétend -écrit-il- que le romancier type est un être qui n'a pas aimé sa mère ou encore qui n'a pas connu l'amour maternel...* » « *Un écrivain est quelqu'un que sa mère n'a pas aimé et qui doit se réfugier dans un monde imaginaire.* » « *Ecrire a été pour moi une sorte de défi à ma mère.* ». Alain Bertrand a montré comment le roman simenonien s'est élaboré en fonction du rejet de l'univers symbolique maternel et de la quête de l'univers symbolique paternel. Ce syndrome d'abandon maternel que Simenon a cruellement ressenti explique sa glotonnerie affective et son intolérance aux frustrations, son insatiable besoin de fusion. « *L'absorption d'une partie de l'être aimé répond à une sorte de besoin de fusion* » (*Quand j'étais vieux*). Notons qu'il arrêtera définitivement d'écrire des romans en 1972, douze mois seulement après le décès de sa mère.

Dans plusieurs romans on retrouve des mères autoritaires, possessives, peu aimantes, dénuées de générosité, mais c'est dans ses œuvres quasi autobiographiques que Simenon dépeint en détail et sans indulgence sa mère à travers les personnages d'Elise Peters (*Pedigree*) ou de Madame Cholet (*L'Âne rouge*). A l'opposé, on trouve des mères douces et tendres, telles Madame Baron (*Le locataire*), Madame Lange (*Crime impuni*) ou Madame Chabot dans *Maigret a peur*.

La mère de Louis Cuchas, le héros du magnifique roman, *Le Petit Saint*, est une marchande de quatre saisons, volage mais tendre, mère de cinq autres enfants de pères différents. Elle assume sa féminité avec une aisance animale, aux antipodes du souci de

respectabilité, de bonne moralité sociale ou religieuse. Cuchas est l'un des rares personnages de Simenon à vivre en harmonie avec lui-même, avec les autres et avec le monde. Il est heureux, savourant les émotions du moment comme le faisait Désiré, le père de Simenon. Les raisons de cette sérénité ? Il est le préféré de sa mère, Dans cette ambiance familiale particulière, cet amour maternel profond contribue à lui assurer un vrai bonheur. Il grandit ainsi tranquillement et devient un grand artiste peintre sans que sa pureté intérieure soit entachée par le succès.

Les deux mariages de Simenon, avec Régine puis avec Denyse seront finalement des échecs. « *J'ai eu la déveine d'être marié deux fois et les deux fois, ça a été des ratages avant de trouver la femme qui me convenait* ». Ce sera Térésa, la compagne de ses dernières années, qui lui apportera, d'après lui, la sérénité.

Le 31 décembre 1920, pour le réveillon, Georges Simenon arrive à quatre pattes, imbibé d'alcool dans l'appartement des parents de **Régine Renchon**, la sœur d'un ami. Il n'a pas encore 18 ans. Régine a vingt ans et demi et se destine à une carrière d'artiste peintre. Elle n'est pas « sexy » mais très cultivée, elle peut parler de Rembrandt comme de Schopenhauer. Ils conviennent de se retrouver et deviennent rapidement amants. Régine, qu'il surnomme **Tigy**, est très amoureuse ; Simenon restera le seul homme de sa vie. Extrêmement jalouse, elle menace de se tuer si Georges la trompe. Il lui écrit chaque matin des lettres passionnées émouvantes, où s'exprime le besoin de fusion qu'il éprouve. 268 lettres ou billets ont été publiés en 1995 sous le titre : ***A la conquête de Tigy***.

La signature de Georges est souvent précédée de mentions qui soulignent une position infantile : « *Ton petit qui est tout entier à toi* », « *Ton gosse qui t'attend* », « *Ton gosse affamé de sa femme* » ; « *Je redeviens un tout petit gosse qui a besoin de toi de même que les mioches ont besoin de leur maman...* ». Simenon adopte ainsi une relation de dépendance d'un enfant à sa mère, relation qu'il n'a pu établir avec sa propre mère.

L'idée de rester fidèle à sa fiancée ne lui vient pas à l'esprit et, chaque soir après l'avoir quittée, il va chercher une professionnelle. Par contre, il est très jaloux et interdit à sa fiancée de se faire faire des piqûres ailleurs qu'au bras. Le mariage a lieu à Liège en mars 1923 et le ménage s'installe à Paris où Simenon a trouvé un emploi chez Binet-Valmer. Tigy continue à peindre ; elle s'est mise au nu féminin et son mari se charge de lui trouver des modèles, bonne excuse pour satisfaire ses impérieux besoins. Pourquoi avoir choisi une femme pareille comme partenaire ? Simenon pense au mariage comme une protection contre lui-même, car à 18 ans, nous l'avons dit, il mène une vie dissolue. « *Je me sentais capable de toutes les bêtises. J'avais besoin d'un boulet et d'une chaîne.* » Régine l'empêche de verser dans la délinquance ; elle sera un peu la mère réconfortante qu'il n'a pas la chance de connaître. Dans une de ses **Dictées**, Simenon écrira : « *Qu'est-ce donc alors qu'une épouse, sinon quelqu'un qui, à l'instar de la mère, avec des variations dans l'autoritarisme, recrée une sorte de cocon primitif.* »

« *L'unité humaine, c'est le couple. J'ai toujours cherché le couple, le vrai* ».

De même, dans les romans, le mariage apparaîtra comme une bouée de sauvetage pour ceux que tentent le nomadisme ou le chaos. Mais on trouve également, sous la plume de Simenon des avis réservés sinon hostiles au mariage qui « *le plus souvent, rend une personne malheureuse sur les deux quand toutes les deux ne le sont pas* ». « *Je suis contre le mariage, absolument contre. Je considère le mariage comme une escroquerie.* »

Tigy va suivre son mari dans ses déplacements en France puis dans les croisières fluviales qu'il effectue sur les canaux français et hollandais. Elle participe activement à la vie mondaine de Simenon et aux nombreux voyages qu'il entreprend aux quatre coins du monde. Au cours de vacances à Étretat en 1925, le couple engage une cuisinière de 18 ans, **Henriette Liberge**, surnommée **Boule**. « *Durant trois ans, je n'ai pas voulu la toucher. Puis nous avons eu une véritable intimité et ensuite elle a été totale* » Elle appelle son patron « *mon petit monsieur joli* ». « *Nous étions pareils lui et moi : des animaux* », dira-t-elle. Il se montrera très jaloux avec elle comme avec toutes ses femmes ou compagnes.

En octobre 1925, Simenon rencontre **Joséphine Baker** dans sa loge du Music-hall des Champs Élysées. Il a particulièrement apprécié les mouvements érotiques de la croupe de Joséphine, vedette de la « *Revue nègre* ». C'est le début d'une folle passion, d'une passion tornade, avec "la plus belle des panthères", comme la décrit Colette. Georges apprend à lire à Joséphine, il lui fait découvrir le vrai Paris que chante la vedette. Les critiques parisiens n'étant pas tendre avec Joséphine, il écrit un article pour vanter « *la croupe la plus célèbre du monde, la plus désirée, une croupe qui rit !* » Tigy ne se doute de rien. Elle aime bien la simplicité de Joséphine qui respire la joie de vivre. Simenon projette de consacrer à sa maîtresse une revue de luxe. Ce sera le ***Joséphine Baker's Magazine***. Un premier numéro paraît au début de 1927. Il n'y en aura pas d'autres. Simenon ne veut pas devenir M. Baker. Les amants se séparent tout en restant amis.

En 1935, durant un long voyage maritime d'Australie en France, Simenon tombe amoureux d'une jeune anglaise de 16 ans ; il songe à divorcer pour l'épouser mais finalement Tigy conserve son mari. C'est peut-être pour sauver leur mariage qu'elle acceptera quelques mois plus tard, de donner un enfant à Georges. Marc naîtra en avril 1939, après 16 ans de mariage.

En 1944, Tigy surprend son mari et Boule dans une position non équivoque. On est étonné qu'il lui ait fallu autant d'années pour se rendre compte du comportement de son mari avec leur employée. Elle exige son renvoi ; Simenon refuse et les époux décident de reprendre leur liberté sans divorcer. Le romancier qui, selon ses déclarations, avait trompé Tigy chaque jour depuis qu'il la connaissait, ressent un sentiment de libération. Il ne sera plus obligé de se cacher pour assumer les besoins impérieux de sa sexualité. C'est dans cette situation que le couple quitte la France en octobre 1945 pour s'installer au Canada puis aux États Unis. Le romancier ayant besoin d'une secrétaire bilingue, rencontre, à New York, une Canadienne, **Denyse Ouimet**. Dès le premier soir, après une longue marche dans les rues de la grande ville, elle devient sa maîtresse. Une folle passion brûle Simenon. Ce coup de foudre est basé « *sur une attirance sexuelle, sur une soif d'une certaine frénésie* ». Dès janvier 1946, il transpose sa rencontre avec Denyse dans le roman ***Trois chambres à Manhattan*** : « *Jamais deux êtres ne s'étaient abîmés l'un dans l'autre plus sauvagement, avec une sorte de fureur désespérée* ».

Pendant les trois années suivantes Simenon vit avec Denyse pendant que Tigy et leur fils Marc s'installent à proximité. L'ardeur du couple est à son maximum. : « *Nous faisons l'amour tous les jours, trois fois par jour, avant le petit déjeuner, après la sieste et avant de se coucher* ». Boule a rejoint la famille avec quelques mois de retard et poursuit son rôle de servante-maîtresse. Simenon ne se cache plus. Chacune de ses femmes est au cou-

rant de ce qu'il fait avec les autres. Il est probable que la jalousie féroce de Tigy qui l'a obligé de se cacher pendant des années, a contribué à le détacher d'elle, d'autant qu'elle manquait visiblement d'enthousiasme pour les choses de l'amour. « *La femme, déclare-t-il, doit se satisfaire de son rôle de compagne et ne doit pas contraindre l'homme à une fidélité physique qui n'a pour moi aucune importance* ».

Denyse l'aide à satisfaire un appétit sexuel permanent. Sa complicité va même jusqu'à participer aux ébats de son mari avec des professionnelles. Par contre, Simenon reste très jaloux ; il souffre quand il réalise que Denyse a eu beaucoup d'autres hommes avant lui. Il n'avait pas eu ce problème avec Tigy qui était vierge à leur première rencontre. Simenon révélera, soixante ans plus tard, que Tigy fut la première des trois seules femmes vierges qu'il a connues dans sa vie.

En septembre 1949, la naissance de Johnny oblige Simenon à régulariser une situation jugée plus que délicate dans le contexte américain de l'époque. Il obtient son divorce avec Tigy à Reno le 21 juin 1950 et se remarie le lendemain avec Denyse. Boule retourne bientôt au service des nouveaux mariés, heureuse de retrouver son « petit monsieur joli ».

Assez rapidement, les relations du couple vont se détériorer, malgré la naissance d'une fille, Marie-Jo en février 1953 et d'un fils, Pierre, en mai 1959. La passion charnelle qui unissait Georges et Denyse se refroidit et l'alcool se met de la partie. Denyse s'essouffle à tenter d'égalier son mari, d'être Madame Georges Simenon. « *Elle deviendra exigeante, arrogante, insupportable avant de sombrer dans le désordre mental...jusqu'à ce que la conviction de son échec transforme son attachement en haine* » (D. Fernandez) Après avoir incarné la femme, Denyse incarne maintenant la prison. Elle est incapable d'être la compagne affectueuse capable de compenser l'absence d'amour maternel dont a souffert son mari. Ses crises de dépression l'obligent à des séjours en clinique spécialisée. Un besoin obsessionnel de propreté l'amène à désinfecter elle-même la salle de bains et les téléphones dans chaque hôtel où le couple séjourne, y compris à l'hôtel Georges V à Paris.

Le romancier, lui non plus, ne tourne pas rond, ni physiquement, ni mentalement. Il est poursuivi par la peur de ne pas être aimé. Son côté maniaque et dépressif s'accroît. Dans la demeure d'Epalinges, près de Lausanne, qui vient d'être construite, des scènes violentes éclatent fréquemment, exacerbées par l'alcool, whisky pour Denyse, vin pour Georges. Il avouera, dans une de ses **Dictées** : « *Je m'étais mis, comme tant de désespérés, à boire plus que de coutume, une ou deux bouteilles de champagne par jour, la plupart du temps plutôt deux qu'une...* » Rappelons que l'alcoolisme a concerné plusieurs membres de sa famille maternelle, en particulier le père d'Henriette. A 5 ans, Georges a assisté à une crise de delirium tremens de sa tante, emmenée en camisole de force par deux infirmiers.

Beaucoup de romans de Simenon font référence à l'alcool, en particulier **Les inconnus dans la maison** qui est l'un des plus grands livres jamais écrits sur l'alcoolisme.

La passion amoureuse de Georges et de Denyse va se transformer en une haine tout aussi passionnée. La séparation du couple sera effective en 1964, mais Simenon refusera toujours le divorce. Les amis du couple ne s'apercevront d'ailleurs pas de cette rupture pendant plusieurs années. Denyse quitte définitivement Epalinges quatre mois seulement

après leur installation dans cette immense maison de vingt deux pièces, sans compter l'aile des onze domestiques. Elle obtient que Simenon se sépare de Boule qui est restée près de quarante années la servante maîtresse de son « petit monsieur joli ». Mais celle-ci ne quitte pas pour autant la famille, se mettant au service de Marc et de ses enfants.

Deux livres incendiaires permettront à Denyse de se défouler : *Un oiseau pour le chat* écrit en mars 1978, avec l'aide de quatre nègres, où elle se fait passer pour une proie fragile aux prises avec un rapace et *Le Phallus d'or* publié en 1981 sous le pseudonyme d'Odile Dessane.

Pendant les dix dernières années de vie commune avec sa seconde femme, Simenon a écrit 23 romans « durs », parmi les plus sombres portant sur un thème de jalousie sexuelle. Les références autobiographiques présentes dans six de ces romans sont particulièrement évocatrices : *Les complices*, *En cas de malheur*, *Betty*, *Dimanche*, *La Porte* et *Strip-tease*.

En mai 1978, un drame va marquer profondément le romancier. Sa fille **Marie-Jo** se suicide, à 25 ans, d'une balle de 22 long rifle dans la poitrine. Psychologiquement fragile, Marie-Jo a manifesté, dès son plus jeune âge, une admiration et un amour excessifs pour son père. Elle porte en permanence l'alliance qu'elle a exigée de lui quand elle avait huit ans. « *Pourquoi pas moi ?* » lui dit-elle en montrant le lit dans la chambre de son père. Sa vie est chaotique et ses essais de comédienne, d'écrivain, de chanteuse sont des échecs. Les séjours dans des cliniques psychiatriques haut de gamme n'y changent rien. Dans ses dernières lettres, elle écrit :

« *Oh ! Dad, si tu pouvais être là, près de moi, me prendre dans tes bras comme quand j'étais petite et me faire tout oublier...La chose la plus extraordinaire aura été celle d'avoir aimé l'"homme" de loin, comme une amante [...] J'ai couru après un rêve que je savais impossible : je me sentais "femme" pour toi, mon but de devenir n'était que par rapport à toi. Te retrouver plus jeune, jeune homme d'avant ma naissance ou petit garçon que j'aurais conçu [...] Sauve-moi, Daddy [...] Souviens-toi de mon amour, même s'il était fou. C'est pour cela que j'ai vécu, et pour cela que je meurs maintenant ».*

L'adoration que Marie-Jo voue à son père ne l'empêche pas d'aimer sa mère ; c'est la lutte sans merci que se livrent ses parents, qui accentue son désordre intérieur et l'amène au geste fatal. Elle ne supporte pas non plus les relations que son père entretient depuis plusieurs années avec Teresa. La publication par Denyse de son pamphlet *Un oiseau pour le chat* est peut-être la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ; un mois après la sortie du livre, Marie-Jo se suicide. Suivant les dernières volontés de sa fille, Simenon disperse ses cendres et son alliance au pied du vieux cèdre de la petite maison rose de Lausanne. Denyse lui reprochera de la priver ainsi de la possibilité de se recueillir sur la tombe de sa fille.

En un an, à la main, Simenon va rédiger les mille pages de *Mémoires intimes*, suivis du *Livre de Marie-Jo*. Cet ultime ouvrage sera publié à la fin de 1981. Il commence comme une lettre : « *Ma toute petite fille. Je sais que tu es morte et pourtant ce n'est pas la première fois que je t'écris.* » Simenon va tenter de démontrer qu'il n'est pas responsable de la mort de sa fille, essayant de faire porter la faute à Denyse. Selon Patrick

Marnham, *Mémoires intimes* est l'œuvre d'un homme qui a renoncé à inventer un monde imaginaire et qui se consacre désormais à établir une version imaginaire de sa propre vie.

La dernière compagne de Simenon, **Teresa Sburelin**, originaire d'Italie du Nord, est entrée au service du couple en 1962, comme femme de chambre de Denyse. Elle a vingt trois ans de moins que Simenon. Au début, il la remarque à peine. Puis, un beau jour, c'est le premier contact, qu'il raconte dans *Mémoires intimes* :

« Un matin que je trouve Teresa seule, penchée sur la coiffeuse du boudoir, un désir vif d'elle me saisit et je la tousse, sans qu'elle bouge ou proteste. Jamais de ma vie, je l'affirme, je n'ai forcé une femme, d'une façon ou d'une autre, à accepter mes avances [...] Elle m'a entendu entrer, m'approcher, sent ma main sur ses hanches et ne réagit pas quand je relève sa robe...»

Commencée ainsi, par hasard, la relation avec Teresa va se transformer en affection, en tendresse, en amour. Teresa prend définitivement la première place dans la vie de Simenon. Compagne, confidente, garde-malade, elle partage sa vie vingt quatre heures sur vingt quatre. Ils se promènent en se tenant la main. Dans *La femme endormie*, un des derniers volumes des *Dictées*, il raconte longuement ses émotions : « J'ai vu, à moins de vingt centimètres de moi, le visage endormi de Teresa [...] pendant une heure environ, je n'ai pas cessé de la regarder, en gros plan, troublé, ému, comme si je la découvrais pour la première fois...Pendant une heure, pour moi, sans cesser d'être ma compagne, elle était devenue "la" femme ».

Pour tenter de définir ses sentiments vis-à-vis de Teresa, Simenon écrit dans *Un homme comme un autre*, un autre volume des *Dictées* : « Je cherche le nom à donner au contraire du mot solitude. J'aimerais en trouver un qui ne soit pas le mot amour, par trop galvaudé et trop incomplet [...] On vit ensemble tous les moments de la journée et de la nuit. On pourrait presque se passer de parler car chacun a compris avant que l'autre ait ouvert la bouche. N'être plus seul au monde...»

Le couple restera uni jusqu'à la fin. « L'unité humaine, c'est le couple. J'ai toujours cherché le couple, le vrai. » . Tendre, attentionnée, sa compagne ne lui fait jamais de scènes. Grâce à Térésa il est « enfin un homme heureux ». C'est ce qu'il prétend mais est-il sincère ?

Le 4 septembre 1989, la main dans celle de Teresa, il lui murmure : « Enfin, je vais dormir ». Selon les dernières volontés de Simenon, c'est Teresa qui annoncera à la famille son décès et son incinération. Elle dispersera ses cendres sous le cyprès qui, quelques années auparavant, avait reçu les cendres de Marie-Jo.

Dans *l'œuvre romanesque* de Simenon les personnages féminins ne tiennent généralement pas le premier rôle mais leur fonction est souvent capitale, influant considérablement sur la dynamique du roman (Danielle Bajomée) Parfois complice, la femme est rarement une compagne pour l'homme. Des liens évidents apparaissent entre ces personnages et la vie de l'écrivain, qu'il s'agisse des romans où la référence autobiographique est patente (*Pedigree*, *Les trois crimes de mes amis*, *L'Âne rouge*, *Trois chambres à Manhattan*...) ou qu'il s'agisse de la plupart de ses romans « durs » et même des « Maigret ».

Le seul personnage féminin récurrent de cette œuvre romanesque est **Madame**

Maigret qui apparaît dans la plupart des romans dans l'ombre du commissaire. Simenon a doté le personnage de Jules Maigret d'une vraie biographie. Ainsi, dans *Les mémoires de Maigret* on apprend que Jules a huit ans lorsque sa mère meurt en mettant au monde son second enfant. Peut-on y voir une correspondance avec le rejet par Simenon de sa mère et le refus d'un frère qui avait la préférence évidente de celle-ci ?

Maigret épouse, à 25 ans, Louise, une Alsacienne ; paisible, rassurante, très maternelle, elle est sans cesse préoccupée du bonheur de son mari qu'elle admire. Elle est installée dans une position parentale : « elle l'attendait comme un enfant qui revient de l'école » (*Maigret et le tueur*) ; « elle surveille son mari comme un poupon » (*Maigret et les vieillards*) Leur appartement, Boulevard Richard Lenoir, est un lieu de repos maternel et régressif où le commissaire se décrispes avant ou après l'affrontement avec l'extérieur. Il ne quittera ce domicile qu'à la retraite. Cette stabilité s'oppose aux trente trois changements de domicile du romancier au cours de son existence. Excellente maîtresse de maison, fine cuisinière, Madame Maigret adore préparer des petits plats mijotés qui stimulent l'appétit, entre autres, le fricandeau à l'oseille. Comme elle ne sait jamais à quelle heure rentrera son commissaire de mari, elle prépare des mets qui peuvent être réchauffés et resservis le lendemain. A Liège, en cette année du centenaire, plusieurs restaurants proposent à leurs menus, des plats de Madame Maigret. Oasis de sérénité et de délicatesse, elle s'adapte à des horaires impossibles, tend à son mari écharpe ou pantoufles ; elle l'aime discrètement, pudiquement, prenant son bras dans la rue quand ils vont au cinéma ou chez leurs amis, le docteur Pardon et sa femme. La fidélité de Maigret est exemplaire ; il est même prude, devenant cramoisi devant un magasin de lingerie. Tout en ayant une grande indulgence pour les filles du trottoir, il manifeste l'absence de toute tentation devant une femme qui s'offre. Dans aucune de ses enquêtes il ne couche avec les prostituées qu'il interroge, ce qui n'est pas sans surprendre certaines d'entre elles.

« Simenon semble avoir voulu faire du commissaire un bon mari, parfois simplement curieux de la sexualité des autres [...]. Dans la chambre conjugale il dort profondément... » (Danielle Bajomée)

Ainsi Maigret est l'antithèse du romancier sur le plan de la sexualité et Madame Maigret est l'antithèse d'Henriette, la mère de Simenon qui harcelait constamment son mari, Désiré. Madame Maigret correspond à la femme que, sur le tard, Simenon a trouvé avec Teresa.

Parmi les nombreux personnages féminins des romans de Simenon, Danielle Bajomée distingue les femmes-femelles et les femmes-objet.

La femme naturelle, la femelle, a parfois des appétits insatiables. « Elle ne portait pas de culotte » (sous entendu : pour ne pas perdre une occasion), cette phrase se retrouve dans plusieurs romans. Il existe chez l'être humain un besoin de se comporter parfois en animal d'où une sexualité rapide, agressive, « sexualité à l'état brut » proche de la saillie animale. Le désir charnel brutal est souvent stimulé par des odeurs corporelles : « cette odeur de femme dont il était imprégné » (Jean Cholet dans *L'Âne Rouge*). Chaque héroïne de Simenon a son odeur spécifique, à l'exception de Madame Maigret.

Dans plusieurs romans (*Betty, Long cours, La maison du canal, Les clients*

d'Avrenos) la femme est une fausse victime, si pitoyable que l'homme songe d'abord à la secourir. Pris au piège, ceux qui l'approchent doivent bientôt abdiquer toute autonomie. Encore heureux s'ils n'y laissent pas la vie. (B. de Fallois)

« Il est rare qu'un écrivain ait décrit les femmes avec moins de ménagement, une franchise presque cruelle, les dépouillant de toute convention, jusqu'à découvrir en elles un fond aussi dur et âpre que celui des hommes. »

La violence sexuelle de certaines scènes ne choque pas car elle est présentée *« dans une langue aussi lisse que d'habitude »* *« Tout l'art de l'auteur consiste à suggérer sans jamais décrire »* (Gilles Perraud) Son écriture est qualifiée de neutre, de grise, de linéaire, de transparente.

La femme-objet n'est plus pensée comme une personne mais elle est réduite à des parties d'elle-même. L'obsession du corps féminin terrorise et excite à la fois. Elle peut conduire à une recherche de l'absorption de l'autre comme dans les deux grands romans d'amour que sont **Trois chambres à Manhattan** et **Lettre à mon juge** Cette absorption peut se faire à distance, par une contemplation passionnée ; il s'agit alors de voyeurisme, présent dans plusieurs romans.

Cette obsession de la femme conduit à l'amour passion, à l'amour fou qui mène au désastre. **Dans Lettre à mon juge**, la passion dévorante du docteur Alavoine pour Martine l'entraîne à étrangler sa maîtresse, en proie à une jalousie rétrospective. Il dédouble ainsi Martine, distinguant l'actuelle, aimante et soumise et l'autre, celle du passé, la Martine d'avant qu'il faut tuer pour nettoyer toute la saleté de sa vie antérieure, pour libérer la vraie Martine et obtenir la totalité de l'amour (Ritzen). D'autres thèmes importants se retrouvent dans ce magnifique récit : l'incommunicabilité au sein du couple, la domination d'un individu par un environnement féminin envahissant, mère possessive, épouse autoritaire et castratrice.

Dans **En cas de malheur**, un homme actif, grand avocat, est entraîné dans une sexualité trouble et insurmontable par une gamine inconsciente et dépravée. La même solitude, la même amertume seront le dénouement de cette passion amoureuse qui est chez Simenon, surtout amour physique. Pour des hommes déçus, vieillissants, l'amour pour une femme beaucoup plus jeune, marquée par la vie, malade, émouvante, est une manière de fuir une morne réalité conjugale.

La **sexualité** de Simenon est particulièrement riche et il parle de ses aventures féminines avec un naturel confondant, sans pudeur ni ostentation, en particulier dans les Dictées. Il s'est toujours refusé à passer pour un obsédé sexuel, considérant son appétit dans ce domaine comme parfaitement normal. En 1977, il déclare à Fellini : *« J'ai eu dix mille femmes depuis l'âge de treize ans et demi. Je n'ai aucun vice sexuel mais j'avais besoin de communiquer. Et même les 8 000 prostituées qu'il faut compter parmi les 10 000, c'étaient des êtres humains, des êtres humains femelles. »*

Les professionnelles ont toujours intéressé le romancier qui écrit : *« beaucoup d'entre elles m'ont fait leurs confidences. Elles ont le courage de se montrer telles qu'elles sont, sans honte et sans explications oiseuses [...]. Ce sont probablement les femmes les plus consciencieuses et j'allais dire les plus honnêtes qui soient. »*

A Paris il se sentait fréquemment « obligé » de coucher avec quatre femmes différentes dans la journée. Il explique ses besoins par « *une curiosité extrême, et aussi un besoin de contact que seuls les rapports sexuels peuvent donner [...]. La femme a toujours représenté pour moi un être exceptionnel que j'ai, en vain, essayé de comprendre. Cela a été, en somme, ma vie durant, une quête presque sans fin. Et comment aurais-je pu créer des dizaines, peut-être des centaines de personnages féminins dans mes romans sans ces aventures de deux heures ou de dix minutes* ».

« *A vingt ans, je serrais les poings à l'idée qu'il y avait au monde des femmes que je ne possèderais jamais* ».

« *J'ai connu dans le sens biblique du mot, un assez grand nombre de femmes et cette sorte de fringale n'était pas chez moi purement sexuelle. J'étais curieux de toutes les femmes, curieux à la fois de leur corps et de leur intimité. Des liaisons, j'en ai connu très peu, mais jamais une femme avec qui j'avais des rapports intimes ne m'a laissé indifférent* ».

« *J'aime user d'un beau corps de femme et il m'importe peu qu'elle ait telle ou telle mentalité, qu'elle sorte de tel ou tel milieu. Pour toutes, j'éprouve en les prenant une sorte de tendresse, ce que je pourrais appeler de la tendresse humaine [...]. C'est une tendresse [...] pour la chair vivante [...] pour un corps qui, pendant un certain temps dans mes bras, représente la vie.*»

« *J'ai besoin, pour ne pas me sentir prisonnier de la société, de caresser une cuisse au passage, de faire l'amour sans déclaration, sans passion, de traiter le sexe, d'un instant à l'autre, dans mon bureau, n'importe où, comme on le traitait, comme on le traite, dans la forêt équatoriale ou à Tahiti [...]. Cinq minutes, entre deux portes, et cela suffit à faire basculer les valeurs* ».

En 1956, dans un **Eloge de la luxure** Simenon s'explique sur le sens qu'il donne à ce mot : « *La luxure dont je voudrais parler, c'est ce que j'appellerais la sexualité à l'état pur, c'est-à-dire débarrassée de tout sentiment, de toute sentimentalité, de tout romantisme ou romanesque, la sexualité naturelle, serais-je tenté de dire, ce qui ne signifie pas que sur un autre plan, les protagonistes ne puissent s'aimer profondément [...]. Je ne crois pas que la luxure soit une dépravation, mais bien, dans beaucoup de cas, une tentative d'évasion.*»

L'évasion ainsi évoquée est volonté de briser l'isolement de l'être en le réintégrant à des rythmes naturels, en le laissant accéder à une sorte d'immersion dans la grande continuité, chaude et organique monde. Toute sa vie Simenon préférera la tendresse charnelle aux épanchements sentimentaux. « *Je ne mélange jamais sexualité, sentiment et amour [...] Si j'ai couché plus souvent avec des professionnelles ou des demi-professionnelles qu'avec d'autres, c'est d'abord, parce que je répugne à la comédie que les autres exigent, au temps perdu, à ce que j'ai appelé plus haut les faux-semblants* ». (Quand j'étais vieux)

Simenon a-t-il un « *compte à régler avec les femmes ?* ». Raphaële Billetdoux pose la question. Elle écrit : « *Simenon ne fait pas l'amour à la femme, il fait l'amour à l'humanité* ». Fenton Bresler évoque un blocage de sa sexualité qui résulterait de ses relations maternelles conflictuelles depuis l'enfance et l'adolescence.

J'ai eu l'occasion de discuter de la sexualité de Simenon avec le docteur Cottraux, psy-

chiatre, spécialiste de l'anxiété et de la répétition des scénarios de vie. Pour lui, Simenon a le comportement sexuel d'une «personnalité limite» (*borderline*) ; sa dépendance revêt un caractère impulsif. Il s'agit d'une **addiction sexuelle** avec activité excessive mais non déviante. C'est ce que Coleman appelle la **drague compulsive** avec partenaires multiples, drague rituelle avec exigence insatiable dans une stratégie de maîtrise de l'anxiété et du maintien de l'estime de soi. Des toxicomanies sont souvent associées et l'on connaît la dépendance de Simenon pour l'alcool. Cette sexualité «obligatoire» est loin d'être épanouie, mais Simenon n'a jamais reconnu son insatisfaction.

On peut rapprocher la sexualité impulsive de Simenon du rituel d'écriture de ses romans. On connaît les moindres détails de ces préparatifs : après un examen médical qu'il a sollicité, Simenon réunit les accessoires nécessaires au roman qu'il va écrire en quelques jours : quatre douzaines de crayons neufs, fraîchement taillés, un bloc neuf de papier jaunâtre, une enveloppe de papier bulle, la pile d'indicateurs de chemins de fer et d'annuaires téléphoniques, sa machine à écrire et ses pipes nettoyées. Il exige un isolement complet pendant toute la durée de la rédaction. « *Mes romans se font dans un état presque second, un véritable état d'hallucination* ». Huit cent grammes de sueur par séance, des vomissements parfois, accompagnent cette transe scripturale, ordonnée et répétitive que l'on a pu qualifier d'orgasmique.

La réussite de Simenon comme romancier ne l'a pas empêché d'être souvent malheureux. Toute sa vie, il sera poursuivi par la peur de ne pas être aimé, par la hantise du vide. Il a beaucoup écrit sur lui-même, beaucoup parlé de lui aussi. C'est un "malade de la confession". Il a tenté de rompre ainsi l'incommunicabilité qui est au cœur de son œuvre comme elle fut au cœur de sa vie. Mais le romancier a lui-même constaté la vanité de ses efforts de communication : « *Au fond, personne ne me connaît, pas même mes femmes, mes enfants, mes amis. Surtout pas eux. J'ai toujours eu envie de leur parler de moi, le vrai moi, tellement envie qu'il m'est arrivé de le faire avec des professionnelles de rencontre. Je leur parlais. Sans écho mais au moins, elles m'écoutaient* ».

Comme le Commissaire Maigret nous ne voulons pas juger l'homme Simenon, individualiste forcené, instable, affabulateur, mais nous avons tenté de décrypter certains aspects de *L'Enigme Simenon* selon Fenton Bresler, du *Mystère Simenon* selon Denis Tillinac. Il faut bien reconnaître que malgré l'énorme masse d'études consacrées à sa vie et à son œuvre, beaucoup d'inconnues persistent sur sa vraie nature, en particulier ses rapports avec les femmes. Sa personnalité, intellectuellement géniale, est faite d'ambiguïté, de paradoxes, de contradictions (Henri Amoroso). Peut-on reprocher à un génie d'être insaisissable ? Pour Didier Daeninckx, Simenon est une légende avant d'être une œuvre, C'est cette légende que Simenon lui-même, tout au long de sa vie, s'est évertué à construire et à nous présenter.

16 OCTOBRE 2003

BIOG. SOC. FR

Communication de notre confrère Michel DÜRR
**AMPÈRE ET LES MILIEUX SCIENTIFIQUES
 ET LITTÉRAIRES DE SON TEMPS**

Toutes les époques ont leurs manies verbales, leurs tics de langage. Elles usent et abusent de mots qui les ravissent un temps et qu'elles abandonnent ensuite. Une mode récente, corrélée à la vogue frénétique du management, prôna les vertus des réseaux, découvrant ce fait pourtant banal, que chacun d'entre nous vit, parle, agit dans une multiplicité de cercles d'amis ou de relations qui s'entrelacent mais ne se recoupent qu'en partie. C'est cette évidence que je vais développer aujourd'hui, en l'appliquant au « Grand Ampère », et plus précisément aux réseaux plus ou moins interconnectés de ses relations, les Lyonnais, d'abord, puis la centaine de savants illustres qui comptent alors en France.

Et pour continuer dans la même veine, je rappellerai le succès du mot panorama à l'époque de l'Empire et de la Restauration. Les panoramas étaient ces vues panoptiques imaginées par l'écosais Barker et introduites en France par Robert Fulton en 1799 avec une Vue de Paris. Souvenons nous comment Balzac témoigne de cet engouement dans **Le père Goriot**. La conversation tenue à la table de la pension Vauquer par Bianchon et ses amis est un jeu qui consiste à ajouter la terminaison rama aussi souvent que possible aux mots utilisés. Eh bien ! c'est une suite de panoramas de la vie intellectuelle du Directoire à la Restauration, que je vais tenter de brosser. Je suivrai Ampère dans sa carrière littéraire et scientifique, à Lyon d'abord, Paris enfin, après un détour par Bourg-en-Bresse.

Sa vie avait commencé à l'écart de toute vie sociale, au sein de sa famille, dans la propriété de son père à Poleymieux-au-Mont-d'Or. Une autobiographie (1) rédigée vers 1824, lorsqu'il postulait pour une place de professeur au Collège de France, nous en porte témoignage : « *André Ampère naquit à Lyon le 20 janvier 1775 de J.-J. Ampère et de Jeanne Antoinette de Sutières Sarcey. Son père, homme très instruit, le fit élever sous ses yeux dans le village de Poleymieux où il avait fixé sa résidence. Le jeune Ampère ayant manifesté de bonne heure une grande aptitude et un goût décidé pour les mathématiques, son père s'attacha à développer cet heureux germe en lui procurant les ouvrages nécessaires à ce genre d'études, ouvrages que le jeune Ampère étudiait sans aucun secours jusqu'à ce que, connaissant déjà toute la partie élémentaire des mathématiques et l'application de l'algèbre à la géométrie, il fit connaissance avec Daburon, alors inspecteur général des études qui le guida dans l'étude du calcul différentiel et intégral. À 18 ans, il étudiait la Mécanique Analytique de Lagrange dont il avait refait presque tous les calculs lorsque le plus affreux malheur vint frapper toute son existence. Son père périt, l'une des victimes immolées par le tribunal révolutionnaire à Lyon après le siège mémorable de cette ville. Le jeune Ampère, frappé aussi cruellement dans l'objet de son amour et de son respect en éprouva une telle commotion qu'elle parut avoir influé sur ses facultés intellectuelles. Absorbé dans une profonde et si légitime douleur, il perdit pendant plus d'un an le goût des études qui l'avaient occupé jusqu'alors. Son temps s'écoulait dans la campagne où loin*

de tout souci il passait des journées entières à contempler tristement les bois, les collines et le ciel ; cette mélancolie vague et sans idée déterminée fut peut-être pour lui un bienfait de la nature qui lui rendait sa vie en lui ôtant momentanément le déchirant souvenir. Il était depuis plus d'un an dans cette situation lorsque les Lettres de J.-J. Rousseau sur la Botanique tombèrent sous sa main. A peine y eut il jeté un coup d'oeil qu'il s'attacha vivement à cette lecture, le charme du style plein d'harmonie de ces écrits pénétra dans l'âme du jeune malade comme un rayon d'un soleil bienfaisant au travers des ténèbres. Il sentit renaître en lui le désir du savoir, le besoin de l'étude et se donna avec ardeur à celle de la Botanique. C'est à cette même époque qu'il lut pour la première fois les poètes latins, les circonstances de sa vie ne lui ayant pas permis de revenir plus tôt à l'étude des langues anciennes dont il avait reçu de son père la première instruction. Cette lecture lui donna comme une nouvelle existence, il aimait surtout, après avoir gravé dans sa mémoire les morceaux de leurs immortels écrits, à les réciter dans ces mêmes campagnes, dans ces mêmes forêts qu'il parcourait en tout sens pour y recueillir des plantes. C'est peut-être à ce genre de vie si longtemps privé de toute communication avec les hommes dont se compose notre société, qu'on doit attribuer les distractions auxquelles Ampère a paru quelquefois sujet et qui l'ont fait surnommer par ses amis « Le bon La Fontaine ». Comme l'inimitable fabuliste, il joint à de grands talents une simplicité et parfois un oubli total de ce qui se passe autour de lui. En 1797, Ampère quitta le séjour de la campagne et vint enseigner les mathématiques à Lyon ».

Dans son enfance et son adolescence, Ampère a vécu sans ami de son âge, si l'on excepte, vers sa vingtième année, deux correspondants réguliers Philippon et surtout Couppier, cités par son biographe Louis de Launay (2). Après avoir, en 1797, rencontré le grand amour de sa vie, Julie Caron, il se décide à chercher un état et s'installe à Lyon comme professeur de mathématiques. Il était alors fréquent parmi les anciens élèves des collèges des Oratoriens, qui avaient remplacé les Jésuites, puis parmi ceux des Lycées napoléoniens, de taquiner les Muses et de trousseur des poèmes aussi bien en latin qu'en français. La société mondaine de l'époque, parisienne ou provinciale appréciait l'expression poétique, moyen discret de faire valoir son esprit sinon son talent. L'enseignement des humanités favorisait et même suscitait ces « vocations » et le *Gradus ad Parnassum* ou l'imitation des œuvres de l'abbé Delille, de Gresset, de Gentil-Bernard et d'autres, tenait lieu d'inspiration. Il n'en est que plus piquant de constater qu'Ampère, autodidacte, Émile élevé sans maîtres, en bon sauvage dans les campagnes de Poleymieux, loin de la férule des régents de collège, a écrit des milliers de vers, en français surtout, mais aussi en latin et en italien. Cela montre bien que de tels exercices participent de « l'air du temps », ce « je ne sais quoi » impalpable mais réel.

Toute sa vie, dit-on, Ampère rimera. Toutefois, la plus grande partie de sa production littéraire se place entre 1796 et 1799, de sa première rencontre avec Julie à son mariage. Ces vers s'adressent à sa future femme et à la sœur de celle-ci. Ce sont les plus connus et les plus souvent cités. Mais il en a écrit bien d'autres, dont les trois premiers chants d'une épopée inachevée, sur la conquête de l'Amérique, l'**Américide** (3). Tous sont précieux pour mieux connaître le Grand Ampère mais il ne me semble pas qu'il faille en exagérer l'intérêt littéraire. Leur diffusion s'est limitée à sa femme et à quelques uns de ses amis de la Société littéraire de Lyon. Je ne crois pas du tout qu'ils aient inspiré Lamartine comme l'ont avancé certains, même s'il est possible que ces deux grands hommes se soient croisés dans le salon de Mme Récamier. Ampère, lui-même, avait peu d'illusions

quant à la valeur de ses productions littéraires comme en témoigne son poème (4) :

Mes vingt ans, chanson

*Au sortir de mon enfance
 Mon esprit dans son printemps
 Promena son inconstance
 Sur mille objets différents
 Ivre d'une folle gloire
 Plein de mépris pour l'amour
 Aux neuf filles de Mémoire
 J'offris mes vœux tour à tour.
 Sur les pas de Melpomène
 Je cherchais ces vains lauriers
 Dont les vainqueurs de la scène
 Couronnent leurs fronts guerriers
 Et bientôt dans ma folie
 Rebuté par ses rigueurs
 Je crus pouvoir de Thalie
 Obtenir quelques faveurs.
 Méprisé par cette folle
 Aussi bien que de sa sœur
 Sur les bancs d'une autre école
 Je voulus me faire auteur
 Mais je n'eus sur le Parnasse
 Que des rebuts de Cléo
 Et je ne pus trouver grâce
 Devant la fière Erato*

C'est probablement ce talent de versificateur qui fait appeler Ampère à la Société littéraire de Lyon. Il est en tout cas connu de ses membres comme l'atteste la lettre suivante (5), signée de Dugas-Montbel, le futur helléniste :

*Lyon, 13 mars 1798, La Société littéraire à Monsieur Dampert [sic]
 Je m'applaudis de remplir la place que j'occupe dans ce moment-ci à la Société Littéraire puisqu'elle me procure l'occasion de vous témoigner d'une manière toute spéciale le vif intérêt que je prends à votre admission. Le vœu de la Société a été en votre faveur et ce vœu a été unanime; elle s'applaudit tous les jours que vous l'ayez mise dans le cas de faire un choix qui l'honore, en lui appropriant des talents d'une supériorité reconnue, ce qui la flatte davantage.*

C'est qu'elle est bien sûre d'avance qu'à vos talents, vous joignez encore toute la franchise et le bonheur de l'amitié, qui est en quelque sorte le fondement et la pierre angulaire de notre petite réunion. Puisque c'est moi, Monsieur, qui ai le plaisir de vous apprendre une nouvelle qui me flatte, permettez que je vous donne dès à présent le titre d'ami. C'est dans toute l'étendue de ce mot que je vous prie d'agréer un compliment de félicitation que votre modestie vous permettra d'accepter et que j'ose vous assurer de mon parfait dévouement,

B. Dugas

Vale et me ama

Ampère retrouve aussi dans cette Société, Jean-Baptiste Dumas qui la préside et à qui

nous devons, en 1839, l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, Leuillon-Thorigny d'une famille de juristes lyonnais, émule de notre Compagnie en 1800, Beuchot secrétaire alors clerc de notaire et qui sera plus tard bibliothécaire de la Chambre des députés, Ballanche qui écrira pour « cette petite et aimable société » son *Essai sur le sentiment* (6). Est-ce là que se noue l'amitié entre Ampère et lui ? Ou bien est-ce un peu auparavant ? Lorsque Ballanche publie, le 27 juillet 1836, dans le *Moniteur Universel*, sa *Nécrologie d'Ampère*, il indique avoir fait sa connaissance 40 ans auparavant.

Pour des raisons qui m'échappent, cette éphémère résurgence de l'ancienne Société littéraire que la Révolution avait dispersée n'est pas mentionnée par ses historiographes, ce dont Joseph Buche s'était jadis étonné. Le Cercle littéraire qui deviendra l'actuelle Société archéologique, historique et littéraire de Lyon, s'établit officiellement le 27 juillet 1807 seulement, sans qu'aucun des jeunes gens précités n'en fasse partie, ni d'ailleurs aucun membre de l'ancienne Société littéraire.

Tout ce petit monde se réunit, écrit et lit des vers. Les archives de l'Académie des sciences conservent ceux d'Ampère, ainsi cette ode écrite pour sa réception (7) :

Ode

« *Ardentes fortuna juvat* »
Qu'un autre folâtrant aux pieds d'Adélaïde,
Sur le luth enfantin de Tibulle et d'Ovide
Exhale ses soupirs;
Ou que de ses vieux ans égayant la tristesse
Il chante avec Gallus les feux de sa jeunesse
Et ses premiers plaisirs
Qu'un autre armant sa main des traits de Melpomène
Après Phèdre et Cinna cherche encore sur la scène
À glaner des lauriers.
Qu'un autre des héros éternisant la gloire
De ces chants belliqueux appelle à la victoire
Les rois et les guerriers.
Quand sa Muse entonnant la trompette héroïque
Au vainqueur de Pompée, au héros du Granique
Consacre ses accords
Ou peigne en traits de feu la discorde infernale
Secouant ses flambeaux dans les champs de Pharsale
Sur des monceaux de morts.
Moi, loin des faux plaisirs et loin du bruit des armes
Des nœuds de l'amitié, je veux peindre les charmes
Et chanter les Beaux-arts
Elle vient de m'ouvrir le temple d'Uranie,
Dans les mains des Vertus, le flambeau du génie
Y brille à mes regards.
J'y vois les favoris du dieu de l'harmonie,
De Clio, tour à tour, d'Euterpe et de Thalie
Recueillir les leçons.
Heureux! si sur leurs pas, ils daignent me conduire,

*Si je pouvais jamais des cordes de ma lyre
 Tirer les mêmes sons.
 Guidé par Thorigny sur les bords du Permesse
 J'imiterais la force et la justice
 De ses brillants accords.
 Dumas m'enseignerait à marcher sur ses traces
 Je verrais à sa voix, les Muses et les Grâces
 M'ouvrir tous leurs trésors.
 C'est alors que des cieux empruntant le langage
 Je pourrais espérer de rendre mon ouvrage
 Digne de mon sujet.
 Que l'ennemi des arts dans sa morgue sauvage
 Serait en me lisant forcé de rendre hommage
 Aux dieux qu'il outrageait.
 Que Timon frémirait et verserait des larmes
 En voyant l'amitié briller de tous ses charmes
 Dans mes heureux écrits
 Et que de vos amis en traçant la peinture
 J'offrirais tous les traits d'une âme noble et pure
 A leurs yeux attendris
 Mais que fais-je? Où m'emporte une inutile audace?
 Je cherche à m'élever au sommet du Parnasse
 Sans l'aveu d'Apollon.
 Cessons, muse, cessons de braver sa colère,
 Ou craignons pour tout fruit d'un essor téméraire
 Le sort de Phaéton.*

Deux ans plus tard, c'est en raison de ses talents scientifiques qu'Ampère va être distingué. Le 24 messidor an VIII (13 juillet 1800), le préfet général du Rhône, Raymond de Verninac rétablit sous le nom d'Athénée une Société libre des sciences, lettres et arts qui remplace l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dissoute par effet du décret du 8 août 1793. Ampère est désigné par le préfet comme titulaire dans la section Mathématiques pures de la classe des Sciences. Les séances se tiennent au Grand Collège (actuel lycée Ampère) le tridi, troisième jour de chaque décade. Il y vient pour la première fois, le 23 brumaire an IX (14 novembre 1800). Certains de ses confrères avaient appartenu à l'ancienne académie dissoute par la Convention, parmi ceux-là, Bérenger, de Boissieu, Gilibert, Loyer, Tissier, Willermoz, l'abbé Claude Roux. Ce dernier, le 8 juillet 1788, avait lui-même fait part à l'Académie d'un manuscrit (8) adressé par le jeune Ampère, alors âgé de treize ans : « *Trouver la rectification d'un arc quelconque de cercle plus petit que la demi-circonférence.* » « Prié par l'Académie de lire cet ouvrage et d'en faire son rapport, M. l'abbé Roux, a fait observer que l'Académie avait arrêté par délibération enregistrée qu'elle ne recevrait plus aucun mémoire sur cet objet ; que par conséquent il lui semblait qu'elle ne devrait plus s'en occuper, que cependant sur l'invitation de ses confrères et ayant égard à la jeunesse de l'auteur, il consentait à examiner le mémoire non comme commissaire, mais *privatim*, pour en dire son sentiment au père du jeune homme, et l'offre de M. Roux a été acceptée ». Ce manuscrit n'a d'intérêt que de témoigner de la précocité de son auteur.

Sa nomination à l'Athénée a beaucoup compté pour Ampère et son assiduité aux séances ne se démentira jamais lorsqu'il sera à Lyon. J'ai noté sa présence à 71 séances, la dernière en date du 15 mai 1832. Chaque fois que ses fonctions d'inspecteur général de l'Université, ou ses déplacements personnels le ramèneront dans sa ville natale, il s'efforcera de venir aux séances de l'Académie et il aura à cœur de lui envoyer son tribut statutaire puis l'hommage de nombre de ses travaux. Cela vaut à la bibliothèque de l'Académie, en cela plus riche que la plupart des grands dépôts, de posséder de lui une douzaine d'opuscules et sept mémoires manuscrits. Son intérêt pour l'Académie de Lyon se manifestera aussi dans ses efforts, couronnés de succès, pour y faire entrer ses amis, Clerc en 1806, lorsqu'il sera nommé professeur au lycée de Lyon et Bredin en 1824, après sa découverte des ossements d'un mammoth à la Croix-Rousse.

Mon panorama serait incomplet si je n'y figurais cet événement marquant de l'histoire de notre ville : la réunion ordonnée à Lyon par Bonaparte, Premier Consul, de la Consulte de la République cisalpine en vue de le désigner comme président de cette République. Pendant leur séjour, plusieurs membres éminents de cette Consulte sont reçus par l'Académie le 23 frimaire et le 3 nivôse an X. Cette dernière séance, la veille de Noël 1801, mérite de retenir l'attention, tant pour les discours prononcés que pour la charge symbolique de la rencontre entre le jeune Ampère et Volta, au faite de la gloire que lui valent ses travaux en électricité.

Jugez plutôt : 34 citoyens académiciens présents et 4 citoyens préfets venus pour la circonstance, accueillent les citoyens délégués, Marescalchi ambassadeur de la République Cisalpine, Cagnoni président de la Société italienne des sciences, le Père Pini, barnabite, député de cette Société, Moscati professeur de Médecine clinique à l'université de Pavie, Volta professeur de physique, Brugnatelli professeur de chimie, Oriani astronome de Milan, Ciccolini astronome de Bologne et bien d'autres. D'après la minute du procès verbal dressé par le citoyen Pitt, secrétaire de l'Académie, « *le citoyen Volta fait des expériences tendant à prouver l'identité du fluide électrique et du galvanisme. On admire dans cet illustre citoyen la facilité et la justesse de l'expression en parlant une langue qui n'est pas la sienne ; on admire le génie qui découvre les rapports et invente les instruments pour rendre sensible aux autres ce que son regard pénétrant lui a fait découvrir* ».

Et la séance se poursuit par les discours des académiciens : « *Le citoyen Ampère a commencé la lecture d'un mémoire qu'il n'a présenté que comme une faible esquisse d'un vaste système qui se liera à toutes les parties de la physique. Ce Mémoire doit être divisé en deux sections. L'auteur annonce qu'il contiendra une explication nouvelle des phénomènes de l'électricité et de l'aimant où ils sont rappelés aux lois ordinaires de la mécanique ; la seconde est destinée à l'examen de l'influence de l'électricité sur les affinités et sur la théorie de la lumière et des couleurs. Tous ceux qui ont assisté à cette lecture ont regretté que la netteté et l'étendue de la voix du lecteur et la clarté de sa prononciation, ne répondissent pas à la netteté et à l'étendue des idées, et à la clarté du style* ». Regrettons à notre tour que l'allocution d'Ampère n'ait pas été transcrite *in extenso* et encore plus qu'il n'ait jamais publié le mémoire annoncé. Il en subsiste quelques fragments dans un **Mémoire sur les fluides igniformes** conservé aux archives de l'Académie des sciences (9).

Selon les notes prises par Brugnatelli et conservées à Pavie, Ampère et Volta auraient eu ensuite un entretien portant non pas sur la physique, mais sur des sujets religieux (10).

Un mot encore à propos d'une information reçue au cours de cette séance : « *Après la lecture du procès-verbal, on ouvre plusieurs lettres qui étaient sur le bureau. La première du citoyen Degérando annonce à l'Athénée la formation d'une Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale, expose l'importance de cet établissement et sollicite le secours du zèle de l'Athénée, promettant que les citoyens qui lui seront présentés de sa part, seront d'avance assurés du suffrage de la Société d'Encouragement* ». Ampère sera concerné quelques années plus tard !

Moins de deux mois plus tard, Ampère quitte Lyon pour Bourg-en-Bresse où il vient d'être nommé professeur de physique à l'École centrale à compter du 1er ventôse an X. Le 21 du même mois (12 mars 1802) (11), il prononce son discours d'entrée devant les membres de l'élite intellectuelle de Bourg venue nombreuse pour l'écouter et certains d'entre eux, séduits, assisteront à ses cours qui sont publics. C'est le cas de l'astronome Jérôme Lefrançois de Lalande, membre de l'Institut, qui âgé de 70 ans était revenu passer quelques temps dans sa ville natale. Il apprécie tant Ampère qu'il l'invite à conduire ses élèves le mardi soir 2 août à l'observatoire où, comme on le sait, toujours friand de popularité, il montre les étoiles aux Bressans (12). Ampère le retrouve aussi à la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain qui l'admet dans ses rangs le 26 juillet (13). À cette occasion, il lit une première version de ses *Considérations mathématiques sur la théorie du jeu* qui fait l'objet d'un rapport très élogieux de Lalande, même si Ampère, déçu, craint que le vieil astronome n'ait perdu le fil des développements mathématiques et n'ait pas compris l'essentiel !

C'est pourtant un allié précieux qu'il se gagne, pour appuyer ses demandes, d'abord d'un poste au lycée de Lyon, puis plus tard d'une place à Paris. Autre soutien gagné, cette fois, par la qualité de ses cours, celui de l'académicien Delambre, en tournée d'inspection des écoles avec le naturaliste Villars, lui aussi membre de l'Institut. Fort de ces sympathies, Ampère adresse à l'Académie des sciences son livre enfin imprimé par son beau-frère Périsse. Laplace et Lacroix, chargés de l'examiner apprécient l'ouvrage, mais trouvent une faute de calcul qui d'ailleurs ne change rien aux résultats ni aux conclusions. Ampère la corrige immédiatement et renvoie à Delambre les feuilles modifiées et lui demande de les remplacer dans les trois exemplaires qu'il a envoyés à l'Académie des sciences. Désespéré de son étourderie, il est persuadé que tout est perdu pour ses ambitions ! Il n'en est rien et, finalement, le 4 avril 1803, Bonaparte signe l'arrêté qui nomme le citoyen Ampère comme professeur des troisième et quatrième classes de mathématiques au lycée de Lyon. Ampère quitte Bourg le 17 avril 1803.

Bien qu'il soit certain, vers 1800, que personne parmi les membres de l'Institut, n'en ait gardé le souvenir, remarquons que ce n'était pas le premier contact d'Ampère avec l'Académie des sciences. Le fait mérite d'être conté car il montre la précocité, l'ouverture d'esprit, et aussi ce qu'il me faut bien appeler le « culot » -ou la conscience de sa valeur- du jeune Ampère. Celui-ci, à l'âge de seize ans avait écrit au président de l'Assemblée Constituante. Les procès-verbaux des Comités d'agriculture et du commerce de la Constituante et de la Législative (14) mentionnent à la date du « 4 juillet 1791 ; deux lettres de M. André Ampère, citoyen de Lyon. Il propose d'adopter dans le nouveau mode des poids et mesures et leurs divisions, le nombre décimal ; ce serait, dit-il, le moyen le plus avantageux pour simplifier les calculs. Ces pièces numérotées 2918, ont été remises à Monsieur Meynier qui, après en avoir pris connaissance et les avoir communiquées au

Comité, a conclu à ce qu'elles fussent renvoyées à l'Académie » et le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Condorcet, indique au procès-verbal de la séance de l'Académie du 30 juillet 1791 : « J'ai lu une lettre de M. André Ampère, citoyen de Lyon, adressée à M. le Président de l'Assemblée Nationale et renvoyée à l'Académie par le Comité d'Agriculture et du commerce sur les poids et mesures. Renvoyé à la Commission des Poids et Mesures et numérotée 24 ».

Le malheur vient frapper Ampère à son retour à Lyon. Sa femme tant aimée, sa chère Julie, depuis si longtemps malade meurt le 13 juillet 1803. Ampère, foudroyé par la douleur, tente alors de trouver des consolations dans la religion. C'est à cette époque qu'il se lie d'une amitié très profonde, qui durera jusqu'à sa mort, avec Claude Julien Bredin, fils du directeur de l'École vétérinaire, professeur depuis l'an III dans cette École dont il sera directeur de 1814 à 1835. Voici comment celui-ci en témoigne dans l'éloge d'Ampère qu'il lit à l'académie de Lyon en 1837 : « *Au mois d'août suivant [1803], Ampère apprit qu'à l'École Vétérinaire dans un cours de Morale, je professais la doctrine de l'Absolu pour laquelle il était passionné et conçut le vif désir de se lier avec moi. Une première entrevue n'eut cependant lieu que l'un des premiers jours de novembre. Bien que partant des mêmes principes, nous ne marchions pas longtemps sur la même ligne, et des discussions très animées s'élevèrent entre nous qui furent à l'origine de la sainte et indissoluble amitié qui nous unit et dont je rends grâce à Dieu, comme ce qu'il y a eu de plus heureux et de meilleur dans ma vie ».*

Il convient à présent de se souvenir que le Concordat de juillet 1801 avait définitivement ramené la paix chez les croyants. Plusieurs associations religieuses se créent alors à Lyon, les unes plus ou moins favorisées par le cardinal Fesch, oncle du Premier Consul, les autres dans la mouvance de l'illuminisme de Willermoz. Ampère fonde, le 4 ventôse an XII (24 février 1804), une éphémère Société chrétienne dont les procès-verbaux et toutes les archives, conservés par son ami Bredin ont été détruits en 1885 dans l'incendie de la propriété de Taffignon qui appartenait à ses descendants. Ils ne nous sont connus que par les extraits heureusement donnés par Claude Valson dans sa biographie d'Ampère (15). La Société chrétienne comporte sept membres fondateurs : MM. Ampère président, Bredin secrétaire, Chatelain, Deroche, Grogner, Barret et Ballanche, rejoints ensuite par dix associés : MM. Bonjour, Deplace, Coste, de Moidieu, Perrier, Désalines d'Ambérieu, Deplace jeune, Tissier, Cholet, Peissonneau. Faute de disposer des originaux, citons Valson (16) : À la seconde séance, (11 ventôse, an XII, 2 mars 1804), Ampère en sa qualité de président « *rappelle à l'assemblée que l'objet de la réunion est la recherche de la vérité, et que chaque sociétaire doit concourir à ce but, de tous ses moyens. On se formerait une fausse idée de la Société chrétienne si l'on pensait que les opinions n'y seront pas libres ? Il sera permis à chacun d'élever des doutes et de faire des objections. Quelle est pour l'homme, l'étude la plus importante ? N'est-ce pas celle de lui-même ? La connaissance de sa destination future, et de ses rapports avec son créateur, n'est-elle pas la plus précieuse ? Le séjour de l'homme sur la terre n'est pas le but de sa création ».* Voici maintenant quelques indications relativement aux questions traitées dans le procès-verbal de cette même séance :

M. Bredin : importance de la connaissance de la destination de l'homme.

M. Grogner : l'homme trouve-t-il en soi les moyens de connaître sa destination ?

M. Ballanche : doit-il, peut-il y avoir une révélation ?

M. Barret : la révélation porte-t-elle des caractères essentiellement divins ?

- M. Deroche : histoire de la révélation depuis l'origine du monde.
- M. Ampère : exposé des preuves historiques de la révélation.
- M. Chatelain : comparaison de la morale chrétienne et de celle des philosophes.
- M. Ballanche : influence du christianisme sur le genre humain.

Valson indique que l'exposé d'Ampère sur les preuves historiques de la révélation remplissait trois cahiers, hélas définitivement perdus.

La Société chrétienne ne dure que quelques mois et se restreint à une petite Académie ou Société psychologique qui ne rassemble plus qu'Ampère, Ballanche, Roux-Bordier et Gasparin (17). Elle se disperse définitivement lorsque son président quitte Lyon en octobre 1804 pour devenir le répétiteur de Lacroix qui enseigne l'analyse à l'École polytechnique. Ampère traverse alors une longue et douloureuse période de scepticisme et de doutes qu'il exprime à maintes reprises dans ses lettres à Bredin et à Ballanche. Il n'en sort qu'au début de 1817 et sa foi alors retrouvée ne le quittera plus jusqu'à sa mort.

Avant de suivre Ampère dans les cercles parisiens, je voudrais évoquer un réseau informel de connivences, de sympathies, d'amitiés que l'on retrouve derrière toutes les relations d'Ampère et qui l'ont souvent accompagné, soutenu, guidé dans un monde dont il méconnaissait les usages. Ce réseau, c'est celui des rescapés du siège de Lyon en 1793, ou des descendants des victimes, avec au premier rang d'entre eux, les deux amis les plus intimes d'Ampère, Ballanche et Bredin :

- Claude Julien Bredin (1776-1854), diplômé de l'École vétérinaire fondée à Lyon par Bourgelat puis dirigée par son père, est affecté comme vétérinaire d'artillerie à l'armée des Alpes. Mais il rejoint les défenseurs de Lyon et à la chute de la ville doit son salut à Hénon, professeur à l'École vétérinaire qui réussit à le renvoyer à l'armée des Alpes.

- Ballanche (1776-1847) passe une enfance malade, solitaire et mystique, à Grigny dans la famille de sa mère et y reste pendant le siège de Lyon. Les tragiques événements de l'époque ne l'épargnent pourtant pas. Son père Hugues Ballanche est arrêté comme suspect et n'échappe à la mort que par l'intervention de ses ouvriers. Il venait de s'associer à l'imprimeur Millanois lui-même fusillé aux Brotteaux le 29 novembre 1793. En outre, l'oncle de Ballanche, son parrain, qui porte comme lui les prénoms de Pierre Simon, prêtre du diocèse de Besançon, est déporté et meurt en exil.

- Grogner, professeur à l'École vétérinaire, est lui aussi un rescapé du siège, échappé de peu à la guillotine.

- Camille Jordan (1771-1821), neveu de Casimir Périer, est un des promoteurs de la résistance de Lyon à la Convention. D'abord réfugié en Suisse, il passe ensuite en Angleterre, revient à Lyon après le 9 thermidor et, en 1797, est élu au Conseil des Cinq-Cents pour le Rhône. Royaliste, il doit s'exiler après le coup d'état du 18 fructidor, à Bâle puis en Allemagne. Revenu à Lyon, il s'oppose au Consulat à vie et à l'Empire, entre dans notre compagnie et ne revient à la vie politique qu'en 1814.

- Joseph Marie de Gérando (1772-1842), blessé lors du siège de Lyon, condamné à mort, réussit à s'échapper en Suisse, puis en Italie. Rentré en France après l'amnistie du 4 brumaire an IV, il doit de nouveau s'exiler avec Camille Jordan après le coup d'État anti-royaliste du 18 fructidor. Il s'engage ensuite dans un régiment de chasseurs et envoie à l'Institut un mémoire en réponse au sujet mis au concours par la classe des Sciences Morales et Politiques sur « l'influence des signes sur le langage ». Il remporte le prix, et exempté de son service, est nommé secrétaire du Bureau consultatif des arts et du commerce. Introduit dans la société d'Auteuil par les juges du concours,

il est nommé en 1804 secrétaire général du ministre de l'Intérieur, de Champagny. Après une mission en Italie avec Napoléon, celui-ci le nomme en 1808 au Conseil d'État, poste dans lequel Louis XVIII le confirmera à la Restauration. De Gérando, auteur d'une *Histoire des systèmes philosophiques* a été sévèrement jugé plus tard par Sainte-Beuve (18) : « *Il y a des esprits essentiellement mous comme Degérando [...] : ils traversent des époques diverses en se modifiant avec facilité et même avec talent ; mais ne demandez ni à leurs œuvres, ni à leurs souvenirs aucune originalité [...]. L'image n'est pas belle, mais ces sortes d'esprit ne sont pas seulement mous, ils sont filants comme du macaroni, et ont la faculté de s'allonger indéfiniment sans rompre* ». Mignet (19) dans sa Notice historique sur Gérando est, comme il faut s'y attendre, bien plus élogieux : « *Avec une méthode qu'il porta des études philosophiques dans les matières administratives, et une sagesse qui lui inspirait la bienveillance dans la justice, M. de Gérando, dressant des projets, rédigeant des rapports, instruisant les affaires à fond, les décidant bien, les expédiant vite, évitant de son mieux l'arbitraire, tempérant, autant qu'il était en lui, l'autorité, sut tout à la fois bien mériter de l'État et des particuliers, surtout des employés du gouvernement, au profit desquels il fonda les premières caisses de retraites pour les vieux employés qui ne pouvaient plus rendre à l'administration de services actifs. C'était un homme comme il en fallait sous l'Empire, où tout était à faire. Il donnait ses jours et quelquefois ses nuits au travail* ».

- Louis de Fontanes (1757-1821), poète et littérateur connu dès avant la Révolution, marié à Lyon, s'y trouve pendant le siège, écrit après la reddition de la ville, une pétition qui le fait proscrire par Fouché. Rentré en France, il est nommé membre de l'Institut, fonde le *Mercure* avec La Harpe et Bonald, est chargé de prononcer aux Invalides l'éloge funèbre de Washington, et est fait grand maître de l'Université en 1808, puis sénateur en 1812. Comme de Gérando, il continue sa carrière sous la Restauration.

- Jean-Baptiste Nompère de Champagny (1756-1834), nommé par la noblesse de Montbrison député aux États généraux, incarcéré comme noble en 1793, devient conseiller d'État après le 18 brumaire, ambassadeur à Vienne de 1801 à 1804, puis ministre de l'Intérieur de 1804 à 1807. Lui aussi, navigateur habile entre les écueils de ces époques troublées, saura se maintenir sous la Restauration. Larousse (20) se montre très critique envers l'opportunisme politique de ces personnalités. Peut-être les comprendrons-nous mieux en nous souvenant de ce qu'écrit dans ses Mémoires, le chancelier Pasquier (autre bête « tout-terrain » de pouvoir politique), pour justifier son engagement auprès de Napoléon : « *Quoique nous fussions tous, à des titres divers, victimes de la Révolution ; bien qu'elle fût toujours l'objet de notre sincère réprobation ; quoique restant attachés à la cause royaliste, nous commençons à sentir que le temps allait venir où nous devrions faire céder nos dégoûts, et même nos aversions, à la nécessité de prêter aide et assistance à tout gouvernement qui se montrerait sincèrement animé du désir de ramener l'ordre en France, et d'y favoriser le retour aux principes qui seuls pouvaient protéger la société [...]. Le moyen, le seul peut-être, d'atteindre ce but, n'était-il pas de ramener autour du gouvernement les hommes dont le concours l'aiderait à résister aux idées révolutionnaires [...]. Les intérêts de ma patrie me semblaient donc clairement demander que tout ce qu'on avait de moyens fût employé à améliorer, en le soutenant l'ordre des choses existant, à le mettre le plus possible en accord avec les principes de la saine raison et de l'éternelle justice* ».

Ces trois hauts dignitaires en tout cas protégeront Ampère, ils lui procureront des places améliorant sa situation financière et l'introduiront dans les milieux parisiens. De Gérando lui obtiendra de le remplacer comme secrétaire du Bureau consultatif des arts et métiers à partir du 25 mars 1806, lui fera connaître le groupe philosophique d'Auteuil. Hélas, voulant bien faire, par une intervention désastreuse, il sera à l'origine du second

mariage d'Ampère, si calamiteux. Il le présente à Jeanne Potot, fille d'un de nos confrères d'avant la Révolution, installé faubourg Poissonnière à Paris, très aisé, qui possède le tiers des actions du canal de Givors. Le mariage est célébré en grande pompe le 1^{er} août 1806, avec pour témoins de Champagne, ministre de l'Intérieur, le général Lacuée, gouverneur de l'École polytechnique, Laplace, Lagrange et Delambre, membres de l'Institut, de Jussieu, professeur au Muséum. Fort mal traité par sa femme et sa belle-famille, Ampère, chassé de chez lui fin juin 1807 trouve un refuge provisoire dans un logement que de Champagne met à sa disposition dans son hôtel particulier. Fontanes, de son côté, nomme Ampère inspecteur général de l'Université le 21 septembre 1808. Il l'invitera à ses réceptions. L'incident de l'épée d'académicien que les biographes d'Ampère se plaisent à raconter se serait déroulé au cours de l'une d'elles, probablement début 1815, peu après l'élection d'Ampère à l'Académie des sciences, Fontanes ayant été confirmé dans ses fonctions par Louis XVIII. Voici le récit qu'en fait Mme Cheuvreux (22) : « *André-Marie, dans le salon de M. de Fontanes, devint le héros d'une aventure souvent racontée par ses malicieux confrères de l'Académie. Le savant mathématicien, invité à dîner au palais du grand maître de l'Université, se présente en uniforme de l'Institut, le tricorne à la main, l'épée au côté. Après les salutations d'usage, Ampère, avant d'entrer dans la salle à manger, sent le besoin de se débarrasser du complément de sa tenue officielle, et glisse sous le coussin d'un canapé l'arme longue et pointue qui gêne ses mouvements. A la fin de la soirée, à l'heure où les visiteurs les plus obstinés reviennent chez eux, André-Marie, M. et Mme Fontanes sont encore en présence. La conversation languit, s'interrompt peu à peu, puis s'arrête. Le grand maître et sa femme, malgré de vains efforts, ferment la paupière, sommeillent légèrement ; bientôt ils dormiront profondément. Ampère, l'homme qui résout les problèmes entrevoit cette vérité évidente. Mais comment faire ? Partir ! La chose est simple. Hélas ! non, pas si simple, car l'épée qu'André ne veut pas abandonner est cachée sous l'oreiller où la maîtresse de maison, vaincue par la fatigue, s'est laissée mollement retomber. Il est minuit, les domestiques de l'hôtel ont éteint presque toutes les bougies et reposent eux-mêmes dans l'antichambre. Les voitures roulent dans la rue à de rares intervalles, le silence n'est troublé que par la respiration accentuée de Madame de Fontanes [...], quand tout à coup, s'élève un cri d'effroi : la dormeuse, réveillée en sursaut, vient d'apercevoir dans la glace, en face d'elle, un homme, le bras levé, brandissant une épée nue sur sa tête ! En une seconde, maîtres et gens se pressent autour du maladroit, qui, voulant respecter le repos de ses hôtes, a tiré doucement sa rapière, mais n'a pas tiré le fourreau ».*

Revenons à l'arrivée d'Ampère à Paris : il est nommé à l'École polytechnique le 2 octobre 1804, répétiteur du cours d'analyse de Lacroix, en remplacement de Francoeur (X 1794). Il est logé rue de l'Université dans les bâtiments que l'École occupera jusqu'à sa translation le 11 novembre 1805 au Collège de Navarre, rue de la montagne Sainte-Geneviève. Le corps des enseignants en est très informel, et il ne semble pas qu'il se tienne assemblée en tant que telle. Mais, pour ce qui concerne les mathématiques, la physique et la chimie, l'École est alors le principal établissement d'enseignement supérieur et nous retrouverons ses professeurs, et beaucoup de ses élèves, à l'Académie des sciences et dans les diverses sociétés savantes dont nous allons traiter. Nous savons peu de choses sur les relations nouées par Ampère avec ses collègues. Elles sont certaines avec les chimistes, Dulong, Thénard, Gay-Lussac en particulier. Il faut bien noter que ni Laplace, qui pourtant apprécie Ampère, ni Berthollet ne l'appelleront à faire partie de la Société d'Arcueil. Ses collègues ne le considéreront jamais comme un véritable chimiste,

du fait qu'il ne dispose pas d'un laboratoire. En 1834, Jean-Baptiste Dumas qui pourtant estime beaucoup Ampère, écrira dans ses *Leçons sur la philosophie chimique* (23) : « Il faut finir par conclure que l'hypothèse de M. Ampère, quelque ingénieuse qu'elle soit est absolument inadmissible [...]. Tel est le sort des systèmes d'affinités et des systèmes de groupements moléculaires présentés par les physiciens. Lors même qu'ils possèdent comme M. Ampère, des notions exactes sur les phénomènes de la chimie, le défaut d'habitude de la pratique de cette science se fait toujours sentir chez eux ». Une telle exclusion explique sa correspondance avec Humphry Davy qui lui marque une attention que ses compatriotes semblent lui refuser. Cela n'est pourtant pas si net. Certes, Berthollet et Gay-Lussac ne se laissent pas convaincre que l'acide oxymuriatique est un corps simple, mais ils estiment suffisamment Ampère traitant de chimie pour publier de lui trois articles dans les *Annales de Chimie* qu'ils contrôlent. La Lettre au comte Berthollet (24) est célèbre parce qu'Ampère, après Avogadro (25) qu'il a lu en 1811 puis oublié, y énonce sa célèbre hypothèse. En fait cette Lettre a pour sujet une théorie de chimie structurale que Berthollet lui-même l'a engagé à développer et à publier quoiqu'elle aille à l'encontre de ses propres idées qui nient la généralité de l'existence de composés définis. Cette bienveillance ne va pas jusqu'à adopter les vues d'Ampère qui sombrent dans un oubli relatif jusqu'au moment où Gaudin, une douzaine d'années plus tard publiera à son tour sur la structure des molécules, sans grande audience immédiate d'ailleurs.

Dans les premiers mois de son installation à Paris c'est dans des voies bien différentes qu'Ampère va s'orienter par l'entremise de Degérando. Celui-ci le présente au groupe d'Auteuil des « idéologues ». Après la mort du fermier général philosophe Helvétius, sa veuve était venue en 1774 s'établir dans le village d'Auteuil, à une lieue de Paris. Elle réunissait dans son salon les meilleurs esprits du temps, Turgot, Malesherbes, d'Alembert, Condorcet, Franklin, Volney, Daunou, Cabanis qu'elle avait pour ainsi dire adopté. En 1792, Condorcet s'installe quelque temps à Auteuil tout comme le jeune Destutt de Tracy. Après Thermidor, les rescapés de la Terreur, Volney, Ginguené, Daunou, Destutt de Tracy, Marie-Joseph Chénier, Cabanis fondent la *Décade philosophique*. Cette publication subsistera jusqu'en 1807, héritière des idéaux des Lumières, imprégnée de la pensée de Condorcet. Daunou rédige la constitution de l'an III et pendant quelques années, ce groupe jouit d'une grande influence politique. Bonaparte rend visite à Mme Helvétius à son retour d'Égypte. Convaincus qu'il partage leurs idées, les membres du groupe apportent leur appui au 18 brumaire, avant de déchanter et de passer à l'opposition à Bonaparte. Celui-ci, après les avoir utilisés, devient « idéophobe », exile Mme de Staël qui fréquente les idéologues, s'appuie sur Fontanes pour neutraliser leur influence politique, sans toutefois réduire totalement les avantages attachés aux fonctions qu'ils occupent. Destutt de Tracy reste le théoricien de ces philosophes qui se réunissent dans sa propriété d'Auteuil. Un de leurs axiomes philosophiques est le mot de Locke : « *L'expérience est le principe de nos connaissances et c'est de là qu'elles tirent leurs source* » (25bis).

Ampère, amené à les fréquenter par Degérando, trouve à leur contact l'occasion de développer ses idées philosophiques et de les soumettre au feu des discussions des « idéologues » : Destutt de Tracy, Cabanis, Maine-Biran surtout. « *Ce n'est guère que le dimanche que je puis voir des métaphysiciens, tel que M. Maine-Biran, avec qui je suis fort lié, et M. le sénateur de Tracy, chez qui je vais quelquefois dîner à Auteuil, où il demeure ; c'est presque le seul endroit près de Paris dont le paysage rappelle les bords de la Saône. On trouve aussi de jolies saussaies sur les rives de la Seine ; mais la campagne ne fait*

plus que m'attrister. Il y a quelque temps, je dînai à Auteuil avec le célèbre Lafayette, dont le fils a épousé Melle de Tracy. La vue du libérateur de l'Amérique me fit éprouver une émotion dont je ne me croyais plus susceptible dans cette sorte d'apathie morale qui fait à présent toute mon existence » (26). Les relations philosophiques avec Maine de Biran se poursuivront jusqu'à la mort de ce dernier en 1824. Une grande partie de la correspondance échangée a été conservée, une soixantaine de lettres d'Ampère, une trentaine de Maine de Biran. Tous deux feront partie, fin 1814, d'une *Société pour l'avancement des sciences morales et philosophiques* (27), « composée de : M. Royer-Collard, le directeur de la librairie qui professait la philosophie à la Faculté, Degérando ; Maine Biran ; Georges Cuvier ; Frédéric Cuvier ; Durivaux, directeur des études à l'école Polytechnique ; Guizot, secrétaire général de l'Intérieur ; [le baron] Maurice, genevois que tu as dû voir à Lyon ; Fauriel ; Thurot ; Christian qui doit nous traduire les *Prolégomènes* de Kant ; Ampère. On s'assemble tous les quinze jours, le jeudi. M. Degérando a fait deux lectures, M. de Biran trois, M. Guizot une. On a beaucoup discuté particulièrement sur le *Moi* et la perception. Tout le monde est d'accord sur la loi morale, absolue et désintéressée, sur la pauvreté de la sensation en psychologie, etc. Plaise à Dieu qu'on s'accorde de même sur le reste ! J'attends la prochaine séance pour en juger. Les correspondants sont Ancillon, Bredin, Camille [Jordan], Dugald-Stewart, Stapfer » (28). Cette Société ne dure pas : en mars 1817 Ampère écrit (29) : « En vous parlant tout à l'heure de l'indécision des idées de M. de Biran, j'avais l'esprit plein de ce qu'il hésite sans cesse, pour compléter sa psychologie, entre M. Cousin et moi. Nous nous réunissons tous trois chez lui tous les lundis après dîner pour discuter sur ces matières », puis en mai (30) : « La réunion psychologique qui avait lieu chez M. de Biran tous les lundis, s'est dissoute comme celle de 1814 sans rien produire que de le dégoûter entièrement d'écrire ce qu'il a fait sur ce sujet de nouveau et d'important ». Royer-Collard devenu ministre de l'Instruction publique désigne alors Ampère pour donner un cours de « Logique » à l'École normale supérieure en novembre 1817 puis à la faculté des Lettres de Paris à partir de 1819. Même lorsqu'il se consacrera à ses travaux sur l'électrodynamique, Ampère n'oubliera pas ses recherches philosophiques, de plus en plus orientées vers la classification des sciences, son œuvre la plus importante à ses yeux. Ses collègues de l'Inspection générale, en tournée avec lui, comme Ambroise Rendu, ou les professeurs qu'il inspecte, comme Matter encore en poste en 1817 à Strasbourg, ou plus tard Gonod à Clermont en 1832 sont pour lui des interlocuteurs de choix qui l'aident à préciser sa pensée, ses tableaux et le texte du livre qu'il prépare. L'affluence aux cours qu'il y consacre au Collège de France et dont *Le Temps* publie de substantiels résumés en 1832-1833, montre l'intérêt que suscite ces exposés dans le public cultivé. C'est à mon avis une erreur de perspective, le résultat d'un anachronisme psychologique, que de s'étonner qu'Ampère n'aie plus fait de travaux scientifiques importants dans les années 1830. C'est sous-estimer l'importance attachée alors, à juste titre aux problèmes de classification des connaissances. Qu'on en juge encore par la place consacrée à cette question par Pierre Larousse dans son *Grand Dictionnaire Universel* et qu'on lise les articles « classification » et « catalogue » ! Qu'on pense aussi à l'actualité de la question pour tirer parti sans être noyé d'une documentation devenue trop abondante ! Le recours à un ordinateur sous-entend l'utilisation d'un programme dont l'écriture exigera une profonde réflexion sur les problèmes de classification.

La philosophie nous a entraînés loin des débuts d'Ampère à Paris auxquels notre panorama doit revenir. Grâce à l'intervention de Degérando, Ampère devient le 24 mars 1806 secrétaire du Bureau consultatif des arts et métiers, et il rejoint la Société pour l'en-

couragement pour l'industrie nationale. Son esprit mobile, curieux de tout, va pendant plusieurs années se passionner pour divers problèmes technologiques. Il me semble qu'on aurait tort de juger secondaire cette activité, certes inattendue pour ceux qui ont d'Ampère la vision d'un théoricien distrait. Les mois d'enseignement à Bourg de la physique et de la chimie, pour ne rien dire de la lecture de l'Encyclopédie, avaient mis en évidence l'intérêt du jeune professeur pour la conception et la construction d'appareils, disposition d'esprit qui lui sera précieuse lors de ses travaux sur l'électrodynamique. Et puis, tant par inclination que par devoir, il n'est pas homme à négliger le travail qui justifie son traitement, qu'il s'agisse de ses cours à l'École polytechnique, de sa place au Bureau consultatif, ou de ses tournées d'inspecteur de l'Université.

Fourcroy dans son *Éloge de Lavoisier* a ancré dans nos mémoires l'imbécile formule attribuée au vice-président du Tribunal révolutionnaire Dumas : « La République n'a pas besoin de savants ». Mme Bensaude-Vincent (31) a retracé la création de cette probable légende dans son livre sur Lavoisier. Or rien n'est plus faux que d'affirmer que la Révolution a négligé l'importance de la science et des savants : après la Législative, la Convention a besoin de poudre et de fusils, c'est à dire de salpêtre, de fer et d'ingénieurs militaires pour soutenir ses guerres. Elle supprime les Académies mais crée l'École polytechnique, l'École normale supérieure, le Muséum d'histoire naturelle et le Conservatoire des arts et métiers. La nécessité apparaît clairement de soutenir et de développer l'industrie nationale, dépassée par les manufacturiers anglais, engagés depuis plusieurs décennies dans la révolution industrielle. Il en va de même pour Bonaparte qui pourtant montre peu d'enthousiasme pour les technologies nouvelles : ainsi il refuse le bateau à vapeur de Fulton et supprime les compagnies d'aérostiers. Mais il encourage Benjamin Delessert et Oberkampf et un décret impérial institue le 24 fructidor an XII une série de grands prix décennaux de 10 000 et 5 000 francs décernés pour la première et unique fois en 1810 en commémoration du 18 brumaire. Sont récompensées des personnalités au faite de leur gloire : Lagrange pour son ouvrage *Le calcul des fonctions*, Laplace pour sa *Mécanique céleste*, Berthollet pour sa *Statique chimique* et pour son *Traité de l'art de la teinture*, Montgolfier pour son bélier hydraulique, Oberkampf pour sa manufacture, etc. Encore faut-il aussi susciter les inventions nouvelles et les créations de manufactures.

C'est la mission dévolue à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, fondée en 1801 à l'imitation de la Société royale des arts de Londres. Présidée par Chaptal, elle rassemble une pléiade de hautes personnalités de la banque, de l'administration, de la science et de l'industrie, dont nous retrouverons certaines à la Société philomatique, à l'Académie des sciences et même, comme Mathieu de Montmorency, au salon de Mme Récamier. Il est piquant de rappeler que cette création a été annoncée à l'Athénée de Lyon lors de la séance où se rencontrèrent Ampère et Volta ! A son habitude, Ampère sitôt admis intervient dans les séances ; il donne son avis sur les sujets les plus insolites : ainsi, en avril 1808 (32) « M. Ampère a présenté un échantillon de filet pour la pêche, fabriqué sur un nouveau métier, imaginé par M. Barret, mécanicien à Paris » ou encore, en 1809 (33), « M. Ampère, inspecteur de l'Université impériale et membre du Comité des Arts mécaniques, a annoncé qu'en parcourant les départements du nord-ouest de la France pour une mission relative à l'Instruction Publique, il a recueilli quelques renseignements sur l'état de l'industrie dans cette partie de l'Empire. Il a appris de M. le Préfet du département de la Seine Inférieure que plusieurs manufacturiers de Rouen avaient appliqué à la filature de la laine, avec un succès complet, les moyens mécanique de filer le coton, et

que l'expérience avait complètement résolu la question relative à la possibilité d'employer les mêmes machines à ces deux genres de filature. Il parle avec éloge des métiers à tisser de M. Biard, qui sont mis en mouvement par un manège ou par un cours d'eau, et qui, toujours plus perfectionnés, paraissent avoir atteint le but que l'auteur s'était proposé ; savoir tisser des toiles à tous les degrés de finesse. M. Ampère s'est procuré aussi, dans le port de Dieppe, des renseignements sur la fabrication des filets pour la pêche et sur l'utilité que l'on peut retirer des métiers propres à les confectionner. Il se propose de prendre encore de plus amples informations à ce sujet dans les autres ports de mer qui lui restent à visiter ». L'éclectisme du secrétaire du Bureau consultatif se manifeste dans les analyses qu'il publie dans le Bulletin de la Société ou dans celui de la Société philomatique : il s'intéresse aux procédés de chauffage (34), à l'utilisation de la soude en verrerie (35), à une balance hydrostatique (36), à l'éclairage au gaz (37), aux lampes à double courant d'air (38), à la flexibilité de la porcelaine (39), à la suppression de la tire dans les métiers Jacquard (40), aux soupapes sphériques pour bélier hydraulique (41), à l'appareil fumivore de M. Gengembre (42), etc. Cette activité dans le domaine de la technologie diminuera lorsqu'Ampère, moralement gêné de "cumuler", démissionnera en janvier 1810 de son poste de secrétaire du Bureau consultatif pour le laisser à Thénard et sera nommé membre honoraire du Bureau. Elle se maintiendra dans les rapports que l'Académie des sciences lui demandera sur les mémoires ou dispositifs divers, soumis à son jugement. Qu'on permette à l'ingénieur que je fus, de noter sa participation (43) à la commission chargée en 1823 d'examiner les mesures à prendre pour assurer la sécurité des appareils à vapeur sous pression. Même à cette époque d'un développement industriel peu soucieux du personnel employé, le nombre et la gravité des explosions de chaudières avaient été jugés excessifs. La réglementation, les contrôles par le service des Mines et la création ultérieure des APAVE en découlent. Pour une part, très modeste, Ampère y était !

Est-ce aussi son titre de secrétaire du Bureau consultatif qui lui ouvre les portes de la Société philomatique de Paris ou bien doit-il cette admission à ses mérites comme mathématicien qui le font coopter ?

En décembre 1788, Silvestre et Brongniart avaient fondé la Société philomatique de Paris et Lavoisier en fit partie. Sous la Convention, la vague des dissolutions de compagnies savantes l'épargne et, de ce fait, elle joue longtemps un rôle semblable à celui qu'avait tenu l'Académie des sciences. Entre la suppression de celle-ci le 8 août 1793 et l'organisation de l'Institut en 1795, elle est un lieu commode de réunion du monde savant. Pratiquement seule, en dehors des Grandes Écoles récemment créées, elle dispense un enseignement supérieur des sciences et des techniques : 18 cours par semaine, 2 rue de Valois, dans une salle de 2000 places au Palais Royal, le Lycée des sciences et des techniques, désigné ensuite sous le nom d'Athénée de Paris. Voici ce qu'en écrit le docteur Véron (*Mémoires d'un bourgeois de Paris*) : « Les Athénées (Athénée de Paris-Athénée des Arts, à l'Oratoire, rue Saint-Honoré - Athénée des étrangers, fondé vers 1806, rue Neuve Saint Eustache) attiraient un nombreux public féminin, surtout le plus important d'entre eux, l'Athénée de Paris, situé rue du Lycée, ouvert de 9 heures du matin à 11 heures du soir, et où l'abonnement coûtait 60 francs pour les femmes et 120 francs pour les hommes. Il y avait une bibliothèque, des journaux, des revues. On y donnait deux concerts par mois, ordinairement le mercredi. Chaque jour avaient lieu un ou plusieurs cours confiés à des sommités littéraires ou scientifiques ». Il nous semble assez curieux de donner le programme de 1804 :

Lundi : Chimie (Fourcroy) - Botanique (Mirbel) ;
 Mardi : Physique (Biot) - Histoire naturelle (Cuvier) - Langue italienne (Boldoni)
 Mercredi : Perspective (Lavit) - Grammaire (Sicard) - Langue anglaise (Roberts)
 Jeudi : Histoire (Garat) - Chimie (Thénard)
 Vendredi : Technologie (Hassenfratz) - Histoire de la Littérature (Ginguené) - Langue italienne (Boldoni)
 Samedi : Physique (Biot) - Anatomie (Sue) - Belles-Lettres (Vigée) - Langue anglaise (Roberts).

Plus tard, de 1808 à 1815, les femmes fréquentèrent assidûment les séances anatomiques et physiologiques du docteur Gall. Notons à cet égard qu'Ampère, on le sait par sa correspondance était très intéressé par la phrénologie. Lecteur de *La philosophie intellectuelle* de Gall (44), il assistera à ses leçons (45). Il s'intéressera également au magnétisme animal comme en témoigne Arago dans son éloge académique, et assistera en 1812 à des expériences menées par Chevreul avec la baguette des sourciers (46).

Le 17 décembre 1806, Ampère commence un cours (47) à l'Athénée de Paris. Il est remarquable de constater que son propos, deux siècles auparavant, préfigure le souci très actuel des médecins d'établir « le niveau de preuve » des thérapeutiques nouvellement annoncées. L'intention initiale d'Ampère est de définir par l'utilisation convenable du calcul des probabilités, le niveau de preuve des connaissances humaines, et d'en déduire la meilleure méthode d'étude des différentes sciences (synthèse ou analyse, directe ou indirecte). Pour cela, il établit un tableau récapitulatif de ces sciences (48), ébauche de ce qui deviendra sa *Classification des sciences*. En fait, l'esprit bouillonnant d'Ampère modifiera le plan de son cours, à moins que ce ne soit l'obligation de se limiter à un nombre plus restreint de conférences que les cinquante ou soixante initialement envisagées. Ainsi, d'après une lettre à Maine de Biran publiée par André Robinet (Maine de Biran, *Œuvres*, XIII-1, p.36), la psychologie qui vient à la 8^{ème} leçon dans le plan conservé aux archives de l'Académie des sciences, est traitée dès la 5^{ème} séance : « *je vous annonçais le cours moitié mathématique moitié métaphysique que je me proposais de faire à l'Athénée de Paris [...] J'en ai déjà fait cinq leçons, dont la dernière a roulé uniquement sur la psychologie, c'est à dire, suivant la définition que j'en ai donnée, sur la science où l'on se propose d'examiner et de classer les phénomènes que présente l'intelligence humaine, comme le naturaliste se propose d'examiner et de classer les objets extérieurs* ». Le succès de ce cours aurait été problématique, si l'on en croit une lettre de Destutt de Tracy à Maine de Biran en date du 12 mars 1807 (50) : « *Pour le bon Ampère, je ne sais ce qu'il devient. Je voudrais ignorer ce que devient son cours au Lycée. A propos de probabilités, il voulut parler logique et métaphysique. Il n'y avait pas songé d'avance. Il a échoué complètement et universellement. J'en suis fâché pour toutes sortes de raisons* ».

Le 7 février 1807, Ampère est admis à la Société philomatique de Paris. Celle-ci compte 50 membres résidants ainsi que des correspondants en province et à l'étranger. Les naturalistes et les médecins sont en majorité, mais les grands chimistes sont tous là aux côtés de plusieurs physiciens et mathématiciens ; parmi les plus illustres : Silvestre et Brongniart (depuis 1788), Vauquelin (1789), Lacroix (1792), Berthollet, Fourcroy, Monge, Prony (1793), Cuvier (1795), Larrey (1797), Lacépède, Chaptal (1798), Biot (1801), Laplace (1803), Thénard, Poisson, Gay-Lussac (1804), Haüy, Lamarck, Dupuytren etc.

Ampère sera membre de la commission de rédaction de son Bulletin, section des Arts

mécaniques (1809 à 1813), et section de Physique (1813). Entre 1809 et 1812, il signera six articles signés de la lettre A qui lui est réservée (du moins jusqu'en 1814, époque où il ne figure plus sur la liste des membres de la commission). La lettre A est alors attribuée aux articles signés par Arago, admis à la Société le 14 mai 1808. A cette époque, ses articles sont des compte rendus d'ouvrages de mathématiques ou d'optique ou bien traitent de technologie. L'un mérite une attention particulière : il rend compte d'un article de Davy publié dans la Bibliothèque britannique : Ampère indique que pour Davy, le gaz oxymuriatique est un corps simple qu'il nomme chlorine, mais ne mentionne pas qu'il a eu le premier cette idée. Il est évident que cela affaiblira beaucoup ses revendications ultérieures à ce sujet. En optique, Ampère rend compte des articles publiés par un certain Desseignes dans le *Journal de Physique* entre 1809 et 1811. Cela établit sans conteste possible qu'il lisait cette publication à cette époque et donc que l'article d'Avogadro « Essai d'une manière de déterminer les masses relatives des molécules élémentaires des corps, et les proportions selon lesquelles elles entrent dans ces combinaisons » n'a pu lui échapper. Dans cet article, Avogadro énonce sa célèbre hypothèse. Celle-ci a dû être adoptée par Ampère. Elle lui paraîtra ensuite si naturelle qu'il l'énoncera lui aussi dans sa Lettre au comte Berthollet parue aux *Annales de Chimie*, sans se souvenir d'Avogadro et que la rédaction des Annales lui demandera d'y faire allusion dans une note qu'il insérera bien volontiers. Notons encore que si c'est en raison de cet énoncé que nous attachons une grande importance à cette Lettre, il n'en allait pas de même pour Ampère qui entendait y traiter de chimie structurale.

En 1814-1815, c'est au tour de Poisson de rendre compte dans le *Bulletin de la Société philomatique* des travaux mathématiques d'Ampère sur les équations aux différences partielles et en optique de la démonstration d'un théorème sur la double réfraction par M. Ampère. Ensuite, de 1820 à 1832, onze articles écrits par Ampère rendront compte de ses travaux en électrodynamique. Il est probable qu'il en faisait l'exposé dans les séances de la Société qui suivaient immédiatement celles de l'Académie des sciences à qui il réservait la primeur de ses communications.

L'élite scientifique française est, comme déjà au XVIII^e siècle, concentrée à Paris. Elle forme un réseau organisé en divers cercles, qui s'interpénètrent sans se recouvrir complètement, rassemblés pour certains à des fins bien précises, comme le corps enseignant de l'École polytechnique ou la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. L'Institut avec ses différentes classes reste la consécration suprême, la plus prestigieuse. La Société philomatique en est d'une certaine façon une doublure, mais n'en est pas l'anti-chambre.

L'accession d'Ampère à l'Académie des sciences lui demande près de quinze ans. Il se fait remarquer par l'envoi de ses *Considérations mathématiques sur la théorie du jeu*, ouvrage imprimé à ses frais par son beau-frère, l'imprimeur Périsse, et qui, présenté à l'Académie des Sciences le 12 janvier 1803, fait l'objet d'un rapport verbal par Laplace dès la semaine suivante. Il utilise ensuite le *Journal de l'École polytechnique* et la *Correspondance pour l'École polytechnique* publiée par Hachette pour faire connaître ses travaux en mathématiques, dont il continue à envoyer certains à l'Académie, par exemple son *Mémoire sur l'intégration des équations différentielles* auxquelles conduisent les problèmes qu'on résout par la méthode des variations. Cette persévérance porte ses fruits. Le 7 août 1809, Ampère est inscrit sur la liste des personnes jouissant du droit d'assister

aux séances de l'Académie des sciences comme ayant présenté deux Mémoires proposés à l'impression. Le premier de ceux-ci est le *Mémoire sur l'application des formules générales du calcul des variations aux problèmes de la Mécanique* présenté le 16 mai 1803, dont l'Académie, sur le rapport de Lagrange et Biot, a décidé la publication dans le recueil des Savants étrangers à l'Académie, publication effectivement réalisée. Le second est la *Démonstration du principe des vitesses virtuelles, dégagée de toute considération des infiniment petits*, présentée à l'Académie des sciences le 11 février 1805 et dont le rapport fait le 24 mars 1806 par Prony en son nom et en celui de Lagrange et Laplace propose l'impression au recueil des Savants étrangers, impression qui, finalement n'aura jamais lieu.

Puis, en vue de son admission à l'Académie des sciences, Ampère présente en juillet, septembre et octobre 1814, trois Mémoires sur les équations aux différentielles partielles. Conformément à la démarche naturelle à son esprit, il cherche plus à classer celles-ci qu'à les appliquer aux problèmes de physique mathématique de l'époque, comme le font Laplace, Fourier ou Poisson. Ce dernier, rapporteur avec Legendre et Arago, fait un rapport élogieux et l'Académie décide l'impression du dernier Mémoire. Poisson note la parenté avec les travaux de Monge (auquel Ampère ne fait pas référence) de la méthode des caractéristiques utilisée de façon plus algébrique que géométrique. Ampère n'aura pas de continueur dans cette voie avant Darboux dans la deuxième moitié du siècle, et Dubois-Reymond qui proposera une autre classification, devenue traditionnelle, en équations elliptiques, paraboliques et hyperboliques.

Ampère qui n'avait obtenu qu'une voix en 1813 lors de l'élection du successeur de Lagrange, est élu au premier tour le 28 novembre 1814 pour remplacer l'abbé Bossut. La section de Géométrie avait proposé aux suffrages Ampère, Jacques Binet qui avait été suppléant d'Ampère puis de Monge à l'École polytechnique, Cauchy l'autre professeur d'analyse de l'École, Duillard célèbre pour ses tables de mortalité à destination des actuaires, Francoeur ancien élève de l'École polytechnique, répétiteur de Lacroix avant Ampère, Parseval connu pour son " inégalité " et Puissant. Au dépouillement des 52 suffrages exprimés, Ampère en recueille 28, Cauchy 10, Binet 7 et Duillard 6.

À partir de ce moment, l'Académie devient sa tribune favorite. C'est là qu'il défend et fait triompher les idées de Fresnel sur l'optique ondulatoire, que Biot et Laplace refusent comme anti-newtoniennes. C'est là qu'en septembre 1820, il s'enflamme d'enthousiasme en assistant à l'expérience d'Oersted refaite par Arago devant la docte assemblée. C'est là qu'il expose ses découvertes en électrodynamique en 47 communications et qu'il répond aux objections de ses contradicteurs. C'est là aussi qu'il est l'objet de sollicitations multiples, de dizaines de demandes d'examen de mémoires sur les sujets les plus divers, rapports qu'il n'exécute que pour une minorité d'entre eux. Les procès-verbaux des séances de l'Académie en mentionnent 54 en mathématiques, 51 en électricité, 5 en chimie, 10 en optique, 18 en physique, 6 en astronomie, 5 en physique du globe, 15 en technologie, 11 en sciences naturelles et 15 sur les sujets les plus inattendus. Citons pour confirmer l'éclectisme de sa curiosité : l'âme dans la veille et le sommeil (16 septembre 1816), l'écriture pour aveugles (1er décembre 1823), l'antiquité de la civilisation et des dernières révolutions de la Terre (9 août 1824), l'origine commune des chiffres et des lettres dont les différents peuples ont fait usage (17 juillet 1826), certains moyens pour se préserver des naufrages (22 août 1831).

Pour lui, l'Académie des sciences est un auditoire parfait pour tout ce qui tient aux activités concernant ses deux premières classes, et les journaux s'en font l'écho dans des comptes-rendus en général succincts. Mais cet aréopage n'est pas un lieu qui lui permet d'aborder la philosophie et plus spécifiquement la classification des connaissances humaines. Ce domaine, nous l'avons déjà vu plus haut, occupe de plus en plus les pensées d'Ampère. En 1824, il est élu au Collège de France dans la chaire de physique générale. La grande liberté laissée par cette institution quant au contenu des leçons professées, lui permet toutes les digressions fortuites dont son esprit mobile est coutumier. Il fait évoluer son cours articulé sur deux ans, jusqu'à y inclure sa classification des sciences, et à la reprendre lors de la session suivante, modifiée, remaniée, augmentée. Le public, très intéressé, vient nombreux. Le succès est tel que les journaux publient de larges extraits de ces cours : aussi bien des périodiques comme la *Revue Encyclopédique* ou *Le Globe*, que des quotidiens comme *Le Temps*. C'est dans ce cours au Collège de France qu'il poursuit une controverse passionnée avec Georges Cuvier, sans pour autant que soit altérés les liens d'amitié entre les deux savants. Voici ce qu'Arago en rapporte dans son *Éloge académique* : « La discussion célèbre qui s'établit entre Georges Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire sur l'unité de composition de tous les êtres organisés reposait sur des considérations très délicates. Si l'on voulait, par exemple trouver la ressemblance entre la disposition des viscères chez un mollusque céphalopode et la disposition des viscères de l'homme, il fallait concevoir celui-ci plié en arrière à la hauteur du nombril de manière que le bassin et les membres inférieurs allassent se souder aux parties voisines de la nuque ; il fallait de plus se figurer l'homme marchant sur la tête [...] les membres des sections mathématiques de l'académie ne pouvaient guère prendre, dans un débats aussi subtil, que le rôle d'auditeurs attentifs. Ampère, le seul Ampère, se jeta dans l'arène tête baissée. Mais il se trouvait que les idées si vivement combattues par Cuvier, et dont notre honorable confrère Geoffroy Saint-Hilaire se portait le défenseur non moins décidé, Ampère les avait déjà eues en 1803.

Le savant secrétaire de l'Académie [Georges Cuvier], terminant au Collège de France son cours de l'histoire des sciences au XIX^e siècle, fut naturellement conduit à parler de la secte allemande connue sous le nom de philosophes de la Nature. Les principes des philosophes de la nature, du moins en ce qui touche à l'unité de composition des animaux lui paraissaient erronées et il les combattit. Ampère était au nombre des auditeurs de notre illustre confrère[...] Les règlements interdisaient impérieusement d'interpeller les professeurs.[...] Ampère n'était pas homme à se laisser décourager par de semblables difficultés. Les usages ne lui accordent pas de prendre la parole dans l'amphithéâtre où Cuvier développe ses idées ; ce sera en face, sans sortir de l'enceinte du Collège fondé par François Ier, si ce n'est le même jour, du moins dans la même semaine, à l'occasion de son cours de mathésiologie, qu'Ampère se placera franchement, quant au point le plus capital de la zoologie en adversaire décidé du premier naturaliste de l'Europe. Dans chacune de ses leçons, on entendra la critique détaillée, minutieuse de la précédente leçon de Cuvier. Mais en revanche, Cuvier, à qui Frédéric son frère, un des auditeurs du cours de mathésiologie, analysera l'argumentation d'Ampère, en fera périodiquement le texte d'une de ces leçons dont le Collège de France conservera longtemps le glorieux souvenir [...] Ampère savait parfaitement combien son adversaire était redoutable [...] En 1824, notre confrère [avait fait] imprimer, mais sans livrer son nom au public, une théorie de l'organisation des animaux articulés. Dans ce travail, après s'être emparé d'un type unique, il le poursuivait, à travers mille déguisements, dans la multitude d'espèces dont le règne animal se compose.

Il cherchait par exemple, comment on ferait du papillon léger le lourd crapaud, et du crapaud, la baleine colossale (51). Les critiques de Cuvier s'adressaient donc à Ampère tout aussi bien qu'aux philosophes de la nature et à Geoffroy Saint-Hilaire, et notre ami, sous peine de mettre sa tranquillité personnelle au-dessus des intérêts de la science devait renoncer aux privilèges de l'anonyme (52).

Le choléra de 1832 met un terme au débat, emportant Cuvier le 13 mai 1832. L'épidémie fournit alors un nouveau sujet d'intérêt à l'esprit universellement mobile d'Ampère : il propose d'utiliser l'acide fluorhydrique en application externe comme révulsif, pour provoquer une réaction favorable chez les cholériques parvenus au dernier degré de prostration. Deux ans plus tard, il publie avec le docteur Martin Saint-Ange, une observation de guérison par ce procédé, et cela dans la *Gazette de santé à l'usage des gens du monde et des curés* (sic). Il y manifeste une sorte de regret que l'épidémie ayant pris fin peu de temps après cette heureuse issue, la valeur de ce procédé héroïque n'aie pu être confirmée sur d'autres cas !

Pour terminer le tour d'horizon de ce « panorama » des relations d'Ampère, il reste à évoquer sa vie mondaine. Nous l'avons vu fréquenter le salon de Destutt de Tracy. Un autre salon aura joué un grand rôle dans sa vie, et surtout dans celle de son fils, le salon de Mme Récamier à l'Abbaye-au-Bois, rue de Sèvres. D'après la fille adoptive de Mme Récamier (53), Amélie Cyvoct, la future Mme Lenormant, « le cercle était peu nombreux à l'Abbaye-au-Bois, le soir [il s'agit du premier de l'an 1820] où M. Ampère y fit avec son fils sa première apparition : Dugas-Montbel, le traducteur d'Homère, Lemontey, Mathieu de Montmorency, M. de Genoude et Ballanche s'y trouvaient seuls avec Madame Récamier et sa nièce. On voulut plaire au plus ancien et plus intime ami de Ballanche, et l'accueil fait au grand physicien et à son fils fut empreint d'une grâce irrésistible. Le savant mathématicien fut très content de sa soirée, mais quant au jeune poète, l'impression fut autrement vive, et quelques semaines étaient à peine écoulées que Jean-Jacques Ampère, captivé, enchaîné, devenait l'hôte quotidien de la cellule de l'Abbaye-au-Bois ». Le jeune Jean-Jacques, - il n'a pas encore vingt ans -, s'est instantanément enflammé d'un amour fou pour la belle Juliette, qui a l'âge qu'aurait eu sa propre mère. Bientôt, il s'agrègera à la troupe des sigisbées platoniques qui fréquentent cette sorte de cour arthurienne où trône Chateaubriand dont il deviendra l'ami, au point d'être plus tard son exécuteur testamentaire littéraire. Sans apparemment les jalouser, il deviendra aux côtés de Ballanche et des Montmorency, chevalier servant de Juliette, la suivant en Italie, s'écartant parfois, revenant toujours. Bien moins souvent que son fils, Ampère sera reçu à l'Abbaye-au-Bois, et il aura l'occasion d'y côtoyer de nombreuses personnalités littéraires, Stendhal, Mérimée, Sainte-Beuve, Karr, Balzac peut-être qui y vint en 1831. Est-il présent lorsque Lamartine y lit ses premières *Méditations* ? Dans ses *Souvenirs*, Mme Lenormant atteste bien alors la présence d'un M. Ampère, mais il peut très bien s'agir de Jean-Jacques.

Mon panorama s'achève ici, tout comme l'évocation des cercles successifs, qui, entrelacés, donnent à Ampère l'occasion de rencontrer aussi bien la société que notre époque dirait « branchée », que l'élite scientifique de l'Empire et de la Restauration. Météore fulgurant, ou Huron méconnaissant les usages, ours distrait ou causeur profond, il n'y passe certes pas inaperçu. Mais, à coup sûr, il n'y est vraiment à l'aise qu'avec ses intimes, ses amis de jeunesse, Bredin, Ballanche et les autres, ou encore à l'Académie et dans ces compagnies savantes qu'on croirait faites pour l'accueillir et lui fournir un lieu d'échanges et un auditoire pour mettre au point ses idées.

NOTES :

Abréviations utilisées :

GA : Louis de Launay, *Le Grand Ampère*, XV, 278 pages. Librairie académique Perrin, 1925.
 Corresp. : *Correspondance du Grand Ampère* publiée par Louis de Launay, Gauthier-Villars Paris, 1936- volume I, xii, p.1 à 384 ; 1936-volume II, p.385 à 826 ; 1943- volume III, p.827 à 943.
 AcSc : Archives de l'Académie des Sciences, papiers d'Ampère.

- (1) AcSc chemise 326.
- (2) GA p.29 ; Corresp. Vol I, p ;5 et 6 ; AcSc chemise 333.
- (3) AcSc chemise 294.
- (4) AcSc chemise 298, folio 27 verso.
- (5) AcSc chemise 302 bis.
- (6) Joseph Buche, *Un conflit de conscience entre trois amis, Ampère, Ballanche et Bredin*.
- (7) AcSc chemise 296
- (8) Acad. Sc, B.-L et Arts de Lyon, Recueil de manuscrits 198, folio 123 publié dans Corresp. tome 3, p. 829-830.
- (9) AcSc chemise 203.
- (10) Communication verbale de M. Droetto de la Société des Amis d'Ampère, qui a consulté ces notes à Pavie.
- (11) Corresp., lettre 46, p. 111 et Louis Mallez, A-M Ampère, membre de la Société d'émulation de l'Ain, professeur à Bourg, Lyon, 1935, p.29.
- (12) Corresp. Lettre 80, p.185.
- (13) Louis Mallez, op. cit p.33 et Corresp. Lettre 78, P.181.
- (14) Procès-verbaux des Comités d'Agriculture et du commerce de la Constituante et de la Législative publiés par MM. Gerbaux et Schindt, Paris Imprimerie nationale, 1906-1937, voir tome II, 1907, p.315.
- (15) Claude Alphonse Valson, *La vie et les travaux d'Ampère*, Lyon, Vitte, 1885 ; 2^{ème} éd. 1897 ; 3^{ème} éd. 1910, réédité en 1936 sous le titre " André-Marie Ampère ".
- (16) Valson, *André-Marie Ampère*, p.91.
- (17) Corresp. P.297, voir la note de pied de page.
- (18) Sainte Beuve : Notes et pensées LXXXII, in *Causeries du lundi* tome XIII, Garnier, 3^{ème} édition, p.477.
- (19) Pierre Larousse - *Grand Dictionnaire Universel du XIXème siècle*, article Degérando.
- (20) ibidem, article Champagny.
- (21) Mémoires du Chancelier Pasquier, Plon, tome I, p.208 et 222.
- (22) publié par H.C André-Marie Ampère et Jean-Jacques Ampère : *Correspondance et souvenirs* (de 1805 à 1864), tome premier p.80.
- (23) Citation de deuxième main, relevée dans Myriam Scheidecker-Chavallier : " *L'impact des idées d'Ampère en chimie sur J.B Dumas et Gaudin* " in *Science et Technique en perspective*, 2^{ème} série - vol. I n°2, p. 290.
- (24) Ampère : lettre de M. Ampère à M. le comte Berthollet sur la détermination des proportions dans lesquelles les corps se combinent d'après le nombre et la disposition respective des molécules dont les parties intégrantes sont composées. *Annales de Chimie*, mai 1814, tome 90, premier cahier, p.43-86.
- (25) Avogadro : Essai d'une manière de déterminer les masses relatives des molécules élémentaires des corps et les proportions selon lesquelles elles entrent dans les combinaisons, *Journal de Physique*, t.73, 1811, P.58-73.
- (25 bis) d'après Philippe Berthelot , article Auteuil dans la Grande Encyclopédie.
- (26) Corresp. Lettre 142, p.282.
- (27) Corresp. Lettres 280, 283 et 285, p.482 et sqq.
- (28) Corresp. Lettre 285 à Bredin, p.488.
- (29) Corresp. Lettre 319, p.528.

- (30) Corresp. Lettre 320 p.529.
- (31) Bernadette Bensaude-Vincent - *Lavoisier*, Flammarion, 1993, p.351 sqq.
- (32) Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, avril 1808, XLVI, p.53.
- (33) ibid. juillet 1809, LXI, p.208.
- (34) ibid. février 1809, LVI, p.23-24.
- (35) ibid. novembre 1814, CXXV, p.277.
- (36) ibid. avril 1813, CVI, p. 77.
- (37) Note sur l'éclairage par le gaz hydrogène carboné retiré des corps combustibles par la distillation par M***, note signée A. Nouveau bulletin des Sciences, Société Philomatique de Paris, n°29, février 1810, p. 39-40.
- (38) Procès-verbaux de l'Académie des Sciences, 15 décembre 1828, tome IX p. 161-163, 15.
- (39) Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale LVI, février 1809, p.45.
- (40) Note sur la suppression de la tire dans la fabrication des étoffes façonnées par M. Jacquard de Lyon, Nouveau bulletin des Sciences, Société Philomatique de Paris, n°17, février 1809, p.295-296.
- (41) ibid. n°29, février 1810, p.38-39.
- (42) ibid. n°21, juin 1809, p.360.
- (43) Académie des Sciences, séances des 31 mars 1823, 7 et 14 avril 1823, 19 juillet 1824.
- (44) Corresp. Lettre 181 à Beuchot p.336.
- (45) Corresp. Lettre 217 à Bredin, p.393.
- (46) Chevreur : *Lettre à M. Ampère sur une classe particulière de mouvements musculaires*, Revue des Deux Mondes, tome 2, 1832, p.249 à 257.
- (47) Corresp. lettre 158 bis, p.859.
- (48) AcSc chemise 112 ; j'en ai publié le texte dans Bulletin de la Société des amis d'André-Marie Ampère n°47, octobre 2002, Michel Dürr, Ampère et le jeu.
- (49) Correspondance philosophique Maine de Biran-Ampère, éditée par André Robinet et Nelly Bruyère, Maine de Biran-Ampère, éditée par André Robinet et Nelly Bruyère, Maine de Biran, Oeuvres, tome XIII/1, Vrin, 1993, p.36.
- (50) ibid p.48.
- (51) (51) : Nota : il s'agit des " *Considérations philosophiques sur la détermination du système solide et du système nerveux des animaux articulés* " publiées dans les Annales de Sciences naturelles en 1824, tome II p.295-310, des " *Remarques additionnelles sur la détermination du système solide et du système nerveux des animaux articulés* " publiée dans les Annales de Sciences naturelles 1824, tome III, p.453-456.
- (52) Nota : il publie alors " *Rapport de M. Ampère sur le dernier Mémoire de Meyraux relatif à l'anatomie des mollusques céphalopodes* " dans la Revue Encyclopédique, 59 (1833), p.521-525.
- (53) Amélie Cyvoct : Madame Récamier, les amis de sa jeunesse et sa correspondance intime par l'auteur des souvenirs de Madame Récamier, Michel Lévy, 2^{ème} édit. 1874, p.222.

21 OCTOBRE 2003

LITT. MED. EUR

Communication de notre confrère Marc TRILLET
MISS HAVISHAM MORTE ET VIVE

En 1860 Charles Dickens, âgé de 48 ans, est au sommet de sa gloire et au plus profond du désespoir. La critique de **La petite Dorrit** est mauvaise, son ami Douglas Jerrod vient de mourir et surtout il a rencontré il y a trois ans une jeune actrice débutante de 18 ans, Ellen Ternan, dont il est éperdument amoureux. La jalousie de Catherine, son épouse, entraîne des scènes de plus en plus violentes et conduit, en mai 1858 à la séparation, après 25 ans de mariage. A la même époque, décès de son frère Alfred, vente de sa maison de Tavistock House, relation passionnée avec Ellen, platonique pour les uns, moins pour les autres, mais ruineuse et insatisfaisante pour lui. Echec semblable avec les enfants : Charley, 23 ans, reste auprès de sa mère, Walter (20 ans) fuit ses créanciers aux Indes où il mourra en 1863, Franck et Albert traînent des adolescences pénibles. Quant à Henry, le plus proche de son père, ce n'est encore qu'un gamin. En juillet 1860 enfin sa fille préférée, Kate, se marie et le soir de la cérémonie il s'effondre en sanglots, s'accusant d'être la cause de son départ.

C'est dans ce contexte gravement perturbé, chez un être très fragile, terriblement angoissé et dépressif, qu'est publié en 1860-1861, d'abord en feuilleton dans **All the year round** son propre journal, ce qui sera son dernier roman achevé, **Great expectations**, (De grandes espérances), dont le début de l'écriture remonte à septembre 1859.

Rappelons très brièvement qu'il s'agit de l'histoire racontée à la première personne d'un pauvre orphelin, surnommé Pip, depuis l'enfance jusqu'à l'âge d'homme. Au travers de multiples aventures et de nombreuses rencontres, il verra finalement comblés ses espoirs d'ascension sociale et de fortune et découvrira l'amour.

Ce foisonnement de situations et de personnages sera, à de rares exceptions près, fort mal accueilli par la critique contemporaine en dépit des efforts de son auteur qui ira jusqu'à remanier son épilogue, jugé initialement trop triste et mal venu. Et pourtant, au sein de cet univers tour à tour désespéré et cocasse, fantastique et réaliste, se dessine un personnage-clef fascinant : Miss Havisham. Quand elle nous est présentée, dès les premiers chapitres, elle a atteint la cinquantaine, mais nous connaissons bientôt sa lamentable aventure. Fille d'un riche brasseur, elle se vit abandonnée trente ans plus tôt par le fiancé qu'elle chérissait, le jour même de son mariage, juste avant la cérémonie, le jeune homme, un escroc, n'en voulant qu'à la fortune paternelle et à la brasserie. A l'instant même tout se fige et nous retrouvons la malheureuse assise dans son fauteuil, en toilette de mariée, avec voile et fleurs, bijoux au cou et aux doigts, bagages préparés, un seul pied chaussé, l'autre chaussure, qu'elle s'apprêtait à passer, sur la table, à portée de main. Dans la lumière des bougies, car la pièce est hermétiquement close, on devine que l'aspect de cette mariée est celui d'une figure de cire ou d'un squelette, flétri, jaune et fané comme sa robe et son voile-linceul qui ne recouvrent que de la peau et des os. Tout tombe en lambeaux, jusqu'au bas du pied déchaussé et la pièce est à l'avenant : poussière et moisissure, toiles d'araignées, blattes, souris derrière les boiseries, gâteaux pourris. Les horloges sont arrêtées à 9 heures moins 20, minute de la révélation fatale.

La maison toute entière comme le jardin et les bâtiments de la brasserie sont dans le même état d'abandon et de ruine ; ce n'est que par dérision semble-t-il que l'ensemble porte le nom de Satis House, que l'on ne saurait traduire par « Ça m'suffit » mais bien plutôt par un « Assez, c'est suffisant » franchement dégoûté. Dickens atteint dans ces pages au sommet de l'art de la description et il n'est point étonnant qu'il ait si vivement frappé l'imagination de Giono adolescent qui voit dans cette scène « le banquet de la jeunesse ». Pour autant le personnage est-il sorti tout armé du cerveau de l'auteur ? Non, car des images s'y trouvent déjà et ce, depuis l'enfance. Celle de « la dame blanche de Berners street », considérée comme aliénée, toute vêtue de blanc, qui minaudait dans cette rue, souvent empruntée maintenant par ... Ellen Ternan. Celle aussi de Martha Joachim qui, après le meurtre de son père, vécue recluse, habillée de blanc, pendant 18 ans avec pour seuls compagnons un bull-dog, deux chats et des soldats de plomb (son père était officier dans les Horse-Guards). Elle habitait en outre tout près de la fameuse fabrique de cirage où Dickens enfant fut si malheureux. Le thème était dans l'air et dans la presse où l'on retrouve un comportement semblable chez la fille d'un juge australien, dont Dickens aurait eu connaissance.

En ce qui concerne Satis House, le modèle en est une vieille maison de Rochester et peut être aussi le souvenir de la maison Usher et de son atmosphère maléfique, car Dickens et Poe se sont rencontrés à deux reprises à Philadelphie en mars 1842. Quoiqu'il en soit Dickens se montre ici un maître du conte fantastique et l'on sait d'ailleurs sa passion pour la parapsychologie, le mesmérisme, le magnétisme et l'hypnose. En témoigne la dédicace du roman au révérend Townshend son ami et maître en mesmérisme.

C'est dans cette atmosphère que le génie créateur allait faire naître Miss Havisham. Elle demeure peu connue et peu étudiée non seulement chez nous, mais encore chez ses compatriotes, dont les analyses se concentrent bien davantage sur le personnage de Pip, manifeste imago de l'auteur. En langue française le gros ouvrage (650 pages) de René Belletto, publié en 1994, représente une étude à bases psychanalytiques et structuralistes des identités secrètes de Pip et Dickens, dont notre héroïne est absente. (**Les grandes espérances de Charles Dickens** P.O.L éd.). Cependant, la qualité et la finesse sémiologique, l'intérêt psychologique, voire pathologique, ne pouvaient manquer de séduire le médecin. En 1969, un peu plus d'un siècle après son apparition, Miss Havisham prenait place dans la nosographie, grâce à Sir Mac Donald Critchley du National Hospital de Londres. Il décrivait « *le syndrome de Miss Havisham* » et écrivait que « *bien que fiction cette excentrique imaginaire préfigurait d'autres cas comparables dans la réalité* ». Je dois dire que c'est en le lisant que j'ai découvert et le personnage et le roman et qu'il me paraît donc légitime de dédier cette communication à l'un des neurologistes les plus importants du XX^e siècle.

Le syndrome de Miss Havisham est l'apanage de la femme de haut niveau social, jeune, belle, intelligente et dominatrice. A la suite d'un événement dramatique elle choisit le refus de la vie. Le temps s'arrête et son arrêt se reflète dans l'image de soi et l'environnement, l'exclusion de la société et la réclusion. Un salon ou une chambre sont volontiers conservés intacts et les objets laissés tels quels, quand ils ont appartenus à un cher disparu (exemple de Critchley, le lit défait). Un tel comportement est-il toujours irréversible ? Certainement pas et il est alors fait mention de la reine Victoria qui se comporta de la sorte lors de son veuvage en 1861 (quel hasard !), instituant un fantastique rituel de conserva-

tion des objets et vêtements du prince Albert durant quarante ans, pendant qu'elle-même s'enfermait dans divers palais. Elle dut cependant en sortir devant la montée des protestations.

Poursuivant sa recherche Critchley découvre encore trois exemples de son syndrome. Celui de la mère d'Oscar Wilde, Jane Francesca Elgee, brillante poétesse sous le pseudonyme de Speranza et figure de proue de l'Irlande politique. Sous la pression des événements (vie scandaleuse de son mari, nullité de son fils aîné, disgrâce d'Oscar) elle se retira à Chelsea où Yeats nous décrit une Lady Wilde très semblable à Miss Havisham. Il en fut de même d'une autre écrivain, Marie Corelli, romancière renommée, spécialiste de Shakespeare, qui vécut recluse à Stratford-on-Avon, bien sûr, dans semblables conditions.

Plus discutable par contre nous semble le troisième exemple, celui de Virginia Oldoini, comtesse de Castiglione. On sait que cette ravageuse beauté florentine, téléguidée par son cousin Cavour vint à 19 ans plaider la cause de l'unité italienne dans le lit de Napoléon III, où son passage fut d'ailleurs de courte durée. Plus longs ses séjours à la clinique du docteur Blanche, célèbre psychiatre de l'aristocratie et de l'intelligentsia, pour des maux divers, reflets d'une personnalité au narcissisme bovaryque évident, témoigné par quelques 400 photographies d'elle-même, magnifiquement présentées au Musée d'Orsay en 1999. Elle mourut à 50 ans, solitaire et désespérée mais non recluse, en demandant à être enterrée dans la toilette de nuit qu'elle portait à Compiègne en 1857 lors de sa première nuit dans les bras de l'Empereur ...Très courtoisement Critchley la détaille en français. Versons une larme, mais c'est un peu insuffisant pour faire un syndrome d'Havisham de cette névrose hystérique, même superbe.

Nous ajouterions volontiers un dernier cas, bien démonstratif celui-ci. C'est aux « Deux Magots », en 1936 que Paul Eluard présente à Picasso une très belle jeune femme de 28 ans, peintre et photographe, Dora Maar. Elle est amie avec Breton, maîtresse de Georges Bataille et Picasso lui demande de vivre avec lui, bien qu'il soit encore marié à Olga Khoklova et qu'il vienne de rencontrer Marie-Thérèse Walter. Qu'importe, Dora devient sa compagne, celle des années noires, de Guernica notamment. En 1943 elle doit céder la place à Françoise Gilot et s'enfonce dans un état dépressif délirant qui l'amène d'abord à Sainte-Anne puis dans une clinique privée en dépit de la tentative de psychanalyse de Lacan. Après une courte amélioration elle va se retirer dans un isolement total et mourir en juillet 1997, dans une solitude absolue. On découvre alors dans son appartement minable un véritable trésor de tableaux, dessins, sculptures, livres illustrés, tous offerts par Picasso au cours des huit années de leur liaison. Uniques témoins pendant 47 ans d'un souvenir unique *Les Picasso de Dora Maar* seront vendus en 1998.

Des femmes, toujours des femmes ! Et les hommes ? Pas davantage que Critchley je n'en vois dans la réalité. Par contre, la littérature contemporaine, française cette fois-ci, m'en fournit une très belle figure, en la personne du lieutenant Franz von Gerlach.

Dans la fin des années cinquante Sartre est manifestement tourmenté par le thème de la séquestration volontaire, exprimant peut-être son mal de vivre dans une société qu'il rejette. Une petite pièce, *Le séquestré de Venise*, consacré au Tintoret paraît en 1957 et *Les séquestrés d'Altona* deux ans plus tard, qui sera sa dernière œuvre théâtrale. On y voit Franz, magistralement campé par Serge Reggiani, enfermé dans sa chambre, dans

son uniforme SS, écrasé sous le souvenir de la torture qu'il a pratiqué, et n'en sortant que pour se suicider en compagnie de son père. Rien n'y manque : l'événement déclenchant, la honte et la culpabilité, encore renforcées par l'amour incestueux qu'il porte à sa sœur Léni, le contexte socio-familial d'une puissante famille aristocratique, l'image paternelle répressive. Nous sommes vraiment en droit de nous demander si le syndrome de Franz von Gerlach n'est pas la réplique masculine du syndrome de Miss Havisham.

Certe décrire est aisé, mais combien difficile et présomptueux de comprendre, voire expliquer. Tentons au moins l'approche.

Pour Critchley, le syndrome peut être envisagé dans le cadre de ce qu'il nomme la « conscience corporelle ». Il s'agit d'une perturbation non-acceptée de l'image de soi qu'il rapproche, toutes proportions gardées, du comportement de celles qu'il désigne sous les termes peu flatteurs « d'Aphrodites vieillissantes » ou de « beautés fanées », bref des vieilles belles, comme aussi des vieux beaux, refusant l'épouvantable témoignage du miroir. C'est poser toute la question de « l'identité esthétique » et de ses distorsions, dans une hypothèse corporelle, spatiale en quelque sorte.

En fait, Miss Havisham ne songe à rien moins qu'à s'embellir, bien au contraire. D'autre part, il existe ici un large débord sur l'environnement, une séquestration volontaire et un rejet haineux de toute image masculine qui n'évoquent guère la coquetterie. Il nous faut donc aller plus loin et derrière l'apparence rechercher la motivation. Nous retrouverons alors sans peine divers affects antinomiques ou complémentaires : orgueil blessé et honte profonde, amour-passion et haine mortelle, désir insatisfait et destruction fantasmagique, bref tout ce qui, transformant Eros en Thanatos conduit à un comportement sado-masochiste, souffrance de soi contre souffrance de l'autre. Cet autre c'est évidemment l'ignoble trompeur, le mâle détesté et Miss Havisham consacre tous ses efforts à tenter de faire d'Estella, sa fille adoptive, une séductrice cruelle. Elle sera heureusement déjouée par l'amour de Pip et nous nous réjouissons, avec un critique britannique, de ne pas voir la pauvre Estella transformée en « froide étoile » par évolution de sa libido vers la furie vengeresse. Dans tout ceci, rien ne permet de songer à un état dépressif qui devrait se prolonger plusieurs décennies : l'activité intellectuelle est normalement conservée, permettant de nombreux projets et une anticipation de l'avenir qu'annulerait la mélancolie ; de plus, aucune tentative avérée de suicide. Reste il est vrai la fin de Miss Havisham qui meurt tragiquement par le feu, Dickens se gardant bien d'en préciser le déterminisme, mais l'accident demeure l'hypothèse la plus probable.

A la réflexion on serait davantage tenté de rapprocher certains traits de la description de ceux de l'anorexie mentale. On sait que ce grave trouble instinctivo-affectif, apanage ou presque de la jeune fille, est actuellement considéré comme un refus massif de la sexualité et de la féminité entraînant une attitude de défi à l'égard de soi-même et des autres. Bien sûr, nous n'avons pas de renseignements précis sur le comportement alimentaire de notre héroïne, mais elle aurait le profil adéquat, en particulier dans la négation de l'image d'un corps devenue terrifiante. Mais il est temps de nous évader des discussions trop théoriques pour nous arrêter à un élément solide et fondamental, l'abandon brutal qui a tout déclenché, l'événement. Depuis lors, la vie s'est momifiée, le temps de l'horloge s'est suspendu et, pire, la durée qui rythme le vécu s'est pétrifiée. Cette cristallisation ne laisse subsister que le vieillissement progressif et la marche vers leur fin des grands processus vitaux. Miss Havisham s'est installée dans une durée qui n'est pas la nôtre, celle d'un seul

instant incessamment répété, donnant à sa vie, si s'en est encore une, l'aspect du « rêve éveillé », étrange, incompréhensible et tragique, entre fantasme et réalité. Bien entendu ce flou entre personnalité réelle et imaginaire apporte de l'eau au moulin de qui pencherait vers une névrose hystérique.

Pour nous qui, Dieu merci, n'avons pas à prendre en charge la malheureuse, nous retiendrons ce choc de l'événement, sa marque indélébile lors de « la rencontre intérieure » qu'étudie Gladys Swain dans un remarquable article que je dois à Jean Guyotat. Elle choisit comme point de départ une œuvre littéraire aussi, *Adieu*, une nouvelle de Balzac. Lors de la retraite de Russie, au passage de la Beresina, une jeune femme assiste à la mort horrible de son mari et à la capture de son amant par les russes qui l'emmenent aussi. Elle perd la raison, devient, écrit Balzac, « comme un animal, morte et vivante », ne faisant que répéter le mot crié au moment du drame : « *Adieu* ». Bien entendu son amant inconsolable la retrouvera quelques années plus tard et reconstituera, sur le conseil d'un médecin, la scène du drame. Confrontée à celle-ci, Stéphanie recouvre la raison, mais c'est pour mourir aussitôt dans les bras du bien-aimé en lui jetant un suprême « *Adieu* ». Nous sommes en 1830 !

Ce qui nous importe c'est la situation temporelle et non plus spatiale (l'espace du corps) dans laquelle nous nous trouvons ici, immobiles dans une durée qui n'est que l'éternité d'un même instant. On ne peut s'empêcher de faire référence à Faulkner, celui du *Bruit et la Fureur* en particulier, pour retrouver des personnages aussi dramatiquement paralysés dans leur pensée et dans le temps. S'il est vrai que l'oubli est la fonction première de la mémoire et que certaines amnésies sont sous la dépendance d'un oubli de se souvenir, on serait tenté de penser inversement que Miss Havisham oublie d'oublier.

Dernier élément enfin, non des moindres, le contexte socio-économique, celui de la société victorienne car on ne saurait passer sous silence le statut des sujettes de la reine aux robes noires et aux célèbres bonnets. Miss Havisham peut en être considérée comme la caricature, mieux peut-être, la métaphore. Femmes infantilisées, confinées aux tâches domestiques, sexuellement refoulées, dénuées de tout pouvoir légal, économiquement marginalisées, telle est la situation de nombre de celles qu'une essayiste anglaise qualifie de « folles victorienes », fournissant une part importante de la clientèle médicale. Dans ces conditions, comment s'étonner du choix de la réclusion dans un contexte de perte d'identité, voire d'une éventuelle tentative d'identification masculine du type maître-esclave rendant compte des relations que sa mère adoptive souhaiterait établir avec Estella. Le point de vue financier n'est pas à négliger non plus, les journaux et caricatures de l'époque soulignant l'importance des « économies féminines » comme systèmes régulateurs protégeant de la banqueroute. Le comportement, très excessif de notre amie pourrait dès lors se concevoir en réponse à une situation insoutenable à l'occasion d'un traumatisme psychoaffectif la rendant plus insoutenable encore.

Il n'est pas interdit de penser que ce fut peut-être là, *in fine*, le but d'un Dickens dépressif, créateur d'un monstrueux fantôme, tout ensemble bonne grand-mère et terrifiante sorcière, alors qu'en proie à des angoisses d'enfant perdu, il erre, solitaire et vieillissant, dans un Londres qu'il ne reconnaît plus.

Voyons : si Miss Havisham avait mis sa seconde chaussure eût-elle exorcisé l'instant ? Oui ... au prix de la disparition du roman, et c'est là tout le tragique de l'écriture.

28 OCTOBRE 2003

MUSI. CHANT.

Résumé du discours de réception de notre confrère Bernard TÉTU

R LA FASCINATION DE LA VOIX

Parler de la « Fascination de la voix », c'est remonter d'emblée aux rives de la mythologie pour évoquer le chant des sirènes qu'entendent les compagnons d'Ulysse, et la voix d'Orphée.

Malgré leurs différences, ces deux mythes présentent la voix comme ce qui fascine, et en même temps ce qui rapproche étrangement la vie et la mort. Peut-être est-ce une façon de dire que rien de la vie n'échappe à la voix : la voix serait capable de « dire » toute la vie de l'homme, (y compris sa mort) en évoquant ou en faisant renaître l'étendue infinie des émotions humaines.

La voix nous laisse entrevoir les alchimies subtiles de la vie, et donne accès, au moins partiellement, à l'histoire de chacun : il est vrai que les possibilités de la voix humaine sont quasiment illimitées. L'accès, maintenant facile, aux documents sonores les plus variés nous permet de percevoir cette variété quasiment infinie de voix parlées, ou chantées.

Repousser les limites de la voix ou jouer sur ces limites (en puissance, timbre, tessiture, couleurs, etc.) c'est, semble-t-il, un effort constant de l'homme dans chaque culture, soit par amour du jeu, soit pour inventorier toute l'étendue des possibilités expressives : la voix serait bien l'instrument privilégié pour dire entre vie et mort, toute la gamme des expressions humaines.

L'écoute de plusieurs enregistrements prend le relais des réflexions théoriques et permet de préciser celles-ci. Enregistrements de quelques poètes ou orateurs (*Le Pont Mirabeau* dit par Apollinaire lui-même, quelques passages du célèbre discours d'André Malraux sur Jean Moulin), et de quelques chanteurs choisis dans des univers culturels volontairement éloignés (chanteurs pygmées, chanteurs de blues, et chanteurs flamenco).

Ces différents enregistrements permettent de mieux sentir combien la voix (par son timbre, son registre, son rythme, etc.) a le pouvoir de nous emmener au-delà des sons qu'elle émet et au-delà des mots qu'elle profère.

La dernière partie de la conférence est consacrée au métier d'interprète. Médiateur entre le compositeur et l'auditeur, l'interprète cherche de façon inlassable à aller au-delà de la note écrite et, pour la musique vocale, au-delà du sens littéral. Quelques exemples musicaux particulièrement forts aident les auditeurs à mieux pressentir cette quête infinie de « l'au-delà » des sons et de « l'au-delà » des mots.

25 NOVEMBRE 2003

ART. MED.

R Résumé de la conférence d'Alain GOUTELLE MALADIE ET CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE

La confrontation des artistes avec la maladie a été souvent pathétique et a entraîné des changements importants dans leur créativité artistique, en l'altérant, en la transformant ou parfois même en la supprimant. Aux Etats unis, ce phénomène a été étudié par le docteur Philippe Sandblom, et en France à Lyon, par trois médecins, le docteur Max Simon, le docteur Requet et le docteur Ferdière.

LES CAS DRAMATIQUES

Trois grands artistes ont vu leur créativité artistique supprimée par la maladie. Nietzsche est devenu brutalement mutique et artiste à l'âge de 45 ans ; Camille Claudel a été enfermée dans une clinique psychiatrique de 29 ans à 70 ans ; c'est enfin Antonin Artaud qui a présenté un état schizophrénique à l'âge de 48 ans. De nombreux autres artistes ont vu leur destinée inachevée car ils ont abrégé volontairement leur existence : c'est le cas en France de Modigliani, Van Gogh, de Stael, Buffet, Linossier, Ferréol et aux Etats Unis ce fut le cas de Pollock de Gorky et de Rotko.

LES MODIFICATIONS DE LA CRÉATIVITÉ PICTURALE

Nous essayerons de voir les modifications de la créativité picturale au cours des affections générales, des affections ophtalmologiques et des affections psychiatriques.

LES AFFECTIONS GÉNÉRALES

- 1 C'est le cas de **Matisse** qui dans les suites d'une intervention pour cancer du caecum a présenté deux embolies pulmonaires graves qui l'ont fait surmonner le « miraculé ».
- 2 **Paul Klee** à l'âge de 56 ans, il a présenté une sclérodémie et est décédé à l'âge de 61 ans, en 1940.
- 3 **Francisco Goya** qui appartient au XIX^e siècle mais il est le précurseur de toute la peinture du XX^e siècle. Il a eu deux épisodes d'encéphalite, un en 1792 à l'âge de 46 ans et un deuxième en 1819 à l'âge de 73 ans. Et c'est après son rétablissement qu'il a pu réaliser la peinture dites noires.
- 4 **Henri Utrillo** qui est le fils de Suzanne Valladon et qui a présenté de nombreux épisodes alcooliques qui ont nécessité des internements successifs dans les hopitaux parisiens et dans la région lyonnaise au château de Saint Bernard à côté de Trévoux.
- 5 Un peintre américain **Sam Francis** et un peintre espagnol **Antoni Tapies** ont présenté tous les deux une tuberculose grave qui les a fait réagir à peu près de façon comparable sur le plan pictural.

LES AFFECTIONS OCULAIRES

- 1 **Jonathan Isaacson** a présenté à la suite d'un accident de la circulation une perte de la vision des couleurs.
- 2 **Claude Monet**. Il s'agit d'une perturbation de la vision des couleurs à la suite d'une cataracte.

- 3 **Edgar Degas** (1834-1917) a eu une perte de la vision de l'œil droit et une baisse de la vision de l'œil gauche, ce qui a entraîné une modification de ses peintures.
- 4 **Pierre Ambrogiani**. Peinture marseillais, qui à la suite d'un accident vasculaire cérébral a présenté une hémiparésie gauche avec perte de la vision latérale de l'œil gauche et négligence visuelle.

LES AFFECTIONS PSYCHIATRIQUES

- 1 **Piet Mondrian**. C'est une névrose obsessionnelle avec psychasthénie, obsessions et état dépressif.
- 2 **Edward Munch**, schizophrène, avec désagrégation de la vie psychique, hallucinations et pulsions inconscientes.
- 3 **Nicolas de Stael** présentait une psychose maniaco-dépressive ou bipolaire qui a abouti à son suicide le 16 mars 1955 à l'âge de 41 ans.
- 4 **Vincent Van Gogh** également psychose maniaco-dépressive compliquée de crises d'épilepsie dans les derniers mois de sa vie, il s'est suicidé à l'âge de 37 ans, après avoir peint pendant seulement 10 ans de 1880 à 1890.
- 5 **De Kooning**, peintre américain né en 1903 en Hollande et décédé à New York en 1997 à l'âge de 93 ans. Vers l'âge de 83 ans, il présenta une maladie d'Alzheimer avec affaiblissement intellectuel, trouble du langage, perte de la mémoire, perte du sens de la composition et perte du sens de l'espace. Mais il poursuivit sa peinture avec plaisir, sans retenue et sans tabous, en conservant une certaine joie de vivre jusqu'à l'âge de 93 ans.
- 6 **Utrmohlen**, peintre anglais qui a présenté à partir de 60 ans, une maladie d'Alzheimer dont on peut suivre l'évolution à travers les auto-portraits qu'il a réalisés dans les 5 années après l'apparition de l'Alzheimer.
- 7 **Sylvain FUSCO : peinture et psychiatrie**

Certains malades schizophréniques ou autistes se sont mis à peindre tardivement et malgré l'absence de communication avec leur environnement, ils ont pu réaliser des œuvres originales et intéressantes : ce fut le cas de Sylvain FUSCO, malade autiste dont l'histoire est étonnante.

Apprenti ébéniste, au cours d'une rixe, il tue une jeune femme et est condamné à deux ans de prison. Il fut envoyé dans les bataillons d'Afrique où il est brisé par des brimades multiples. Il rentre en France, à Lyon, il est hospitalisé au Vinatier parce qu'il est devenu mutique, autiste et schizophrène. En 1935, le docteur André Requet lui met entre les mains une toile et le malade réalisa 150 tableaux superbes, parfois recto-verso, ce qui est inhabituel. Il est mort en 1940, lors des restrictions alimentaires au Vinatier.

CONCLUSION

Les artistes puisent en eux même des ressources d'énergie qui leur permettent parfois de surmonter la maladie ou d'en limiter temporairement les effets nocifs. La thérapeutique médicale doit, bien sûr, apaiser les malades mais surtout ne pas tuer leur créativité, ce qui actuellement est encore extrêmement difficile. Beaucoup d'artistes se plaignent lors de dépressions, de voir disparaître avec la thérapeutique médicale leur créativité artistiques.

2 DECEMBRE 2003

THEO.

Communication de notre confrère Alain BOUCHET
**LA VIE DE MARIE ET DE JÉSUS
 DANS LES ÉCRITS APOCRYPHES CHRÉTIENS**

Destinés à répandre la « bonne nouvelle » (son sens étymologique), les Évangiles diffusent le message du salut, transmis au monde par le Christ, et prêché par les Apôtres. Mais, en dehors des ouvrages « canoniques », admis comme authentiques par l'Église, on connaît fort peu les écrits « apocryphes » (grec = tenus secrets), rejetés par la communauté religieuse, même s'ils avaient été rédigés par des auteurs chrétiens.

Le lecteur contemporain croit y trouver des révélations insoupçonnées, tenues cachées par l'Église, dans un souci d'orthodoxie, ou pour ne pas heurter la foi des chrétiens. L'opposition entre les textes canoniques et les non-canoniques n'est d'ailleurs pas très nette pour les écrits les plus anciens. Car le « canon » (grec = la règle), imposé par la discipline religieuse, n'a pu s'établir que progressivement, à la suite de nombreux débats, dirigés par une indiscutable autorité apostolique.

Au II^e siècle en effet, le terme « évangile » s'appliquait aux deux formes, car il n'y avait pas de différences entre les premiers apocryphes, et les futurs canoniques, non encore identifiés. L'attribution fictive d'un texte à un auteur de renom n'est d'ailleurs pas formelle : certains apocryphes, respectés dans l'antiquité, ont disparu depuis, n'étant plus connus que par leur titre, d'autres ont été modifiés, à force d'être recopiés, certains ont été largement remaniés.

On a l'exemple des « Actes », dont le genre littéraire est très particulier : ils ne s'intéressent qu'à un seul apôtre, et ne s'achèvent que par sa mort ; alors que les **Actes des apôtres**, certainement écrits par saint Luc, s'intéressent à plusieurs d'entre eux, évitant de raconter la façon dont ils ont disparu. Ainsi les apocryphes, faisant alterner les récits de miracles et les discours missionnaires, se rapprochent finalement plus des évangiles canoniques, en particulier de celui de saint Jean, que des Actes des apôtres eux-mêmes. Dès la mort du Christ (fixée par les exégètes au 7 avril de l'an 30), les récits sur sa vie et son enseignement étaient déjà nombreux. Lorsque la génération des premiers disciples fut sur le point de disparaître, les croyants éprouèrent le besoin, 25 ans plus tard, de mettre de l'ordre dans les textes disparates, et, comme le souligne saint Luc dans le prologue de son Évangile : « *Beaucoup ont entrepris de composer un récit des événements qui se sont accomplis parmi nous.* » (1,1).

A partir de l'an 100, les autorités ecclésiastiques décidèrent de sélectionner quatre Évangiles, chacun d'eux étant couvert par l'autorité indiscutable d'un apôtre : Saint-Pierre pour celui de saint Marc ; saint Paul pour celui de saint Luc ; saint Matthieu et saint Jean, chacun pour leurs propres évangiles. Mais les écrits apocryphes chrétiens étaient presque deux fois plus nombreux. Pourtant le fait de ne pas les avoir inclus dans le « canon » officiel, n'entraîna pas obligatoirement leur rejet, certains écrivains religieux n'hésitant pas à

les transcrire, lorsqu'ils leur semblaient utiles pour la diffusion de la religion. Quand se manifesta le désir d'unifier l'Église, le pouvoir impérial romain passant lui-même au christianisme, les apocryphes furent accusés d'hétérodoxie, voire d'hérésie. Ainsi se posa la question de leur profonde réorganisation. Au IV^e siècle, sous l'Empereur Constantin, le prélat grec Eusèbe, évêque de Césarée (en Samarie) prit l'initiative de réaliser, dans l'*Histoire Ecclésiastique*, le classement de la littérature chrétienne. Il privilégia les écrits canoniques, tolérant toutefois certains apocryphes, appréciés par la dévotion privée, mais rejetant les autres.

Pourtant la canonisation des quatre Évangiles ne signa pas l'arrêt de mort des apocryphes, la variété du christianisme primitif favorisant la multiplicité d'autres écrits. Ce fut le cas de l'Évangile de Pierre, qui fut conservé en Syrie, et de celui de Thomas, hostile à la philosophie grecque qui proposait une révélation authentique, basée sur les sentences du Christ, ses miracles et sa Passion. Par la suite, bon nombre d'écrits apocryphes disparurent, car leur orientation doctrinale déplaisait aux partisans de l'orthodoxie. On leur reprochait de trop valoriser les *apôtres*, au détriment du Christ, dont ils négligeaient la nature humaine. D'autant qu'ils étaient défendus par des croyants suspects, les *Manichéens*, secte baptiste de Mésopotamie, fondée au III^e siècle par *Manes* (ou *Mani*).

Au X^e siècle, *Syméon le métaphraste* prit sur lui de rénover les apocryphes, récrivant à sa façon l'*hagiographie* (vie des saints), pour les mettre au goût du jour et les faire connaître aux communautés chrétiennes de langue grecque.

La *Réforme protestante du XVI^e siècle* fit planer un doute sur la nécessité de conserver les apocryphes, tandis que de nombreux luthériens leur accordaient encore leur confiance. Jusqu'à ce que le *concile de Trente* (1545-1563) impose un retour à la vraie Bible, interdisant même certains tableaux de l'art médiéval, jugés non orthodoxes et ne conservant que 27 ouvrages jugés conformes à la doctrine, avec, en premier bien sûr, les Évangiles canoniques.

En revanche, la *Renaissance* donna un regain d'actualité aux apocryphes chrétiens, qui furent imprimés peu de temps après le début des incunables. Au XVIII^e siècle, un certain Fabricius publia le premier recueil complet des apocryphes.

Nouvel épisode au XIX^e siècle, où la valeur historique des Évangiles canoniques fut, pour la première fois, remise en question. Dans la quête de documents plus précis sur l'histoire de la religion chrétienne, le doute profita aux apocryphes qui répondaient souvent aux questions posées par les croyants, alors que les Évangiles, leurs textes étant fixés définitivement (la classique « parole d'Évangile »), étaient accusés d'une certaine immuabilité. Parurent alors de nombreuses éditions critiques, avec des écrits inédits, mis à jour au fur et à mesure des fouilles au Moyen-Orient, comme les fameux « Manuscrits de la Mer Morte », découverts entre 1946 et 1956, près du site de Qumran, dans des grottes. Faisant connaître à la fois des textes bibliques et des apocryphes juifs, ils se sont révélés très importants pour l'histoire du judaïsme et des origines de la chrétienté.

Dès 1970 enfin, des chercheurs français et suisses ont pu faire éditer en Belgique la *série complète des apocryphes* du « *Corpus Christianorum* ».

Nous n'avons pas l'intention de faire ici le répertoire total des apocryphes chrétiens : nous limiterons à l'étude des grands épisodes de la vie de la Vierge Marie, et de son fils Jésus, en comparant, si nécessaire, ces textes, longtemps laissés dans la pénombre, avec les Évangiles Canoniques, admis par tous comme seuls capables d'enseigner la « bonne nouvelle » de façon authentique (sinon complète). En suivant l'ordre chronologique, nous envisagerons d'abord la vie de Marie, puis celle de Jésus, pour terminer par la mort de la mère de Dieu, avec les deux interprétations qui en ont été faites.

Concernant la nativité de Marie, trois livres y sont consacrés, reprenant la même histoire, beaucoup plus détaillée (et c'est leur intérêt) que dans les trois Évangiles synoptiques de Matthieu, Marc et Luc, ainsi appelés parce que leurs concordances « simultanées » (du grec *sunopsis*) font naître des ressemblances précises dans le fond et la forme.

Le premier de ces apocryphes est le « Protévangile de Jacques » que l'on doit à Jacques le Mineur, considéré par l'Église comme un « cousin » (anepsios), et saint Paul, dans ses Épîtres, emploie de façon très judicieuse l'un où l'autre nom. On peut penser que Joseph avait eu plusieurs enfants (garçons et filles) de son premier mariage et que les derniers étaient jeunes lorsqu'il devint veuf. On verra plus loin qu'il n'était pas tellement âgé à la mort de son épouse, puisqu'il pris la décision de se remarier.

Le deuxième écrit est « l'Évangile de l'Enfance » (dit « du Pseudo-Matthieu »), et le troisième « le Livre de la Nativité de Marie », adaptation libre des deux autres, attribué à saint Jérôme, qui, vivant au IV^e siècle, avait entrepris une révision latine des textes du Nouveau-Testament.

Le premier épisode de cette histoire concerne Anne, la mère de Marie. Son époux, nommé Joachim, est un berger qui, après vingt ans de mariage, n'a pas d'enfant, subissant la réprobation de deux religieux : Ruben, le scribe du temple de Jérusalem, et Isachar, le grand prêtre, qui est le père d'Anne. Pendant cinq mois, il fait paître ses troupeaux de moutons dans les montagnes, lorsque paraît devant lui un ange qui le prévient que son épouse a conçu une fille (le sexe est déjà déterminé) à partir de « sa semence » d'époux et qu'elle sera « le temple de Dieu » car le Saint-Esprit va « reposer en elle ». Dans sa joie, Joachim offre aussitôt au Seigneur un agneau sans tache (Pseudo-Matthieu, 3,3). Dans le même temps, Anne, qui se lamente de n'avoir pas revu son mari depuis cinq mois, voit venir à elle un ange qui lui fait la même révélation et lui ordonne d'aller annoncer à son époux la surprenante nouvelle en l'attendant « à la porte dorée » de Jérusalem.

A noter que dans le protévangile de Jacques, Anne va accoucher avant terme (à sept mois), alors que dans celui du Pseudo-Matthieu la petite Marie va naître normalement, au neuvième mois. Il est très surprenant que le nom d'Anne ne soit cité par aucun des quatre Évangélistes, alors qu'elle est la mère de Marie et donc la grand-mère de Jésus. (cf. le Coran, 3,35-36).

La nativité de Marie va poser ultérieurement un problème épineux qui ne sera résolu qu'au XIX^e siècle : celui du « péché originel », dont la mère du Sauveur ne pouvait, en aucun cas, être atteinte, (L'Absorption du fruit défendu par Adam et Ève). D'où le dogme de « l'Immaculée Conception », défini en 1854 par le pape Pie IX, préservant la Vierge Marie de cette tare, qui pèse, comme une chape de plomb, sur l'humanité tout entière.

Dogme à ne pas confondre, comme le font certains, avec celui de la « Conception Virginal » de Jésus, dont nous parlerons sous peu. La carence la plus nette des Évangiles concerne l'enfance de Marie, comme si les premières années de sa vie ne présentaient aucun intérêt. Les écrits apocryphes viennent combler cette lacune : pour que Marie puisse devenir la mère de Jésus, il faut en effet qu'elle ait été élevée, dès son plus jeune âge, dans un environnement de sainteté, et, plus tard, qu'elle soit innocente d'une grossesse d'origine céleste. Or, la jeunesse de Marie est tout à fait particulière : on assiste, ailleurs que chez les Évangélistes, à une sorte de préparation, d'années en années, pour être la mère du Christ ; dans son rôle éminent, il convient qu'elle soit presque « prédestinée », ce qui paraît beaucoup plus facile à admettre. Tout d'abord, sa mère Anne va l'allaiter pendant trois ans, la gardant dans la « maison paternelle », où elle a installé pour elle un véritable sanctuaire. Petite fille sainte, « modèle » pourrait-on ajouter, elle est d'emblée précoce, pouvant se tenir debout à six mois, et même « faire sept pas », chiffre dont la valeur symbolique était bien connue.

Quand elle a un an, son père Joachim prépare un grand festin où sont invitées toutes les personnalités : scribes, conseil des Anciens, prêtres ; et même, par extension « tous les gens du peuple d'Israël ». A deux ans, son père veut déjà la confier à la Communauté des Vierges du Temple, mais son épouse Anne préfère attendre encore (Prot. Jacques 7,1).

A trois ans, la petite Marie monte en courant les marches du Temple, sans même se retourner vers ses parents, et « les filles des Hébreux sans tache » la conduisent vers le grand prêtre qui l'installe sur le 3^{ème} degré de l'autel. Malgré son jeune âge, elle fait l'admiration de tous, marchant d'un pas ferme, et parlant si parfaitement qu'on la considère comme une adulte « de trente ans ». Dans les années qui suivent, elle s'applique à tisser la laine, mais elle prie aussi beaucoup : depuis son réveil jusqu'à tierce (9h du matin), puis elle tisse de tierce à none (3h de l'après-midi) et recommence à prier jusqu'à ce que « *lui apparaisse l'ange de Dieu duquel elle reçoit sa nourriture* » (Pseudo-Matthieu 6,2). Parmi les vierges plus âgées, qui prennent soin d'elle, elle est la plus instruite dans la connaissance de Dieu, la plus admirable dans les cantiques de David, la plus empressée pour la charité, la plus pure en chasteté, la plus parfaite en toute vertu. En un mot, tout laisse penser qu'elle est promise à un destin tout à fait particulier : « *On reconnaît Dieu dans sa parole, elle le bénit sans cesse, et répond « Deo Gratias » quand on la salue* ».

Bien plus, les anges viennent s'entretenir avec elle, et, pour manifester leur soumission, « *lui obéissent comme à une personne très chère* » (Pseudo-Matthieu, 6,3).

Parvenue à l'âge de la puberté, à 12 ou 14 ans, elle semble tellement parfaite que le grand prêtre Abiathar lui propose de lui faire épouser son fils : elle s'y oppose formellement : « *Il ne peut se faire que je connaisse un homme, ou qu'un homme me connaisse* » (Pseudo-Matthieu, 7,1).

De dépit sans doute, le grand prêtre déclare qu'elle ne peut rester plus longtemps dans le Temple, étant devenue nubile. Il convoque « toutes les tribus d'Israël », afin de leur faire part du cas de cette jeune fille qui « a fait à Dieu le vœu de rester vierge » ; il faut prendre une décision, en recherchant la personne « *à qui elle doit être donnée à garder* » (Pseudo-Matthieu, 8,1).

C'est là qu'intervient le rôle de Joseph, un veuf, charpentier à Nazareth (en Galilée) qui, dans les Évangiles, apparaît inopinément, considéré tout à coup comme le « fiancé » de Marie, sans aucune explication et encore seulement par deux évangélistes, Matthieu et Luc. Débute alors une curieuse cérémonie destinée à prévoir un époux pour Marie. On tire au sort la tribu qui va participer au choix : « le sort tombe sur celle de Juda », dont tous les hommes voulant se marier pourront se présenter, « un rameau à la main ». (Pseudo-Matthieu, 8,2).

Joseph le charpentier « bien qu'âgé au milieu des jeunes gens » n'hésite pas à mêler son rameau à tous ceux qu'on enferme dans le Saint-des-Saints. Mais le sort n'est pas favorable à l'envol attendu d'une colombe. Le grand prêtre, « revêtu des douze clochettes du sacerdoce », est prêt à abandonner le choix de l'élu, lorsqu'un ange apparaît, lui faisant remarquer qu'il a méconnu un tout petit rameau : c'est celui de Joseph qu'on avait mis de côté « parce qu'il était vieux, et ne pouvait prendre Marie ». Prié de s'avancer, « tout apeuré », il reprend son rameau, duquel s'échappe la colombe attendue « extrêmement belle », qui, ayant « volé un moment sous les voûtes du temple », finit par s'échapper vers les cieux.

La cause est entendue, et le peuple tout entier réuni ne peut que « féliciter le vieillard », ainsi désigné par Dieu, et chargé d'emmener Marie chez lui. Prenant conscience de l'énormité de cette décision, il répond : « *Je suis un vieillard, et j'ai des fils. Pourquoi me donnez-vous cette fillette, plus jeune que mes propres petits enfants ?* » (Pseudo-Matthieu, 8,4). Mais il est obligé d'accepter le choix divin, demandant, pour ne pas choquer la décence « qu'on lui donne quelques jeunes filles d'entre ses compagnes ». Il va donc loger également chez lui cinq d'entre elles : Rébecca, Séphora, Abigea, Suzanne et Zahel, à la condition expresse qu'il prenne bien, plus tard, Marie en mariage. Pour leur procurer une activité le grand prêtre leur donne des bobines de soie, de coton et de lin afin qu'elles tissent à la maison. On tire à nouveau au sort, et les fils de pourpre échoient à Marie, les plus enviés, puisqu'ils sont destinés à « tisser le voile du temple ». D'où la raillerie de ses compagnes jalouses qui se moquent en la traitant de « reine des vierges ». Marie va donc être accompagnée par les cinq jeunes filles, mais, pour faire cesser tout commérage, son futur époux va quitter Nazareth pour, pendant neuf mois, « construire des bâtiments » à Capharnaüm, au nord de Nazareth, sur les rives du lac de Tibériade.

Dans une autre version, celle de « la nativité de Marie », il va bien se marier avec sa promise (et non se fiancer) si l'on en croit le texte : « *Nuptiarum jure de more celebrato* », puis rester à Bethléem (en Judée), tandis que sa femme retourne chez ses parents en Galilée, en compagnie de sept autres vierges (8,6). L'épisode suivant est celui de l'annonciation, traité également de façon différente selon les versions : soit qu'il ait lieu le lendemain de la scène précédente (chez le Pseudo-Matthieu), soit beaucoup plus tard (dans le protévangile de Jacques), ce qui est plus logique, Marie ayant 16 ans.

Dans l'Évangile canonique de Luc, cet événement va survenir quand sa cousine Élizabéth est enceinte de six mois (1,26). Dans celui de Jacques, la scène se déroule à Nazareth (en Galilée), près d'une fontaine où Marie remplissait sa cruche. L'ange Gabriel lui apparaît et lui déclare : « *Réjouis-toi Marie, pleine de grâce. Le Seigneur est avec toi. Tu es bénie parmi les femmes* ». Pour lui donner d'autres informations, il l'accompagne dans sa maison : « *Ne crains pas, Marie, car tu as trouvé grâce devant le Maître de tou-*

tes choses. Tu concevras de sa parole ». Il lui explique ensuite qu'elle ne va pas concevoir comme les autres femmes, mais que « la puissance de Dieu la couvrira de son ombre », l'enfant à naître, du nom de Jésus, étant destiné à « sauver son peuple de ses péchés ». D'où la réponse très classique de Marie : « *Voici la servante du Seigneur. Qu'il me soit fait selon ta parole* » (11,3).

Mais on doit citer une autre version, absolument sidérante, celle de « l'Épître des Apôtres », ouvrage apocryphe, rédigé en grec dans la 2^{ème} moitié du II^e siècle. Il s'agit d'un dialogue entre le Christ ressuscité et ses disciples, survenu avant l'Ascension. Il leur donne des informations sur la façon, qu'on peut dire ahurissante, dont Marie l'a conçu, car ce n'est pas le Saint-Esprit qui est intervenu, mais le **Christ lui-même**, descendu des cieux, après avoir pris sur lui « la sagesse du Père et sa puissance », sans que les archanges le reconnaissent puisqu'il ressemblait à Gabriel. Apparut à la Vierge Marie, et lui ayant parlé, « son cœur l'a reçu, elle a cru, et elle a ri ». Ce rire a pu être comparé à celui de Sara, la femme d'Abraham, étonnée de pouvoir être enceinte à un âge avancé (Genèse, 18, 11-15). Le Christ explique ainsi son incarnation : « *Moi, le Verbe, j'entrai en elle et suis devenu Chair. Je suis devenu mon propre serviteur sous l'apparence d'un ange. J'ai fait cela, puis suis retourné vers mon père* » (Ep. Apo.14).

Cette surprenante révélation était destinée à souligner, contre les Docètes du II^e siècle (partisans d'une incarnation fictive) la réalité de la nature humaine de Jésus, pourtant réellement Fils de Dieu. A la suite de sa prodigieuse conception, Marie est donc enceinte et va cacher sa grossesse chez sa « cousine » Élisabeth, beaucoup plus âgée, enceinte six mois avant elle. Disons quelques mots de cette surprenante grossesse. Épouse d'un prêtre nommé Zacharie, Élisabeth était stérile, parce tous deux étaient « avancés en âge ». L'ange Gabriel vient annoncer à Zacharie que son épouse va concevoir, et qu'elle donnera le jour à un fils qui sera appelé Jean.

Frappé de stupeur, le vieil homme devient aussitôt aphasique jusqu'à la naissance prévue, tandis qu'Élisabeth va cacher sa grossesse pendant cinq mois. (cf. aussi le Coran, 3,41). L'Évangile canonique de Luc raconte cet événement (1,21) que l'on trouve aussi dans *l'Éloge de Jean-Baptiste* (129,24-33). Lorsque Joseph revient de ses chantiers, il est bien obligé, de penser, constatant son état, que sa femme a été infidèle, puisque lui-même ne l'a jamais « connue ». Le drame conjugal qui en découle est d'autant plus aigu que la sanction à cette époque était la lapidation de la coupable, que certains pays arabes pratiquent encore de nos jours.

Les Évangiles canoniques ont donné de cet événement une version simplifiée, édulcorée pourrait-on dire, bien difficile à admettre, aussi bien chez saint Matthieu, qui élude complètement le problème, que chez saint Marc, dont le récit débute au baptême de Jésus et que chez saint Jean qui n'envisage que la vie publique du Christ. Même saint Luc, le plus précis des évangélistes, n'exprime aucunement la réaction de Joseph. Restent heureusement les apocryphes pour nous donner quelques détails. Dans celui de Jacques, l'époux ne peut supporter cet affront : « *Qui m'a ravi la vierge et l'a souillée ?* ». Marie, qui pleure amèrement, tente de se justifier maladroitement : « *Je ne sais d'où il est venu en moi* » (13,3).

Par chance, un ange du Seigneur vient sauver la situation, apparaissant en songe à

Joseph pour lui donner le nom du prétendu coupable : « Ce qui est en elle est de l'Esprit-Saint ». Le voilà rassuré...

Mais la *vox populi* ne l'entend pas de cette oreille, surtout pas le scribe Anne venu constater le désastre. Il en fait part au grand prêtre qui n'en croit pas ses yeux : contrairement à ses promesses, ce gredin de Joseph aurait consommé le mariage avec Marie, sans en avertir les fils d'Israël ? On s'empare de la jeune femme pour la faire comparaître devant le tribunal ; elle ne peut que répéter : « *Je suis pure devant le Seigneur Dieu, et ne connais point d'homme* ».

Joseph persistant dans ses dénégations, la seule solution valable reste alors « l'ordalie », épreuve judiciaire s'appuyant sur le jugement de Dieu, en présence du peuple. Selon l'Évangile du Pseudo-Matthieu, on fait monter Joseph à l'autel du Temple, lui faisant boire « l'eau d'épreuve » du Seigneur, et lui demandant de faire sept fois le tour de l'autel : s'il a menti, un signe apparaîtra sur son visage. Comme ce n'est pas le cas, il est disculpé. Vient ensuite le tour de Marie, soumise à la même épreuve. Si elle est coupable, son ventre doit enfler et son sein dépérir. Rien ne se produit, le peuple est satisfait, tandis que l'accusée répète encore : « *Jamais je n'ai connu d'homme* ». Si bien que tout le monde est d'accord, chacun embrassant « *ses genoux en la priant de leur pardonner leurs méchants soupçons* ». (Pseudo-Matthieu, 12, 5). Ainsi finit la rumeur infondée, et le peuple, avec les prêtres et les jeunes filles, reconduit les époux chez eux, « pleins d'allégresse et de joie » (12,5).

Le chapitre suivant est celui de la nativité de Jésus ; terme qui, dans le contexte religieux, s'est substitué à celui de « naissance ». Au 9^{ème} mois de la grossesse de Marie survient un événement bien contraignant : l'empereur César-Auguste ordonne de recenser tous les Palestiniens, qui doivent se faire inscrire, dans leur ville d'origine. Joseph doit quitter la Galilée, où il vit à Nazareth, pour se rendre à Bethléem, de Judée, patrie du roi David, à la lignée duquel il appartient. Mais il ne sait pas s'il doit faire inscrire Marie comme sa femme (il en a honte) ou comme sa fille (chacun sait qu'elle ne l'est pas). Ayant sellé son âne, il fait monter Marie et part accompagné par ses deux fils, l'un tenant la bride, l'autre Samuel, suivant l'animal.

Le trajet est long (environ 140 km), demandant plusieurs jours, et Marie est proche de son terme. Voyant l'apparition des douleurs, elle demande à Joseph de s'arrêter : « Ce qui est en moi me presse de sortir ». Pris au dépourvu, il la fait entrer dans une grotte, à proximité de Bethléem, et se met en quête d'une sage-femme, tandis que ses fils veillent sur elle. Par chance, il rencontre une femme juive nommée Zahel, qui descend de la montagne, exerçant cette profession. Joseph est gêné de lui dire qu'elle n'est que sa « fiancée », mais qu'elle porte « un fruit conçu de l'Esprit-Saint ».

A l'entrée de la grotte Zahel est éblouie par une « nuée lumineuse » si vive qu'elle n'ose y pénétrer. Il est déjà trop tard : Marie a accouché toute seule, donnant le sein à son bébé, qui, aussitôt né « est debout sur ses pieds », adoré par les anges du Seigneur, chantant le *Gloria in excelsis Deo* (Pseudo-Matthieu, 13, 2-3).

Désirant examiner Marie, pour voir si elle n'a pas besoin du secours de sa médecine, la sage-femme constate avec stupeur que l'accouchée est toujours vierge, n'ayant éprouvé « nulle douleur » et que le nouveau-né « n'a connu nulle souillure de sang ». Elle s'écrie

à haute voix : « *J'ai vu cette merveille inédite* » (Jacques, 19,2).

Par la suite, apparaît une « autre sage-femme, nommée Salomé » qui se refuse à croire ce prodige, demandant à examiner, elle aussi, la jeune femme. Après l'avoir disposée, elle met son doigt dans sa nature, poussant un cri douloureux : « Ma main dévorée par le feu se retranche de moi ! » (20,1). Mais comme elle demande pardon, s'agenouillant devant Jésus, un « jeune homme resplendissant de lumière » se présente pour la guérir, lui demandant seulement de toucher les langes du bébé, et de prendre le nouveau-né dans ses bras. Un peu plus tard, attirés par une grande étoile resplendissante, des bergers viennent adorer le nouveau-né, tandis que les anges chantent des hymnes à dieu (Pseudo-Matthieu, 13, 5-6).

Deux jours plus tard, Marie va quitter la grotte, trop peu confortable, et s'installe dans une étable, déposant son fils dans une « crèche » ou mangeoire pour les bestiaux. L'Évangile du pseudo-Matthieu est le seul à rajouter (et c'est l'origine d'une légende de Noël) qu'un âne (celui qui avait porté Marie) ainsi qu'un bœuf « fléchissant les genoux » adorèrent l'enfant Jésus, conformément à la prédiction du prophète Isaïe (1, 3).

Marie et Joseph vont rester encore trois jours dans l'étable avec Jésus, puis le 6ème jour ils vont à Bethléem, pour l'inscription prévue initialement, et le 8ème jour, ils conduisent leur fils au Temple pour qu'il soit circoncis. Ce n'est que dans l'**Évangile arabe de l'enfance** que la circoncision a lieu plus simplement dans la grotte : une vieille Juive, qui avait un fils apothicaire, garde le prépuce de l'enfant dans un flacon contenant un onguent « de nard précieux », celui-là même qu'acheta Marie la pécheresse « quand elle le versa sur la tête de Jésus ». (7,2).

Suit alors la « purification » ne concernant normalement que Marie, au 11^{ème} jour, mais étendue à la consécration de Jésus au Temple, avec offrande d'une « paire de tourterelles et de deux petits de colombes » (Pseudo-Matthieu, 15,1). Après la naissance, à une date souvent discutée, survient un événement d'importance : l'arrivée des Mages à Jérusalem, conduits par une étoile pour adorer « le roi des Juifs ». On a beaucoup épilogué sur ces personnages dont seul l'évangéliste Matthieu fait état, sans fixer la moindre date. Une fois de plus il faut se tourner vers les apocryphes pour avoir de plus amples renseignements. Ces Mages, dont la tradition, à partir d'un passage des Psaumes, a fait des « Rois », venaient d'Arabie ou de Perse. Plus savants que magiciens (malgré leur nom), on peut voir en eux des astrologues, observateurs des étoiles, et, pour Platon, « experts en ce qui touche les dieux ».

Une tradition du VII^e siècle les a nommés Melchior, Gaspard et Balthazar, auxquels, au XV^e siècle on a attribué une race différente, respectivement blanche, jaune et noire. Hérode le Grand, ayant appris leur arrivée, les convoque dans son palais pour les interroger sur le lieu de naissance d'un prétendu « Messie ». Ils répondent à « Bethléem, terre de Juda » et doivent promettre à Hérode de l'avertir dès qu'ils l'auront trouvé.

Conduits à la grotte par l'étoile observée aussi par les bergers, ils viennent adorer Jésus, lui offrant les trois présents classiques. Comme le raconte également l'évangile de Matthieu, à leur retour, un ange les dissuade de repasser par Jérusalem, leur demandant de « prendre une autre route pour rentrer dans leur pays » (2,12).

Mais il subsiste une imprécision sur la date et le lieu d'arrivée des Mages et les apocryphes n'ont pu la résoudre.

Celui de Jacques situe leur visite peu de temps après la naissance de Jésus, dans la grotte, c'est-à-dire pendant les premiers jours.

Celui du pseudo-Matthieu donne des informations bien différentes : les Mages ne seraient venus que deux ans plus tard dans la maison de Marie, où Jésus était assis sur ses genoux. Ce texte a fait couler beaucoup d'encre. Selon Origène, le père de l'Église Grecque, ce délai tardif pourrait s'expliquer par le fait que les Mages, conduits par l'étoile, auraient mis deux ans à parvenir jusqu'à Jésus. Voyant qu'il avait été joué par les Mages, Hérode, pour être sûr de faire disparaître le Messie, ordonne de faire massacrer tous les enfants de Bethléem, âgés de deux ans et moins. Ce sera le « Massacre des Saints-Innocents », dont l'importance, si l'on croit un texte de l'Apocalypse de saint Jean, aurait été considérable (XIV,1). Mais les démographes l'ont réduit à une proportion infime : une vingtaine seulement d'enfants assassinés, en considérant la population présumée de Bethléem à cette époque.

Ayant eu vent de cette menace, Marie s'empresse de cacher son fils dans une mangeoire à bétail (c'est-à-dire une crèche), tandis que sa cousine Élisabeth (dont le fils Jean est son aîné de six mois) va se réfugier dans la montagne, qui, selon l'Évangile de Jacques, « se fend et la reçoit », sous la protection d'un ange du Seigneur (22,3). Quant à son mari, le grand prêtre Zacharie, qui n'a pas voulu révéler le lieu de la cachette, il est assassiné à l'intérieur du temple de Jérusalem. Mais on ne retrouvera jamais son cadavre : juste du sang pétrifié près de l'autel. Il faut chercher la suite de cet événement dans « l'éloge de Jean-Baptiste », où l'on peut suivre la vie des fugitifs pendant plusieurs années, jusqu'au jour de la manifestation de Jean-Baptiste au bord du Jourdain. « Par la providence de Dieu », ils étaient nourris de sauterelles et de miel sauvage, entourés de bêtes féroces « qui leur étaient dociles ». (137,2).

Quant à la sainte Famille, obligée de protéger coûte que coûte l'enfant Jésus, elle va être contrainte de fuir en Égypte, entreprise pleine de risques en raison des conditions climatiques et de la longueur de l'expédition. Alors que l'Évangile canonique de Matthieu est d'un laconisme stupéfiant : « Joseph prit de nuit l'enfant et sa mère et se retira en Égypte, jusqu'à la mort d'Hérode », celui de son homonyme le pseudo-Matthieu est véritablement rocambolesque. Accompagnés par une servante et deux serviteurs, ils vont parcourir plus de 300 km dans ces régions désertiques, faisant face à de nombreux dangers. S'étant réfugiés dans une grotte, ils doivent se mesurer à des dragons, que Jésus, qui n'a encore que deux ans, parvient à maîtriser, expliquant à ses parents : « Il est nécessaire que j'apprivoise toutes sortes de bêtes sauvages », lions, léopard et loups (18,2). Deux jours après son départ, Marie souffre de la chaleur et reposant sous un palmier, elle ne peut en saisir les dattes. Jésus intervient, faisant incliner l'arbre par un simple ordre, jusqu'à ce que sa mère puisse s'alimenter sans effort, et même se désaltérer par l'eau « limpide et fraîche » qui s'échappe du tronc (cf. le Coran, 19, 24-26).

Parvenus en plein désert (sans doute le Sinaï), ils doivent voyager de nuit, buttant sur deux voleurs endormis, placés en sentinelles avec une bande d'autres brigands. Ce sont Titus et Dumachus, l'un gentil, l'autre méchant, que l'on retrouvera sur le calvaire, enca-

drant le Christ crucifié. On doit passer sur les nombreuses histoires, colligées dans « l'évangile arabe de l'enfance », toutes plus invraisemblables les unes que les autres, où il est question de démons, de guérisons surprenantes, opérées souvent par l'enfant Jésus, par le truchement de ses langes, ou de l'eau de son bain, de femmes possédées, de situation cocasses, etc.

Vers la fin de leur voyage, Joseph, pour éviter la chaleur, conseille de suivre la route du rivage pour traverser les provinces maritimes. Jésus demande à ses parents de lui faire confiance, et, grâce à lui, trente jours de marche en paraîtront qu'une journée (Pseudo-Matthieu, 22,1). C'est ainsi qu'ils atteignent plus rapidement l'Égypte, où, dès leur entrée dans un temple, survient la chute des idoles, témoins d'un « culte sacrilège ». Après la mort d'Hérode, l'ange du Seigneur, apparu en songe, leur permettra de quitter le pays, puis de les faire revenir à Nazareth, où ils vivaient auparavant.

Nous voici arrivés maintenant, après la vie de Marie, à la biographie de Jésus proprement dite, avec l'histoire de son enfance, puis sa vie publique, jusqu'à sa Passion, sa mort et sa résurrection. Il est vrai que les Évangiles canoniques sont muets sur la longue période qui va de l'enfance de Jésus, à son entrée, vers 30 ans, dans l'activité apostolique.

L'histoire de l'enfance de Jésus, attribué à Thomas est un bref recueil d'épisodes, racontant la vie du fils de Joseph de cinq à douze ans. On peut lui reprocher de faire la part belle à son aspect charnel, au détriment de sa destinée céleste.

Saint Jean-Chrysostome, patriarche de Constantinople au IV^e siècle, ne voulait pas entendre parler des prétendus « miracles » de Jésus avant son baptême par saint Jean-Baptiste. On peut dire du fils de Joseph et Marie qu'il n'est pas un enfant facile à élever, un vrai surdoué qui, pendant ses premières années, inquiète souvent ses parents. A cinq ans, jouant près d'un ruisseau, il façonne avec la vase molle de l'argile des figurines d'animaux qu'il peut faire marcher, et d'oiseaux qu'il fait s'envoler, au grand émerveillement des autres enfants, auxquels les parents conseillent de ne plus fréquenter ce dangereux magicien. Le fils d'Anne, le scribe, pour le narguer, assèche les flaques d'eau qui lui étaient utiles pour ses statuettes. Mécontent, il menace son père : « Que ton rejeton soit sans racine et que ton fruit devienne aride ». « Et aussitôt cet enfant se dessécha » (Enf. Jésus, 3, 1-3) (Coran 3,49 et 5,110). Autre histoire cruelle : il marchait avec son père lorsqu'un enfant qui courait lui heurte l'épaule. Jésus se fâche : « *Tu ne continueras pas ton chemin* » et l'enfant meurt aussitôt.

Un maître d'école, nommé Zachée, demande à Joseph de lui confier son fils pour qu'il lui apprenne à aimer ses camarades et à honorer les personnes âgées. Jésus refuse d'accepter cette tutelle : « *Je suis autre chose que vous, même si je suis parmi vous. Je ne reconnais aucune dignité qui vient de la chair* » (6, 2b).

Le même Zachée veut lui enseigner l'alphabet grec, à partir d'alpha. Jésus refuse de répondre, puis décide de réciter avec une grande justesse toutes les lettres alphabétiques d'" alpha « jusqu'à oméga » posant des questions oiseuses sur la forme de chacune d'elles. A tel point que le maître refuse désormais de s'occuper de lui : « *De grâce, faites le sortir d'ici. Il ne devrait pas se trouver sur terre... Moi, un vieillard, j'ai été vaincu par un enfant.* » (7,3).

Un autre jour, Jésus s'amuse sur un toit avec d'autres enfants. L'un d'eux, Zénon, tombe au sol et meurt aussitôt. Ses parents rendent responsable Jésus, qui, pour les calmer, fait revivre l'enfant lui faisant avouer que ce n'était pas lui, mais d'autres enfants, qui avaient entraîné sa chute.

Deux ans plus tard, à sept ans, Jésus va puiser de l'eau à la fontaine, mais, bousculé dans la foule, sa cruche tombe et se casse. Enlevant son manteau, il s'en sert de récipient pour rapporter l'eau à Marie étonnée (11,2).

Très espiègle, il adore faire des farces : chez le teinturier Salim, il met tous les vêtements des clients dans une jarre d'indigo. Devant la colère du marchand, il lui tend les vêtements parfaitement teints à la couleur voulue. Mais il est également très adroit : à huit ans, il veut scier lui-même une pièce de bois apportée par un cultivateur : Joseph voit avec surprise qu'il sait parfaitement dégrossir et équarrir (13, 2). Un autre jour, le charpentier envoie son fils Jacques ramasser du bois dans la forêt et demande à Jésus de l'accompagner. Une vipère mord à la main Jacques qui perd connaissance. Jésus le guérit aussitôt en soufflant sur la morsure, et, en même temps, il fait mourir le serpent (16, 2).

L'Histoire de l'enfance de Jésus rapporte un autre événement, tout à fait classique, puisqu'on peut le lire dans l'Évangile de Luc : la scène de Jésus parmi les docteurs du Temple, décrite quand il avait douze ans. Pour la fête de Pâques, Joseph et Marie vont à Jérusalem avec Jésus, comme de coutume. Au retour, l'enfant s'attarde dans le Temple, à l'insu de ses parents, qui le croient cheminant dans un autre groupe. Arrivés à Bethléem, après un jour de marche, ils ne le voient pas, et, affolés, retournent à Jérusalem, le cherchent pendant trois jours dans la ville et le retrouvent enfin dans le Temple, où il était resté, assis parmi les docteurs, auxquels il expliquait les paraboles, les symboles cachés et les modalités des lois. A sa mère qui le réprimande, il répond : « *Pourquoi me cherchez-vous ? Ne saviez-vous pas que je dois m'occuper des affaires de mon père.* » (19, 3).

Pendant les années suivantes, Jésus semble être devenu plus obéissant et plus soumis, grandissant en taille, en sagesse et en grâce, aux yeux de Dieu et des hommes. (fin de l'Histoire de l'enfance de Jésus). La formulation est, là aussi, identique à celle de l'Évangile de Luc. Par la suite, aussi bien dans les Évangiles canoniques que dans les apocryphes, on ne sait plus rien des années qui vont suivre jusqu'à son entrée dans la vie apostolique. Il n'est question que de suppositions, de légendes, jamais démenties...

La plupart estiment que Joseph serait mort et que Jésus le remplace, artisan de village, à l'atelier de menuiserie de Nazareth ; on ne peut rien dire de plus, ni sur ses habitudes, ses relations, son physique et sa personnalité. Après de longues années, vers la trentaine, sa vie publique va commencer après son baptême par Jean-Baptiste, personnalité pittoresque, qui, ayant vécu dans les montagnes, comme nous l'avons vu, se cachait encore dans le désert, vêtu (comme l'écrit Saint-Matthieu) d'un « manteau de poil de chameau, avec, autour des reins, un pagne de peau » (3,4). Quand on commence à parler de lui, il parcourt les bords du Jourdain, baptisant les foules « pour la rémission des péchés » (Évangile de saint Luc) (3,3).

C'est à propos de la résurrection du fils d'une veuve qui vivait à Naïm (au sud de Nazareth) que se trouve une disparité : pour saint Luc, elle apparaît assez tard, après que

Jésus ait accompli déjà de nombreux miracles... Alors que dans l'*Évangile arabe de l'Enfance*, cette résurrection marque l'entrée de Jésus dans sa vie publique. A part cela, la rencontre de Jésus et de Jean-Baptiste est assez similaire, les gens de la ville de Naïm étant aller avertir le Baptiste que « le fils de Marie changeait les tristesses en joie ». (Évangile arabe de l'Enfance) (44,4). Ainsi, le 6 novembre de l'an 334 d'Alexandre, Jésus se rend sur la rive du Jourdain pour se faire baptiser par Jean. L'un et l'autre ont presque le même âge, puisque le fils d'Élisabeth n'a que six mois de plus que celui de Marie. Bien que les peintres (comme Léonard de Vinci) les aient représentés ensemble, il semble au contraire que leur fréquentation ait été bien limitée, puisqu'ils furent tous deux séparés peu de temps après leur naissance, afin de fuir Hérode qui voulait les faire égorger. Aussi est-il surpris de sa demande, d'autant que les gens qui venaient le voir avaient décrit Jésus comme un personnage éminent. (Luc, 3, 16). Il faut bien en effet se rappeler leurs filiations respectives : selon le Protévangile de Jacques (12,2) Marie et Élisabeth sont des « cousines » (pour cette dernière, seulement par alliance avec Zacharie, qui appartient, comme Marie, à la lignée d'Aaron).

Saint Luc ne s'engage guère dans cette généalogie, indiquant que les deux femmes sont seulement des « parentes » (1,36). Si l'on en croit Jacques, leurs deux fils Jésus et Jean ne sont par conséquent que des « petits-cousins » (ou « issus de germains »), d'une parenté assez éloignée. Et dans l'*Éloge de Jean-Baptiste*, bien précis sur la mort de ce saint, il n'est jamais désigné autrement qu'un « parent » du Christ. Trois jours après le baptême de Jésus va se produire le miracle des noces de Cana, village situé au nord de Nazareth, où, si l'on en croit l'*Épître des Apôtres*, il est invité non seulement avec sa mère et ses disciples, mais aussi avec « ses frères ». D'après l'*Évangile arabe de l'Enfance*, c'est là que se produisit le premier miracle de Jésus, « après son baptême » (47,4). Dans cet ouvrage apocryphe (avec plus de détails que chez Matthieu et Luc), on peut lire le séjour daté de Jésus dans le désert : 21 novembre : début du jeûne et première tentation par le démon, par l'intermédiaire du « désir de nourriture » (48,1) ; 1^{er} février : seconde tentation du diable, utilisant cette fois « l'amour des possessions terrestres » (48,3) ;

Suivent les très nombreux miracles de Jésus au cours de son ministère en Galilée, racontée en détail dans les Évangiles, avec leur liste complète dans l'*Épître des Apôtres*. Vient ensuite l'important chapitre de la Passion qui va nous retenir plus longtemps, car les Écrits Apocryphes en parlent aussi très largement.

Le *Livre de la résurrection* de Jésus-Christ, rédigé par Barthélemy, apôtre du Christ identifié avec le Nathanaël de l'Évangile de saint Jean, n'est conservé qu'en copte, son texte remontant au Ve siècle. Il raconte l'épisode de la Cène de façon différente des Évangélistes, la table réservée aux douze apôtres étant « tournante » pour que chacun puisse tendre la main « vers ce dont le Sauveur avait mangé et ce qu'il avait béni ». Puis Matthias présente un plat dans lequel on a cuit un coq, que Jésus considère comme l'image de sa résurrection : après l'avoir seulement touché, il fait revivre l'animal qui « bondit sur le plat et s'échappe », comme l'avait raconté un ouvrage venu d'Éthiopie, le *Livre du coq*.

Prévoyant son arrestation prochaine, Jésus demande aux Apôtres de « chanter un hymne au Père », puis de se mettre en cercle en se tenant par la main, et, se plaçant au milieu, il entonne un « Gloire à Dieu », avant qu'ils dansent tous ensemble. Cet épisode provient d'un livre grec du II^e siècle appelé *Actes de Jean*, que le concile de Nicée (en

787) ordonna de brûler, le considérant comme hérétique. Une partie seulement, appréciée par saint Augustin, étant parvenue jusqu'à nous. A l'issue de cette séance, les Apôtres, « victimes de l'égarement ou du sommeil » prennent la fuite « chacun de leur côté » (Actes de Jean, 97).

Le *Livre de la résurrection*, décrivant la trahison de Judas, puis l'arrestation de Jésus, n'a pas d'intérêt particulier, se démarquant très peu des Évangiles canoniques. Il en est de même pour l'*Évangile de Pierre*, composé en Syrie au II^e siècle et transmis par un manuscrit grec du VI^e siècle, assez comparable à celui de saint Matthieu.

Le récit de la « Crucifixion » a été tellement bien raconté par les Évangélistes qu'il n'est pas utile de le rappeler. Disons pourtant que le texte de saint Jean, « le disciple que Jésus aimait » est le plus complet et le plus véridique, pour la raison qu'il eut très certainement la possibilité d'assister aux derniers moments du Christ, ajoutant « Celui qui a vu en rend témoignage ». Il est pour cette raison le seul à signaler la présence de Marie à côté de la croix, accompagné de sa sœur (Salomé ?) et de deux autres Marie (la femme de Clopas et Marie Magdeleine). Ajoutons seulement une phrase des *Actes de Jean*, où il est indiqué très sobrement « Pour moi, quand je le vis souffrir, je n'assistai pas à sa souffrance, mais je m'enfuis sur le mont des Oliviers, en pleurant à cause de ce qui était arrivé » (97).

Comme toujours, les écrits apocryphes apportent des informations complémentaires, ou même divergentes, sur cet événement dramatique. Dans l'*Évangile de Pierre*, après avoir crucifié Jésus, on dresse la croix et on partage ses vêtements. A midi, on ordonne de ne pas briser les jambes du Christ, afin qu'il meure « dans les tourments », puis on lui donne à boire du fiel et du vinaigre. Cette formule nécessite une explication, car, en brisant les jambes des condamnés, on provoquait l'asphyxie, par traction sur les seuls membres supérieurs, abrégeant ainsi son agonie. Il y a donc contradiction, puisque le souci des juifs était de faire mourir le Christ le plus rapidement possible, avant le coucher du soleil. Sans doute l'évangéliste Pierre, à l'instar de saint Jean, veut-il indiquer l'accomplissement de la prophétie de l'Ancien Testament : « *Pas un de ses os ne sera brisé* » (Nombres 9 (12), Exode 12 (46) et Psaumes 34 (20)).

A sa mort, Jésus s'écrie « *Ma force, ô force, tu m'as abandonné* », exclamation voisine de celle du Psaume 22 de David « *Mon Dieu ! Mon Dieu ! pourquoi m'as-tu abandonné ?* », modifiée par les évangélistes Matthieu et Marc, où c'est le nom d'Éli (Dieu) qui est prononcé, sur un ton interrogatif, et non comme le constat de l'Évangile de Pierre (19). Ayant ainsi parlé, il fut « élevé » ou peut-être seulement « enlevé », pour qu'il puisse entrer dans sa glorification. Enfin à la 9^{ème} heure (c'est-à-dire 3 heures de l'après-midi) on le dépose de la croix, après avoir « arraché les clous des mains du Seigneur ». A ce moment, on voit la terre trembler.

Dans tous les *Écrits apocryphes*, il ne sera toujours question que des mains, comme si les pieds du Christ n'avaient jamais été transpercés. Cette constatation peut être expliquée de la façon suivante : sur le calvaire, en raison du grand nombre de crucifiements, on laissait en place la partie verticale de la croix, profondément enfoncée dans le sol, le condamné à mort ne portant dans son « chemin de croix », que la barre horizontale. Contrairement aux représentations des peintres, la croix ainsi réalisée était de faible taille, le supplicé n'étant pendu que par ses mains, alors que ses pieds étaient posés sur un

support en bois, soit directement sur le sol. Pierre ajoute qu'il resta caché avec les disciples pendant cette torture, donnant pour raison qu'ils étaient recherchés « comme des malfaiteurs », ayant l'intention « d'incendier le temple » (26).

Dans l'*Évangile arabe de l'Enfance*, on retrouve, crucifiés de chaque côté du Christ, les deux voleurs qu'il avait rencontrés, tout enfant, lors de la fuite en Égypte, avec Titus, appelé par saint Luc « le bon larron », qui sera sauvé et Dumachus, le mauvais, qui sera puni pour l'éternité.

On apprend aussi, ce qui n'est jamais dévoilé dans les Évangiles, que le sort de Joseph, le père de Jésus, que l'on croyait mort depuis longtemps, est tout à fait différent : pour empêcher qu'il vienne, avec les disciples, dérober le corps pendant la nuit, on l'avait fait emprisonner par Pilate pendant trois jours, afin qu'il ne fasse pas courir le bruit d'une prétendue « résurrection ». C'est bien du père de Jésus dont il est question, puisqu'on indique : « Ce Joseph, qui l'a nourri et élevé » (49,5).

Enfin le *Livre de la résurrection* de l'apôtre Barthélemy, semble confirmer l'hypothèse d'une croix de faible hauteur. On y apprend un événement vraiment surprenant : un vieillard originaire de Bethléem, nommé Ananias, sort de la foule qui observait le Christ, s'élançant vers la croix qu'il saisit dans ses bras, et, de façon curieuse, met ses mains et ses pieds sur ceux du crucifié, parvenant même à appliquer sa poitrine contre son flanc perforé par la lance. Puis il l'embrasse sur toutes les parties meurtries, et même sur la bouche, alors qu'il était encore en vie (3,1). Il demande ensuite de ne pas « tuer son Seigneur », mais d'être lapidé à sa place. C'est alors qu'une voix sortant du corps pendu sur la croix s'écrie : « *Ananias, ton âme n'ira pas dans l'Amenté (l'Enfer), ton corps n'aura pas l'odeur du cadavre, tu seras appelé dans les cieux* ». (3,3).

Ce véritable martyr sera lapidé par les Grands Prêtres, puis brûlé par le feu pendant trois jours, succombant finalement par un coup de lance, sa mort coïncidant avec la résurrection du Christ, qui « *emporta son âme avec lui dans les cieux* ». (3,8 bis). La « déposition de croix » est également bien décrite dans les Écrits Apocryphes. D'abord dans l'Évangile de Pierre. Ayant été déposé à terre, le corps de Jésus est donné par les Juifs à Joseph d'Arimathie, qui le fait laver, enduire d'onguent, envelopper dans un linceul parfumé de myrrhe, et placer dans un tombeau neuf, au « Jardin de Joseph » (24). On roule ensuite une grosse pierre, contre la porte fermée par sept sceaux, puis on fait monter la garde par les soldats du centurion Petronius. Suit alors un passage très original, sans correspondance avec les Évangiles canoniques : « la triple vision de la garde », imaginant, à l'aide d'éléments apocalyptiques, le mystère de l'élévation glorieuse du Seigneur, et celui du tombeau vide. Brusquement, les cieux s'ouvrent dans la nuit, et deux hommes « brillant d'un éclat intense » apparaissent.

La pierre roule d'elle-même et le tombeau s'ouvre, les laissant pénétrer. Effrayés, les soldats réveillent le centurion. Un moment plus tard sortent du tombeau trois personnages d'une dimension colossale : les deux hommes, en réalité des anges, sont tellement grands que leur tête atteint le ciel ; et le Christ qu'ils soutiennent est encore plus grand, dépassant la hauteur des cieux. Tandis qu'ils disparaissent, les nuées s'ouvrent à nouveau, laissant descendre un autre ange, qui pénètre dans le tombeau vide, remplaçant ainsi le Christ.

Après ce spectacle prodigieux, les soldats de la garde vont chez Pilate, pour lui raconter ce qu'ils ont vu. Il leur répond : « *Je suis pur du sang du fils de Dieu ; c'est vous qui en avez décidé ainsi* » (46).

Le dimanche matin, Marie-Madeleine, « la disciple du Seigneur », vient au tombeau avec ses amies, portant des aromates pour imprégner le corps du Christ. Mais le sépulcre est ouvert : elles ne voient qu'un beau jeune homme (l'ange descendu du ciel) qui leur dit : « *Il est ressuscité et s'en est allé là d'où il avait été envoyé* » (56).

L'**Épître des Apôtres** donne une version différente : c'est le Seigneur lui-même qui apparaît aux femmes, Sara, Marthe et Marie Magdeleine, bientôt rejointes par Marie, mère de Dieu, pour leur dire qu'il est ressuscité.

Marie ne parvient pas à convaincre les Apôtres : ils demandent que Jésus leur apparaisse lui-même, mais ils se voilent la face, persuadés qu'ils ont affaire à un « spectre ». Il demande donc à Pierre de « mettre sa main dans le trou de ses mains », puis il conseille à André de « voir si son pied laisse une empreinte dans la terre » pour le matérialiser (11). Comme on va le voir plus loin, les Apocryphes ne signalent jamais la présence de plaies dans les pieds du Christ. Il faudra attendre l'Évangile de saint Luc, nulle part ailleurs, où Jésus dit aux Apôtres « Voyez mes mains et mes pieds », et leur les montre ensuite (24, 39-40).

Ayant pris toutes ces précautions, il parvient à les convaincre, jusqu'à ce qu'ils « tombent sur leur face », devant lui, en lui demandant humblement pardon et en l'implorant (12).

Troisième version enfin, dans le **Livre de la résurrection** de Barthélemy, où les Saintes Femmes, au nombre de neuf rencontrent dans le parc un jardinier nommé Philogène. C'est désormais Marie, mère de Jésus, qui tient le rôle principal, apprenant du jardinier une histoire surprenante : le Christ aurait été ressuscité par son Père, descendu du Ciel avec « l'armée entière des anges » (au total 55 000), dans les rangs compacts des chérubins, des séraphins et des vierges. Puis Jésus serait remonté aux cieux, traversant « les sept firmaments », « sur le grand char du Père de l'Univers ».

On peut voir dans ce texte une certaine analogie avec l'Évangile de saint Jean, où Marie est remise à sa vraie place, puisqu'elle est la première à revoir son fils ressuscité, même l'ayant d'abord confondu avec le jardinier (20,15). De l'apôtre Barthélemy nous est parvenu un autre livre apocryphe, encore plus curieux, celui des **Questions** posées au Christ ressuscité. Porte-parole des Apôtres, il est le seul qui ait osé interroger Jésus après sa mort. Présenté sous forme d'une alternance questions-réponses, ce texte remonte certainement au II^e siècle, en tout cas avant le Concile d'Éphèse de 431. Le manuscrit grec est plus récent : 7^{ème} et 8^{ème} siècle. Les événements mystérieux qui suivirent la mort du Christ n'ont jamais été racontés dans les Écritures Canoniques, et, de ce fait, nous sont toujours restés inconnus. Ainsi, quand nous récitons le « Symbole des Apôtres » (ou je crois en Dieu), nous sommes toujours intrigués par les quatre mots « est descendu aux Enfers » dont nous n'avons aucune explication. Barthélemy-Nathanaël nous en donne une réponse, certes fantasmagorique, mais capable d'abreuver notre soif de savoir.

Dans les **Questions**, le Christ révèle à l'apôtre privilégié qu'il est allé aux Enfers, non

pas pendant son séjour au tombeau, comme on l'a écrit, mais juste avant sa mort, pendant cette période des « ténèbres », signalée dans les trois Évangiles « synoptiques » (de la 6^{ème} à la 9^{ème} heure, soit de 12h. A 3 heures de l'après-midi) et dans l'Évangile de Pierre (15). Cette descente dans l'Hadès (nom grec correspondant à l'Enfer des latins) était destinée à « faire sortir Adam et tous les patriarches, suivant la requête de l'Archange Michel » (1,9). Mais il lui faut au préalable, aidé par les anges, briser les « verrous de fer et les portes de bronze ». C'est alors qu'il rencontre le gardien des Enfers, appelé également Hadès, fils de Cronos et de Rhéa, confondu, dans la croyance populaire avec Pluton. Entendant Jésus qui descend les mille marches de l'Enfer, il interroge avec inquiétude son ami Béliar (ou Satan) pour savoir si c'est bien Dieu lui-même qui a pénétré dans son territoire, car il a entre les mains un texte indiquant que 6000 ans auraient dû s'écouler entre la création et la fin du monde (selon la Genèse). Jésus s'empare d'Hadès, le frappe « de cent coups », et l'enchaîne avec des chaînes indissolubles ». Puis il demande à l'archange Michel de faire sortir Adam et Ève de l'Hadès « pour les emmener au Paradis ; ce sont d'immenses géants de 80 et 50 coudées, taille caractérisant leur statut glorieux avant leur chute. Les anges célèbrent la réconciliation avec Adam. De retour sur terre, Jésus revient sur la croix, comme si rien ne s'était passé ! Mais Barthélemy ne fait pas qu'interroger le Christ : il questionne aussi Marie, qui se trouve avec les apôtres au Cheroubim. Il ose lui demander des renseignements très indiscrets sur sa conception, sa grossesse, la nativité de Jésus. Mais il ne réussit pas à obtenir la moindre réponse, Marie se contentant de lui dire : « *C'est un mystère. Si je me mets à vous en parler, un feu sortira de ma bouche et consumera le monde entier* » (2,5)

Le **Livre de la résurrection** contient aussi des informations sur l'Ascension du Christ, à partir du Mont des Oliviers. Après leur avoir dit qu'il va retrouver son Père, il s'élève jusqu'aux cieux « alors que ses pieds restent fixés sur la montagne ». Ayant étendu sa main droite, il signe les douze apôtres et les fait monter jusqu'au 7^{ème} ciel, pour qu'ils soient bénis les uns et les autres par son Père. Comme il n'est pas souhaitable qu'ils se sentent abandonnés par Jésus, après son départ, le Père lui ordonne de redescendre sur terre pour les consoler (20,2). C'est là qu'est décrite la scène de la Pentecôte qui n'a pas été rapportée dans les Évangiles, mais dans les **Actes des Apôtres**, rédigés par saint Luc (2,1-4).

Dans le **Livre de la résurrection** de Barthélemy, Jésus apparaît pour la seconde fois à ses disciples, en Galilée. Leur soufflant sur le visage, il leur dit : « Recevez une part de l'Esprit-Saint ». Puis il leur montre « les blessures des clous » sur ses mains, ainsi que le « coup de lance sur son flanc ». Mais, là non plus, il n'est pas question de plaies sur ses pieds (20,5). A cette occasion il peut revoir son apôtre Thomas, encore appelé « le Didyme », parce-qu'il avait un jumeau. Il était en effet absent lors de la première apparition, car son fils Siophanès était mort et enseveli depuis huit jours. Il avait dû retourner « dans sa ville », parvenant même à le ressusciter. A ce propos, un long développement légendaire contient l'histoire du séjour de Siophanès « dans l'au-delà », basé essentiellement sur la mythologie grecque des Enfers, avec sa prise en main par Michel l'Archange pour le faire entrer au Paradis (21,4). C'est donc la première fois que Jésus revoit Thomas, obligé, pour le convaincre, de lui montrer ses plaies, afin qu'il ne soit pas incrédule. Or cet épisode, bien décrit chez Barthélemy, n'apparaît que dans l'Évangile de saint Jean qui, chose étonnante ne parle pas non plus de plaies sur les pieds, mais uniquement sur « les mains » et sur son côté, où Jésus lui demande de « porter son doigt », ce qui renforce l'hypothèse que nous avons soulevée précédemment.

Ensuite, Jésus rappelle à Pierre son rôle de « Père sur tous ses frères » (les apôtres), lui donnant, comme à Jean, le nom de « bien-aimé ». Avant de remonter dans les Cieux, il leur confie sa mère Marie, ajoutant « Ne la rejetez pas loin de vous ». Puis il les quitte, tandis que « les anges de la gloire chantent sur son chemin » (20,14).

Les Évangiles canonique ne parlent pas des dernières années de la Vierge Marie, après la mort de son fils. Fort heureusement, le livre de la « Dormition de Marie » vient combler cette lacune. Sans doute rédigé par saint Jean l'évangéliste, ou par saint Jean le théologien (le pseudo-Jean), cet ouvrage était très connu en Orient, conservé en Grec, sa langue originale. On n'a pu le dater de façon précise, du I^{er} au VI^e siècle, peu avant que l'Empereur bysantin Maurice ne fixe, par décret, la date de cette fête au 15 août.

Ce texte fut le seul à être utilisé dans l'église grecque, le terme de « Dormition » voulant signifier que la Vierge était « morte sans résurrection ». Mais il n'était pas estimé par les copistes qui avaient adopté « l'Assomption » (élévation de la Vierge au ciel après sa mort), professée par l'église grecque, dès le V^e siècle à Jérusalem et la fin du VII^e à Rome.

Les théologiens admettent que le dogme de « l'Assomption », formulé par le pape Pie XII le 1^{er} novembre 1950, n'a pourtant pas de base directe et formelle, et la tradition des Pères ou des Docteurs est elle-même incertaine. D'ailleurs, on visite actuellement, à 5 km d'Éphèse (en Turquie), la maison où la Vierge serait morte, appelée *Panala Kapulu*, découverte au début du XIX^e siècle après que la stigmatisée allemande Catherine Emmerich en ait eu la vision. Le Pape Paul VI qui s'y était rendu en 1967 avait avalisé la légende de la *Meryemana* (la mère Marie).

Qu'en est-il de la vie de Marie après la mort du Christ, si l'on en croit le livre de la « Dormition » ? Elle allait régulièrement tous les jours dans le tombeau du Christ, pour « y brûler de l'encens » et supplier son fils « pour qu'il revienne vers elle ». A tel point que les Juifs s'en étaient inquiétés, car il était interdit de prier « à l'intérieur du saint tombeau » (2).

Deux ans après l'ascension du Christ, la Vierge ayant environ 50 ans, l'archange Gabriel (celui de l'annonciation) descend du ciel pour l'avertir qu'elle rejoindra bientôt son fils dans les cieux. Voulant bien préparer ses derniers jours tant attendus, elle va de Jérusalem à Bethléem, en compagnie de trois vierges, ses servantes. Arrivée dans sa maison, elle demande un encensoir pour prier son fils de lui envoyer son apôtre Jean, qui vivait à Éphèse. Aussitôt enlevé « sur une nuée », il vient la rejoindre, bientôt suivi par tous les apôtres, vivants ou morts, amenés par le Saint-Esprit « depuis les extrémités de la terre » (12).

Marie les reçoit tous à ses côtés, tandis que se produisent aux alentours « de nombreux signes et miracles » et qu'une grande foule de gens vient, comme en pèlerinage, autour de la maison. Ce remue-ménage ne plait guère aux prêtres des Juifs, qui encouragent le peuple à manifester, près de Marie, leur réprobation. Parvenus à la « distance d'un mille environ », ces gens ne peuvent aller plus loin, leurs pieds étant « entravés ». Le gouverneur romain envoie alors un « chiliarque » (commandant de 1 000 hommes) avec ses hommes pour s'emparer de Marie. Mais les apôtres la mettent sur une civière pour la transporter à Jérusalem, bientôt relayés par le Saint-Esprit qui les enlève « sur un nuage », jusqu'à « la maison de Jérusalem » (peut-être chez les parents de Jean le théologien).

Les Juifs les retrouvent et veulent incendier la maison, mais un ange détourne vers eux les flammes et fait brûler « une grande multitude de Juifs ». Le gouverneur abandonne alors la partie, reconnaissant que ces signes « sont d'un véritable Dieu » (36). Plus tard, les apôtres étant toujours avec Marie, se présente majestueusement le Christ « assis sur le trône des chérubins ». Bénissant sa mère, il l'avertit que son « précieux corps », ainsi que son âme, seront « transférés au Paradis ».

Le départ de l'âme « sainte et irréprochable » de Marie est organisée par l'apôtre Pierre, qui, à la demande du Seigneur, « entonne l'hymne » et dirige les prières, tandis que Jésus, « étendant ses mains pures », emmène son âme au Paradis. (44). Les apôtres déposent ensuite son corps dans une bière pour la transporter dans un tombeau neuf, au jardin de Gethsémani, quand un Hébreu nommé Jephonias commet un outrage scandaleux, voulant s'emparer du cercueil porté par les apôtres. Un ange du Seigneur lui tranche les deux mains « avec une épée de feu », mais comme il demande pitié à Marie, l'apôtre Pierre ordonne que ses mains « se rattachent à ses bras » (47). Pendant trois jours, on entend « des voix d'anges invisibles » qui glorifient le Christ, puis le corps de Marie est transféré au Paradis. Quant aux apôtres, pour « vénérer ses précieux restes », ils font également une visite dans un lieu qui était peut-être le paradis, décrit comme très « lumineux », d'où montait « un parfum abondant », tandis que s'élevait « un chant si doux qu'on ne pouvait en être rassasié » (49). Ainsi se termine, dans les Écrits apocryphes, la vie si détaillée, et combien émouvante, de Jésus et de Marie...

Tels qu'ils ont été traduits, ces récits souvent mirifiques ne doivent pas être rejetés systématiquement. Mettant en scène la confrontation du message évangélique avec le monde gréco-romain, ils ont eu pendant longtemps un rôle d'enseignement, par des récits nouveaux et des dialogues inédits. On peut voir en eux l'image d'un christianisme idéalisé, concernant une vision eschatologique du sort du genre humain très éloignée de nos préoccupations actuelles.

A l'époque des apocryphes, la situation était bien différente, le « péché originel » entravant la vision du devenir de l'homme, qui, avant le « jugement dernier » programmé à court terme, attendait, pour sa génération, le retour plein de mystères du Messie. Quelques sectes, de nos jours, sont encore restées fidèles à ces préoccupations d'un autre âge, sans aucune portée pratique.

On comprend bien que les apocryphes n'aient pas survécu aux bouleversements du monde moderne, peu soucieux de s'encombrer de souvenirs historiques obsolètes. Car ce qui favorise la survie d'un texte, c'est le rapport qu'il entretient avec la vérité doctrinale dominante du moment. A cet égard, la survivance des Évangiles Canoniques, attachés aux origines les plus anciennes de la religion chrétienne, est un cas véritablement unique d'une continuité exemplaire.

Néanmoins la lecture des apocryphes, faite sans parti pris, sans idées préconçues, en dehors des discussions inutiles, n'est pas sans intérêt pour qui sait, dans son esprit, séparer le bon grain de l'ivraie. Elle occupe encore une place assez solide dans la culture de l'Orient et de l'Occident chrétiens, malgré la mise à l'index de tous ces textes depuis tant de siècle. Rédigés par des auteurs qui savaient capter l'attention du public, les apocryphes, récemment mis à jour et réédités, peuvent encore séduire les lettrés soucieux de

connaître les hésitations d'une religion souvent remise en question, très peu dans son fond, mais dans ses pratiques.

On en veut pour preuve la pérennité de l'intérêt qu'ils suscitent encore dans bon nombre d'activités artistiques ou littéraires. Sans les apocryphes, les programmes iconographiques des meilleurs peintres anciens auraient été amputés de nombreuses œuvres dont personne ne discute la réalité objective et la conformité avec la religion. Une trop grande rigueur doctrinale alla même jusqu'à interdire certains tableaux de l'art médiéval, paraissant en contradiction avec l'autorité ecclésiastique : la mise à l'écart du tableau représentant les deux sages-femmes de la nativité de Jésus en est un bon exemple. Cette œuvre, conservée au musée de Dijon, est attribuée au Maître de Flemalle.

Les épisodes problématiques de la « Fuite en Égypte » ont beaucoup intéressé l'art occidental ancien, de même que la naissance et la mort de Marie, souvent représentées dès le IV^e siècle, sur les sarcophages, ainsi que dans les églises de Cappadoce.

Concernant la vie de Jésus, de sa naissance à sa Passion, la fresque de Giotto, illustrant à Padoue, la chapelle des Scrovegni, combine harmonieusement les données canoniques et apocryphes. Et personne n'aurait idée de critiquer les représentations nombreuses de la Dormition (Del Vivar, du XVI^e siècle au Prado, par exemple, ainsi que Van Cleve, de la même époque, à la Pinacothèque de Munich), alors que l'Église l'a remplacée depuis longtemps par « l'Assomption », jugée comme conforme à la religion chrétienne.

La musique elle-même s'est emparée de l'enfance du Christ, presque occultée dans les Évangiles, comme chez Berlioz avec les trois volets de l'Oratorio de 1854, ou chez James Woodman, dont le texte de sa Cantate de Noël, de 1996 est tiré du livre apocryphe de *L'enfance de Jésus*.

En littérature, la longue tradition chrétienne qui décrit l'au-delà d'après la mort atteint son sommet dans la *Divine Comédie* de Dante, qui s'inspire de l'Apocalypse de Paul, très diffusée aux premiers siècles de l'Église. Quant au *Quo Vadis* de Scienkiewicz (1895), il prend sa source dans une scène célèbre des *Actes de l'apôtre Pierre*.

Le cinéma lui aussi s'est inspiré des apocryphes, dans le film de Luis Bünuel *La Voie Lactée*, où la danse animée par le Christ provient des Actes de l'apôtre Jean.

Pour conclure, que dire des « Apocryphes », sinon qu'ils doivent garder une place, même modeste, dans la littérature chrétienne. Si on les compare aux Évangiles Canoniques, figés dans leur immuabilité, on peut ajouter qu'ils ont le mérite d'en être, sur beaucoup de points, le complément, apportant, ça et là, une information complémentaire lorsque le Nouveau Testament fait défaut. Ils redonnent vie à des personnages secondaires des anciens écrits chrétiens que l'on croyait perdus, et éclairent d'un jour nouveau le rôle trop souvent occulté des Apôtres. De cette façon, bon nombre de faits que l'on considère marqués d'une rigoureuse exactitude, nous sont parvenus, sans que nous l'imaginions seulement, par l'intermédiaire de tel ou tel apocryphe.

Comme l'ont dit F. Bovon et P. Géoltrain, auteurs de la réédition récente de la Pléiade, où près de 50 textes peuvent être consultés, « *les apocryphes ont été, pendant des siècles, le terreau nourricier de l'imaginaire chrétien* ».

Il est donc injuste de les ignorer, et, pis encore, de les rejeter de façon systématique.

Le premier est de définir ce que l'on entend par la notion de "bien-être" et de préciser les critères de mesure.

Le second est de déterminer les indicateurs qui permettent de mesurer le bien-être et de les agréger en un seul indice.

Le troisième est de vérifier la pertinence de ces indicateurs et de leur pondération.

Le quatrième est de comparer les résultats obtenus avec ceux des autres indicateurs et de les interpréter.

Le cinquième est de discuter les limites de ces indicateurs et de proposer des pistes de recherche.

Le sixième est de conclure sur l'importance de ces indicateurs et de leur rôle dans la mesure du bien-être.

Le septième est de proposer des pistes de recherche pour améliorer ces indicateurs.

Le huitième est de discuter les limites de ces indicateurs et de proposer des pistes de recherche.

Le neuvième est de conclure sur l'importance de ces indicateurs et de leur rôle dans la mesure du bien-être.

Le dixième est de proposer des pistes de recherche pour améliorer ces indicateurs.

9 DÉCEMBRE 2003

ART. HIST.

ill

Communication de Louis-Paul FISCHER
**LES ANGES MUSIENS DANS L'ICONOGRAPHIE
 CHRÉTIENNE DU MOYEN-ÂGE (X^e AU XV^e SIÈCLES)**

L'iconographie chrétienne du Moyen-Âge est la traduction par des images de sujets inspirés par la religion. La représentation de personnages ailés appelés anges remonte à la plus haute Antiquité et dans diverses religions. Certains êtres avec des ailes traduisent des célébrations de sentiments humains: petits enfants ailés traduisant l'amour (Eros ou Cupidon des Grecs et des Romains), jeunes personnes dans l'éclat de leur beauté physique (victoire de Samothrace, victoire ou triomphe d'empereur romain), jeunes adultes à l'allure pensive traduisant le sommeil et même la mort. Dans la Bible, l'ange peut transmettre une pensée, une attention de Dieu. Souvent l'archange Gabriel est le « messager » ange » pour Agar chassée dans le désert par Abraham, pour Marie, la mère de Jésus lors de l'Annonciation. Dans le Coran l'archange Gabriel converse avec Mahomet.

Nous n'allons pas rapporter les différents aspects et classifications des anges dans les grandes religions monothéistes de l'Occident. Nous parlerons peu des diverses catégories d'anges dans la religion chrétienne. Habituellement les représentations des anges chrétiens peuvent être expliquées par des textes de l'écriture, de la liturgie ou des écrits de théologiens, écrits souvent bien oubliés des Chrétiens actuels. L'artiste, le peintre, le sculpteur, tout en suivant l'enseignement de la religion chrétienne, a pu s'inspirer des modèles antiques de la Mésopotamie, d'Égypte et d'autres contrées orientales, en particulier pour les anges guerriers, des milices célestes précipitant en bas, hors du paradis, les mauvais anges rebelles, la cohorte des démons.

Le thème des anges musiciens jouant d'un instrument, à notre connaissance, a été peu examiné par les historiens d'art. Nous avons précédemment soutenu une thèse d'art et d'archéologie dans le domaine de «L'art chrétien du Moyen Orient et byzantin» et si nous y avons rencontré de nombreux anges messagers de la parole divine, de nombreux anges gardiens ou défenseurs de la foi, il nous a paru que l'ange musicien y était exceptionnel en dehors d'anges du Jugement Dernier soufflant dans des trompettes. Dans le Moyen Age occidental, avant le XIV^e siècle, ils nous paraissent rares: en dehors des anges soufflant dans de longues trompettes ou des cornes d'animaux, spécialement dans les représentations de la Résurrection avec la pesée des âmes et de l'Apocalypse (figure 1).

Il nous semble que les anges musiciens en sculptures et peintures deviennent plus nombreux au XV^e siècle et même avant, à la fin du XIV^e siècle, simplement en regardant tout près de nous à Lyon et dans sa région : à la cathédrale Saint Jean, au porche central, à l'église Saint Paul; sur deux porches latéraux de Saint Maurice de Vienne; dans la «crypte» de Saint Bonnet-le-Château («fresques» vers 1420 par un artiste flamand inconnu, Louis Vobis ?); à Sail, à Genève, à la Chaise-Dieu, à Saint Antoine-en-Dauphiné... Nous rencontrons ces anges sur des enluminures de la même époque. Ils sont

éclatants de beauté et de jeunesse sur des fresques et sur les premiers tableaux des Primitifs, peints avec la nouvelle technique de peinture à l'huile des frères Van Eyck (figure 2) et des peintres flamands, Gérard David, Trastevere (par Cavallini, XIII^e siècle), et celle d'Enguerrand Quarton ou Quarteron ou Carton à Villeneuve-les Avignon (1453) (figure 6). Alors que les anges musiciens autour de la Vierge à l'Enfant sont souvent peu nombreux, ils sont au nombre de 6, 8 ou 12 dans le thème du *Couronnement de la Vierge*.

Fra Angelico a célébré de manière magnifique ces *Couronnements de la Vierge*, dans le Rétable du Louvre (1434) et dans le Rétable de Saint Marc à Florence. Il y a là encore des anges avec de longues trompettes, rappelant les anges du Jugement Dernier du Moyen-Âge roman, mais aussi des anges plus doux et attendris jouant des instruments variés à cordes.

Dans le *Couronnement de la Vierge*, les anges paraissent le plus souvent des adolescents, de seize à dix-huit ans, avec une beauté idéale féminine ou androgyne.



Fig. 1 - Neully en Donjon (art roman) : un thème rare, celui de quatre anges musiciens avec des trompes recourbées saluant l'arrivée des trois rois mages devant la Vierge à l'enfant sur un trône reposant sur deux animaux mythiques : taureau et lion, avec en bas Adam et Ève et le serpent, et les noces de Cana. (Photo Pierre Bargaud).



Fig. 2 - Van Eyck : Quelques-uns des anges musiciens du Rétable l'Agneau mystique (Saint Bavon à Gand) (orgue portatif et luth).



Fig.3 - Fra Angelico : Anges musiciens parmi les douze représentés dans le cadre de la Vierge à l'enfant pour les Linaioli (Florence, Uffizi).



Fig. 4 - Memling : Quelques-uns des douze anges musiciens du Rétable Najera.

En dehors de ces deux grands thèmes des anges musiciens autour de la *Vierge à l'Enfant* et du *Couronnement de la Vierge*, nous pourrions essayer de dresser un catalogue des autres anges musiciens en peinture :

- anges musiciens lors de l'*Assomption de la Vierge*,
- anges musiciens de l'*Adoration des Bergers* lors de la Nativité de l'enfant Jésus entre Marie, Joseph, le bœuf et l'âne. L'enfant est adoré par des bergers tandis que les anges circulent dans le ciel pour annoncer la bonne nouvelle à d'autres bergers. Habituellement ces anges paraissent chanter, et parfois d'autres, plus rares, jouent d'un instrument de musique. Pour illustrer ce dernier thème, nous pensons surtout à Piero della Francesca dans son dernier tableau, la célèbre Nativité de la National Gallery à Londres (1480) dans ce tableau magnifique et très singulier, sur la gauche, nous voyons des anges debout, adolescents magnifiques, la plupart chantent tandis que trois d'entre eux jouent d'un instrument de musique (figure 7).

Ainsi les anges musiciens du Moyen-Âge roman et gothique jouent de longues trompettes ou des cornes d'animaux ou olifants variés. Ces premiers anges musiciens sont avec une allure raide avec leur longue trompette, ou au contraire en mouvement et agités avec des courbures accentuées des dos et des ailes, répondant à la courbure de leurs

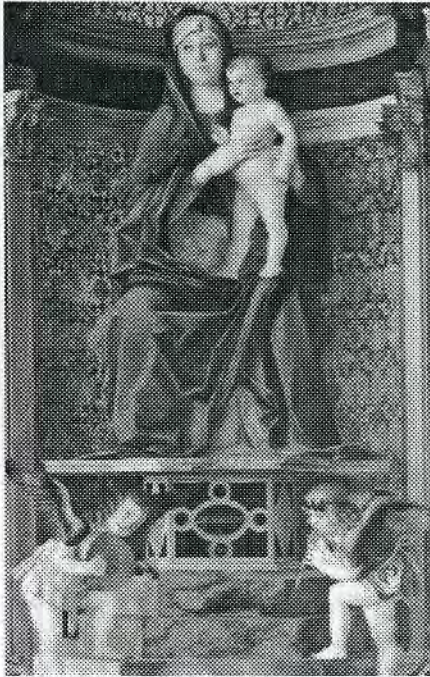


Fig. 5 - Deux angelots (chérubins) musiciens du Triptique de l'église S. Maria dei Frari à Venise, par G. Bellinī (Vierge à l'enfant).



Fig. 6 - Un des anges musiciens d'Enguerrand Quarton (couronnement de la Vierge de Villeneuve-les-Avignon).



Fig. 7 - Piero della Francesca : anges musiciens de la Nativité (National Gallery, Londres).

instruments. Ce sont des anges encore un peu guerriers nous faisant penser à la littérature autour des trompettes de Jéricho ou des victoires accompagnant le triomphe des généraux et empereurs romains.

Bien différents sont les anges musiciens apparaissant au XIV^e et XV^e siècle avant 1450: ce sont des anges de tendresse, de douceur, souvent mêlés à des chœurs d'anges. Ils célèbrent surtout Marie, le personnage le plus aimable, Marie pleine de Grâce, Marie la consolatrice, la servante du Seigneur et « bénie entre toutes les femmes ».

* * * *

Après avoir vu quelques exemples d'anges musiciens essentiellement en peinture au début du XV^e siècle, nous pouvons établir **certains commentaires très brefs**.

- 1- *Les anges musiciens existent dans d'autres religions* et nous ne ferons qu'effleurer un aspect difficile. Ils existent dans des religions antiques comme les religions perses.

Nous n'avons pas vu d'anges musiciens dans l'Égypte des pharaons mais connaissons des représentations par exemple de Nephtys, d'Isis ailées (époque de Tutankhamon, 1340 av. J.C.). Ils existent dans la religion bouddhique et surtout au Thibet. Au Japon les anges volant dans le ciel n'ont pas d'ailes avec des plumes mais des vêtements et des écharpes aériennes. Nous n'avons pas trouvé d'ange musicien au Japon mais autour des Amida, des musiciens assis peuvent ressembler, par leur beauté, à des anges chrétiens : mais ce sont en fait des divinités. Dans la religion hindoue, comme nous l'a très bien indiqué M. Henri Buet, il existe des anges musiciens.

- 2- *Pourquoi l'apparition en groupe d'anges musiciens à la fin du XIV^e et XV^e siècles en Occident ?* Nous sommes dans une période difficile, la guerre de cent ans, des atrocités continuelles. Et pourtant au milieu, nous avons souvent le culte de la Vierge et la douceur de la Vierge.

Il doit y avoir certainement une correspondance entre ces anges musiciens et *l'évolution de la musique occidentale* : auparavant nous avions des chants polyphoniques ou un joueur d'un instrument accompagnant des chants. Au XIV^e et XV^e siècles apparaissent dans des cours princières, des groupes de musiciens avec des instruments dans des intermèdes musicaux instrumentaux avec plusieurs instruments comme chez Guillaume Machault (1300-1377) ou Josquin des Prés (1440-1524).²

- 3- *Des interprétations savantes ont été établies quant au nombre de ces anges musiciens* (mémoires et thèses en musicologie): le nombre de ces anges musiciens est souvent de 7 ou 8, correspondant au nombre des planètes et aussi à celui des intervalles musicaux. A Lyon, Mme Françoise Roy-Gerboud a dans un mémoire de maîtrise de Musicologie cherché à comparer les anges musiciens de Saint Bonnet-le-Château (8 anges musiciens, plus 4 instruments de musique autour de la Vierge de l'Assomption?) avec les théories musicales remontant à Pythagore³. Il existe trois sortes de musique: la musique céleste ou des sphères ; celle humaine ou musique intime entre la raison et le cœur, entre le corps et âme; et enfin la musique des instruments terrestres où l'art imite la nature. D'après ses recherches, la musique, comme les mathématiques, a été particulièrement étudiée par Pythagore, par Boèce (*Boetius*), Jean Scot Erigène (vers 850) et bien d'autres.⁴

En conclusion nous avons voulu donner un aspect des anges musiciens du XIV^e et du XV^e siècle, surtout avec la vision de l'historien d'histoire de l'Art. Ces anges nous fascinent par leur beauté et par leur tendresse car ils célèbrent le plus souvent le culte de la Vierge Marie. Ils peuvent être étudiés dans beaucoup d'autres aspects, en particulier de musico-

logie. D'ailleurs actuellement des concerts d'artistes sont créés à Lyon autour des instruments de Saint Bonnet-le-Château reproduits selon les détails iconographiques.⁵

Nos anges musiciens sont affables et reflètent sans doute l'heureuse vie musicale des cours princières de l'époque. « Ils sont à l'image de l'harmonie cosmique et de la perfection mathématique du royaume divin » (Barrai l Altet). Nous aimerions citer tous les peintres avec des anges musiciens comme Giotto au Petit-Palais à Avignon, avec un *Couronnement de la Vierge*, 1320), Crivelli (une Vierge de la Passion à Vérone), Masaccio (Vierge à l'enfant de 1420), Metsys, Pérugin, Memling (5 tableaux de Vierge à l'enfant de 1460 à 1490 et les anges de l'église Santa Maria la Real à Najera, 1487), Lochner (Rétable du Jugement dernier de 1435 à Cologne, etc...). Les plus beaux anges en peinture pour nous sont deux de Léonard de Vinci: ceux du *Baptême du Christ* de Verocchio, de *La Vierge aux rochers*: mais Léonard musicien n'a jamais représenté d'anges musiciens. Ce thème est semble-t-il abandonné par Michel-Ange. Raphaël, dans le *Couronnement de la Vierge* (Rétable Odd, 1504) montre le Christ seul couronnant sa mère au milieu de quatre anges musiciens.

* * * *

L'iconographie chrétienne les a peu à peu abandonnés : même si des anges musiciens se voient au XVII^e siècle et à l'âge baroque. Nous les trouvons cependant dans des tableaux remarquables: comme celui de la Fuite en Egypte (Repos de la Sainte Famille) par Caravage, à la Doria Pamphili à Rome), avec un adolescent violoniste jouant selon une partition tendue par Joseph pendant que la Vierge (une belle rousse) endormie a la tête qui se rapproche de celle de l'enfant Jésus (le même sujet a été traité par Van Dyck en 1630 au Palais Pitti et à l'Ermitage). Au Musée de Grenoble, parmi les quatre grands tableaux de Zurbaran (1598-1664), nous admirons l'ange violoncelliste dans le ciel de la *Nativité de Jésus*. Le Greco a peint des anges musiciens. Nous les retrouvons souvent sous forme de chérubins, dans l'art baroque en peinture et sculpture, en Bohême - et encore chez les peintres anglais préraphaélites comme Dante-Gabriel Rossetti.

Nous remercions de leur collaboration, Mme Denise Fredon, secrétaire des laboratoires d'Anatomie du Domaine Rockefeller à Lyon, M. Dominique Agniel, bibliothécaire, bibliothèque Bertaux de l'institut d'Histoire (Université Lumière, Lyon 11), Mr. Pierre Bargaud, professeur de dessin et notre collègue en histoire de l'art, Mr Henri Buet (pour les Kinnara de la religion hindoue), le père Henri Bourghea, prêtre au Chili puis au Puy-en-Velay, Mr Marcel Corneloup, Président de l'Académie de Lyon, notre ami pédiatre Pr Michel David, Mr Jean-Pierre Fauvergue, professeur, et son fils (musique du Moyen-Âge à Lyon), Mr Louis Julien, Mme Kazuko Okano-Ishii, traductrice (Chiba, Tokyo, Japon), Mme Anne-Marie Faure (63 - Chamallères).

NOTES

¹ Sur les 7 tableaux d'Anges musiciens de la collection Campana (directeur du Mont-de-Piété à Rome), au Musée du Petit Palais à Avignon, Alice Pierot note 4 Vierges à l'enfant, tous de la fin du XIV^e siècle du Maître de Santa Verdiana, de Mariotto di Nando, de Ludovico Urbani et de Vittore Crivelli (Venise 1440 - Fermo 1501) : ce sont toujours deux angelots musiciens (luth et tambour de basque ; orgue portatif et vièle ; orgue portatif et psalterion ; luth et vièle) au milieu de six à huit anges chantant ou en prière. Alice Pierot note trois Couronnements de la Vierge de Puccio di Simone (vers 1380), Raffaellino del Garbo (Florence 1466-1524) et de Ridolfo Ghirlandajo (1483-1561) : ce dernier avec neuf anges musiciens (luth, tambourin, lira da braccio, tambour, flutet et trompettes) et six saints !

² David Munrow propose une division des instruments avant et après 1400- en notant cependant dès 1306 pour les cérémonies de Westminster 60 instrumentalistes, mais une plus grande variété d'instruments en 1454 au somptueux banquet « Fête de Faisan » à Lille, avec l'apparition de 28 musiciens dans un immense château en pâtisserie! Alors que le rôle des instruments était un rôle d'accompagnement pour soutenir la voix humaine dans les chansons (ballade, virelai, rondeau...) avec la Renaissance apparaît la polyphonie instrumentale et le principe d'harmonie. Il donne 5 groupes d'instruments: 1. les Bois (châlumeaux, pipeaux, cornemuses, flutes). 2. Le clavier (orgue portatif, vièle à roue..., vièle appelée lyra monocorde et clavicorde). 3. Les cuivres (trompettes, corne de vache, trompette à coulisse, etc...). 4. Les instruments à cordes (harpe, lyre, psaltérion, luth, mandora, cithère, instruments à archet, rebec, vielle, lyra à archet). 5. Les percussions.

³ Pythagore considère que l'harmonie universelle correspond à l'octave et à la gamme des sept sons parallèle à l'état des sept planètes: les différentes planètes en tournant produisent des ondes sonores en rapport avec la lyre d'Orphée à sept cordes. A St Bonnet, ce serait bien l'équilibre cosmique, l'octave de Pythagore avec les huit anges musiciens et les 12 instruments correspondraient aux 12 tribus d'Israël, 12 portes de Jérusalem, 12 signes du Zodiaque.

⁴ Boèce souligne l'importance de la musique dans les quatre voies ou quadrivium: musique, arithmétique, astronomie et géométrie (qui avec le trivium: grammaire, rhétorique, dialectique, constituent les sept arts libéraux). Vers 850, sous le règne de Charles le Chauve, Scot Erigène, comme Lios Monacos, établit la correspondance des sept sons aux sept planètes, aux sept vertus chrétiennes (1. Crainte du Seigneur. 2. Amour du Christ. 3. Charité. 4. Amour. 5. Pardon. 6. Conversion. 7. Pouvoir de la Croix) et aux sept principales classes des Anges (1. Archanges. 2. Puissances. 3. Trônes. 4. Dominations. 5. Forces. 6. Chérubins. 7. Séraphins).

⁵ Les instruments de St Bonnet seraient luth, mandone, psaltérion, clavicorde, cornemuse, carillon, cornet droit, cornet courbe, orgue portatif, harpe, gigue, viole de bras.

⁶ Léonard de Vinci a écrit que «la musique est soeur de la peinture» mais une soeur mineure et malheureuse car éphémère». Il chantait s'accompagnant de la lira da braccio, sorte de luth à sept cordes dont il était virtuose. Un disque Astrée-Naïve (2003) intitulé «Léonard de Vinci : l'Harmonie du Monde» par l'Ensemble Douce Mémoire, dir. Denis Raison-Dadra essaie de recréer la culture musicale de Léonard.

BIBLIOGRAPHIE

Nous nous limitons aux livres et articles consultés pour notre iconographie.

Aubry P. - *Estampies et danses royales*. (les plus anciens textes de musique au Moyen-Âge) Fischbacher 1907, Paris.

Barnes A. - *Woodwind instruments and their history* Faber, London 1957 +++

Barrai I. Alter X. - *Dictionnaire critique d'iconographie occidentale*. Presses Univ. de Rennes, 2003.

Bragard R. - de Hen F.J. - *Les instruments de musique dans l'art et l'histoire*. de Vischer édit. Bruxelles, 1967.

Boèce (vers 480-500) - *De institutione Musica* (il codifie la théorie de l'harmonie des sphères).

Cotte R. - *La symbolique traditionnelle des instruments de musique*. Musique et Loisirs, déc. 1980, n°15

Diana (de Montbrison) - Communications sur Saint-Bonnet-le-Château.

Dictionnaire de la Musique, Bordas 1976, tome 1, p. 122 tome II, p. 651, 851, 961, 1026 (dont Marc Honegger sur *La musique des sphères*).

Ferraris P. - *Antonio Gherardi e la cappeia di Santa Cecilia in San Carlo ai Catinari a Roma* - Studiistoria-deli-arte 1991, 213-241, II ill. (Gherardi en 1688 dans la Chapelle de la Congrégation des Musiciens de S. Carlo représente Sainte Cécile au milieu d'anges musiciens, nouveau thème pictural du XVI^e et XVII^e siècle).

- Gagnepain B. - *La musique française du Moyen-Âge et de la Renaissance*. Paris P.U.F., 1977.
- Glen-Thomas L. - *Van Dyck's Rest on the Flight into Egypt in Hermitage: another picture for Henrietta Maria of England* - *Gazette des Beaux Arts* 1994, 123, 87-96 (étude des 2 peintures de Van Dyck du Repos pendant la fuite en Egypte avec des anges musiciens).
- Harman A. - *Man and his music*. Barrie and Rockliff, London 1962, ±±±
- Hess A.G. - *Italian Renaissance paintings with musical subjects*. New York, 1955.
- Jacquot A. - *Dictionnaire pratique et raisonné des instruments de musique anciens et modernes*. Paris, 1886.
- Jullian M. - *L'image de la musique dans la sculpture romane en France*. Cahiers de Civilisation médiévale, 1987, 30, 33-44, 6 pl.
- Kelkel M. - *Musique des sphères, métamusique*. Vrin éd. Paris vers 1987.
- Lacoste J.Y. - *Les anges musiciens : considérations sur l'éternité à partir de thèmes iconographiques et musicologiques*. *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, Paris 1984, 6814, 549-575.
- Marix J. - *Histoire de la musique et des musiciens de la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon (1420-1467)*. Strasbourg 1939.
- Munrow D. - *Instruments de musique du Moyen-Âge et de la Renaissance*. Hier et demain édit. 1979 et Oxford University Press, 1976. Bibliographie ±±±
- Paquette D. - *Les figurations à thème musical sur les chapiteaux romans*. *Annales de l'Académie de Macon*, 1994, 6, 141-148. 6 ill.
- Perrot F. - *Vitraux retrouvés de Dives-sur-Mer (XIV^e siècle) avec huit anges musiciens*. *Zeitschrift furschweizerische Archaologie und Kunstgeschichte*, 1986, 43, 86-90, 8 fig.
- Pierot A. - *Les anges musiciens de la collection Campana*. Mémoire de Maîtrise. CNSM. Juin 1987, 32 p. avec photographies. Bibliothèque du CNSM de Lyon (réf. 79 PI EA)
- Pirro A. - *Histoire de la musique de la fin du XIV^e à la fin du XVI^e siècle*. Paris, 1940.
- Reese G. - *Music in the middle Ages*. Norton, N.Y., 1940 ±±± et *Music in the Renaissance* (Norton, N.Y., 1954).
- Regamey R.P., O.P. - *Anges* (avec commentaires de Renée Zeller). Edit. Pierre Tisné, Paris 1946, 152 illust.).
- Roy-Gerboud F. - *La collégiale de Saint-Bonnet-le-Château*. Mémoire de Musicologie. Université Lyon II, 1986 (M 396) (et la théorie de l'harmonie des sphères).
- Serres M. - *La légende des Anges*. Flammarion après 1990.
- Subes M.P., Guibault J. - *Les anges musiciens (Couronnement de la Vierge, 1367-1385) de la cathédrale du Mans*. *Bull. Monumental* 1998, 156, 413-414.
- Terrieux F. - *Les anges musiciens. Iconographie*. Mémoire d'histoire de l'Art, 1994-1995, réf. Bibliothèque UMEM 101ER, au CNSM de Lyon.
- Tillich P. (théologien) - sur *Botticelli et la Madone aux Anges musiciens*. *Revue de théologie et de philosophie* 1997, 129, 67-74.
- Wilson P.L. - *"Angels"*. Thames and Hudson, 180 illustr., London 1980.
- Zwolle A. de - *Instruments de musique du XV^e siècle*. A. Picard, Paris 1932.

TABLA DES MATIERES

1^{re} partie - LA VIE DE L'ACADEMIE

I. LES ACADEMIENS

1 - Membres de l'Académie de 1800 à 1802

2 - Etat de l'Académie au 31 décembre 1802

3 - Membres de l'Académie de 1802 à 1805

4 - Membres de l'Académie de 1805 à 1810

5 - Membres de l'Académie de 1810 à 1815

6 - Membres de l'Académie de 1815 à 1820

7 - Membres de l'Académie de 1820 à 1825

8 - Membres de l'Académie de 1825 à 1830

9 - Membres de l'Académie de 1830 à 1835

10 - Membres de l'Académie de 1835 à 1840

11 - Membres de l'Académie de 1840 à 1845

12 - Membres de l'Académie de 1845 à 1850

13 - Membres de l'Académie de 1850 à 1855

14 - Membres de l'Académie de 1855 à 1860

15 - Membres de l'Académie de 1860 à 1865

16 - Membres de l'Académie de 1865 à 1870

17 - Membres de l'Académie de 1870 à 1875

18 - Membres de l'Académie de 1875 à 1880

19 - Membres de l'Académie de 1880 à 1885

20 - Membres de l'Académie de 1885 à 1890

21 - Membres de l'Académie de 1890 à 1895

22 - Membres de l'Académie de 1895 à 1900

23 - Membres de l'Académie de 1900 à 1905

24 - Membres de l'Académie de 1905 à 1910

25 - Membres de l'Académie de 1910 à 1915

26 - Membres de l'Académie de 1915 à 1920

27 - Membres de l'Académie de 1920 à 1925

28 - Membres de l'Académie de 1925 à 1930

29 - Membres de l'Académie de 1930 à 1935

30 - Membres de l'Académie de 1935 à 1940

31 - Membres de l'Académie de 1940 à 1945

32 - Membres de l'Académie de 1945 à 1950

33 - Membres de l'Académie de 1950 à 1955

34 - Membres de l'Académie de 1955 à 1960

35 - Membres de l'Académie de 1960 à 1965

36 - Membres de l'Académie de 1965 à 1970

37 - Membres de l'Académie de 1970 à 1975

38 - Membres de l'Académie de 1975 à 1980

39 - Membres de l'Académie de 1980 à 1985

40 - Membres de l'Académie de 1985 à 1990

41 - Membres de l'Académie de 1990 à 1995

42 - Membres de l'Académie de 1995 à 2000

43 - Membres de l'Académie de 2000 à 2005

44 - Membres de l'Académie de 2005 à 2010

45 - Membres de l'Académie de 2010 à 2015

46 - Membres de l'Académie de 2015 à 2020

47 - Membres de l'Académie de 2020 à 2025

48 - Membres de l'Académie de 2025 à 2030

49 - Membres de l'Académie de 2030 à 2035

50 - Membres de l'Académie de 2035 à 2040

51 - Membres de l'Académie de 2040 à 2045

52 - Membres de l'Académie de 2045 à 2050

53 - Membres de l'Académie de 2050 à 2055

54 - Membres de l'Académie de 2055 à 2060

55 - Membres de l'Académie de 2060 à 2065

56 - Membres de l'Académie de 2065 à 2070

57 - Membres de l'Académie de 2070 à 2075

58 - Membres de l'Académie de 2075 à 2080

59 - Membres de l'Académie de 2080 à 2085

60 - Membres de l'Académie de 2085 à 2090

61 - Membres de l'Académie de 2090 à 2095

62 - Membres de l'Académie de 2095 à 2100

TABLE ET INDEX

II. LES ACTIVITES

63 - Les services de l'Académie

64 - Les votes de l'Académie

65 - Les prix de l'Académie

66 - Les travaux de l'Académie

67 - Les travaux de l'Académie

68 - Les travaux de l'Académie

69 - Les travaux de l'Académie

70 - Les travaux de l'Académie

71 - Les travaux de l'Académie

72 - Les travaux de l'Académie

73 - Les travaux de l'Académie

74 - Les travaux de l'Académie

75 - Les travaux de l'Académie

76 - Les travaux de l'Académie

77 - Les travaux de l'Académie

78 - Les travaux de l'Académie

79 - Les travaux de l'Académie

80 - Les travaux de l'Académie

81 - Les travaux de l'Académie

82 - Les travaux de l'Académie

83 - Les travaux de l'Académie

84 - Les travaux de l'Académie

85 - Les travaux de l'Académie

86 - Les travaux de l'Académie

87 - Les travaux de l'Académie

88 - Les travaux de l'Académie

89 - Les travaux de l'Académie

90 - Les travaux de l'Académie

91 - Les travaux de l'Académie

92 - Les travaux de l'Académie

93 - Les travaux de l'Académie

94 - Les travaux de l'Académie

95 - Les travaux de l'Académie

96 - Les travaux de l'Académie

97 - Les travaux de l'Académie

98 - Les travaux de l'Académie

99 - Les travaux de l'Académie

100 - Les travaux de l'Académie

2^{de} partie - COMMUNICATIONS ET CONFERENCES

101 - Les travaux de l'Académie

102 - Les travaux de l'Académie

103 - Les travaux de l'Académie

104 - Les travaux de l'Académie

105 - Les travaux de l'Académie

106 - Les travaux de l'Académie

107 - Les travaux de l'Académie

108 - Les travaux de l'Académie

109 - Les travaux de l'Académie

110 - Les travaux de l'Académie

111 - Les travaux de l'Académie

112 - Les travaux de l'Académie

113 - Les travaux de l'Académie

114 - Les travaux de l'Académie

115 - Les travaux de l'Académie

116 - Les travaux de l'Académie

117 - Les travaux de l'Académie

118 - Les travaux de l'Académie

119 - Les travaux de l'Académie

120 - Les travaux de l'Académie

TABLE DES MATIÈRES

1^{ère} partie - LA VIE DE L'ACADÉMIE

I . LES ACADÉMICIENS

- Membres de l'Académie décédés en 2003	7
- Etat de l'Académie au 31 décembre 2003	8
- Bureau de l'Académie en 2002 et 2003	14
- Présidents de l'Académie depuis 1945	15
- Publications des académiciens	16
- Eloges funèbres :	
Jean-Eugène Germain par Gérard M. Pajonk	17
Maurice Jacob par Joseph Janin	20
Georges Roux par Marguerite Yon	25
Albert Chavanne par Denis-Clair Lambert	28
Myriam Bros par Claude Lapras	30
Jean Meyer par Noël Mongereau	34
Maurice Damiez par Marc Trillet	35
Jean Wertheimer par Alain Bouchet	36
Rutger Pieter Hendrik Ritter par Charlotte Ritter	39

II . LES ACTIVITÉS

- Les séances privées	41
- Les visites de l'Académie	43
- Les prix de l'Académie	44
- Séance solennelle de remise des prix, 17 juin	44
- Les travaux de l'Académie. Compte-rendu 2003 par Marcel Corneloup ...	53

2^{ème} partie - COMMUNICATIONS ET CONFÉRENCES

- Dans l'ordre chronologique des séances	55
(voir index des auteurs)	

INDEX ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

BOUCHER Maurice - Vie et personnalité de Franz Liszt.....	199
BOUCHET Alain - La vie de Marie et Jésus dans les écrits apocryphes.....	251
BUET Henri - Verlaine et Rimbaud ou La vie inimitable.....	81
CHABERT Louis - De la station village à l'usine à ski. L'exemple de la Savoie.....	87
CORNELOUP Marcel - Les pouvoirs de la polyphonie.....	57
DARDUN Pierre - Conan Doyle et le mythe de Sherlock Holmes.....	141
DÜRR Michel - Ampère et les milieux scientifiques et littéraires de son temps.....	221
FALLETTI François - Le procureur, la justice et la société.....	187
FAYETTE Jacques - <i>Mani Pulite</i> , mains propres.....	153
FEDIDA Maurice - Le bestiaire des fables de la fontaine revu par un vétérinaire.....	167
GERMAIN Daniel - L'univers féminin de Georges Simenon.....	209
GOUTELLE Alain - Maladie et créativité artistique.....	249
HEAT Robert - La révolution des papes du onzième siècle.....	105
LAFERRERE Michel - La révolution industrielle : Le Creusot.....	179
LAMBERT Denis-Clair - Le gaspillage.....	139
LAPRAS Claude - Ethique et esthétique en neurochirurgie.....	67
MÉRAS Mathieu - Histoire du Palais Saint-Jean.....	95
MILLET Nicolas - Essai sur les origines du tonneau.....	127
QUERMONNE Jean-Louis - La réforme des institutions européennes.....	65
SIBILLE François - Le télescope spatial Hubble.....	101
TÉTU Bernard - La fascination de la voix.....	248
TRILLET Marc - Miss Havisham morte et vive.....	243
WERTHEIMER Jean - Réflexions à propos de la médecine humanitaire.....	123

